

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 28 MARS 2022

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION BUDGETAIRE DE DECEMBRE 2021 ET DE LA SESSION DU 28 FEVRIER 2022— *Examen par l'ensemble des commissions*

II – RAPPORTS PONCTUELS

N° du rapport	Politique publique	Axe	Champ	Objet/Action
Commission 2				
201	Collèges	Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	Gouvernance des collèges publics	Partage des installations sportives utilisées par les collégiens
202	Collèges	Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	Fonctionnement des collèges publics	Avenant à la convention de partage de compétences entre le Département et le collège
203	Sport et éducation populaire	Vitalité et attractivité des territoires		Conventionnement pour aménagement d'emploi d'un sportif de haut niveau
Commission 3				
301	Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières	Accompagnement des projets locaux	Contractualisations de territoire et soutien aux projets locaux	Contrats P@C 2022-2028 : propositions de mise en oeuvre
302	Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières	Coopération internationale	Coopération transfrontalière	Aide d'urgence au peuple Ukrainien
303	Tourisme	Développement de l'offre et de l'attractivité touristique	Soutien à l'aménagement et à l'attractivité	Mise en oeuvre d'une solution numérique pour la pratique des activités de pleine nature dans le Doubs, et d'un plan d'actions pour renforcer le jalonnement et la fréquentation des sites et activités touristiques
304	Tourisme	Développement de l'offre et de l'attractivité touristique	Soutien à l'aménagement et à l'attractivité	Transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve : convention d'application 2022 et proposition de confortement du projet dans le cadre du plan national "Avenir Montagnes"

Commission 4				
401	Modernisation de l'action publique	Expertise juridique	Sécurisation juridique	Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental
402	Modernisation de l'action publique	Expertise juridique	Contentieux	Action en justice - Diffamation des services départementaux
403	Ressources humaines			Rémunération des Assistants Familiaux
404	Ressources humaines			Elections professionnelles - composition des instances et modalités de vote
405	Ressources humaines			Protection sociale complémentaire des personnels du Département
406	Ressources humaines			Mise à disposition d'un agent auprès de l'ADAT
407	Ressources humaines	Gestion des emplois et des compétences		Adaptation des emplois de la Collectivité
408	Gestion et optimisation financière	Opérations financières diverses	Etudes et conseils	Avenant à la Convention de services comptable et financier signée le 18/10/2016 par le Conseil départemental, la Direction départementale des finances publiques et la Paierie départementale

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport
	Commissions : 1 à 4
	Timbre : DGS / DMAP

Objet : Approbation du procès-verbal de la session budgétaire de décembre 2021 et de la session du 28 février 2022

Conformément à l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales, « *le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire* ».

Aussi, je vous invite à approuver les procès-verbaux de la session budgétaire de décembre 2021 et de celle du 28 février 2022 tels qu'ils figurent en annexes au rapport, signés conjointement par Mme la Présidente du Département et respectivement par Mme BRAND et M. METHOT, Secrétaires desdites séances.

Ces documents s'apparentent au compte-rendu intégral des délibérations, reprenant l'ensemble des interventions (débats in-extenso) et les résultats des votes des rapports.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3121-13 ;

Vu le rapport présenté sous le timbre : DGS/DMAP ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental approuve les procès-verbaux de la session budgétaire de décembre 2021 et de celle du 28 février 2022 tels qu'ils figurent en annexes au rapport, signés conjointement par Mme la Présidente du Département et respectivement par Mme BRAND et M. METHOT, Secrétaires desdites séances.

#signature#

TABLE DES ANNEXES

1 - Procès-verbal de la session de décembre 2021

2 - Procès-verbal de la session du 28 février 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

REUNION BUDGETAIRE
DE DECEMBRE 2021

BUDGET PRIMITIF 2022

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	7
---	----------

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SESSIONS DES 27 SEPTEMBRE ET 25 OCTOBRE 2021	62
--	-----------

RAPPORTS TRANSVERSES	62
-----------------------------	-----------

<i>Rapport 2021 sur la situation du Département du Doubs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</i>	62
<i>Rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable</i>	70

RAPPORTS BUDGETAIRES	89
-----------------------------	-----------

N° 405 – Gestion et optimisation financière – Budget primitif 2022 (présentation)	89
N° 406 – Budget primitif 2022 – Rapport de présentation générale (présentation)	89
N° 302 – Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières – Budget primitif 2022	94
N° 301 – Mobilités et infrastructures – Budget primitif 2022	111
N° 303 – Gestion et préservation du patrimoine naturel – Transition climatique – Budget primitif 2022	122
N° 304 – Espace rural et périurbain – Budget primitif 2022	123
N° 305 – Tourisme – Budget primitif 2022	132
N° 306 – Economie – Budget primitif 2022	133
N° 307 – Laboratoire vétérinaire départemental – Budget annexe 2022	134
N° 101 – Autonomie des personnes âgées et handicapées – Budget primitif 2022	134
N° 102 – Enfance Famille – Budget primitif 2022	152
N° 103 – Retour à l'emploi et insertion – Budget primitif 2022	158
N° 104 – Habitat et logement – Budget primitif 2022	180
N° 105 – Action sociale – Budget primitif 2022	191
N° 106 – Développement numérique du territoire – Budget primitif 2022	191
N° 107 – Centre départemental de l'enfance et de la famille – Budget annexe 2022	200
N° 201 – Collèges – Budget primitif 2022	202
N° 202 – Action culturelle – Budget primitif 2022	230
N° 203 – Lecture – Budget primitif 2022	236
N° 204 – Archives départementales et patrimoines culturels départementaux – Budget primitif 2022	237
N° 205 – Sport et éducation populaire – Budget primitif 2022	237
N° 401 – Relations publiques – Budget primitif 2022	240
N° 402 – Modernisation de l'action publique – Budget primitif 2022	243
N° 403 – Ressources humaines – Budget primitif 2022	246
N° 404 – Bâtiments et moyens généraux – Budget primitif 2022	247
N° 405 – Gestion et optimisation financière – Budget primitif 2022 (vote)	250
N° 406 – Budget primitif 2022 – Rapport de présentation générale (vote)	251

RAPPORTS PONCTUELS	253
---------------------------	------------

N° 108 – Nouvelle politique départementale pour un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale	253
N° 109 – Revalorisation salariale des agents des ESMS du secteur de l'enfance et du handicap	256
N° 110 – Enfance Famille – Affectation d'autorisations de programme	257
N° 111 – Fonds social européen (FSE) Inclusion : Modification par voie d'avenant des axes d'intervention et du plan de financement de la convention de subvention globale dans le cadre de REACT-UE	257
N° 112 – Accompagnement vers l'emploi – Expérimentation « CMS Pilote »	258
N° 113 – Convention d'utilité sociale (CUS) d'Habitat 25 pour la période 2021-2026	258
N° 114 – Affectation d'autorisations d'engagement (AE)	259
N° 115 – Actions collectives – Participation au capital de la SCIC MYCELLANDRE	259
N° 206 – Collèges – Affectation d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement	260
N° 207 – Affectation de l'autorisation de programme relative aux Equipements Numériques Educatifs	261
N° 208 – 4 Saisons – Affectation autorisation d'engagement	262
N° 209 – Hommage au professeur Samuel PATY – Action citoyenne dans les collèges	262
N° 210 – Conseil départemental des jeunes – Affectation d'autorisation d'engagement	264
N° 211 – Arrêt budget	264
N° 308 – Mobilités et infrastructures – Affectations d'autorisations de programme et d'engagement	265
N° 309 – Affectation d'autorisations de programme (AP)	265
N° 310 – Présentation des rapports d'activité 2020 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre	266
N° 311 – Conventionnement avec l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) pour la période 2022-2024	266
N° 312 – Affectation d'autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)	267

N° 313 – Approbation des nouveaux statuts de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs et labellisation du Syndicat mixte Doubs Dessoubre en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)	268
N° 315 – Approbation d'une modification des statuts du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO).....	269
N° 314 – Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) : grille tarifaire 2022.....	269
N° 407 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental.....	270
N° 408 – Affectation des autorisations de programme « Développement du numérique interne » et « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels »	270
N° 409 – Bâtiments et moyens généraux – Affectations d'autorisations de programme	271
N° 410 – Mise à disposition d'un agent à l'ADAT 25.....	271
ANNEXE	275
Diaporama Budget primitif 2022.....	276

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Réunion budgétaire de décembre 2021

Budget primitif 2022

Débats in extenso

La séance est ouverte à 9 h 30, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

LUNDI 13 DECEMBRE 2021

✓ Ouverture de la session : allocutions et interventions, vote des rapports selon l'ordre du jour établi (de 9 h 30 à 12 h 50) :

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Marie-Laure DALPHIN, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Albert MATOCQ-GRABOT, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etait excusée, la Conseillère départementale suivante :

Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET.

✓ Examen et vote des rapports budgétaires de la commission 3 puis des rapports budgétaires 101 et 102 (de 14 h 30 à 19 h 00) :

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT (*pour les rapports budgétaires 301 à 303*), Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY (*pour le rapport budgétaire 302*), Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET (*pour les rapports budgétaires 305, 306, 307, 101 et 102*), Monique CHOUX, Christine COREN-GASPERONI, Marie-Laure DALPHIN, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Albert MATOCQ-GRABOT, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Philippe ALPY a donné pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD (*pour les rapports budgétaires 301 puis 303 à 307, 101 et 102*),

Ludovic FAGAUT a donné pouvoir à Christine BOUQUIN (*pour les rapports budgétaires 301 à 303*),

Damien CHARLET a donné pouvoir à Raphaël KRUCIEN (*pour les rapports 301 à 304*).

MARDI 14 DECEMBRE 2021

✓ Examen et vote des rapports budgétaires 103 à 107 et 201 (de 9 h 30 à 13 h 30) :

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOSZ, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Marie-Laure DALPHIN, Claude DALLAVALLE,

Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Albert MATOCQ-GRABOT, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI (*pour les rapports budgétaires 103 à 107*), Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Philippe ALPY, a donné pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD,
Georges UBBIALI, a donné pouvoir à Jeanne HENRY (*pour le rapport budgétaire 201*).

✓ Examen et vote des rapports budgétaires 202 à 406 puis des rapports ponctuels selon l'ordre du jour établi (de 14 h 40 à 18 h 00) :

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOSZ, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER (*jusqu'au rapport ponctuel 311*), Bruno BEAUDREY (*jusqu'au rapport budgétaire 401*), Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Marie-Laure DALPHIN, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Albert MATOCQ-GRABOT, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Philippe ALPY, a donné pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD,
Frédéric BARBIER, a donné pouvoir à Martine VOIDEY (*à partir du rapport ponctuel 312*),
Bruno BEAUDREY, a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND (*à partir du rapport budgétaire 402*),
Georges UBBIALI, a donné pouvoir à Jeanne HENRY.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Séance du 13 décembre 2021

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Bonjour à toutes et à tous. Nous ouvrons cette séance. Il est 9 h 32. Avec une particularité encore une fois j'ai envie de dire, du présentiel et du visio puisque nous sommes dans une situation un peu compliquée.

Je vais demander aux personnes qui sont en visio de bien mettre leur caméra parce que je vais vérifier le quorum et faire l'appel.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Le quorum est atteint.

Nous avons à nos côtés Philippe JAMET, Directeur général des services ; Gaetan FLAVIGNY, Directeur général adjoint des services ; Alain BISBAU, mon nouveau Directeur de Cabinet. Vous voulez dire deux mots, Alain, pour vous présenter ?

M. BISBAU. – Bonjour à toutes et à tous. Ravi de rejoindre cette belle institution et ce très beau département. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Alain.

M. KERJEAN, Chef de Cabinet ; Mme BOUVET, Directrice de la modernisation de l'action publique ; Mme CUQ, Directrice de l'éducation, du sport et de la culture ; Mme THIEBAUT, Directrice de l'autonomie ; Mme BOUQUARD, Directrice des ressources humaines ; M. ESSENPREIS, Directeur de l'action sociale, du logement et de l'insertion ; M. FAIVRET, Directeur du développement et de l'équilibre des territoires ; M. GOUJON, Directeur des usages du numérique ; M. PARRA, Directeur enfance famille ; M. PELSY, Directeur des routes, des infrastructures et des transports ; M. HENNEBICQUE, Directeur de la communication ; Mme BOURLIER, Directrice adjointe des finances et de l'achat ; M. LORENZELLI, Payeur départemental, merci d'être parmi nous. M. le Contrôleur général, Directeur du SDIS, M. BEAUDOUX.

Les Présidents de Chambre consulaire : Chambre d'agriculture, Chambre de métiers sont invités à suivre la séance en visio.

Est excusé M. ARNAUD, Directeur du patrimoine et de la logistique.

Les autres Directeurs et Directeurs adjoints de la collectivité suivent notre séance par skype.

Je voudrais saluer aussi la presse qui est là ce matin.

Je dois désigner un secrétaire de séance, donc je vous propose Marie-Paule BRAND. Elle en est d'accord, me semble-t-il. Et pour vous, êtes-vous d'accord : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Vous avez quelques documents sur table, qui vous ont été remis : la plaquette du budget primitif 2022, un petit dossier de presse sur l'exposition « un atelier à soi » au musée Courbet, qui commencera du 18 décembre au 27 mars 2022. Il n'y aura pas d'inauguration puisque vous avez bien compris qu'on était en train de serrer les rangs pour qu'il n'y ait pas ni de cluster ni de personnes trop touchées. C'est comme ça que nous faisons en ce moment. Vous avez aussi une petite note de conjoncture de l'Observatoire départemental de l'habitat du Doubs, qui vous permettra d'avoir des éléments complémentaires.

Je vous propose, ce matin, une procédure d'urgence pour 2 rapports supplémentaires qui ont été hors délai réglementaire, donc si vous en êtes d'accord nous pourrions prononcer un nouvel ordre du jour puisque ces 2 rapports vous ont été adressés le 10 décembre dernier.

Nous pouvons le faire selon la procédure d'urgence prévue à l'article L 3121-19 du Code général des collectivités territoriales.

Il s'agit de 2 rapports : le rapport 211, dont l'intitulé est « Collèges - Gouvernance et fonctionnement des collèges publics - Fonctionnement des collèges publics - Arrêt budget ».

On a pour habitude de le présenter à cette séance-là. Il est justifié de le présenter aujourd'hui.

En effet, lors de la préparation de son budget annuel, chaque collègue doit intégrer les orientations budgétaires que la collectivité de rattachement lui a préalablement notifiées, concernant en particulier les montants alloués au titre de la dotation de fonctionnement. Les conseils d'administration des collèges ont eu lieu entre mi-novembre et début décembre. La transmission des projets de budgets des collèges au Département nécessite ensuite un travail de vérification à valider avant le 31 décembre de chaque année, donc vous voyez le temps imparti entre les conseils d'administration qui viennent d'avoir lieu.

Est-ce que tout le monde a eu ces conseils d'administration ? Oui. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Voilà pourquoi je souhaiterais qu'on puisse mettre ce rapport avec la procédure d'urgence.

Le deuxième rapport, c'est le rapport 410, avec en intitulé « Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent à l'ADAT 25 ». Suite à la situation de l'ADAT et dans la perspective du conseil d'administration de cette structure le 16 décembre prochain, il vous est proposé la mise à disposition de Mme Sophie BOUVET, en qualité de Directrice par intérim à compter de cette date.

Ce sont les 2 rapports.

Je vous propose de vous prononcer sur le caractère d'urgence de la situation.

Est-ce que vous voulez séparer les 2 rapports ou est-ce qu'on peut les mettre en même temps ? Pas d'objection ? Donc le caractère d'urgence et le nouvel ordre du jour. Est-ce qu'il y a des prises de parole à cet instant ? Donc, je mets la procédure d'urgence aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration, Messieurs représentant la presse, M. le Contrôleur général, M. le Payeur départemental, Mesdames, Messieurs, bienvenue pour cette séance budgétaire qui, vous l'avez compris, les contraintes sanitaires obligent de nouvelles modalités mais vu la situation dégradée il me semblait indispensable de vous proposer, en tout cas pour ceux qui le souhaitent et ceux qui ne pouvaient pas siéger puisque nous avons, je pense à Claude, je te regarde, c'est pour cela que je te demandais en aparté comment tu allais, on a des cas contacts, on a des cas positifs donc il nous faut prendre toutes les précautions possibles.

Je vous le disais, une situation dégradée, un fort taux d'incidence et c'est très inégal sur le département : on a des secteurs qui sont en dessous du taux national, en dessous du taux Bourgogne-Franche-Comté et puis d'autres qui flambent, avec pas beaucoup d'explications.

Nous avons eu une réunion, vendredi soir, avec M. le Préfet, l'ARS, les différentes collectivités et chacun essaie de mettre en place les dispositifs nécessaires.

Comme nous repartons, continuons je ne sais pas quelle expression il faut utiliser, je voudrais en ce début de séance avoir une pensée particulière pour toutes les familles, toutes les personnes du département et notamment de notre collectivité dont un parent, un proche, un ami ont été durement voire dramatiquement affectés par le Covid 19 durant presque ces 2 années.

Qu'elles reçoivent ici l'expression de notre compassion, toute notre solidarité et notre soutien.

Qu'elles soient aussi assurées de notre engagement total dans les possibilités qui sont les nôtres à tout mettre en œuvre pour venir à bout de cette épidémie.

Enfin, je tiens à rendre hommage et à dire notre admiration, et pourquoi ne pas le dire, notre affection, à tous les personnels de santé : aides-soignantes, infirmières, médecins, à tous les agents du privé comme du public qui sont, depuis le premier jour, en première ligne sur le front de la pandémie.

En notre nom à tous, je tiens à dire un immense merci et toute notre reconnaissance aux sapeurs-pompiers du Doubs qui, sous l'autorité du Contrôleur général BEAUDOUX et du Colonel POTIER, se sont totalement mobilisés pour répondre aux besoins non seulement de la vaccination mais de toutes les actions que nous avons pu mener ensemble.

Vous le savez, la situation sanitaire n'évolue pas favorablement. Ici même dans le Doubs à l'heure d'aujourd'hui, ce sont 9 classes de collèges qui sont fermées, une quarantaine de malades du Covid dans les EHPAD, foyers de personnes handicapées et structures de protection de l'enfance.

Nous avons annulé, la semaine passée, l'inauguration du collège de Quingey. Il y avait 5 classes de fermées. Vous imaginez bien que ce n'était pas le moment de faire une inauguration donc elle est pour l'instant à l'arrêt. On verra quand la situation le permet, puisqu'il y avait aussi une opération faite avec la Communauté de communes donc nous pourrons, je pense, d'ici quelques semaines, revenir sur cette inauguration.

Je vous parlais des collèges donc pour eux et pour toutes les personnes que j'ai citées précédemment.

Pour les EHPAD, je sais que vous le faites mais j'ai souhaité que nous puissions remettre en place un dialogue hebdomadaire pour savoir un peu s'il y avait des besoins complémentaires ou des difficultés particulières dans tel et tel EHPAD. Mais je sais que, vous aussi, vous prenez l'attache des EHPAD qui sont sur votre secteur.

Nous allons continuer, rester mobilisés et maintenir les renforts en personnel là où ce sera nécessaire, avec notre appui bien entendu logistique et matériel.

C'est le mot que je souhaitais d'abord m'adresser aux uns et aux autres, et cette fois-ci nous arrivons sur la partie budgétaire puisque c'est l'ordre du jour de nos 3 séances lundi, mardi et mercredi s'il le faut.

Voter un budget pour une collectivité telle que la nôtre, cela s'inscrit dans un contexte dont il est impossible de faire abstraction.

En matière économique et financière, planent également de lourdes incertitudes.

Quid des conséquences du retour de l'inflation qui a déjà commencé et que nous mesurons tous dans notre vie quotidienne ?

Quid des risques d'une crise financière mondiale majeure que des économistes internationaux de premier plan voient venir ?

Quid des tensions géopolitiques fortes que connaît le monde entier et de leurs conséquences pour nos pays ?

Voilà un peu le cadre. Entendons-nous bien, je ne suis pas en train d'être alarmiste, je pose un cadre national, mondial par rapport aux décisions que nous devons prendre ensemble.

D'un point de vue législatif, la loi 3DS est en discussion au Parlement.

Il semblerait qu'en définitive, ce soit une loi d'ajustements.

Le Premier ministre, lui-même, le disait lors de l'Assemblée des Départements de France, tout le contraire d'une loi de décentralisation qui aurait eu l'inspiration et le souffle de celles de 1982 et 1983.

Quelle sera notre place dans cette loi ?

Je regrette par avance, d'après ce que j'ai pu constater lors des premiers débats, le manque de portée d'un texte qui ne tire pas les enseignements, pour nous les départements, de toute la capacité d'accompagnement et d'initiative que nous avons démontrée au plus fort de la crise.

Voilà quelques-unes des interrogations que nous devons avoir présentes à l'esprit avant d'engager notre travail budgétaire.

616,6 M€. Un budget de confiance, un budget de persévérance en hausse de 30 M€.

5,1 % d'augmentation.

121 M€ d'investissements.

Je crois qu'on peut dire clairement que nous franchissons un cap.

Nous avons bâti un budget 2022 ambitieux et volontaire, à la mesure des enjeux, dont les axes directeurs permettent d'agir sur la vie quotidienne des habitants et d'assumer notre vocation solidaire.

C'est parce que nous sommes résolument engagés à protéger les plus jeunes comme les plus âgés, les plus fragiles comme les plus en souffrance, que nous voulons :

Créer de la richesse, car sans création de richesse préalable, il ne peut y avoir de solidarité ;

Agir pour l'éducation et la jeunesse ;

Améliorer notre cadre de vie ;

Et c'est le cœur de notre mission, nous voulons faire vivre les solidarités.

Notre budget 2022 annonce une accélération de nos investissements, une accélération inédite : 121 M€ d'investissements.

Un tel bond est exceptionnel mais cohérent avec notre volonté.

Nous voulons être la majorité qui a su mettre sur la table ce qu'il fallait pour repartir et au bon moment.

Le bon état de nos finances nous autorise, nous encourage à présenter un projet en progression.

Nous voulons créer de la richesse tout en garantissant une bonne utilisation des deniers publics.

C'est pour cela que je tiens à aborder ici ce dont la presse s'est récemment faite l'écho à propos de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires.

Certains éléments, concernant le Directeur de l'ADAT, ont été portés à ma connaissance par un élu membre du conseil d'administration et par un journaliste.

J'ai pris les mesures nécessaires :

En informant le Procureur de la République de Besançon des faits qui m'avaient été rapportés, conformément aux dispositions de l'article 40, alinéa 2 du Code de procédure pénale ;

En prononçant un arrêté de suspension du Directeur, à titre conservatoire, pour une durée de 4 mois ;

En engageant une enquête administrative afin d'établir la véracité des faits dénoncés.

J'ai également pris bien sûr toutes les dispositions pour la poursuite de l'activité de l'ADAT, et je vous en remercie puisque nous avons pris une disposition pour une direction en intérim pendant 4 mois, pour cette ADAT dont chacun connaît le rôle au quotidien aux côtés des différentes communes et partenaires : 712 clients à l'ADAT.

Pour l'heure, il importe de laisser se dérouler les procédures engagées.

Je souhaite que toute la lumière soit faite et le plus rapidement possible.

N'étant ni juge ni procureur, je ne peux faire à ce stade aucun autre commentaire si ce n'est que, comme tout citoyen, je suis attachée au respect de la présomption d'innocence et des droits de la défense. Je ne doute pas que cela est partagé par tous ici.

Dès que j'aurai de nouveaux éléments, j'en informerai immédiatement les élus au premier rang desquels ceux qui siègent à l'ADAT, et j'aurai l'occasion de m'exprimer devant eux lors des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale qui se tiendront ce jeudi.

Il était important, me semble-t-il, de faire ce point en Assemblée départementale.

Je reviens à l'exercice budgétaire qui nous occupe aujourd'hui.

Nous n'avons plus de compétence économique certes, et vous savez que je le regrette. Cependant, nous devons rester présents, accompagner, encourager, favoriser même, lorsque cela nous est possible, la reprise économique dont nous sentons les efforts après 18 mois de crise sanitaire.

Voilà pourquoi notre budget 2022 se veut résolument optimiste.

Nous accompagnerons au mieux le développement économique et consentirons à nouveau, comme c'est notre habitude, de gros efforts pour protéger les habitants dans leur quotidien.

Le premier budget d'investissement de la collectivité concerne les routes et les mobilités : 31,8 M€, 22,3 % de hausse pour le soutien à la rénovation des infrastructures, la conduite d'une stratégie de maintenance efficace, la réfection de plus de 200 kilomètres de routes.

Notre deuxième axe est dédié à l'éducation et à la jeunesse.

Dans une société gangrénée par la violence, il est essentiel de redonner des repères aux plus jeunes, de permettre à chacun de s'appuyer sur des normes, c'est plus que jamais nécessaire.

Cela passe évidemment par les collèges mais aussi la culture, le sport.

Il ne vous aura pas échappé la forte progression du budget d'investissement sur les collèges. L'an dernier, nous l'avions déjà augmenté de 20 %. Cette année, ce seront 36 % d'augmentation, soit 28,7 M€ dédiés à plusieurs opérations phares de construction ou modernisation. Je pense à Frasne, Bethoncourt, Villers-le-Lac, Blamont, mais aussi aux travaux et aux opérations conséquentes que nous mènerons dans tous les collèges : la réalisation systématique d'audits énergétiques, des diagnostics sur la qualité de l'air, la poursuite du plan préau avec Ornans, Châtillon-le-Duc, un plan pluriannuel d'équipement et matériel et mobilier.

Cette action d'envergure sur les bâtiments et matériel est complétée par une volonté très forte d'accompagner les usages du numérique dans tous les collèges, de garantir une assiette de qualité pour les demi-pensionnaires et de proposer une aide financière aux familles en difficulté.

Collèges donc, mais aussi culture.

L'année 2022 s'annonce culturelle pour le Doubs, avec la finalisation de 3 projets d'envergure : nous aurons d'abord l'ouverture de l'atelier de Gustave Courbet à Ornans, puis l'inauguration du Cercle immense à la Saline et enfin la mise en route du nouveau projet scientifique et culturel du musée des maisons comtoises à Nancray.

Bien évidemment, nous apporterons une réponse aux besoins conséquents de nos partenaires culturels et artistiques ; besoins qui ont été contenus pendant toute la période de crise.

Aujourd'hui, il s'agit de soutenir la période de réalisation annoncée et espérée.

Il s'agit également d'encourager la dynamique sportive et événementielle, les manifestations, nos clubs phares, sur tout le département.

Nous entendrons de plus en plus souvent parler de « Partageons nos sports », qui entre dans une phase particulièrement active, mais aussi de la deuxième génération des contrats de territoire sport culture jeunesse.

A ce titre, nous venons d'être distingués, vous en avez certainement eu connaissance, lors de la remise des Lauriers des collectivités, pour l'installation des modules inclusifs sur tout le territoire, déjà 10 installations finalisées, 3 en cours d'instruction et 8 en pré projet.

Je passe au troisième axe, qui est dédié à notre cadre de vie, notre environnement, notre attractivité.

La vitalité de nos territoires.

Le nouveau schéma de politique cyclable est en plein essor et, parmi les initiatives lancées, une concertation est en cours avec les EPCI en vue du développement de l'offre VTT, une première sur un si grand territoire.

La deuxième génération des contrats P@C va tout prochainement être lancée, avec le renforcement de nos exigences en matière de performance énergétique des bâtiments publics.

Cette volonté est tout à fait en cohérence bien sûr avec la question environnementale qui nous préoccupe : les projets locaux, eau et assainissement, la transition climatique, la préservation des milieux naturels, du patrimoine, la montée en puissance du Parc Naturel Régional, le développement des espaces naturels sensibles.

Etre acteur en faveur de l'environnement, c'est aussi être proactif sur la question de l'eau, encourager la vente directe et les circuits courts, soutenir la profession agricole et forestière.

A ce titre, nous avons envoyé un signal fort en 2021, en supprimant notre soutien financier aux exploitations axées sur des systèmes tout lisier, un signal fort et une volonté affirmée pour le respect de l'environnement et la promotion d'un modèle durable.

Je ne vais pas détailler notre rapport sur le développement durable. Il irrigue toutes nos politiques. Nous avons pris la mesure de l'urgence climatique et nous aurons l'occasion d'échanger.

Nous pouvons être fiers de ce rapport, comme nous pouvons être fiers du rapport égalité femmes-hommes lui aussi très transversal.

J'arrive au quatrième axe : faire vivre les solidarités. Voici l'axe majeur et structurant de notre politique, parce que je ne me satisfais pas et je ne me satisferai jamais de la précarisation en marche, parce que lorsque je lis dans notre département que 64 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, cela ne cesse de m'inquiéter. Vous le savez, je ne crois pas à la fatalité. Notre majorité est consciente des réalités, comme l'ensemble des membres de cette Assemblée je n'en doute pas. C'est pourquoi nous avons bâti un budget résolument solidaire.

Les solidarités représentent 62,4 % du budget, soit 309,3 M€.

Pour le retour à l'emploi et l'insertion, et vous avez compris que l'intitulé de cette politique n'est pas un hasard, nous serons plus offensifs avec la mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi.

Nous voulons investir pleinement le champ de l'emploi, tisser des liens plus étroits avec les acteurs du monde économique, apporter une réponse aux besoins de recrutement des entreprises locales, surtout sur les secteurs en tension.

C'est dans ce but que nous organiserons en 2022 un forum de l'emploi et que nous engagerons un travail approfondi pour ce qu'on appelle l'accès au juste droit.

Pour l'enfance famille, pour déployer notre plan de 12 M€ en faveur de l'enfance, nous pouvons nous appuyer sur les stratégies nationales, le projet de loi relatif à la protection de l'enfance, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, 2,7 M€ de l'Etat dès cette année.

Ainsi, nous renforcerons la prévention, le repérage et les réponses aux difficultés rencontrées par les enfants et nous pourrions diversifier notre dispositif d'accueil, comme prévu, dès cette année.

En 2022 également, nous lançons notre dispositif d'appui aux victimes d'inceste pour doubler les interventions réalisées par les centres de planification et d'éducation familiale en milieu scolaire et apporter notre aide aux adultes victimes d'inceste.

Enfin, mesure phare de ce budget, mesure inédite : nous allons voter une augmentation des salaires des personnels des établissements de protection de l'enfance et des établissements d'accueil de personnes handicapées : 100 € nets par mois, par salarié, en anticipation du rapport LAFORCADE, et ceci dès le mois de janvier. Une mesure dont l'importance n'échappe à personne.

Nous savons le travail réalisé par nos partenaires. Ce travail mérite d'être davantage reconnu.

100 € par mois, c'est un plus, un plus non négligeable.

Vous le savez également, pour le secteur de l'aide à domicile, nous appliquons l'avenant 43 dit avenant BOURGUIGNON, non seulement pour les services d'aide à domicile associatifs pour accompagner un modèle en péril, mais plus encore, nous avons décidé l'extension de la mesure pour tous les salariés de nos prestataires en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens parce que nous croyons à ce modèle.

Ces mesures sont sans précédent en faveur du pouvoir d'achat de salariés qui s'investissent chaque jour pour nos anciens, nos enfants, les personnes en situation de handicap, c'est pour nous un engagement moral fort.

Ces mesures représentent 7,2 M€ en plus sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité, mais nous en sommes fiers.

Pour les personnes âgées et / ou handicapées, bien évidemment nous continuons à relever les défis liés au vieillissement et aux évolutions de la société.

Dans ce but, il nous faut consolider nos atouts et la possibilité du maintien à domicile tant que cela est possible pour nos aînés, et soutenir l'évolution de l'offre en établissement.

En 2022, nous travaillerons, entre autres, aux nouveaux CPOM.

Cher Président de la première commission, voici un grand chantier et je pense qu'il faut vraiment que nous soyons tous associés par rapport à ces contrats.

Nous travaillerons aussi à de nouvelles possibilités d'hébergement. Je veux parler du développement de l'habitat intermédiaire pour les personnes âgées, pour qui le maintien à domicile n'est plus souhaité ou plus possible et les personnes handicapées pour lesquelles les établissements dédiés ne sont plus adaptés.

Nous avons annoncé la création de 350 places d'ici 2024. Dès 2023, ce seront 100 places sur tout le département.

Nous faisons partie des 30 départements précurseurs au niveau national, retenus par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le premier appel à projet débutera en février prochain.

Sur le volet logement de notre budget, 2022 sera l'année du nouveau plan départemental de l'habitat et du déploiement de la Maison départementale de l'habitat.

Cette politique partenariale par excellence, nous continuerons de la mener pour tous les habitants sur tout le territoire.

Je le disais en introduction, 2022 nous permettra, élus, agents de cette belle collectivité, de déployer un budget solidaire en hausse de 30 M€, un budget d'investissement conséquent de 121 M€, un budget justifié, un budget d'engagement et de reconnaissance, de confiance et de persévérance, avec une action forte et inédite de revalorisation salariale pour nos partenaires des services d'aide à domicile et des hébergements pour enfants ou personnes handicapées.

Pour mener tout cela, je voudrais saluer le travail remarquable de l'ensemble des collaborateurs du Département, des élus, de vous tous, qui dans chaque commission avez abordé avec beaucoup de pragmatisme les différents sujets, certes pour certains difficiles mais je sais qu'ensemble nous réussirons.

Je vous remercie.

Je passe la parole à notre collègue Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Mme la Présidente, Mesdames Messieurs les Conseillers départementaux, alors que notre pays rentre dans une phase électorale majeure, que nos citoyens préparent les fêtes de fin d'année pour se retrouver en famille ou entre amis, le Covid 19 s'invite une nouvelle fois à la table.

Entre lassitude et fatigue, nous devons tenir bon collectivement pour continuer de vivre ensemble.

A vos gestes barrières, citoyens !

Dans ce contexte, merci à l'exécutif d'avoir immédiatement rétabli les outils de visioconférence ici et dans les satellites départementaux plus largement dont les réunions se voient perturber brutalement depuis plusieurs jours.

Malgré cela, souhaitons d'ores et déjà les plus belles fêtes de fin d'année possible aux Doubiennes et aux Doubiens.

Rentrons dans le vif du sujet.

Le budget que nous allons examiner aujourd'hui pose la première pierre de la politique que vous souhaitez impulser pour les 7 prochaines années.

Un budget prévisionnel 2022 important et fondateur de la deuxième mandature, que vous débutez à la tête de l'exécutif du Département du Doubs.

Un budget important en volume aussi : 5,1 % d'augmentation, près de 30 M€ supplémentaires par rapport à ce que vous aviez présenté il y a un an, lors de l'Assemblée consacrée au BP 2021.

C'est une hausse assez inédite que nous avons bien remarquée, mais permettez-nous de très vite la relativiser.

En comparant à ce qui a été effectivement voté en 2021, cela nous ramène à une hausse beaucoup plus modeste et prudente de 2,4 %.

Pour le réaliser, vous tablez sur une envolée des recettes de fonctionnement du Département chiffrées sous l'aune de la vision optimiste d'une forte reprise économique à 7,3 % de recettes de fonctionnement de plus par rapport au budget prévisionnel 2021.

Pour parler chiffres, cela représente 37,3 M€ supplémentaires, c'est 19,7 M€ de plus par rapport à ce qui devrait effectivement rentrer dans les caisses du Département en 2021.

Vous êtes encore plus optimistes concernant les recettes d'investissement, certes beaucoup moins importantes en volume mais que vous faites grimper de 38,1 % par rapport à ce qui sera perçu en 2021.

Nous partageons avec vous l'embarras suscité par les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les recettes futures : modification de la fiscalité et de l'autonomie budgétaire des départements, nouvelles orientations possibles de l'Etat à l'issue des élections présidentielles et évolution imprévisible de la conjoncture économique.

Mais nous n'avons malheureusement ici, chers collègues, que peu de prise sur ces thématiques qui nous sont chères.

Nous mesurons aussi la difficulté de l'exercice : fixer des priorités revient à choisir, à renoncer à certains programmes et certaines politiques ou à les retarder au profit d'autres.

Mais des certitudes, nous en avons aussi. Nous en avons assez pour affirmer que ce budget nous apparaît globalement hors sujet.

Mis à part quelques points que nous ne manquerons pas de saluer le moment venu, votre budget prévisionnel nous apparaît finalement bien décevant. Il n'est décidément pas à la hauteur des défis qui sont les nôtres et que nos engagements commandent de surmonter.

Vous préférez privilégier l'épargne à l'action, cela par souci de prudence allez-vous nous dire, et très certainement vous ajouterez ensuite qu'il n'y a point de bonne gestion sans bonne épargne et vous aurez raison jusqu'à un certain point, et ce point vous l'avez, pour nous, dépasser.

Vous souhaitez maximiser l'épargne brute pour la porter à 54,7 M€. Vous planifiez ainsi une hausse de 74,8 % par rapport au BP 2021 et pour nous c'est beaucoup trop, car cette politique de bas de laine, si rassurante qu'elle soit, se constitue au détriment de l'investissement. Les pratiques d'avant 2004 sont de retour.

Vous êtes fière de nous présenter aujourd'hui un niveau d'investissement hors dette de 98,6 M€ et vous brandissez surtout sa progression de 16,6 %. Encore une fois, si nous établissons la focale plutôt sur ce que nous avons effectivement voté pour cette année, la hausse attendue des investissements n'est plus que de 5,5 %, ce qui ne nous apparaît pas comme le signe d'une véritable politique ambitieuse.

Investissez, préconisait tout récemment la Chambre régionale des comptes dans son rapport. N'avez-vous pas entendu son message ?

Et alors que les conditions de l'emprunt n'ont jamais été si avantageuses, vous nous proposez un montant inférieur de 14,5 % à ce que vous prévoyiez dans votre budget prévisionnel 2021.

Nous considérons que la frilosité de ce budget ne concourt pas au développement que nous souhaiterions impulser dans le Doubs au service des citoyennes et citoyens.

Vous utilisez mal le levier de l'emprunt.

Nous constatons tous que le recours à l'emprunt coûte aujourd'hui moins cher à la collectivité que ceux qui nous ont échoué actuellement et cela pourrait ne pas durer.

Et pourquoi alors ne pas oser emprunter davantage dès maintenant ? Serait-ce par manque d'idées ? Cela pourrait nous coûter beaucoup plus cher si on attend qu'elles mûrissent de votre côté.

Bien des travaux, bien des projets pourraient voir le jour sans attendre si on utilisait à bon escient le levier de l'emprunt, ne serait-ce qu'avec tout ce que nous avons à accomplir pour les collèges du Doubs.

Nous ne voyons pas de grandes ambitions dans votre présentation ni même la politique que vous souhaitez impulser pour les 7 prochaines années.

Vous n'avez pas su proposer aujourd'hui de digne successeur au programme C@P 25.

Mme la Présidente, en résumé, cela fait finalement écho à votre dernière phrase lors du débat télévisé du 21 juin dernier lors de la campagne électorale : nous n'avons pas de programme mais nous avons une équipe. C'est bien ce que nous constatons. Nous ne distinguons aucun cap, rien de palpable, mais des choix qui ne suffiront pas pour assurer un avenir à la hauteur de ce que nous pouvons, devons, souhaitons léguer à nos enfants.

Nous parlons depuis longtemps de la loi EGalim. Cette fois, nous y sommes. Nos collèges auront donc l'obligation d'incorporer 50 % de produits de qualité dont au moins 20 de produits biologiques à partir du 1^{er} janvier 2022.

Nous connaissons tous ici les défis que cela pose, mais comment les surmonter quand vous diminuez les dépenses allouées à la restauration dans les collèges ?

Pouvez-vous nous expliquer comment les cantines seront en mesure d'acheter plus de denrées locales de meilleure qualité alors que vous souhaitez diminuer leurs moyens ?

Pourquoi ne pas impulser et favoriser la production de denrées biologiques et locales et particulièrement de légumes, en usant des compétences foncières qui sont les nôtres, notre département étant déjà assez bien fourni en produits laitiers et en viande ?

Concernant le patrimoine bâti des collèges du Doubs, nous regrettons le faible niveau des autorisations de programme.

A part le collège de Bethoncourt, hautement nécessaire, rien de dimensionnant.

Quel est votre plan de rénovation des collèges ?

Ne disposez-vous pas déjà de diagnostics énergétiques ou de résultats d'enquête listant les collèges qui ont un besoin urgent de rénovation ?

Qu'attendons-nous pour programmer les travaux nécessaires ?

Nous nous inquiétons aussi des modalités de fonctionnement de l'ensemble des services de notre collectivité.

Nous nous réjouissons évidemment de l'augmentation accordée à tous les personnels du secteur médico-social qui n'étaient pas concernés par la hausse du salaire accordée par le gouvernement dans le cadre du Ségur de la santé. Et au Département, ne travaille dans ce secteur que du personnel que nous pourrions qualifier d'oubliés du Ségur, nous avons donc fort à faire et une immense responsabilité.

Nous notons toutefois que vous vous bornez à anticiper au rabais les augmentations prévues par le gouvernement pour faire cesser cette injustice. La revalorisation proposée de 100 € nets est inférieure à celle prévue avec le Ségur, qui se monte à 183 € nets.

Ces hausses de la rémunération, en partie compensées par l'Etat, auront bientôt un caractère obligatoire. Cela n'enlève rien à l'effort d'anticipation que vous avez souhaité inscrire, sans attendre Mme la Présidente, dans le BP 2021. C'est incontestablement un signe positif adressé aux salariés de la collectivité d'un secteur en crise profonde.

Mais malheureusement, on le sait, cela ne suffira pas.

Ce coup de pouce salarial représente, pour le Département, un surcroît de dépenses de 7,1 M€ au total dont 4 M€ pour le secteur de l'aide à domicile et des personnes âgées, 1,8 M€ pour le personnel dédié aux personnes handicapées et 1,3 M€ pour ceux en charge de l'enfance.

Si l'on se risque maintenant à isoler cette dépense et à recalculer la hausse du budget de fonctionnement du volet solidarités humaines, nous parvenons au résultat suivant : une hausse de seulement 0,47 %. Encore une fois, la hausse que vous annoncez n'est plus du tout évidente. Et dans ces 0,47 %, il faut intégrer, entre autres, les sommes dégagées pour la construction de nouvelles places, ce dont nous nous réjouissons, tout en espérant que ces moyens ne manqueront pas ailleurs.

Mais alors que les besoins augmentent sans cesse, que les personnels subissent une perte de sens dans leur travail, pouvons-nous nous contenter d'un budget qui reste stable pour le mieux alors que l'ensemble du secteur est en train de craquer ?

Cela n'aura échappé à personne, de nombreux salariés du secteur médico-social ont mené, il y a quelques jours, une importante mobilisation et sont venus jusque sous les fenêtres du bâtiment de la protection de l'enfance du Département pour réclamer davantage de considérations salariales et surtout dénoncer un sentiment de mal-être au travail causé par un manque de moyens et des difficultés à recruter.

Nous pensons que les mesures annoncées ne suffiront malheureusement pas à apaiser une situation de profonde détresse.

Nous ne pouvons, ici, que témoigner de notre infinie gratitude à l'ensemble des salariés du secteur médico-social : assistants du service social, éducateurs spécialisés de jeunes enfants, assistants de vie et assistants familiaux du Département qui œuvrent dans de telles conditions.

Quant à la nôtre de condition, en tant qu'élus de la minorité départementale, nous déplorons aussi ce manque de considération. Dans le pilotage de la collectivité, la démocratie semble toujours accessoire. Nous posons de multiples questions et demandes qui, pour beaucoup, demeurent toujours sans retour, sans réponse de votre part. Certaines commissions ressemblent plus à des séances d'enregistrement qu'à des moments de débat capables de faire progresser les politiques locales.

L'impression générale de flou est malheureusement persistante.

De nouveau, de nombreux projets sont évoqués au conditionnel ou exprimés de manière très généraliste, on parle de projets se poursuivant, je cite, « sous une nouvelle forme » sans avoir plus d'explication. Par exemple, comment évaluer la sincérité d'un budget prévisionnel sans connaître la priorisation des chantiers routiers pour l'année 2022, qui représentent le plus gros budget d'investissement du Département vous l'avez rappelé, alors qu'on sait que ce travail a été fait ? Vous nous tenez à l'écart des informations de base et cela nous consterne.

Comment appréhender les cohérences des subventionnements lorsque les règles ne sont pas communiquées ?

Comment créer de la confiance quand en Assemblée, Mme la Présidente, vous promettez, je cite « de faire toute la lumière » sur un subventionnement d'association qui nous avait alertés sans que cela ne débouche ?

Les paroles s'envolent trop souvent, confiance et transparence avec.

En parlant de transparence et de confiance, que penser de la situation de l'ADAT, l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires ? Dans le plus strict respect de la présomption d'innocence, nous ne pouvons que regretter collégialement cette situation de trouble causée par une possible utilisation frauduleuse d'une carte bancaire de l'agence publique pour servir les intérêts privés de son Directeur. Il est également très regrettable et curieux que vous ne réagissiez que la veille d'une parution d'article de presse à ce sujet.

Je ne vous cache pas, Mme la Présidente, que tout cela nous a paru pour le moins étrange.

Je vous ai moi-même envoyé un mail, le 26 octobre, pour vous demander de clarifier une situation et certaines dépenses, ensemble, qui nous paraissaient suspectes. Vous n'aviez alors pas donné suite à l'échange. Serait-ce une tentative d'étouffer cette affaire ?

Comment pouvez-vous justifier aujourd'hui, devant notre Assemblée départementale, votre silence et l'absence de réaction à la première alerte ?

Pourquoi avoir attendu plus d'un mois pour réagir et suspendre son Directeur à titre provisoire ? Cela est, pour nous, inadmissible et je suis sûr que cet avis sera partagé par bon nombre de nos collègues ici.

La gravité des faits présumés vous a incitée à avertir le Procureur, avons-nous appris dans la presse. Que cela veut-il dire exactement ?

Pouvez-vous nous dire maintenant si une enquête judiciaire a été ouverte et pour quel motif ?

Une autre chose est, pour nous, intolérable, une affaire dans l'affaire dirons-nous : pourquoi avoir sollicité un cabinet privé pour examiner les comptes de l'ADAT ? Est-il si compliqué de retracer les dépenses incriminées et de vérifier si oui ou non elles correspondent aux besoins de l'agence et non au confort de son Directeur ?

En tant qu'élus, membres du conseil d'administration de l'ADAT, n'avions-nous pas toute légitimité à procéder avec vous, Mme la Présidente, Présidente de l'ADAT, à la consultation de ces comptes pour vérifier s'il existe d'éventuelles irrégularités depuis la création de celle-ci, si les montants dont on parle, 10 000 €, sont les seuls qui pourraient être qualifiés de suspects ?

Et si l'exercice apparaissait plus compliqué que ce que nous pouvons peut-être naïvement penser, pourquoi n'avez-vous pas eu recours à la Chambre régionale des comptes qui offre ce genre de prestation gratuitement et dont l'impartialité apparaît incontestable, contrairement à un prestataire extérieur payé, une nouvelle fois, par l'argent public ? C'est la double peine.

Doit-on aussi rappeler que le Directeur de l'ADAT, aujourd'hui suspendu par vos soins pour une durée de 4 mois, fut auparavant votre Directeur de Cabinet au Département de 2015 à octobre 2018 ?

Pour faire toute la lumière sur cet événement, vérifier qu'il n'y a pas eu de possible antécédent, nous pensons que l'enquête devrait s'étendre à cette période et donc aussi à la gestion de votre Cabinet.

Cette affaire regrettable, même si rien n'est prouvé à ce jour, entache notre collectivité, nos fonctions et la confiance que les citoyens devraient pouvoir nous témoigner.

Encore une fois, confiance et transparence s'envolent et nous en sommes profondément désolés.

Mme la Présidente, Mesdames Messieurs les Conseillers départementaux, nous ne pouvons nous permettre de laisser planer un doute sur cette affaire de cette importance, et c'est pourquoi nous réagissons avec force.

Nous vous conjurons de nous apporter les gages d'une gestion honnête et, de manière plus générale, les clés et les informations qui nous permettront de mesurer en toute connaissance l'efficacité des politiques que vous menez et la sincérité de leur budget.

Nous priver d'information, faire de la rétention, revient à priver les Doubiennes et les Doubiens du soutien et du débat que nous leur devons en tant qu'élus même minoritaires.

A l'issue de cette Assemblée, vous recevrez, Mme la Présidente, une lettre vous demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'article 37 du règlement intérieur du Conseil départemental.

Elle porte pour objet « la gestion de l'ADAT » et vise à nous réunir pour garantir une parfaite et transparente information de l'Assemblée départementale sur les vérifications en cours à l'agence.

J'invite tous les élus de cette Assemblée à venir déposer leur signature au bas de cette lettre qui n'a pour seul but, je le répète, que de garantir une parfaite et transparente information de l'Assemblée départementale.

Merci de votre attention.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. KRUCIEN.

Je passe la parole à Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente. Mes chers collègues, cette session est l'occasion d'échanger entre les Conseillers départementaux de chaque canton mais également entre les différentes sensibilités politiques de cette Assemblée.

Ce sont ces sensibilités politiques diverses qui nous ont conduits, au cours de la toute dernière campagne électorale de 2021, à présenter à nos électeurs des propositions qu'elles aient été initiées par les attentes et / ou les demandes d'habitants, d'élus, des représentants associatifs de nos cantons ou des propositions délibérées faites au cours de la campagne électorale.

Ce budget 2022, que nous allons examiner durant les trois prochains jours, est le premier budget de cette nouvelle mandature, il doit donc fixer le cap des prochaines années.

La majorité ayant été reconduite à l'issue de la dernière élection, nous observons que, malgré de timides avancées, ce budget s'inscrit de fait dans une forme de continuité alors que nous attendions l'audace d'un souffle nouveau.

Pour les minorités, c'est donc une nouvelle fois l'occasion d'exposer leurs visions et les actions qu'elles mettraient en place si elles étaient aux commandes de la collectivité, l'occasion en tout cas de vous faire des propositions de nature à enrichir le débat et, pourquoi pas, faire évoluer les politiques départementales sur certains sujets.

Ce n'est un secret pour personne, mon collègue Frédéric BARBIER a fait le choix de siéger à l'Assemblée Nationale au sein du groupe de la majorité présidentielle, séduit par cette vision nouvelle qui consiste à travailler ensemble, à sortir du système binaire où le camp qui a remporté un scrutin, souvent d'une très courte tête, impose ses choix sans le moindre égard pour les adversaires et surtout en évitant soigneusement de reprendre ou de mettre en pratique toute proposition pertinente qui viendrait d'un autre camp.

Cette méthode, nous en mesurons les fruits : elle a, en effet, permis le retour d'une activité économique dynamique et forte, d'un niveau d'emploi jamais atteint depuis 20 ans, et sans doute pas étrangère à la baisse du nombre d'allocataires du RSA que nous constatons dans le rapport 103.

Cette embellie économique, que nous constatons, est aussi à l'origine d'une progression de nos recettes départementales inédite depuis plus de 12 ans, nous autorisant un niveau d'investissement proche des 100 M€.

J'entendais mon collègue, Raphaël KRUCIEN, dire que vous étiez beaucoup trop optimiste sur les recettes. Moi, je crois qu'on vous a suffisamment reproché d'être pessimiste pour avoir quelque chose de plus réaliste aujourd'hui qui nous réjouit.

Nous pouvons donc être fiers de ces résultats qui rejaillissent sur notre collectivité, qui lui permettent à nouveau de renouer avec de grands projets.

Nous nous réjouissons de ce budget en forte augmentation, et notamment de la part significative consacrée aux investissements.

Avec ce haut niveau de recettes et les excellentes marges financières dont nous jouissons dans notre collectivité, toutes les conditions sont réunies pour qu'elle réaffirme sa position de leader en Franche-Comté et soit au rendez-vous des grands défis de demain et des transformations profondes qui nous attendent.

A ce titre, il est temps, sur les sujets d'environnement et de transition climatique, d'obtenir de vrais résultats qui puissent être constatés chaque jour par nos concitoyens.

Le retour de la faune et de la flore dans nos rivières ne doit plus être un vœu ou un espoir.

Notre soutien doit bien sûr aller au traitement des effluents des exploitations agricoles.

Il faut constater que la nature ne sait plus absorber et retraiter l'ensemble des rejets et que nous devons, comme nous l'avons fait par le passé, lancer un vaste programme d'équipements innovants permettant ces retraitements et d'accompagner, avec d'autres collectivités, nos exploitants agricoles.

Il faut être, bien plus que nous le sommes aujourd'hui, aux côtés de nos associations de pêcheurs qui sont les veilleurs de la qualité de l'eau et de la vie de nos rivières.

Les programmes ambitieux de réintroduction et de développement de la faune et de la flore doivent être engagés en partenariat avec ceux qui en ont l'expertise. Cela participera également à une plus grande attractivité touristique de notre département.

Le Doubs, symbole de la forêt encore sauvage, de ces grands sapins, doit aussi être le catalyseur de toutes les initiatives, qu'elles soient nationales, régionales ou des agglomérations, pour soigner chaque nouvelle plaie de nos forêts, qu'elle soit due à la sécheresse ou aux scolytes.

Nous déciderons ainsi des essences d'arbres, que nous souhaiterions voir s'enraciner dans notre territoire, qui seront adaptées et des partenariats avec les propriétaires privés devront être étudiés.

Nous proposons, lors des orientations budgétaires, une politique agricole, alimentaire et forestière audacieuse. Nous espérons voir davantage d'audace en la matière. Par exemple, le bonus accordé aux collèges pour une meilleure qualité de repas est une bonne chose, mais les cuisiniers que nous avons rencontrés nous ont fait part de leurs difficultés à s'approvisionner, en tout cas localement, notamment en viande de bœuf et légumes. Cet exemple montre combien tout est lié et tout l'intérêt qu'il y aurait à conduire une politique ambitieuse pour une agriculture à la fois raisonnée et en capacité de nourrir nos habitants.

La préservation de l'environnement passe aussi par la gestion de notre patrimoine.

N'est-il pas dommage de nous priver d'un rapport global qui traiterait à la fois de notre patrimoine bâti au sens large et des actions que nous pouvons conduire pour limiter son impact ou des dégâts qu'il subit ? Au lieu de cela, nous voyons d'un côté la question de la transition climatique dans le rapport 303, nos collèges dans le rapport 201, nos autres bâtiments dans le rapport 404, nos infrastructures dans le 301.

N'afficherions-nous pas une plus grande ambition et ne gagnerait-on pas en cohérence, en empoignant les choses à bras-le-corps par tous les aspects que cela peut englober et en étant dans l'anticipation plutôt que dans la réparation ? A titre d'exemple, nous avons connu au travers des épisodes successifs de sécheresse et de violents orages des glissements de terrains qui auront, à plusieurs reprises, entravé et ralenti notre économie par la fermeture de plusieurs axes routiers majeurs, provoquant aussi souvent l'irritation des automobilistes qui les utilisent ou de celles et ceux dont l'activité économique en dépend.

Il est donc nécessaire d'engager là aussi, à titre préventif, des études et des travaux de prévention pour que ces incidents qui ont conduit à la fermeture d'axes routiers stratégiques pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois ne se reproduisent plus.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte le dynamisme actuel de nos trois zones économiques que sont le Haut-Doubs, l'agglomération bisontine et le Grand Pays de Montbéliard qui forment, avec le Territoire de Belfort, un des trois territoires les plus industrialisés de France. Ces zones ne doivent pas souffrir de difficultés d'accès.

A ce titre, et à travers la compétence du Conseil départemental sur les collèges, le Pays de Montbéliard doit faire l'objet de toutes les attentions par rapport à l'évolution de sa population et donc de celle de sa jeunesse et des difficultés qu'elle peut rencontrer.

Sans polémique aucune, nous devons bien constater qu'il nous aura fallu 10 ans pour que la première pierre du collège de Bethoncourt soit enfin posée au cours de cette fin d'année 2021.

Qui peut dire quels seront les besoins en 2030 sur ce territoire ?

Ce que l'on sait déjà en fait, c'est que STELLANTIS a annoncé l'arrivée de 170 salariés supplémentaires sur son site de recherche et de développement de Belchamp ; que l'Etat, dans le cadre de la décentralisation de ses services, travaille au transfert de 120 à 150 fonctionnaires dans le Pays de Montbéliard ; que FAURECIA a annoncé, au printemps 2021, que ses 2 nouveaux sites d'Allenjoie engendreraient, à terme, la création de 300 emplois ; que le site d'Hérimoncourt va connaître, au cours de l'année 2022, l'installation d'un nouvel industriel qui projette jusqu'à une centaine d'emplois à l'horizon 2026-2027. D'autres entreprises s'engagent dans l'extension de leurs usines comme PLASTIVALOIRE à Voujeaucourt, et les 140 000 mètres carrés de bâtiment laissés disponibles dans le projet PEUGEOT 2022 ont d'ores et déjà suscité l'intérêt de grandes entreprises internationales.

L'impact de l'arrivée de ces familles dans le Pays de Montbéliard doit nous conduire à une réflexion approfondie des équipements éducatifs, routiers, du service à la personne et la question de la capacité d'accueil de nos collèges dans le nord du département se pose.

Vous avez mis en place un groupe de travail sur ce sujet et c'est une bonne chose. Cependant, avec mon collègue Frédéric BARIBER, nous regrettons que les dates auxquelles il se réunit soient communiquées si tardivement voire changées et compliquent ou rendent impossible notre participation.

Le sujet est important, il mériterait davantage d'anticipation, et j'insiste sur la nécessité d'intégrer à la réflexion les perspectives de développement économique et urbain sur cette partie du département.

Il ne s'agit pas de vouloir à tout prix obtenir un nouveau collège pour le Pays de Montbéliard, mais ne serait-il pas opportun déjà de réfléchir, si le besoin s'en faisait sentir, à un site potentiel, de mener une réflexion, un pré projet comme le souhaite déjà un collectif de parents d'élèves à Grand-Charmont ?

Préparer une société du mieux-vivre ensemble, c'est aussi assurer une équité de traitement et surtout, créer des inégalités dès la jeunesse n'est pas gage d'une société qui fonctionne bien.

Il est de notre responsabilité, au contraire, de veiller à offrir à l'ensemble des jeunes en âge de fréquenter le collège, les conditions propices à favoriser leur réussite scolaire et les zones socialement moins favorisées doivent en particulier retenir toute notre attention.

L'idée de lancer une étude pour un nouveau collège ne doit pas être écartée d'emblée.

Sur un autre sujet, qui est celui de l'accompagnement à la personne, que de débats animés n'avons-nous pas eus sur l'augmentation du salaire des aides à domicile et combien de fois cela a pu vous paraître impossible à faire.

Sous la pression de l'Etat, après le Ségur de la santé, l'augmentation de 15 % des salaires des aides à domicile, qui relèvent du domaine associatif, est en vigueur. Là où il y a une volonté, il y a donc bien un chemin que nous avons emprunté main dans la main, Etat et Département.

Cette revalorisation est de nature à rendre le métier plus attractif, il nous faut maintenant aller plus loin dans sa reconnaissance.

Nous avons l'opportunité d'être pionniers en matière de gestion des carrières de celles et ceux qui consacrent leur vie à l'accompagnement et au service des plus fragiles d'entre nous. Relevons le défi, en partenariat avec la Région, les établissements de formation et les associations du service à la personne, pour un accompagnement de chaque personnel, créer les conditions d'une possible et véritable évolution de carrière vers des postes d'aides-soignants, pourquoi pas d'infirmières puisque nous en manquons tant.

Pour celles et ceux qui voudraient rester auxiliaires de vie à domicile, pas de souci, mais pour celles et ceux qui intègrent ce métier avec l'ambition d'évoluer dans leur carrière, donnons-leur tous les moyens d'y parvenir. Cela passe aussi par une réorganisation profonde du maintien à domicile dans lequel le Département doit être un acteur majeur. Il doit s'en donner les moyens et notamment permettre l'instruction très rapide des dossiers, afin d'adapter le logement ou apporter les aides sans attendre que l'état physique de la personne qui entre en dépendance se dégrade.

Nous le disions lors des orientations budgétaires, les questions de l'autonomie et de l'accès aux soins doivent être des sujets fédérateurs, sur lesquels majorité et minorité pourraient se retrouver. Il faut aller plus vite, plus loin.

Nous aurons l'occasion de décliner, au fil de l'examen des rapports autant qu'au cours des prochaines séances, d'autres propositions et rappeler celles qui n'ont pas trouvé d'aboutissement encore.

Nous pensons à notre sollicitation concernant la culture, le musée Roger Comte à Hérimoncourt, ce peintre local que Cocteau appelait le prince en espadrilles. L'association des amis de Roger Comte, qui s'occupe encore de ce musée, finira par lâcher prise tant les collectivités locales n'ont toujours pas répondu présentes à leur demande d'aide et de soutien.

Nous pensons au projet de petites cités de caractère, avec notamment ce qui avait été impulsé dans l'ancien mandat, à l'initiative de David PILOT, à Dambelin, un projet qui est pour l'instant toujours en attente de concrétisation sauf erreur de notre part.

Nous pensons à la route de la Montbéliarde qui, dans le nord du département, pourrait être un très bel outil de développement du tourisme pour notre territoire, en même temps qu'une valorisation de notre agriculture.

Je ne doute pas, sur ce point, que Béatrix LOIZON, qui vient du monde agricole et succède à notre ami Pierre SIMON à la tête du CDT, rejoindra notre point de vue.

Nous en terminons sur la nécessité d'engager de grandes synergies.

Peut-être pourrions-nous nous inspirer de la nouvelle communauté européenne d'Alsace, qui regroupe les départements du Haut et du Bas-Rhin ? Mieux travailler avec nos territoires limitrophes nous rendra plus forts, plus efficaces, plus visibles.

Lancer la réflexion de nouvelles synergies avec le Territoire de Belfort par exemple, ou le pôle métropolitain Belfort, Hérimoncourt, Montbéliard, Delle est, à notre sens, impératif.

Nos progrès, nos développements, nos résultats seront aussi nos futures recettes financières, la garantie de notre autonomie.

Pour les générations à venir, ne serait-ce pas une erreur que de négliger ces alliances qui, au-delà d'une simple mutualisation de nos services, doivent porter entre elles les garanties d'un espace de vie nouveau capable de mener à bien les grands défis et transformations d'un territoire au cœur de l'Europe ?

Mon propos liminaire n'entrera pas dans le détail des dossiers que nous examinerons dans les prochaines heures et les prochains jours.

Nous interviendrons plus précisément sur certains d'entre eux.

Nous vous ferons des observations, des propositions.

Nous espérons qu'avec votre majorité vous serez attentive à ce que disent vos minorités.

Je pense pouvoir affirmer que nous partageons au moins l'objectif de faire du Doubs un département prospère et attractif au service de ses habitants, et si les solutions proposées par chaque groupe politique diffèrent, ce but commun justifie de s'intéresser à chacune, parfois de parvenir à une synthèse.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Martine.

Florence ROGEBOSZ.

Mme ROGEBOSZ. – Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, mes chers collègues, il est toujours bon de replacer notre action départementale au regard du contexte qui nous entoure.

La situation géopolitique, internationale et nationale a irrémédiablement des effets sur le Département du Doubs et ses habitants.

L'environnement dans lequel nous évoluons conditionne notre propre action.

Le monde globalisé d'aujourd'hui connaît de plus en plus de bouleversements : qu'ils soient d'ordre climatique, avec les événements que nous avons connus ces derniers jours à l'échelle mondiale ; sanitaires, qui nous plongent dans une incertitude permanente, ou humains avec notamment les déplacements de populations conduisant à des crises migratoires de plus en plus importantes.

La société française, quant à elle, est plus que jamais émietée et en manque de repères.

Force est de constater que dans le morcellement de la société, un dénominateur commun semble tout de même unifier cet archipel français : il s'agit de la violence. Celle-ci est présente dans le débat public et se propage sur l'ensemble de la société n'épargnant aucune strate, aucun territoire.

Au-delà de cela, je ne vous apprends rien : notre société est vieillissante. Les conséquences de cette réalité sont l'augmentation des dépenses de santé et toutes les problématiques liées au vieillissement, avec l'hébergement et la prise en charge.

Face à cela, la France depuis maintenant 6 ans connaît une baisse de la natalité. Même si notre pays reste le plus fécond de l'Union européenne, l'indicateur de fécondité continue de baisser avec 1,83 enfant par femme en 2020. Et contrairement aux idées reçues, si les familles ont moins d'enfants ce n'est pas parce qu'elles en veulent moins. Ce sont donc les incertitudes sanitaires, climatiques, géopolitiques et sociales qui pèsent sur les familles, qui imputent sur notre démographie.

Il faut donc, à travers une relance de la politique familiale, redonner confiance aux parents, leur apporter un soutien concret et stable dans la durée. Je pense ici notamment à l'aide à la parentalité pour les familles les plus en difficulté.

Il faut aussi que les parents puissent concilier vie familiale et vie professionnelle.

Il faut que le monde du travail s'implique également sur cette question.

Sachez que sur ce point, nous avançons dans ce sens pour les agents de la collectivité, je sais l'implication de notre Vice-président aux ressources humaines.

L'objectif d'une vraie politique familiale est d'aider les parents à réaliser leur désir d'enfant. Cela pourrait ainsi contribuer à rétablir l'équilibre à long terme des branches vieillesse, assurance maladie et de la nouvelle branche autonomie.

Nous avons donc, d'un côté, une baisse de la natalité et, de l'autre, une proportion de personnes dites de troisième et quatrième âges qui augmente : 1 personne sur 5 peut donc être considérée comme senior dans notre pays.

Rappelons simplement que les rapports sociaux constituent pourtant, du point de vue même des seniors, un des déterminants fondamentaux de leur santé et de leur épanouissement.

Nous connaissons aussi l'attachement des personnes âgées pour leur domicile, les Doubiennes et les Doubiens veulent vieillir chez eux, au plus près de leurs proches et nous les comprenons tous. Car comme l'a rappelé très justement l'institut Montaigne, la crise du Covid 19 a mis en lumière le besoin français de passer d'une prise en charge hospitalo centrée et fondée sur les établissements d'accueil de personnes âgées à une approche multidimensionnelle fondée sur le soutien dans de bonnes conditions à domicile.

Seule une loi grand âge et autonomie ambitieuse peut concrétiser cette approche multidimensionnelle indispensable.

Il y a urgence d'agir.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu d'avancée sur ce sujet majeur au niveau national.

La place sociale, humaine et citoyenne de nos aînés compte.

Je ne souhaite pas dresser un tableau noir, je souhaite juste rappeler des vérités.

C'est la lucidité de ce diagnostic qui doit guider notre action.

Notre approche se veut réaliste, pragmatique et humaine.

Il faut savoir répondre aux attentes présentes sans jamais négliger les perplexités futures. C'est ce que fait notre majorité avec ce budget 2022, qui marque un recours raisonné à l'endettement tout en étant résolument volontariste, avec un effort d'investissement sans précédent, indispensable pour la relance de l'économie et pour préparer l'avenir. Tel est l'esprit de responsabilité du groupe majoritaire.

Collectivement, nous saluons ce budget qui est un budget de confiance et de persévérance.

Nous sommes fiers des avancées concrètes que porte ce budget et je pense en particulier à la revalorisation salariale des agents des établissements et services médico-sociaux du secteur de l'enfance et du handicap.

C'est une reconnaissance de l'engagement quotidien et de la rigueur de ces professionnels. Leur travail est essentiel pour la santé des plus vulnérables.

C'est une fierté collective de permettre cette revalorisation salariale.

Je veux également saluer la nouvelle politique départementale pour un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale.

L'objectif que nous portons est ambitieux, avec la création de 350 places en habitat intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD d'ici 2024.

Soyons fiers. Le Département du Doubs fait partie des 30 départements précurseurs au niveau national dans ce domaine.

Soyons fiers aussi de notre politique collèges, pour permettre de bonnes conditions de réussite éducative aux citoyens de demain, que ce soit au titre des moyens techniques ou humains.

Soyons fiers également de la concertation menée avec les territoires sur de nombreux sujets : scolaire, routier, aménagement des territoires pour la mise en œuvre de projets répondant aux particularités des territoires pour des territoires d'avenir.

Vous le voyez, les politiques publiques que nous mettons en œuvre s'inscrivent dans un contexte. Elles répondent aux problématiques de notre temps et elles se veulent humaines et lucides, sans jamais ignorer les incertitudes du futur.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

Je voudrais revenir un peu sur les propos de Raphaël KRUCIEN.

On a eu Raphaël KRUCIEN procureur, on a eu Raphaël KRUCIEN professeur, on a eu Raphaël KRUCIEN moralisateur, on a eu Raphaël KRUCIEN grand dépensier à l'excès et puis on a eu Raphaël KRUCIEN le sachant.

Dans les propos qui ont été les vôtres, j'ai voulu reprendre un peu une expression qui était utilisée par Voltaire, qui disait : mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Je crois que celle-là, vous l'avez fortement bien apprise.

Répéter 1 000 fois à l'envie des inepties, cela ne fait pas aujourd'hui des vérités M. KRUCIEN.

Je vais revenir sur l'ensemble des propos.

Vous avez abordé un point fort et un mot fort aujourd'hui dans le cadre du budget 2022, qui est celui de l'insincérité. C'est fort, quand on emploie ce mot d'insincérité. Cela impliquerait aujourd'hui que les documents que l'on transmet ne sont pas exhaustifs, que les documents que l'on transmet ne sont pas cohérents et que les informations que l'on donne ne sont pas exactes. Vous remettez, en fin de compte, en cause un principe qui est la transparence de la vie publique. C'est ce que vous avez évoqué dans l'ensemble de vos propos.

Je vous rappelle que derrière il y a le contrôle de légalité qui aujourd'hui, à ma connaissance, n'a pas remis en cause un seul élément d'insincérité que vous avez pu évoquer. D'ailleurs, je voudrais m'arrêter sur les conclusions aussi de la Chambre régionale des comptes, qui avait salué dernièrement l'ensemble de ce qui avait pu être donné par l'instance départementale et qui avait qualifié les éléments budgétaires sur la période 2015-2020 de fiables et sincères.

Je vous invite, faites-le, puisque derrière le contrôle de légalité, il y a le contrôle budgétaire, à saisir le Préfet, qui derrière diligentera une enquête de la part de la Chambre régionale des comptes. Faites-le, et on en verra les conclusions par rapport à cela.

Donc je pense qu'il faut être prudent quand on emploie certains mots.

Ensuite, on a eu Raphaël KRUCIEN procureur et juge à la fois. L'ADAT. Vous seriez bien averti, je pense, dans la situation actuelle, de mesurer un peu vos propos par rapport à l'enquête qui est diligentée. Je crois que la Présidente l'a évoqué tout à l'heure. Vous avez reposé la question mais je pense que vous seriez bien averti d'être prudent.

Et puis, je pense que vous devriez aussi être vigilant sur les différentes insinuations que vous pouvez porter. C'est simplement un conseil de Conseiller départemental à Conseiller départemental que je peux vous donner, et là-dessus je pense qu'il faut être prudent parce qu'il y a quand même un principe juridique, vous l'avez évoqué à demi-mot, qui est consacré à celui de la présomption d'innocence, où la personne mise en cause a toute latitude, aujourd'hui, de pouvoir aussi se défendre et aujourd'hui elle est présumée comme innocente et donc je vous mets aussi en garde par rapport à tout cela.

Et puis, on a eu Raphaël KRUCIEN le grand dépensier à l'excès. C'est sûr qu'avec vous mais ça on l'a entendu sur le mandat précédent, c'est toujours le plus d'emprunt, c'est toujours le plus de dette, c'est toujours le plus de finances qui reposerait sur l'ensemble des citoyens du Doubs.

Ecoutez, il y a une majorité, il y a une minorité, je crois que les philosophies sont complètement différentes. Et encore une fois je crois qu'aujourd'hui, vous avez abordé les élections départementales, la population du Doubs nous a fait confiance dans ce sens puisqu'elle nous a renouvelé sa confiance pour pouvoir continuer à piloter cette collectivité départementale.

Enfin, on a eu Raphaël KRUCIEN moralisateur. Vous abordez les commissions, et je souhaiterais peut-être que Claude DALLAVALLE aussi puisse s'exprimer par rapport à cela parce que vu qu'il siège dans la première commission. Je parle sous couvert, en tout cas dans la commission dans laquelle je siège, présidée par Denis LEROUX : aucune question n'est laissée de côté, aucune question n'est éludée et il s'avère que parfois, il est vrai, certaines de vos questions nous interrogent sur la compréhension des dossiers et sur la profondeur du travail que vous pouvez porter sur certains dossiers. Cela nous interroge. Mais je crois qu'aujourd'hui, cher Claude DALLAVALLE, tu ne peux pas remettre en cause en tout cas les échanges et les débats que nous pouvons mener en commission.

C'est un peu ce que je voulais dire en complément des propos de Florence ROGEBOSZ. Effectivement, la Présidente l'a fort bien dit, c'est un budget de confiance, de persévérance et de cohérence et Olivier BILLOT y reviendra tout à l'heure. Mais je le redirai encore une fois : mentir et dire des inepties ne fait pas une vérité.

Mme la PRESIDENTE. – Claude, tu as demandé la parole je crois.

M. DALLAVALLE. – Oui, merci. C'est juste pour répondre à Ludovic puisqu'il m'interpelle directement. D'après les discussions que l'on a eues aux différentes commissions, elles ne fonctionnent pas de la même façon : en première commission, depuis 2015 puisque je siége en première commission depuis cette date, aux questions que l'on a posées on a toujours eu des réponses, etc. Là-dessus, je pense qu'il n'y a pas de souci à se poser au niveau de la première commission.

Ce que Raphaël soulignait, c'est que dans d'autres commissions ça ne se passe pas exactement de la même façon.

Je peux parler pour la première commission mais je ne peux pas parler pour les autres commissions, n'y participant pas.

Après ce que dit Ludovic, des fois on a du mal à comprendre certaines questions que l'on pose, cela m'interroge un peu. A un moment donné, on découvre des choses, il nous manque parfois des informations, c'est pour cela que pour ceux qui ont des informations, nos questions peuvent sembler bizarres.

Merci de l'écoute.

Mme la PRESIDENTE. – Philippe ALPY.

M. ALPY. – Merci Mme la Présidente.

Je voudrais vous témoigner, Mme la Présidente, à l'écoute des propos tenus par M. KRUCIEN, d'abord d'un soutien total dans la démarche qui a été la vôtre par rapport au sujet où l'on vous met en cause en tant que Présidente.

Je trouve ça assez blessant dans une Assemblée comme la nôtre, où on se connaît et en particulier avec M. KRUCIEN, depuis 2015. On connaît ses procédés.

Je pense que dans le respect des personnes vous l'avez dit, Ludovic l'a dit, il est bon que chacun soit à sa place et que chacun rappelle qu'il y a présomption d'innocence jusqu'à ce que les personnes, qui sont mandatées pour nous éclaircir sur le chantier, apportent les éléments. Je crois que c'est un respect qu'on doit avant tout, quelles que soient les institutions où l'on siège.

Pour ma part, Président de la troisième commission, avec Florence, Béatrix et tous les collègues de cette commission, je voudrais dire à l'ensemble de nos services qui travaillent, qui nous accompagnent, combien de fois on n'est pas très fier des mises en cause parce qu'il y a les élus, mais il y a aussi des services qui sont pleinement impliqués, qui travaillent dans un dialogue permanent avec les élus, mais aussi avec les acteurs du terrain qui nous permettent de construire des politiques.

Laisser entendre qu'il y ait rétention d'informations, suspicion, de cacher des choses. On n'a rien à cacher. Je crois qu'on construit des politiques dans la transparence. Il faut le temps d'élaborer des politiques, et laisser entendre, au travers des propos qui ont été tenus ce matin, qu'on ne pouvait pas avoir accès à l'information, et Claude a évoqué la première commission mais en troisième commission, à titre personnel, mais je pense que Florence et Béatrix qui sont Vice-présidentes comme moi l'évoqueront, nos équipes travaillent vraiment dans l'intérêt général et je voudrais les remercier.

A côté de nous, ils donnent beaucoup, ils mobilisent beaucoup et ce que j'ai entendu ce matin, pour les 6 ans qui nous amènent à travailler ensemble j'avoue franchement, je ne sais pas quel process il nous appartiendra de mettre en place pour satisfaire M. KRUCIEN, je ne reprendrai pas les propos de Voltaire mais je crois qu'ils sont vraiment adaptés.

Pour notre part et pour le champ qui est le mien, l'aménagement du territoire, avec des équipes on a travaillé sur le foncier, sur l'eau, avec une structuration qui est sans égal. Je crois que la Présidente avait cette volonté qu'on conforte l'EPTB, qu'on construise des outils adaptés au monde actuel, deux EPAGE, le Parc Naturel qui ont été mis en place et puis derrière cela on peut candidater sur un nouveau LIFE climat.

Il faut que nos concitoyens se rendent compte que porter des politiques ambitieuses, cela nécessite aussi du travail de fond, dans le respect aussi des collectivités avec qui nous sommes appelés à travailler et dans un dialogue permanent. C'est ce à quoi nous nous employons en permanence.

Sur C@P 25, laisser entendre qu'on n'a pas de programme, qu'on n'a pas de politique ambitieuse, c'est bien le fruit d'un dialogue permanent avec le bloc communal qui a été mal mené ces derniers temps, qui est lui aussi en difficulté sur bien des plans et qu'il nous faut conforter tant dans l'ingénierie, c'est ce que nous faisons avec nos équipes. Un accompagnement au plus près, comme le dit Christine, notre Présidente, c'est rôles courtes mais aussi avec une volonté d'écouter vraiment ce territoire qui vibre, qui a envie de construire avec nous et je crois que ça nous est reconnu. Que ce soit la politique du logement, les pistes cyclables, on ne cesse de construire avec le territoire des politiques de demain.

Sur les nouvelles énergies, c'est de même. Chaque fois qu'un territoire nous sollicite, nous sommes présents, nous accompagnons d'une façon pas clientéliste mais d'une façon la plus simple, qui soit répliquable.

Je crois que là aussi, c'est une méthode de travail qu'on s'impose et c'est tout à l'honneur de nos services et de notre collectivité.

Avec le budget qu'on pose aujourd'hui, dire qu'on n'a pas d'ambition, qu'on est petit bras, et l'ensemble des services qui nous accompagnent sur le volet financier, je leur rends grâce parce qu'on est toujours à les solliciter pour du plus, toujours plus, que ce soit dans le fonctionnement, toujours plus dans l'investissement et ça se traduit pleinement dans ce qui a été posé aujourd'hui et qu'on va bien sûr défendre et voter.

Pour finir Mme la Présidente, je voudrais témoigner, en tant que Vice-président, de l'agilité de nos services, de la capacité de nos services, sous la houlette de Philippe JAMET, à nous entendre, nous les élus, à nous accompagner, quel que soit le champ d'activité sur lequel on les sollicite parce que si on est Vice-président dans un domaine, on n'est pas sachant dans tous les domaines et cela aussi, je l'apprécie énormément.

Pour avoir siégé dans une autre collectivité régionale, je mesure pleinement la chance que nous avons de pouvoir travailler dans cet esprit-là.

J'en arrêterai là mais, franchement, je pensais que le débat ce matin serait d'une autre nature.

On a du travail à construire demain. Je ne sais pas quelle configuration donnera la troisième commission, mais j'avoue franchement qu'on va s'y employer avec Florence et Béatrix et les autres collègues.

Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Raphaël KRUCIEN, deuxième prise de parole.

M. KRUCIEN. – Merci. En réponse à ce qui vient d'être dit, j'aimerais simplement déjà rappeler une notion de base, c'est qu'en effet je porte la parole aujourd'hui d'un groupe de 12 élus : m'attaquer personnellement après le propos est donc une faute, M. FAGAUT.

Ensuite, vous m'invitez à saisir le Préfet.

Aujourd'hui, je n'ai pas envie d'aller jusque-là puisque je vous propose et je prends le contre-pied de votre déclaration, de construire ensemble une mission d'information avec vous et nous. C'est bien une volonté claire de vouloir travailler avec vous, échanger avec vous, examiner avec vous, tirer les conclusions ensemble et mettre un point final au débat.

Me proposer cela, c'est mettre en échec le débat qui doit vivre ici.

Enfin, sur nos questions, vous sous-entendez qu'elles sont bêtes. Moi, quand j'échange avec des gens, des élus ou avec tous ceux que je rencontre dans ma vie de tous les jours, j'ai toujours considéré qu'il n'y avait pas de question bête.

Voilà encore une déclaration de plus qui me laisse douter de votre capacité à mener le débat ici, M. FAGAUT.

Nous vous proposons cette mission d'information, nous proposons de l'ouvrir à tous ceux qui le souhaitent pour en finir avec ce débat, que les informations soient claires et que nous puissions, je le répète une énième fois, ensemble, dissiper tous les doutes.

Mme la PRESIDENTE. – Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente. Effectivement, c'est pour reprendre à la suite. Je suis extrêmement choquée des interventions qui ont eu lieu, et notamment le fait de cibler comme ça un élu, comme ça a été le cas, alors qu'il est représentant d'un groupe.

A un moment donné, je pense que les attaques personnelles n'ont pas lieu d'être dans cette Assemblée, absolument pas, et que quand il y a trois prises de parole de votre part, de la part de la majorité, vous n'apportez aucun chiffre, aucune argumentation. La seule chose qui a été faite, ce sont des attaques personnelles et un mépris vis-à-vis de nous.

Je tiens à relever que lors de ces prises de parole, vous cherchez à nous monter contre les services, et je trouve ça inadmissible. C'est, à proprement parler, strictement inadmissible.

Nous sommes dans un débat politique ici, entre élus, les fonctionnaires n'ont pas à être pris à témoin.

Je n'ai jamais vu cela, dans aucune collectivité, que lors d'un débat politique entre élus, on puisse venir prendre en soutien des fonctionnaires.

J'aimerais véritablement que, lorsque nous minorité, nous faisons une intervention, les élus que vous êtes arrêtiez de vous cacher derrière les fonctionnaires en disant : « vous remettez en cause le travail des fonctionnaires ».

Vous êtes des élus, c'est vous qui donnez les politiques publiques à suivre et les fonctionnaires, effectivement, appliquent les politiques. Et donc, quand on remet en cause une décision politique, on remet bien en cause la décision politique et en aucun cas le travail des fonctionnaires.

Je tiens à le dire clairement : pour les deux jours qui auront lieu, lorsque nous prendrons la parole, lorsque nous avancerons des arguments, en aucun cas ce ne sera fait contre les fonctionnaires, et là je parle pour tous mes collègues. Il faut que les fonctionnaires en soient bien conscients ici, dans cette collectivité. Quand nous avancerons des arguments, ce seront des arguments politiques qui en aucun cas ne remettent en cause le travail des fonctionnaires au sein de notre collectivité.

Je tenais véritablement à éclaircir le travail qui est fait par les élus de la minorité, ici présents.

Maintenant nous allons parler chiffres.

Vous parlez et vous ciblez Raphaël KRUCIEN dépensier. Alors on va revenir sur les mandats précédents qui étaient, au départ, tenus par Claude JEANNEROT et où Raphaël KRUCIEN, je le rappelle, n'était encore pas élu donc là ce sera difficile de l'incriminer.

Sur les 11 années, sous le mandat de gauche, un investissement de 1,25 Md€ avait été fait, soit une moyenne de 110 M€ par an.

110 M€ par an, c'est ce que nous avons aujourd'hui à peu près, à quelque chose près.

Je vous rappelle que sous le mandat précédent, nous n'étions quasiment qu'à la moitié : 56,6 M€, en moyenne, sur les 6 dernières années.

Vous parlez d'encours de la dette. Nous allons y revenir. L'encours de la dette, le 31 décembre 2015, donc à la fin du mandat de Claude JEANNEROT, était de 273 M€ ; il est, aujourd'hui, de 242 M€. Certes, nous avons une baisse, nous la constatons en effet, mais cette baisse, par rapport et au vu des investissements, est-elle si importante ?

Donc, arrêtez de partir aussi sur des stéréotypes en disant : la gauche dépensière.

Oui, la gauche sait investir et elle l'a prouvé en investissant 1,25 Md€ sur des projets pour les collèges ambitieux, sur la construction d'EHPAD, sur différents types de bâtiments qui ont permis tout au long de ces années de pouvoir répondre aux besoins des habitants du Doubs.

La question que nous posons à l'heure actuelle, c'est : est-ce que les investissements que vous prévoyez sauront répondre pour les prochaines années aux besoins des habitants du Doubs ?

Je vous ai donné des chiffres. J'ai parlé en termes d'argumentation, donc j'espère que les réponses que vous aurez à nous apporter durant ces deux jours de débat budgétaire, ce seront bien des chiffres, ce seront bien des argumentations et ce ne seront pas des attaques personnelles. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Sur la dernière question ou souhait, Magali DUVERNOIS, que vous exprimez, est-ce que les investissements du Doubs sauront répondre aux besoins de demain ? Vous le savez tout comme nous, c'est cinq ans un gros projet d'investissement donc nous faisons en sorte que les investissements soient dans la bonne direction, au bon endroit.

Mais là, j'ai envie de vous dire, si vous savez pertinemment ce qui va se passer dans cinq ans puisque c'est la durée d'un gros investissement entre le moment où on met ceci en musique, je vous invite, puisque c'est ce que vous demandez, à échanger avec nous dans les commissions pour faire des propositions.

J'ai été 11 ans dans la minorité ici, dans cette maison. L'expression, je ne la faisais pas en plénière. L'expression, je la faisais en commission ou à base d'un rapport que nous avons lu, étoffé. Je faisais des propositions, je confortais des propositions.

Pourquoi dans les commissions, hormis le fait de dire que vous n'avez pas de réponses sur certaines questions ? Je crois savoir parce que je lis tout ce qui se passe en commission, que toutes les réponses possibles immédiates en réponses vous sont faites. Alors, il en reste peut-être quelques-unes qui ne sont pas encore en réponses. Je ne suis pas en train de dire que nous avons répondu à tout, mais pourquoi vous n'échangez pas sereinement sur les politiques publiques en commission ? Je vous le dis, parce que vous avez eu l'air de remettre en question la parole que j'ai donnée en Assemblée.

Je vous ai dit très clairement qu'en commission, il fallait que chacune et chacun s'expriment, et les documents que vous avez pour vous exprimer, les rapports, et là je voudrais vraiment remercier les services tout comme vous l'avez fait, sont des rapports où nous avons beaucoup d'informations.

La masse d'informations ne tient pas au nombre de pages. Vous m'avez dit : il y a quelque temps on avait avant, pour ceux qui étaient là et on n'est plus très nombreux pour tout vous dire, une manne de pages. Mais quand on met les articles, etc.

Nous, ce qu'on souhaite, c'est vous mettre les intitulés et les paramètres sur lesquels on va échanger.

Je rappelle qu'un rapport qui arrive en commission, c'est un rapport qui peut être amendé. Alors quand on ne prend pas part à rien du tout en commission, vous ne pouvez pas amender et moi je pense que c'est là qu'il faut amender les rapports, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois.

Alors ce n'est pas le buzz politique comme vous souhaitez le faire, comme toute minorité, là je ne m'adresse ni aux uns ni aux autres, mais réfléchissez quand même à ces commissions où vous avez toute latitude pour vous exprimer et où vous ne le faites pas pour l'instant. C'est quand même incroyable.

On reviendra plus tard sur la création d'une mission d'information. Vous avez parlé de l'article 37, je vous parlerai du 38 et du 39 aussi puisque cela ne sort pas comme ça, on décide de... Il y a quelques règles qui sont en vigueur, et c'est bien pour cela qu'il y a un règlement intérieur donc on reviendra là-dessus plus tard.

Je vois que Magali demande la parole, je vais la lui redonner bien évidemment.

Je ne suis pas dans la polémique là, j'espère que vous le comprenez.

Je ne reviendrai pas du tout sur les propos concernant l'ADAT puisque je vous ai dit exactement quelle était la démarche que j'avais suivie.

Je ne suis pas Procureur je vous l'ai dit, et c'est au Procureur... Il sait ce qu'il a à faire, le Procureur. Ce n'est pas Christine BOUQUIN qui va lui dire ce qu'il a à faire. Moi, je l'ai informé comme il se doit par rapport à un article. Et aujourd'hui, à l'heure où on se parle, je n'ai pas d'informations de M. le Procureur.

Je vous ai dit très clairement que je vous tiendrai informés : je vous tiendrai informés.

Je ne peux pas vous tenir informés d'éléments que je ne possède pas.

Juste un peu de rigueur aussi dans les propos. J'ai répondu à votre mail du 26 octobre, M. KRUCIEN, vous demandant les éléments donc j'aimerais bien que vous le souligniez aujourd'hui, et vous m'avez dit que vous n'aviez pas d'éléments en votre possession.

Je ne vous redonnerai pas la parole sur ce sujet-là. Pour moi, c'est clos. En tout cas, tant que je n'ai pas d'autres éléments, je ne peux pas aller plus loin dans les propos.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – C'est juste pour revenir sur deux faits quand on parle des commissions, et nous posons des questions lors de ces commissions, je pense que vous avez les rapports, chacun d'entre nous peut avoir les rapports y compris à l'extérieur si des gens le demandent. Simplement, je vous rappelle juste, pour ce qui est le cas dans notre commission, qu'il a fallu attendre une Assemblée pour savoir l'attribution d'une subvention et notamment qu'il y avait un lien avec la DRAC, alors que lorsque nous avons posé la question en commission, nous ne l'avons pas eue.

Et puis, j'attendais les chiffres puisqu'on me disait qu'il y avait un nombre de demi-pensionnaires qui avait baissé. J'ai juste, par exemple, demandé des chiffres, que je n'ai pas.

Vous comprenez bien que quand on demande parce que certes on veut bien vous croire sur parole, mais je pense que le rôle aussi d'une minorité, c'est de vérifier, d'avoir des éléments chiffrés pour pouvoir ensuite dire soit notre accord soit notre désaccord. Et là, vous avez l'impression de noircir le tableau mais je crois que M. KRUCIEN, justement, a mis en avant des points positifs au niveau de ce budget qu'il n'a pas manqués, donc ce qui serait bien, c'est aussi de reconnaître que nous, élus de la minorité, nous savons aussi reconnaître quand il y a des points positifs et des avancées.

Mais il me semble que c'est notre rôle d'élus, et là j'ai bien envie de dire élus quelle que soit notre position, majorité ou minorité, que quand quelque chose nous interpelle, on puisse demander des compléments d'information pour pouvoir effectivement construire une argumentation et une position.

Encore une fois, au niveau des commissions, des questions ont été posées : nous n'avons pas eu les réponses, ou nous les avons eues au moment de l'Assemblée. Je me souviens parfaitement aussi que de nouveau, là sur le coup, M. FAGAUT s'en était pris personnellement à moi, en me disant que je n'étais absolument pas au courant des affaires départementales alors que la question avait été posée en commission, qu'on n'avait jamais eu la réponse et qu'il a fallu attendre l'Assemblée pour l'avoir.

Nous sommes, nous, dans un débat constructif, avec des argumentations, nous espérons que ce sera le cas pendant 2 jours.

Mme la PRESIDENTE. – Je persiste par rapport à ces commissions, pardonnez-moi, puisque vous vous exprimez donc je vous laisse le temps de vous exprimer, entre demander le chiffre de demi-pensionnaires, qui est tout à fait légitime, est-ce qu'on peut imaginer qu'un élu, Vice-président nouvellement en place, n'ait pas immédiatement... ? Cela, vous le reconnaissez, je le sais. En sortie de commission, nous demandons ces éléments aux services, bien évidemment. Donc peut-être que vous n'avez pas les réponses immédiatement, mais ce que je voudrais que vous entendiez ici, c'est qu'il n'y a pas d'obstruction de communiquer des éléments quels qu'ils soient, aux minorités. Il faut que ce soit clair.

Ce que je vous disais en préambule c'était, puisque vous avez des idées, puisque vous voulez travailler avec nous, je ne dirai pas la boutade que j'ai dite à notre collègue Raphaël KRUCIEN il y a très peu de temps, c'était une discussion que nous avons entre nous donc je ne vais pas le dire aujourd'hui, mais pourquoi ne pas échanger dans ces commissions autres que des demandes ? Pourquoi vous n'échangez pas ? J'aimerais comprendre.

Je crois que je vais m'inviter aux commissions, non pas que je mette en doute la tenue des commissions mais pour voir comment le débat s'exprime, je pense que c'est important, et comme on peut le faire maintenant en visio, j'aurai toute latitude de pouvoir le faire si j'ai quelques instants. Vous imaginez bien que je ne peux pas siéger à toutes les commissions.

Vous nous dites : vous n'avez pas répondu à nos questions. On a 3 jours devant nous. Les questions s'adressent à des rapports bien précis, donc là j'ai encore 4 demandes de parole concernant l'exécutif donc bien évidemment qu'on va vous apporter des réponses.

Mais sur la gestion propre de la collectivité, on ne sera pas d'accord, bien évidemment. Vous l'avez rappelé. Nous, on rappelle aussi comment nous souhaitons mener nos politiques donc là-dessus on ne vous apportera pas d'argument, quoique je pense qu'Olivier BILLOT pourra vous dire pourquoi on fait les choses parce qu'on sait très bien où on va.

On n'est pas dans le flou, je tiens à vous le redire : on sait très bien où on va.

Comparer l'avant 2004 sur les collègues puisque c'est ce que vous avez fait, et le 2004-2015, je pense que quand on compare, il faut comparer aussi les époques, les dotations, les compétences, etc.

Le raccourci était un peu facile mais, écoutez, je vous l'accorde puisque vous l'avez utilisé. Moi, je ne vais pas rechercher ce qui s'est passé en 2001. J'irai chercher ce qui se passera au-delà de 2025 et le cap est donné parce que nous sommes en 2021. On a encore jusqu'à 2025 et tout ce qu'on va agréger à notre projet C@P 25 donc on n'est pas du tout en retard. On est sur un budget conforté, donc je ne m'affole absolument pas au vu des discussions que nous aurons pendant ces 3 jours.

J'espère bien que ce que vous allez chiffrer puisque vous avez des propositions à faire, vous me direz là où vous ferez les économies, là où vous emprunterez un peu plus et comment vous rembourserez. C'est cela qui m'intéresse. Après le reste, je crois qu'il faut qu'on reste serein dans la démarche qui est la nôtre.

Je passe la parole à Albert MATOCQ-GRABOT.

M. MATOCQ-GRABOT. – Vous savez que je suis un très jeune Conseiller départemental, et je pensais être venu ce matin pour discuter du budget de 2022.

Mme la PRESIDENTE. – Nous aussi.

M. MATOCQ-GRABOT. – Si on pouvait y passer, ce serait bien.

Mme la PRESIDENTE. – Mon cher collègue, mon cher Albert, jeune Conseiller départemental mais avec une expérience quand même d'élu depuis quelques années, oui on va passer aux rapports, mais avec toutes les attaques qui ont été à l'encontre de la majorité départementale, on va prendre le temps de répondre. Et, Albert, c'est moi qui tiens le pupitre donc aussi longtemps que je souhaiterais qu'on reste sur ce sujet, nous le ferons.

Je passe la parole à Béatrix LOIZON, qui va vous apporter là aussi des éléments de compréhension par rapport aux différents rapports.

Mme LOIZON. – Merci Mme la Présidente.

Avant d'apporter des réponses, j'ai été très choquée, moi aussi, par le ton des premiers propos tenus par le groupe minoritaire mais j'en resterai là.

Je voudrais vous apporter des éléments factuels suite à vos questionnements.

Au niveau de l'agriculture et là je répondrai plus à Martine, concernant le modèle agricole qui est ce qu'il est dans le département, avec une forte dynamique, avec une agriculture qui fait vivre son territoire, avec ses avantages et ses inconvénients qu'on connaît tous, cela laisse peu de place à la diversification.

Depuis plusieurs années, nous avons missionné la Chambre d'agriculture pour nous accompagner sur ce sujet, pour travailler, pour développer des projets de diversification.

Même, nous sommes aussi, parallèlement, fortement investis sur le foncier, la recherche du foncier, sur l'accompagnement et de nombreux autres domaines.

On siège dans beaucoup d'instances où on porte une parole, avec un besoin de diversification pour l'avenir mais aussi pour nos collégiens parce que c'est notre compétence, et pour bien d'autres domaines où des fois on a une parole isolée.

J'ai vu, au bout de quelques années, changer le ton et la teneur des propos et aujourd'hui je pense qu'on n'est plus les seuls à travailler dans ce sens-là.

Vous le savez, notre porte d'entrée pour accompagner l'agriculture reste limitée puisqu'on a perdu la compétence économique, c'est le PDR, le Programme de développement rural.

Je vous rappelle que pour les critères d'éligibilité, si aujourd'hui vous trouvez qu'ils ne vont pas assez loin, si aujourd'hui vous trouvez qu'on est un peu à côté de la plaque, ces grilles ont été votées en 2014. Comprenne qui pourra, comprenne qui voudra.

Il existe des agriculteurs diversifiés.

Notre travail porte ses fruits sur nos pourcentages de produits locaux et bio. Dans les collèges, on a beaucoup augmenté ces dernières années.

On ne peut pas dire que le budget service restauration pour s'approvisionner en produits de qualité ait baissé.

Je vous rappelle qu'en Commission permanente du 28 septembre 2020, nous avons voté une assiette Doubs saveur de 100 000 €, qui mettait déjà un plus, qui récompensait les collègues qui avaient travaillé plus localement pour apporter une qualité de restauration meilleure à nos collégiens.

Est arrivé le Covid, et là nous avons voté un plan d'urgence de 1 M€ sur 2020 et 2021, ce qui, au résultat, a amélioré l'assiette de 28 centimes, c'est-à-dire qu'on pouvait dépenser 28 centimes de plus par repas pour mieux manger. C'était vraiment fléché sur la qualité des assiettes. Je rappelle que c'était un plan d'urgence.

Pour 2022, et vous le savez puisque vous siégez dans vos conseils d'administration collèges, nous avons mis en place un nouveau dispositif pour répartir l'effort entre collèges et Département.

Ce dispositif mixte, pour la politique d'achats de produits locaux bio ou sous label de qualité, s'élèvera pour le Département avec une subvention à hauteur de 320 000 €. C'est le triple de l'assiette Doubs saveur que nous avons votée en 2020. Le reste sera apporté par un prélèvement sur les fonds de roulement des collèges, pour ceux qui sont au-delà d'une réserve de plus de 100 jours.

Donc dire que notre budget pour mieux manger a baissé, c'est faux.

Et puis, pour EGalim, si je me réfère à l'article 257 d'EGalim 2, où les produits d'approvisionnement direct entrent dans le décompte, cela conforte tout à fait notre politique, la politique qu'on a menée depuis quelques années, en disant : nous n'allons pas nous acharner sur du bio. Du bio, on va le trouver où : en Amérique du Sud ? Non. Nous avons travaillé sur les circuits courts, sur l'approvisionnement local, quand c'était possible en bio.

Aujourd'hui, EGalim 2 nous conforte parce que ces produits circuits courts sont intégrés dans les 50 %.

Un point tourisme, sur la route de la Montbéliarde.

Cela fait rire la Présidente parce qu'elle aussi a mouillé la chemise sur ce dossier.

Nous avons travaillé beaucoup ces dernières années, notamment avec les jeunes agriculteurs. Je regarde mon collègue, Thierry MAIRE DU POSET, parce qu'on s'est aussi déplacé beaucoup sur le secteur, avec une envie forte du monde agricole de valoriser cette race et du coup tout un territoire mais un territoire qui, d'accord s'il est né à Montbéliard, va jusqu'aux Fins et il draine une grande partie du Doubs.

On a bossé. On a avancé des pions petit à petit, avec le monde agricole et PMA.

La dernière tentative que nous avons faite date d'il n'y a pas longtemps, c'est cet automne, où avec la Chambre d'agriculture nous avons provoqué une réunion avec les gens de PMA, le monde agricole et le Département pour, à nouveau, faire un tour de ronde et voir où cela bloquait.

La dernière réunion a été annulée juste avant, au dernier moment, par PMA.

Depuis, je suis retournée à PMA rencontrer notamment la Vice-présidente au tourisme et j'ai redemandé que ce sujet revienne sur la table, et qu'on attendait de leur part une envie de.

Voilà pour la route de la Montbéliarde. J'espère qu'elle verra le jour dans ce mandat-là.

Mme la PRESIDENTE. – Merci beaucoup.

Jacqueline.

Mme CUENOT-STALDER. – Merci Mme la Présidente.

Par rapport à ces reproches qui nous sont faits de manière incessante de ne pas suffisamment dépenser, investir, je vous rappelle que les départements en ce moment et ça a été mis en évidence lors des travaux de l'Association des Départements de France, vivent un moment qui n'est évidemment pas stable.

Je vous rappelle que les DMTO sont, en ce moment, très précaires. Bercy demande au Conseil supérieur du notariat quasiment au quotidien, ça n'a jamais été le cas précédemment, d'être le plus transparent possible sur la signature des avant-contrats, on n'en est même plus aux signatures, et régulièrement on met une pression pour avoir le plus d'éléments possible parce qu'on sait que du jour au lendemain tout ceci peut dévisser.

L'effet Covid a été ce besoin d'appel d'air de certaines personnes qui ont voulu fuir les centres-villes, en tout cas chercher un brin de campagne, un brin de verdure, une terrasse, un jardin.

Tout ceci est précaire mais vous vous obstinez, séance après séance, à nous rappeler que nous devrions dépenser toujours plus et être évidemment très généreux avec l'argent des autres.

Je vous rappelle que notre leitmotiv, peut-être que cela vous frustre, peut-être que cela vous gêne mais nous avons souhaité, comme le mandat précédent, ne pas augmenter les impôts.

Faire autant aujourd'hui en investissement avec un leitmotiv que nous tiendrons, ne pas augmenter les impôts, avec une situation fiscale qui repose en ce moment sur des mutations immobilières puisque ce sont les seules variables d'ajustement positives que tous les départements ont en ce moment, en effet c'est dynamique chez nous mais ça peut dévisser du jour au lendemain.

J'étais dans le notariat en 2008, du jour au lendemain nous n'avions plus de compromis de vente.

Donc soyez un peu réalistes.

Cela me choque, comme certains de vos collègues je pense, parce que quand vous dites qu'on vous répond personnellement, c'est parce qu'on a la naïveté de penser que même certains de vos collègues sont choqués par vos propos.

Et accuser la Présidente comme vous le faites sur une situation personnelle, je trouve ça, honnêtement, lamentable.

Mme la PRESIDENTE. – Denis LEROUX.

M. LEROUX. – Merci Mme la Présidente. Chers collègues, pour ramener un peu de sérénité en tout cas en termes d'argumentation, je voudrais aborder quelques éléments même si ça m'oblige, pour le coup, à dévoiler l'objet de très beaux rapports qui seront examinés : le rapport 101 bien sûr et les rapports 108 et 109.

Puisque des griefs modérés ont été dirigés vers le budget de l'autonomie et notamment sur la problématique des revalorisations salariales, je rappellerai tout de même que le budget, de manière générale, de la première commission, à savoir l'intégralité des solidarités, est de 309 M€ en fonctionnement sur 495,6 M€ au niveau de l'ensemble du budget. Donc, 62,4 % du budget dédié aux solidarités dans ce Département, ça ne me paraît pas anecdotique loin de là. Je le dirais encore moins sur le volet autonomie puisque, chiffre précis, 151,328 M€, juste sur l'autonomie en termes de dépenses, je ne pense pas que ce premier budget du Département, je le dis sous l'autorité des services, qui dépasse 150 M€ à lui tout seul, n'est pas aussi du ressort de l'anecdote.

Bien sûr on peut entendre des critiques, on l'a entendu sur le pavé comme ailleurs, on peut lire beaucoup de choses.

Ce secteur de l'aide à domicile notamment est en crise, celui du handicap et de l'enfance l'est peut-être tout autant, et on n'est pas insensible à cette crise manifeste que des professionnels, dont les missions se sont peut-être révélées encore plus essentielles, compliquées, douloureuses pendant la période du Covid, sont l'objet de reconnaissance, ont un besoin d'être soutenus comme ils le font pour soutenir des personnes vulnérables, des personnes diminuées, handicapées, dépendantes voire des malades.

On sait que ce secteur est un secteur où l'engagement professionnel n'est pas fonction du salaire, ça se saurait, mais s'inscrit dans un système où la solidarité tient lieu presque principal de boussole.

Il y a des mesures qui ont été données, je les détaillerai dans le cadre de ces 2 jours dans les rapports 108 et 109 et vous comprendrez la part du Département, même si j'ai cru comprendre dans les propos tenus que ce ne serait pas suffisant mais que vous notiez un signe tout de même positif. Merci tout de même du léger petit complément.

Si on veut être un peu plus sérieux, on peut regarder ce qu'a fait l'Etat puisque vous savez que le secteur de l'autonomie est quand même partagé par un certain nombre d'acteurs, au titre desquels le Département bien sûr mais l'Etat aussi via la CNSA, l'ARS d'autre part, et d'autres acteurs qui interviennent sur ce champ.

L'Etat a réagi, dans le courant de l'année 2020 et 2021, par deux systèmes qu'il faudra bien distinguer : premièrement le Ségur de la santé, et vous avez parlé des oubliés du Ségur de la santé, qui a permis des revalorisations salariales des personnels médicaux et dans les EHPAD. En effet, quid des autres ?

Et puis, sur l'année 2021, au gré de l'extension d'un avenant de convention collective de la branche à domicile, l'avenant 43. Il a permis une revalorisation des services d'aide à domicile mais uniquement dans le domaine associatif.

C'est l'état du droit positif si je puis dire, au 1^{er} octobre 2021.

C'est là que, probablement, vous sous-estimez l'intervention du Département et l'énorme implication sur ce volet-là.

Et moi, et nous, majorité, au Ségur de la santé que vous avez, et comme nous, nous jugeons insuffisant, avec toute humilité mais vous me permettrez cette boutade, on propose un gare d'eau social dans le Doubs. Et ce gare d'eau social va se décliner avec un certain nombre de mesures, que bien sûr vous avez lues dans les rapports mais je les rappellerai rapidement parce qu'elles sont essentielles à rappeler et je peux vous le dire puisque nous avons reçu l'ensemble des SAAD sous CPOM il y a une quinzaine de jours avec la Directrice de l'autonomie, ils ne sont pas insensibles au geste qui est fait par le Département, que nous avons naturellement annoncé sous réserve bien sûr du vote du budget dans les jours et les semaines qui allaient suivre.

Premièrement c'est, en ce qui concerne les services d'aide à domicile, la prise en charge durable, ce n'est pas en effet sur une année et c'est en frais de fonctionnement vous l'imaginez, et à 100 % de l'impact de l'avenant 43 qui, je vous le rappelle, touche la totalité des services d'aide à domicile que nous avons en CPOM avec, vous le verrez, une compensation partielle de la CNSA.

Mais comme ça nous paraît insuffisant et même si ça peut créer des discussions auprès des SAAD qui eux seuls bénéficiaient de cette revalorisation, nous proposons l'augmentation d'environ 14 %, c'est à cela que correspond l'impact de l'avenant 43, pour les autres SAAD, qui ne sont sous CPOM, qui leur permettra d'augmenter les salaires sans conséquence pour les bénéficiaires puisque je vous rappelle que dans ce domaine il n'y a aucune compensation de l'Etat.

Quand on leur a annoncé ce projet, autant vous dire que des structures publiques qui n'étaient pas concernées, que des structures privées qui n'étaient pas concernées, ont été plutôt contentes d'entendre cette prise en compte par le Département. Et quand je parle des structures publiques, certaines vous les connaissez très bien puisque vous êtes ici élus ou ailleurs, c'est : le CCAS de Besançon, le CCAS de Montbéliard, le CCAS de Pont-de-Roide, l'ADHAP, l'Age d'Or Services, Domicile Adoré, ADOMIS, A'DOM Services, AZAE. C'est l'ensemble de ces partenaires qui, eux, font l'objet de revalorisation.

Mais comme on considère que ce n'est pas encore suffisant et qu'on veut toucher la totalité des services d'aide à domicile, nous revaloriserons aussi en passant le tarif socle de 18 à 22 € puisque là on n'a pas de contractualisation avec l'ensemble des prestataires, avec une compensation semble-t-il prévue par l'Etat qui serait dans la loi de finances à venir, même si nous ne l'avons pas pour l'instant.

Je vous avais dit 4, j'en ai annoncé 3. Je garde le dernier, et nous souhaitons encore aller plus loin.

Oui, nous sommes à l'écoute des professionnels des établissements de protection de l'enfance et du handicap, ceux que vous appelez, que nous appelons les oubliés du Ségur. Oui, nous savons aussi ces difficultés connues par eux, que les mesures gouvernementales n'ont pas été prises en compte dans le Ségur de la santé, même si le Premier ministre très récemment et très proche d'ici a annoncé que les valorisations allaient toucher ces personnels-là, sans connaître quand, comment, avec qui, à partir de quelle date.

Effectivement, c'est un souci d'équité, de justice. Cet oubli, on souhaite, nous ici, le réparer alors provisoirement, ponctuellement en tout cas, durablement mais ponctuellement, par une action importante. C'est la décision que vous retrouverez sur le volet handicap et enfance, ce sont les 100 € nets dès le 1^{er} janvier 2022.

Je vous rappelle que c'est un coût important, vous l'avez cité tout à l'heure, puisque vous souhaitez parler chiffres : 100 € nets dès le 1^{er} janvier 2022, pour tous les professionnels des établissements de protection de l'enfance et du secteur du handicap situés dans le Doubs et non concernés par le Ségur, et toutes professions confondues : éducateurs, surveillants de nuit, administratifs et j'en passe.

Sachez aussi qu'au moment où on se parle, il n'y a pas de compensation : aucune compensation de la CNSA n'est prévue.

L'idée, c'est de pouvoir lancer un mouvement ici ou ailleurs. D'autres départements ont réagi de ce type, mais pas tous. Certains probablement n'ont peut-être pas les moyens d'aller aussi loin, mais c'est dit dans le rapport, ça doit être compris comme une avance dans l'attente de l'élargissement du Ségur, avec toutes les précautions d'usage.

C'est pour montrer un signal important, que le Département dans le Doubs sera à la manœuvre, au contact avec ces professionnels et qu'il ne lâchera pas ceux qui sont des professionnels de l'aide à domicile, du handicap, de l'enfance, j'ai envie de dire nonobstant les mesures de l'Etat, pour peu qu'elles arrivent.

On sait qu'il y a des rapports, la mission LAFORCADE qui est en cours, on sait qu'il y a un projet de loi de finances qui se prononcera peut-être sur cela ou pas.

On sait qu'on attend des grandes discussions sociales, un grand Ségur national en début d'année prochaine probablement, mais nous sommes en effet à la manœuvre bien avant et de manière anticipée.

Voilà, de manière un peu synthétique, ce que je voulais rappeler.

Ce que vous considérez comme insuffisant, peut-être, mais je considère qu'il est pour moi important que nous ayons entendu le message, celui qui est passé parmi ces professionnels, parmi les employeurs de ces professionnels, et je peux vous dire qu'il fait des heureux. Je pense qu'il faudra y revenir, on est en effet d'accord, sur ce volet-là. A quelle hauteur ? Je ne sais pas.

Mais gardez-vous tout de même de considérer que ce budget de l'autonomie, qui dépasse les 150 M€, ne prive pas l'ensemble de la sphère des autres commissions 2, 3 et 4, mes chers collègues Présidents et Vice-présidents et l'ensemble des personnels de ce Département, de capacité d'agir puisque nous sommes ici sur des fonds de fonctionnement importants, avec certaines des compensations de la CNSA mais limitées, sur les SAAD notamment, 70 % en 2021 et 50 % en 2022. Mais quid de 2023 ? On s'engage en effet sur des sommes conséquentes, qui vont durablement affecter le budget des solidarités. Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente. Très rapidement, un commentaire et une demande.

Le commentaire, c'est que nous n'avons pas et nous n'avons jamais ici, dans cette Assemblée, appelé à augmenter les impôts. Jamais. C'est vous qui agitez ce chiffon dans l'extension du débat. C'était important de le rappeler.

Mme la PRESIDENTE. – On n'a pas parlé d'augmentation d'impôts dans les propos qui ont été tenus ce matin.

M. KRUCIEN. – Si.

Mme la PRESIDENTE. – Ne montrez pas du doigt, M. KRUCIEN, ce n'est pas bien.

M. KRUCIEN. – La demande, c'est que nous puissions passer aux rapports Mme la Présidente, puisque nous avons donc un certain nombre d'interventions prévues pour pouvoir nourrir le débat public ici, en fonction des sujets qui viennent d'être cités à l'instant au travers des différentes interventions.

Mme la PRESIDENTE. – J'ai encore deux prises de parole. Vous avez eu la parole plusieurs fois, M. KRUCIEN, donc je donnerai la parole aux personnes qui la demandent.

Mme GUYEN.

Mme GUYEN. – Merci Présidente. Je voulais intervenir simplement parce que je suis donc Présidente de la deuxième commission, et je voudrais signaler que nous avons répondu, si ce n'était pas en commission, nous le faisons. Et là, dernièrement, pour la dernière commission, vous avez reçu une réponse complète avec les chiffres et les tableaux du nombre de demi-pensionnaires, qui est partie mercredi dernier. Donc, tous les collègues et tous les participants à la deuxième commission ont reçu cette réponse.

Si jamais, comme l'a dit Mme la Présidente, nous sommes capables d'échanger entre nous, une omission a été faite, si malencontreusement une réponse n'a pas été apportée, je suis, nous sommes à votre disposition pour continuer à vous l'apporter au moment où vous le souhaitez.

Je voulais apporter cette précision à l'ensemble des élus présents.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Chantal. C'est important d'apporter ces précisions-là, puisque vous avez eu la réponse donc il ne faut pas dire qu'on n'a pas de réponse.

Pour répondre à Martine, enfin peut-être pas pour répondre mais puisqu'on est dans le domaine de la deuxième commission, concernant la projection par rapport à un nouveau collège ou pas sur le nord Franche-Comté, j'ai reçu un courrier du collègue Frédéric BARBIER. Je vais reprendre les dates pour être très précise : il s'agissait du 19 octobre. Je lui ai répondu le 21 octobre, lui disant que bien entendu au vu du document qu'il m'avait envoyé, ce document serait partagé, étudié dans le cadre de la sectorisation du nord Franche-Comté puisqu'il y a deux groupes pour l'instant, sans préjuger de quoi que ce soit, et qu'évidemment au niveau des emplois qui seront créés notamment STELLANTIS et sur Allenjoie, il faudrait prendre en considération... Je parlais de 5 ans pour faire un collège et le collègue, Frédéric BARBIER, me parlait de 10 ans pour Bethoncourt mais ceci c'est autre chose.

Pour la première pierre de Bethoncourt, elle était prévue au mois de décembre mais, pardonnez-moi, dans un souci de cohérence avec ce que nous faisons, j'ai décidé d'annuler la pose de la première pierre. Ce ne sera pas une première pierre, ce sera une première botte parce que vous avez bien compris que les matériaux qui sont utilisés pour le collège de Bethoncourt ne sont pas des matériaux usuels.

Je vous réponds donc, Martine, bien évidemment sur les collèges, nous aborderons l'ensemble de cette sectorisation. Ce n'est pas à vous que je vais rappeler que vous avez fermé un collège sur le secteur de Montbéliard il y a quelques années.

Olivier BILLOT.

M. BILLOT. – Merci Mme la Présidente. En tant que Vice-président en charge de la gestion et de l'optimisation financière, cela me paraît bon également de revenir un peu sur les propos liés au cadre budgétaire et bien sûr je vous présenterai tout à l'heure de manière chiffrée et détaillée l'ensemble du budget.

Je rejoins tout à fait Mme la Présidente sur des propos. Je l'indique, piloter une collectivité, c'est anticiper et garantir une vision à moyen et long termes et surtout ne pas faire du one-shot sur un seul exercice.

Je crois que les habitants du Département du Doubs, l'ensemble de notre territoire, les collectivités locales et également les services du Département ont besoin d'avoir une visibilité à moyen et long termes, c'est important. Et nous, à travers le cap politique qui est défini, on va le porter sur la période 2022-2028, je pense que c'est fondamental. Il ne faut surtout pas vouloir faire du one-shot au niveau de l'investissement uniquement sur un seul et même exercice. Donnons-nous un peu de hauteur. Ayons une visibilité. Donnons-nous un horizon à moyen et long termes. C'est fondamental, lorsqu'on veut piloter une collectivité.

Il y a des propos qui ont été un peu contradictoires.

Je vous rejoins pour une partie. Vous avez mis en avant le dynamisme de nos recettes de fonctionnement. On s'en réjouit tous, on ne peut pas dire le contraire.

Je vous rejoins également sur l'incertitude future. On parle d'autonomie financière, mais on parle également d'autonomie fiscale qui sont deux choses bien différentes. Aujourd'hui, le Département du Doubs n'a pas l'autonomie fiscale, mais dispose encore de l'autonomie financière, avec tout de même une incertitude sur l'évolution justement de ses recettes à moyen et long termes donc soyons vigilants.

Ce principe de vigilance, nous l'avons aujourd'hui au sein de l'exécutif. C'est la raison pour laquelle on n'ira pas dans le sens de l'ouverture des vannes à tout va au niveau de l'emprunt, au-delà du raisonnable. Soyons raisonnables.

On a des incertitudes à moyen et long termes et ouvrir aujourd'hui les vannes de l'emprunt au-delà du raisonnable, ça va créer des charges que nous ne serons peut-être pas en capacité de supporter dans les années futures et si nous ne sommes pas en capacité de le supporter dans les années futures, nous devons baisser notre capacité d'investissement, nos dépenses d'investissement, alors que c'est à ce moment-là que le territoire aura besoin de nous pour soutenir l'activité économique.

Donc soyons vigilants. Ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier. Allons-y progressivement.

Vous avez souligné notre haut niveau d'investissement. Il y a une progression régulière depuis 2018, on va la poursuivre. Et notre volonté, c'est de garantir ce haut niveau d'investissement sur une mandature et non uniquement sur un seul et même exercice.

Ayons des prévisions qui soient sincères.

Aujourd'hui, avec le budget qui va vous être présenté, quasiment 100 M€ de dépenses d'investissement hors dette portés par le Département du Doubs de manière directe ou de manière indirecte à travers l'appui des collectivités de terrain, répondent pleinement aux besoins du territoire et le Département participe au plan de relance de l'investissement. C'est un point important à avoir.

L'objectif également d'un budget, c'est qu'il soit sincère.

Vous avez parlé tout à l'heure de sincérité et je pense que c'est un point important.

Il est important que nous vous garantissons, sur 2022 et les années suivantes, un taux de réalisation important du budget qui sera voté aujourd'hui et qui sera voté pour les années futures.

La sincérité du budget est très importante.

Je pense qu'il est important d'avoir une vision à moyen et long termes et de ne pas vouloir aujourd'hui utiliser le levier de l'emprunt de manière surdimensionnée. On va l'utiliser, on l'utilisera mais de manière raisonnée afin d'avoir une vision à long terme à travers un projet politique 2022 à 2028. Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Je considère que les uns et les autres, vous avez pu vous exprimer sur les interventions, majorité, minorité, donc nous passons à la suite.

Approbation des procès-verbaux des sessions des 27 septembre et 25 octobre 2021

Mme la PRESIDENTE. – Y a-t-il des questions ou des remarques par rapport à ces 2 procès-verbaux ?

Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous prenons le premier rapport. On commence par le rapport sur la situation du Département du Doubs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et c'est Serge qui nous en fait le rendu.

RAPPORTS TRANSVERSES

Rapport 2021 sur la situation du Département du Doubs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. RUTKOWSKI, Rapporteur

M. RUTKOWSKI. – Merci Mme la Présidente.

J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport. Je vais vous faire une présentation assez rapide parce que je pense que tout le monde a pu en prendre connaissance. Toutefois, je vais aborder certains points car c'est un rapport sur lequel dans la collectivité nous portons et nous prêtons une attention particulière.

La présentation de ce rapport répond à des obligations réglementaires fixées par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette loi impose aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre, de plus de 20 000 habitants, de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité mais aussi les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport constitue une opportunité de rendre compte de l'état d'avancement du plan d'actions que l'Assemblée départementale a adopté en décembre 2019 pour davantage d'égalité entre les Doubiennes et les Doubiens.

A travers ce plan d'actions, le Département porte une double ambition : celle de favoriser l'égalité entre les Doubiennes et les Doubiens à tous les âges de la vie à travers les politiques publiques menées sur son territoire, mais aussi celle de poursuivre les efforts en faveur de l'égalité professionnelle des agents départementaux.

Pour concrétiser cette ambition, 3 engagements ont été pris : diffuser une culture de l'égalité dans le Doubs, faire vivre l'égalité tout au long de la vie et faire du Département une collectivité engagée.

Cette feuille de route, riche de ses 52 actions, a connu en 2021 de nouvelles avancées.

Même si l'épidémie du Covid 19 a une nouvelle fois rythmé l'année et contraint au report de certaines actions, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est restée au cœur des préoccupations de la collectivité.

L'année 2021 a ainsi vu la concrétisation d'un certain nombre d'actions visant à prévenir et contrer les stéréotypes dès le plus jeune âge, à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales, à faire vivre l'égalité à travers la culture, le sport mais aussi les projets d'aménagement locaux, à favoriser la mixité dans l'emploi ou bien encore à accompagner les familles monoparentales dont bon nombre subissent les répercussions économiques de la pandémie.

La collectivité a, par ailleurs, poursuivi sa mobilisation contre les violences faites aux femmes qui restent un défi majeur à relever.

Les derniers chiffres publiés par les services statistiques du Ministère de l'Intérieur font état d'une hausse de 10 % des violences conjugales en 2020.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Doubs est le département qui représente le plus fort taux de victimes de violences conjugales enregistré en 2020 : 6 femmes victimes âgées de 20 ou plus, pour 1 000 habitants de même âge et de même sexe, contre 4,5 femmes victimes au niveau régional et 5 victimes en métropole.

Comme vous l'avez sans doute constaté, une exposition intitulée « Ensemble contre les violences faites aux femmes » est actuellement accueillie dans le hall du Département et ceci jusqu'au 17 décembre.

Cette exposition, dont la Médiathèque départementale a fait l'acquisition, montre comment les femmes peuvent être exposées à des violences dans tous les domaines de la vie : au travail, dans le couple, la famille, l'école, la rue, le sport, mais aussi les transports et comment ces situations trouvent leur source dans les inégalités entre les femmes et les hommes.

En interne, où l'égalité femmes-hommes a aussi toute sa place, on retiendra notamment pour 2021 la mise en place, à destination des agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes.

En complément, se tiendront début 2022 des sessions de sensibilisation aux situations de harcèlement moral et sexuel, s'adressant à l'ensemble des agents et tout particulièrement à l'encadrement.

Ce premier plan d'actions arrive à échéance à la fin de l'année.

Pour prolonger la dynamique engagée, l'année 2022 verra l'approbation d'un nouveau plan d'actions.

La poursuite des efforts est d'autant plus nécessaire que la pandémie a accentué les inégalités entre les femmes et les hommes.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Serge pour cette présentation.

Je crois que vous réserviez vos interventions pour l'Assemblée donc je vous donne la parole.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – C'est juste pour faire un peu écho par rapport à ce rapport sur l'égalité femmes-hommes.

Je rappelle en effet qu'il est obligatoire depuis 2014 et que c'est sans aucun doute l'occasion ici de faire un peu un point sur la situation de cette égalité au sein de notre collectivité et comme vous l'avez souhaité en introduction, faire aussi un focus national et rappeler notamment les conséquences de la crise sanitaire.

Ce sont des conditions de télétravail dégradées pour les femmes, vous l'avez dit et je pense que c'est important de le souligner ; des aidants familiaux, qui souffrent énormément. Et soyons clairs, il ne s'agit pas vraiment d'aidants familiaux dans la majorité des cas mais plutôt d'aidantes. Ainsi les femmes, une nouvelle fois, se voient imposer un rôle supplémentaire. Alors qu'elles étaient perçues comme les mieux à même de s'occuper des enfants et donc de sacrifier leur carrière, elles les sacrifient une nouvelle fois pour s'occuper de leurs parents vieillissants.

Bien évidemment, je n'oublie pas ici le rôle de l'Etat ou devrais-je dire, effectivement vous l'avez souligné, l'attente et l'absence du rôle de l'Etat dans la politique et la prise en charge du grand âge. Simplement, il me semble aussi que c'est l'occasion pour nous, en tant que Conseillers départementaux, de réfléchir sur nos politiques.

C'est vrai que si le maintien à domicile est fortement souhaité et fortement bénéfique pour nos plus anciens, jusqu'à quand est-ce qu'il peut y avoir un maintien à domicile et quand il y a une trop grande perte d'autonomie, est-ce que finalement ce n'est pas faire peser à la famille et là on sera plus précis, aux femmes, ce poids et cette responsabilité ? Donc je pense que ce serait un débat aussi à avoir au sein de notre collectivité, jusqu'à quand est-ce qu'on peut maintenir le maintien à domicile ?

J'aimerais revenir sur les violences faites aux femmes. Il y a eu en effet une campagne qui a été faite et je rappelle aussi dans le rapport du Sénat de 2020, sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, d'une part un morcellement des financements qui nuit à la lisibilité de la politique publique, des associations qui peuvent et qui doivent être considérées comme les bras armés de cette politique et des financements qui doivent être plus lisibles et à la hauteur des enjeux.

Donc là il y a une première proposition : est-ce qu'il ne pourrait pas être fait de notre part, de notre collectivité, du Département, un appel à projet pour justement mettre en place des solutions pratiques pour les femmes ? Alors c'est vrai que nous ne pouvons pas, nous élus, avoir les réponses sur tout et il me semble que des associations qui travaillent au quotidien contre les violences faites aux femmes pourraient être consultées à travers un appel à projet et c'est une proposition qui est faite.

Pour revenir sur ce qui a été dit sur les femmes et les temps partiels, on constate en effet dans notre collectivité mais ce n'est pas un cas isolé et c'est bien souvent le cas de très nombreuses collectivités et entreprises en France, qu'au niveau des temps partiels, dans le rapport DRH, il y a 3,2 % des hommes titulaires qui sont à temps partiel, alors que 39,9 % des femmes sont à temps partiel.

Je le redis, ne considérez pas cela comme une attaque, c'est ce qui a lieu très souvent en France, mais nous devons nous aussi nous interroger sur le temps partiel et un temps partiel qui peut être parfois subi par les femmes et non voulu.

Vous parlez des assistantes maternelles et j'aimerais revenir sur une politique qui pourrait être menée tous ensemble, c'est une politique d'accompagnement aux familles monoparentales. Nous le savons toutes et tous, plus de 85 %, je crois, des familles monoparentales sont des familles avec une femme qui se retrouve seule avec des enfants et, au niveau des assistantes maternelles, au niveau aussi des collectivités qui doivent gérer des crèches, est-ce qu'il ne peut pas y avoir une priorité donnée aux familles monoparentales et une aide, un soutien du Département, notamment par rapport à ces assistantes maternelles ? Je crois que ce serait important de le mettre en avant et de pouvoir s'appuyer là-dessus, parce que c'est en effet une position importante pour aider ces femmes qui sont souvent dans une situation précaire. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que sur les assistantes maternelles, c'est un travail aussi avec la CAF parce qu'il ne faudrait pas laisser croire ici que c'est le Département qui peut mener tout cela. Soyons précis. On parle d'assistants et d'assistantes maternelles, la CAF majoritairement, ce qui ne nous empêche pas d'avoir une réflexion conjointe dans le cadre des bonnes relations avec cela.

D'ailleurs, j'ai eu un échange pas plus tard que samedi avec la Présidente de la CAF puisque j'inaugurerai une micro-crèche entre autres dans un bâtiment rénové donc aux Ecorces, où il y avait des logements, une micro-crèche, une salle de convivialité et on se posait la question sur les différents modes de garde, la multiplication des micro-crèches sur le territoire et le devenir des assistants ou assistantes maternelles dans la projection à plus ou moins long terme.

C'est un sujet auquel j'ai répondu favorablement donc on pourra très bien y intégrer, est-ce qu'il faut une priorité, mais c'est peut-être quelque chose qu'on peut affirmer nous, pour les familles monoparentales ? On va y mettre quelques hommes même si je te rejoins, il y a beaucoup plus de femmes avec des enfants que d'hommes, quoique la législation évolue aussi, ce qui nous permet d'avoir un gap un peu différent mais majoritairement ce sont des femmes. Je dis : pourquoi pas par rapport à cela, puisqu'il y a un sujet à entreprendre au niveau des assistantes maternelles avec la CAF. Donc c'est la CAF avec le Département, mais on en prendra le leadership. Je ferai la démarche pour qu'on regarde, et comment nous pourrions apporter une aide particulière dans le cadre de la famille puisqu'il s'agit de notre politique familiale autre que ce que fait la CAF dans son répertoire.

Je ne sais pas si quelqu'un veut intervenir autrement concernant ce rapport. Serge, peut-être.

M. RUTKOWSKI. – Oui, juste quelques mots sur le temps de travail. Force est de constater que les femmes prennent beaucoup plus de temps partiel par rapport aux hommes, c'est un constat qui est bien marqué dans le rapport, on peut le lire dans les dernières pages du rapport, tout du moins dans la collectivité. Ceci dit, si on reprend tous les tableaux qui sont présentés à la fin du rapport, on voit bien que la collectivité met un point d'orgue à amener une certaine égalité entre les femmes et les hommes dans son enceinte, et que les femmes sont beaucoup plus nombreuses aussi que les hommes dans cette collectivité.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Serge pour ces précisions.

Pardonnez-moi les amis en visio, je n'ai pas regardé l'écran avec assez d'attention donc j'espère que vous allez bien vouloir m'en excuser. Je donne la parole à Martine.

Mme VOIDEY. – Je l'avais dit en commission, je le rappelle en Assemblée, ce serait intéressant, pour la collectivité, qu'on ait les données concernant les femmes en pourcentage et pas seulement en valeur absolue parce que, parfois, comme elles sont plus nombreuses, Serge vient de le rappeler, on a l'impression qu'il y en a beaucoup plus qui partent en stage, beaucoup plus qui sont promues, etc. et leur nombre supérieur au départ peut ne pas refléter la réalité en termes de représentativité. C'est simplement ce rappel que je voulais faire. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je vais faire la demande pour répondre à cela, en pourcentage et non pas en valeur absolue, c'est bien la demande Martine ?

Mme VOIDEY. – Oui tout à fait, parce que ça donnerait vraiment quelque chose de plus objectif, à mon avis.

Mme la PRESIDENTE. – Serge souhaite répondre, peut-être a-t-il déjà la réponse ? Je lui repasse la parole.

M. RUTKOWSKI. – Sur la fin du rapport, sur la page 63, on les a bien en pourcentage femmes-hommes donc on a les nombres qui sont bien répartis entre les femmes et les hommes, et on a les pourcentages qui sont faits aussi.

Mme la PRESIDENTE. – Tu as entendu, Martine ?

Mme VOIDEY. – Au temps pour moi, je voyais plutôt les chiffres.

Mme la PRESIDENTE. – Ce n'est pas grave. Il y a des rapports qui sont conséquents et on peut omettre quelque chose ou être un peu inattentif, il n'y a pas de problème.

Je passe la parole à Annick JACQUEMET.

Mme JACQUEMET. – Merci Présidente. Je voudrais profiter de ce rapport égalité femmes-hommes et de l'intervention de ma collègue, Magali DUVERNOIS, pour rappeler ce rapport qui a été présenté par le Sénat par la délégation des droits aux femmes et que je vous ai d'ailleurs transmis.

Magali, tu disais que le Département pouvait mettre en place certaines actions. Je pense que plus largement, il n'y a pas que le Département mais toutes les collectivités, que ce soient les EPCI, les communes. Il y a 70 propositions qui sont faites dans ce rapport, et je crois que chacun à son niveau peut s'en inspirer.

C'est vrai qu'il y a des inégalités, surtout sur les territoires ruraux et puis notre Département en fait partie, à tous les niveaux, que ce soient les mobilités, les gardes d'enfants, le soin. On n'a pas beaucoup parlé des zones blanches des gynécologues. La formation aussi, le fait que les femmes sont très peu cheffes d'entreprise, n'accèdent pas ou ont peur de faire des études.

C'est une mine de propositions ce rapport, et je vous invite tous à l'adopter. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Annick. C'est vrai que tu nous as envoyé un rapport fourni.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – J'espère que mes propos ont bien été entendus. C'étaient véritablement des propositions. Je pense que, quand même, le Département est une collectivité qui a en charge la famille et la petite enfance donc il doit être moteur, mais bien évidemment d'une part sans l'Etat mais aussi sans les collectivités locales. Par exemple, je réfléchis en tant que Maire à prioriser les familles monoparentales dans le choix de garde de la crèche pour impulser cette politique-là. Donc que le Département soit moteur, c'est en effet une demande mais en aucun cas ce n'est là une quelconque critique ou autres. Ce sont des propositions, et bien évidemment l'Etat doit y prendre toute sa place notamment soit à travers la loi pour prendre en compte le grand âge, soit par rapport à la CAF pour ces politiques d'aide aux familles monoparentales. Mais je pense que ce serait bien aussi qu'on soit innovant au sein du Département.

Mme la PRESIDENTE. – Il ne vous a pas échappé qu'à certains moments les départements, on échangeait beaucoup pour le devenir de la CAF. Vous vous souvenez, on avait eu des débats un peu complexes par rapport à cela.

Je fais une petite entorse parce que je n'ai pas fait attention à l'écran. Claude, je te laisse la parole, tu voulais répondre ou apporter des compléments par rapport aux échanges avec notre collègue Denis LEROUX. Tu as la parole.

M. DALLAVALLE. – Merci. J'attendrai le 101 pour intervenir, je comprends que ce n'est pas facile d'avoir un œil sur deux choses en même temps, donc j'attendrai le 101 pour intervenir, il n'y a pas de souci.

Mme la PRESIDENTE. – D'accord. Je vous avoue qu'entre écouter, gérer, etc., mais je vais faire attention cette fois-ci, et puis je vais dire aux collègues qui sont à la tribune avec moi d'être vigilants aussi sur les petites mains qui se lèvent. Encore toutes mes excuses, Claude, donc c'est sur le 101 que tu interviendras, très bien.

On peut considérer que nous avons présenté ce rapport d'activité et qu'il y a eu débat. Dont acte, puisqu'il n'y a pas de vote concernant ce rapport.

Communication non soumise au vote.

On peut passer au deuxième rapport sur la situation en matière de développement durable. Je passe la parole à notre collègue Béatrix.

Rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – Merci Mme la Présidente.

C'est un rapport sur la situation en matière de développement durable, qui intéresse le fonctionnement de la collectivité, nos politiques que nous portons sur tout le territoire et les orientations qu'on veut leur donner pour améliorer la situation.

Pour mémoire quand même, parce que nous n'avons pas tous été là à la co-construction de ce rapport, il y a 3 piliers sur le développement durable : la préservation de l'environnement, la cohésion et l'équité sociale, et le développement économique. Donc on a l'humain, l'économique et l'environnement.

Si on ne fait que de l'humain lié avec l'environnement, on fait du vivable mais pas du durable ; si on ne fait que de l'humain avec de l'économique, on fait de l'équitable mais pas du durable et si on fait de l'économique avec de l'environnement, on fera du viable mais pas du durable.

Il faut vraiment qu'il y ait ces 3 piliers pour qu'on puisse porter une politique durable.

C'est important de le comprendre parce que beaucoup de choses interviennent dans ce rapport.

On a établi un plan d'actions 2019-2025, qui constitue le socle de l'action du Département en matière de développement durable.

On l'a adopté en décembre 2019 pour une période de 5 ans.

Il y a 2 grands engagements : garantir des pratiques écoresponsables à l'interne du Département, mais aussi renforcer toute l'intégration du développement durable dans nos politiques publiques.

Il y a aussi 4 enjeux et 11 objectifs.

Chaque année, je reviens vers vous pour vous présenter un peu de manière synthétique l'action au travers de la présentation de certaines de ces initiatives en matière de développement durable.

Je vous remercie, parce que nombreux sont ceux parmi vous de l'ancien mandat qui avez été acteurs, co-constructeurs de ce plan d'actions, qu'on va dérouler jusqu'en 2025.

Aujourd'hui, c'est juste un point d'étape sur tout notre plan d'actions.

Je voudrais remercier aussi toutes les directions qui ont un peu mouillé la chemise pour donner leur contribution, et plus particulièrement la DMAP qui nous a vraiment bien épaulés pour faire ce beau rapport. Je pense que vous avez eu, comme moi, beaucoup de plaisir à le lire. Il est intéressant et vivant.

Parmi quelques actions sans tout vous lister ce qu'il y a dans ce rapport, j'en prendrai quelques-unes pour illustrer un peu un point d'étape. Sachant qu'un tableau, qui est annexé, vous dit 2019-2025 voilà tout ce qu'on avait prévu, voilà où on en est, voilà ce qui est en avance, ce qui est en retard, ce qui est réalisé. C'est vraiment un exercice de transparence qu'on a avec tous les élus du Département.

Quelques exemples :

L'intégration des clauses d'insertion comme condition d'exécution des marchés publics du Département. Cela nous semblait important. On avance là-dessus et c'est fait pour cette année. Cela a fait même un fort volume horaire concerné par ces clauses d'insertion.

La poursuite du développement du réseau fibré à très haut débit, bien sûr dans les zones d'initiative publique. Ça y est, on arrive au bout. On espère que 2022 verra tout le Doubs fibré, surtout le milieu rural pour ce qui nous concerne.

Lancement d'un deuxième appel à manifestation d'intérêt pour les composteurs des collèges. Ce sont des petites actions mais je pense qu'elles ont tout leur sens. Le bilan du dispositif sera réalisé vers les collèges qui sont engagés déjà depuis un moment pour voir un peu ce que cela donne, où on en est, et les difficultés ou les avantages recensés.

La formation des agents de collèges sur la gestion et l'économie d'eau, sur l'intégration des menus végétariens. Ce sont toutes ces choses-là qu'on distille petit à petit. Cette année, c'étaient 118 jours de formation.

Une organisation du second forum « Partageons nos sports », qui a eu lieu en janvier 2021 et la sélection de notre Département pour intégrer un groupe de travail national « projet héritage sport et handicap », qui est porté par l'ADF et le Comité paralympique et sportif français.

Mais aussi des travaux de réhabilitation qui ont eu lieu à Gay Lussac, qui doivent permettre une réduction des consommations d'énergie de plus de 40 %.

Les travaux au collège de Quingey qui a été mis en service, qui ont permis une certification E3C1, qui sont des labels attestant un niveau de performance énergétique et environnementale pour les bâtiments publics.

Livraison d'une partie des VAE (vélos à assistance électrique) aux agents.

Mise en place du forfait mobilité durable.

Installation d'une exposition sur la qualité de l'air qui a eu lieu cet automne dans le hall de l'Hôtel du Département. Le but, c'est sensibiliser.

Réorganisation de la gestion des boues de station d'épuration. Vous savez que la Covid 19 est passée par là et il a fallu hygiéniser nos boues.

Evolution du cahier des charges du comté.

Prise en charge par le Département de manière volontariste aussi là, sur la gestion des boues et leur devenir avec l'Etat à nos côtés. On a pris en charge cette étude, elle avance, et petit à petit, on vous rendra compte des différents retours.

Aide aux éleveurs pour investir dans les systèmes de récupération des eaux pluviales pour le bétail parce que nous avons eu des années de sécheresse et il fallait prendre des dispositions. Le Département s'y est investi fortement.

Mise à disposition, pour les gestionnaires d'hébergements touristiques, d'un ensemble de notes de sensibilisation, c'est porté par le CDT, à la préservation de l'environnement dans les établissements ainsi qu'à l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est aussi là une sensibilisation d'un public autre qu'on n'arrive parfois pas à capter autrement.

Il y a eu aussi le forum annuel de rencontre entre les producteurs locaux et les cuisiniers de collèges, où je suis allée avec mes deux collègues en juillet, à Bavans.

Organisation d'un jeudi de la RH, à destination des agents, sur la communication efficace par mail. Les agents font des efforts et il faudrait qu'on en fasse aussi un peu, nous élus, pour ne pas utiliser du mail à tout va. Juste une petite chose : quand vous êtes interrogés pour savoir si vous allez participer à l'Assemblée ou même à son déjeuner, s'il vous plaît, ne mettez pas « répondre à tous ». On est déjà envahi de mails. Prenez cette habitude, ne répondez pas à tous. Je suis ravie de savoir que vous resterez déjeuner avec nous ce midi mais franchement, dans la gestion des mails, si on pouvait éviter cela. Voilà. C'est juste un petit exemple, mais montrons l'exemple.

Poursuite du développement du télétravail vers nos agents, je parle hors période de confinement bien sûr.

Organisation aussi d'ateliers de prise en main des véhicules électriques et des VAE. C'est vrai que ce n'est pas facile, il faut aussi apprendre à gérer donc nous l'avons fait.

Installation d'une première aire de recharge et stationnement pour les VAE au Parc de la Gare d'Eau, etc.

J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire.

Et puis, nous travaillons aussi sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre et le plan de transition climatique qui en découlera derrière. On reviendra vers vous tout début janvier là-dessus.

Pour terminer, je voudrais juste citer Pierre RABHI. Pierre RABHI, c'est un agriculteur, conférencier, écologiste français, qui est décédé au début du mois. Il partage un mouvement qui s'appelle le Colibri, et je trouve que cela illustre bien notre rôle à chacun : Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux étaient terrifiés et atterrés et observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau avec son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment le tatou, cela ressemble à un pangolin mais comme pangolin ce n'est pas trop porteur en ce moment je préférerais parler du tatou, était agacé par cette situation dérisoire et dit au colibri : tu n'es pas un peu fou, ce ne sont pas ces gouttes d'eau qui vont éteindre le feu. Et le colibri lui a répondu : je le sais, mais je fais ma part. Donc j'aimerais qu'on soit tous des colibris.

Voilà pour ce rapport développement durable.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix. Tu as bien illustré, avec le Colibri, les actions qui étaient menées par cet agriculteur décédé, bien au-delà de l'agriculteur puisqu'il a mené bon nombre de conférences, enfin, beaucoup d'actions dans ce domaine-là.

Puisque tu as parlé du plan de transition climatique, je vous le dis, dorénavant nous aurons une commission inter-commissions qui sera mise en place début de l'année, je parle bien d'inter-commissions, tous les représentants dans chaque commission donc vous verrez comment vous vous répartissez, et c'est Béatrix qui mènera ce groupe pour qu'on puisse construire ensemble, je dis bien « ensemble », ce plan de transition climatique, avec les éléments qui sont déjà là, et les idées, et le travail.

Je te le dis Béatrix, bien évidemment tu auras à portée, si tu le souhaites, des personnes qualifiées, des personnes extérieures qui pourront enrichir le débat, les connaissances. On avait fait une belle expérience avec notre station de Métabief Mont d'Or, rappelez-vous, quand nous avons organisé avec géographes, scientifiques, les données climatiques et les possibilités pour la station de se diriger vers d'autres horizons à plus ou moins long terme. Donc, nous ferons la même chose avec une équipe, un groupe mené par Béatrix.

Vous nous en ferez un rapport de temps en temps pour qu'on puisse, si besoin était, faire encore autrement et aller au bout de la démarche.

Je souhaitais vous le dire à l'instant où Béatrix vient de présenter ce rapport.

Je passe la parole à Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente et merci pour ces derniers mots très importants sur notre plan climat énergie qui doit être discuté entre nous et validé rapidement. Effectivement, on a aujourd'hui le rapport développement durable qui est un rapport que nous avons annuellement, obligatoire, mais qui aurait pu et aurait certainement dû, cette année, prendre peut-être une dimension différente, je reprends les propos de Béatrix, que je remercie pour sa présentation, que cette somme de petites actions me semble-t-il.

On a tous été témoins, début novembre, de l'échec relatif de la COP26, qui s'est tenue à Glasgow, au cours de laquelle malheureusement nos dirigeants n'ont pas réussi à sortir avec un accord généralisé, à la hauteur des espoirs qu'on avait pu mettre dans cette conférence, notamment sur la question de la sortie des énergies fossiles par exemple, où l'échec a mobilisé suffisamment les finances climat pour accélérer suffisamment les efforts des uns et des autres par rapport aux retards globaux qui se sont accumulés dans ces domaines depuis de nombreuses années.

Toutes ces difficultés étaient pourtant possibles à lever, compte tenu aujourd'hui du fait que nous sommes maintenant à peu près tous d'accord pour partager le constat, constat qui a d'ailleurs été remontré et redémontré par les experts dans le cadre du GIEC, peu de temps avant la COP26. Aujourd'hui, les choses sont très claires : le réchauffement climatique s'est largement accéléré et si nous continuons à ce rythme-là, malgré les efforts publics qui ont été faits ces derniers temps, nous savons que nous dépasserons très probablement les 1,5 degrés de réchauffement avant l'année 2040.

Dans ce domaine-là, chers collègues, nous n'avons pas d'autre choix que de réagir vivement et c'est en cela que nous étions déjà intervenus dans le cadre des orientations budgétaires, et que je réinterviens aujourd'hui dans cette même logique, pour dire à quel point nous tenons à ce que cette question vienne sur le devant de la politique départementale au premier plan, mais qu'elle soit prise en compte totalement et globalement.

Dans le rapport développement durable qu'on a aujourd'hui, on a encore cette somme de petites actions. On est sur le modèle qu'on connaît depuis 10 ans dans le cadre des Agendas 21, ou des politiques telles que celles-là.

On regarde aussi dans les rapports qui vous nous être présentés dans le cadre du budget, où cette question vient un peu mais peut-être trop peu ou beaucoup trop peu aujourd'hui. Si on regarde, par exemple, dans la question des mobilités, là j'avoue que je suis très surpris de voir une action sur les aires de co-voiturage par exemple, dont la réflexion devait se terminer cette année et qui est reportée à 2025. Est-ce qu'on peut encore se permettre de retarder de 3, 4, 5 années des actions dans ce domaine-là ?

Quand on regarde un peu, on parle dès l'introduction du budget général de cette question-là puisque vous dites vous-même que l'approche environnementale est traitée en transversalité, et Présidente vous l'a dit en propos liminaires. On partage complètement cet aspect-là, et je suis très heureux d'avoir entendu qu'il y aura une commission inter-commissions composée de toutes les politiques départementales sur cette question-là.

Mais la transversalité, ça peut être deux choses, il ne faut pas se tromper, ça peut être prendre une direction générale pour infuser l'ensemble des politiques départementales, c'est ce qu'on souhaite, ou alors ça peut être rajouter quelques gouttes un peu partout, en espérant remettre à niveau de cette manière-là. Or, on sait que la deuxième option ne fonctionne plus aujourd'hui. On ne peut plus se permettre cela.

C'est un peu surprenant parce que dans cette même introduction au budget général, à la fois vous nous dites qu'il y aura un traitement transversal et dans la suite de la phrase, on nous explique qu'à ce titre la transition climatique et la préservation du patrimoine naturel s'opéreront dans le cadre d'une politique forte de financement des projets de gestion de l'eau. C'est un peu réducteur.

Mme la PRESIDENTE. – C'est un exemple.

M. CHARLET. – C'est un exemple, j'imagine. Mais c'est pour dire qu'on ne doit plus être dans cette logique-là. Tout comme on ne doit plus être, et c'est la suite des propos de ce rapport budgétaire, uniquement sur de l'accompagnement des politiques menées par d'autres. C'est le cas pour l'eau, on le dit, où l'on accompagnera la mise en œuvre des études et travaux des collectivités qui veulent travailler dessus. C'est bien qu'on le fasse mais nous devons, nous, aller plus loin, être moteurs. Par exemple, qu'en est-il d'une nouvelle conférence de l'eau qu'on pourrait initier ?

Sur la question du tourisme, la question se pose un peu de la même manière. Là aussi, quand on recherche dans les rapports, on trouve cette question de la transition climatique dans le tourisme, mais uniquement dans le cadre du Syndicat mixte du Mont d'Or, sur la transition pour la station de Métabief. Là aussi, peut-être serait-il judicieux que, immédiatement, on prenne la mesure de ce besoin et qu'on ait une politique générale et globale autour des projets de transition climatique autour du tourisme ?

Je donne quelques exemples pour montrer qu'on a beaucoup de travail devant nous.

Sur le patrimoine bâti, l'efficacité énergétique, là aussi on retrouve des éléments dans cette session aujourd'hui mais autour de la CUS d'Habitat 25. On va demander à Habitat 25 de faire des choses et tant mieux. On va faire de l'accompagnement du bloc communal aussi, pour favoriser leur appropriation de cet enjeu. Et nous-mêmes ? Il faut qu'on montre l'exemple.

On a malheureusement, dans ce budget 2022, uniquement des crédits d'études sur ces questions-là. On va finaliser les études de gaz à effet de serre, on va finaliser pour 100 000 € l'étude énergétique des collèges, 150 000 € le patrimoine de la collectivité. Mais n'est-ce pas le moment d'accélérer, d'aller plus loin que simplement étudier et réfléchir pour les budgets suivants à la manière dont nous allons faire cette transition énergétique de notre patrimoine immobilier ?

La question de la forêt et de l'agriculture aussi peut nous poser question, quand on voit que dans un des rapports que nous verrons juste après que, c'est bien dit, c'est un enjeu essentiel pour l'agriculture et la forêt. Pourtant, c'est une asymétrie importante dans ce qui nous est proposé dans ce budget : 180 000 € pour la forêt, 1 830 000 € pour l'agriculture.

Ce n'est pas pour opposer les deux mais est-ce que nous avons, là aussi, mesuré l'implication que nous devons avoir notamment pour la forêt ? Quand on voit par exemple que nos voisins, le département de la Côte d'Or a mis en place un plan départemental de l'arbre et de la forêt qui est doté de 4 M€, est-ce que nous allons aller jusque-là ?

Comme je parle de la forêt, un petit mot quand même sur le contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'ONF. Il faudra qu'on en parle aussi dans cette Assemblée parce que je crois que, contrairement à beaucoup d'autres collectivités, agglomération et ville, nous n'avons pas voté de motion à ce sujet-là dans cette collectivité. Peut-être serait-il utile qu'on le présente à une prochaine Assemblée, compte tenu du nombre important de baisse de financements de postes qui vont s'opérer dans ce domaine-là par l'Etat ?

Pour ne pas être têt long puisque je voulais intervenir rapidement, Mme la Présidente, chers collègues, nous souhaitons montrer que ce rapport développement durable, tout comme nous allons le reprendre certainement dans la suite des rapports qui seront présentés, doit aujourd'hui essentiellement porter sur cette question de la transition climatique et énergétique.

Nous allons travailler et nous serons partie prenante pour travailler avec vous, ensemble, autour de cette question de transition énergétique qui ne peut plus attendre. Aujourd'hui, les choses sont claires : on ne peut plus attendre.

D'autres ont déjà pris en compte cette question-là.

Je ne goûte pas forcément énormément à la politique menée par le gouvernement, mais force est de reconnaître que dans ce domaine-là, dans le cadre du plan de relance, l'enveloppe de rénovation des bâtiments publics de l'Etat a été abondée pour cette question-là en particulier.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans son plan d'accélération, là aussi a mis le paquet, si on peut dire, sur ces questions-là.

Il faut impérativement que notre collectivité montre qu'elle mettra le paquet.

Mettre le paquet, ça veut dire à la fois mettre les moyens financiers et on reparlera peut-être de ces problématiques d'emprunt qui devront être reposées sous cet angle-là, qui est un nouvel angle. On n'est plus dans cette logique traditionnelle d'opposition droite gauche sur la manière d'emprunter et des finances publiques. On a une nouvelle donne, c'est ce qui a amené les autres collectivités à réfléchir différemment aussi.

On n'a pas envie d'augmenter les impôts pour augmenter les impôts.

On ne souhaite pas augmenter les impôts, mais on souhaite, par contre, qu'on prenne la mesure de l'urgence, et parfois emprunter, c'est aussi faire maintenant ce que l'on ne pourra pas faire dans 10 ans. Et c'est, sur cette question-là, un enjeu certainement qu'il nous faut réfléchir tous ensemble.

Un dernier mot sur les moyens humains, parce que derrière les moyens financiers, il y a aussi des moyens humains. Nous avons, au sein de la collectivité, des chargés de mission, chargés de mission développement durable, chargés de mission sur l'égalité, sur les pistes. Je les félicite et je les remercie pour le travail qu'ils mènent sur ces domaines-là, mais avec les énormes enjeux que nous avons devant nous, seront-ils suffisamment pourvus en têtes pensantes et en mains pour travailler, avec ce nombre relativement faible de chargés de mission sur ces grandes questions-là ? Ne faut-il pas penser dès aujourd'hui à la manière dont nous allons organiser nos ressources humaines aussi autour de ces questions-là pour leur donner les moyens qu'ils méritent ? Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Damien de me rappeler d'être en projection. Nous aurons d'ici la fin de l'année une étude globale, un travail qui a été fait par M. le Directeur général des services, à la commande, pour savoir exactement les moyens humains, les destinations, les remplacements qui pourront être faits dans la collectivité pour les années à venir puisqu'on doit se structurer en fonction des problématiques mais aussi des enjeux de demain parce qu'il y a les deux.

On n'est pas en train de créer un poste sur un poste spécifique ; on est en train de regarder tout ce qui se passe dans la collectivité. Les informations sont remontées. Je n'en ai pas encore le rendu, mais bien évidemment cette étude, ce travail a été fait pour que nous puissions optimiser les décisions, mettre les bonnes personnes au bon endroit. Vous parlez de chargés de mission. Un chargé de mission, ça veut dire ce que ça veut dire, c'est pour une mission spécifique. Il peut y en avoir une autre ou alors nous pouvons conforter au sein de la collectivité.

C'est pour le dernier point qui a été évoqué.

J'ai bien entendu ce qu'avait fait la Côte d'Or puisqu'on échange beaucoup entre nous. Vous pensez qu'on est dans des silos mais pas du tout, on échange beaucoup entre nous. Des chiffres sont mis, après il faut voir ce qu'il y a dedans. On peut mettre 4 M€ sur la table. Nous, ce que nous avons décidé de faire et ça ne vous a pas échappé, nous avons appelé cela « Fonds forêt », définition un peu générique puisqu'à l'époque nous ne savions pas quelle essence replanter, quel entretien faire.

C'est un travail qui doit se faire avec l'ensemble des partenaires et qui sera fait. C'est une des missions de Béatrix et de la commission bien évidemment, puisqu'il faudra travailler avec les communes qui sont aussi parties, les EPCI, il n'y a pas beaucoup de forêts intercommunales. Je n'en connais que très peu. En général, les élus locaux restent avec leur patrimoine domanial, en tout cas pour ce qui est de la forêt.

Donc bien évidemment, ce sera étudié, plus qu'étudié. Ne comparons pas une politique qui fonctionne, les 1 M€ et quelque que vous avez abordés pour l'agriculture, avec la problématique de la forêt par rapport à des données scientifiques qui nous échappent encore. Donc on ne peut pas comparer des centaines... Mais non. Et je pense aussi que ce qu'il faudra prendre en compte, ce sont les éléments des différentes collectivités. Donc c'est tout un travail qui est déjà fait, qui pourra bien évidemment abonder dans cette commission qui va beaucoup travailler. Donc on prendra cela en compte.

Pour l'eau, je te laisse répondre Béatrix parce qu'on l'a évoqué avec M. le Préfet, la Région, l'Agence de l'Eau, la DDET pas plus tard que la semaine qui vient de s'écouler donc si tu veux dire deux mots par rapport à la conférence de l'eau, et après je donnerai la parole à Philippe ALPY sur la déclinaison de la transition climatique sur les différents éléments, notamment sur le tourisme.

Béatrix.

Mme LOIZON. – Juste un petit mot sur l'eau mais on en reparlera tout à l'heure à l'occasion de la présentation des dossiers. Je rappelle, j'insiste, on pourrait très bien ne plus être sur l'eau. On a été le seul département en Bourgogne-Franche-Comté à y rester dès le début. Depuis, quelques-uns nous ont rejoints. Certains sont sur la forêt plus que nous. Nous, on est sur l'eau plus qu'ailleurs. Il faut aussi le prendre en compte. Ce sont des choix politiques qu'on fait à un moment donné et on les assume.

On continue d'accompagner notamment, puisque tu le disais Damien, les projets des collectivités, mais on n'accompagne pas comme ça. Il y a des conditions très précises pour les accompagner. Elles sont cohérentes avec les exigences de l'Agence de l'Eau parce qu'on a les mêmes et heureusement, sur notamment les fuites, sur avoir un schéma directeur parce qu'avoir une vue d'ensemble et pas financer au coût par coût, avec des objectifs à atteindre, etc.

C'est sur l'eau. On pourrait ne rien faire. On a continué d'y aller.

Et puis, on a un service d'assistance technique dans le domaine de l'eau aussi, qui est là, qui fait son travail et on va même plus loin que cela puisque cette année on lui en a rajouté en lui disant : cette fois, il faudra suivre tous les bilans 24 heures de nos communes qui le demandent, qui sont adhérentes à notre service d'assistance technique, SATE. En plus, on leur fera cela. Cela nous permet d'avoir une vision de ce qui se passe dans ces petites stations de moins de 500 habitants. Elles n'avaient pas l'obligation. On va le faire à leur place pour avoir un regard particulier sur ce que rejette... Je vous parlais du colibri tout à l'heure mais là ce n'est pas une petite goutte d'eau du coup. On est dans la même démarche pour avoir une vision de tout ce qui se passe.

Voilà pour la politique de l'eau.

La conférence de l'eau, petit retour en arrière, elle avait été créée quand il y a eu des grosses pollutions en 2010, 2011 dans la Loue mais déjà à l'époque, et là c'est plus la Présidente qui pourra en parler que moi, il y avait déjà des programmes avant 2004, de Doubs 2005 je pense, des choses comme ça. Ça a été un souci depuis longtemps au Département du Doubs et qu'on a pris en main.

On avait mis cette conférence en route, c'était avec l'Etat, pour dire : on met tout le monde autour de la table, tous les acteurs pour dire : qu'est-ce qu'on fait, comment on fait, un constat des lieux aussi et des perspectives. C'était nouveau. C'étaient des choses qui n'existaient pas avant et ça a permis du dialogue. Ça n'a pas tout solutionné, loin de là. Mais je pense qu'aujourd'hui la conférence de l'eau a atteint ses limites.

On travaille sur des groupes techniques, et on a rencontré le Préfet avec Mme la Présidente la semaine dernière avec la DDT, pour travailler sur des choses plus opérationnelles, plus contractuelles, avec des rendus plus réguliers aux citoyens lambda. Car des grand-messes entre nous, est-ce que ça a encore du sens aujourd'hui ? Je pense qu'il faut passer à autre chose, et peut-être que des groupes techniques plus opérants et avec des communiqués plus réguliers pour dire un peu tout ce qui se fait.

J'ai porté des réunions NATURA 2000 ces dernières semaines pour expliquer aux nouveaux élus ce qu'était ce dispositif, et il a fallu que je réexplique la politique de l'eau du Département qui n'est pas connue de tous. Ce sont peut-être ces choses-là qu'on mettra en place pour être dans l'opérationnel, notamment avec, dans les premières fondations de ce nouveau rendu, le plan fromagerie sur les industries agro-alimentaires et les rejets, que nous avons porté notamment avec Philippe ALPY mais aussi les autres Présidents de syndicats impliqués dans la gestion de l'eau pour avoir des améliorations fortes de ce côté-là.

Ce sont des petites choses, peut-être, mais je pense qu'elles peuvent avoir un grand effet. Ça fait un moment qu'on travaille sur l'eau, je n'ose pas imaginer si on n'avait jamais rien fait comme ailleurs.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vais vous donner une information aussi puisqu'on parle toujours : le plan de relance avec l'Etat, la Région, qu'est-ce que vous faites ?

Je vais remettre les choses un peu en perspective quand même.

Avec l'Etat, nous avons contractualisé directement, Conseil départemental, Préfet du Doubs, puisque ce qui était proposé par le Préfet de Région, nous n'entrons dans aucune case, malgré des dossiers très importants sur les bâtiments. On était sur la transition écologique, et la Région, je vous en avais fait lecture de la lettre de Mme la Présidente de Région qui nous disait très simplement qu'elle ne participait pas.

Or, j'ai une demande de rendez-vous avec Marie-Guite DUFAY cette semaine, elle semblerait être attentive à certaines de nos demandes, donc j'ai re-listé complètement ce que nous avons fait parce que l'exercice on l'a fait de façon très précise sur tous les bâtiments, sur tout ce qui était susceptible d'être modifié, avec un plan très ambitieux. Je parle de mémoire, je crois que la globalité des travaux portait sur 180 M€, avec du phasage en fonction des priorités de ce que l'on voulait faire par rapport à l'utilisation ou non de certains bâtiments. Donc, je verrai avec elle. Mais c'est un vrai partenariat.

Je vais faire des propositions et il faudra bien évidemment qu'on puisse, ensemble, décider. C'est un protocole ou pas. Pour faire un protocole, je vous l'ai déjà dit, il faut être deux mais je pense qu'on va bien échanger avec la Présidente de Région, ce qui me permettra de revenir vers vous peut-être pour d'autres investissements qui n'étaient pas prévus à l'instant T.

Philippe ALPY.

M. ALPY. – Permettez, Mme la Présidente, d'apporter un éclairage transversal. Damien, effectivement, a raison de dire qu'il serait bien qu'on agrège davantage les choses, mais reconnaissons que ce rapport, à la lecture, permet aussi que chaque acteur se retrouve dans l'action qu'il a portée et qu'il éclaire aussi qu'est-ce qui se fait de bien dans un premier temps. Mais on pourrait en effet, si on ne faisait pas preuve d'humilité, aller chercher au travers de tous les syndicats mixtes que l'on accompagne fortement parce que sur l'eau, par exemple, rien que l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, l'EPAGE du Dessoubre vont porter, ont porté le LIFE tourbières. On finit le LIFE tourbières et il n'y a rien de plus durable que les programmes LIFE.

On est en train de candidater au LIFE climat. On n'en parle pas ici parce qu'on en parle dans des cercles peut-être restreints, la commission locale de l'eau, qui avait lieu la semaine dernière, et on oublie que le levier départemental par la structuration que ce soit de l'EPTB, que ce soit des EPAGE que j'ai cités, permet aux territoires de bénéficier d'une manne financière énorme que ce soit de l'Europe, dans le Green Deal, que ce soit de l'Agence de l'Eau, qui se concentre.

Ce sont des propos qui ont été tenus la semaine dernière, on va faire en 5 ans, si on est retenu, ce qu'on ferait en 30 ans.

Sur nos territoires, sur la politique de l'eau, dans le grand cycle de l'eau uniquement, pas le petit cycle alimentation en eau et assainissement, ce qui est majeur pour la biodiversité, pour la qualité de l'eau et le maintien de l'eau sur le massif du Jura, ce sont des éclairages comme ça. Le rapport ne l'évoque pas parce qu'il a au moins... Nos chargés de mission ne s'approprient pas ce qui est fait par d'autres collectivités, les EPAGE et autres. Ils pourraient se l'approprier et le remettre au crédit de l'action départementale. Peut-être qu'on devrait avoir cette lecture pour avoir un partage plus large de qu'est-ce qui est fait de positif ? Quand on vote 120 000 € ou plus que cela à un syndicat, on ne mesure pas qu'est-ce qu'on va chercher derrière. C'est cette structuration qui est fondamentale parce qu'on fixe des pôles d'ingénierie qui sont capables d'aller chercher les financements européens, les financements de l'Agence de l'Eau et bien sûr de construire des politiques durables sur ce champ-là.

Sur le tourisme, c'est vrai qu'on est conscient aujourd'hui. Le Département qu'on a engagé volontairement. La Présidente avait donné une feuille de route en 2015, grosso modo on aurait pu dire stop pour la station de Métabief, au regard de la loi NOTRe, ou encore, le travail qu'on a engagé collectivement à l'unanimité de cette Assemblée, c'était de dire encore, mais avec un plan pluriannuel et une visibilité. C'est aller au-delà de ce qu'on aurait imaginé en 2015 puisqu'on a touché à un tabou, à savoir la moyenne montagne et la transition climatique, la capacité de s'adapter et on a touché à la notion de résilience, etc.

En effet, on a accueilli un événement, la SUERA, qui était en début d'année 2021.

Et puis, on va conclure demain à Nice.

Ce sont des éléments, on a pris des coups aussi.

On a porté cette politique-là. La Présidente a eu cette volonté de nous emmener dans cette aventure en disant : chiche, on y va.

C'est faire adhérer aussi un territoire à cette notion de transition climatique, à cette notion qu'il faut être en agilité et en mouvement.

On est tous des petits colibris, modestement. J'aime cette expression parce que c'est vrai que chacun d'entre nous, quand on regarde dans nos collectivités locales, où on est soit en gouvernance, soit dans le monde associatif, peu importe où on est, on peut être acteur et c'est vrai que ce rapport nous permet de se poser à un moment et de dire : oui, on a beaucoup à faire mais là où on est, prenons le bâton pour être acteur.

Quand je suis à l'EPF, je le vois à l'Agence foncière, qui était une fierté de ce Département, portée par la volonté de ce Département, on en a fait aussi un outil dans le zéro artificialisation nette, un outil qu'on met à disposition de toutes les collectivités qui adhèrent et qui leur permet de transférer la charge et de pouvoir être acteur tout de suite dans le zéro artificialisation nette. C'est aussi du développement durable au quotidien, et je crois qu'on ne le valorise peut-être pas sous cette forme-là, mais il faudrait qu'on ait cette lecture.

Ce que je propose à Béatrix et à vous tous, c'est de se dire : on est présent partout et peut-être qu'on pourrait valoriser autrement et avoir des lectures encore plus ambitieuses à partager dans ce document. Je crois que c'est un vœu qu'on peut tous partager. Il est vrai que la charge, la tâche est lourde et, en effet, on peut tous se mettre autour de la table et la troisième commission apportera sa contribution dans ce domaine-là Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Denis, peut-être un petit mot sur le Parc ?

M. LEROUX. – Merci Présidente. C'est vrai, on n'est jamais si bien servi que par soi-même, en tout cas par le PNR que j'ai le plaisir de présider.

Je voulais simplement rappeler que ce rapport fait aussi écho avec la volonté du Département de s'inscrire aussi dans cette stratégie-là. Le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger compte parmi ses membres importants et constituant le Département du Doubs, qui est d'ailleurs aussi présent dans un autre Parc Naturel Régional, celui du Haut-Jura, de manière plus modeste.

C'est un vrai domaine, je le dis en même temps mais pas pour en faire la promotion, pour rappeler que c'est un outil de protection, de valorisation du patrimoine, etc. et c'est aussi et peut-être surtout et il n'y en a pas énormément sur ce volet-là, c'est un outil d'expérimentation, d'innovation où le Département va le faire, on n'a que quelques semaines et je sais que la majorité et la minorité suivent de très près nos travaux et je m'en réjouis. On a déjà lancé des actions qui peuvent être initiées là et se ventiler ailleurs.

Je vais vous donner quelques exemples puisque les équipes sont déjà au travail : une énorme action de plantation ou de replantation des haies sur le secteur en lien avec la fédération de chasse, les agriculteurs et j'en passe. Cela peut en effet être ventilé sur bien d'autres secteurs du territoire.

Du travail aussi sur ce qu'on appelle la trame noire pour les spécialistes. Vous connaissez la verte et la bleue, mais il y a une noire aussi qui est liée à l'extinction plus proche, plus progressive des luminaires publics en zones rurales ou autres.

Tout cela se travaille pour éviter les consommations qui ne servent à rien.

C'est du travail aussi sur le co-voiturage, avec le frontalier, sur les mobilités où effectivement le secteur du PNR Doubs Horloger est déjà très avancé à suivre le grand plan départemental des mobilités douces.

C'était en effet de rappeler que ce secteur d'expérimentation est là et bien présent.

Puisque Damien tu as parlé forêt aussi de manière importante, c'est un sujet qui nous concerne bien sûr tout autant qu'ailleurs, et on participe aussi avec une très belle étude qui est lancée par nos collègues et grands frères du Parc Naturel Haut-Jura notamment sur les scolytes puisqu'une action est lancée. Je sais que le Département suit de près ces travaux, s'agissant de savoir quelles sont les espèces qui sont susceptibles d'être plantées, replantées ou changées chez nous.

J'entendais ce matin en descendant à cette Assemblée, des argumentations sur peut-être le remplacement trop rapide de certaines espèces, notamment l'eucalyptus, qui fait florès partout au prétexte qu'il se planterait plus facilement dans des secteurs, effectivement c'est difficile de dire qu'il fait beau ces temps-ci mais il y a beaucoup de neige dans le Haut-Doubs, et qui serait susceptible de plein de difficultés.

Il y a des enjeux importants. Il n'y a pas d'empressement à avoir sur ces études-là, mais je suis d'accord de partager l'idée qu'il faut être présent et que le Département y a toute sa part.

Un dernier mot aussi pour ceux qui suivent l'actualité numérique, tu as cité des éléments importants puisqu'on sait que la fibre optique est de nature à consommer moins que ce que consommait le cuivre, qui est susceptible de bientôt être remplacé dans les années à venir.

Je voulais attirer votre attention sur une loi qui vient de tomber, et le Département s'y mettra dedans comme toutes les autres collectivités, c'est la loi du 15 novembre 2021, qui s'appelle REEN, réduction de l'empreinte environnementale du numérique, avec de nouvelles obligations et possibilités pour les acteurs publics locaux, notamment des renforcements d'outils de planification territoriale, aussi une réglementation liée aux achats et aux biens des collectivités de regroupement, avec ce qu'on réclame des indices de réparabilité, des indices de durabilité qui seront réclamés par la loi, et le renforcement de l'information des élus dans ce domaine.

Il est certain que, on part du constat que la question de l'empreinte environnementale du numérique occupe une place de plus en plus importante. On en parle dans les colloques spécialisés, que je suis notamment à l'AVICCA, je le sais puisque c'est le Sénateur CHAIZE qui est à l'origine de cette loi, Président de l'AVICCA, Président de notre association nationale. On sait qu'en effet les impacts du numérique sur l'environnement sont conséquents, et notamment un dernier rapport d'une mission d'information sénatoriale indique que le numérique serait à l'origine de 3,7 % des émissions totales des gaz à effet de serre et 4,2 % de la consommation mondiale d'énergie primaire.

On sait que les équipements : téléphones, tablettes et autres sont très consommateurs de matières premières bien sûr, et en particulier de ressources minérales rares. Tu le citais à l'instant sous forme d'une boutade, Béatrix, mais les mails, les informations, on pense que ça ne consomme rien parce que c'est dans le cloud, le nuage. Que nenni. Le fait d'envoyer un message qui passe par un serveur qui est probablement à Los Angeles et le temps qu'il revienne, tout cela fait l'objet d'une consommation très importante, et je trouve que le numérique est largement ignoré des politiques publiques visant notamment les objectifs climatiques.

Donc réparation est faite avec, quand même, un regret, c'est que notamment cela engage un certain nombre de collectivités à se lancer dans une stratégie numérique responsable, c'était effectivement la loi préparée par les Sénateurs. Mais l'Assemblée Nationale est revenue sur ces éléments, et puis les régions, les départements, la collectivité Corse ont été pour le coup exclus du champ d'application de ce dispositif, et je trouve cela un peu dommage.

C'est peut-être ce que va préparer l'ARCEP prochainement puisqu'il y a une proposition de loi qui vise à renforcer la régularisation environnementale du numérique par l'ARCEP et qui avait été déposée au Sénat aussi parallèlement. Et, je vous le donne en mille, le gouvernement a engagé une procédure accélérée et à l'Assemblée Nationale, c'est examiné le 13 décembre 2021, c'est-à-dire aujourd'hui, jour de notre ouverture.

J'espère que celle-là ne sera pas limitée et permettra à l'ensemble des collectivités de se préoccuper de ces questions-là. Nous en ferons aussi une question sur le PNR de manière générale et sur le Syndicat mixte, bien sûr une question plus particulière puisque nous sommes sur le secteur de l'intégralité du Département.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Merci Mme la Présidente. Je voulais revenir sur un des premiers points qui a été soulevé dans l'intervention de Damien, qui concernait la notion de co-voiturage.

Je rappelle qu'au niveau du co-voiturage, c'est une compétence qui est relative à la compétence mobilité, qui est portée plus généralement par la Région et par les EPCI qui, avec l'application de la loi LOM, ont choisi aussi de prendre cette compétence. Pour autant, nous ne sommes pas absents sur ce sujet. Nous accompagnons les projets des collectivités qui ont des projets d'aire de co-voiturage et, preuve en est, la dernière qui a fait l'objet d'un article de presse il y a peu, avec la Croix de Pierre à Etalans.

Nous faisons toute confiance au bloc communal pour identifier les besoins qui sont les siens puisqu'ils ont une parfaite connaissance du fonctionnement de leur territoire, du fonctionnement des habitants ou des habitudes et des pratiques qui sont effectuées en la matière. Nous accompagnons les projets qui se mettent en œuvre, notamment par le biais des contrats P@C.

En ce qui concerne le co-voiturage, je ne peux pas aller sur ce sujet qui concerne toutes les notions de développement durable sans évoquer aussi ce qui est fait en interne au sein de la collectivité, avec la mise à disposition d'un certain nombre de vélos à assistance électrique pour les agents, une nouvelle attribution ayant été faite récemment, et également la mise en place du forfait mobilité durable, qui est actif depuis le 1^{er} janvier 2021, qui est aussi un encouragement à la pratique des modes doux pour les trajets domicile travail et également l'utilisation soit de transport en commun soit aussi la reconnaissance du co-voiturage.

C'est un ensemble de dispositions qui sont prises pour aller dans le sens souhaité par rapport à la mobilité, pour bien s'inscrire dans ce cadre de développement durable.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence, c'était important de rappeler aussi tout ce qui se fait, le pourquoi, notamment par rapport à la loi LOM.

Il n'y a plus de prise de parole. On a bien échangé sur ce sujet, mais il est ô combien important.

On prend acte, puisqu'il n'y a pas de vote non plus sur ce rapport, qu'il a été présenté et qu'il y a eu échange.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention concernant tout cela.

Communication non soumise au vote.

Il est 12 h 50. Pour que nous soyons encore plus attentifs tout à l'heure, je vous propose de faire une suspension de séance jusqu'à 14 h 30. Ensuite, nous reprendrons, on verra jusqu'à quelle heure, on en conviendra ensemble si vous en êtes d'accord, sachant qu'il y aura des membres absents cet après-midi puisqu'il y a des inaugurations qui sont là cet après-midi sans concertation avec le Département, où nous souhaitons aller bien évidemment. Donc, on va essayer de se répartir la tâche. Donc 14 h 30 et bon appétit à toutes et tous.

(La séance suspendue à 12 h 50, est reprise à 14 h 30)

Mme la PRESIDENTE. – Ce que je vous propose, nous allons présenter les deux rapports budgétaires 405 et 406, on ne fera bien évidemment pas le vote du budget pour l'instant puisqu'on va décliner ensuite l'ensemble des rapports. Donc une présentation générale et ensuite on ira sur les rapports. Je prendrai peut-être la troisième commission, puisque Philippe ALPY doit nous représenter, il part tout à l'heure, concernant la SUERA, donc une présentation de notre process. Ludovic FAGAUT nous quittera... l'inauguration est à quelle heure ?

M. FAGAUT. – 15 h 30.

Mme la PRESIDENTE. – Il reviendra après. Je ne sais pas si d'autres sont invités.

Damien.

M. CHARLET. – Je quitterai aussi pour l’inauguration de 15 h 30 et donnerai pouvoir à Raphaël.

Mme la PRESIDENTE. – On transmettra les pouvoirs, l'important est que nous ayons le quorum et qu'on puisse poursuivre.

Sans plus tarder, je te propose de prendre les rapports 405 et 406, sans vote, présentation des rapports. On votera ces deux rapports en fin de session budgétaire.

RAPPORTS BUDGETAIRES

**Présentation générale des rapports 405 – Gestion et optimisation financière ;
406 – Budget primitif 2022
(vote à l’issue des rapports budgétaires pages 251 et 252)**

N° 405 – Gestion et optimisation financière – Budget primitif 2022

N° 406 – Budget primitif 2022 – Rapport de présentation générale

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – **Présentation des rapports (Voir le diaporama joint en annexe).**

Chers collègues, pour débiter cet après-midi, je vais vous faire une présentation globale du budget primitif 2022 afin d’afficher la ligne de conduite et le cadre budgétaire général dans lequel les politiques qui vous seront présentées par mes collègues s’inscriront.

Il s’agit donc, comme on l’a dit ce matin, d’un budget de persévérance, de confiance, ambitieux et volontaire et j’allais dire, c’est la porte d’entrée vers le futur projet politique 2022-2028 avec une vision à moyen et long termes.

Ce budget 2022 a déjà des points forts majeurs, on l’a rappelé ce matin, il est porté par des recettes de fonctionnement dynamiques, avec une visibilité plus ou moins forte à moyen et long termes.

Suite de la présentation du rapport.

On l'a dit ce matin, au niveau des dépenses, on a un niveau de dépenses d'investissement global de 121 M€, donc une augmentation assez significative de 15,1 %.

Suite de la présentation du rapport.

Ce qui est important à souligner, on l'a évoqué ce matin mais je souhaite le redire : aujourd'hui, on parle d'autonomie financière et d'autonomie fiscale. Le Département du Doubs, bien sûr, a une autonomie financière, on a la capacité de porter nos politiques publiques obligatoires et optionnelles mais aujourd'hui, le Département du Doubs, l'ensemble des départements n'ont pas l'autonomie fiscale. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le pouvoir de vote de taux ne nous appartient pas pleinement.

Suite de la présentation du rapport.

Je le rappelle, la Présidente l'a rappelé ce matin, c'est un coût global de plus 7,2 M€ compensé à hauteur de 1,9 M€ par la CNSA.

Suite de la présentation du rapport.

C'est une ambition renouvelée et la construction d'un budget de continuation et d'enthousiasme. Comme je vous l'ai dit, c'est la porte d'entrée vers le nouveau projet 2022-2028 grâce à des marges de manœuvre dégagées.

Suite de la présentation du rapport.

C'est important pour nous de garder si besoin certains leviers pour accompagner une politique d'investissement durable sur du long terme.

Je le disais tout à l'heure, piloter une collectivité, c'est anticiper et garantir une vision à moyen et long termes. C'est un point important, et il faut tous ensemble que l'on porte ce discours.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – C'est nous qui te remercions pour la clarté des propos. Cela permet de mettre un cadre par rapport à tous les dossiers que nous allons développer.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente, et merci à Olivier BILLOT pour cette présentation synthétique, à l'intérieur de laquelle on a pu voir nombre de chiffres qu'on a pu citer ce matin à l'occasion de notre liminaire, ce qui me permet tout de suite de répondre à ce dont je n'ai pas pu répondre ce matin faute de parole : non, nous ne sommes pas des menteurs. Nous ne sommes pas des menteurs, et je tenais à revenir sur ce dérapage verbal de ce matin. Nous vous avons livré notre lecture du budget et il était important de le faire en tant que tel.

Ensuite, je veux répondre à une autre chose. Nous n'avons pas affirmé ce matin que ce budget était insincère. Nous n'avons pas dit que le budget était insincère.

Nous avons, par 2 fois, réclamé de nouveau les clés pour nous permettre de le juger sincère. Je me répète : comment évaluer la sincérité d'un budget prévisionnel sans connaître la priorisation des chantiers routiers pour l'année 2022, qui représentent le plus gros budget d'investissement du Département ? Ou encore, un peu plus loin : nous vous conjurons de nous apporter les gages d'une gestion honnête et, de manière plus générale, les clés et les informations qui nous permettront de mesurer en toute connaissance l'efficacité des politiques que vous menez et la sincérité de leur budget.

Il est là notre rôle, en tant que minoritaires : lire les budgets, les digérer, les comprendre et encore merci pour cette présentation synthétique, qui facilite encore plus la lecture. Mais notre rôle est aussi d'être un peu le gardien du temple, de vous livrer notre lecture du budget et de pouvoir en apprécier, de notre côté aussi, sa sincérité. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Ce sera juste pour revenir un peu sur, malheureusement, l'aide financière supplémentaire qui nous est apportée. Malheureusement, puisque nous avons dépassé le taux de pauvreté de 12 % et donc nous pouvons prétendre à cette aide et j'aimerais qu'on revienne un peu sur cette mauvaise bonne nouvelle, on ne sait pas comment l'appeler, en tout cas en effet une annonce qui n'est pas à prendre à la légère puisque nous pouvons, le Département peut maintenant prétendre à cette aide.

Simplement nous aurions souhaité avoir, bien évidemment on se doute que cela ne pourra pas être fait dans les 2 jours mais au cours du premier trimestre 2022, une carte de ce taux de pauvreté, c'est-à-dire dans quel territoire retrouve-t-on le plus fort taux de pauvreté même si, par exemple pour le Pays de Montbéliard, il me semble que nous sommes largement au-dessus des 14 %. Donc, j'aimerais qu'on revoie cela ensemble.

Par la même occasion, j'aimerais aussi qu'on revoie au niveau du Département à la fois les financements au niveau de ces territoires mais aussi en termes de personnel du Département. Est-ce que l'accompagnement en termes de personnel et de soutien à ces territoires, notamment ceux visés par le plus grand taux de pauvreté, est bien proportionnel à ce taux de pauvreté ?

J'aimerais que, et je sais que ça ne pourra être fait dans les 2 jours, en tout cas au cours du premier trimestre 2022, nous puissions avoir ces chiffres et j'insiste aussi sur l'importance du service public que nous devons apporter, notamment que nous devons apporter auprès des plus précaires. Donc, il me semble intéressant qu'on puisse avoir en termes de personnel du Département où est-ce qu'on retrouve le plus grand nombre de présence départementale dans nos territoires et voir si c'est bien proportionnel au taux de pauvreté. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je note en même temps que vous dites toutes ces choses. Bien évidemment, sur le fait d'avoir des éléments au premier trimestre 2022, je remercie votre sagesse. Vous nous auriez demandé cela pour les 2 jours, c'était quasi impossible, donc merci pour l'ensemble de nos collaborateurs. Mais il y a déjà des données qui pourront être... On va concocter tout cela pour qu'il y ait une donnée globale sur le service public que nous devons apporter et sur la répartition du personnel du Département. Vous dire aujourd'hui qu'elle est proportionnelle au nombre de cas à l'instant T, je ne le pense pas. Vous savez bien que ça évolue.

On a des secteurs qui sont plus en difficulté que d'autres. Tu as évoqué le Pays de Montbéliard tout à l'heure, il y a aussi par moments et tu le sais très bien pour avoir suivi cela de très près, des embellies à des moments précis quand il y a une recrudescence d'emploi sur le Pays de Montbéliard puisqu'il y a aussi des personnes qui sont employables et heureusement.

Je suis comme vous sur le fait de pouvoir... on a une aide au niveau de l'Etat parce qu'on est au-dessus des 12 %, cela ne réjouit personne. Je vous parlais ce matin de la difficulté et du souci des 64 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle. On est passé : pourquoi, comment. Il faut essayer d'étudier ce qui s'est passé d'une année à l'autre, par rapport à différents périmètres et paramètres que nous vous apporterons.

Je n'ai pas d'autres choses à vous dire de plus.

Je note au niveau du territoire par rapport à plus ou moins de pauvreté ou pas. Il faut trouver un juste équilibre là aussi parce que cela peut être cyclique, mais la répartition n'est pas là même sur le territoire, c'est très clair, au niveau de la pauvreté. Et il y a les degrés de pauvreté, il peut y avoir peu de personnes avec un très grand déficit et vice-versa donc tout cela... Je me tourne vers M. JAMET, le DGS, je pense qu'on pourra vous apporter tout cela parce que c'est le même exercice qui est demandé aux services, notamment par rapport aux personnels, par rapport à où pouvons-nous ou devons-nous renforcer nos pôles. Cela fait partie aussi de tous ces paramètres, donc on partagera cela ensemble et on prendra des décisions ensemble.

Vous avez la parole.

Mme CHOUX. – Sur le même sujet, il suffit de regarder les QPV du secteur du Doubs, sachant que fin 2020, il y avait déjà plus de 50 % de pauvreté sur le quartier que représente Planoise. Donc, ce qui serait important aussi et on suivra cela, c'est que cette aide supplémentaire bénéficie aux plus pauvres, c'est-à-dire que ce soit une action faite sur les plus pauvres.

Mme la PRESIDENTE. – Pour l'instant, vous anticipez une aide que vous demandez. Moi, je vais d'abord faire comme on doit faire les choses, une étude très approfondie des caractéristiques qui nous sont demandées aujourd'hui, c'est ce à quoi je m'engage.

Et, en général, on n'a pas pour habitude de distribuer l'argent public là où il ne doit pas être.

J'entends votre demande par rapport à un quartier spécifique. Moi, je n'aime pas qu'on caractérise un quartier spécifique. Il y a beaucoup de choses qui sont faites sur ce quartier, il y en a encore beaucoup à faire mais la répartition se fera là où les besoins sont importants. C'est très clair. Mais je comprends votre préoccupation.

Je vous propose qu'on puisse entrer dans les rapports cette fois-ci et comme je vous l'avais indiqué ce matin, je vous propose qu'on parte dans la troisième commission pour que le Vice-président en charge des dossiers puisse s'exprimer et nous prendrons le rapport 302.

Philippe

**N° 302 – Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières –
Budget primitif 2022**

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – Merci, Mme la Présidente, de me permettre de pouvoir rapporter ce rapport concernant le développement territorial, l'attractivité, les affaires européennes et transfrontalières dans le cadre de l'étude du budget.

C'est, comme chaque année, un très beau rapport comme tous les rapports d'ailleurs. Il est d'autant plus intéressant que ce rapport touche à des choses qui nous tiennent à cœur, c'est-à-dire être au plus près du territoire.

Ce matin, on évoquait nos concitoyens sur le territoire qui pouvaient ne pas comprendre ce qu'il se passait.

Quand nous avons mis en place la politique C@P 25 ou P@C 25, c'était porter une action concertée et cela veut dire beaucoup. Cela veut dire que c'est un dialogue permanent avec le territoire, avec l'ensemble des acteurs qui confèrent à l'aménagement du territoire, y compris l'Etat, ses services, parce que le fil conducteur de l'aménagement du territoire c'est aussi et c'est ce qui nous tient à cœur, avoir une politique équitable par rapport à nos concitoyens sur le territoire.

Je le rappelle à ceux et celles qui n'étaient pas là en 2015, lorsque nous étions co-pilotes du schéma du déploiement des services au public, garant des politiques publiques, nous avons tenu ce fil rouge pour être vraiment au plus près et d'être dans une contractualisation avec les EPCI, les communes, pour leur rappeler que certains services n'étaient pas encore au bon niveau sur leurs territoires, de la petite enfance, la santé et autres.

Je peux témoigner parce qu'aux côtés de la Présidente Christine BOUQUIN, quand dans un dialogue avec les EPCI, le rappel courageux qu'il faut faire parfois dans des territoires où l'on constate, nous, qu'il y a une carence, nous nous sommes inscrits dans cette démarche qui était de dire, de rappeler qu'on pointait du doigt des faiblesses et que nous étions là pour accompagner ces politiques.

Nous n'étions pas seuls pour accompagner ces politiques puisque nous soutenons nombre de pôles d'ingénierie qui vous sont rappelés dans ce rapport, qui confèrent à l'ensemble du bloc communal des moyens qui leur permettent véritablement d'être acteurs sur leurs territoires. Au travers de ce rapport, vous retrouvez les soutiens financiers au travers de tous ces syndicats, de ces agences, de ces associations, qui nous permettent d'être performants que ce soit dans la politique du logement, dans le déploiement du numérique, dans la gestion du foncier, dans l'approche du développement durable.

Sans citer plus l'un que l'autre, je voudrais vous dire qu'en effet, c'est un dialogue permanent qui permet à l'ensemble des acteurs, y compris les socio-professionnels, d'être soutenus par le Département, notre engagement au travers du Syndicat mixte de Micropolis ou des Syndicats mixtes qui gèrent les aérodromes locaux, je crois que là aussi ça témoigne de notre implication dans le monde économique. Même si nous n'avons plus la compétence, c'est une autre façon d'agir auprès du territoire.

Nous avons fait aussi le pari au travers de notre travail de fond dans la coopération transfrontalière, mais aussi de recapitaliser sur les fonds européens et bien sûr à l'international, d'abord d'aller optimiser au travers des financements potentiellement possibles, d'aller chercher sur des investissements locaux, d'être vraiment acteurs, présents pour faire bénéficier l'ensemble de nos territoires de cette manne financière.

La coopération internationale, c'est une ambition de mettre nos savoir-faire au service de ceux qui en ont besoin. Ça peut être dans des domaines techniques, comme l'a évoqué ce matin Béatrix LOIZON, on maîtrise dans des domaines comme l'assainissement, l'eau, des éléments qui peuvent être portés au-delà des frontières, et je crois qu'avec l'ADF, avec d'autres structures, nous pouvons apporter ces collaborations et je crois que c'est aussi l'intérêt de notre collectivité.

La transition énergétique, vous avez pu voir que sur un territoire le monde de l'hydrogène c'est tout près, et je crois que là aussi le Département a témoigné qu'on pouvait être présent sur ce champ. Là aussi, on doit faire preuve d'innovation et être attentif pour que nous soyons dans l'innovation omniprésents.

Le dernier point, qui est certainement le point majeur en termes de solidarité, c'est bien sûr notre engagement au travers de la sécurité des biens et des personnes, au travers de la relation qui nous lie d'une façon privilégiée au SDIS parce qu'en effet un territoire solidaire, c'est aussi un territoire qui est accompagné au quotidien par un service du SDIS qui est en capacité de répondre au mieux, au plus près du territoire, tant dans sa structuration que dans ses investissements nécessaires à son déploiement quelles que soient les missions qui lui sont demandées. Il en a témoigné en période Covid. Il a été sollicité sur des champs divers et variés, et je crois que cela peut être une fierté partagée ici, dans cette Assemblée.

Le bloc communal, bien sûr, et je ne vais pas reprendre les propos d'Olivier, qui a témoigné de cette volonté d'accompagner le bloc communal. Mais nous sommes obligés de marcher avec le bloc communal, même si nous avons affiché dans le mandat précédent des montants élevés. Nous avons constaté ensemble, lors de la dernière séance, que nous ne pouvions que constater que nous n'avions pas consommé l'enveloppe. Ce n'est pas de notre fait. C'est un fait partagé. Il y a eu une conjonction d'événements et je crois que là aussi il faut être dans l'humilité.

Ce n'est pas le tout d'afficher en AP des montants conséquents, encore faut-il que nous soyons deux, c'est-à-dire un bloc communal qui se projette, qui investisse, qui a lui aussi des problématiques à gérer et vous connaissez la configuration actuelle. Donc c'est cet environnement-là qu'il faut apprécier dans notre Assemblée, et je crois que c'est un très beau rapport dans le sens où on est volontariste sur des champs où l'on ne s'interdit pas l'innovation, et c'est à ce titre-là que je vous le présente. Je ne rentrerai pas dans les chiffres puisqu'Olivier l'a déjà fait très largement et je ne voudrais pas être redondant. Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Dans ce rapport 302, il y a une multitude de sujets et je voudrais revenir sur 5 points, notamment.

Le premier, ce sont les contrats de ville. Il est inscrit dans le rapport : il est proposé d'inscrire au BP 2022, en dépenses de fonctionnement, un montant de 150 000 € dont 110 000 € dévolus au financement de partenaires privés et 40 000 € pour les partenaires publics.

Alors on est revenu un peu en arrière : donc 2022, aujourd'hui, 150 000 € ; en 2017, nous étions à 170 000 € et puis on est complètement revenu en arrière : 2006 et 2007, nous étions à 318 000 € et à l'époque, nous financions également des actions de prévention.

Donc là, on ne peut que constater la réduction des crédits envers les quartiers prioritaires, qui d'ailleurs au 31 décembre 2018, comptaient quand même 31 % de BRSA socle et 24 % de bénéficiaires de l'AAH et donc ce sont des zones dans lesquelles il faut avoir une attention particulière et cette réduction de crédit est, à notre sens, un mauvais signal.

Concernant les contrats P@C, Philippe ALPY l'a redit, finalement on reprend 7 M€ des 14 M€ non consommés et donc l'équation n'y est pas.

C'est le deuxième point qui dérange dans ce rapport.

Le troisième point et là il est plutôt positif, c'est qu'on a enfin une vraie enveloppe pour le SDIN. C'est un vrai état de fait et c'est plutôt une satisfaction.

Le quatrième point, on évoque aussi le budget prévisionnel de l'ADAT, il aurait été bon, je vous l'avais dit Mme la Présidente, que ce CA ou une information sur son BP aurait dû avoir lieu sûrement en amont de cette Assemblée.

Le cinquième, c'est la référence au bilan des émissions de gaz à effet de serre, le BEGES, qui vient apparemment d'aboutir sur les données de 2019. Une instance ad hoc, composée d'élus, permettra de piloter la démarche qui est éminemment transversale puisqu'elle concerne la plupart des politiques publiques. J'imagine que cela fait référence au groupe d'élus que vous souhaitez constituer pour le futur plan de transition climatique.

Sur les bilans des émissions de gaz à effet de serre, vous l'avez vu, nous avons pris en début de matinée comme exemple la Côte d'Or, et en regardant un peu l'état de ce département sur ce sujet-là, on s'aperçoit que le Doubs a finalement pris un retard important, pas que sur la Côte d'Or mais sur aussi beaucoup d'autres départements voisins qui ont déjà, depuis bien longtemps, leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre et qui ont donc pu tailler des plans pluriannuels d'investissement, de rénovation thermique, etc. pour contribuer à réduire l'empreinte de la collectivité.

On y retrouve également, dans ce rapport, le SDIS, étonnamment, mais je laisserai mon collègue, Claude DALLAVALLE, compléter mon propos.

Mme la PRESIDENTE. – Claude, tu veux intervenir ?

M. DALLAVALLE. – Le SDIS apparaît dans ce dossier, et c'est un peu notre regret. Nous aurions préféré un rapport spécifique.

Nous sommes, globalement, en parfaite symbiose au niveau de cette structure. Depuis 10 ans que je siège au CA du SDIS, je n'ai jamais vu de dossiers qui n'étaient pas votés à l'unanimité.

Je voudrais remercier ici, j'ajoute à ce qu'a dit Philippe tout à l'heure, l'ensemble des femmes et des hommes du SDIS, les PATS, les SPP et les SPV pour leur investissement à tous niveaux, et entre autres par rapport à la pandémie et au centre de vaccination de Micropolis.

Je voudrais quand même rapporter ici des choses entendues lors de réunions au niveau du SDIS.

La première, c'est une inquiétude par l'augmentation des interventions qui ne concernent pas leur corps de métier.

Il est nécessaire de revenir au rôle réel de nos services de secours, sans cela, il peut y avoir des difficultés au niveau des personnels mais aussi au niveau du budget. Je rappelle juste que le budget personnel au niveau du SDIS, c'est plus de 80 % de son budget.

Bien entendu cette évolution ne dépend pas du Département, mais soyons vigilants à ce que ces femmes et ces hommes reviennent à leur corps de métier.

Je vais terminer par une petite phrase entendue lors de la présentation des orientations budgétaires 2022, qui montre que le SDIS aussi parfois a une autre vision que le Département : on profite des taux faibles pour emprunter.

Mme la PRESIDENTE. – J'aurai quelques compléments d'informations à donner, mais je ne sais pas si je peux m'exprimer sur le SDIS, ou peut-être que le 1^{er} Vice-président pourra s'exprimer. Comment on fait légalement, comme je préside la structure, je peux m'exprimer ou pas ? Oui ? D'accord.

Philippe ALPY.

M. ALPY. – Mme la Présidente, concernant les contractualisations de territoire et de soutien aux projets locaux, c'est une contractualisation avec trois territoires bien identifiés et dans laquelle la collectivité départementale joue un rôle de partenaire modeste par le montant. Mais les associations et les différents bénéficiaires au travers des fléchages, je crois qu'on n'est pas tout seuls aussi à écrire ces conventions, il appartient aux différents partenaires...

Comparer des chiffres, alors que très précisément on ne connaît pas la maquette sur laquelle on compare, je ne m'avancerai pas sur ce champ-là. Je ne suis pas suffisamment investi et donc je serai maladroit et ce serait peut-être très malheureux pour ces territoires, mais je pense qu'au travers des budgets solidarité de Denis, qui sont certainement très sollicités aussi, je crois que la contribution qui touche à notre troisième commission est en effet faible, mais je sais les transferts qu'il y a aussi que ce soit sur l'éducation et bien sûr la première commission qui est soumise aussi à contribuer dans ce cadre-là. Donc je crois que là aussi, soyons prudents dans la façon dont on compare les chiffres, ne connaissant pas la maquette qui existait précédemment et comment elle a été construite.

C'est ce que je peux apporter en Assemblée, et je pense que les services ne me démentiront pas.

Mme DUVERNOIS. – *(Intervention hors micro inaudible)*

M. ALPY. – Mme DUVERNOIS, chère Magali, quand on compare des chiffres de 2007 ou de 2015 ou de 2020 et qu'on ne connaît pas la maquette de construction qui était à l'époque négociée, nous ne sommes qu'un partenaire et nous ne connaissons pas le champ d'investigation à l'époque, je crois que je ne m'aventurerai pas sur une comparaison de chiffres et je ne défendrai pas un plus ou un moins, sachant que d'autres champs d'intervention de la collectivité sont appelés à apporter leur contribution dans ce domaine-là. C'est cela que je voulais simplement rappeler à Raphaël KRUCIEN.

Et puis, concernant les différents engagements que l'on prend à même date en d'autres années, personnellement, je ne vois pas pourquoi on n'apporterait pas au service des collectivités, au travers de l'ADAT, notre contribution et on ne la voterait pas à l'instant, associé à la démarche qui nous réunit dans le cadre de l'élaboration du budget, nonobstant ce qui se passe dans un autre champ, qui n'a rien à voir avec le fonctionnement de l'ADAT et l'ensemble des collaborations et des collaborateurs de l'ADAT.

Ce sont les deux points sur lesquels je voulais répondre.

Le reste, c'étaient des commentaires donc je n'ai pas à rajouter.

Mme la PRESIDENTE. – On me conseille la prudence par rapport au SDIS donc je vais rester prudente.

Je ne sais pas si le 1^{er} Vice-président du SDIS veut dire quelques mots par rapport à ce qui a été dit concernant le SDIS, sur revenir au corps du métier qu'évoquait Claude.

Michel.

M. VIENET. – Je confirme ce que Claude a dit, je vis depuis quelques semaines au sein du SDIS, des différentes Assemblées et c'est vrai que les motions, l'ensemble des décisions sont prises à l'unanimité et on ne peut que s'en féliciter.

C'est vrai que nos sapeurs-pompiers, aujourd'hui, sont dans la souffrance car ils sont obligés de mener des actions qui ne rentrent pas très précisément dans leurs fonctions, je veux parler des carences notamment ambulancières qui les amènent justement à passer beaucoup de temps pour porter secours aux habitants du Doubs.

C'est vrai que nous en avons parlé pas plus tard qu'il y a une semaine en CPIO et nous avons pu découvrir l'ensemble des problématiques et nous nous sommes engagés, les sapeurs-pompiers se sont engagés, à mettre en place des actions. Des groupes de travail sont en cours justement, ont été mis en place et travaillent actuellement pour trouver des solutions et apporter à nos sapeurs-pompiers du Doubs, quel que soit leur territoire, des solutions pour faire en sorte qu'ils puissent se reposer, qu'ils puissent se former car là encore est leur mission.

Nous sommes au fait de ces difficultés et nous allons y apporter des solutions dans les prochains jours et dans les prochaines semaines, nous avons pris rendez-vous et nous avons pris acte avec l'ensemble du dispositif du SDIS.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Michel.

Mme CHOUX.

Mme CHOUX. – Suite aux contrats de ville, c'est le même dossier mais sur un autre point qui avait été repris par Raphaël, s'agissant des relations et des aides apportées aux associations, elles apparaissent dans une majorité de nos rapports, que ce soit l'égalité, la culture, le sport, l'éducation populaire, l'environnement social, la lecture mais encore plein d'autres. En effet, les relations tissées avec elles sont de nombreuses fois affichées et nous les soutenons financièrement. Chacune d'elles concourt à nos politiques publiques, seulement sur certains rapports, des différences énormes de financement entre structures interrogent.

Leur hétérogénéité, leur dispersion entre de multiples rapports font manquer de lisibilité sur leur contribution et sur les financements que le Conseil départemental leur apporte.

Nous souhaitons un état des lieux, cantons et QPV, politiques publiques, des financements votés et demandés par les associations.

Dans les tableaux de bord que vous nous transmettez, nous avons les financements votés mais nous voudrions aussi connaître les demandes.

Toutes les demandes arrivent-elles aux délibérations en commission et Conseil départemental ?

Nous voudrions aussi pouvoir disposer des dossiers de demande de subvention et des bilans des actions, pas pour contrôler l'action des associations, mais pour comprendre la politique de soutien du Département au monde associatif.

Nous voudrions des conventions pluriannuelles et que les co-financeurs apparaissent.

Mme la PRESIDENTE. – Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – M. ALPY, cher Philippe, je suis heureuse de cette explication mais nous avons les mêmes doutes sur justement les budgets et la présentation de ces budgets.

Je prends un exemple pour vous expliquer parfois notre difficulté à suivre un budget et la répartition de celui-ci. Nous avons dans le Département du Doubs, par exemple, deux festivals de musique équivalents : le festival de la Paille et Rencontres et Racines. J'y reviendrai plus spécifiquement quand nous parlerons de la deuxième commission mais, par exemple, le festival de la Paille est sur l'axe coopération et attractivité du territoire alors que Rencontres et Racines, la subvention est sur l'axe inclusion sociale.

Donc les difficultés, pour vous, de faire le rapport entre 2007 et 2020, je peux l'entendre, il n'y a pas la même maquette financière de construction. Tout cela, je peux encore l'entendre. Sauf que nous, à l'heure actuelle, 2021, budget 2022, nous ne comprenons pas pourquoi, par exemple, deux festivals de musique équivalents, l'un fait partie de l'axe coopération et attractivité du territoire et, l'autre, de l'axe inclusion sociale. Pour nous, c'est une difficulté supplémentaire à comprendre un budget.

C'est juste un exemple. Je ne suis pas partie dans les grands détails mais ça, pour nous, c'est une difficulté supplémentaire pour pouvoir lire le budget d'une collectivité. Pourquoi deux festivals ne font pas partie d'une seule et même ligne de subvention sur l'axe coopération et attractivité du territoire ?

Mme la PRESIDENTE. – C'est un exemple précis. Je vais regarder comment sont instruits les dossiers. Je ne dis pas que c'est mal instruit, je me tourne vers ma droite, bien évidemment, avec vous Pascale concernant certains dossiers puisqu'il y en a dans la première commission et d'autres dans la troisième commission, de ce que vous évoquez aujourd'hui entre le festival de la Paille et le festival Rencontres et Racines. C'est un exemple, mais il n'est pas anodin vous l'avez bien compris. C'est un festival sur lequel vous revenez souvent mais il faut qu'on sache pourquoi c'est pris dans telle ou telle rubrique.

Je m'engage à vous apporter les explications par rapport à cela, et je crois que ça nous permettra, comme le souhaitait Monique tout à l'heure par rapport aux contrats de ville, parce que vous avez apporté vous-même la réponse à la question que vous me posiez puisque vous êtes partis sur tous les dispositifs de droit commun qui étaient dans cette maison. Donc vous m'avez posé une question : pourquoi 150 ? Et, en même temps, vous avez apporté les réponses puisque nous sommes dans le droit commun sur l'ensemble des dispositifs.

Sur les contrats de ville, nous sommes partenaires bien évidemment, nous ne sommes pas partenaires à la même hauteur parce qu'il y a justement tous ces dispositifs de droit commun.

J'ai envie de vous dire, si nous pouvons faire plus simple, pourquoi pas ? L'important, c'est que chacun puisse avoir une lisibilité la plus claire possible sur l'ensemble des dossiers qui sont présentés ici.

On essaie vraiment de faire une synthèse la plus accessible possible à l'ensemble des élus. S'il nous faut retravailler sur la simplicité, je vous dis : je suis la première à vouloir travailler tel que la façon que vous demandez. C'est vrai que ça peut être compliqué pour certains dossiers et les dispositifs de droit commun que vous évoquez, c'est vrai, c'est de la culture, c'est du sport, c'est la protection maternelle et infantile, c'est la politique d'insertion, c'est la politique de l'enfance et c'est vrai qu'il y a beaucoup d'associations.

Vous l'aviez déjà souligné, je ne sais pas si je vous rassure mais ce process, ce n'est pas la majorité actuelle qui l'a mis en place, il y avait déjà, sur certains dossiers, une affectation telle que vous définissez aujourd'hui. Après, si on peut simplifier, je suis tout à fait d'accord. Donc là aussi je me tourne vers le Directeur général des services puisque c'est de votre ressort, en tout cas, de porter l'ordonnance qui est faite par les élus pour qu'on puisse remettre à plat, si c'est possible, sans qu'il y ait de trou dans la raquette.

On le fera, et on verra si, avec ces éléments-là, vous avez plus de possibilité de bien appréhender l'ensemble des dossiers puisqu'il semblerait que vous n'ayez pas assez d'éléments pour regarder tout cela. Cela ne me pose aucun problème.

Il faudra bien évidemment qu'on mette cela en place et laisser peut-être juste le laps de temps entre l'instruction des dossiers, mais vous allez très loin : par canton, par ci, par ça, comme si par nature les services instruisaient tel ou tel dossier et pas d'autres.

Les dossiers sont dans des critères qui sont définis par la collectivité donc, bien évidemment, il y a une première saisie et ensuite il y a l'appréhension en fonction du budget alloué sur telle ou telle politique. Et la distribution, je crois que ce n'est pas une question, on favorise l'un ou l'autre mais ce n'est pas ce que vous avez voulu dire, mais je voudrais être claire par rapport à cela. Il peut y avoir beaucoup plus de dossiers sur un canton que sur un autre. De toute façon, sur les cantons bisontins où le monde associatif est très fort, il y a beaucoup de dossiers de subvention et c'est proportionnel aussi à la population qui est présente. Donc c'est difficile quand même de comparer de canton à canton, etc. Il faut prendre cela avec beaucoup de parcimonie parce que, attention, comparons bien les choses.

Philippe ALPY.

M. ALPY. – Magali a raison de partager dans une Assemblée, d'abord se réjouir qu'il y ait deux festivals et que nos territoires bénéficient de cette irrigation culturelle et d'acteurs qui s'investissent sur nos territoires. C'est vrai qu'on est héritier, ici, d'une histoire de la collectivité et certainement que d'une époque à une autre. Je ne connais pas la façon dont les montages, ce n'est pas mon champ, je le dis honnêtement. Je me réjouis toujours qu'il y ait des acteurs qui produisent sur les territoires, par contre je suis attaché comme vous à l'équité de traitement sur les territoires pour accompagner dans le même registre l'action.

Je pense que c'est ce qui nous anime collectivement et je crois que, en la matière, quand on évoque qu'on est héritier de l'histoire et du schéma, tout à l'heure a été évoqué le SDIS, moi, depuis que je suis dans cette Assemblée, en 2015, ce n'était pas un rapport séparé à ma connaissance, c'était un rapport tel que et j'étais alors déjà Président de cette commission et on le présentait ainsi.

Je pense qu'en effet s'il y a des choses à modifier, il appartient à la Présidente de donner le La pour qu'on puisse évoquer d'autres fonctionnements, mais je crois qu'il faut aussi être sincère et quand on constate des choses de cette nature, comme on l'a évoqué ce matin, il faut le partager et en parler tout simplement.

Mme la PRESIDENTE. – Michel VIENET.

M. VIENET. – Concernant nos contrats P@C, tu l'as dit tout à l'heure, Philippe, cher Vice-président, nous agissons au plus près des territoires et je voudrais vous citer un exemple : dans notre canton de Besançon 2, sur la commune de Serre-les-Sapins, nous avons participé récemment avec Annick JACQUEMET, Thierry MAIRE DU POSET, à l'inauguration de différents équipements communaux. Le Département du Doubs, notre collectivité, a accordé 211 000 € pour cofinancer des travaux au titre du contrat P@C, porter une action concertée. Ce sont de vrais projets de proximité que nous avons favorisés sur cette commune, des projets dédiés aux habitants, aux jeunes, aux associations.

Nous avons eu la chance d'inaugurer un ensemble ambitieux, avec un groupe scolaire, une maison du mieux-vivre, une aire de jeux, un plateau multisports.

Ce sont des investissements importants et qui étaient nécessaires dans cette petite ville dont l'expansion démographique a été très forte ces dernières années puisque nous sommes passés de 300 habitants en 1960 à plus de 2 100 habitants aujourd'hui.

Je salue simplement l'engagement du Département du Doubs pour ces territoires. Aucun territoire n'est oublié par notre majorité et aucun public n'est exclu de notre politique. Chaque fois qu'un territoire nous sollicite, nous répondons présents.

Mme la PRESIDENTE. – C'était un exemple de contractualisation avec le bloc communal.

Christian METHOT.

M. METHOT. – Suite à ce rapport 302 présenté par Philippe, j'aimerais souligner le rôle majeur que joue le Département du Doubs sur le développement de nos territoires, avec notamment la pertinence de ces contrats P@C.

Les contrats P@C garantissent la solidarité territoriale. Le Département du Doubs permet de voir émerger et de soutenir des projets majeurs dans les territoires ruraux. Je tiens à l'attester en tant que Maire d'une commune rurale.

Les Maires de ces communes, vous l'imaginez, se sentent souvent seuls par rapport à une complexité grandissante liée à leurs dossiers.

Le Département apporte un soutien technique, administratif et financier apprécié.

Un travail de co-construction déterminant. Nous nous sentons toujours accompagnés et écoutés.

Les contrats P@C proposent une politique d'accompagnement complète, regroupant de nombreux aspects des problématiques communales. Je peux dire que la politique P@C 25 a été bien assimilée et appréciée par nos communes, charge bien sûr à nous, Conseillers départementaux et aussi anciens Maires, de bien la transmettre et l'expliquer aux nouveaux élus.

Ce partenariat dans la durée et la proximité contribue à l'attractivité de notre territoire et au bien-vivre dans le Doubs.

A ce titre, je voudrais quand même citer quelques exemples récents de petites communes sur mon territoire, sur notre canton de Maîche, canton aussi de la Présidente, afin de mettre en relief l'importance du soutien départemental : la mise en accessibilité des locaux scolaires de la commune de Charmauvillers, de Chamesol, de Saint-Hippolyte, de Vaufrey ; l'extension de l'école de Montandon ; l'aide à la création d'une micro-crèche à Fournet-Blancheroche et à Meslières, ma commune ; la réfection de chemins à Damprichard et Fleurey ; la restauration et la mise aux normes de l'église Saint-Antoine à Cernay-l'Eglise et l'aménagement du site socio-culturel des Tuileries dans le pays de Maîche et bien d'autres projets encore.

Tous ces projets ont été financés avec un soutien de plus de 200 000 € pour l'ensemble des actions que je viens de citer, sur 2020 et 2021.

Toutes ces opérations ont une répercussion directe sur la qualité de vie dans le Doubs. Les habitants des territoires ruraux ne sont pas oubliés par notre majorité et je m'en réjouis.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Christian.

Bruno BEAUDREY.

M. BEAUDREY. – Je voulais dire une chose par rapport aux contrats P@C. Je pense qu'il y a longtemps qu'on n'avait pas eu une politique comme celle-là, où on donnait totalement la main à l' élu de proximité sur ses projets, ce n'était plus fléché, orienté ; c'était véritablement l' élu du territoire qui choisissait ce qu'il allait faire comme projet et il savait qu'il était accompagné par le P@C.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Bruno.

Sans doute l'équation n'y est pas, c'est ce que vous avez dit.

Les crédits P@C resteront à destination des territoires tel que je m'y étais engagée.

Je crois qu'il faut se remettre dans le contexte 2018-2021, c'est indispensable. Les élections municipales ne se sont pas passées comme elles devaient se passer dans les temps impartis. Mais oui, il faut revenir un peu sur la réalité des choses. Je suis allée 4 fois sur les territoires, clause de revoyure, explication, on a revu les dossiers. Quand un dossier n'est pas prêt, il n'est pas prêt. Le Maire n'a peut-être pas pu échanger, avoir les documents nécessaires. Combien de courriers j'ai signé pour autoriser le prolongement d'un projet pour qu'il puisse voir le jour ?

J'ai envie de vous dire, j'aime autant prendre comme cela, comme vous le dites, l'équation n'y est pas, de façon assez négative, ce qui est très injuste par rapport à la politique P@C qui est reconnue par les élus sur l'ensemble du territoire, que d'avoir raté un projet sur une communauté de communes ou par rapport à une commune parce qu'on les aurait précipitées dans quelque chose qui n'était pas complètement finalisé. Cette politique-là, on en est très fier. On peut la partager ensemble, si vous le souhaitez. On aura une deuxième mouture de contrats P@C bien évidemment puisqu'il faudra nous appuyer sur ce qui s'est fait et sur ce qui ne s'est pas fait, pourquoi, comment et on aura des réglages à faire et ces réglages-là, on les fera ensemble pour le bien des habitants sur notre territoire.

On peut toujours dire ce qui ne va pas, on peut aussi de temps en temps dire ce qui va, c'est ce que vous avez fait concernant une vraie enveloppe pour le SDIN. On vous avait dit qu'en 2022, il y aurait une enveloppe pour le SDIN, elle est, ici, présente. Il faut un peu de patience, quand on est dans une collectivité comme le Département. Tout ne se fait pas tout seul, et il y a une programmation qui est établie par l'exécutif et que nous menons au fil des réflexions et des besoins qui, vous le reconnaîtrez, ont été quelque peu contrariés depuis 18 mois.

C'est simplement ce que je voulais vous dire, donc je vous redonne la parole Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Je reviens sur toutes les interventions au sujet des contrats P@C, les contrats P@C sont une bonne chose, donc je ne voudrais pas laisser faire croire qu'aujourd'hui on voudrait porter l'avis contraire. On fait confiance aux communes. Elles apportent des projets qui sont bons pour elles, on leur fait confiance, elles le bâtissent, elles le poussent de A à Z, nous sommes un financeur privilégié au travers de ces contrats P@C et c'est très bien.

En effet, on rencontre ce blocage sur l'équation qui n'y est pas : 14 M€ à reconduire, finalement 7, peut-être nombre de projets ne sont pas encore ficelés. Vous avez parlé de vision pluriannuelle sur les projets, dont acte. Partageons-les, comme vous venez de le dire, en commission. Ça, ce sont des éléments qui peuvent nous aider à voir à long terme.

Et puis, nous n'avons aucun problème à dire ce qui est bien : une vraie enveloppe pour le SDIN c'est bien, et on le dit.

Mme la PRESIDENTE. – Très bien. Voilà.

M. KRUCIEN. – Car on a eu des mots beaucoup plus durs au moment du lancement du projet, où là clairement les choses nous paraissaient disproportionnées. Elles reviennent dans la mesure, et c'est une satisfaction.

Maintenant pour les contrats P@C, entendons-nous bien : la politique du contrat P@C n'est pas pointée du doigt, c'est son financement-là et la reconduction d'un crédit non consommé seulement dans sa moitié qui pose, là, problème.

Mme la PRESIDENTE. – Mais avec deux ans de contrats P@C qui ont été complètement obstrués par la crise et par le report des élections municipales et des élections départementales. Vous ne pouvez pas faire comme si rien ne s'était passé, mon cher collègue. Ce n'est pas possible. On est au cœur des réalités.

Je peux vous dire que sur certains contrats, ils sont à plus de 120 % de consommation, donc tout dépend des territoires, tout dépend de la nature, tout dépend aussi de la gestion d'un EPCI. Je pourrais vous donner bon nombre d'exemples, et ce ne sont pas les plus petits qui sont les moins vertueux parce que c'est plus complexe parfois, dans des grandes entités, de décider et de se mettre d'accord sur des projets que j'ai signés, validés et on ne sait pas ce qu'on fait aujourd'hui.

Je vous ferai un point très précis parce que c'est l'objet de notre nouvelle contractualisation, de tout ce qui n'a pas été fait et qui avait été demandé parce que ça aussi c'est important.

Je vous rappelle simplement que dans tous vos secteurs respectifs, chacune et chacun des Conseillers départementaux vous êtes invités, chaque fois que je fais une réunion avec le COPIL, à participer à mes côtés, à vous exprimer, à poser des questions. Vous avez tous les documents requis. Je vous donne l'ensemble des documents en ma possession, donc là vous voyez aussi pourquoi il y a parfois des projets qui sont reportés, des projets qui sont abandonnés pour certains. Entre la première mouture de 2018 et la finalité de 2021, oui il y a eu des projets abandonnés et je peux le comprendre très facilement.

Dont acte, les contrats P@C, vous en êtes d'accord avec nous, c'est une bonne politique. Nous allons faire le point et ensuite nous reviendrons devant l'Assemblée pour les modalités de la version 2.

Mme CHOUX.

Mme CHOUX. – Je reviens sur le fait qu'à un moment donné, vous pouviez penser que l'on opposait les cantons ou qu'on opposait les secteurs puisqu'on pose la question « avoir un détail par secteur », mais c'est par rapport aux contrats de ville. Pour rappel, le fonds de cohésion sociale est issu de la loi LAMY du 21 février 2014 qui est repoussée jusqu'à fin 2022 comme tout le monde a pu le lire et le sait, et c'est la problématique qui est liée au renouvellement urbain et au développement socio-urbain des quartiers prioritaires dans lequel le Département est engagé, et c'est pour cela que l'on parle plus particulièrement des QPV, quartiers prioritaires de la ville, dont on est élu.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vous reprocherai jamais, Madame, d'avoir une politique et un regard particulier sur un secteur qui est le vôtre et sur des secteurs en difficulté.

Ce que je ne veux pas ici, c'est stigmatiser tel ou tel quartier par rapport à une politique qui est beaucoup plus large. Et quand on prend l'exemple de l'insertion, cela ne va pas uniquement sur un quartier, ce sont des structures qui irriguent l'ensemble du territoire, et vous le savez très bien. Des sections qui sont sur Besançon sont amenées à travailler dans le Haut-Doubs parce qu'on n'a pas la même offre, et vice-versa en fonction des compétences. Donc voilà.

Ce n'était surtout pas un reproche vis-à-vis de la question que vous posiez.

Vous parlez du contrat de ville, qui n'est pas la contractualisation majeure parce qu'il en est ainsi dans les textes vis-à-vis du Département, mais nous sommes quand même présents dans cette contractualisation, à hauteur de 150 000 €, et nous déclinons l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Donc on pourrait faire aussi, quand nous aurons un peu épuré ce cahier des charges qui nous anime aujourd'hui, pour voir à quoi ça correspond.

Et puis, je veux bien qu'on parle de 2006, on peut parler de 2001, on pourra parler de 2030 demain. Moi, je n'ai pas à l'esprit exactement les chiffres de 330 000 ou 370 000 € de 2005 ou 2006, je vous le dis en toute humilité.

Tu veux reprendre la parole Claude ? C'est le moment.

M. DALLAVALLE. – Je voulais intervenir à nouveau après ce que Michel a dit par rapport au SDIS et par rapport aux carences. Il est vrai que sur Montbéliard, c'est l'hôpital Nord Franche-Comté qui, organisé autrement, a permis moins de carences. Sur le secteur de Besançon, ce n'est pas le cas, ce n'est pas le SDIS, ce n'est pas nous qui pouvons intervenir mais ce sont d'autres qui doivent faire en sorte de pouvoir limiter ce nombre de carences.

Je ne reviens pas sur les contrats P@C, on en a assez parlé.

Je vais juste donner notre position sur ce rapport 302, il y a des bonnes choses, comme l'a dit Raphaël. Je vais parler du SDIS. On a parlé du SDIN. Le budget du SDIN, je l'aurais plus vu au niveau du 106 puisque c'est dans le 106 qu'on va reparler du SDIN et donc je l'aurais plus vu là. La particularité de ce dossier où il y a plein de choses dedans, il y a des choses pour lesquelles on est pour, d'autres pour lesquelles on est contre. Cela nous embête toujours de voter contre. Et donc sur ce dossier, le 302, nous voterons contre suite aux remarques faites par Raphaël tout à l'heure.

Mme la PRESIDENTE. – Dont acte. On peut parler du 106, on pourrait mettre le SDIS autre part, on pourrait mettre telle ou telle politique. En fin de compte ce que vous me demandez les amis, c'est de faire des rapports que vous puissiez voter, comme cela, vous seriez uniquement sur la politique que vous souhaitez soutenir. Mais quand on dirige une collectivité, ce n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe. Donc je pense qu'on a bien échangé par rapport à ce rapport, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Tu pars ? (*Philippe ALPY se retire*)

On va rester peut-être dans la troisième commission, si vous en êtes d'accord.

Pour information, Philippe ALPY représente le Département dans le cadre du programme EVE, qui a été mis en place, on en avait fait le descriptif lors de notre visite à Métabief, vous vous souvenez, nous étions nombreux. Il doit faire une intervention qui est à Nice et donc il prend l'avion dans quelques heures.

Rapport 301, Florence, tu as la parole.

N° 301 – Mobilités et infrastructures – Budget primitif 2022**Mme ROGEBOSZ, Rapporteur****Mme ROGEBOSZ. – Présentation du rapport.**

Je ne peux terminer mes propos sans adresser mes remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des équipes qui œuvrent au quotidien sur tous ces sujets de mobilité et de réseau, avec une pensée toute particulière pour les agents mobilisés sur la viabilité hivernale, qui ont été bien sollicités sur ces derniers jours avec des chutes de neige sans discontinuer, accompagnées de chutes d'arbres. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Il y a, dans ce rapport, de vrais points importants comme les travaux pour l'accessibilité, l'accès au collège de Bethoncourt, également une enveloppe très importante, près de 4 M€ pour le cyclable, même si celle-ci contient quelques projets d'aménagement liés à des ponts ou des ouvrages d'art un peu complexes, mais quand même, c'est une enveloppe importante.

Je reviens sur l'élément le plus fort pour nous de ce rapport : c'est la non-réponse à la question de comment a été construit ce budget. Nous aurions aimé avoir la priorisation des chantiers en fonction de certaines criticités, travail qui existe, évidemment, on le sait, au sein des services. Cela nous aurait permis de lire et de comprendre comment était construite la plus grosse enveloppe d'investissement de ce budget.

Moyennant ce manque d'informations ou la fin de non-recevoir à une réponse promise en mars nous a été répondue, nous allons nous abstenir sur celui-ci.

Mme la PRESIDENTE. – Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Je vais apporter quelques éléments de compréhension sur comment est structurée la programmation des travaux routiers.

La programmation est faite sur la connaissance humaine du réseau, en tenant compte également des retours des usagers et des retours des élus locaux.

Quand on a parlé de la date du mois de mars, c'est simplement parce que dans le cadre de la politique routière nous avons des étapes de concertation avec les territoires, que nous tenons tous les ans, et ce n'est pas une nouveauté puisque précédemment c'était déjà sous cette forme-là, où nous rencontrons chaque EPCI pour évoquer, avec les membres de l'EPCI ainsi que les Conseillers départementaux de secteurs, les différents travaux qui sont programmés tant pour les travaux qui sont effectués sur le réseau structurant que pour les travaux qui sont proposés sur le réseau de desserte.

Ce moment de concertation est très important puisque nous recueillons aussi l'avis des élus locaux, ce qui permet aussi de participer à cette priorisation sur certaines opérations et de définir le programme des travaux à engager pour l'année 2022.

C'est dans ce sens que nous avons dit qu'en mars 2022, il y aurait ces réunions de concertation, qui ont eu lieu depuis déjà un certain nombre d'années, 5 ou 6 ans au moins, qui permettent d'avoir ces retours à la fois des usagers et des élus locaux.

Par ailleurs, le fait d'avoir le logiciel AREO qui est, à la base, plutôt destiné sur le suivi des ouvrages d'art, nous permettra de l'intégrer aussi pour la programmation des travaux et de pouvoir proposer une programmation qui soit plus fine pour les élus, à l'horizon 2023 puisque c'est le travail qui sera fait cette année dans le cadre de l'utilisation du logiciel AREO.

Mais ce n'est pas une non-réponse.

Par ailleurs, pour tous les chantiers que nous pouvions identifier clairement, qui ont été précisés dans le dossier, un certain nombre d'ouvrages sont identifiés : par exemple, sur des glissements de terrains, sur de l'entretien de falaises, sur l'entretien de ponts. Je n'ai pas tout cité dans la présentation de mes rapports, j'ai cité simplement les ponts qui nécessitaient les travaux les plus conséquents. Mais dans le rapport, si vous l'avez lu dans le détail, un bon nombre d'indications sont données sur les travaux qui seront envisagés pour l'année 2022.

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Rapidement, je remercie Florence pour cette réponse, que je comprends, que je connais, les PRT, programmations routières territoriales, qui associent élus locaux, techniciens, etc., qui permettent sur des secteurs de faire le focus sur la priorisation des chantiers en fonction du trafic, de l'état de dégradation des chaussées, etc. Mais quand même, quand on fait un budget primitif ou un budget prévisionnel, on se base sur des données existantes et puis on y ajoute un peu d'hypothèses. C'est cette approche de prévision, il n'y a pas de mot plus juste, où on y apporte nos hypothèses, qu'on aurait aimé partager avec vous pour pouvoir voter ce budget.

Sur le fond, il n'y a pas de désaccord mais, sur la forme, reconnaissez que quand on crée un budget prévisionnel comme celui-là, forcément il y a de la prise d'hypothèses, il y a une priorisation prévue qui s'applique et on en construit une enveloppe d'investissement.

Il aurait été, franchement, plus clair, plus transparent, plus appréciable pour tout le monde de partager ces éléments qui, on le sait, je le répète une nouvelle fois, existent, pour qu'on puisse mieux appréhender cette enveloppe parce que, vous l'avez rappelé aussi, je l'ai rappelé aussi tout à l'heure, elle est très importante.

Mme la PRESIDENTE. – Mais pardonnez-moi.

Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Pour répondre sur la construction du budget, il faut bien avoir en tête qu'on est sur des travaux qui sont récurrents au niveau de l'enveloppe qui est dessinée pour le budget, puisque dans notre programmation cela correspond à 200 kilomètres de voiries qui sont entretenus tous les ans et à peu près 20 ouvrages d'art. C'est la base déjà du travail budgétaire.

Après, je vais me répéter mais ce travail de concertation et de partage avec les élus locaux, qu'ils soient des Maires ou des Présidents de Communautés de communes ainsi que les Conseillers départementaux de secteur, c'est un moment qui est important et qui est attendu tous les ans pour échanger et prendre connaissance de tous les besoins et pouvoir prioriser peut-être différemment certaines opérations notamment, par exemple, quand on a des opérations qui seront réalisées sur le territoire par d'autres collectivités et qui nous font modifier parfois notre priorisation pour ne pas être en confrontation avec d'autres travaux sur certains territoires.

C'est pour cela que certains travaux, je pense à des travaux de ponts, ont été différés parce qu'à la demande des élus locaux, cela permettait de mieux fonctionner au niveau local pour la fluidité du trafic, pour aussi sécuriser les différentes opérations. Donc l'enveloppe, à partir du moment où on sait ce qu'on va faire globalement, on peut dessiner une enveloppe. L'intérieur de l'enveloppe s'inscrit plus finement au début de l'année avec ces instances de concertation, et au moment des instances de concertation, tous les éléments sont portés à connaissance territoire par territoire.

Mme la PRESIDENTE. – Thierry.

M. MAIRE DU POSET. – Je voulais parler de la politique cyclable, appuyer sur la politique cyclable. Je rappelle que nous avons voté 32 M€ l'année dernière pour la politique cyclable, avec une part destinée aux collectivités, aux territoires, hors des contrats P@C, en plus, donc c'est très important.

Pour l'anecdote, mais qui n'en est pas une, sur l'EHPAD de Quingey, j'avais initié le projet d'achat d'un vélo pour pouvoir transporter les personnes à mobilité réduite pour qu'elles puissent sortir hors des murs et avec aussi des animateurs très motivés sur ce dossier.

L'enclenchement a été fait par le Département : 50 % d'aide, avec 10 000 € de plafond.

C'était déjà le déclenchement de l'achat, sinon il n'y aurait pas pensé ou pas osé. S'en est suivie une dynamique d'animation des artisans locaux, des commerçants locaux, des collectivités locales, des banques locales et, sur ce dossier, le vélo a été plus que financé. De ce fait, comme il y avait d'autres besoins parce qu'il faut des vélos pour pouvoir transporter les personnes à mobilité réduite, il y avait aussi un besoin de vélos pour que des personnes puissent pédaler à côté d'un animateur puisqu'elles avaient encore de la motricité.

On a ainsi pu enclencher l'achat d'un deuxième vélo, donc le premier est arrivé la semaine dernière et l'autre arrivera au printemps.

Le fait d'avoir déclenché 50 % d'aide, finalement ce sont deux vélos sur l'établissement de santé de Quingey, la MAS, l'EHPAD, qui seront là, avec une satisfaction, j'ai pu le constater, des résidents qui chantaient : il est vraiment phénoménal, le vélo (*Rires*).

On ne se rend pas compte de l'effet positif que l'on fait sur ces actions auprès des personnes handicapées ou dépendantes.

Je voulais illustrer, par cet exemple, cet enclenchement départemental qui vraiment répond à du besoin, mais avec une équipe qui s'en occupe, les vélos ne seront pas rangés dans un coin, ils serviront dès qu'il fera meilleur.

Je voulais vous présenter ce projet.

Mme la PRESIDENTE. – Tu as bien fait de rappeler ce projet. Il y en a d'autres aussi sur le département et on sait combien c'est apprécié.

Albert.

M. MATOCQ-GRABOT. – J'aurais voulu savoir si sur les gros travaux routiers, en 2022, le pont de Ludwigsburg, à Montbéliard, est compris dedans. Si oui, avez-vous une idée de la durée et de la période ?

Mme la PRESIDENTE. – Je te laisse répondre puisque c'est dans le rapport, Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Oui, le pont de Ludwigsburg est bien prévu en travaux pour l'année 2022, d'ailleurs cela figure dans le rapport en page...

Mme la PRESIDENTE. – Les ouvrages d'art, en page 8.

Mme ROGEBOSZ. – En page 8, oui.

Mme la PRESIDENTE. – Il y a la RD 663, le pont de Ludwigsburg, la RD 19, le pont des Pipes, etc. Vous avez tout le détail dans le rapport. Donc quand on nous dit qu'on ne sait pas ce qu'on veut faire, il y a beaucoup de détails et de précisions dans ce rapport.

Mme ROGEBOSZ. – Ces travaux sont bien prévus en 2022. Par rapport à la date des travaux, ce n'est pas encore arrêté de manière précise, mais il y aura une réunion de concertation avec les élus aussi sur le territoire, pour justement expliquer le programme et pouvoir envisager les travaux dans les meilleures conditions de réalisation.

Mme la PRESIDENTE. – Je passe la parole à Martine, qui est très patiente mais qui écoute avec beaucoup d'attention nos débats.

Mme VOIDEY. – Frédéric et moi voterons pour ce rapport.

On souligne l'augmentation significative du budget, les avancées intéressantes dans le cadre des politiques cyclables, avec tout ce qui se passe sur notre secteur sur la véloroute mais aussi le soutien au bloc communal, les études d'axes structurants et le déploiement de la signalétique points-noeuds qui est vraiment un projet intéressant.

Quelque chose me semble un peu juste dans un rapport si ambitieux, c'est ce qui relève de la sécurité routière puisqu'on a seulement 12 000 € qui concernent le comportement des usagers. Je pense qu'on pourrait faire un peu plus en termes de communication, et notamment vis-à-vis de nos collégiens par rapport aux déplacements en deux roues. Je pense qu'on pourrait peut-être communiquer davantage sur ce sujet, c'est une proposition que nous vous faisons.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Martine.

Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Pour répondre à Martine, par rapport à la question de la sécurité où apparaît effectivement une somme de 12 000 €, ils concernent uniquement la subvention que nous accordons à l'association de la prévention routière et puis l'entretien des radars pédagogiques qui sont au bord de nos routes départementales.

Par ailleurs, la sécurité est présente dans toutes les actions que nous menons. Il y a aussi des actions qui sont menées avec les collèves et tout ce que nous avons comme communication, que l'on peut voir à travers les panneaux qui sont apposés au bord de nos routes. Je pense à la période toute particulière que nous vivons aujourd'hui, pour ce début de saison, avec la viabilité hivernale. Si vous sillonnez un peu le département, vous avez pu voir un certain nombre de messages concernant la période hivernale, avec : pensez à vous équiper, adaptez votre vitesse, qui sont diffusés aussi au quotidien au bord de nos routes.

Et puis, il y a également dans tout ce qui concerne la sécurité, la cellule médias qui donne des informations aux médias tous les matins, et ce matin un certain nombre de messages étaient diffusés aussi pour que le plus grand nombre soit sensibilisé. Notamment ce matin, on avait des routes glissantes sur le Haut-Doubs et c'est un message qui est passé très tôt ce matin pour que les usagers puissent avoir connaissance des conditions de route au plus près du réel des situations.

Les opérations ne manquent pas.

On ne peut pas tout faire remonter dans un rapport parce que ce ne serait plus un rapport mais un roman, mais les actions sont bien présentes.

Au niveau de la sécurité, tous les travaux que nous entreprenons au quotidien, la maintenance fait partie de la sécurité, tous les travaux sur les ouvrages d'art aussi, et puis toutes les actions qui peuvent être menées par ailleurs.

La sécurité est partout, dans tout ce que nous faisons au niveau de la mobilité et des infrastructures.

Mme VOIDEY. – Si je peux me permettre, je parlais bien du comportement des usagers, de comment agir sur le comportement des usagers parce qu'on sait que souvent le comportement est plus à l'origine des accidents que l'infrastructure.

Mme la PRESIDENTE. – Merci pour cette précision, Martine.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Si je ne veux pas revenir en termes d'investissement, j'aimerais revenir sur le fonctionnement et notamment sur les personnels faisant partie de cette Direction des routes.

La Cour des comptes avait relevé un problème de vieillissement et un sous-effectif au niveau de ce service, et je voulais à nouveau tirer un peu la sonnette d'alarme parce que c'est vrai que nous le constatons aussi sur nos territoires. Les personnels sont, à l'heure actuelle, surchargés dans cette Direction des routes. Il y a énormément de travail.

Bien évidemment, il y a aussi une modification des comportements, et j'en suis bien consciente, de certains usagers de la route qui ont des vitesses plus que limites au niveau des routes départementales traversant des villes et des villages.

Ils relèvent, du coup, qu'il y a de nouveaux problèmes de sécurité importants qui apparaissent sur ces routes départementales traversant les villes et villages, et j'aimerais qu'on ait une attention toute particulière.

Je me permets de prendre l'exemple au niveau de ma commune. Nous avons eu, depuis septembre, deux accidents : un accident sur la route départementale qui traverse ma commune où la personne roulait à plus de 120 km/h et une autre où il y avait...

Ce n'est pas la peine de lever...

Certes, il y a le comportement des usagers mais à un moment donné il y a des choses aussi à faire au niveau de la route, des investissements à faire. Et une autre, je le dis, à 100 mètres d'une école maternelle, la voiture a détruit une véranda entière. Donc, je pense qu'il y a aussi des investissements à faire en termes de sécurité pour les départementales qui traversent les villes et villages.

J'aimerais qu'on réévalue cette politique des routes aussi à travers cette sécurité routière, et je vous dis, à travers aussi en termes de personnel. Le personnel, dans ce service des routes au Département, est surchargé. Certes, je veux bien entendre : tout ne dépend pas du Département, simplement on doit pouvoir anticiper et agir sur ces usagers de la route qui, en effet, ont des vitesses excessives. On sait qu'il y a, à l'heure actuelle, des investissements qui peuvent être faits pour sécuriser ces routes.

Mme la PRESIDENTE. – Je n'haussais pas les épaules par rapport au problème de sécurité mais par rapport à l'aberration des 120 km/h et donc de l'incident à proximité de l'école.

C'est vrai que ce sont des situations qui sont invraisemblables, malheureusement elles existent.

Florence, je ne sais pas si c'est sur les données des personnels que tu voulais intervenir parce que je souhaiterais, une fois n'est pas coutume, puisque M. PELSY, Directeur de la DRIT, était vraiment en avance sur l'expérimentation concernant les personnels sur les principes que nous pourrions mettre en avant, s'il l'accepte, qu'il puisse prendre la parole quelques instants par rapport à ce qui vient d'être évoqué.

M. PELSY. – Mme la Présidente, même si on n'a pas l'habitude...

Mme la PRESIDENTE. – Oui mais il faut des réponses précises. Les élus, nous n'avons pas la prétention de tout maîtriser donc je souhaite que sur des points bien précis puisque je n'ai encore pas le rapport, mais après tout, faisons-en profiter l'ensemble de l'Assemblée.

M. PELSY. – Aujourd'hui, sur l'aspect personnel au sein de la DRIT, c'est, mais je pense comme toutes les directions du Département, une direction avec des agents qui ont du travail, qui ont beaucoup de travail, qui travaillent, qui aiment leur travail, avec un grand sens du service public et quand on est en effet confronté à l'usager tous les jours sur la route, ce sens du service public est forcément présent et on a le contact direct avec l'usager qui vient le renforcer.

Aujourd'hui, une démarche assez importante a été engagée depuis le début de l'année 2021 pour essayer d'harmoniser nos pratiques, nos encadrements au sein de l'ensemble de la DRIT, d'améliorer les circulations d'information, les prises d'écoute de différents niveaux d'agents, de manière à là aussi essayer de progresser et d'améliorer l'efficacité de notre travail au sein de la DRIT.

Aujourd'hui, c'est une démarche qui ne découle pas forcément in fine sur un plan d'actions qui dit : tel mois on fera ceci, tel mois on fera cela, dans deux ans on fera ceci, dans deux ans on fera cela, mais où on est plus sur une mise en mouvement, peut-être un changement d'orientation dans la circulation de l'information et l'écoute au sein de la direction par rapport à des fonctionnements historiques qui ont pu être beaucoup plus verticaux et descendants, d'essayer d'être sur des mouvements beaucoup plus transversaux, y compris des mouvements d'écoute qui aujourd'hui sont en cours, enclenchés.

Je pourrais en parler pendant des heures parce que c'est le cœur de mon travail quelque part, mais ce mouvement est aujourd'hui enclenché. Il ne change pas le plan de charge des agents, par contre il change l'organisation, la reconnaissance, la motivation et il permet peut-être aussi, au final, de supprimer les quelques irritants qui même s'ils ne sont pas du travail à proprement parler, ils viennent méchamment alourdir le plan de charge sans pour autant être un travail réellement productif.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Christophe. Il me semblait important que vous puissiez en quelques mots, vous l'avez dit, vous pourriez en parler pendant des heures, exprimer ce que vous êtes en train de faire, et bien évidemment l'ensemble des directions sont sur le même sujet.

Je redonne la parole à Florence concernant les aménagements en agglomération et ensuite nous passerons au vote.

Florence.

Mme ROGEBOZ. – Concernant les incivilités qui ont été retracées par Magali, je voulais ajouter une petite chose sur les incivilités : nos agents aussi, sur le bord des routes, sont souvent victimes d'incivilités et c'est quelque chose que, je pense, collectivement nous pouvons déplorer parce qu'ils font leur travail mais parfois les usagers acceptent difficilement d'avoir une interdiction de passer sur une route parce qu'il y a des travaux ou d'autres contraintes. Je pense que c'est quelque chose qu'on se doit de dire aussi parce que ça existe, et les agents des routes font leur travail pour que nous puissions après rouler dans de meilleures conditions et de bonnes conditions de sécurité.

Je voulais revenir tout particulièrement sur la question évoquée par les vitesses excessives et les mesures à apporter sur les routes départementales en agglomération.

Nous intervenons sur ce sujet à travers différentes opérations qui sont : soit les OPSA, soit par le biais d'accompagnement avec les amendes de police. Pour que des opérations de sécurité soient portées sur ces routes départementales en agglomération, ce sont des projets qui sont portés par les communes ou par les communautés de communes suivant qui a la compétence.

Dans ce cadre-là, un travail est fait en partenariat avec les services du Département pour définir quels types d'aménagements de sécurité peuvent être apportés, et nous accompagnons par le biais de financement aussi donc à la fois sur le côté technique par des conseils et également par le biais financier soit avec les OPSA, soit avec les amendes de police. Mais nous ne sommes pas initiateurs, au niveau du Département, des aménagements de sécurité qui peuvent être apportés en agglomération. Cela relève bien de la compétence du Maire ou du Président d'EPCI suivant qui a la compétence voirie.

Je voulais juste le préciser, qu'il n'y ait pas de confusion dans le qui fait quoi au niveau de la sécurisation au sein des agglomérations.

Mme la PRESIDENTE. – J'avais dit que je passais au vote mais je redonne la parole à Magali DUVERNOIS. Il passionne ce rapport, sur lequel vous allez vous abstenir alors qu'il y a beaucoup de contenus dans le document qui vous est présenté, le 301. Et je voudrais vraiment remercier les services.

Je ne suis pas là pour vous influencer sur le vote. Vous prenez vos responsabilités, parce que là aussi il y a beaucoup de choses dans ce rapport.

Magali, c'est à toi.

Mme DUVERNOIS. – Encore une fois, on est bien d'accord que là ce n'est pas au niveau des services que ma réflexion se faisait, c'est juste par rapport à une politique départementale.

Florence, je n'ignore pas le rôle des collectivités et des mairies puisque j'avais initié dès le début, c'est-à-dire il y a plus d'un an, une réunion avec justement les services par rapport à ces deux départementales et que là nous sommes toujours en attente du rendu du Département malgré la prise en charge par la mairie des relevés topographiques. Et donc, ce que je voulais dire, c'est que cela se fait attendre.

Vous avez à gérer, vous l'avez dit, malheureusement des incivilités, sachez qu'au niveau des services techniques et des élus communaux on gère, nous, au quotidien, ces incivilités. Quand on a les personnes qui ont eu la véranda détruite, nous l'avons le lendemain dans le bureau et il faut expliquer effectivement.

Donc véritablement, je pense que quand il y a des problèmes de cette importance-là en termes de sécurité, il doit y avoir une réaction politique plus rapide du Département pour pouvoir aussi apporter des réponses aux élus locaux pour qu'on puisse voir un peu les grands investissements à faire et qu'on puisse en échanger.

Une réunion avait bien eu lieu il y a un peu plus d'un an et il y avait eu des relevés topographiques et là, en fait, nous sommes en attente des décisions. Thierry était venu à la mairie pour justement en discuter, et là nous sommes véritablement en attente du rendu. Et c'est vrai que, après, cela devient compliqué au quotidien d'apporter des réponses à nos concitoyens qui doivent faire face à des vitesses de ce type, excessives et où on n'a pas, pour l'instant, la possibilité de leur répondre.

Mme la PRESIDENTE. – Sur la réponse politique, elle ne peut se faire qu'avec un argumentaire technique donc je m'engage à ce que ce dossier, puisqu'il paraît que ça fait un an que c'est sur le chantier. Christophe, on va regarder cela. Je ne sais pas de quelle départementale il s'agit et je n'ai pas à savoir l'ensemble des départementales. Tu peux nous dire quelle départementale c'est, Magali ?

Mme DUVERNOIS. – RD 337 rue de Sochaux.

Mme la PRESIDENTE. – On regardera, alors pas plus celle-ci qu'une autre puisque cela vaut pour l'ensemble des projets. La réponse politique, quand il s'agit de sécurité, en général elle se fait. Si nous n'avons pas encore fait de réponse, c'est qu'il y a peut-être quelque chose de plus complexe ou peut-être que nous n'avons pas été saisis à un certain niveau. Donc, on apportera réponse sur la RD 337.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité de l'Assemblée.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Rapport 303, je passe la parole à Béatrix.

**N° 303 – Gestion et préservation du patrimoine naturel – Transition climatique –
Budget primitif 2022**

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – *Présentation du rapport.*

On en a parlé ce matin, je ne reviens sur la rencontre avec le Préfet, Mme la Présidente, la DDT et l'Agence de l'Eau, pour travailler sur un autre format de la gouvernance.

Suite de la présentation du rapport.

Le travail se poursuit sur les autres ENS et je remercie tous ceux parmi vous qui s'impliquent dans les comités de pilotage. Vous êtes nombreux sur vos secteurs et franchement cela fait plaisir et quand c'est porté par les locaux, cela a du sens.

Suite de la présentation du rapport.

Sur la politique d'éducation populaire à l'environnement, je reviendrai vers vous pour vous la présenter plus en détail.

Suite de la présentation du rapport.

Voilà balayé très rapidement, mais on a donné déjà pas mal d'éléments ce matin, je ne vais pas faire redondance, sur notre accompagnement.

Cette politique sera, j'en suis sûre, enrichie et abondée comme d'autres grâce au travail que l'on fera ensemble sur la transition climatique. C'est l'exemple type où l'on aura un vrai rôle à jouer tous ensemble pour abonder cette politique.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix.

Je donne la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Il n'y a pas de sujet de fond particulier, ce rapport est un bon rapport et à l'occasion de celui-ci aussi on se réjouit, avec vous, de la création de l'EPTB Saône-Doubs et sa modification des statuts. On va voter pour ce rapport avec vous.

Mme la PRESIDENTE. – Je pensais qu'on voulait beaucoup échanger sur ce rapport qui est majeur mais puisqu'ensemble nous allons le valider, donc oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous poursuivons avec le rapport 304, et c'est Marie-Paule qui va faire la lecture.

N° 304 – Espace rural et périurbain – Budget primitif 2022

Mme BRAND, Rapporteur

Mme BRAND. – *Présentation du rapport.*

On reparlait aussi ce matin de l'abandon du système tout lisier sur nos exploitations, comme l'a indiqué la Présidente.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Marie-Paule.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Ma remarque portera essentiellement sur l'usage du foncier puisqu'il en est question dans ce rapport, et je reprends les questionnements qui sont aussi des propositions, Mme la Présidente, qui étaient dans le liminaire de ce matin : pourquoi ne pas impulser et favoriser la production de denrées biologiques et locales, et particulièrement de légumes, en usant des compétences foncières qui sont les nôtres ? Notre département étant déjà assez bien fourni en produits laitiers et en viande.

Je voudrais rebondir là-dessus parce que dans ce rapport on traite de la question du foncier. On sait qu'au Département il y a des leviers pour effectuer de la réservation foncière. Nous avons la compétence espace rural et périurbain, agriculture. Tout est là pour que l'on puisse finalement tenter d'impulser cette filière dans le Doubs, qui manque aujourd'hui, qui est trop peu implantée et qui pourrait se mettre au service des plateformes qui tendent à alimenter les cantines en nourriture local et / ou biologique.

C'est cette proposition que l'on vous fait, et on aimerait ouvrir le débat autour de cette question et pourquoi pas progresser sur le sujet. C'est vrai qu'il est évident, en deux pages dans ce rapport on traite cette question-là du foncier, on parle même de friches agricoles. On est en train de faire une sorte d'inventaire finalement des friches agricoles existantes. Est-ce qu'il y a un autre avenir à imaginer pour ces sites-là ? Peut-être avec une part d'insertion ou pas ? L'insertion, ça a aussi ses limites. Professionnaliser une filière, c'est aussi le préalable à finalement pouvoir assurer une insertion de qualité et c'est un sujet qui, il nous semble, manque éminemment à ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Marie-Paule, tu veux répondre.

Mme BRAND. – La remarque est bonne et judicieuse.

Il y a plusieurs choses.

Pour faire du bio, oui, forcément que le Département en a la volonté, sauf qu'il faut être deux. Il faut qu'il y ait quelqu'un en face donc du terrain, même s'il y en a, il faut qu'il y ait aussi le producteur qui soit en face et ça, on ne l'a pas toujours.

On sait bien qu'on est dans une zone, la majeure partie du département est classée zone comté, donc forcément que l'attraction du comté est plus forte, et après ce qui manque aussi, ce sont les producteurs bio. Il y en a, mais pas forcément en produits de maraîchage comme on en voudrait, ou disons pas autant.

La deuxième remarque concerne les friches agricoles.

Vous parlez d'une sorte d'inventaire. Ce n'est pas une sorte d'inventaire, c'est totalement un inventaire qui est fait. Mais nous en avons déjà parlé. Cet inventaire, nous en avons parlé en commission, je crois bien, et l'inventaire est en cours. Pour l'instant, tout n'a pas été répertorié et l'inventaire des friches agricoles... Une friche agricole ça peut être, on le sait bien, 10 ares à un endroit et 20 ares à un autre. Le mot « friche » est très global et ce n'est pas parce que c'est une friche agricole que c'est forcément du terrain qui peut être utilisé pour de la culture.

C'est ma réponse.

Mme la PRESIDENTE. – Sur la volonté d'avancer et de concrétiser, je pense qu'ici dans cette Assemblée nous sommes tous d'accord. Le rapport le précise. Et ce que tu viens de dire, Marie-Paule, est important aussi. Rappelez-vous, on avait évoqué ce sujet, j'avais regardé pour les délaissés routiers puisque là on parle quand même de quelque chose qui nous appartient parce qu'aller vers le terrain des autres, demande un peu de contractualisation, une approche par rapport à une économie aussi de l'autre côté bien évidemment. Donc on n'avait pas, je parle sous le contrôle de Christophe PELSY qui m'avait rendu compte du peu de délaissés exploitables.

Sur les délaissés, l'idée était, comme vous l'évoquez, de regarder soit avec les chantiers d'insertion, soit de faire une politique avec de la formation en amont concernant le maraîchage puisque c'est surtout cela qu'il nous manque dans le département. Vous l'avez fort bien dit, que ce soit le lait, la viande, on a beaucoup moins de soucis sur ces produits transformés. Donc, il reste à avancer, à concrétiser.

Vous avez l'air tellement sûr de vous, quelle est la proposition que vous me faites aujourd'hui pour que, très rapidement, nous puissions la mettre en action ?

M. KRUCIEN. – La première des choses, c'est qu'on puisse ouvrir le débat et travailler ensemble sur le sujet.

La deuxième, on peut tout à fait lancer des process d'appels à projets avec des fonds.

L'exemple que je citerai, c'est celui de la Côte d'Or qui a construit un plan. Je sais, on a beaucoup regardé la Côte d'Or en préparant cette Assemblée mais cette collectivité a construit un plan d'implantation du maraichage avec légumerie, etc., pour tenter de construire un semblant de filière de A jusqu'à Z qui puisse être le socle d'une amorce à la mise en place de cette filière dans le département.

C'est un axe, c'est une proposition, c'est une idée et je pense que là on pourrait, avec le fruit collectif des réflexions, des expériences, je sais qu'il y a des agriculteurs dans l'Assemblée, des uns et des autres, débattre et pourquoi pas faire émerger des idées tout en étant bien sûr à l'écoute des idées aussi qui émergent sur le territoire car bon nombre d'acteurs associatifs ont des volontés de faire également.

Mme la PRESIDENTE. – Sur l'ouverture au débat, n'en doutez pas, c'est ce que nous commençons de faire.

Je pense que le Président SAUVADET serait vraiment ravi de l'attention que vous avez portée à son programme. Je l'ai regardé aussi avec beaucoup d'attention, sauf que la Côte d'Or, ce n'est pas le Doubs, les amis ! Ce n'est pas du tout pareil. On n'est pas sur la même agriculture ni sur la même typologie.

Oui, on hausse les épaules.

Je ne suis pas en train de dire qu'on ne peut rien faire dans le Doubs, mais on ne pourra pas calquer ce qui se fait dans la Côte d'Or par rapport au Département du Doubs. On n'est pas du tout sur les mêmes structures d'exploitation, là je parle sous le contrôle des agriculteurs ici dans la salle, de ceux qui transforment, de ceux qui travaillent en circuits courts et nous en avons et ils savent de quoi ils parlent.

Oui pour une discussion, un travail de fond.

Et puis, donnez-nous les noms des associations qui peuvent être personnes qualifiées à un moment donné, et ensuite on prendra des décisions. Mais ce n'est pas si facile que cela que de calquer du jour au lendemain une décision politique, vous voyez où s'arrête la quadrature du cercle.

Albert.

M. MATOCQ-GRABOT. – Il y a une triste réalité qui touche le monde agricole en France, qui est que chaque jour il y a presque un agriculteur qui se suicide. Je voudrais savoir si le Département du Doubs connaît ce type de phénomène ?

Par ailleurs, quel est le chiffre de la différenciation dans le département entre les exploitations qui ferment et celles qui rouvrent : sommes-nous bénéficiaires ou déficitaires ?

Par ailleurs, quel type de relation y a-t-il entre la SAFER et le Département ? Parce qu'il y a des particuliers qui n'arrivent pas à vendre un hectare de terrain pour que leurs enfants puissent construire, c'est la SAFER qui leur interdit, et à côté de cela nous avons PMA qui rachète des dizaines d'hectares agricoles très belles pour construire des entreprises. Je ne suis pas contre, mais ce que je ne m'explique pas, c'est comment traite-t-on différemment un particulier et une entreprise. Est-ce qu'on ne devrait pas avoir le même régime pour tout le monde ?

Mme la PRESIDENTE. – Concernant ce que fait PMA, je ne suis pas en capacité, on a des membres imminents de PMA qui siègent ici, au Département, donc si vous voulez répondre à Albert mais je pense que ce n'est pas vraiment le lieu, mais peut-être qu'en aparté vous pourriez expliquer ce qui se passe à PMA par rapport au monde de l'entreprise.

Concernant les personnes en difficulté, notamment les suicides des agriculteurs, il ne vous a pas échappé la partie sociale qui est indiquée dans ce rapport justement à destination des personnes les plus fragiles dans le monde agricole. Cela fait des années que nous sommes aux côtés des agriculteurs en difficulté, avec une subvention qui est allouée spécifiquement par rapport à des suivis très précis, par rapport à des orientations. Mais enfin, vous pourriez le dire mieux que moi. J'essaie de synthétiser un peu le sujet.

Après entre la SAFER et le Département, je pense là peut-être que tu peux, Béatrix, en dire quelques mots puisque c'est souvent toi, avec d'autres, qui sièges à la SAFER.

Mme LOIZON. – C'est un sujet particulièrement d'actualité parce qu'avec Marie-Paule nous avons encore rencontré la SAFER la semaine dernière ici, au Département, parce qu'on avait une convention qui nous lie avec eux. Le but, c'est la recherche de foncier pour installer de la diversification, c'est une de leurs missions, de l'installation, et aussi du réaménagement foncier.

Par rapport à la SAFER et au terrain, ce que vous avez dit, il existe des règles d'urbanisme, je pense qu'on est sur ce terrain-là et je ne pense pas que la SAFER puisse faire le distinguo entre un privé et une collectivité. Ce sont des choses qui sont quand même très encadrées donc il y a des règles d'urbanisme qui s'appliquent. Je pense que si PMA, il y en a qui sont mieux à même d'y répondre que moi mais ce sont des réserves foncières ou des choses comme ça.

Je voulais revenir sur le bilan installation, départ à la retraite : on est un des rares départements où ça s'équilibre, avec un jeune qui s'installe pour un départ à la retraite, pour l'instant. Mais on est très peu dans ce cas-là. C'est aussi cette dynamique comté qui fait qu'on a ces installations et on peut s'en réjouir.

Je reviendrai aussi sur le suicide et ce qu'a dit Mme la Présidente parce qu'avec Thierry, en début de mandat 2015, on avait rencontré l'association APAD qui aide les agriculteurs en difficulté et on avait été particulièrement sensibilisé au travail qu'ils ont fait. On a fortement augmenté les budgets et notre accompagnement. Avec Marie-Paule, nous sommes allées cet automne formaliser cela pour une convention pluriannuelle, pour qu'ils aient des perspectives pour qu'il n'y ait plus de suicide demain dans le Doubs. Il y en a peut-être un peu moins qu'ailleurs, mais il en existe encore et dans tous les domaines, pas qu'en zone comté ou hors zone comté, c'est bien plus grave que cela.

Pour le maraîchage, il y aurait beaucoup de choses à dire. On installe des maraîchers dans le Département du Doubs, mais ce ne sont pas des maraîchers qui ont besoin... Ils ne s'installent pas pour approvisionner les collègues. Ils ont assez de ventes, ils ont assez de clients hors collègues. Vous savez que ces dernières années, je pense aussi que cela s'est beaucoup développé le maraîchage, les circuits courts mais pas que dans les collègues et c'est un élan, j'ai l'impression, sociétal qui se confirme. Et quand ils s'installent, franchement ils ne le font pas pour approvisionner les collègues. Donc tous ceux qu'on installe... Hélas, il y a toujours cette petite marge qu'on essaie d'aller chercher, d'aller appréhender vers eux pour qu'ils nous fournissent mais, pour l'instant, ils n'ont pas besoin de nous.

Sur le foncier, on y travaille, Marie-Paule vous l'a dit, on a une convention avec la SAFER dans ce but-là, c'est-à-dire rien laisser passer. On a une convention avec la Chambre aussi là-dessus. J'irais même plus loin, et ce que disait Philippe ALPY ce matin est tout à fait juste : on fait partie de structures de façon... on y est engagé par des... Je prends l'exemple de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, on travaille beaucoup sur les rivières, etc., mais aussi on a beaucoup de soucis parce que c'est bloqué par une propriété foncière privée. Donc on travaille dans ce cadre-là mais pas que cela, le Département.

Un dernier courrier vient d'être envoyé au Préfet, que du coup l'EPAGE a signé mais quand l'EPAGE signe, on signe aussi au bas de la page, pour provoquer l'organisation d'un tour de table entre tous les acteurs qui sont concernés, afin de trouver des synergies avec le monde agricole sur la stratégie d'intervention foncière et tout ce qui est démarche agro-environnementale.

C'est une façon de travailler aussi, en back-office, sur le foncier, sur la recherche de foncier en permanence. C'est un de nos soucis.

Sur le bio, vous parliez du foncier tout à l'heure, on ne peut pas prendre du foncier aux gens. Cela ne se fait pas comme ça. C'est très réglementé. On travaille, avec Marie-Paule, sur le nouveau schéma des structures notamment, pour que justement les projets diversifiés et les installations soient plus prioritaires que les autres. Ce sont toutes ces actions-là qu'on fait, qui ne se voient pas forcément au grand jour mais c'est un travail de longue haleine. Mais on ne lâche rien là-dessus, si je peux résumer un peu.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que tu aurais encore bien d'autres choses à dire mais bon.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Merci. C'était pour revenir et préciser notre volonté et notre demande. Il est noté notamment dans ce rapport que, ce qui est positif : le Département, en vue d'une meilleure coordination entre les différents acteurs locaux du foncier, pourra accompagner la mise en place d'échanges sur les stratégies des uns et des autres.

Certes, il est important d'entendre les stratégies des uns et des autres, mais nous pensons qu'il faut que le Département ait sa propre stratégie.

Pour reprendre les lumières et je serai plus positive que ce matin en reprenant les lumières, je vais citer Rousseau qui, à un moment donné, dit que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. Selon moi, c'est la même chose pour notre agriculture dans notre département.

L'agriculture, notre politique agricole départementale ne doit pas être la somme des stratégies des uns et des autres.

Je pense que, véritablement, nous devons décliner une politique agricole qui nous est propre.

En effet, nous insistons sur la diversification, je pense qu'il y a des possibilités.

On a pris l'exemple de la Côte d'Or. Je vais voir aussi, par exemple, dans les Vosges, il y a la mise en place de politiques agricoles innovantes autour de l'aquaponie et cela fonctionne excessivement bien dans les Vosges.

Ils arrivent à avoir des productions de denrées de légumes et de fruits cinq à six fois plus importantes que sur un hectare. Donc, par exemple, pourquoi est-ce que le Département ne pourrait pas accompagner, ne pourrait pas soutenir ce type d'agriculture innovante qui permet, et là j'en reviens à ce dont vous parliez, pour un agriculteur, de pouvoir tout simplement trouver son compte et d'avoir un vrai salaire à la fin du mois ? Car la problématique est bien là : les agriculteurs doivent avoir un vrai salaire à la fin du mois.

Nous pensons que le Département peut être à l'initiative de ce type de politique.

Pour mon collègue Albert, mais je sais que là c'était un soutien à la position que nous avons eue la dernière fois, nous avons demandé la dernière fois, notre groupe, à PMA, de sanctuariser les espaces agricoles. C'est effectivement une demande de notre groupe qui a été faite par rapport à Technoland, et on pense qu'à l'heure actuelle c'est essentiel. Sauf que, et là on est un peu loin de cette politique agricole, il y a aussi un vrai travail sur les friches industrielles à faire avec un véritable accompagnement et de l'Etat et des autres collectivités sur ces friches industrielles qui nous perturbent tant dans le nord du département.

Pour terminer, mais mon collègue Damien CHARLET en avait parlé ce matin et il a dû partir, je pense que ce serait bien aussi que nous revenions par rapport à l'ONF et à la motion.

Je sais que le gouvernement a reculé par rapport au nombre de motions qui ont été prises dans les communes notamment, et qui sont remontées au niveau de l'Etat, simplement nous ne sommes pas totalement naïfs, nous savons que nous sommes à quelques mois d'une élection présidentielle et que ce recul du gouvernement a sans doute un objectif politique, et nous aimerions aussi ici, au sein du Département, que nous ayons une véritable politique de préservation de l'ONF en tant qu'une structure publique protégeant nos forêts.

Mme la PRESIDENTE. – Marie-Paule.

Mme BRAND. – Je voulais déjà répondre tout à l'heure mais Béatrix m'a un peu coupé l'herbe sous le pied, elle a dit tout ce que je voulais dire mais ce n'est pas grave, au moins ça a été dit.

Je reviens sur les agriculteurs en difficulté, avec l'engagement triennal qui est fait, une convention qui est signée, et on a bien conscience de tout cela.

Je voulais aussi revenir là-dessus, je parlais dans mon rapport du PAI, on travaille cela avec notamment la Chambre d'agriculture qui en est à l'initiative mais pas que. Il y a beaucoup d'autres organisations agricoles. Une journée, justement, a été consacrée au bien-être des agriculteurs et au bien-vivre. Donc ce volet social, on en tient compte.

La SAFER, je siège au comité technique et on est bien conscient quand des terrains sont en proposition par rapport au bio.

Avoir une stratégie à nous, Département, je pense que c'est important aussi d'être notre stratégie au niveau du Département. On sait bien que c'est autant que faire se peut l'aspect environnemental, mais c'est quand même important, on doit être à l'écoute des agriculteurs. L'espace rural, ce sont les agriculteurs et c'est pour eux. Donc, je pense que la stratégie est à construire ensemble au niveau du monde agricole.

Vous parliez d'agriculture innovante, mais dans le Doubs on en a aussi : des cultures de spiruline, c'est innovant, et on en a aussi dans le Doubs.

Mme DUVERNOIS. – Ça ne nourrit pas (*suite de l'intervention hors micro inaudible*).

Mme BRAND. – Ça ne nourrit pas, mais ce sont des cultures innovantes et on a des consommateurs qui sont en face.

Mme la PRESIDENTE. – On voit bien, au vu de nos échanges, l'importance de travailler tous ensemble sur ce sujet, sans a priori, en y associant les parties prenantes le moment venu ou constamment, on verra bien quel est le cadre de tout cela.

Je pense qu'on a échangé, chacun a pu prendre la parole par rapport à ce dossier donc je pense que vous allez le voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Alors là vous me... bon... Il va y avoir des sacrées explications à donner quand vous serez sur le terrain j'ai l'impression, mais bon, vous ferez comme voulez.

Rapport 305, Béatrix.

N° 305 – Tourisme – Budget primitif 2022

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – ***Présentation du rapport.***

Ce sera la dernière année de la mise en œuvre des orientations du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. On va d'ores et déjà, avec la Région, travailler sur le prochain. Et je dois là souligner, pour une fois, je le reconnais, qu'avec la Région cela se passe très bien et il y a une belle écoute des départements.

Suite de la présentation du rapport.

J'insisterai sur l'étude VTT. Mme la Présidente l'a dit ce matin, ça n'existe pas une étude VTT à l'échelle d'un département ailleurs, même en Côte d'Or j'ai regardé. Donc, nous avons déjà rendu compte de la première phase à tous les socio-pro ou collectivités.

Suite de la présentation du rapport.

Je compte sur vous tous pour enrichir cette politique.

On avance sur la transition climatique dans tous les domaines, mais on avancera encore mieux si on avance ensemble.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Je fais simplement une remarque qu’il me semble qu’on fait régulièrement, peut-être même tous les ans, c’est regretter la non-participation de Pontarlier au fonctionnement du Syndicat mixte du Mont d’Or. On considère que finalement, dans ce secteur, Pontarlier bénéficie de la proximité de la station d’un point de vue touristique et d’un point de vue de son attractivité.

Moyennant ce simple commentaire, nous voterons avec vous ce rapport sur le tourisme.

Mme la PRESIDENTE. – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l’unanimité, je vous remercie.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport 306, Thierry.

N° 306 – Economie – Budget primitif 2022

M. MAIRE DU POSET, Rapporteur

M. MAIRE DU POSET. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas de prise de parole.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l’unanimité, je vous remercie.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 307, Marie-Paule.

N° 307 – Laboratoire vétérinaire départemental – Budget annexe 2022**Mme BRAND, Rapporteur****Mme BRAND. – Présentation du rapport.**

Mme la PRESIDENTE. – Merci Marie-Paule. On a vraiment un outil extraordinaire avec ce Laboratoire départemental, et je veux encore saluer le travail qui a été effectué lors de la pandémie. Ils ont vraiment mis un investissement extraordinaire et je voudrais ici, en votre nom à tous, saluer l'ensemble de l'équipe, la réactivité et on en a eu bien besoin. Ils ont été au rendez-vous, donc merci encore pour tout ce qu'ils ont fait.

Je ne vois pas de question donc je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous avons terminé la troisième commission.

Je vous propose le rapport 101, et je passe la parole à Denis LEROUX.

N° 101 – Autonomie des personnes âgées et handicapées – Budget primitif 2022**M. LEROUX, Rapporteur****M. LEROUX. – Présentation du rapport.**

2022, la Présidente l'a indiqué tout à l'heure, la construction du budget va être marquée par une refonte des modalités de financement et de pilotage des nouveaux CPOM dans le but d'améliorer la qualité de service.

Suite de la présentation du rapport.

Vous me permettez, Mme la Présidente, de joindre, dans l'intitulé, le rapport 109, celui lié aux revalorisations salariales, pour ne pas vous le faire deux fois puisqu'il est important à ce stade-là. Même si je l'ai évoqué ce matin, je le ferai rapidement. C'est le deuxième élément de ce rapport maintien à domicile personnes âgées, c'est l'ensemble des revalorisations salariales en tout cas relatives à l'avenant 43.

Un certain nombre de choses ont été dites ce matin. On sait les complications des missions de ces personnels voire la souffrance. On sait la difficulté de recrutement de leurs employeurs, on sait que cet engagement professionnel est bien sûr en lien avec une solidarité et qui doit avoir un retour de la part de l'Etat et le Département, en tout cas, y prend sa part.

C'est la raison pour laquelle, je vous l'indiquais, le soutien du Département sur ces professionnels est de deux ordres : il sera à soutenir les professionnels de l'aide à domicile et à soutenir les professionnels de l'ensemble des établissements socio-médicaux de la protection de l'enfance et du handicap. Ce sont les oubliés du Ségur, de processus finalement différents mais qui arrivent aux mêmes conséquences : une revalorisation importante.

Sur le premier volet, sur l'aide à domicile, au niveau national on savait que l'avenant 43 permettait une revalorisation mais que spécifiquement aux aides à domicile du secteur associatif. Nous considérons que garantir une équité de traitement entre prestataires, quel que soit leur statut, est importante, dans un souci d'équité tout court et aussi pour ne pas impacter le tarif pour nos bénéficiaires, et garantir la continuité de service, ce d'autant qu'il y aura des contreparties dans le cadre des CPOM.

Ce qu'on souhaite, vous l'avez compris, c'est : pas de bénéficiaires de l'APA et de la PCH sans solution, et ce sera bien sûr la quasi-obligation des CPOM de ne laisser personne sur le bord du chemin et on sait que compte tenu des impacts de l'absence de recrutement ou des difficultés de recrutement, ce n'est pas forcément aussi simple pour ceux qui pilotent ces services d'aide à domicile.

La décision du Département est de trois ordres, je l'ai indiqué ce matin, c'est bien sûr la prise en charge de ce que nous réclame l'Etat, à savoir 100 % de l'impact de l'avenant 43, c'est déjà conséquent, et ce n'est que sur ce volet-là, c'est-à-dire sur le secteur associatif qu'il y a une compensation partielle de la CNSA puisque c'est 70 % de compensation en 2021 du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, et 50 % en 2022.

Comme nous souhaitons aller plus loin, nous souhaitons augmenter les dotations des autres SAAD sous CPOM, celles que j'ai indiquées tout à l'heure, qui permettront d'augmenter les salaires sans conséquence pour les bénéficiaires, 14 %, ce qui correspond à l'impact de l'avenant 43 sur le secteur associatif.

Ce qu'il faut tout de même relever, c'est que sur ce domaine et ce sont des points importants, aucune compensation de l'Etat n'est prévue.

Enfin, troisième niveau d'intervention sur les SAAD, c'est la revalorisation du tarif socle de 18 à 22 € pour les prestataires hors CPOM et il y en a beaucoup, même si parfois ce sont de toutes petites structures, avec une compensation à 100 % de l'Etat. C'est dans la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Suite de la présentation du rapport.

S'agissant de l'habitat inclusif, 100 places d'habitat inclusif sont visées en partenariat avec la CNSA, et nous avons été d'une réactivité exemplaire, je salue aussi les services sur ce thème-là et les élus qui ont accédé à cette demande puisqu'il faut très rapidement voter ce budget Mme la Présidente, puisqu'avant la fin de l'année, vous avez une convention qui doit permettre d'avoir des concours de la CNSA, et si tel n'est pas le cas nous perdrons ces concours. Donc prise en compte des concours importants par l'Etat.

Suite de la présentation du rapport.

Les actions mutualisées personnes âgées et handicapées, on y retrouve les fameux CLIC, les Centres locaux d'information et de coordination, je sais que juste le nom fait vibrer Claude DALLAVALLE, je plaisante, qui suit tout comme moi l'intérêt de ces organismes sur le territoire.

Je le redis, Présidente, le Département reste dans l'attente que l'ARS, dans le cadre du dispositif avec son DAC (Dispositif d'appui à la coordination), nous réponde enfin et nous dise comment ils entendent travailler l'articulation du DAC et du CLIC.

Suite de la présentation du rapport.

Voilà Mme la Présidente. J'ai été un peu long mais il fallait détailler, et encore, j'aurais pu vous parler toute la soirée de ce rapport complet, qui déborde tout de même les 150 M€ et qui montre le niveau très fort du Département sur ce que je pourrais résumer ces deux politiques fortes, en tout cas, saillantes cette année et pour les années à venir : les revalorisations très conséquentes temporaires ou partielles pour un certain nombre, et la politique de l'habitat inclusif qui sera détaillée demain dans le rapport 108. Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis. Non, ce n'était pas trop long, bien au contraire, c'est un sujet, un dossier passionnant, important pour l'avenir des uns et des autres.

Je vois que notre ami, Claude, a levé la main donc je te donne la parole Claude.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Je voudrais commencer mon intervention par les inquiétudes que nous font remonter diverses associations intervenant auprès des personnes âgées, des personnes handicapées mais aussi de l'enfance.

Sur l'enfance, nous y reviendrons lors de la présentation du 102.

Nous avons tous reçu le courrier des professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur privé et non lucratif, soit 19 associations, qui nous alertent sur la crise des métiers de l'humain dans le Doubs mais aussi au niveau national.

Ce secteur connaît une crise profonde, la faiblesse des rémunérations, des difficultés liées à ces métiers, l'absence de reconnaissance amènent des démissions et des difficultés de recrutement.

Ils sont, chaque jour, en première ligne pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées, besoins évalués par nos soins.

Ils comptent sur nous, sur notre soutien, soyons présents.

Nous vous remercions de nous avoir fait parvenir la réponse que vous avez faite au courrier, une transparence que nous souhaiterions à tout niveau.

Je reviens sur ce dossier 101. Par rapport au budget 2021, il est en augmentation de 10 M€, plus exactement de 6,7 M€ du fait que le coût du transport adapté est venu rejoindre la partie autonomie.

Vous appliquez l'avenant BOURGUIGNON relatif aux rémunérations de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile.

D'une manière volontariste, vous allez même plus loin pour les oubliés du Ségur, en attendant les conclusions de la mission LAFORCADE. Le geste est là, c'est un premier pas : 100 € nets, soit 181,76 € chargés.

Vous indiquez que suite aux conclusions de la mission LAFORCADE, qui prévoit d'étendre la revalorisation salariale de 183 € nets prévue dans le Ségur de la santé à l'ensemble des salariés du secteur social et médico-social, vous complèterez avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Pourquoi ne pas aller au bout de votre anticipation et de proposer dès maintenant une revalorisation salariale de 180 € nets ?

Il ne faut pas non plus que l'on ne s'arrête que sur l'aspect financier. Les conditions de travail sont importantes. Pouvoir réaliser pleinement ces missions est un élément important pour ces personnels. Est-ce qu'aujourd'hui ils sont assez nombreux pour répondre aux demandes de plus en plus importantes ?

Au niveau de l'habitat intermédiaire, le dossier 108 nous présentera son développement et le calendrier. Quelques points restent à définir, et nous prendrons plus de temps pour débattre lors de l'étude de ce dossier.

Pour les sujets suivants et pour les aborder, j'ai eu une lecture en parallèle budget 2021 et 2022 et mes quelques remarques ont été suscitées par cette comparaison.

Comme l'a rappelé Denis, une de mes idées fixes : le dispositif CLIC. En relisant le 101 de 2021, il est indiqué qu'une réflexion est à mener durant l'année sur l'évolution de l'organisation. Cela n'apparaît pas pour 2022, ce qui pourrait impliquer que la réflexion a été menée. Cela me paraît peu probable, vu qu'un élu des Portes du Haut-Doubs m'a rappelé ce manque sur leur secteur. Juste un petit rappel : lors de la présentation de C@P 25 en 2016-2017, c'était une demande qui avait été faite par des élus de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

Deuxième point : le nombre de bénéficiaires APA à domicile.

Les chiffres clés nous l'indiquent : diminution encore en 2020, 6 984 contre 7 109 en 2019.

Vous précisez que vous attendez une légère augmentation en 2022.

Vous indiquez également que le nombre de premières demandes a diminué en 2020 : 3 045.

Il y a eu 2 472 demandes de révision de plan d'aide.

Bien entendu, j'ai voulu comparer avec les chiffres clés 2019.

Etonnement, en première lecture, 2 209 premières demandes et 2 392 de révisions de plan d'aide. Cela ne correspondait pas au fait qu'il y aurait une baisse de premières demandes en 2020. Relecture, et je constate qu'en 2019, il est question d'évaluation de première demande ou de révision donc difficile de comparer deux données très différentes : l'une, les premières demandes ; l'autre, les évaluations.

A partir de ces données, j'ai quand même une grande interrogation : si, en 2019, 2 209 évaluations premières demandes ont été faites, on n'a sûrement pas répondu à l'ensemble des demandes. Et en 2020, avec la crise sanitaire, le nombre d'évaluations a sûrement été encore inférieur.

Des demandes ont été déposées, des usagers attendent et ne voient rien venir.

Est-ce que le personnel chargé de ces évaluations est assez nombreux ?

Des informations nous manquent pour globalement saisir les difficultés. Par exemple, dans ce cas, évolution des premières demandes sur plusieurs années et du nombre d'évaluateurs.

Avant de conclure, j'ai appris que les services de l'autonomie qui faisaient partie des trois directions territoriales allaient être regroupés. Nous allons avoir une politique de l'autonomie identique sur l'ensemble du territoire, vous me direz que c'était déjà le cas. Là, nous en serons certains. Mais il me semble que cela me rappelle quelque chose que nous voulions mettre en place il y a quelques années : la Maison départementale de l'autonomie.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais ce dossier est important puisqu'il représente à lui seul 151,3 M€, soit quasiment le quart du budget.

On pense que vous auriez dû être encore plus volontaires, plus innovants.

Je pense aussi par rapport à l'évocation des manques de places dans divers établissements : comment pouvoir résoudre ces problèmes ? Je sais que c'est l'ARS, nous savons que c'est l'ARS qui décide du nombre de places mais chaque fois, en CDAPH, on nous dit qu'il n'y a plus de places. Les établissements nous disent qu'ils sont en surnombre.

Par rapport à toutes ces petites choses, bien qu'il y ait eu cette augmentation au niveau de 100 €, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Mme la PRESIDENTE. – Thierry VERNIER.

M. VERNIER. – Merci Présidente. Un petit complément par rapport au volumineux rapport qu'a défendu Denis LEROUX, notamment sur l'EHPAD des Portes du Haut-Doubs qui ouvrira à Valdahon. Il ne s'agit pas forcément d'un EHPAD traditionnel, plutôt d'une préfiguration d'un futur modèle de prise en charge de nos aînés, avec un angle innovant notamment sur plusieurs sujets, avec de la diversité de services proposés, de l'innovation numérique et organisationnelle, de lien intergénérationnel, notamment avec l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur, d'attractivité des métiers notamment avec des services proposés aux salariés.

Et puis, ce nouvel EHPAD, ce sont 70 places d'hébergement permanent dont 14 au minimum dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, 10 places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes, 3 places d'hébergement temporaire, 10 places d'accueil de jour et 5 places dédiées à l'accompagnement des personnes âgées hors les murs, soit 88 places au total.

Pour le timing, l'arrêté de création a déjà été délivré fin mai 2021.

On suppose des travaux sur une portée de 24 mois, avec une livraison au quatrième trimestre 2024 et une mise en service milieu d'année 2025.

Je voulais vous apporter ces quelques informations puisque la création d'EHPAD, ce n'est pas quelque chose qu'il y aura tous les jours donc c'était important d'apporter quelques points complémentaires.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Thierry.

Je vais passer la parole à Annick qui, je pense, a beaucoup de choses à nous dire par rapport à ce dossier, et ensuite à Frédéric.

Mme JACQUEMET. – Merci Présidente. Je voulais dire quelques mots sur ce rapport et surtout dire ma satisfaction des propositions qui sont faites. Vous savez que c'est un sujet que je connais bien et qui me tient à cœur.

Mme la Présidente, dans vos propos liminaires, vous avez dit : nous voulons faire vivre les solidarités, et vous avez dit aussi : nous relevons les défis pour les personnes âgées, et Denis parlait de beau rapport pour le 101. Et finalement pour moi, ce ne sont pas que des mots qui sont vides de sens, au contraire, dans ce rapport, ils trouvent leur traduction concrète dans cette politique volontariste qui nous est proposée aujourd'hui.

Alors c'est vrai que la majorité, dans le Département du Doubs, s'est toujours beaucoup investie sur la question des personnes âgées et des personnes handicapées, et qu'on a toujours voulu les traiter dans la dignité et le respect.

Nous avons beaucoup travaillé sur le SDOSMS, le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, et finalement on en arrive là à la concrétisation des constats que nous avons faits.

Je me réjouis de la création des 100 places d'habitat inclusif dès 2023, sur les 350 qui sont prévues, et finalement cela répond tout à fait à une demande sociétale. On est confronté tous les jours sur nos cantons par des demandes soit d'habitants soit d'élus qui veulent arriver à garder leur population au plus proche de leur lieu de vie.

L'autorisation d'engagement de 600 000 € sur trois ans, pour financer l'aide à la vie partagée, témoigne aussi de cette volonté de prendre soin de nos personnes âgées et d'innover. Il ne s'agit pas simplement qu'elles vivent dans des endroits sans avoir d'animation, sans avoir de service et je voulais saluer cette nouvelle prestation que le Département du Doubs va mettre en œuvre de façon pionnière. Finalement, il continue à être à la pointe dans l'innovation de la prise en charge de nos anciens, c'est ce qui a toujours été reconnu à notre Département depuis des années.

Pour parler des revalorisations salariales, pour les métiers d'aide à domicile, c'est un geste fort et mérité.

Ces travailleurs, qui sont d'ailleurs plus souvent des travailleuses, on a plus de femmes qui interviennent à domicile que d'hommes, méritent que l'on se préoccupe de leurs conditions de travail. C'est ce qui avait déjà été fait quand on avait mis en place une enveloppe, qui a permis d'acheter des véhicules ou de faire de la formation.

Là, en jouant sur leurs salaires, en augmentant des salaires, en dehors de l'avenant 43 finalement qui laissait pas mal de monde sur le côté de la route, je trouve que c'est une politique à saluer, qui est généreuse et c'est aussi une façon de reconnaître le travail qui est fait. C'est un travail qui n'est pas facile, et c'est surtout dire que sans cette prestation qui est faite à domicile, nos concitoyens ne pourraient pas rester aussi longtemps chez eux alors que c'est vraiment un souhait de la population.

Je voulais en même temps les saluer pour leur engagement, leur investissement. C'est un travail qui n'est pas facile tous les jours, mais qui est fait avec beaucoup de générosité et de présence.

Je suis vraiment contente de voir cette traduction concrète, aujourd'hui, dans ce rapport. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci à toi, Annick.

Je passe la parole à Frédéric BARBIER.

M. BARBIER. – Merci Présidente. Je suis très satisfait, en ce qui me concerne, des augmentations de salaires ; et que cela aille bien sûr au-delà de l'avenant 43, ça me convient parfaitement bien.

On s'est beaucoup battu quand même par rapport à cela, et on n'a pas toujours été d'accord sur ce sujet-là, à savoir si le Département pourrait y participer.

Je constate aujourd'hui qu'il n'y a pas vraiment de difficultés financières pour notre collectivité, même si ça nécessite une volonté politique et un effort pour le faire.

Je crois que quand on donne quelque chose, il faut être fier de le faire, il faut être content de le faire, surtout que ce sont des personnels qui le méritent et j'ai eu l'impression que, dans les propos du rapporteur, il fallait donner mais que c'était quand même compliqué de donner. Non, ce n'est pas compliqué.

Ce sont des professionnels qui méritaient cette revalorisation, et je suis content qu'on ait trouvé un partenariat entre l'Etat et les Départements, je suis content en effet que le Département aille au-delà. Et je reprends ce que dit Claude DALLAVALLE, il a certainement raison, il faudrait peut-être encore aller un peu plus loin, Claude, et je vois que j'ai attiré ton attention en te citant. Je pense qu'il faudrait aller beaucoup plus loin.

Je suis très satisfait que ce soit fait. Il ne faut vraiment pas le faire avec une espèce de dire : il faut augmenter les salaires, c'est compliqué. Non. Il fallait le faire et on est content de le faire, on le fait avec plaisir parce que c'est du personnel qui a travaillé depuis trop longtemps. Depuis 20 ans, il n'y avait jamais eu des mesures comme celles-là comme au titre du Ségur de la santé.

Il faut aussi réfléchir au plan de carrière de ces personnels, pour celles et ceux qui voudront évoluer vers des métiers d'aides-soignants, d'infirmières. Je pense qu'il faut nouer ces partenariats avec la Région. Il faudra aussi que l'Etat y travaille mais le Département peut être moteur sur ce sujet-là.

Il faut former des aides à domicile. On avait un projet, vous le savez, sur Hérimoncourt. Des sociétés avaient dit oui, on le fait, on y va, il y a de la demande. Cela n'a pas été repris.

Je regrette que PMA n'ait pas suivi l'accord qu'on avait. Ce n'est peut-être pas trop tard non plus pour que le Département s'y investisse principalement avec la Région et que, derrière, on s'intéresse véritablement à l'évolution des carrières.

Dans toute entreprise, on peut évoluer dans la carrière, c'est important, pour celles et ceux qui veulent le faire, et qu'ils puissent avoir ces formations dans les métiers de la santé.

L'autre gros chantier, à mon avis, où le Département est tout à fait légitime à s'y intéresser, c'est le maintien à domicile. Il va évoluer. Beaucoup de personnes interviennent : l'aide à domicile, l'aide-soignante, l'infirmière, les gens de la logistique et d'autres, parfois, sur des travaux d'entretien. Je pense que là aussi, il faut qu'on lance ce grand chantier.

Sans faire plus long, je voudrais simplement vous dire que je suis satisfait sur les augmentations de salaire.

Bien que le Département joue pleinement son rôle, ça me va bien, réfléchissons à la gestion des carrières, regardons avec les autres collectivités comment on peut faire des propositions. Et puis, je le dis aussi, n'ayons pas peur de nous engager parfois, ou de faire des propositions au-delà de nos compétences, pour faire évoluer les compétences.

Moyennant quoi, avec Martine, et compte tenu de nos recommandations, on votera pour ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Frédéric. Soyez assuré, pour le groupe que vous représentez, que nous sommes fiers et je l'ai dit avec beaucoup d'intensité ce matin.

Il n'y avait pas de caractère obligatoire, c'est une vraie volonté politique.

J'ai écrit au Premier ministre concernant ce dossier, au mois de novembre, le 23 novembre me semble-t-il, et je lui ai dit très clairement que nous attendions bien évidemment que l'Etat s'emprenne de ce sujet, cela ne veut pas dire que nous reviendrons en arrière, et qu'en cas de non-validation, nous irions encore plus loin. Donc je vous rassure les amis, je l'ai écrit le 23 novembre, bien avant que nous recevions le courrier des différentes associations qui nous ont écrites. Donc, on est très préoccupé par tout cela.

Et je voudrais, comme vous l'avez fait les uns et les autres, remercier l'ensemble de ces personnes qui travaillent dans ce domaine tellement difficile.

Je retiens, avec beaucoup d'attention, la proposition de Frédéric concernant l'évolution des carrières. Je pense que c'est important, et c'est un sujet que je vais aborder dans le cadre de ma rencontre avec la Présidente de Région : la formation. Quelle formation, pour qui, comment ? Au-delà même des prérogatives qui sont les nôtres parce que je crois que sur ces sujets, que ce soit dans le public, le privé, il faut absolument que nous puissions avoir des personnes pour s'occuper, accompagner nos aînés ou des personnes qui ont des difficultés dans la vie. C'est un sujet important, majeur pour nous, que nous portons avec fierté.

Claude, tu veux reprendre la parole ?

M. DALLAVALLE. – Je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure par rapport au fait que nous nous abstenons. Les 100 €, nous trouvons que c'est un bon premier pas, on ne va pas aller contre, mais on pense qu'on aurait pu tout de suite ne pas attendre le résultat de la mission pour mettre tout le monde sur le même pied d'égalité pour tous les intervenants au niveau des PA et des PH. Cela aurait été un geste très fort de notre part, de montrer qu'on mettait tout le monde avec les 183 € donnés dès maintenant.

La politique auprès des personnes âgées et personnes handicapées, c'est quelque chose qui est mené depuis longtemps. Je crois que depuis longtemps on travaille dessus, que ce soit votre majorité ou la nôtre quand on y était à cette époque-là.

Mme la PRESIDENTE. – On peut toujours aller plus loin, plus haut, plus fort Claude. Je pense que là, on marque un pas très important : la volonté politique est là. Et là, pour le coup, vous pouvez vous renseigner autour de vous de ce qu'il se passe parce qu'il n'y a pas de département en Bourgogne-Franche-Comté qui a justement pris le pas sur ce sujet tellement important. Je vous l'ai dit, je l'ai écrit au Premier ministre. N'ayez pas de crainte ! Vous voulez vous abstenir, abstenez-vous ! Nous, nous sommes fiers de ce que nous portons.

Denis.

M. LEROUX. – Présidente, quelques éléments complémentaires.

Deux réponses.

Frédéric, déjà pour faire simple puisque Frédéric BARBIER, vous allez voter ce rapport et je m'en réjouis, mais le gouvernement, l'Etat a quand même lui aussi relativement attendu. Si le Département prend ses responsabilités, le Ségur de la santé ce n'est quand même pas si vieux non plus. Donc, le Département prend ses responsabilités traitant le Ségur de la santé oublié, ce n'est pas moi qui l'ai dit courant de l'été 2020, et puis l'avenant 43 sur lequel il a dit : je ne prends que les associatifs et le Département fera éventuellement les autres. Donc chacun prend sa part, vous l'avez dit. Je partage cette générosité ici, et soyez certain que je suis particulièrement fier de présenter ce rapport. On ne présente pas un rapport à 7,2 M€ de revalorisation, avec les incidences sur le budget de l'autonomie, sans en être très fier.

Claude, de deux choses l'une, c'est de la sémantique mais geste, premier pas, je veux bien, fais toi plaisir Claude, on va dire que les hommes et les femmes sont pétris de contradictions, Claude toi le premier mais on ne vous a pas entendus, la minorité, sur le mandat précédent, encore moins sur celui-là, nous faire des propositions.

Car le Ségur de la santé, ou ce que j'appelle le gare d'eau du social dans le Doubs, je n'ai pas lu tous les rapports de première commission de la précédente mandature mais on ne vous pas entendus énormément faire des propositions sur ce volet-là. Nous, nous le faisons, et vous assumerez que vous vous absteniez sur ce geste fort et mérité comme ça a été dit à l'instant, de revalorisation de l'intégralité des travailleurs sociaux cette fois-ci, les obligatoires et les non obligatoires ; que vous vous absteniez sur la revalorisation des CPOM, on en reparlera ; que vous vous absteniez sur les actions de prévention de la CNSA puisque c'est une abstention globale si j'ai bien compris ; que vous vous absteniez sur les investissements en EHPAD. Cela me fait d'ailleurs sourire, Claude, quand je pense qu'on était dans la même commission qui est en train de choisir la plateforme de services du Haut-Doubs. Et que vous vous absteniez encore sur les revalorisations sur l'investissement numérique et autre et que, mine de rien puisque c'est dans le même rapport, vous vous absteniez sur l'habitat inclusif.

Alors dont acte. On en tirera les conséquences. Nous, on avance.

Sur le reste, les collègues ont répondu finalement sur les revalorisations. Tout est dit. On fait notre part. On en est fier, et ce n'est pas qu'un premier pas. C'est la première brique d'un édifice important de revalorisation. Et je partage ce qu'a dit la Présidente à l'instant, et Frédéric BARBIER, sur ce que je pense n'être malheureusement pas suffisant, pas forcément dans le montant, mais que les simples revalorisations salariales ne sont pas de nature à nous sortir de toutes les difficultés de ce dossier, bien sûr des personnels, bien sûr des employeurs et de l'aide que l'on apporte aux personnes âgées ou handicapées.

Cela a été dit à l'instant, travailler les filières comme on dirait dans d'autres domaines, travailler la formation avec la Région, l'Etat, travailler les conditions, j'irais même plus loin, avec les communes, les EPCI, avec le Département. Tout le monde doit avoir cette responsabilité.

Nous avons l'IRTS à Besançon et les travailleurs sociaux, les employeurs me disent que par chance, encore, on n'est pas les plus mal lotis. L'IRTS régional est à Besançon, dans le Doubs, et par conséquent les travailleurs sociaux sont parfois peut-être engagés à travailler plus localement ici qu'ailleurs. Je ne vous dis pas dans les autres secteurs.

Il y a un vrai sujet sur ce volet-là et je suis content, Présidente, que tu en parles à la Présidente de Région car c'est un sujet essentiel sur lequel on doit manifestement aboutir, mais avec le concours de l'Etat. On sait que ce domaine de l'autonomie est partagé avec l'ARS, avec la CNSA donc l'Etat, avec plein d'autres partenaires types CPAM, CAF, Département et d'autres et nous devons trouver des solutions.

J'apporte d'autres éléments de réponse.

Tu as parlé du service autonomie, oui. Alors ce n'est pas le retour de la Maison de l'autonomie.

On travaille avec des DTSH qui vont faire remonter plus d'informations et ce serait curieux que vous soyez contre puisque tu ne cesses de nous demander des chiffres, des éléments sur l'APA, sur l'évolution, sur les premières demandes. Donc là nous aurons des éléments consolidés, gérés avec une politique de l'autonomie, que nous considérons comme tellement importante, qu'elle doit être pilotée ici. Cela n'enlève rien au travail dans les DTSH ni aux travailleurs sociaux qui, sur le terrain, chaque jour, font des passages chez les personnes âgées handicapées, préparent des plans d'aide et sont à la manœuvre sur la perte d'autonomie et la prévention de la perte d'autonomie.

Sur l'APA, bien évidemment j'ai des éléments. On ne va pas retourner dans le détail, mais je vous ai dit effectivement, si vous le souhaitez, je vous les donnerai à la première commission l'année prochaine. Oui, il y avait eu une baisse du nombre de bénéficiaires APA à domicile de moins 1,6 % de décembre 2018 à décembre 2019. Il y avait eu une baisse que tout le monde a comprise, Claude, de décembre 2019 à décembre 2020, de moins 5 % et déjà de décembre 2020 à octobre 2021, plus 1,6 % du nombre de bénéficiaires de l'APA.

Qu'on veuille chipoter sur des premières demandes ou sur des délais, ce qui importe effectivement ici aux élus, ce qui importe surtout aux familles, surtout aux personnes qui sont aidées, c'est que le service soit rempli, que les services soient effectués et, semble-t-il, vous ne m'avez pas transmis ni les collègues d'ailleurs, encore moins la minorité, des personnes qui n'auraient pas l'APA, qui effectivement seraient sur le bas-côté et qu'on n'aurait pas prises en charge.

Qu'il puisse y avoir des décalages administratifs sur la notification, oui, on ne l'exclut pas. Mais l'essentiel, c'est quand même bien cela, ce sont les plans d'aide, c'est la prise en charge et c'est le travail de nos travailleurs sociaux qui sont sur le terrain sans qu'on chipote sur des chiffres qui n'ont, à mon sens, pas le moindre intérêt.

Je termine sur les CLIC. Tu l'as dit, c'est important pour toi, ça l'est tout autant pour nous. Ce qu'il faut quand même, c'est voir les évolutions récentes, notamment sur ce volet-là. Même, on est allé jusqu'à dire qu'on souhaite, au Département, un portail pour nous aussi apporter l'information à chaque usager, chaque famille.

Comme tu suis bien sûr ce dossier-là comme le lait sur le feu comme moi, il ne t'a pas échappé qu'une ordonnance avait été rendue, qui unifie les dispositifs d'appui à la coordination. Ça, c'est l'Etat. Elle n'est pas très ancienne, l'encre est à peine sèche. C'est une ordonnance qui procède à l'unification des divers dispositifs d'appui aux professionnels de santé et réseaux de santé. Et c'est ce qu'on demande. On en appelle de nos vœux.

On veut, en effet, et on l'a dit à l'ARS, une unification sur le territoire de ces dispositifs mais, attention, on veut aussi être au pilotage, dans la gouvernance, parce qu'on s'estime parfaitement lié avec ce dispositif.

L'ordonnance est du 10 novembre 2021, ce n'est pas vieux. Elle a été présentée le même jour en Conseil des ministres.

Elle procède à l'unification des différents dispositifs d'appui à la coordination dans le domaine médico-social et plus particulièrement dans le secteur des personnes âgées.

Le champ, effectivement, est large. Il reprend tout ce qui existe : les plateformes territoriales d'appui, les MAIA, les méthodes d'action pour l'intégration du service d'aide, les coordinations territoriales d'appui, les CTA, les PAERPA, les CLIC et, en effet, ce qui se fait dans les départements.

Cette unification doit être, effectivement, à l'ordre du jour. On l'appelle aussi de nos vœux. On veut en effet que les DAC qui avaient été imaginés par l'Etat, c'est l'ARS, qui ont pour finalité d'offrir un appui aux professionnels intervenant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, fassent leur travail, à savoir cette mission d'informer, d'orienter les patients et usagers mais bien sûr avec nous. On part du principe que, au Département, chargé de l'autonomie plus particulièrement, chef de file même sur ce volet-là, on doit être à la manœuvre sur la coordination territoriale. Donc j'espère que cette ordonnance, demandant en effet aux ARS de coordonner mieux maintenant, mettra tout le monde autour de la table. Mais on ne manquera pas d'en parler en première commission, en mettant ce dossier à l'ordre du jour très prochainement.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions posées.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Au départ, j'allais remercier Denis donc je vais quand même le remercier parce qu'en effet et nous l'entendons bien dans ce sens-là, les collectivités viennent pallier un manque de la part du gouvernement. Donc, en ce sens-là, nous te suivons entièrement Denis et nous te remercions d'avoir fait cette réflexion puisque c'est vrai.

D'ailleurs, on va donner un scoop, on votera pour le rapport 109 sur la revalorisation, il n'y a pas de souci par rapport à cela, et bien évidemment nous entendons aussi que la collectivité vienne pallier un déficit, donc là-dessus il n'y a pas de souci.

Par contre, là où j'ai une petite hésitation, on nous fait part de remontées de terrain donc moi, par exemple, j'alerte directement les fonctionnaires qui sont sur place. Alors peut-être que je saurai, je te mettrai systématiquement en copie, il n'y a pas de souci, mais si on demande des chiffres, si Claude DALLAVALLE demande des chiffres, c'est en effet pour vérifier que nos remontées de terrain correspondent bien à une réalité. C'est pour cela aussi que nous nous abstenons. Nous ne votons pas contre, bien évidemment. Nous attendons des chiffres pour pouvoir nous positionner. Nous avons des remontées, nous en faisons part. Après, nous attendons effectivement les chiffres et là vous voyez qu'on ne condamne pas la majorité sur des ouï-dire mais on attend bien des chiffres.

Une dernière chose puisqu'il y avait, en parlant de PMA, une petite remise en cause, là aussi, je veux souligner l'intérêt d'aller voir la Région pour mettre en place des formations, et c'est tout l'intérêt, c'est la mise en place de formations publiques.

Nous sommes attachés à l'enseignement public et ce qui était proposé sur PMA, c'était du privé. C'était KORIAN qui, je vous rappelle, en pleine crise sanitaire, rémunérait ses actionnaires alors qu'il y avait des milliers de morts au niveau de ses maisons de retraite. Donc bien évidemment, le retrait qu'il y a eu au niveau de PMA exprimait bien un retrait par rapport à une formation d'une entreprise privée et, au contraire, nous voulons laisser toute sa place à la formation publique et nous sommes heureux qu'il y ait une réunion de concertation avec les régions pour justement valoriser ces formations publiques.

Mme la PRESIDENTE. – C'est un des sujets, vous l'avez compris, avec la Présidente de Région. Ce n'est pas une réunion uniquement mais c'est bien un sujet que nous évoquerons ensemble.

Claude DALLAVALLE, ensuite Frédéric.

M. DALLAVALLE. – Magali a déjà dit pas mal de choses. C'est vrai, s'abstenir ce n'est pas être contre. S'abstenir, c'est aussi parfois se dire qu'on aurait pu aller plus loin sur certains points.

Par rapport à l'habitat inclusif, on en parlera dans le 108. Je crois que la présentation du 108 sera très intéressante. Il y a des choses sur lesquelles on a posé des questions en commission et on pense qu'on peut aller plus loin sur l'habitat inclusif par rapport à cela.

Par rapport aux chiffres, je reprends les chiffres que j'ai donnés. L'année dernière, on m'avait dit que je manipulais les chiffres ; là, je ne les manipule pas, je prends les chiffres clés. On annonce 3 045 demandes en 2020 et, en 2019, il n'y a eu que 2 209 évaluations. Ce qui m'inquiète, ça veut dire qu'en 2019, il y a eu plus de 3 045 premières demandes et comment ça se fait qu'il n'y ait eu que 2 209 évaluations ? Je pense que nos travailleurs font un excellent travail, ils font le maximum. Est-ce qu'à un moment donné, au niveau du personnel, on répond à cette demande ?

Quand je demande des chiffres, c'est sur plusieurs années, c'est-à-dire nombre de premières demandes, je ne sais pas depuis 2015 à 2020, et nombre d'évaluateurs. Si le nombre des demandes a augmenté, les évaluateurs présents ne peuvent pas faire exactement tout le travail qui leur est demandé, hélas. Ce n'est pas de leur faute, parce qu'à un moment donné, on manque de personnel. Alors, est-ce le cas ? Je ne peux pas répondre, et c'est une question que je pose.

Mme la PRESIDENTE. – Frédéric.

M. BARBIER. – Quand on augmente de 183 €, 184 €, quand on met 14 % d'augmentation, ça veut dire que les augmentations n'ont pas été faites au fil du temps.

J'étais, avant d'être dans la majorité présidentielle, au parti socialiste avec Brigitte BOURGUIGNON, nous étions tous les deux Députés. Combien de fois nous sommes intervenus pour que l'Etat, à ce moment-là, fasse le travail, et que l'Etat ne l'a pas fait dans la précédente majorité. Je crois que ce sont des choses aussi qu'il faut rappeler.

Si le Département met l'année prochaine 50 % du montant, c'est qu'il a les moyens de le faire. Et peut-être que Denis LEROUX ne s'en rappelle pas mais je lui retrouverai les courriers et mes interventions dans le précédent mandat, parce que déjà à cette époque-là, je n'en appelais pas à une augmentation massive mais je disais : il faut, chaque année, augmenter d'une façon plus significative que les autres augmentations d'ailleurs parce que c'est du personnel qui travaille dur, qui est mal payé, qui a besoin de reconnaissance et donc il faut, en effet, que l'on soit à leurs côtés.

Je suis content, et on ne va pas se chamailler pour savoir de quand ça remonte. Mais sur le Ségur de la santé, je sais que ça fait 20 ans que ça n'a pas été fait et que des majorités de gauche, de droite se sont succédé et enfin je suis content qu'on y soit arrivé.

Et les oubliés, comme dit Denis LEROUX, du Ségur de la santé, j'ai un peu quand même l'impression qu'ils ont été, avant toute chose, les oubliés du Département. Mais nous avons été aussi aux affaires, donc je vais faire humble et modeste sur ce coup-là. Et cela n'empêchera pas qu'on vote pour.

Mme la PRESIDENTE. – Très bien. On pourrait encore échanger pendant des heures concernant ce dossier, entre le pas assez, le pas... On écoute, on chemine et surtout on y va quand l'opportunité est là. On peut le faire là, on le fait. C'est tout. Et on verra ce qu'il se passera avec les accords et quel Ségur de la santé on nous présentera, quelles seront les avancées.

Il y a l'Etat, le Département, la Région mais il y a surtout des hommes et des femmes qui travaillent au service des plus fragiles d'entre nous et je crois que c'est cela qui est important, c'est le service rendu. Le reste, vous savez, on peut parler pendant des heures, ça n'a pas beaucoup d'importance.

Je le rappelle quand même, dans les CPOM que nous avons validés, il y avait déjà une augmentation importante, plus personne ne s'en rappelle mais ça avait déjà été fait antérieurement. Et nous allons reprendre les CPOM par anticipation puisque j'ai vu passer un texte il n'y a pas très longtemps, comme quoi la date qui était prévue du rendu a été repoussée. Mais nous, nous irons dans l'objectif qui est le nôtre. Voilà. Je propose de mettre le rapport aux voix.

Pour ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Nous prenons le rapport 102, et je passe la parole à Patricia.

N° 102 – Enfance Famille – Budget primitif 2022

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – Avant de vous présenter le rapport 102, je voudrais aussi, au nom du Conseil départemental, remercier le personnel des services de la Direction enfance famille pour leur travail humain, de qualité qu'ils ont effectué pendant la crise sanitaire. J'en ai rencontré plusieurs, c'est vrai que ça a été une période très difficile et donc je voulais le souligner.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Je passe la parole à Géraldine LEROY.

Mme LEROY. – Merci Mme la Présidente. La loi Taquet redéfinit un cadre pour l'enfance autour de trois piliers : la prévention notamment de toutes les femmes avant même la naissance ; la lutte contre les violences faites aux enfants et l'amélioration du système institutionnel de l'ASE.

En contractualisant avec l'Etat au titre de la SNPPE, le Département s'engage dans ces objectifs et bénéficie, à ce titre, de moyens renforcés dédiés à sa politique enfance famille.

Ce rapport décline différentes mesures concrètes que nous soutenons toutes, donc comme la création de nouvelles modalités d'accueil, le renforcement de la prévention précoce et du soutien à la parentalité, le répit aux familles, la place centrale de la CRIP, le double de consultations au CPEF, les consultations infantiles, qualitatives, etc.

Aujourd'hui, nous voterons pour ce rapport puisqu'il s'articule autour de deux enjeux essentiels : celui de renforcer l'offre de placement et d'être dans une logique de parcours pour l'enfant et les parents. Nous espérons donc que ces engagements seront tenus courant 2022.

Mme la Présidente, pour assurer ce déploiement de projets, quels moyens sont attribués aux équipes de professionnels ?

La création de 6 postes de types contrats de projets et donc non pérennes risque d'être insuffisante.

La revalorisation des salaires, essentielle et légitime, risque, elle aussi, d'être insuffisante.

Dans l'immédiat, Mme la Présidente, donc en plus et au-delà du courrier adressé au Premier ministre, allez-vous recevoir les représentants du personnel et leurs syndicats pour échanger et réfléchir ensemble sur les solutions à trouver rapidement quant à la détresse réelle des professionnels exprimée dans une lettre qui vous a été adressée ainsi qu'aux élus ? Y sont rapportés la surcharge de leur travail, la perte de sens de leur travail, le manque au maintien de leurs droits garantis par les conventions collectives, le questionnement de la place de l'éducatif, le manque de personnels thérapeutiques, etc. Donc que répondre à cet épuisement professionnel et comment préserver nos agents, forces vives de la protection de l'enfance ?

Pour terminer concernant certaines lignes budgétaires, nous passons d'un budget enfance famille de 52 M€ et quelque à 53 M€ et quelque, soit une différence de 1 560 000 €.

3,9 M€ sont prévus pour le financement des places nouvelles qui sont créées, ou qui seront à créer en 2022, et 980 000 € et quelque mille sont prévus pour anticiper la revalorisation des salaires du secteur. Soit un total de 4,8 M€ pour ces dispositifs.

Ces 2 postes supplémentaires sont supérieurs à la hausse du BP qui est de 1 559 000 €. Quels sont les postes qui ont permis une baisse du budget de cette différence ?

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Présidente. Je voudrais dire en préambule que c'est un beau rapport, qui fait vraiment la place à l'enfance, à la protection de l'enfance et à la cellule familiale.

Je voudrais simplement faire observer qu'on a le Centre départemental de l'enfance qui est dans le rapport 107 et qu'on le retrouve aussi beaucoup dans ce rapport, ce qui crée une certaine confusion et ce qui rend difficile la vision globale. On le retrouve notamment dans l'investissement dans ce rapport.

Je trouve très intéressant le fait de renforcer la prévention précoce et le soutien à la parentalité, et je pense qu'on pourrait imaginer des actions qui pourraient se décliner sur l'ensemble du territoire et qui seraient portées par les relais petite enfance puisque nous en finançons 26. Et si on pouvait mettre en place quelque chose qui irrigue l'ensemble du territoire et qui apporte un peu partout les mêmes aides, les mêmes soutiens, les mêmes conférences avec des cafés des parents, des choses comme ça, ce serait vraiment très intéressant d'avoir des solutions clés en main qu'on décline un peu sur le modèle de ce qu'on peut faire dans le domaine de la culture.

Néanmoins, j'ai une préoccupation quant à l'externalisation de l'agrément des assistantes maternelles et la crainte que ça peut avoir par rapport au fonctionnement avec nos relais petite enfance.

Enfin, je suis très contente de voir qu'il va y avoir une amélioration de la situation des assistants familiaux, avec un suivi dès le premier enfant accueilli puis une garantie de 80 % de la rémunération totale si moins d'enfants leur sont confiés.

Néanmoins, je voudrais qu'on soit très vigilant. Les assistants familiaux exercent un métier difficile, compliqué, avec des enfants qui sont souvent bien évidemment en difficulté relationnelle et cela rend leur accueil compliqué. Je crois qu'il faut vraiment qu'on se préoccupe aussi de l'épuisement de ces personnels et de veiller à les soutenir pour éviter les risques psychosociaux qui les concernent. Sachant que leur rôle est précieux et qu'on sait que leur nombre diminue, si on n'a pas un soutien très fort en leur direction, on aura du mal à recruter.

Pour le reste, c'est bien.

Une autre observation aussi que je voulais faire : on est tout à fait favorable au fait de doubler, ça a été annoncé dès ce matin dans votre propos liminaire, les interventions réalisées par les centres de planification et d'éducation familiale en milieu scolaire, mais l'objectif de 40 interventions en 2022 nous semble insuffisant.

On voit bien le nombre d'enfants, de jeunes hélas concernés par ces problèmes. Moi-même qui étais enseignante, quand on entend les chiffres, je me dis, sur une classe, j'avais 3 enfants qui ont été concernés. Ça arrive sur la durée jusqu'à l'adolescence, on le sait, ils n'étaient pas forcément dans des classes de CP ou de maternelles que j'ai eues l'essentiel de ma carrière, déjà concernés. Néanmoins, ce sont quand même des choses qui vous font froid dans le dos et il faut vraiment que dès le plus jeune âge, on apprenne à un enfant à dire non, à savoir que son corps, c'est son corps et qu'il sache se faire respecter, qu'il sache là où sont les choses interdites.

40 interventions, c'est un progrès mais ça ne me semble pas suffisant. Je pense qu'on a une marge d'amélioration dans ce domaine-là.

Néanmoins, il y a beaucoup de belles choses dans ce rapport et donc nous le voterons avec mon collègue Frédéric BARBIER.

Mme la PRESIDENTE. – Un rapport qui fera l'unanimité, j'en suis très heureuse, par rapport à ces enfants.

Patricia, tu veux apporter des compléments d'information ? Non ? Bon.

Les quelques questions... Pardonnez-moi, sur la partie chiffres je n'ai pas été assez attentive, je n'ai pas très bien compris donc ce n'est pas que je ne veux pas répondre, sauf s'il y a une clarification dans l'ensemble des chiffres qui ont été abordés, c'était un peu confus pour moi mais c'est sans doute un manque d'attention.

Mme LEROY. – Sans m'éterniser, on a un différentiel par rapport à une progression de budget prévisionnel de BP à BP, donc il y a une augmentation. Le financement qui est prévu pour les nouvelles modalités d'accueil, les nouvelles places et la revalorisation de salaire, ces nouvelles mesures, forcément, amènent des financements qui sont supérieurs à la hausse de BP à BP.

Mme la PRESIDENTE. – C'est quoi le problème ?

Mme LEROY. – Et donc comment seront financées ces nouvelles mesures ? On voulait juste s'assurer que ce n'était pas au détriment d'autres projets de ce budget de politique enfance famille.

Mme la PRESIDENTE. – Je crois que vous l'avez compris quand même, ce rapport fort qui vous est présenté aujourd'hui, il n'est pas question de raboter des politiques concernant le domaine de l'enfance. Je crois qu'il faut vraiment être rassuré de cela. C'est très clair.

Mme LEROY. – Je n'espérais pas avoir raison, donc je vous remercie pour cette réponse.

Mme la PRESIDENTE. – Vous me demandez si je vais recevoir les syndicats. Lesquels : ceux dont je ne suis pas employeur ? En général, je n'ai pas l'habitude de recevoir les syndicats extérieurs puisque la manifestation concernait des personnes qui n'étaient pas toutes affiliées au Département. Donc si vous me demandez si demain, je vais recevoir la CFDT, FO, CGT, etc. au niveau départemental, je vous dis non. Et d'ailleurs c'est mon collègue Serge qui a en charge ces prérogatives et qui les reçoit, qui travaille beaucoup avec les organisations syndicales je dois le dire, et c'est plutôt quelque chose de constructif, c'est même très constructif, en tout cas, les rapports que j'ai à l'instant où je vous parle.

Ensuite, vous semblez douter de l'engagement qui pourrait être celui de l'exécutif départemental. Mais n'ayez pas peur ! Vous m'avez dit, à plusieurs reprises, est-ce que l'engagement sera tenu en 2022 ? Les engagements qui sont prévus pour 2022 seront tenus. Je mets un bémol non pas pour nous couvrir, simplement s'il n'arrive pas quelque chose de catastrophique. C'est tout ! Je crois que tout s'écrit, tout se dit. Je manie tout cela avec beaucoup de précautions maintenant, au vu de ce qui se passe et qui peut se passer.

Concernant les personnels, sur toutes les politiques vous revenez sur le personnel, alors je pense que je n'ai pas été assez claire ce matin quand j'ai évoqué le travail qui avait été fait avec l'ensemble des directions et qui va m'être présenté, qui sera présenté bien évidemment aussi au Bureau et qui sera vu beaucoup plus largement. Je ne peux pas vous dire, aujourd'hui, s'il manque une personne là, deux personnes là, ou si c'est suffisant, ou s'il faut pallier. Tout cela, avec la maturité du projet qui est ainsi construit, nous permettra de mettre les moyens là où il le faut.

On ne peut pas construire une politique de l'enfant et ne pas être en mesure d'accompagner ces dispositifs. Ça a toujours été un sujet assez compliqué pour toutes les majorités qui ont siégé ici. Mais nous nous y engageons, et j'espère que vous serez à nos côtés pour cette politique-là.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

On termine bien cette première journée, avec un beau rapport voté à l'unanimité, je vous remercie.

Je vous dis à demain matin, 9 h 30.

- La séance est levée à 19 h 00 -

Séance du 14 décembre 2021

Mme la PRESIDENTE. – Bonjour à toutes et à tous, nous allons reprendre nos travaux.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Est excusé Philippe ALPY qui donne pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD, et au fil de la journée, je redonnerai les pouvoirs parce que des gens vont s'absenter et ne seront pas là cet après-midi.

Nous étions au rapport 103, Ludovic FAGAUT.

N° 103 – Retour à l'emploi et insertion – Budget primitif 2022**M. FAGAUT, Rapporteur**

M. FAGAUT. – Avant de commencer la présentation du rapport 103, je vais répondre à une question qui a été posée hier par Magali DUVERNOIS sur le taux de pauvreté, puisque vous avez fait référence au taux de pauvreté dans le Département du Doubs. Aujourd'hui, en tout cas sur les chiffres de 2018 qui ont été publiés sur 2021, le taux de pauvreté dans le Département du Doubs est aujourd'hui de 12,1 %, avec une tranche qui est plutôt impactée, c'est-à-dire la tranche des moins de 30 ans, avec 20 % de taux de pauvreté.

Après, nous avons une déclinaison par territoire, EPCI où aujourd'hui c'est Grand Besançon Métropole qui compte 15,4 % de taux de pauvreté, puis PMA avec 15,2 % et ensuite on retrouvera la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes et Sancey-Belleherbe avec 10,5 % de taux de pauvreté.

Puisque vous aviez posé la question hier, c'était important de vous apporter ces éléments de réponse, sachant que ce sont des données 2018 qui ont été publiées en 2021.

Présentation du rapport.

Nous avons différents marqueurs : un premier marqueur de politique forte pour le mandat à venir, qui est l'investissement du Département sur le volet emploi. La Présidente l'a évoqué hier dans le cadre du nom de la délégation aujourd'hui, qui s'appelle retour à l'emploi, insertion et action sociale, et donc cet investissement sur le volet emploi en lien avec les différents partenaires qui sont positionnés, que ce soit les fédérations d'employeurs, Pôle Emploi notamment, et les EPCI.

Suite de la présentation du rapport.

C'est un travail opérationnel qui est porté à destination des filières en tension, notamment avec le développement de coachs filières et on y reviendra par la suite dans les différentes actions. Mais aussi ce qu'a évoqué Mme la Présidente hier dans ses propos liminaires, avec un salon des recruteurs qui sera mis en place dans le cadre du premier trimestre 2022 avec les différentes branches professionnelles en tension.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Ludovic.

Mme HENRY.

Mme HENRY. – Bonjour. Chers collègues, j'espère que nous avons la même définition de « juste accès au droit », une notion positive qui doit maximiser les chances d'entrée dans les dispositifs d'aide à tous les ayants-droit.

Nous veillerons donc à ce que le juste accès au droit ne soit pas un moyen pour, au contraire, rendre plus difficile l'accès au RSA pour les personnes éligibles, d'abord en multipliant les obstacles et les vérifications trop dissuadantes préalablement à la demande, ce qui pourrait décourager certaines personnes en difficulté éligibles, ensuite en accentuant les contrôles et les obligations pour les allocataires qui auront, pour conséquence, d'exclure un maximum de personnes de ce dispositif, notamment en proposant aux allocataires des emplois disponibles. Cette expression nous interroge sur l'adéquation entre ces offres et les attentes des bénéficiaires du RSA. Entendons-nous bien, nous ne remettons évidemment pas en cause l'accompagnement des allocataires vers l'accès à un emploi, et nous souhaitons également lutter contre la fraude, même si son ampleur nous semble peu importante selon les données que nous avons obtenues.

Nous considérons, cependant, que trop peu d'efforts sont faits pour permettre à un public en difficulté, éloigné des structures sociales ou des associations d'aide aux plus démunis, d'accéder de plein droit à cette allocation qui leur permet simplement non pas de vivre mais de survivre.

Existe-t-il un plan pour repérer ces jeunes ou ces moins jeunes que l'on appelle les invisibles, qui sont sans statut, c'est-à-dire qui ne sont ni en étude, ni en formation, ni en emploi, un plan pour les accompagner par un véritable dispositif d'aide ?

Les repérer revêt un double enjeu : celui de faire face aux besoins en compétence des entreprises, mais aussi et surtout de ramener ces jeunes vers l'emploi pour qu'ils puissent s'insérer dans la société.

Avons-nous ne serait-ce qu'une idée du nombre des invisibles sur notre territoire ?

Remarquons aussi que de plus en plus de services, de lieux d'information ne sont plus accessibles que de manière numérique. La non-maîtrise des outils informatiques devient ainsi un handicap majeur pour accéder à un juste droit.

Des dispositifs d'inclusion numérique à destination de ce public sont-ils prévus ?

En guise d'expérimentation sur un centre médico-social, il est proposé un accompagnement aux bénéficiaires du RSA avec un trinôme travailleur social, conseiller en orientation professionnelle et des coachs de développement personnel. J'aimerais connaître les raisons qui pourraient faire penser qu'un accompagnement par des coachs de développement personnel serait un bénéfice pour les allocataires du RSA. Quelles seront, en effet, les missions de ces coachs et à quelle fréquence auront lieu ces rendez-vous et seront-ils obligatoires ?

Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Il y a beaucoup de questions, on va les reprendre, mais vous avez sûrement des idées dans le questionnaire qui nous est fait, donc je vous proposerai aussi d'alimenter les questions où vous avez réponse, où vous souhaitez aller.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

J'aurais peut-être une question aussi à vous poser : quelle définition mettez-vous au « juste droit » ?

Mme HENRY. – Ceux qui peuvent avoir accès au RSA.

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Ce qu'on pointe ici, c'est le regard que pourrait, que devrait, et c'est un débat aussi qu'on souhaite porter avec vous aussi aujourd'hui sur les invisibles.

On a gratté quelques statistiques sur les territoires, des statistiques aussi nationales, des études récentes, il n'en existe pas d'ailleurs.

Les derniers chiffres « frais » j'oserais dire ainsi, sont de 2010 et ils établissent en France qu'il y aurait un potentiel très large de 1 700 000 personnes, le chiffre est énorme, qui n'auraient pas recours au juste droit, donc au droit auquel ils seraient éligibles.

Le propos de Jeanne porte sur ce sujet : au Département, n'aurions-nous pas intérêt à enclencher une démarche avec des organismes existants, ou peut-être à raccrocher le train de démarches existantes déjà par d'autres acteurs du territoire, pour tenter d'identifier ces invisibles et les accompagner vers le juste droit ? Voilà, tout simplement.

Mme la PRESIDENTE. – Ludovic.

M. FAGAUT. – Pourquoi je posais la question ? Pour être sûr qu'on se comprenne bien, que tout le monde ait la bonne définition de ce qu'était le juste droit et je ne suis pas certain qu'on ait la même définition, en tout cas qu'on ait la même connaissance par rapport au juste droit.

Aujourd'hui, il faut savoir que quand vous rentrez dans le droit, soit vous êtes entre 16 et 25 ans et vous êtes jeunes parents isolés ou vous avez fait valoir une certaine durée d'activité et cela vous permet de rentrer dans le droit du RSA, soit vous êtes au-delà de 25 ans et suivant les conditions de ressources, suivant aussi la composition du foyer, suivant aussi si vous relevez du dispositif de la CAF, du dispositif de la MSA, tout cela réuni dans ces différents critères vous permet de rentrer dans le droit. Et donc, aujourd'hui, ce n'est pas le Département du Doubs qui va déterminer si la personne doit ou pas rentrer dans le droit. C'est la personne aussi, elle-même, qui va faire la démarche de se signaler et cela il faut quand même aussi bien le savoir.

Ensuite, une fois que vous rentrez dans le droit, vous avez une allocation qui est travaillée au plus près des besoins de la personne, un accompagnement aussi qui est effectué par nos travailleurs sociaux au plus près de la personne. Mais il ne faut pas oublier, et ça va répondre à certainement des éléments de votre question, que quand vous rentrez dans le droit, vous avez des devoirs et vous avez aussi des obligations.

Quand vous avez des devoirs et des obligations, vous avez ce qu'on appelle le CER, le contrat d'engagement réciproque, aujourd'hui, quand vous travaillez avec un travailleur social qui vous accompagne, inévitablement il va déterminer avec vous vos obligations dans le cadre de votre démarche soit sociale, soit démarche de recherche d'emploi et, au fur et à mesure de l'avancée de ce CER et des entretiens avec le travailleur social, le travailleur social validera l'exactitude et donc la volonté de la personne de travailler dans ce sens-là.

Si la personne n'est pas dans cette démarche, peut-être que certains parmi vous y participent, nous avons les équipes pluridisciplinaires territoriales que ce soit sur Montbéliard, Besançon ou sur Pontarlier, qui derrière diront : cette personne-là ne respecte pas le cadre des obligations et des devoirs qui lui ont été demandés. Certes, il y a eu des relances avant. Avant qu'on arrive à passer la personne en EPD, il y a un certain nombre de relances pour pouvoir faire en sorte d'aller chercher la personne. Mais à un moment donné, quand elle ne répond plus ou qu'elle ne répond pas, elle passe en EPD et donc cela répond à une partie de vos questions sur tout cela.

Quand vous dites : est-ce qu'on va mettre en place des obstacles ? Non. Il y a le cadre qui est celui de la loi, aujourd'hui, qui est installé. Si la personne, d'une façon trimestrielle, ne met pas en place sa déclaration de revenus tous les trimestres, inévitablement elle sortira du droit mais ce n'est pas nous qui l'excluons du droit, c'est la personne qui elle-même s'exclura du droit parce qu'elle n'aura pas rempli ses déclarations de revenus trimestrielles. Il faut donc faire très attention à ce qu'on dit.

Le Département du Doubs est un acteur majeur dans l'accompagnement au retour à l'emploi, à l'insertion, avec tous les éléments qu'on peut mettre en place, en lien avec les différents partenaires. Mais je pense qu'il serait mal venu et erroné, il me semble, de penser que c'est le Département qui exclut du droit parce que ce n'est pas comme ça que ça se passe concrètement aujourd'hui.

J'essaie de reprendre un peu vos questions, vous parlez des invisibles. Aujourd'hui, sur la recherche des invisibles, des structures le font, ce sont les missions locales. Elles ont un rôle très fort à jouer par rapport à cela, et c'est la Région qui finance les missions locales. Je vous l'ai dit tout à l'heure dans ma présentation, et si je reprends un peu les chiffres entre l'Etat qui finance les missions locales à hauteur de 62 %, la Région à hauteur de 15 % et Pôle Emploi à 10 %, aujourd'hui entre l'Etat et la Région, c'est elles qui ont ce levier fort dans l'accompagnement des missions locales.

Est-ce efficace ou pas ? Ce n'est pas à moi d'en juger aujourd'hui. Néanmoins, on s'aperçoit qu'il y a des difficultés pour les missions locales qui sont pourtant au plus près de ces jeunes publics donc décrochés, comme vous les avez appelés les invisibles. Ça manque peut-être un peu d'efficacité sur le travail porté par les missions locales aujourd'hui.

Vous avez évoqué le numérique, je crois que vous avez parlé de l'éloignement, de la non-maîtrise des outils du numérique.

L'ensemble de nos CMS aujourd'hui sont équipés d'outils numériques, avec des accompagnements qui peuvent aussi être rendus facilitants et facilités pour les allocataires, Pôle Emploi a aussi ses outils numériques. Et aujourd'hui, dans nos propositions aussi, et ça peut être aussi une démarche du CER, contrat d'engagement réciproque, il peut y avoir pour une personne qui est éloignée du numérique, cette possibilité d'avoir des stages de formation qui peuvent être portés pour résoudre et réduire cette fracture du numérique. C'était donc important de pouvoir y aller. Le CMS pilote dont je vous ai parlé tout à l'heure aura, en son sein, un atelier numérique pour pouvoir lutter contre cette fracture numérique.

Ensuite, vous avez fait un petit rappel sur les coachs en développement personnel, je crois que vous l'avez appelé comme ça, ce n'est pas obligatoire, par contre, nous on le met en place pour aider les personnes à travailler notamment sur la confiance en soi. Et aujourd'hui, il y a parfois un frein à l'éloignement de l'emploi par rapport à certains allocataires du RSA qui n'ont pas confiance en eux et donc nous, on le met en place. Ce n'est pas obligatoire, mais on le porte.

Le fait de mobiliser des moyens d'accompagnement différents, c'est justement pour optimiser la qualité de l'accompagnement des personnes. C'est bien cela aussi qu'on recherche aujourd'hui, c'est cette efficacité et l'efficience aussi des moyens qu'on peut mettre en place en direction des publics les plus éloignés et qui ont plus besoin d'étayage dans leur accompagnement. C'est bien là tout le sens et le rôle du Département.

J'espère avoir répondu à un grand nombre de vos questions. Mais, encore une fois, j'insiste sur le volet allocations au plus près, accompagnement mais il y a également des devoirs et des obligations et ça, je pense, qu'on ne pourra pas s'y soustraire.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Ludovic.

Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Je reviens simplement et très rapidement sur les chiffres donnés par rapport au taux de pauvreté : on voit bien que les deux agglomérations sont largement en tête par rapport au taux de pauvreté, ce qui ne sous-entend pas bien évidemment qu'il existe de la pauvreté dans un milieu plus rural. En tout cas, les deux agglomérations à plus de 15 % en effet concentrent un maximum de problèmes en termes de taux de pauvreté. D'où notre volonté aussi de travailler avec vous pour mettre en place véritablement une politique qui n'est pas basée sur l'égalité mais bien sur l'équité au niveau des territoires, c'est-à-dire donner là où il y a le plus grand taux de pauvreté, les moyens et financiers et humains pour soutenir ces personnes.

Je reviens par rapport à ce qui a été dit hier, vous avez parlé que cela dépend du contexte économique, sauf qu'il ne faut pas oublier que ce sont des emplois intérimaires et on le voit bien. Je connais moins bien Besançon mais pour bien connaître le Pays de Montbéliard, on connaît l'importance des intérimaires dans des grandes entreprises où quelquefois nous arrivons avec des taux qui représentent un tiers des emplois d'une entreprise et il est créé alors un problème entre justement ces périodes d'intérim et les périodes où l'on peut toucher le RSA. C'est véritablement un souci cette articulation. On peut aussi en discuter ensemble et ne pas oublier que cette période d'intérim, c'est en fait une précarité. S'il n'y a pas de pauvreté à ce moment-là, il y a quand même une précarité pour les gens donc bien se rappeler de ce problème-là.

Ensuite, vous avez rappelé le rôle des SIAE et bien sûr nous souscrivons. Vous avez cité quelques exemples, je me permets aussi de rappeler la Recyclerie qui a été mise en place par DéFI sur PMA. Et puis, sur le rôle aussi des SIAE en accompagnement du Département pour tous les levés de freins dont vous avez parlé. Et notamment par rapport à ces levés de freins, par rapport au rapport sur l'égalité femmes-hommes, il faut aussi rappeler un problème, c'est le problème de la garde des enfants pour ces femmes.

Les SIAE travaillent aussi sur ce problème de garde d'enfants, mais je crois que nous devons aussi nous y pencher sérieusement. Sachant aussi, et vous n'êtes pas sans le savoir, et je sais que ce n'est pas du tout le Département mais bien la CAF, que quand une femme se sépare et notamment avec des enfants, il y a souvent 2 à 3 mois d'enquête pour véritablement donner ensuite les droits. Et c'est vrai que ce temps d'attente peut paraître très long, en cas de séparation, pour pouvoir, pour une femme avec des enfants, survivre. C'est donc un point aussi à tenir compte.

Pour terminer, vous avez parlé des contrats aidés, bien évidemment, heureusement, j'allais dire, qu'on les a remis en place.

Je rappelle aussi le rôle des collectivités par rapport à ces contrats aidés. Je crois que les collectivités prennent pleinement leur responsabilité par rapport à ces contrats, et notamment aussi pour des fois des seniors qui sont à quelques années de la retraite et qui voient arriver ces contrats aidés comme une bouffée d'oxygène avant de pouvoir véritablement toucher la retraite. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Annick JACQUEMET.

Mme JACQUEMET. – Merci Présidente. Cette problématique et cette politique d'insertion est suivie depuis de nombreuses années dans notre département. C'est Pierre SIMON qui, quand il en était Vice-président en charge de l'insertion, avait mis déjà un certain nombre de politiques en place, notamment les CLACSE.

Je me souviens d'une réunion qui avait lieu à Ornans, avec Présidents de Communautés de communes, chefs d'entreprise, qui tous se plaignaient du fait de la difficulté finalement d'avoir des bénéficiaires qui suivent les obligations dont on parlait. Ils étaient attendus un matin mais ne viennent pas, sans prévenir, et laissent finalement les structures face à ce grand vide.

Ludovic parlait fort justement des droits et des devoirs et je pense que c'est une chose qu'il faut vraiment suivre, notamment le CER. Tu parlais des contrats d'engagements réciproques. En 2015, il faut savoir qu'un peu plus de 30 % seulement de CER étaient signés et ça, c'est vraiment un engagement qui est pris par le bénéficiaire qui dit : ok, je suis d'accord avec ce qu'on me propose, je suis d'accord de mettre toute mon énergie pour essayer de me sortir de ce mauvais pas. Et 30 %, ce n'est pas beaucoup. On a travaillé pendant toutes ces années. On est difficilement arrivé à 50, 60 %. Mais voilà, ça c'est déjà un exemple du devoir des bénéficiaires.

J'ai assisté aussi à plusieurs réunions, parce que quand ils rentrent dans ce parcours d'insertion, il y a une première réunion qui est obligatoire où on leur explique tout cela. Cette réunion-là, 10 personnes étaient convoquées, on a passé la matinée à attendre et seules 2 se sont présentées. Je vous cite une réunion, mais il y en a eu d'autres comme ça. Donc je crois vraiment que l'insertion, ce sont en effet des droits, des devoirs. Je pense que le Département a mis en place un certain nombre d'actions, et connaissant l'énergie de Ludovic FAGAUT, je sais bien que ça va tout à fait continuer dans ce sens-là.

Il faut savoir qu'en France, il y a pratiquement un million d'emplois non pourvus.

Je rencontre énormément de chefs d'entreprise et d'artisans, et tous me disent la même chose : ce n'est plus la pandémie maintenant, ce n'est plus le confinement, la difficulté, c'est d'arriver à recruter des gens qui viennent et qui sont constants dans leur travail.

Magali, tu parlais de l'intérim. L'intérim, c'est pareil, on a le même écho, les intérimaires sont censés aller dans une entreprise. Les entreprises les attendent le matin, à 7 h, 8 h, pour démarrer, aller sur les chantiers et il n'y a personne. Alors je veux bien que l'intérim soit la première étape de précarité avant le RSA, mais il y a aussi une constance, un certain courage, une volonté de vouloir se remettre au travail. Et je crois que tout le problème de l'insertion, c'est cela.

Vous disiez : on ne peut pas les obliger à aller sur certains métiers. Mais il y a un tel panel de métiers où il manque de la main d'œuvre, il me semble qu'il y a moyen de trouver chaussure à son pied et de s'intéresser pour un métier qui va convenir ou à sa formation, ou à son désir, ou à son projet de vie, ou qui correspond à ses qualités et à son inspiration.

C'est un vaste sujet, l'insertion. Il y a beaucoup de choses qui sont mises en place dans le département. Il y a un grand suivi qui est assuré par les services, par les travailleurs sociaux, mais je crois que ça ne peut pas être unilatéral. On offre un certain nombre de choses, mais il faut qu'en face les bénéficiaires fassent aussi l'effort et se prennent en main pour se sortir de cette situation.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Annick.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Pour revenir sur l'insertion donc sur le champ des droits et des devoirs, évidemment je pense qu'on peut se retrouver sur ces deux notions-là qui sont éminemment complémentaires et l'une ne peut pas aller sans l'autre. Vraiment, on n'ira pas sur ce champ-là et ce n'était pas d'ailleurs l'objet du propos.

En fin de compte, on voulait engager cette discussion sur ceux vraiment qu'on appelle les invisibles. J'ai bien entendu la réponse sur les missions locales. Effectivement, les missions locales accompagnent aussi un public jeune et les invisibles ne sont pas que jeunes. On sait très bien que dans nos territoires, il y a des gens qui sont hors de cette strate d'âge et qui finalement ne tombent dans aucun dispositif de sécurité. Alors est-ce que c'est au Département de mener l'enquête, de toquer aux portes ou pas d'ailleurs, il n'y a peut-être même pas de porte du tout, pour amener jusqu'à l'accès du RSA ces allocataires ? Peut-être pas que, et sûrement pas que. Il y a d'autres strates administratives qui sont en charge. Et là, je pense qu'il y a un débat à avoir.

Notre postulat, aujourd'hui, est de dire : il y a sûrement une collaboration, un bras à tendre avec d'autres organismes pour tenter d'accrocher les gens qui sont dans des situations psychiques, parfois physiques, qui font que le découragement accable tout acte de leur part. Je les vois quand je passe dans ces associations aussi qui œuvrent durement pour rattraper ceux qui sont tout en bas. Ils ont besoin d'un accompagnement fort, puissant.

Ce n'est pas simple pour les services du Département et je ne dis pas que le Département doit tout faire. Comprenez-bien, ce n'est pas cela. Mais je pense qu'on pourrait imaginer des collaborations pour tenter d'accrocher sur une période ces gens qui, finalement, ne sont pas en situation ou dans un état qui leur permette de répondre à peut-être toutes les clauses administratives. Peut-être qu'il y a un tuilage plus important à mettre en place ? Et c'est cette question qu'on aurait aimé traiter, débattre et pousser avec vous dans l'organisation départementale. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Thierry MAIRE DU POSET.

M. MAIRE DU POSET. – Je souhaitais intervenir en tant que Président de la commission de présence postale territoriale. Vous allez me dire pourquoi ? Parce que cette commission de présence postale possède quelques moyens, et nos travaux à venir seront vraiment sur l'inclusion au numérique sur nos territoires pour les personnes au RSA, pour les personnes âgées ou pas d'ailleurs, éloignées du numérique. Il y a vraiment des actions cohérentes et mutuelles à mener. Il y a des lieux. La présence postale irrigue le territoire, dans les maisons France Services, dans d'autres lieux.

Je rencontrerai Denis en début d'année avec les services de la direction de la poste territoriale pour travailler et continuer à mailler. Nous avons des moyens, il faut le dire, ce n'est pas toujours, donc je pense qu'il y a des choses à créer aussi bien sur l'insertion que sur les autres domaines concernant l'inclusion et l'initiation au numérique.

Mme la PRESIDENTE. – Tu fais bien de rappeler cela, c'est important. J'ai rencontré Jean-François COURTOIS il n'y a pas très longtemps et il y a une demande de rendez-vous. Nous sommes en train de nous caler avec Denis, les services et toi-même puisque tu es à la tête de cette commission. C'est vrai qu'en plus il y a une irrigation du territoire qui est très importante de par les points, de par leur présence dans les maisons France Services donc c'est très important.

Il ne faut pas négliger tous les partenariats que nous pourrions mettre en place. Mais je souhaite vous rassurer, nous ne sommes pas seuls sur ce dossier, bien évidemment de par l'implication du monde associatif, de la CAF, nous avons parlé des missions locales et bien d'autres services qui sont au sein de nos propres collectivités. Je pense aux Communautés de communes, je pense au CCAS, je pense au travail de proximité qui est fait sur chaque territoire. Alors on l'a bien vu, il y a deux gros blocs mais c'est aussi là où se tient la population. Je crois qu'il faut aussi réguler par rapport à cela. On a évoqué 2 Vallées Vertes aussi, avec un degré de pauvreté important.

Mme DUVERNOIS. – (*Intervention hors micro*)

Mme la PRESIDENTE. – Mme DUVERNOIS, nous ne sommes pas en contradiction. Je vous laisse parler, je m'exprime aussi par rapport à ce qui est fait au sein du Département. Je ne voudrais pas laisser entendre qu'on travaille seul, ce n'est pas ce que vous avez dit. Vous souhaitez engager un débat donc peut-être avez-vous, au-delà de ce qui est fait aujourd'hui, des points très précis, des associations très ciblées ? Si c'est le cas, je pense qu'on peut en parler, ou vous souhaitez qu'on en parle hors champ du débat budgétaire. Ce sont des propositions. Mais je pense que c'est important de dire tout ce qui est fait.

J'avais juste une petite question, Mme HENRY, vous dites : quelle est l'attente des bénéficiaires du RSA ? Vous entendez quoi par cela ?

Mme HENRY. – Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît ?

Mme la PRESIDENTE. – Vous avez parlé tout à l'heure, dans votre propos, de l'attente des bénéficiaires du RSA : vous entendez quoi par là ?

Mme HENRY. – Quand je parlais des emplois disponibles, est-ce qu'on propose aux bénéficiaires du RSA des emplois qui leur correspondent ?

Mme la PRESIDENTE. – Il y a un tel travail, un tel panel. Peut-être que nous pourrions, ensemble, redéfinir un peu le cursus global de ce qui se passe. On ne peut pas tout savoir, je vous l'accorde, il n'y a pas de problème, donc on vous donnera un peu la démarche si vous voulez, puisqu'il y a différents organismes vous l'avez bien compris, au-delà du Département. Mais je voudrais saluer le travail des collaborateurs du Département qui font vraiment du travail petit, précis pour aller chercher chacune et chacun.

Claude.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Deux petites choses.

Tout d'abord par rapport à la pauvreté, j'ai la carte sous les yeux, c'est vrai qu'il y a les deux pôles, Montbéliard et Besançon, et on s'aperçoit que c'est tout le Doubs Central qui est aussi concerné. Vous avez parlé des 2 Vallées Vertes, vous avez parlé de Sancey mais il y aussi Doubs Baumoisi qui est quasiment à 10 % au niveau de la pauvreté, donc c'est plus cette partie-là dont il faut tenir compte, l'ensemble du Doubs Central.

Ensuite, Annick a évoqué les CLACSE. Je rappelle, parce que certains ne connaissent peut-être pas ce que sont les CLACSE, ce sont les comités locaux d'action pour la cohésion sociale et l'emploi. C'est vrai que Pierre SIMON avait lancé des réunions qui ont eu lieu dans chaque EPCI. Moi, j'ai la chance, avec Marie, sur notre canton, d'avoir plusieurs EPCI et j'ai participé à plusieurs de ces réunions, très intéressantes puisqu'il y avait la rencontre de différentes personnes concernées par l'emploi, aussi bien Pôle Emploi que des associations, etc. Alors, je trouve dommage qu'il n'y ait eu qu'une réunion par EPCI.

Je crois que le Département peut jouer un rôle, c'est-à-dire continuer de telles rencontres qui permettent d'échanger et de pouvoir progresser à ce niveau-là. Il y avait aussi des entreprises, etc. et je trouve que c'était très intéressant. C'est dommage qu'il n'y ait pas une suite, qu'il n'y ait eu qu'une fois par rapport à cela.

Je pense que c'est le Département qui peut être aussi un peu le conducteur, c'est-à-dire à lui de proposer ces réunions, ne pas attendre que ce ne soit peut-être que les entreprises, les associations, attendre justement que le Département propose de telles réunions.

Mme la PRESIDENTE. – Annick.

Mme JACQUEMET. – Cher Claude, je te rassure, j'ai assisté à plusieurs de ces réunions mais pour dire que c'est quand même souvent la tonalité qui en ressortait. Effectivement, l'objectif c'était de mettre tout le monde du travail, le monde de l'insertion, les élus, les chefs d'entreprise, de travailler sur un secteur géographique pour travailler au plus près et pour faire, je reprendrai une expression qu'utilise souvent notre Présidente, du cousu main parce que c'est finalement en étant au plus proche du terrain qu'on a les meilleurs résultats.

Ce sentiment général, et je le redis, d'avoir du mal à compter finalement sur des bénéficiaires, c'est une réalité et je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. Il faut sûrement travailler aussi sur cette problématique-là, mais c'est réel et je pense que je ne suis pas la seule à rencontrer des forces vives de nos territoires, c'est quand même ce qui ressort très souvent. Et là, je citais cette réunion parce que c'était particulièrement flagrant et c'était un sentiment général. Il ne faut pas se voiler la face, c'est une réalité, cela étant il faut trouver les solutions, arriver mais voilà... C'est simplement pour cela que je citais cet exemple-là.

Mme la PRESIDENTE. – Oui, il est bien d'étayer les propos qu'on tient.

Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente. Je voulais témoigner aussi de l'excellente implication des CCAS parce que les allocataires du RSA, quand ils ne sont pas en charge de famille, sont souvent suivis par les CCAS avec lesquels il y a un conventionnement avec le Département.

Il ne faut pas qu'on oublie le rôle de ces travailleurs sociaux qui, en étant vraiment dans les communes dans lesquelles sont les bénéficiaires, sont au plus près de leurs besoins.

Je voudrais signaler des actions intéressantes qui ont pu être faites, je vais parler du CCAS de Voujeaucourt que je préside, avec des matinées, une avec des métiers plus masculins dans le bâtiment, dans les travaux publics, une pour des métiers dans l'aide à la personne plus féminins ou dans les métiers de service où il y avait une entrée dans la matinée par un petit déjeuner, par des jeux auxquels participaient des entreprises en capacité de recruter : IDEIS, des organismes de formation, etc., avec des temps de speed-dating au milieu de la matinée pour le ponctuer et essayer d'obtenir une mise en relation entre un allocataire du RSA et un emploi.

C'est très compliqué. Les freins sont importants, les freins liés à la santé, à un décrochage par rapport au rythme de vie de gens qui sont actifs. Il y a tout un travail préliminaire à faire pour cela et je crois, en tout cas, qu'il faut souligner l'action de proximité que font les CCAS, en partenariat souvent avec les services sociaux du Département, mais beaucoup de CCAS prennent en charge leurs allocataires quand ils sont seuls, avec les résultats, les limites qu'on en connaît, mais en tout cas avec beaucoup d'implication.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Martine.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – J'ai omis de le dire lors de mon dernier propos, c'est pour cela que je reprends la parole : l'insertion, c'est un parcours finalement et, l'accès à l'emploi, c'est une finalité, donc il ne faudrait pas résoudre, il faut y faire attention, l'insertion qu'au retour à l'emploi parce que souvent il y a des mois et des mois de travail.

Une insertion, c'est aussi réinsérer quelqu'un au cœur de sa famille, c'est le réinsérer dans le système de santé tout simplement et il y a des freins psychologiques à lever, des verrous dans les têtes à décoincer et ça se fait, vous avez dit tout à l'heure cousu main, oui, parce que chaque homme, chaque femme qui tombe dans ces parcours-là a besoin de ce parcours sur mesure pour s'en sortir.

Il y a un tas de freins à lever. Martine a dit la santé, ça en fait partie. Est-ce qu'il a une carte Vitale ? C'est le parcours d'insertion, et l'emploi c'est la finalité donc il ne faut vraiment pas réduire l'insertion à l'accès à l'emploi.

Mme la PRESIDENTE. – On ne peut pas dire que le Département, la politique départementale réduit l'insertion à l'emploi. Quand on voit le parcours qui est cousu main par rapport aux personnes qui sont dans ces difficultés, vous savez très bien l'orientation qui est faite sur les personnes qui sont en possibilité quelquefois parce que vous vous retrouvez au RSA pour différentes compétences.

M. KRUCIEN. – Parfois des accidents de la vie.

Mme la PRESIDENTE. – Parcours de vie, etc., donc je ne voudrais pas qu'on réduise les propos que nous tenons depuis de nombreuses minutes mais c'est très important, et je suis très heureuse qu'on engage ce débat ici. Il n'y a pas les bons, les mauvais, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. C'est comment faisons-nous pour ramener un maximum de personnes en finalité à l'emploi, mais le parcours, vous savez bien qu'on a un parcours médical, santé très important par rapport à des gens qui ont décroché depuis quelques années, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes puisque ça touche toutes les populations on l'a vu.

Je vous demande de ne pas faire d'effet restrictif dans ce débat parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites. Tout n'est peut-être pas fait, mais les propos de Martine nous montraient, c'est ce que je vous disais tout à l'heure aussi, le fait de la proximité, qui mieux in situ peut remarquer, parce qu'il y a des personnes qui ne veulent pas s'insérer dans ce champ du RSA, qui ne veulent pas aller vers les droits qui sont les leurs. Et là aussi, on a encore du travail à faire. Et quand on parle du juste droit, c'est tout cela aussi. Ce n'est pas seulement droits et devoirs. C'est aussi comment amenons-nous l'ensemble des personnes qui ont des droits et des devoirs à venir dans les différentes... Je termine Raphaël. Tu es impatient mais je termine. C'est l'aspect de la jeunesse, ça, je te l'ai déjà dit mais c'est bien.

Donc il nous faut vraiment être attentifs à tout cela.

Je te redonne 2 minutes la parole parce que j'ai 6 prises de parole et je ne voudrais pas qu'elle soit monopolisée.

M. KRUCIEN. – L'objet de mon intervention est de rappeler ici puisque depuis de longues minutes on tourne autour de l'emploi de ces allocataires, que l'enjeu de l'insertion ne tourne pas qu'à 100 % autour de l'emploi et qu'il y a bien tout un parcours autour de cela, mais vous l'avez aussi rappelé Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Schéma départemental d'insertion et d'emploi, c'est ce qui nous anime au Département.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – En effet, nous sommes tous d'accord que c'est une situation et que c'est toujours très difficile de gérer cette insertion et, à terme, le retour à l'emploi.

Il n'y a pas une véritable opposition.

J'entends, certes, des fois, la difficulté pour les forces vives de trouver des personnes à employer. Je l'entends parfaitement, et je crois que nous tous ici nous pouvons l'entendre. Sauf que ce que j'aimerais aussi qu'on dise ici en ce lieu, c'est qu'il y a des gens qui subissent l'intérimaire. Il y a certes des gens qui veulent être en intérim, c'est clair et net. Mais il y a des gens aussi qui le subissent, et je connais des personnes qui ont fait 10, 15, 17 ans en tant qu'intérimaires, qui se sont levées à 4 heures du matin pour être présentes, n'étaient pas en retard, ont fait le travail de tournée et finalement il n'y a pas eu de CDI au bout. Je pense qu'il y a aussi ce versant-là, et c'est une situation et c'est tellement complexe cette politique qu'on doit bien entendre les deux.

Il y a certes les forces vives qui sont à la recherche de personnes à employer, mais il y a aussi les gens qui subissent l'intérim pendant 10, 15 et parfois 20 ans sans parvenir à déboucher sur un CDI. On doit l'entendre. On parlait, on va aller plus loin, de toute l'ubérisation de la société, c'est cela aussi cette nouvelle forme de précarité et de pauvreté, c'est effectivement l'incertitude du lendemain et je crois que nous tous ici nous pouvons et devons l'entendre aussi.

Mme la PRESIDENTE. – Florence.

Mme ROGEBOZ. – Merci Mme la Présidente. Je voulais rebondir par rapport aux propos de Raphaël et à la particularité de chacun des parcours. Effectivement, chacun a son propre parcours et c'est bien de la façon dont laquelle subit chacun des bénéficiaires du RSA puisque le premier travail, quand il y a des freins, c'est déjà de travailler à la levée de ces freins, en tout cas d'accompagner pour la levée de ces freins, qu'ils concernent la santé, le logement et c'est toute la notion de parcours que nous avons mise en place.

Par ailleurs, pour autant il y a deux types d'orientation : l'orientation sociale et l'orientation professionnelle, et une orientation que je qualifierai un peu de mixte, et là je parle en tant que Présidente d'équipe pluridisciplinaire, avec l'accompagnement global, qui permet à la fois d'accompagner vers le retour à l'emploi tout en prenant en considération les freins qui peuvent encore subsister.

Par ailleurs, dans le cadre des équipes pluridisciplinaires, si on peut parler de suivre le respect des obligations, on est aussi sur des possibilités de réorientation quand, au cours du parcours de l'allocataire, à un moment la personne n'est peut-être plus en capacité d'être sur l'orientation professionnelle et rebascule sur l'orientation sociale, ou le sens inverse : l'orientation sociale a été faite, et la personne a levé tous les freins principaux qui étaient des freins pour le retour à l'emploi et se retrouve basculer sur une orientation professionnelle. On est donc bien sur du cousu main et où, tout au fil du parcours, on prend en considération l'évolution de la situation individuelle de chaque bénéficiaire.

C'est la précision que je voulais apporter, cette équipe pluridisciplinaire est aussi là pour accompagner au mieux le parcours de chaque bénéficiaire et tenir compte des particularités qui peuvent survenir comme les accidents de la vie, tel que tout ce que l'on peut rencontrer au cours de notre vie.

Mme la PRESIDENTE. – C'est un rappel important, Florence.

Bruno BEAUDREY.

M. BEAUDREY. – Mme la Présidente, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui beaucoup de moyens sont mis en place, et Thierry MAIRE DU POSET l'a rappelé tout à l'heure puisqu'on vient de signer une convention avec la Poste, notamment le territoire les 2 Vallées Vertes est couvert par le biais de 4 maisons France Services où on pratique l'inclusion numérique puisqu'on a un financement de la part de la Poste. Et je dirais qui mieux que les élus de proximité voient tous les gens qui sont en difficulté sur notre territoire, et je pense que la porte d'entrée par rapport à cela, ce sont bien les maisons France Services aujourd'hui qu'on a mises en place sur notre territoire, où nos chargés de mission font un travail de qualité.

Ce qui m'étonne aussi par rapport au taux de pauvreté, c'est qu'on arrive à des taux qui sont plus élevés sur nos métropoles que dans le monde rural parce qu'on a un handicap que vous n'avez pas, c'est la mobilité. Il y a quand même les transports sur les métropoles qu'on n'a pas en ruralité, parce que c'est un frein aussi pour le citoyen lambda qui voudrait venir sur nos maisons France Services parce qu'on les trouve exclusivement sur nos bourgs centres.

Il y a beaucoup de personnes qui n'oseraient pas passer la porte de Pôle Emploi et qui viennent plus facilement dans nos maisons France Services, où aujourd'hui il y a un rendu par rapport à tout ce qui est autour de la précarité comme vous le disiez, autour du retour à l'emploi qui se fait. Je pense que c'est là où cela se fait le mieux aujourd'hui, c'est par le biais de ces maisons France Services qu'on a pu installer sur notre territoire.

C'est ce que je voulais apporter comme précision, Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Un exemple là encore concret. On échange sur beaucoup de choses qui sont faites, d'exemples de partenariats, etc.

Géraldine.

Mme TISSOT-TRULLARD. – Je voulais surtout apporter mon témoignage puisque je me suis occupée il y a quelques années d'un parcours d'insertion sur l'agglomération dijonnaise et on avait, en effet, mis tout un parcours en place pour travailler sur des métiers en tension, avec des gens qui étaient au RSA, et puis l'UIMM avec une formation et une prise de poste derrière. Et on s'est vite heurté au décalage qu'il y avait entre nous, la façon dont on avait imaginé le parcours, et les personnes qu'on avait en face de nous.

Il faut savoir que l'accompagnement, en tant que coach je sais de quoi je parle, est essentiel pour des gens qui sont très éloignés de l'emploi.

Je me suis heurtée à des gens qui ne savaient pas ce que c'était que de mettre le réveil le matin pour se lever. Il fallait leur réapprendre à se raser, à s'habiller correctement. On a fait des simulations d'entretien, c'était très compliqué. Je pense que l'accompagnement est essentiel dans ce parcours, donc je félicite tout ce qui a été mis en place sur le Département du Doubs parce qu'on a des gens qui sont vraiment très éloignés de l'emploi et on ne se rend pas compte à quel point ils sont au quatrième dessous donc merci pour tout ce qui a été fait et pour tout ce qui sera fait prochainement.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Géraldine. C'est vrai que nous avons échangé sur les coachs qui sont proposés et pas imposés, je pense que là aussi chacun a son rythme et il y a le moment pour aussi, il faut être prêt pour avoir quelqu'un qui vous accompagne.

Ludovic.

M. FAGAUT. – Peut-être pour conclure un peu tous les échanges qui ont pu se tenir ce matin, en tout cas par rapport à ce rapport 103 et je vais rebondir sur les propos de Magali DUVERNOIS, j'ai rencontré quasiment toutes les fédérations professionnelles à ce jour pour travailler avec le monde économique, et aujourd'hui les fédérations professionnelles disent très clairement qu'elles ont des CDI à proposer mais que beaucoup aujourd'hui les refusent parce qu'ils souhaitent de l'intérim, ils souhaitent avoir aussi ce temps de travail à durée déterminée et donc elles se confrontent aussi à ce frein-là.

Je ne veux pas le généraliser, mais je pense qu'il faut aussi être précis par rapport à cela, le monde économique aujourd'hui se confronte à cet intérim que les gens veulent vraiment parce qu'ils veulent changer, bouger, faire autre chose et donc il faut aussi en avoir bien conscience.

Claude, tu évoquais les CLACSE. Tout à l'heure, Annick t'a apporté une réponse mais je vais t'en apporter aussi une autre. Aujourd'hui, le service public d'insertion et de l'emploi va permettre de regrouper ce que faisaient les CLACSE aujourd'hui pour davantage mieux coordonner les parcours, les rendre plus simples et plus efficaces jusqu'au bout et jusqu'à l'accompagnement des personnes et donc jusqu'à l'entreprise.

Le SPIE est en train de se mettre en place et je pense que sur le premier trimestre 2022 nous aurons un temps de travail dans le cadre du SPIE qui vient en fin de compte englober ce que tu as pu connaître par le passé avec les CLACSE.

Pour aussi apporter encore des arguments à ce qu'a évoqué Annick tout à l'heure, aujourd'hui, sur les contrats d'engagements réciproques, on est à 60 % de signés, donc un gros travail a été fait par le Département, par les travailleurs sociaux et par ceux qui sont au plus près. Et Martine VOIDEY, vous avez raison dans le rôle des CCAS parce que le conventionnement que l'on a avec les CCAS, aujourd'hui on en a 13 dans le Département du Doubs avec les CCAS qui prennent aussi le relais au plus près des territoires pour accompagner ces personnes qui sont en difficulté.

Un point sur ce que vous avez évoqué tout à l'heure, Mme HENRY, il faudra qu'on reprenne peut-être en première commission, si vous le souhaitez, pour que vous ayez davantage de précisions sur le fonctionnement du RSA et de tout ce que cela englobe. Aujourd'hui, on a 30 CMS dans le Département du Doubs. Je pense que le Département couvre largement le territoire avec ses 30 CMS et les personnes peuvent tout naturellement venir pousser la porte d'un CMS.

Pour revenir sur les invisibles, vous parliez tout à l'heure des invisibles de l'emploi mais parfois ces invisibles de l'emploi, on arrive, nous, à les détecter parce que ce sont les mêmes personnes qui viendront pousser la porte des CMS parce qu'elles ont un frein au logement, sur la santé, par rapport à la petite enfance, une problématique parentale et donc en poussant la porte du CMS pour venir évoquer ces freins-là, nous, derrière, avec les travailleurs sociaux, on arrive à les détecter dans ces invisibles de l'emploi.

Il y a encore beaucoup de choses à faire, je veux quand même aussi relativiser, mais je crois qu'il y a un gros travail qui est déjà mené avec l'ensemble des structures partenaires que ce soit aussi avec le Département du Doubs.

Un dernier point et j'en arrêterai là Mme la Présidente, je pense qu'aujourd'hui il ne faut pas confondre Pôle Emploi et Département. C'est quand même deux choses différentes. Chacun sa mission. Cependant, et je l'ai évoqué tout à l'heure, on va prendre notre part puisqu'à la fin du premier trimestre 2022, nous allons développer ce qu'on appelle le salon des recruteurs.

Aujourd'hui, le Département sera à l'interface entre les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA notamment et le monde économique, notamment en lien avec les branches professionnelles des métiers en tension.

On a rencontré le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, l'UIMM, les travaux publics, et ce sont aujourd'hui ces métiers qui sont en tension et qui sont demandeurs de main-d'œuvre qualifiée ou pas parfois. Donc, on ne va pas se substituer à Pôle Emploi mais on travaillera avec, et le Département du Doubs sera à l'interface de ces grands partenaires économiques de Pôle Emploi et aussi en lien avec les allocataires du RSA.

Un grand salon des recruteurs sera organisé, où l'on aura de l'offre d'emploi et, en face, nos travailleurs sociaux auront travaillé au plus près de ces offres d'emploi avec les allocataires du RSA pour pouvoir les envoyer sur ce salon des recruteurs et donc leur permettre d'avoir un emploi à la clé si jamais ça matche avec les différentes entreprises qui seront présentes.

Vous voyez, on prend aussi notre part mais il ne faut pas confondre Pôle Emploi et le Département du Doubs.

Enfin, sur ce qu'a évoqué Raphaël KRUCIEN, c'est ce qu'on dit depuis le début : il y a un parcours, les différentes structures accompagnent ces parcours, certains mettront du temps à retrouver un emploi, certaines personnes ne retrouveront jamais d'emploi et je pense qu'il faut en avoir aussi conscience. Mais dans les accompagnements et ce cheminement que l'on aura avec ces personnes-là, si c'est leur redonner de la mobilité pour pouvoir retrouver du lien social, ça fait partie aussi de l'insertion. Si c'est leur donner aussi des éléments de santé pour se soigner sur une problématique dentaire ou autre, ça leur redonnera aussi du lien social parce que ce sont des personnes, parfois, qui ont perdu confiance en elles et qui n'osent plus sourire parce qu'elles ont une problématique dentaire, c'est un exemple que je vous donne, oui, ça fait partie de la politique d'insertion.

Suivant les personnes, suivant aussi le degré d'acceptation des allocataires du RSA et là tout est le rôle de nos travailleurs sociaux, de pouvoir déterminer et détecter la rapidité avec laquelle on va pouvoir avancer avec telle ou telle personne.

Je crois qu'aujourd'hui on peut saluer l'engagement de l'ensemble de nos travailleurs sociaux, l'engagement des différentes structures partenaires.

Je terminerai sur un point. Aujourd'hui, on accompagne les structures en fonction des entrées dans leurs dispositifs. Je pense qu'il ne faut pas qu'on néglige non plus d'être plus attentif aux sorties des dispositifs, parce que c'est aussi un gage de qualité, d'efficacité et d'efficience des deniers publics que l'on peut mettre aussi en place. C'est donc un travail qu'on porte avec l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

J'ai une demande de parole de Mme COREN-GASPERONI.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci. Je voulais revenir un peu sur les arguments donnés pour justifier que les intérimaires préfèrent rester intérimaires plutôt que d'accepter des emplois stables. Je pense que très souvent c'est un choix financier, puisque dans les salaires des intérimaires, il y a les primes, les primes de précarité, etc., ainsi que les congés payés. Mais c'est souvent au détriment de leur vie de famille et de leur santé parce que dans les emplois CDD longs et CDI, les congés payés c'est obligatoire. Pour un intérimaire, ça ne l'est pas donc ça veut dire qu'un intérimaire peut travailler 365 jours sur 365 et je pense que c'est un choix financier là et non plus un choix de vie.

Il ne faut pas oublier cette facette-là des intérimaires, qui choisissent une vie au détriment de plein d'autres choses dans leur vie personnelle et notamment de leur santé.

Si les salaires étaient peut-être plus attirants, peut-être qu'ils feraient un autre choix que celui de rester intérimaires pendant des années avec tout ce que cela implique dans leur vie personnelle.

Mme la PRESIDENTE. – Concernant l'augmentation ou pas des salaires, c'est un débat qui va s'instaurer bientôt dans le cadre des événements de 2022 donc je ne pense pas que c'est ici que nous allons échanger sur ce sujet, mais il était important de rappeler ce que vous avez dit concernant le choix de l'intérimaire par rapport aux finances au détriment de la vie, un choix qui est assumé pour certains et un choix qui est subi par d'autres. Il y a tous les paramètres concernant l'intérim, et c'est ce que nous avons évoqué depuis le début de nos échanges.

Mme COREN-GASPERONI. – Tout à fait.

Mme la PRESIDENTE. – Claude DALLAVALLE, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. DALLAVALLE. – Oui, merci Mme la Présidente. Très rapidement, tout d'abord je suis heureux d'avoir entendu Bruno parler de la mobilité. Je crois qu'on en a très peu parlé, et je pense que c'est un frein important. C'est vrai qu'on n'a pas la compétence transport, etc., mais je crois qu'il y a tout un travail à mener aussi avec ceux qui ont la compétence. Par exemple, sur le Doubs Central, il y a TADOU qui est mis en place mais cela ne suffit pas. Je pense que c'est un très grand frein au niveau de nombreux de nos bénéficiaires pour se déplacer, pour aller à une réunion, à un forum, aller quelque part et je crois que c'est cela qu'il faut travailler également.

Ensuite, je pense que ce sera plus en première commission que je vais le demander, c'est qu'on ait beaucoup d'informations sur les SPIE pour savoir exactement le fonctionnement, etc. C'est une demande faite. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Après ce riche débat, je vous propose de passer au vote.

Vous demandez la parole M. KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Avant de passer au vote, on avait fait un choix de vote mais vu le débat plutôt qualitatif qu'il y a eu, les réponses aux questions que vous avez apportées, nous allons donc voter pour ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que c'est important qu'on se retrouve sur des rapports tels que celui-ci.

Oppositions ? Abstentions ? Une abstention. Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.

Nous passons au rapport suivant, là aussi un très beau rapport comme l'ensemble des rapports qui sont présentés. Nous passons au rapport habitat et logement et c'est Jacqueline qui nous le présente.

N° 104 – Habitat et logement – Budget primitif 2022**Mme CUENOT-STALDER, Rapporteur****Mme CUENOT-STALDER. – Présentation du rapport.**

Je voudrais saluer le travail de l'EPF sur cet Office Foncier Solidaire, qui permettra une accession à des logements à un coût inférieur de 20 à 35 % nous l'espérons, sur un même programme, avec un bail réel solidaire qui se transmet de l'usufruit locatif social et de l'habitat temporaire démontable.

Suite de la présentation du rapport.

Je me réjouis de la création de la SACHA, société anonyme de coordination habitat et aménagement du Doubs, qui regroupe Habitat 25 et NEOLIA, avec une mise en synergie importante qui permettra de renforcer davantage l'accompagnement des plus fragiles, notamment pour ces fragilités psychologiques et sociales mais également accompagner un travail fort sur la maîtrise des charges et les économies potentielles réalisées par les locataires.

Aussi une mutualisation des appels d'offres, avec un sujet prégnant concernant la fourniture de gaz, de l'électricité mais aussi des travaux récurrents qui peuvent être les ascenseurs, ou travailler sur du chauffage collectif quand il y a, sur le même territoire, des logements de ces deux bailleurs à proximité.

Travailler une captation plus forte, plus prégnante, plus réactive des logements réservés labellisés logements départementaux par le biais notamment d'outils informatiques pour permettre aussi aux CMS d'accéder à cet outil logement puisque ce qui me chagrine souvent quand je rencontre les travailleurs sociaux, et vous aussi chers collègues, c'est que trop souvent sur une grande partie du territoire cet accès au logement est trop compliqué quand on a des situations fragiles très précaires voire urgentes.

Suite de la présentation du rapport.

Je voudrais saluer le travail de toutes les équipes sur ce sujet-là, avec un dispositif qui permet de faire non seulement des économies d'impôts mais également avec une sécurisation complète notamment par l'intermédiaire de l'agence immobilière à vocation sociale, avec une prime de plus de 6 000 €.

Suite de la présentation du rapport.

J'ai des retours très positifs des CMS qui nous disent que depuis le début de l'année, on a récupéré des logements en bon état, ça fait plaisir, pour un public qui parfois justement avait accès à des logements vétustes, mal isolés et donc il s'agit aussi d'accompagner ce dispositif qui est de longue haleine.

Je compte aussi sur vous pour être les porte-voix de ce dispositif, pour que tous les contacts puissent être établis et qu'ils se transforment en réussite.

Suite de la présentation du rapport.

Je voudrais remercier le travail qui est fait avec Géraldine sur le volet ADIL, et puis Thierry, cher collègue, sur le volet CAUE puisque c'est une chance d'être en trinôme puisque vous êtes aussi très impliqués dans vos communes et vos territoires. Nous allons être 3 pour porter ce sujet-là puisque hier, chère Présidente, vous l'évoquiez en préliminaire donc on va se déployer de manière beaucoup plus prégnante pour être à l'écoute des besoins des territoires puisque nous portons de nombreux sujets sur l'habitat, le logement, le cadre de la vie, avec un service sur mesure puisque les premières rencontres qu'on a engagées avec les Communautés de communes nous permettent de mesurer à quel point les demandes sont de manière très variée, très diversifiée.

C'est la force de la Maison de l'habitat du Doubs de pouvoir répondre à ces sollicitations par le biais, nous avons envie d'appeler cela des P@C, pour vraiment être de manière très proche des territoires puisque nous savons que la force et la richesse du Doubs, c'est d'avoir aussi au niveau de l'habitat et du logement des secteurs très variés puisqu'on a une zone énormément tendue sur le Haut-Doubs, une zone sur PMA qui ne l'est pas, une zone sur Besançon qui est un peu plus mixte et là aussi il s'agit de ne pas plaquer nos politiques mais d'adapter, par le biais de cette Maison de l'habitat, tout ce que nous avons à proposer dans notre escarcelle.

Je remercie aussi l'ensemble des équipes et Nathalie DUFAY plus particulièrement, avec un contexte sanitaire qui est très compliqué puisque nous avons dû mettre en pause nos rencontres. On a travaillé par le biais de visio comme tout le monde, mais pour faire des entretiens individuels pour des porteurs des projets, c'est quand même très compliqué avec notamment des personnes âgées qui n'arrivent pas forcément à nous envoyer par mail les documents nécessaires pour faire des études. C'est là aussi la limite de tout ce qu'on peut dématérialiser et certains collègues le disaient, évidemment. Mais là, on a un partenariat très fort avec les maisons France Services et donc on va reprendre aussi de plus belle nos présences de façon beaucoup plus déployée, en lien aussi avec les territoires.

Suite de la présentation du rapport.

Je remercie l'ensemble des équipes puisque par cette période c'était parfois très compliqué.

Suite de la présentation du rapport.

La chance que j'aie dans cette délégation, c'est qu'on me le dit souvent, les opérateurs notamment SOLIHA, qu'il n'y a jamais eu autant d'aides.

Suite de la présentation du rapport.

Je remercie l'ensemble des équipes, notamment la direction d'Eric FAIVRET, sous la délégation de Philippe JAMET et Dany ESSENPREIS pour le volet DASLI puisque j'ai deux bras : le volet habitat logement mais le volet social également.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jacqueline. Là aussi, c'est un rapport important et je voudrais saluer les équipes mais ton investissement et celui des autres élus.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Bien entendu, comme vous, nous saluons tout le travail réalisé par les équipes.

Je voudrais revenir sur deux, trois choses, tout d'abord sur la convention d'utilité sociale qui est faite avec certains bailleurs. Je tiens à rappeler que ces conventions indiquent comme objet : politique patrimoniale et d'investissement, qualité de service rendu au locataire, politique sociale.

Vous indiquez, dans le rapport, que des évaluations sont faites à mi-parcours et un bilan final donc nous attendons ces bilans et surtout savoir comment on pourrait réagir par rapport à ceux qui ne respectent pas cette convention.

Le deuxième point, c'est par rapport au PDH. Suite à la réalisation des portraits de territoire, diagnostic réalisé avec l'EPCI, il est important de poursuivre ce travail avec les territoires pour que le PDH soit au plus proche de la réalité du terrain. Mais je l'ai entendu, Jacqueline, il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Mon intervention serait plus axée en rapport avec les contrats P@C et la difficulté pour les communes de monter des dossiers.

Bien entendu, le logement ne rentre pas dans le contrat P@C, c'est une autre enveloppe. Mais je vais prendre l'exemple de ma commune, qui a un projet de rénovation de 2 logements et principalement d'un bâtiment. C'est un bâtiment communal, c'est une ancienne école qui a été construite dans les années fin 1800, ce qui veut bien dire qu'au niveau énergétique il y a beaucoup de travail à réaliser. Nous avons rencontré les gens du Département, ensuite la commune travaille avec le SYDED donc tout de suite un audit énergétique, donc ce sont des choses qui prennent du temps. Ensuite, il a fallu prendre un maître d'œuvre pour mener le projet.

Les difficultés se rencontrent par rapport aux subventionnements. Jacqueline, tu as parlé de 70 % pour certains. C'est ce qui était parti au départ. Mais au départ, je vois que sur la commune, c'était un projet qui était parti sur 350 000 €, maintenant ils en sont à 500 000 €. Le conseil municipal se pose beaucoup de questions. J'ai appris récemment que la Région, qui verse une subvention, ne donnerait plus donc ça baisserait.

Il y a un gros travail à faire et c'est très long et très décourageant pour les conseils municipaux, de mener à bien ces projets.

C'était plus une remarque, je pense, par rapport à la difficulté des communes. Cela dure parfois plusieurs années pour mener à bien ce projet, ce qui veut dire que pendant ce projet qui est lourd, ils n'en ont pas d'autres en ce moment sous la main parce qu'il faut bien finir celui-là.

Mme la PRESIDENTE. – Peut-être, avant de donner la parole à Jacqueline, rebondir sur la difficulté que tu évoques, mais surtout pour te dire que ces projets-là se font.

J'étais, samedi, à l'inauguration aux Ecorces pour la réhabilitation d'un ancien presbytère : 3 logements communaux, une micro-crèche et une salle de convivialité. Projet commencé par l'ancienne équipe municipale donc 2017, 2018 une assistance à maîtrise d'ouvrage du Département, et ensuite l'ensemble des partenaires réunis pour ce projet, la Région pour EFFILOGIS puisqu'on parle de réhabilitation de bâtiment donc on parle d'économie d'énergie ou de changement d'énergie en fonction des bâtiments.

Tu parles d'une ancienne école, je vois bien le bâtiment que tu évoques chez toi, donc imaginez aussi l'ancien presbytère avec beaucoup de surfaces. Il y avait une grange derrière, etc. Tout ceci a été exploité.

Au niveau des subventions, le projet global faisait 1 300 000 €, me semble-t-il et, en finalité, avec l'ensemble des subventions, SYDED, Région, Département, il y avait de la CAF puisqu'il y avait une micro-crèche, il restait 300 000 € à la charge de la commune, qui sont répartis par les loyers. Donc vous voyez, ce n'est pas un projet qui handicape la collectivité, qui pourra en faire d'autres derrière.

Tout cela pour vous dire que le système, je crois qu'il ne faut pas le rendre compliqué. On sait bien que quand on empoigne un projet de réhabilitation, surtout sur des bâtiments communaux un peu anciens ou faits dans des années où bien évidemment on ne pensait pas à l'économie d'énergie, il faut un certain temps.

Il y avait SOLIHA aussi, que j'ai oublié de citer.

C'est réalisable, Claude. Et si tu le souhaites, on pourrait peut-être te mettre en relation avec le Maire des Ecorces pour voir le cheminement et peut-être, sur l'expérience des uns et des autres, vous faciliter des sujets qui sont encore un peu critiques pour vous.

C'est une proposition que je te fais. Je pense que le Maire sera tout à fait enclin de pouvoir échanger avec vous sur ce dossier.

Oui, je te redonne la parole. Je termine. Vous êtes très impatients ce matin, vous avez envie d'échanger. Non, on ne bousculera rien du tout M. KRUCIEN, on prendra le temps sur l'ensemble des rapports.

C'est pour répondre sur la première partie. Ensuite, je vais laisser Jacqueline, si elle a des éléments à apporter, mais avant je crois qu'il y a une demande d'Albert.

M. MATOCQ-GRABOT. – Je voudrais intervenir sur l'accès à la propriété des logements sociaux. C'est un processus qui concerne Habitat 25, IDEHA et NEOLIA.

Actuellement, lorsque les appartements sociaux sont mis en vente, ils sont offerts en priorité aux occupants des logements. C'est bien, mais c'est un frein.

Je trouve que les conditions actuelles de mise en vente des appartements sociaux ne sont pas adéquates aux conditions sociales des occupants. La plupart ne peuvent pas faire l'apport du capital puisqu'il est demandé un capital.

Je pense qu'il faudrait trouver un système de vente par simplement l'intermédiaire de loyer augmenté. Je pense que ça intéresserait beaucoup plus de personnes, parce que je connais beaucoup de locataires d'appartements sociaux qui seraient intéressés par l'acquisition mais qui n'ont pas la possibilité de faire l'apport. Néanmoins, est-ce que ça peut aussi être une nouvelle politique du Département ?

Mme la PRESIDENTE. – Merci Albert.

Claude, vous souhaitez réintervenir ?

M. DALLAVALLE. – Oui, très rapidement. J'ai déjà proposé à Jacqueline mais on n'a encore pas eu le temps vraiment de le faire, qu'elle vienne rencontrer le Maire de la commune pour en discuter, je crois que c'est important aussi, pour aider la commune.

Ce que je voulais dire surtout, c'est que c'est long et parfois c'est très décourageant pour les conseillers municipaux qui, à chaque réunion, on ajoute quelque chose de plus et parfois se demandent exactement où aller.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne pense pas que ce soit le Département qui ajoute quelque chose de plus. Le Département est surtout là pour essayer d'irriguer l'ensemble des subventions et d'avoir un rôle de conseil important. Après, dans chaque collectivité, il y a les impératifs de répondre à la demande donc quand on est sur un projet tel que celui-ci où il y a 4, 5 interventions, bien évidemment chacun a ses règles mais en tout cas, pour le Département, et je crois que tu peux le dire très facilement et honnêtement et tu le penses, nous sommes facilitateurs.

Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente. Très rapidement, moi aussi sur cet aspect logement, je voulais insister sur deux points : le premier, dans la continuité de ce qu'on a pu dire hier sur le développement durable mais plus globalement sur cette question de la transition climatique et énergétique, on sait que l'isolation des logements revêt une importance considérable dans les années à venir, l'isolation des logements et de l'ensemble d'ailleurs du parc immobilier, parc public tout comme le parc de logement social ou logement privé.

On voit, en effet, sur l'aspect logements sociaux, on le verra dans la CUS qu'on a signée avec Habitat 25, qu'il y a cette volonté de mettre à niveau le parc.

Sur ces questions-là, il faudra que le Département, comme l'ensemble des co-financeurs, soit à la hauteur des enjeux à venir devant nous.

On sait que ce sont des sommes considérables, pour autant il en va à la fois des questions d'efficacité énergétique, de transition climatique mais aussi de bien vivre dans des habitats qui sont parfois encore aujourd'hui des passoires énergétiques et on ne peut plus se satisfaire d'avoir ce genre d'habitation aujourd'hui, que ce soit d'ailleurs pour l'environnement comme pour la qualité de vie des personnes qui y vivent.

C'est vrai aussi pour le parc privé, et en ce sens, la MHD est une bonne réponse à cette problématique, qui consiste à assister, à accompagner les occupants ou les propriétaires de logements privés dans l'amélioration des conditions de l'habitat.

Là aussi, on a des besoins extrêmement importants, à tel point d'ailleurs que beaucoup d'opérations se mettent en place dans notre département au niveau du bloc communal notamment, pour coordonner les dispositifs de l'ANAH, du Département, EFFILOGIS et les autres dispositifs dont on dispose parce qu'en réalité, bien souvent on est confronté à une jungle de possibilités qui font que c'est parfois un effet repoussoir, ou en tout cas que ceux qui en auraient le plus besoin ne vont pas forcément jusqu'au bout de la démarche.

C'est certainement quelque chose que nous devons combattre et à ce point, il faut vraiment qu'on coordonne aussi avec les communes qui mettent en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, des OPAH ou des OPAH-RU qui sont en train de se monter de plus en plus souvent.

Je voulais juste réinsister sur ce besoin impérieux, qui nous amènera certainement aussi à avoir des besoins d'investissement beaucoup plus importants notamment pour le parc social.

Le deuxième point, qui n'est pas tout à fait en lien direct avec le budget encore que là aussi c'est un point important, c'est notre parc de logement social : on a vu une évolution de la situation de la qualité de vie de ces logements qui s'est dégradée dans certaines zones de notre département, dans pas mal d'endroits malheureusement, là où on a des ensembles d'habitat importants au niveau des incivilités, qui augmentent malheureusement régulièrement.

On voit qu'effectivement, comme on a une place importante auprès de bailleurs sociaux et dans le parc social départemental, il faut qu'on amène aussi Habitat 25 notamment mais l'ensemble des bailleurs sociaux, à prendre en compte cette nouvelle donne, notamment des incivilités, des squattes dans les cages d'escalier, devant nos immeubles, etc., qui sont de plus en plus récurrents et qui vont amener certainement à mettre en place de nouvelles dispositions. Alors peut-être parfois mettre des caméras dans les halls d'immeubles tout simplement, pour accompagner le travail qui est mené par les forces de l'ordre, par les mairies, etc. Ce sont des choses qui évoluent, qui ont un coût aussi et il faudra l'assumer si on y va.

Mais peut-être aussi qu'on pourrait éviter d'arriver dans des situations aussi importantes, aussi gênantes pour les habitants si on avait une réflexion peut-être à moyen terme pour remettre en place ce qu'on a petit à petit fait disparaître, un métier qui a quasiment disparu, qui est le métier de gardien d'immeuble. Car malheureusement, ça a été une tendance depuis pas mal de temps, on a cru pouvoir remplacer les concierges, les gardiens d'immeubles par des sociétés pour nettoyer, des prestataires et en réalité on se rend compte qu'il y a un pan très important de ce métier qui est tout simplement la relation humaine, le fait d'être présent, de parler avec les gens, de voir ce qui s'y passe, qui ne peut pas être rendu par ces personnes qui ne sont là que ponctuellement.

Chez nos bailleurs, il y a encore des gardiens d'immeubles qui reviennent parce que c'est une tendance qui revient petit à petit, pour autant, on est encore loin de l'époque où les personnes étaient présentes en permanence, vivaient dans ces immeubles-là, et je pense que si on pouvait petit à petit avoir une politique qui remette en place une présence humaine dans nos immeubles d'habitats sociaux, on pourrait éviter que des phénomènes s'accumulent, deviennent de plus en plus compliqués parce que parfois les locataires sont un peu défaitistes ou se disent qu'ils ne peuvent pas y faire grand-chose et on est au courant de situations que quand elles sont installées depuis longtemps et elles deviennent très compliquées à gérer. Alors que parfois il aurait suffi qu'il y ait une présence, quelqu'un qui mette un peu d'ordre dès le début pour que la situation n'empire pas et qu'on calme les choses très rapidement.

Je voulais intervenir sur ce point parce que ce n'est certainement pas dès cette année que les choses pourront s'arranger sur cette logique-là, mais je pense que c'est une évolution qu'on se doit d'impulser, notamment avec nos partenaires chez les bailleurs sociaux, et puis qu'on doit accompagner aussi. C'est de l'emploi et c'est aussi de la présence humaine, et c'est quelque chose qui est, me semble-t-il, indispensable à remettre en place aujourd'hui. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Damien.

Jacqueline.

Mme CUENOT-STALDER. – Merci Mme la Présidente.

Concernant vos questions, je vais répondre sur la CUS mais j'y reviendrai tout à l'heure. Pour ton inquiétude Claude et vous, Damien CHARLET, un vrai travail est fait en partenariat avec le Département puisque nous sommes cosignataires.

Vous parlez notamment de la CUS d'Habitat 25, il y a eu un long travail d'échanges où le Département a pu prendre sa place, demander des points de complément. On est en co-construction, et notamment par le biais du FSL, de différents indicateurs, nous pourrions nous rendre compte du travail qui est fait si des choses viennent à manquer.

Ce n'est pas la première fois, déjà en commission j'ai déjà eu au moins deux fois la question de savoir si les bailleurs ne respectent pas leurs engagements, que se passe-t-il ? On a des remontées très fréquentes des locataires quand quelque chose dysfonctionne, par le biais de l'Est Républicain aussi. Cela arrive qu'un bailleur est en dysfonctionnement d'un ascenseur, de problèmes divers et variés et là aussi, en règle générale, une réponse est apportée de manière la plus rapide possible parce que vous imaginez bien la mauvaise publicité pour le bailleur en question et on n'est pas à l'abri d'un dysfonctionnement. En tout cas, on ne peut pas se plaindre du travail qu'on a avec les bailleurs et je détaillerai un peu la CUS un peu plus tard.

Concernant cette envie de remettre de l'humain au plus près des locataires, notamment dans le cadre de la SACHA, je parlais de cet outil de coordination, un travail se mettra en place rapidement, avec des questionnements également et les deux bailleurs avaient déjà en tête ces sujets-là. La difficulté, c'est que la situation sanitaire, le manque de moyens parce qu'on a des bailleurs qui, comme tout le monde, ont parfois du mal à recruter, ont freiné un peu ce déploiement mais le constat est fait et le constat est unanime aussi bien au sein d'Habitat 25 qu'auprès de NEOLIA, où il y a vraiment un besoin, une demande et une nécessité.

Concernant la sécurisation, nous votons régulièrement des installations de caméras, de moyens de sécurisation. Je pense qu'il faut aussi, de manière récurrente, c'est malheureux mais porter plainte, c'est ce qu'on rappelle aussi chaque fois qu'on constate des dégradations, des incivilités, des choses compliquées.

Concernant la précarité énergétique, je rappelle que c'est un sujet qui est arrivé très rapidement dans notre périmètre de tous les jours. La massification, aujourd'hui, il faut, principe de réalité, se rendre compte qu'on n'a pas les moyens humains. Les entreprises RGE, on en a très peu sur le territoire. Je me rappelle avoir engagé un projet personnel il y a 10 ans, je ne trouvais pas. Je crois qu'il y avait deux entreprises sur 40, 50 kilomètres autour de chez moi. C'est monté gentiment en compétences. On perd régulièrement, on parle de la bande frontalière, des artisans, vous en connaissez tous, qui sont partis travailler de l'autre côté parce qu'il y a ce stress permanent de la difficulté des carnets de commande, de trouver du personnel, des charges. On manque aussi d'artisans et de compétences.

On le voit, et pas seulement sur la bande frontalière, quand on lance des appels d'offres, il faut une fois, deux fois, même sur Besançon en ce moment, même sur Montbéliard, on a des projets qui ne se sont pas faits parce qu'avec le plan de relance, il y a des travaux en ce moment un peu partout, l'économie est en forte puissance, on le constate et donc cela sous-entend évidemment ces difficultés qui vont, je pense, non pas résoudre mais en tout cas on va retrouver peut-être un rythme plus normal puisqu'on a pris du retard et que ce déploiement se fait maintenant de manière plus massive.

Et puis concernant, Claude, ta demande sur tes difficultés, comme je te l'ai dit sans souci, invite nous.

Il faut savoir aussi que c'est un long travail.

La Région a voulu aussi nous inciter, je pense que c'est une bonne chose, il faut le dire clairement. On n'avait peut-être pas, au niveau des bailleurs, cette volonté d'aller sur le biosourcé. Maintenant, si on fait des travaux, on les fait une bonne fois pour toutes. On les fait le mieux possible pour réduire cette fragilité énergétique, puisque pendant quelques années on avait ces politiques nationales qui subventionnaient le changement d'une chaudière ou le changement des fenêtres et des portes.

Si on n'avait pas résolu les grosses difficultés au niveau de l'isolation, on n'avait pas forcément fait du travail sur le long terme. Or, ce sont des fonds publics donc l'idée est d'empoigner aussi ce sujet global, donc c'est sûr qu'on augmente les dépenses et on a des fois cette frustration et j'entends les équipes. Elles nous disent : nous sommes sollicitées pour un changement de chaudière, quelques... je ne vais pas dire des bricoles parce que c'est déjà important pour une petite commune mais nous, ce qu'on va essayer d'apporter comme diagnostic, c'est un diagnostic plus global pour avoir une réalité au niveau de cette efficience, pour qu'on puisse avoir un projet.

Par contre, on accepte le financement par étape et puis on a, en tout cas à la sortie, je te promets Claude, des beaux projets comme le disait notre Présidente encore ce samedi. Les sujets sortent. Il faut être maître d'œuvre pour être Maire. On dit que les Maires sont des bâtisseurs.

Ne te démoralise pas, mais on a, je suis aussi souvent appelée, deux communes sur mon canton où je sais les difficultés, notamment aussi des opérateurs. On est obligé de recadrer régulièrement les opérateurs, qui n'ont pas forcément aussi une grande appétence ni pour le BBC ni pour le biosourcé mais on y arrive.

Et puis, M. CHARLET et votre collègue aussi, concernant la difficulté de la vente des logements, l'accession à la propriété, j'ai parlé de l'Office Foncier Solidaire, c'est un des volets qui permettra justement en payant un peu plus qu'en loyer, la possibilité d'accéder à son logement. C'est une réflexion aussi au niveau de la SACHA de crédit vendeur. L'idée, ce n'est pas aussi de fragiliser ces personnes parce que si elles ne peuvent pas le financer, il y a aussi une réalité économique, une fragilité que nous ne devons pas aggraver. Mais nous sommes attentifs.

Là aussi, c'est un sujet, je ne vais pas vous dire qui est nouveau, mais qui devient de plus en plus prégnant avec cette volonté, de toute façon, de la part des bailleurs, de faire aussi circuler ce patrimoine et donc de mettre en vente de façon un peu plus récurrente une partie du patrimoine pour permettre l'accession à la propriété.

J'espère que je n'ai rien oublié dans vos réponses.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jacqueline.

Je ne vois plus de prise de parole donc je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 105, Ludovic FAGAUT.

N° 105 – Action sociale – Budget primitif 2022

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – *Présentation du rapport.*

Je ne l'ai pas abordée tout à l'heure, chère Martine VOIDEY, la partie CCAS parce qu'elle arrive ici, dans tout ce qui est action sociale, avec nos 13 CCAS qui sont conventionnés.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Ludovic.

Je ne vois pas de prise de parole donc le rapport est bien fait, convient et nous pourrons le voter.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 106 concernant le développement numérique du territoire. Ce rapport a été abordé dans plusieurs commissions : dans la troisième, dans la première en partie et c'est Denis LEROUX qui nous le présente.

N° 106 – Développement numérique du territoire – Budget primitif 2022

M. LEROUX, Rapporteur

M. LEROUX. – *Présentation du rapport.*

On l'a évoqué ce matin avec Thierry MAIRE DU POSET dans le cadre de la commission de présence postale, où nous avons bien sûr un prochain rendez-vous avec cet acteur important globalement et plus spécifiquement sur l'inclusion numérique sur le Département du Doubs.

Suite de la présentation du rapport.

Présidente, ce n'est pas simple de déployer une infrastructure sur la totalité d'un territoire. A date, les derniers chiffres que nous pouvons avoir montrent que nous avons en effet 86 500 lignes construites quasiment à mi-novembre 2021, 38 500 clients, ce qui fait 72,5 % en zone rurale des abonnés qui sont raccordés sur ce réseau qui doit se terminer bientôt.

Suite de la présentation du rapport.

La première commission aura, dès le début de l'année, à travailler à des réunions spécifiques avec des porteurs de projets, mais aussi à faire la synthèse d'un certain nombre de choses. Il y aura, je l'espère, parce qu'une note arrive bientôt chez la Présidente pour préparer les assises du numérique, que nous reprendrons cette année, une belle manifestation à préparer pour montrer qu'on est en pointe sur ce dossier-là et puis bien sûr travailler avec nos partenaires habituels, qui sont les Chambres de commerce, Grand Besançon Métropole, PMA qui est aussi très en avance sur ce volet des usages numériques notamment, avec lequel on a des relations habituelles.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Je passe la parole à Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Je m'excuse, je vais sûrement répéter certaines choses que Denis a évoquées, tant pis, l'entendre de deux voix différentes ce n'est pas plus mal. Je vais très peu revenir sur le déploiement de la fibre, mais on peut dire qu'on peut être fier, tous ensemble, de ce projet qui est quasiment à terme. Denis a parlé de 2022, peut-être que ça va déborder un peu sur 2023 suite à certaines circonstances presque indépendantes de notre volonté. Mais voilà un beau projet qui arrive bientôt à terme.

L'important, maintenant, c'est de réussir le passage suivant, c'est-à-dire la réussite du SDIN. Denis l'a dit, c'est très transversal, ça touche quasiment toutes les compétences du Département, toutes les commissions et donc tout le monde est intéressé par le SDIN. Il ne faut donc pas rater ce passage ni laisser personne de côté.

Le premier point est bien entendu l'acquisition de matériel.

L'aspect positif, c'est le réemploi du matériel informatique du Département. C'est une excellente nouvelle, plutôt que de laisser du matériel entassé dans un coin, là qu'il puisse être réutilisé et après cédé à moindre coût à différentes personnes qui en ont besoin.

Par rapport à cela, je pense que sur ce matériel, on pourrait installer des logiciels libres, ce qui éviterait une dépense au niveau de l'achat de licences. Et je dois dire que les logiciels libres, je pense à Open Office qui est utilisé dans l'Education nationale mais aussi à la gendarmerie, et parfois des jeunes qui l'utilisent souvent même en primaire ou au collège, pourraient apporter aux parents, aux grands-parents de l'aide sur l'utilisation de ces logiciels libres. Il en existe même à tout niveau donc c'est intéressant de voir cela.

Le deuxième point, c'est partager au niveau du Département toutes les expériences réalisées par les associations, les communes, les EPCI. Denis en a évoqué plusieurs, et je crois que ce serait bien qu'à un moment donné, on se rencontre pour en discuter, pour échanger, ce qui peut donner aussi des idées à certains qui n'en ont pas obligatoirement. Cela peut être développé, et que tout le département soit bien concerné, couvert par le SDIN.

Pour moi, le Département doit être le conducteur, c'est lui qui doit mettre en relation les acteurs pour qu'il puisse partager leurs initiatives et pouvoir s'en inspirer.

Tout à l'heure, on a parlé un peu de mobilité. Parfois, il y a des difficultés pour les gens aussi pour se déplacer. Des choses sont faites dans les villes, dans les villages mais dans d'autres endroits, il n'y a rien.

Je me rappelle il y a une vingtaine d'années, les plus anciens peuvent peut-être s'en souvenir, il y avait un véhicule qui s'appelait I-C@R, qui sillonnait les routes départementales. Pourquoi ne pas avoir un outil de ce genre qui puisse aller au plus près des habitants, de ceux qui ont du mal à se déplacer ?

En plus, un budget est défini pour le SDIN, on ne peut être que satisfait sur ce dossier que nous voterons bien entendu.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Claude.

Denis.

M. LEROUX. – Rapidement, Claude, sur ce dossier que tu as évoqué, toutes les bonnes suggestions seront travaillées. On est sur le début du lancement du SDIN, il faut ne pas se bloquer. Tu as rappelé l'hypothèse du bus qui sillonnait en effet les territoires. Tout peut être sur le tapis. On les auditionnera et on regardera.

Sur le volet des logiciels libres, ça a l'air simple comme ça cette question, ça l'est beaucoup moins qu'on ne l'imagine.

Je remercie la DUN de m'avoir préparé des éléments sur cela parce que la question avait été posée peut-être pas en première commission mais lors de la Commission permanente, il me semble, la problématique de l'usage des licences bureautiques libres, la suite Libre Office. J'ai des éléments précis à vous donner. Même si elle est soulevée, elle pose un certain nombre de difficultés, qui est de savoir si on est sur une politique libre ou payante.

Le monde des collectivités et son réseau de partenaires communiquent à ce jour avec la suite payante et propriétaire MS Office. En théorie, les formats de ces fichiers sont compatibles avec les suites proposées par le monde du logiciel libre, mais dans les faits, il y a des spécificités propres à chacune des deux suites, si bien que quand on récupère un fichier généré par Libre Office par exemple, la suite MS Office ne sera pas, dans le meilleur des cas, en capacité de restituer toutes les mises en formes originelles.

Politiquement, ça peut paraître simple. Techniquement, en tout cas, ce que les services nous disent, c'est que c'est bien plus compliqué. Et au-delà de difficultés même de restitution de mise en forme, ça peut être des contenus de fichiers dont la lecture ou l'affichage est altéré.

De manière générale, la suite MS Office offre bien plus de fonctionnalités que les suites proposées par le monde du logiciel libre et apparaît parfaitement plus adaptée et donc la remise en cause de ces outils qui peut paraître tentante, elle est de bonne guerre ou plutôt elle peut paraître moderne, ne se limiterait pas à la bureautique mais concernerait aussi d'autres outils comme l'intranet. Et là, il faudrait effectivement tout modifier donc un projet globalement transversal, d'une grande ampleur, qui supposerait une planification dans le cadre du SDUN, ce qui serait une capacité à révolutionner tout le monde informatique du département avec un coût important.

Un projet de migration global n'est pas impossible, mais il est en effet coûteux et lourd de conséquences pour le Département : premièrement, avec un investissement financier qui serait énorme puisque beaucoup de fichiers seraient modifiés ; et, de manière qualitative, il faudrait en plus que tous les agents soient formés et la période d'apprentissage conduirait à une inertie importante.

Il y a des freins que j'ai indiqués, que j'ai résumés, mais la collectivité a déjà fait appel, elle ne se prive pas de le faire quand elle le peut et quand elle le limite à des logiciels libres pour d'autres usages. On l'a vu notamment pour le domaine de SAGA, ce projet qui est en cours depuis un certain temps, bien sûr sur un certain nombre d'autres sujets.

Mais il faut noter ce qu'indiquent les services, à savoir une ergonomie très peu conviviale et un coût humain, on l'a vu d'ailleurs dans le projet SAGA, et la contrepartie, la gratuité.

Sur ce sujet des logiciels libres, ce n'est pas aussi simple qu'on l'imagine.

Avec nos progiciels principaux, on a plutôt des freins pour passer sur une suite bureautique libre, freins techniques bien sûr.

Un projet global de migration, parce que c'est celui-là qu'il faudrait engager si tel était le cas. C'est un énorme projet, avec un investissement long, avec un coût essentiel.

Et puis, peut-être qu'il y aura des améliorations des logiciels libres qui permettront d'y recourir ponctuellement, en tout cas, pas en masse.

Je m'étais fait remonter ces éléments sur cette problématique que vous évoquez souvent, qui n'est pas illégitime au contraire, mais qui est un peu plus complexe qu'on peut l'imaginer.

Je pense avoir répondu aux questions évoquées par Claude sur le volet du SDIN dont je le rassure, vous aviez dit, je crois, en votant pour tout de même le SDIN qu'il n'était pas financé. Il est financé avec une AP de plus d'1 M€, mais qui se décline année par année, en tout cas sur le volet départemental, avec la montée en charge très importante qui se fait avec nos partenaires tantôt dans le domaine social, tantôt dans le domaine éducatif, tantôt dans le domaine territorial.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Je crois que Claude DALLAVALLE veut reprendre la parole, et ensuite Damien CHARLET.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Par rapport au logiciel libre, Denis, je parlais uniquement des ordinateurs qu'on allait remettre à disposition au niveau du public et je ne parlais pas du tout pour le moment de ceux au niveau de la collectivité. Je l'avais déjà évoqué au niveau du SDIS et on m'a bien expliqué, les passerelles entre certains logiciels et le logiciel libre sont très difficiles à faire. Mais je pense qu'au niveau d'un particulier, il n'y a pas trop de souci à ce niveau-là. En plus, les échanges peuvent se faire rapidement en fichier PDF, il n'y a pas de problème de lecture. Donc, je parlais vraiment des ordinateurs qui allaient être reconditionnés et mis à disposition de ceux qui ont des difficultés pour acheter du matériel.

Mme la PRESIDENTE. – Comme nous sommes sur un sujet très technique, je vais donner la parole à M. GOUJON.

M. GOUJON. – Merci Mme la Présidente.

Je vais déjà vous faire une réponse simple : pour les ordinateurs aujourd'hui qu'on donne aux associations, il faut savoir qu'ils partent sans système d'exploitation puisque nous, on a la suite Microsoft en interne. Notre suite Microsoft Windows, nos outils, nos systèmes qu'on a sur nos machines ne peuvent pas partir avec nos machines, c'est la raison pour laquelle quand ils sont donnés à ces associations, ils partent avec un système libre. C'est la première chose.

Sachez aussi que dans le cadre du SDIN et on y travaille justement dans ce cadre-là en lien avec la DASLI, on vous proposera l'année prochaine deux solutions pour poursuivre, soit de continuer de donner nos matériels à nos associations comme on le fait aujourd'hui, soit de leur proposer une autre solution dans le cadre du partenariat qui sera noué avec des organismes de recyclage dont je tairai le nom aujourd'hui, qui permettront de fournir des outils avec des systèmes d'exploitation sur la machine, des suites bureautiques payantes et des écrans. Car les ordinateurs qui partent à la réforme, partent sans écran puisqu'aujourd'hui un écran fait la durée de vie de deux ordinateurs et qu'on en aura de moins en moins avec les ordinateurs portables aussi.

Tout cela vous sera proposé, je pense, dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. GOUJON.

Je passe la parole à Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente. Sur cette question des logiciels libres ou des logiciels propriétaires, effectivement Claude était intervenu sur un point spécifique et le Vice-président a élargi le débat largement en se questionnant sur cette capacité ou ce besoin de migrer complètement vers un ensemble complètement libre finalement, autour du système informatique du Département.

Déjà, je voudrais lever une première chose, oui c'est une question très technique, c'est vrai, mais comme tout ce qu'on traite ici dans une Assemblée politique. Quand on traite de la voirie, des matériaux qu'on met en œuvre, des techniques d'isolation, tout est très technique et on se repose effectivement sur un ensemble de données techniques qui nous sont apportées par les services, mais qui sont le fruit de décision politique et d'orientation stratégique et politique.

Il me semble utile qu'on prenne le temps, au Département, d'avoir cette réflexion politique sur la question des logiciels libres et des systèmes libres en général puisque le Vice-président nous l'a bien explicité : techniquement tout est possible, simplement ça a un coût technique, un coût financier comme on l'a vu régulièrement.

Et pourquoi, si on reprend attentivement ce qui nous a été dit, est-ce que cela aurait un coût important aujourd'hui ? Parce que nous sommes, aujourd'hui, enfermés dans des formats de fichiers, dans des logiciels auxquels sont assorties des licences d'utilisation propriétaire, un éditeur privé qui nous a vendu sa solution et pour laquelle nous avons accepté des restrictions d'utilisation.

Le fond du débat, je le dis à l'ensemble des collègues, sur les logiciels libres, ce n'est pas tant le coût et la gratuité du logiciel libre versus le logiciel commercial, c'est cette question de la liberté et du contrat d'utilisation qu'on associe au matériel, aux logiciels mais surtout, aujourd'hui on le sait, aux données qui sont stockées et traitées avec ces logiciels.

Or, la donnée, aujourd'hui on le sait, c'est ce qui a le plus de valeurs globalement et nous, ce que nous traitons, ce sont des données publiques, qui concernent l'intérêt général et il y a une vraie question de fond. Je ne veux pas minimiser ce que ça impliquerait derrière et je suis d'accord que ça nécessite d'avoir une étude très poussée sur les conséquences d'une telle décision, mais une étude qui n'est pas que technique et financière, qui doit être complète pour savoir si effectivement nous n'aurions pas un intérêt y compris politique à réfléchir à une migration vers un ensemble libre qui nous permet de nous garantir, par exemple, d'être en capacité de savoir ce que font réellement les logiciels que nous utilisons dans notre système d'information, qui nous garantisse que les données qu'on va stocker et traiter seront toujours réutilisables par notre Assemblée, qui nous garantisse un certain nombre de choses comme ça qu'on n'a pas forcément aujourd'hui avec des logiciels propriétaires tels qu'on les utilise.

Je prends un exemple très simple pour ne pas être trop long mais pour bien montrer ce qui se cache aussi là derrière parce qu'il y a en effet un lobbying très important des entreprises, on le sait bien, c'est un secteur économique très important. Sur la donnée publique, j'ai un exemple très concret dans ma commune, à Audincourt, il y a 10 ans en arrière, on avait effectivement un logiciel d'état-civil d'un éditeur propriétaire, qu'on avait acheté et dont on achetait une licence tous les ans régulièrement, qui un jour nous a dit : vous serez obligés de passer à une nouvelle version, dont on n'avait, nous, aucun intérêt, mais il nous a dit : vous n'avez pas le choix puisque dans la licence que vous avez payée, j'ai le droit de vous dire qu'elle se termine à un moment donné donc vous ne pourrez plus utiliser mon logiciel, si vous ne repayez pas une nouvelle licence très chère.

On a refusé et il se trouve que dans la licence d'utilisation, les données d'état-civil de la mairie qui étaient rentrées, très concrètement les actes de naissance, les actes de mariage qui étaient stockés dedans étaient propriété de l'éditeur. Vous allez dire : ce n'est pas forcément possible, en l'occurrence si puisque l'éditeur nous a expliqué que si on ne souhaitait plus utiliser donc payer pour pouvoir utiliser son logiciel, on perdait l'accès à l'ensemble de nos actes qui étaient rentrés, stockés et archivés dans le logiciel, ou il fallait qu'on paye à l'éditeur une somme rondelette pour qu'il nous fasse un export de données dans un format ouvert qu'on pouvait réutiliser avec un autre logiciel.

C'est une forme d'enfermement. Vous comprenez bien l'intérêt de l'éditeur, c'est de dire : maintenant que vous êtes chez nous, vous aurez du mal à en partir.

Pour autant, nous, on a fait le choix à l'époque de sortir de ce système-là quand même. Y compris financièrement, ça nous a coûté moins cher de faire venir un prestataire avec un scanner qui a retourné les pages papier de nos actes papier un à un pour tout scanner et tout re-renter manuellement les actes, plutôt que de négocier avec l'ancien éditeur pour qu'on puisse récupérer ou poursuivre avec lui.

Finalement, on a fait le choix d'aller dans un logiciel ouvert et aujourd'hui on n'a plus ce problème devant nous, on a des données publiques qui sont libres de droit, qu'on peut utiliser et réutiliser, qui nous appartiennent toujours.

Je ne veux pas être aujourd'hui trop long mais je pense qu'on a quand même ce débat devant nous, avec cette vraie réflexion politique avant d'être une réflexion technique. Est-ce que, oui ou non, on souhaite à un moment donné prendre une direction qui nous garantisse un certain nombre de choix, de décisions et d'appartenance, de propriété sur nos données et l'usage qui en est fait ?

Cela mérite, je pense, qu'on ait cette étude qui soit menée, de fond, très largement, et qu'on puisse avoir un débat politique et ensuite technique autour de cette question-là un jour pour le Département. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je passe la parole à Romuald VIVOT.

M. VIVOT. – J'entends bien les logiciels et les systèmes d'exploitation ou autres, mais attention il faut bien qu'on parle tous le même langage, on parle là de progiciels, vous avez fait référence à l'instant de progiciels métiers. Moi, à ce jour, j'ai rarement vu des progiciels métiers complètement gratuits, d'ailleurs je ne pense pas qu'il en existe même. Après, on a certains systèmes notamment de suite Office comme Word, Excel ou autres qui peuvent faire partie de logiciels là pour le coup gratuit. Mais je pense qu'il faut bien qu'on parle le même langage, j'ai rarement vu des progiciels, notamment au niveau RH finances ou autres, qui soient complètement gratuits.

Mme la PRESIDENTE. – Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Pour répondre très précisément à cette intervention, cela existe, mais le modèle est un peu différent en effet, c'est un ensemble de collectivités qui se regroupent entre elles pour que leurs techniciens, leurs informaticiens créent ensemble le progiciel dont ils ont besoin. C'est regroupé dans l'ADULLACT par exemple, donc cela existe mais c'est un choix politique de la collectivité d'y adhérer et de participer pour construire le logiciel dont on a besoin et le partager avec les autres collectivités. Mais ça existe.

Mme la PRESIDENTE. – Ce n'est pas la même chose. Vous ne parlez pas, l'un et l'autre, de la même chose. La construction n'est pas la même.

Je repasse la parole à M. GOUJON, même si j'ai bien entendu à maintes et maintes reprises que c'était une décision politique. Mais vous êtes peut-être plus aguerri que moi dans ce domaine-là. Moi, j'ai besoin d'avoir des données techniques, y compris pour faire un choix politique.

M. GOUJON. – Déjà pour vous répondre, vous avez fait allusion à l'ADULLACT, on a des logiciels libres en effet qui viennent de l'ADULLACT, par exemple le parapheur électronique, ce qui vous montre que nous aussi, on y a recours dans la maison.

Concernant les données de nos applicatifs, je pense qu'il faut vraiment les séparer du volet bureautique parce qu'aujourd'hui sur nos logiciels, nos progiciels métiers effectivement on a des droits d'usage, par contre on est systématiquement propriétaire de nos données et si demain on change de logiciel, on est capable de récupérer nos données après pour les réutiliser avec un autre outil.

Mme la PRESIDENTE. – Ce que je vous propose parce que c'est vraiment un débat important là aussi, c'est que vous vous saisissiez de cela et que vous échangiez en commission, un bon débat de commission, et ensuite on fera les allées et venues entre les différentes instances qui doivent valider tout cela. Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 107, Patricia LIME-VIEILLE.

N° 107 – Centre départemental de l'enfance et de la famille – Budget annexe 2022

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – Si vous le permettez, je voudrais répondre à quelques questions que nous avons eues hier soir de Martine VOIDEY. En ce qui concerne le renfort des actions de prévention pour les RPE, je voulais préciser que nous travaillons étroitement avec la CAF. Un COPIL a eu lieu le 1^{er} décembre et je rencontre M. le Directeur et Mme la Présidente de la CAF mi-janvier, donc nous allons avancer sur ce sujet-là.

Concernant l'externalisation de l'agrément des assistants maternels, il s'agit bien de l'instruction des dossiers, donc ce sont les cadres de la PMI, donc du Département, qui gardent la responsabilité de la décision.

Enfin, en ce qui concerne les assistants familiaux que j'ai rencontrés, une réunion le 25 novembre, et ensuite le 29 novembre encore à Montbéliard, nous partageons la préoccupation de ces personnes qui font un métier extraordinaire, je le rappelle, et nous travaillons sur tous les sujets qui ont été demandés.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Mme LEROY.

Mme LEROY. – Merci Mme la Présidente. Je pense que nous devons d'abord saluer le travail remarquable des professionnels durant la crise sanitaire puisqu'ils ont été contraints, comme beaucoup, à assurer un quotidien sévèrement impacté entre autres par les fermetures des écoles et des établissements médico-sociaux, également saluer ces professionnels du CDEF puisqu'ils ont à cœur de faire évoluer leurs pratiques tous les ans grâce à de nouveaux projets, de leur propre initiative pour que toujours et encore leur métier fasse sens. Par exemple, à la Maison de la Chaille, le nouveau projet de l'établissement actualisé a permis de réfléchir sur un projet co-construit et restructurant pour cet établissement et donc retravailler sur une réflexion sur la contenance physique et aménagement des espaces de vie par exemple. Etre aussi sur une réflexion sur les projets de vie et donc des parcours des jeunes et des plus âgés surtout, quand ils arrivent à l'âge de 14 ans par exemple.

Au Pôle Montbéliard, il y a des projets qui portent sur la médiation animale, qui fonctionnent et donc qui seront poursuivis ainsi que la guidance parentale par exemple.

Au Centre maternel et parental, il y a aussi une expérimentation sur l'accueil de jour qui est essentielle, qui prendra forme et être mise en place et donc on espère avec le succès attendu.

Et puis, à la Maison du Point du Jour, le projet d'établissement également actualisé propose des outils de repères mis à disposition pour l'enfant qui est accueilli en urgence. Ces repères portent sur l'organisation de leur journée, de la semaine, des présences des équipes pour que les enfants puissent avoir des repères du fonctionnement de leur journée dans l'établissement puisqu'ils sont accueillis en urgence et donc en rupture avec leur quotidien familial.

Il y a également la formation d'apprentis qui fonctionne et donc qui est poursuivie, qui permet, on l'espère, déboucher sur un vrai recrutement. C'est une ambition qu'on peut aussi saluer.

La création de l'équipe d'appui, comme l'a présentée Patricia, pour proposer aux enfants une médiation complémentaire et surtout un répit aux professionnels.

Nous voterons pour ce rapport et je terminerai pour rappeler que les professionnels du CDEF espèrent et sollicitent un soutien fort du Département pour justement qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions et surtout pour que ces équipes restent en place et en poste là où ils sont, dans les métiers qu'ils ont choisis. Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci, Mme LEROY, de nous faire part de tout ce que fait le CDEF via le budget du Département et bien évidemment le travail qui est fait avec nos professionnels ici, au CDEF, surtout pour les enfants puisque ce sont les enfants dont il s'agit dans cette belle maison. Je veux vous assurer avec beaucoup de sérénité que bien évidemment, à l'écoute du Directeur du CDEF, tout est mis en place pour que ça se passe bien.

Vous savez que ça a été ma première visite lors du confinement, elle a été au CDEF, c'est vous dire tout l'intérêt, à titre personnel, que je porte à ce Centre départemental de l'enfance et de la famille, mais le Département tout entier, d'ailleurs nous nous retrouvons sur ce rapport important, et je voudrais vous remercier pour votre engagement, je sais combien vous êtes impliqués dans le domaine notamment de l'enfance parce que ce n'est pas le seul.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous sommes au bout de la première commission.

Il est 12 h 00, on peut poursuivre encore un peu, je vous le propose en tout cas.

Nous passons au rapport 201, et c'est Chantal GUYEN qui va nous en faire lecture.

N° 201 – Collèges – Budget primitif 2022

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – Avant de vous faire lecture de ce rapport, j'aimerais m'adresser aux services et aux équipes qui sont à mes côtés pour mener cette belle compétence départementale qu'est la politique publique collèges, 3 directions, placées sous l'autorité de M. JAMET, avec des femmes et des hommes investis dans leur métier, que je salue et que je remercie pour leur disponibilité et pour leur écoute attentive.

Présentation du rapport.

Les droits d'usage dus à l'acquisition du logiciel spécifique Easilys pour améliorer la gestion de la restauration scolaire et se mettre en conformité avec la loi EGalim. Concernant ce point, le 25 octobre dernier, lors du vote des rapports de la dotation globale de fonctionnement des collèges et de la restauration scolaire, de nombreux échanges ont apporté des réponses aux mesures qui seront appliquées et les propos d'hier de Mme Béatrix LOIZON, en début de séance, l'ont également rappelé.

Suite de la présentation du rapport.

Aujourd'hui, je vous informe qu'au vu de la crise sanitaire actuelle et consciente de la charge d'activité et des effets cumulatifs de fatigue, Mme la Présidente a immédiatement informé par courrier en date du 9 décembre dernier l'ensemble des chefs d'établissement de la poursuite de cette prestation.

Suite de la présentation du rapport.

J'ai participé à la semaine du goût et je suis allée déjeuner dans différents collèges. J'ai pu apprécier le travail qui est mis en place par les chefs pour donner envie, nous donner faim, en cumulant des produits de proximité. Pour ma part, c'étaient des produits qui venaient des vergers des Monts de Gy et c'était délicieux. C'était gouteux, savoureux et j'ai vraiment été ravie d'avoir été acceptée au milieu des élèves et participé à leur petit temps du midi.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Chantal. On a bien compris que tu t'étais régalée, mais c'est le cas, en général, quand nous déjeunons dans nos collèges.

Je passe la parole à Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente.

Déjà, pour rectifier, effectivement, j'avais bien eu les informations qui étaient parties dans mes indésirables, donc je tiens à remettre les choses au clair, j'ai eu les informations et effectivement je n'y ai pas eu accès tout de suite, c'est en faisant la recherche que je les ai retrouvées. La chose est faite. C'est dit.

Pour revenir sur ce rapport collèges et s'il y a bien un rapport qui nous pose problème au niveau du BP 2022, c'est bien celui des collèges. Je vais prendre un peu le temps mais il me semble qu'il sera important de le détailler.

D'une part, en termes investissement. Certes, nous notons une augmentation de l'investissement, nous l'avons vu, plus 30 %, nous arrivons à 26,5 M€. Cela correspond à la somme plus ou moins de ce qui était mis en 2014, 2015. C'était une moyenne qui était mise en termes d'investissement pour le collège, sachant que sur ces plus de 26 M€, on enlève quand même près de 11 M€ pour le collège de Bethoncourt.

Certes, nous le reconnaissons tous avec vous bien volontiers, c'est un beau collège qui sera créé.

Nous connaissons aussi les difficultés de sa mise en place, nous connaissons les difficultés de la commune de Bethoncourt qui effectivement ne pouvait pas prendre seule à charge toute la viabilisation et il y a eu une solidarité, il faut le noter, avec la commune de la part de PMA et du Département, je ne l'oublie pas. Mais le compte n'y est pas en termes d'investissement, surtout que des audits ont été faits, qu'on sait que nous allons bientôt procéder à des renouvellements, à des rénovations thermiques importantes dans les collèges et que nous ne voyons toujours pas apparaître ce projet.

Voilà ce qui était en termes d'investissement.

Ce qui nous pose véritablement problème, c'est toute la partie fonctionnement des collèges et trois plus particulièrement.

Si on arrive au numérique, nous avons vu l'augmentation du numérique : 30 % en investissement et 11,8 % en fonctionnement. Simplement, ça représente quand même une enveloppe de 1 490 000 €. On nous parle d'une stratégie générale qui vise à prioriser le maintien en conditions opérationnelles du patrimoine et qui vise aussi à tenir compte pour l'avenir de nouveaux besoins pédagogiques et / ou l'émergence de matériels plus adéquats.

Nous n'avons guère plus d'informations sur ces possibles futurs besoins pédagogiques, par contre on nous informe que ça se fera au détriment d'autres politiques collèges.

Vous comprenez donc bien ici notre réticence à soutenir un rapport où on n'a pas suffisamment, loin de là, d'informations par rapport à des achats qui vont être faits dans le numérique, d'autant plus que ça se fera au détriment des autres politiques collèges.

On aimerait aussi avoir un point, entre la commission et cette Assemblée, nous avons eu les CA et on nous a remonté que le nouveau logiciel Microsoft n'était pas adapté aux écrans numériques et qu'il fallait donc revoir l'ensemble. C'est un collègue qui nous l'a remonté. On aimerait savoir si c'est le cas dans tous les collèges. En tout cas, véritablement, c'est une question que nous nous posons. Est-ce que cette augmentation n'est pas due, du coup, à la mise en adéquation des deux ? En tout cas, nous aimerions ici avoir cette réponse.

Ce qui nous pose les plus gros soucis et, vous vous souvenez, nous avons fait part de nos réticences au moment du mois d'octobre, des orientations budgétaires sur deux points.

Certains, dans votre majorité, avaient confondu abstention et vote contre dans les réseaux sociaux.

Au départ, c'était une abstention parce que nous avions des doutes.

Là, les informations sont claires.

Au niveau des parties 4 et 5, actions péri-éducatives et de la restauration collective : pour les actions péri-éducatives, certes nous comprenons et nous aurions fait la même chose au niveau des bourses classes de découverte en ne mettant pas une enveloppe très importante puisque, on l'a tous vu dans nos CA de collèges, il y a très peu de projets de voyages scolaires étant donné la crise sanitaire donc sur ce point-là, nous vous rejoignons sans aucun souci, nous aurions fait la même chose.

Ce qui nous pose problème, c'est que vous m'aviez dit Mme la Présidente, que Cantines pour tous n'allait pas baisser. Sauf que si on reprend les chiffres et nous sommes en BP donc c'est l'occasion ou jamais de les reprendre : en 2017-2018, nous avions 434 000 € pour Cantines pour tous ; 2019, 373 000 € ; 2020-2021, 365 000 €. Et nous sommes, ici, à 315 000 €. Nous avons donc bien une baisse du dispositif Cantines pour tous, qui est supposé venir en aide à tous les collégiens.

Cette aide qui est apportée, vous savez combien elle est importante. On l'a souligné lors de la crise sanitaire, pour certains collégiens, le repas de midi était le seul repas chaud de la journée.

Donc ici, nous voulons véritablement vous entendre sur ce point.

Autre point, il s'agit de la restauration collective dans les collèges publics.

Là aussi, nous avons fait les CA et avons longuement échangé avec les gestionnaires, les principaux, les cuisiniers et les plus grandes craintes sont à réserver pour l'avenir. Je ne rejoindrai pas, sur ce point-là, Béatrix LOIZON, je ne pense pas que le Département partage l'obligation EGalim comme les collèges. Je pense qu'on laisse les collèges prendre seuls cette responsabilité.

Je m'explique.

Nous avons fait une aide exceptionnelle sur deux années pendant le Covid, qui se monte à peu près à 1 M€, ce qui fait 500 000 €. Nous arrivons là à la mettre à 316 000 € si je ne me trompe pas. Donc, il s'agit quand même d'une baisse qui existe.

Vous allez me dire, certes en 2019 elle était de 100 000 €, on l'a triplée. Sauf que ça ne suffit pas. Vous allez dans les CA, vous demandez aux principaux, aux gestionnaires, aux cuisiniers, ils ne peuvent pas répondre à l'heure actuelle, malgré l'aide qu'ils avaient eue ces deux dernières années de 500 000 € supplémentaires, aux obligations de la loi EGalim. Ils en sont dans l'incapacité. Et nous, qu'est-ce que nous faisons au Département ? Nous diminuons encore par rapport à l'aide exceptionnelle qui a été donnée.

Autre point qui appelle notre vigilance, vous l'avez dit, ça a été augmenté à 100 jours au niveau du reste qu'ils pourront prélever, au niveau de leurs fonds de roulement, sauf qu'on a également voté et je vous avais dit les craintes aussi, la perméabilité maintenant du service restauration. On se pose véritablement une question, nous membres de la minorité, mais aussi l'ensemble des principaux et des gestionnaires : est-ce que cette perméabilité qui a été possible, qui a été votée au mois d'octobre, va rendre la possibilité ou l'obligation pour les collèges d'aller prélever sur d'autres budgets comme le budget par exemple ALO, le service administratif et logistique, comme le service pédagogique, pour pouvoir répondre aux obligations de la loi EGalim ? C'est une véritable crainte qui existe dans l'ensemble des établissements, et effectivement nous ne pouvons que les rejoindre, nous avons ces craintes importantes.

Pour revenir, c'est dommage mon collègue Bruno est parti, par rapport à la politique et on comprend mieux le rapport qui a été voté, et notre position, au niveau du rapport sur la troisième commission, nous pensons que nous aurions dû anticiper davantage au Département par une politique agricole de diversification.

Certes, vous allez me dire, et je vous entends, pour filer la métaphore agricole, le gouvernement a mis la charrue avant les bœufs et, en effet, on a voté une obligation de produits locaux et bio avant de savoir si l'ensemble des départements, des régions en étaient capables. C'est vrai, sauf qu'à un moment donné, d'autres départements ont anticipé, ont mis en place des PAT avec l'Etat pour pouvoir justement permettre cette diversification alimentaire.

Et, oui, je connais toute la problématique agricole et je connais l'importance de l'élevage, de l'AOC comté, n'ayez aucune crainte. Et je connais l'importance aussi pour ces agriculteurs qui travaillent notamment en AOC comté, de la possibilité de vivre décemment de leur travail. Mais le Département doit être aussi innovant, doit inciter à la diversification alimentaire ne serait-ce que pour cette loi EGAlim.

Vous avez vu de nombreux points où nous attendons, pour le moins, des réponses, ou en tout cas une modification de votre part.

Mme la PRESIDENTE. – Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente. Je souhaite revenir sur le plan préau parce qu'aujourd'hui nous sommes dans cette pandémie qui perdure avec une cinquième vague, avec à chaque fois qu'on croit s'en sortir, un nouveau variant qui vient prolonger les choses et qui empêche les établissements d'ouvrir les salles aux demi-pensionnaires notamment, et cela laisse nos collégiens dehors pendant tout le temps de la pause méridienne durant lequel ils ne sont pas au sein du service de restauration scolaire.

On a 2 collèges pour lesquels c'est prévu : Ornans, Chatillon-le-Duc. Il y a beaucoup de collèges qui n'ont pas de préau, qui ont un préau totalement insuffisant et il me semble urgent de mettre un coup d'accélérateur sur ce plan préau.

Je sais que ce ne sera pas possible en modifiant ce rapport, mais je demanderai qu'on fasse les travaux nécessaires partout où on n'a pas la capacité à mettre nos enfants à l'abri. On ne peut pas les laisser dehors pendant une heure pendant la pause méridienne, et les faire retourner en cours après. On n'est pas dans une région où il fait soleil tous les jours, ça se saurait.

Peut-être que dans le cadre d'une décision modificative, on pourra y revenir, peut-être qu'il faut un petit recours à l'emprunt supplémentaire par rapport aux 48 M€ prévus, mais il me semble urgent et nécessaire qu'on offre à nos collégiens des conditions pour se mettre à l'abri correctement dans cette période où les salles leur sont fermées, une période qui peut durer assez longtemps.

Cela ne me semble pas acceptable qu'on ait des établissements où les collégiens soient à l'exposition de toutes les intempéries pendant des périodes longues, c'est vraiment ce que je voulais dire.

Après, il y a des points en effet qui peuvent être améliorés en termes de restauration scolaire. Je voulais souligner l'installation de bars à salades et de composteurs de bio déchets verts. C'est quelque chose qui est important du point de vue de la réduction du gaspillage alimentaire. Pour ce qui est des bars à salades, c'est important pour la santé des collégiens avec la lutte contre l'obésité des jeunes et il faut aussi qu'on mette un coup d'accélérateur parce qu'on a des choses qui se lancent mais, les bars à salades par exemple, ce sont seulement 3 collèges. Je crois qu'on pourrait aller plus vite, plus fort. J'entendais la collègue parler de fort dans le domaine des collèges. Ce serait intéressant qu'on aille encore plus vite et plus fort sur ce domaine-là, en particulier sur le plan préau parce que là on n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Martine pour cette intervention. Il y a du positif, et vous le soulignez, donc je vous remercie.

Concernant le plan préau, j'ai demandé qu'on regarde ce qui pouvait être activé rapidement puisqu'on se retrouve à nouveau dans cette période de pandémie donc à l'heure où je vous parle, je n'ai pas encore de retour des services mais il nous faudra, partout où c'est possible, faire les travaux nécessaires en fonction bien sûr de la planification des travaux. Et, vous l'avez évoqué, il peut y avoir une DM en cours d'année, peut-être avant le mois de juin si c'était nécessaire, mais on a un budget suffisamment important pour ne pas être en difficulté financière d'ici quelques mois puisque le BP, le budget primitif alimente de nombreux mois quelles que soient les décisions que nous prendrons.

Je vais laisser la parole à Serge, ensuite je reviendrai sur quelques explications, notamment par rapport aux questions de Magali DUVERNOIS où bon nombre ont été répondues en commission déjà, donc je ne sais pas pourquoi vous reposez la question aujourd'hui, mais on répondra à nouveau. Je me fais faire les fiches après chaque commission pour voir si tout est répondu, et il y aura des réponses complémentaires qui ne vous ont pas été fournies.

Serge.

M. RUTKOWSKI. – Peut-être une réponse sur le plan préau, deux sont programmés pour 2022 : Chatillon-le-Duc et Ornans.

Mme la PRESIDENTE. – Oui, mais la demande est bien au-delà de ce qu'on a programmé, c'est le fait de se dire : on a programmé pour 2022 mais en fonction de l'avancée des travaux, il faudrait pouvoir aller beaucoup plus rapidement notamment par rapport à la pandémie. Merci Serge.

Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Merci Mme la Présidente. Je voudrais revenir sur un point qui a été soulevé, qui concerne les audits puisque c'est un point qui est déjà revenu à plusieurs reprises au sein de notre Assemblée.

Les audits énergétiques ont bien été faits suite à la mise en place de la loi ELAN, qui ne concernent pas seulement les collèges mais l'intégralité du bâti du Département, avec notamment une obligation d'atteindre un certain pourcentage avec une certaine date donnée.

Les audits qui ont été réalisés font état d'un certain nombre d'améliorations qui pourraient être adoptées notamment dans les collèges et, à ce titre, les résultats sont intégrés systématiquement que ce soit dans les programmes de restructuration ou également dans les programmes qui relèveront du schéma d'amélioration des collèges.

Ces audits sont bien pris en compte et, autant que possible, les travaux sont réalisés pour répondre à ces questions d'audits, sachant que quand on est sur le montant total de travaux qui seraient à réaliser pour répondre à l'ensemble des audits, nous sommes sur, je crois, quelque chose de l'ordre de 100 M€ et ce sont des travaux qui ne sont pas toujours jugés pertinents aussi par rapport à certains établissements. Il s'agit, en tout cas, de prioriser les travaux qui nous permettent d'avoir le meilleur gain énergétique sur les prochaines années.

Mais ces audits sont bien pris en compte et intègrent parfaitement les programmes de travaux qui sont à réaliser.

Je rappelle, par ailleurs, que nous avons des bâtiments qui sont aujourd'hui à haute performance énergétique au niveau du patrimoine départemental puisque c'est bien de cela dont on parle quand on parle d'audits énergétiques, avec notamment le collège de Frasne. Il y a eu le collège de Quingey, il y aura le collège de Frasne, de Villers-le-Lac. Nous avons aussi le bâtiment de Gay Lussac qui rentre dans ces considérations et puis bien évidemment la création du nouveau collège sur Bethoncourt puisque là on sera également sur de haute performance énergétique.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Ludovic.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente. Pour apporter quelques éléments de précision sur toutes vos questions, notamment au niveau de l'investissement. On ne va pas revenir sur Bethoncourt, l'établissement est lancé. Nous y étions avec Chantal, Vice-présidente, dernièrement pour faire un point presse puisque la presse nous avait sollicités par rapport à cela.

Vous dites qu'au niveau de l'investissement, ça n'y est pas. Je crois que Florence ROGEBOSZ vient de vous apporter aussi des éléments de réponse en matière d'investissement sur l'ensemble des établissements.

Sur le volet numérique, j'étais il y a à peu près une quinzaine de jours, 3 semaines, au salon Educatec Educative Porte de Versailles sur Paris, pendant 2 jours, au nom du Département pour aborder tout le volet numérique et j'ai rencontré bon nombre de partenaires.

Le Département du Doubs, je vous le dis, aujourd'hui, en matière numérique, sur l'ensemble de nos collèges, publics et privés, est au moins dans le top 5, voire dans le top 3 des départements en matière de développement numérique, et j'ai rencontré bon nombre de prestataires qui nous accompagnent que ce soit en matière de logiciels, d'outils numériques.

Là-dessus, je ne vais pas vous refaire le couplet de la loi PEILLON parce que vous l'avez eu à longueur du mandat précédent, néanmoins on a rattrapé le retard et aujourd'hui ce sont plus de 6 000 PC et tablettes qui sont dans nos établissements scolaires.

Pourquoi aussi la stratégie est en train d'évoluer ? Parce que la situation sanitaire, les usages aussi des enseignants nous amènent à repenser et à revoir le fonctionnement pédagogique des établissements.

Je vais vous donner un exemple concret. Il y a un cahier des charges, aujourd'hui, qui dit que quand vous construisez une salle de sciences, c'est 4 PC par salle. Quand vous avez 2 salles de physique-chimie, 2 salles de SVT, ça fait 16 PC. Sauf que 16 PC, aujourd'hui, ne sont pas forcément utilisables par une classe entière, d'où la réflexion qui est en train de se porter dans certains établissements qui est de dire : mettons en mutualisation ces 16 PC, faisons, en fin de compte, une salle de sciences uniquement dédiée au matériel informatique, ce qui permettrait demain à d'autres disciplines de pouvoir les utiliser.

C'est donc une évolution aussi dans les usages et dans le fonctionnement, comme c'est aussi une évolution aujourd'hui puisqu'il y a de l'expérimentation qui est lancée dans certains établissements scolaires, sur le fait d'avoir des chariots mobiles de PC portables et non plus de tablettes et donc, dans les usages, inévitablement ça évolue.

Quand vous dites que les futurs besoins pédagogiques, ils sont ceux-ci.

Quand on échange aussi avec le rectorat sur des possibilités de pouvoir mettre du numérique à destination de nos enfants éloignés, empêchés de l'enseignement parce que enfant qui a une maladie quelconque, qui a une fracture quelconque et qui se tient éloigné de l'enseignement pendant un certain temps et donc de l'établissement, il y a des outils numériques aujourd'hui qu'il faut déployer pour pouvoir accompagner ces élèves à distance au-delà de Zoom, de Teams ou de je ne sais pas quelle autre plateforme qui permet de faire des visio.

Oui, il y a des futurs besoins, et la crise sanitaire a fait s'accélérer les éléments et puis les usages aujourd'hui des enseignants donc sont aussi repensés.

Autre point peut-être à aborder, quand vous évoquez Cantines pour tous. Pour bien pratiquer les établissements scolaires d'une façon générale, je pense qu'il ne faut pas caricaturer, aujourd'hui, Cantines pour tous répond à 100 % des demandes, sauf qu'il y a un principe de réalité dans les établissements scolaires qui fait qu'aujourd'hui, on a des emplois du temps où on a des élèves qui ne sont plus forcément demi-pensionnaires 4 jours.

Vous avez aussi un autre sujet, avec des familles qui ont fait le choix, et je partage sur le fait que certains enfants ont dans les cantines scolaires le seul repas équilibré, chaud de la journée, mais vous avez des familles aussi qui au-delà de la mise en forme des emplois du temps par les équipes de direction ne souhaitent plus forcément déjeuner dans les restaurations scolaires. Et on le voit tous. On a tous à un moment donné des diminutions dans nos effectifs, mais aujourd'hui il faut savoir que Cantines pour tous et c'est peut-être aussi là le fait d'une bonne gestion de notre part, puisqu'on se met au plus proche et au plus près du réalisé, d'où la sincérité aussi des chiffres qui vous sont évoqués.

Dernier point, quand vous parlez de la crainte EGalim et des fonds de roulement, de la perméabilité entre les différents budgets, sur les fonds de roulement, savez-vous aujourd'hui combien il y a de fonds de roulement disponibles dans nos 46 établissements ?

Mme DUVERNOIS. – *(Intervention hors micro inaudible)*

M. FAGAUT. – De fonds de roulement, pas de dotations de fonctionnement.

Aujourd'hui, il y a, dans les fonds de roulement des 46 établissements, enfin 44 établissements, 46 sites, 5 M€ qui viennent soit des familles, soit des dotations portées par la collectivité départementale. Dans les fonds de roulement, aujourd'hui, des établissements scolaires, vous avez l'équivalent d'une année de dotations de fonctionnement aux établissements scolaires.

C'est de l'argent public et aucun établissement n'a vocation à thésauriser, donc dans tout cela il est logique que la collectivité départementale interpelle les établissements scolaires, quels qu'ils soient, en fonction de la hauteur de leurs fonds de roulement, pour pouvoir faire en sorte qu'ils puissent puiser dans ces fonds de roulement soit parce qu'il y a de l'achat de matériel à un moment donné comme ça a pu se faire à certains égards, soit parce qu'il y a sur la restauration scolaire, d'où les 300 000 € qui ont été ventilés en fonction des fonds de roulement des établissements scolaires.

Pour les fonds de roulement, la fongibilité est limitée exclusivement entre le service général et le service de restauration.

Vous ouvrez une porte sur le service administration et logistique et l'autre service que vous avez employé, c'est VE, vie de l'élève : non, il n'y a pas de fongibilité entre tout cela. La fongibilité n'est présente qu'entre le service général et le service de restauration. Il faut bien que vous l'ayez en tête, et je crois que c'était important de le dire.

Sur les contraintes EGalim, je pense très sincèrement, pour le vivre au quotidien, qu'aujourd'hui avec quasiment entre 2,30 € et 2,40 €, le coût moyen que l'on retrouve sur un plateau repas, on est loin des 2 €. Avec les efforts qui ont été faits par la collectivité départementale et le travail qui est fait aussi par les équipes, on a augmenté, on est passé à 2,40 € quasiment sur le coût denrée qu'on retrouve sur un plateau. Je peux vous dire très sincèrement, je ne dis pas qu'il n'y a pas des erreurs ou des difficultés à certains endroits, mais globalement sur la loi EGalim, on arrive à se rapprocher au plus près de ce qui est demandé.

C'est pour cela que je voulais ramener un peu au juste équilibre sur ce qui a été dit et, sur les questions qui ont été posées, vous apporter des éléments de réponse.

Tout cela, sans augmenter le prix des tickets de cantine pour les familles depuis quelques années.

Mme la PRESIDENTE. – On va faire circuler un peu la parole si vous en êtes d'accord, et je vous la redonnerai Mme DUVERNOIS.

Mme BORGERHOFF.

Mme BORGERHOFF. – Merci Mme la Présidente. Pour ma part, je voulais profiter du rapport de présentation sur les collèges pour saluer la démarche de sectorisation engagée par le Département.

Comme l'avait souhaité Mme la Présidente à la fin de la dernière mandature, cette démarche se veut participative et partenariale. Ainsi, nous travaillerons en co-construction et dans le respect de tous les acteurs.

Notre objectif est bien d'offrir à chaque enfant ou adolescent les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite éducative. C'est un point sur lequel nous sommes et resterons vigilants.

Quatre principes essentiels guideront ce travail : être à l'écoute des différents acteurs, tenir compte des spécificités des territoires, privilégier l'accès aux équipements de qualité, rechercher des solutions dans l'intérêt public.

Je connais bien les enjeux de la sectorisation sur Montbéliard.

Cette nouvelle sectorisation est vivement attendue par tous les acteurs, mais des décisions ne seront pas précipitées. On ne brûlera pas les étapes et les décisions n'interviendront qu'après une phase de concertation qui devra prendre en compte l'ensemble des paramètres et des contraintes afin de faire émerger le scénario le plus pertinent.

Il n'est pas possible de parler de la sectorisation dans le secteur de Montbéliard sans évoquer le futur collège dont parlait Chantal ou encore Magali tout à l'heure. C'est un chantier à 27 M€, qui verra le jour en 2023. C'est un collège fortement attendu dans le secteur, un collège innovant à la pointe environnementale pour une plus-value pédagogique et qui accueillera, je le rappelle, 500 élèves.

Nous croyons fortement au rôle moteur que ce collège jouera sur le secteur à la croisée des enjeux écologiques, sociaux et pédagogiques.

Il est également la preuve indubitable que la majorité départementale s'engage pour tous les élèves et notamment ceux des quartiers prioritaires.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Priscilla.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Pour revenir un peu, alors M. FAGAUT, vous êtes principal de collège, moi j'ai été enseignante donc je sais très bien l'évolution du numérique, ne vous inquiétez pas, et l'obligation de se mettre et de renouveler. Sauf que là, je le redis quand même, et pour reprendre une information générale, en fonctionnement, sur les 4 commissions, la commission développement humain est la seule qui est en baisse, en très faible baisse je vous l'accorde, mais elle est en baisse quand même.

Vous avez fait le choix, un choix politique, de favoriser le numérique par rapport à l'alimentation de nos collégiens. C'est ce que nous déplorons.

Je le redis clairement, que le Département du Doubs soit innovant en termes de numérique je l'entends, sauf que, et je le répète encore, il y a eu un choix qui a été fait de favoriser le numérique, ce qui peut s'entendre en termes d'apprentissage. Sauf que là aussi je reviens, et même si on peut avoir un débat philosophique là-dessus, je vous rappelle quand même que de plus en plus, alors certes il est important de mettre nos plus jeunes et nos collégiens sur l'apprentissage du numérique, dans la Silicon Valley, tous les ordinateurs sont interdits jusqu'à un certain âge pour justement développer d'autres compétences d'apprentissage. C'est un débat philosophique, on peut en reparler. Ça n'a pas lieu là, on est en séance budgétaire mais, quand même.

Vous investissez donc massivement dans le numérique, j'y reviens, en laissant l'alimentation, la loi EGalim et la Cantine pour tous quand même de côté.

Je reprends, et si vous reprenez, dans vos orientations budgétaires, il y avait quand même le texte comme quoi on avait une augmentation du nombre de demi-pensionnaires boursiers. C'était noté dans les orientations budgétaires, il y a une augmentation du nombre de demi-pensionnaires boursiers. Comment ça se fait qu'il y a une diminution de la bourse Cantines pour tous, alors qu'on a une augmentation de demi-pensionnaires boursiers ?

Je pense que les jours, en disant : il y en a qui préfère ne pas manger ou autre, vous savez très bien que c'était pour le télétravail et qu'effectivement certains parents faisaient rentrer leurs enfants à midi. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui. A moins que votre canton soit particulier, mais sur les 3 établissements de mon canton, il y a un retour important du nombre de demi-pensionnaires et finalement ça change très peu en cette rentrée de septembre. Donc là, je ne vous suis pas, en tout cas je n'ai pas d'exemple concret.

Vous n'avez toujours pas répondu non plus à ma question sur le nouveau logiciel : est-il adaptable ou pas aux écrans numériques ou est-ce que cela fait partie justement de ces investissements ?

Je rappelle aussi... Vous me dites que les fonds de roulement, il y a 5 M€, sauf que vous le savez très bien et on l'a vu la dernière fois, ça varie fortement d'un établissement à l'autre et à un moment ou à un autre, je pense qu'il faut regarder, point par point, si certains établissements de par soit par exemple et ce qui peut être le cas, un trop petit nombre d'élèves demi-pensionnaires n'arrivent pas à arriver au prix fixé par le Département, ou d'autres, mais en tout cas vous risquez de mettre en difficulté la gestion de ces collèges.

Mme la PRESIDENTE. – Avec beaucoup d'humilité, la compatibilité du logiciel, je ne sais pas. On vous apportera la réponse. Vous auriez peut-être pu poser cette question en commission, me semble-t-il.

Mme DUVERNOIS. – *(Intervention hors micro inaudible)*

Mme la PRESIDENTE. – Pardonnez-moi, Mme DUVERNOIS, je vous répondrai plus tard et vous regarderez pour bien confirmer la réponse qui vous est donnée, avant de faire des déclarations parce que c'est quand même un peu énervant d'affirmer des choses. Vous êtes revenue derrière, dont acte.

Je reviens, puisque vous mettez en doute les propos que j'ai tenus lors des orientations budgétaires, concernant Cantines pour tous, c'est cela que vous êtes en train de dire aujourd'hui, en commission, puisque là la question a été posée, il vous a bien été répondu par rapport au budget et par rapport au nombre de demi-pensionnaires. Je ne parle pas que des boursiers mais de l'ensemble des demi-pensionnaires : oui ou non ?

Mme DUVERNOIS. – J'avais demandé plus exactement comment expliquer la baisse à la fois au niveau des recettes et à la fois au niveau des dépenses. Donc on m'a expliqué, et j'ai revu, que la baisse des recettes et je l'ai sur la réponse mail si vous voulez la voir, n'était pas due à une baisse du nombre de demi-pensionnaires mais qu'elle était due au SIVOS de je ne sais plus quelle commune.

Mme la PRESIDENTE. – De Saint-Vit.

Mme DUVERNOIS. – Pour 80 000 €. Ces 3,4 % correspondaient peu ou prou à cette baisse de 4 % en termes de recettes.

Mme la PRESIDENTE. – On parle du budget là !

Mme DUVERNOIS. – Je suis dans les chiffres, je suis dans le budget là !

Mme la PRESIDENTE. – Je parle du budget, pas que des demi-pensionnaires, on est bien d'accord ? Je parle du gap entre les 365 et les 315 K€ que vous avez évoqués. J'ai noté vos chiffres, qui sont ceux du budget.

Mme DUVERNOIS. – 365 000 € et 315 000 €, c'est cela ?

Mme la PRESIDENTE. – C'est ce que vous m'avez dit.

Mme DUVERNOIS. – Là, je suis à Cantines pour tous.

Vous me reparez des demi-pensionnaires.

Mme la PRESIDENTE. – Je vous parle de tout globalement.

Mme DUVERNOIS. – Donc je reviens aux demi-pensionnaires, au niveau du nombre de demi-pensionnaires sur le BP que vous nous proposez.

Mme la PRESIDENTE. – Qu'est-ce qui ne correspond pas à la question que vous avez posée en commission ? Qu'affirmez-vous aujourd'hui ? Pardonnez-moi, je ne comprends pas ce que vous me demandez donc si vous pouvez point par point.

Mme DUVERNOIS. – Tout vous réexpliquer ? Il n'y a pas de souci. Je reprends point par point.

Mme la PRESIDENTE. – Non, pas réexpliquer. Vous n’êtes pas professeur ici, Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – D'une part, on voit qu'en termes de recettes sur la restauration, on a une baisse de 3,4 %

Mme la PRESIDENTE. – Qui est expliquée par le virement du SIVOS. C'est expliqué. C'est clair et net, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Mme DUVERNOIS. – On est bien d'accord. J'avais demandé, et on m'avait dit que c'était une baisse du nombre de demi-pensionnaires. Il y a eu rectificatif qui a été fait, je vous le dis, et en effet on a vu que c'était une baisse au niveau du SIVOS. Mais là, on est bien dans le budget restauration, d'accord, et dans ce même budget restauration, on voit qu'en termes de fonctionnement, de ce qui est donné, on arrive à un moins 28 % entre ce qui a été voté au niveau du compte administratif et ce qui est prévu au BP 2022. On était à 900 000 € et on n'est plus qu'à 620 000 €. Nous reprochons ces 300 000 € en moins.

J'ai bien entendu, je vous le dis, qu'il y avait eu un versement exceptionnel en 2020, 2021 du fait de la crise sanitaire dans le plan de relance pour l'agriculture locale et les producteurs locaux. Nous pensons que nous aurions pu, a minima, maintenir cette enveloppe-là de 500 000 € et de ne pas la passer à 300 000 €, de maintenir cette subvention exceptionnelle parce qu'en janvier 2022, nous entrons dans les obligations de la loi EGalim. C'est cette première chose qui est reprochée.

Au niveau de la Cantine pour tous, ce qui ne fait pas partie, vous êtes d'accord, du même axe mais qui fait partie de l'axe actions péri-éducatives, j'ai repris les chiffres, on assiste quand même à une baisse ces dernières années. On peut ne pas être d'accord, mais je ne suis pas d'accord avec l'explication qui est donnée sur la baisse du nombre de demi-pensionnaires ou une mise en place. C'est peut-être le cas dans votre collège, je l'entends, ça peut être le cas dans certains collèges mais c'est loin d'être le cas dans tous les collèges.

Mme la PRESIDENTE. – Là, je pense qu'on ne parle pas de cas individuels mais de l'ensemble des collèges où le système Cantines pour tous fonctionne. Donc je crois qu'on ne peut pas manipuler les chiffres comme vous le faites.

Qu'il y ait une baisse avec une explication sur l'ensemble des collèges, c'est cohérent. Mais ne partez pas que sur un exemple ou un autre.

M. FAGAUT n'a pas mis en avant son collègue, il a parlé de la globalité sur le département.

Ici, nous sommes sur une politique départementale donc je crois que c'est important.

Comparer des chiffres sans mettre en évidence les deltas à quoi ça correspond, pardonnez-moi mais, oui on peut dire, vous les avez évoqués ces chiffres, je les ai notés, vous parlez de 490 000 €, de 373 000 €, de 365 000 €, de 315 000 € mais qu'est-ce qu'il y a en face de cela ? Est-ce qu'au niveau du budget primitif et du budget et des DM que nous allons faire au fil de l'eau, comme nous le faisons habituellement, vous ne pouvez pas pour une fois croire à ce qu'on vous a dit concernant les cantines ?

Mme DUVERNOIS. – Sur le maintien de la Cantine pour tous, ou au niveau de la baisse ?

Mme la PRESIDENTE. – Je vous laisse terminer votre mail, et après on reprendra peut-être la discussion.

Mme DUVERNOIS. – Je reprends les orientations budgétaires, je me permets puisque...

Mme la PRESIDENTE. – Allez-y, on va prendre le temps de regarder tout cela.

Mme DUVERNOIS. – Si on peut regarder parce que je vois, je suis dans soutien aux familles, dispositif Cantines pour tous, dans les DOB on nous explique que les aides versées, si on ne tient pas compte de 2020 et de la crise, en 2019, c'étaient 336 000 €, est-ce que c'est bien cela ?

Mme la PRESIDENTE. – 336 000 € en 2019.

Mme DUVERNOIS. – Et que c'est juste expliqué par la baisse de la fréquentation des restaurations en raison de la crise Covid. Donc nous n'allons pas prendre les chiffres 2020. Vous êtes bien d'accord que là... J'aimerais savoir et avoir les chiffres des demi-pensionnaires puisque je pense qu'il y a une stabilité au niveau du nombre de demi-pensionnaires, qui plus est de demi-pensionnaires boursiers, et qu'on arrive quand même à une baisse de Cantines pour tous.

Mme la PRESIDENTE. – Sur le montant global puisqu'il est inscrit ainsi, je ne peux pas dire qu'il n'y a pas de baisse puisqu'on parle de 336 000 € et on passe à 315 000 €. Ce que je vous propose, c'est qu'on regarde précisément les ratios qui ont été indiqués pour faire ce budget et que je vous les communique. Je ne les ai pas en tête. On vous apportera réponse par rapport à cela. Est-ce que ça vous convient ?

Mme DUVERNOIS. – Oui, bien évidemment nous sommes preneurs de chiffres et pour travailler ensemble et pour évoluer il n'y a aucun souci. Il n'en demeure pas moins que nous, pour l'instant, au jour J, nous nous appuyons sur ce qui est inscrit en BP 2022.

Un autre aspect, je reviens sur la loi EGalim. Là, vous êtes d'accord que par rapport aux deux années précédentes, à l'aide au plan de relance, il y a bien une baisse de 200 000 € finalement. Et ce que je redis, c'est que les établissements, déjà même avec cette subvention exceptionnelle, ont eu du mal à s'approvisionner et à répondre aux obligations.

Je vous assure, il y a des volontés. Ils cherchent vraiment à trouver des producteurs locaux, à répondre au mieux. Pour l'instant, ils n'y arrivent pas.

Nous, nous restons sur nos deux points de vigilance et là où nous ne sommes pas d'accord. Bien évidemment, en reparler et avoir de nouveaux chiffres et de nouvelles explications, avec grand plaisir.

Mme la PRESIDENTE. – Je voudrais vraiment pouvoir vous donner ces chiffres parce que, je vous le dis, je ne les connais pas à l'instant T, très humblement.

Concernant la loi EGalim, là je pense qu'on ne sera pas d'accord.

Béatrix LOIZON, je pense que tu peux peut-être intervenir concernant cela, par rapport au gap des 200 000 € qu'évoque Mme DUVERNOIS.

Mme LOIZON. – Un plan d'urgence, c'est quelque chose d'exceptionnel donc c'est quelque chose qui n'est pas à durer dans le temps. Pour tout, c'est pareil. Dans le tourisme, on a eu l'opération billets Doubs, si on prolonge cela ad vitam aeternam, cela ne s'appelle plus un plan d'urgence. Donc nous avons fait un plan d'urgence pour venir en aide.

Ce qu'on a constaté derrière, c'est qu'avec 28 centimes de plus, je parle en moyenne pour l'ensemble des collèges, au service des restaurations, cela permettait à un beaucoup mieux pour arriver à manger mieux, manger plus en local, en bio, etc. On a vu un net progrès là-dessus. On n'atteint pas encore les chiffres imposés par la loi EGalim, une loi qui nous est arrivée du dessus, sans se poser de questions sur l'approvisionnement possible ou pas.

Je vous le dis, on peut faire le total bio en allant chercher du bio bien plus loin, bien moins cher, ce n'est pas ce qu'on a voulu au Département du Doubs et là-dessus on ne bougera pas d'un iota.

On essaie de progresser, d'emmener notre agriculture mais pas que la nôtre, celle des départements aussi environnants pour répondre à la loi.

Il y a un temps. On ne claque pas dans les doigts, même en faisant de l'aquaponie, pour résoudre tous les problèmes d'approvisionnement en laitues, en salades et divers produits, légumes verts, pour résoudre tout cela.

On a pensé à toutes ces solutions-là. Elles peuvent avoir un vrai rôle. De là à approvisionner des collèges, on est loin du compte.

Pour le gap des 180 000 € car c'est de ce montant dont on parle, on a versé 500 000 € de plus avec le plan d'urgence, en moyenne, pour l'année scolaire, même si ce n'est pas tout à fait cela, Mme CUQ me fait les gros yeux, mais si on schématise pour 2020 et 2021. Et cette fois on s'est aperçu qu'un fonds de roulement avait augmenté par le biais de la crise sanitaire, de plus, je crois que c'est 24 %, en moyenne, dans les collèges. Est-ce que les collèges ont intérêt à augmenter un fonds de roulement quand on arrive à des 110 jours, 150 jours sur des fonds de roulement de réserve ? Est-ce qu'il n'y a pas des questions à se poser ? C'est de l'argent public qui est là, qui est immobilisé.

Je l'ai expliqué dans mon conseil d'administration, et tout le monde a trouvé cela normal. On ne les met pas en danger. On utilise de l'argent public pour que nos gamins mangent mieux. Sur le collège d'Ornans, ils étaient à plus de 109 jours donc on prend les 9 jours et le reste, c'est le Département qui complète. En moyenne, ce seront 320 000 € de la part du Département, 180 000 € de la part des collèges dans l'utilisation de ce fonds de roulement au-dessus des 100 jours, ce qui pour moi fait 500 000 €.

Si vous pensez qu'on doit laisser les fonds de roulement grossir ad vitam aeternam et nous, à côté, amener une enveloppe non nécessaire, c'est votre choix, ce n'est pas le nôtre. On ne laissera pas les collèges en difficulté, simplement des fonds de roulement au-dessus de 100 jours, ce n'est pas entendable. C'est notre choix politique qu'on a fait.

Tout ceci, et je le redis, sans augmenter le prix que paie chaque parent d'élèves. Ça aussi, vous oubliez de le dire. On peut suivre la loi EGalim, on peut augmenter le prix payé par les parents d'élèves, on va bien y arriver à faire la loi EGalim. On fera ce qu'il faut. On fera venir des produits, ce ne seront plus des produits locaux mais des produits sous signe de qualité qui viennent d'ailleurs. Je crois qu'on peut tous le faire. Ce n'est pas notre choix, aujourd'hui, parce que les parents d'élèves on a limité... Ça aussi, c'est de la solidarité territoriale. Ça aussi, c'est notre cœur de métier au Département de prendre soin de chacune des familles en maintenant ce prix-là.

On tendra vers la loi EGalim, mais on a fait le choix de ne pas imposer par le tarif pour arriver à ces lois EGalim.

Entre nous, je suis allée voir ce qui se faisait dans les autres départements, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de départements qui sont au taux. Il faudra que le gouvernement comprenne aussi qu'en développant des politiques hors sol, à un moment donné il y a des limites.

C'est ce que j'avais à dire sur les réserves qu'on trouve dans les collèges et la loi EGalim.

Mme la PRESIDENTE. – Ce débat est passionné et passionnant.

Je vais faire tourner la parole Mme DUVERNOIS, sauf si c'est pour répondre à Béatrix.

Je pense que vous avez déjà échangé. Les services m'avaient, eux aussi, bien indiqué entre les écrits du rapport collèges parce que c'est celui qui fait foi du mois d'octobre, nous sommes bien à 500 000 € entre les 320 000 € et les 180 000 €. Que vous le vouliez ou non, c'est comme ça, ça fait toujours 500 000 € .

Vous répondez à Mme LOIZON ?

Et après je vous promets, je donne la parole à Frédéric BARBIER, Jean-Luc GUYON, Florence ROGEBOSZ et tous ceux qui sont inscrits. On déjeunera un peu plus tard.

Mme DUVERNOIS. – Ne faites pas penser que l'ensemble des collèges ont des fonds de roulement de 150 jours puisqu'on voit que cela commence à 17 jours au niveau du fonds de roulement.

Mme la PRESIDENTE. – Ce n'est pas ce qui a été dit. Ecoutez quand même la justesse des propos. Vous êtes tout le temps en train de déformer ce que les uns et les autres disent et c'est très désagréable.

Mme DUVERNOIS. – A ce moment-là, c'est partagé par tous.

Une petite chose, pour revenir sur un fait où avec Béatrix nous sommes d'accord, c'est que ces 28 centimes de plus qui ont été mis en place par le plan de relance ont permis aux collégiens de mieux manger et avec des produits de meilleure qualité, nous sommes d'accord.

Quand vous parlez, par exemple, du tourisme : le tourisme, là c'est du privé. On est en train de parler de politique publique, d'alimentation au sein des collèges pour des enfants demi-pensionnaires. Pour moi, ce sont deux choses différentes et je maintiens et nous maintenons qu'il nous semble que cette aide qui avait été fournie, exceptionnelle, aurait dû être pérennisée.

Mme la PRESIDENTE. – Magali, cette aide est pérennisée puisqu'elle est dans le complexe du budget : 320 000 € plus 180 000 €, ça fait 500 000 €.

M. BARBIER, allez-y.

M. BARBIER. – Mme la Présidente, merci. Il y a un dossier qui me tient à cœur et vous le savez, qu'on a évoqué dans les propos liminaires, c'est véritablement la structuration des collèges dans le Pays de Montbéliard.

Je vais faire avec beaucoup d'humilité et de modestie, vous avez raison de le rappeler, il y a certainement malgré la construction du collège de Bethoncourt, à terme, un collège qui manquera et nous avons tous, à un moment donné, et en tout cas j'ai fait partie d'une majorité où on savait que ça pouvait être compliqué sur le secteur de la Petite Hollande quand nous sommes passés de deux collèges à un.

Je veux saluer ce que vous avez mis en place, ce comité, cette commission qui travaille, on appelle cela la sectorisation, c'est un peu compliqué à comprendre, mais la répartition des collégiens d'une façon harmonieuse sur l'ensemble des collèges.

On en parlait avec ma collègue Martine, est-ce qu'on s'abstient, est-ce qu'on vote pour ? J'ai envie de voter pour, mais je veux aussi avoir cette forme de garantie. On a dit que pour Bethoncourt, on avait mis 10 ans pour construire ce collège, peut-être même plus. On l'a évoqué ensemble, bien sûr que c'est plutôt autour de 5 ans quand on commence à mener une réflexion et je veux vraiment que cette réflexion qu'on est en train de mener sur la répartition des collégiens dans les collèges du Pays de Montbéliard, on puisse avoir une vision d'avenir.

Je tiens aussi, c'est un choix politique que je défends personnellement, je ne souhaite pas à mon sens qu'on aille toujours à saturation de nos collèges. Il faut, pour l'avenir, compte tenu qu'on est dans un secteur dans le Pays de Montbéliard qui est un secteur économique qui peut devenir, qui peut évoluer parfois à la baisse quand il y a des crises, mais qui peut être aussi très dynamique et qui peut énormément recruter dans notre territoire, véritablement prendre en compte ou en tout cas commencer à étudier, avoir une réflexion de ce que sera ce territoire en termes d'aménagement des collèges.

J'ai été touché. J'ai rencontré des parents d'élèves du secteur des Fougères à Grand-Charmont, qui est un secteur aussi difficile même si la commune a beaucoup travaillé sur son réaménagement, et ils me disaient : parfois, sur les transports scolaires, dans le bus on est au-delà de la limite, on est à 160, 170 et comme ça monte pour aller aux Fougères, le bus est parfois un peu vieux, il n'atteint pas le dessus et les enfants finissent à pied.

C'est important l'équité, l'égalité de traitement dès l'adolescence.

Les gens se disent, après tout il y a des endroits où il y a des collèges, et je le vois sur notre canton avec Martine, sur le collège de Pont-de-Roide ou même Saint-Hippolyte ou dans votre secteur à vous, sur le secteur également de Blamont, où il n'y a pas de surcharge d'effectifs.

Je suis plutôt pour qu'on se garde des marges de manœuvre dans chaque collège, et c'est pour cela que je reviens sur ce qu'on a dit dans notre propos liminaire. Bethoncourt, c'est super, c'est lancé. J'ai dit la première pierre. C'est vrai qu'elle n'est pas posée au sens même du terme où on aurait fait une cérémonie avec la pose de la première pierre, mais le premier coup de pioche, le tractopelle est donné, est lancé et il sera en service en 2023. Mais je veux déjà, compte tenu du temps qu'il faut pour aménager un collège, que sur le Pays de Montbéliard, on se pose les vraies et bonnes questions.

C'est un secteur qui est difficile, avec des enfants qui peuvent être également aussi en difficulté, et je crois que leur envoyer un signe en leur disant : le Département prend en compte, on ne cherchera pas à vous entasser dans les collèges. On a vu qu'avec la crise Covid d'ailleurs, peut-être que si jamais cela devait perdurer dans les années qui viennent, on n'a pas non plus intérêt à entasser les élèves dans les collèges. Se garder des marges de manœuvre, peut-être les charger à 80 %, 85 %, 75 %, en fonction de ce que l'on peut faire.

Encore une fois, ça coûte de l'argent. C'est un choix politique, mais je crois qu'il faut qu'on se donne un peu d'aisance sur les constructions de collèges.

Je fais simple. Je vous ai saisie en disant : il faudra qu'on puisse, assez rapidement, réfléchir. Et j'espère que, je n'ai pas pu participer faute de temps aux différentes réunions et parfois par problème personnel, en tout cas, je souhaite véritablement qu'on puisse engager cette réflexion. Il ne s'agit pas d'investir tout de suite mais de bien prendre en compte que sur ce territoire, il faut qu'on ait une belle répartition de nos collégiens, pas de surcharge et qu'on puisse commencer à réfléchir en fonction de l'évolution de nos territoires au niveau économique et de densification de population, sur ce que l'on peut faire.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Si vous me répondez plutôt favorablement dans ce sens, je pense que ce sera plutôt un pour sur ce rapport, mais je crois qu'on a besoin de travailler ensemble globalement. Je ne me vois pas m'abstenir non plus sur ce dossier. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Frédéric, je crois que c'est très clair, vous m'avez envoyé un courrier, je vous ai répondu : cela fera, ou si cela n'a été fait, je ne sais pas où nous en sommes sur le secteur du Nord Franche-Comté, l'objet de la réflexion que le collège de Grand-Charmont ou pas.

La première question que vous m'aviez posée : pourrait-on imaginer dans tel ou tel bâtiment un nouveau collège ?

Je crois qu'il faut prendre le projet autrement : y a-t-il, oui ou non, un besoin sur le secteur du Nord Franche-Comté pour un autre collège ? Parce qu'on ne va pas mettre à un endroit, même s'il y a eu beaucoup de transformations à Grand-Charmont par rapport au bâti, à l'environnement. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de choses faites, mais je pense que la première chose c'est : y a-t-il besoin, oui ou non, à plus ou moins terme, d'un collège sur le Nord Franche-Comté ?

Je pourrais dire mais pourquoi vous avez fait cela il y a quelques années en arrière ? Vous avez fermé un collège, et nous sommes en difficulté depuis 2015 par rapport au Pays de Montbéliard. Vous le savez. C'est fait. On se projette sur l'avenir, et je m'y suis engagée, je vous l'ai écrit : nous étudierons sur le secteur du Nord Franche-Comté si oui ou non il y a besoin d'avoir un nouveau collège, mais en intégrant la possibilité de 500 élèves sur le collège de Bethoncourt. Parce qu'on ne peut pas faire un tel collège et qu'il ne soit pas occupé. Et j'aurai besoin de vous tous, les élus du Pays de Montbéliard.

Là, je m'adresse vraiment à toutes et tous parce que ce collège que nous avons appelé de nos vœux tous ensemble, je me souviens de notre réunion au collège actuel de Bethoncourt, où il y a eu la présentation du nouveau collège, la sectorisation, ça a un sens. Il y a différents paramètres dans la sectorisation et il faudra que chacune et chacun dans ses responsabilités d'élus local, d'élus communautaires... Vous avez parlé des transports saturés. A ce jour, il ne me semble pas que sur le Pays de Montbéliard, ce soit le Département qui ait en charge les transports. C'est pour cela que dans ce groupe de travail, il y a aussi PMA en tant que régie des transports, pour que nous puissions là où il y aura implantation pouvoir irriguer le territoire et qu'il n'y ait pas de transport trop long.

C'est difficile, mais si d'emblée, je vais vous le dire comme je le pense, nous sommes en querelle ou en opposition systématique sur la vue sur les collèges, on n'y arrivera pas.

Il faut que les chiffres disent quelque chose. Il faut les comparer à ce qui doit être comparable.

Il y a les choix politiques. Béatrix vous a dit les choix politiques qui étaient les nôtres.

Vous avez affirmé que nous avions préféré le numérique à l'alimentation. Attendez...

M. BARBIER. – Pas moi !

Mme la PRESIDENTE. – Je parle de Mme DUVERNOIS. Il y avait une loi, me semble-t-il, à l'époque, cela s'appelait la loi PEILLON de 2013. Vous, en majorité, elle n'a pas été appliquée. On a mis 14 M€ pour revenir à niveau. On ne peut pas nous reprocher aujourd'hui. On n'a fait qu'appliquer la loi, et oui le Département a souhaité qu'il y ait des éléments et des outils performants pour nos enfants.

Ce que vous évoquez par rapport au choix de société, même si on ne va pas faire le débat ici aujourd'hui, oui maintenant au moins jusqu'à 3 ans voire 5 ans on est sur d'autres modalités par rapport aux outils numériques. Mais là on parle des collèges, donc aux collèges on utilise les outils numériques qui sont mis à disposition.

Voilà les quelques mots que je voulais dire par rapport à cela.

Quant aux chiffres, on les regardera pour vous les donner, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Frédéric, vous voulez intervenir ?

M. BARBIER. – Simplement vous dire Présidente qu'on votera pour ce rapport ; que votre réponse me convient bien sur la question que j'ai posée, et que je suis tout à fait disposé à ce que l'on puisse travailler ensemble sur la réflexion que vous portez en ce moment dans le Pays de Montbéliard.

Mme la PRESIDENTE. – Merci à vous, comme j'invite tous les élus du secteur de Montbéliard, pour la sectorisation, à travailler tous ensemble mais c'est ce que nous faisons.

Vous vouliez intervenir Damien ?

M. CHARLET. – Oui, merci Présidente. Très rapidement parce que, comme nous sommes en Assemblée, je ne voulais pas laisser un des propos de Frédéric BARBIER tel qu'il l'a évoqué par rapport à la question des transports sur le Pays de Montbéliard sans intervenir sur l'aspect faux et j'allais presque dire mensonger du dépassement des capacités maximums du nombre d'élèves dans les bus qui sont gérés par l'agglomération en l'occurrence.

Je me permets juste d'intervenir là-dessus parce que c'est trop important, ça concerne directement la sécurité de nos enfants, et bien entendu ça tomberait sous le coup de nos responsabilités pénales, si toutefois on autorisait à ce que des bus transportent plus d'enfants que ce qui est autorisé.

Donc je préfère le dire ici publiquement : oui, les transports scolaires sont parfois très chargés, c'est exact. Mais non, à aucun moment il n'y a eu de dépassement des limites autorisées. Je le dis d'autant plus tranquillement qu'on n'a pas attendu, et c'est d'autant plus embêtant que ça vient d'un parlementaire et que c'est dit publiquement comme ça, que le Député en parle, avec le Maire de Grand-Charmont. Il m'a remonté l'inquiétude.

On a travaillé ensemble dessus. On a fait des comptages réguliers pour vérifier parce qu'il aurait pu y avoir un problème, ou que le chauffeur ne laisse plus d'autres enfants rentrer, etc. On a même demandé, on est allé plus loin parce que c'est une question qui nous tient vraiment à cœur, aux forces de l'ordre, de mener des contrôles inopinés pour vérifier tout cela, et je peux confirmer qu'à ce jour les taux légaux n'ont jamais été dépassés, je tiens à le préciser.

Cela n'enlève pas le fait qu'en effet les transports sont parfois très chargés, d'où le fait qu'on mène ensemble avec le Département et l'agglomération ce travail de sectorisation et les Maires, et qu'il faut vraiment prendre en compte cette problématique du transport scolaire.

C'est ce qui nous amène aujourd'hui, sur le Pays de Montbéliard, parfois à ne plus avoir un car, un chauffeur, ni même un patron d'entreprise de transports disponible aux horaires scolaires pour rajouter des bus ou des cars dans les circuits scolaires. On aimerait parfois le faire, on ne le peut pas forcément, ce qui amène parfois à avoir des horaires de trajets très longs pour certains collégiens ou lycéens parce qu'on est obligé de mutualiser les lignes tout simplement parce qu'il n'y a plus de disponibilité.

On mène, et je le dis, aux côtés de la Présidente, ensemble ce travail autour de la sectorisation, aussi par rapport à cette problématique-là pour résoudre le fait qu'en effet c'est un vrai casse-tête complexe mais que c'est un point important pour nos enfants dans leur qualité de vie quotidienne. Cela fait partie des choses à prendre en compte.

Je le dis à Frédéric BARBIER, attention aux affirmations comme ça, on ne peut pas les donner de cette manière-là publiquement sans en être certain.

M. BARBIER. – C'était aussi l'avis du Maire, que j'ai rencontré, et je crois que le Maire attend une réponse de l'agglomération. Gérer ces choses-là, c'est important d'apporter des sécurités, des réponses aux parents d'élèves et au Maire de la commune de Grand-Charmont.

Mme la PRESIDENTE. – Pour les transports sur Pays de Montbéliard Agglomération, je vous propose de regarder tout cela dans l'entité qui correspond. Nous, ce qui nous importait dans ce COPIL, c'est qu'il y ait bien évidemment la partie transport qui est imputée à Pays de Montbéliard Agglomération pour qu'on ait bien, en fonction de la sectorisation, des transports qui correspondent aux enfants sans que le temps soit trop long ou possibilité de prendre le déjeuner le midi, ce qui conditionne aussi bien évidemment les services de restauration.

On referme la parenthèse par rapport aux transports, je vous laisse le soin dans votre entité respective d'échanger par rapport à cela.

Je donne la parole, je sors du Pays de Montbéliard, à Florence.

Mme ROGEBOSZ. – Merci Mme la Présidente. Effectivement, on se trouve à l'opposé, au niveau du Département, puisque je suis élue sur le canton de Pontarlier. Mais je voulais revenir un peu sur l'approche qui a été faite par rapport au dispositif Cantines pour tous. Notre séance est publique et peut être suivie à distance par tous les habitants du département, et notamment des familles et je voulais surtout que les familles se sentent rassurées parce qu'on a parlé en montant global sur ce dispositif Cantines pour tous.

Mon collègue, Ludovic, a bien précisé que toutes les demandes sont traitées et reçoivent une réponse favorable, quand elles répondent bien évidemment aux critères d'attribution par rapport à ce dispositif Cantines pour tous.

Ce que je voulais préciser et pour rassurer les familles qui bénéficient du dispositif Cantines pour tous, c'est que les modalités n'ont pas changé, les familles sont toujours accompagnées de la même manière par ce dispositif, et même s'il y a une baisse globale, ça ne signifie pas une baisse pour l'accompagnement des familles. Et je pense que c'est ce qu'il faut retenir sur ce dispositif Cantines pour tous et pas se tromper dans l'approche parce qu'on raisonne en chiffres, mais pour ceux qui ne connaissent pas tous les détails de nos dispositifs, c'est un peu compliqué et là en l'occurrence le dispositif accompagne toujours de la même manière les familles du département.

C'est ce que je voudrais qu'on retienne sur ce dispositif Cantines pour tous.

Mme la PRESIDENTE. – Cette précision est très importante, Florence, tu as bien fait de le rappeler.

Jean-Luc GUYON.

M. GUYON. – Merci Présidente. Je suis assez content de ce que je viens d'entendre de la part de Frédéric BARBIER. C'est vrai que sur le Pays de Montbéliard, il faudra travailler tous ensemble. Là, on a beaucoup parlé de chiffres, c'est normal, c'est le budget, mais il y a aussi un côté humain qu'il faut prendre en compte. Là, on a parlé de sectorisation. Cela veut dire qu'on parle des familles dans les collèges, on parle de l'administration, des professeurs, des Maires, des Communautés de communes, du Département, de PMA, de l'Etat. Donc, ça fait beaucoup de monde, c'est vrai. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des élèves.

Depuis plusieurs années, j'ai la chance d'avoir de la famille non seulement sur PMA mais aussi dans le Haut-Doubs et sur le canton de Blamont et Pont-de-Roide, qui travaille dans les collèges. Il y a beaucoup de turnover dans les collèges et j'ai rencontré beaucoup de principaux, de gestionnaires d'intendance et ce qui me frappe depuis pas mal d'années, c'est de constater que beaucoup viennent des départements voisins, on ne va pas tous les citer mais on a la Haute-Saône ou le Territoire de Belfort, et quand ils arrivent dans le Doubs, beaucoup disent la même chose : dans le Doubs, vous faites beaucoup de choses, que ce soit au niveau des travaux, des grands ou petits travaux, avec beaucoup de réactivité, que ce soit pour le numérique mais pas que parce que cette année on a distribué des livres et ça a été plutôt bien perçu, que ce soit pour le professionnalisme de tous nos agents, ou le matériel pour la cantine, tout le monde dit : vous faites beaucoup. Et ça, je pense que de temps en temps, il faut le rappeler.

Beaucoup de choses ont été faites ces dernières années. Il y a encore beaucoup de choses à faire, mais je crois qu'on n'a pas à rougir. Les années qui vont venir conforteront tout ce qui a été fait et tout ce qu'on va faire.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc. Je vous propose, cette fois-ci, de passer au vote.

Il y a encore une prise de parole ? Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Très rapidement, j'allais tenter de conclure mais...

Mme la PRESIDENTE. – C'est moi qui conclus, en général.

M. KRUCIEN. – Voilà, c'est vous.

Mme la Présidente, attendez...

Mme la PRESIDENTE. – C'est surréaliste !

M. KRUCIEN. – Ne sautez pas sur les mots comme ça. Calmez-vous, j'ai bien compris que le dossier était...

Mme la PRESIDENTE. – Nous passons au vote. Vous n'avez rien à dire. On reprend le calme et vous nous donnez votre intention de vote. Non ? Parfait !

Oppositions ? Abstentions ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Merci au deuxième groupe minoritaire d'adopter ce beau rapport avec nous.

Je vous propose de faire une pause, on reprend à 14 h 30.

(La séance suspendue à 13 h 30, est reprise à 14 h 40)

Mme la PRESIDENTE. – On reprend.

Un petit rappel : Philippe ALPY donne pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI à Jeanne HENRY.

A partir de 16 h 00, Bruno BEAUDREY donne pouvoir à Marie-Paule BRAND.

Nous poursuivons la deuxième commission avec le rapport 202, Jean-Luc GUYON.

N° 202 – Action culturelle – Budget primitif 2022

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – Chers collègues, j'ai entendu comme vous tous, depuis hier matin, beaucoup d'adjectifs très antonymes : ambitieux et frileux, transparent et flou, audacieux et prudent.

Pour ma part, je souhaiterais qualifier le budget 2022 de comtois. Pourquoi comtois ? Parce que nous sommes francs et comtois.

Comtois, parce que budget solide, comme nos chevaux ou nos montbéliardes, pas que la route.

Comtois, parce que budget fidèle à nos valeurs, notre passé, notre patrimoine.

Comtois, parce que budget sincère, solidaire, soucieux d'une équité entre nos territoires, qu'ils soient urbains, péri urbains ou ruraux.

Karin VIARD, actrice du film l'Origine du monde, cher à Courbet, a dit : il faut oser d'abord, doser ensuite. C'est ce qui a été fait avec C@P 25 dès 2018.

Maintenant, le dosage est acté et il permettra dans les années à venir une belle accélération pour 2022-2026.

Oui, nous avons un beau département et un beau budget. Soyons en fiers.

Après cette mise en bouche, voici le menu complet pour Noël : en entrée, la culture ; en plat, la lecture ; pour le fromage, le patrimoine et on terminera, pour le dessert, avec le sport.

Présentation du rapport.

Je laisse la parole à Priscilla.

Mme BORGERHOFF. – Suite de la présentation du rapport.

M. GUYON. – Pour répondre également à une question de Magali d'hier soir concernant la comparaison entre le festival de la Paille et le festival Rencontres et Racines, ces 2 festivals pouvaient entrer à la fois dans le domaine attractivité du territoire ou dans le domaine inclusion sociale.

En raison de la tarification, le festival Rencontres et Racines est entré dans cette partie inclusion sociale. Mais tous les deux pouvaient entrer à la fois dans l'attractivité et à la fois dans l'inclusion sociale. Par contre, un festival ne peut pas avoir deux subventions.

Maintenant il n'y aura pas d'autres questions.

Mme la PRESIDENTE. – On ne sait pas s'il n'y a pas d'autres questions. Je vais regarder, je vais passer la parole à Magali DUVERNOIS.

C'est un peu raccourci, mon cher Jean-Luc.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Normalement, ce n'était pas moi qui devais prendre la parole mais mon collègue Georges, mais il était de jury cet après-midi donc il est parti.

Je dois vous avouer que dans ma papillote à midi, j'ai eu comme citation de Jacques CŒUR : à cœur vaillant, rien d'impossible. Donc, je me lance pour ce 202 et pour faire les remarques sur le 202.

On voit un maintien de la politique culturelle, ce que nous pouvons reconnaître bien volontiers.

En signe aussi d'apaisement, nous tenons à vous signaler que pour l'EPCC de la Saline d'Arc-et-Senans, on nous demande d'inscrire un crédit de 816 015 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens que l'on n'a pas vue et qu'on nous demande de valider par la suite. Mais en signe d'apaisement et de toute confiance en la majorité, ce ne sera pas le point dur sur cette convention d'objectifs et de moyens.

Pour revenir sur les deux festivals, oui, mais ça me pose quand même un problème, surtout qu'il y a une différence financière, mon cher Jean-Luc, et je m'explique.

Ce sont 2 festivals qui, pour moi, sont équivalents de par leur accueil, le site qui en lui-même est très bien organisé et pour l'un et l'autre ; en termes de la qualité musicale qui est faite et du programme, ce sont aussi 2 festivals de grande qualité ; en termes de festivaliers, nous avons entre 25 000 et 30 000 festivaliers sur le festival de la Paille, près de 40 000 à Audincourt, donc ce n'est pas le nombre de festivaliers, en tout cas je ne demande pas et nous ne demandons pas à regarder aux chiffres près.

Sauf que lorsqu'on regarde, on voit que le festival de la Paille a 15 000 € de subvention de la part du Département et, Rencontres et Racines, que 10 000 € de subvention.

Je trouve que ce serait plus logique de les mettre tous dans le même cadre, dans la même ligne budgétaire puisque ce sont 2 festivals et je répète, ne pensez pas que je monte l'un contre l'autre. Au contraire, j'aimerais les mettre sur le même pied d'égalité.

Et puis, j'entends en effet et je pense qu'il y a une vraie politique aussi qui est menée en termes d'accessibilité à la culture, et vous savez que l'accessibilité à la culture et à une culture populaire nous est très chère. Nous l'avons assez dit dans cette enceinte pour ne pas le redire. Je tiens à rappeler, au niveau des tarifs, des tarifs attractifs pour le festival de la Paille à 58 € le pass des 2 jours, et pour Rencontres et Racines, 30 € le pass pour les 3 jours.

En effet, pour Rencontres et Racines, je pense qu'on peut tous le souligner, il y a véritablement un effort d'insertion et d'inclure un maximum de festivaliers. Et si vous ne l'avez encore pas fait, je conseille à tous les élus de faire un tour à Rencontres et Racines, mais au festival de la Paille également, car vous verrez qu'il y a véritablement à la fois toutes les catégories sociales mais aussi tous les âges et que, en effet, c'est rare de voir dans un festival, une famille avec des enfants de 6, 7 ans venir accompagner des parents et parfois des grands-parents.

Notre demande, pour cette commission, c'est de remettre à minima sur le même pied d'égalité les 2 festivals à 15 000 € chacun.

M. GUYON. – Il n'y a pas de souci, dès lors que les budgets sont identiques, il y a pas mal de critères donc, en général, le Département met autour de 10 %. Il suffit qu'il y ait un festival qui ait un budget plus important, avec des contraintes les années précédentes. A partir du moment où le budget et la tarification sont identiques, il n'y a pas de souci.

Ce qui peut se passer aussi, c'est qu'il peut y avoir un festival qui s'est déclaré peut-être un peu tard et l'enveloppe par exemple de l'attractivité était pratiquement atteinte. C'est pour cela qu'on a dû la basculer sur la partie inclusion sociale et là il y avait peut-être un peu moins de possibilité. Mais sinon à budget équivalent, à critère équivalent, il n'y a aucun souci pour que les deux soient traités de la même façon.

Mme DUVERNOIS. – (*Intervention hors micro inaudible*)

M. GUYON. – Ou 10 000 € aux deux.

Les dossiers seront étudiés en janvier, on a prévu avec Mme CUQ quatre lundis pour étudier tous les dossiers qui arriveront. Et là il n'y a pas de souci, les critères sont clairs, on va étudier tout cela. Il y aura des arbitrages mais il n'y a pas de problème.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense qu'il faut surtout qu'on revoie peut-être si on peut simplifier ces subventions par rapport au monde associatif parce qu'on voit bien que tout est transversal. Il y a de tout dans ces festivals et là on a vraiment deux exemples qui sont sur des territoires différents, qui apportent l'un et l'autre beaucoup d'agréments qui sont très prisés, que ce soit Rencontres et Racines sur Audincourt, que ce soit le festival de la Paille. Ce ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes publics mais ce sont des publics qui peuvent l'un et l'autre se rejoindre en tout cas dans la démarche intellectuelle de participer à un festival et d'y avoir tout ce qu'on trouve dans un festival.

Je souhaiterais que vous puissiez regarder si on peut simplifier un peu tous ces critères. On met dans l'un parce qu'on n'a plus assez d'argent dans l'autre, etc. Ça me gêne un peu. Est-ce qu'on peut un peu toiletter tout cela ? En tout cas, essayons de faire l'exercice pour être le plus transparent possible.

On n'a encore pas les dossiers bien évidemment, mais ce sont des dossiers récurrents. Vous avez parlé et c'est le mot que j'utilise tout le temps, je n'aime pas parler d'égalité mais d'équité et c'est celui que vous avez aussi employé ce matin, on regardera avec beaucoup d'attention tous ces dossiers. On sait combien le monde associatif est en difficulté. Il a tenu jusqu'à présent. Il y avait un article hier ou avant-hier, dans l'Est Républicain, indiquant un peu ce qui tenait mais comment ça tenait, avec beaucoup de difficultés.

Comme on l'avait fait, on l'a fait de façon exceptionnelle dans le plan de relance pour maintenir à flot tout cela, j'ose espérer qu'en 2022 nous aurons la possibilité de faire des rencontres, de participer physiquement puisqu'on a su s'adapter sur certaines manifestations mais pas sur toutes, donc qu'on puisse vraiment être là comme on l'a toujours été.

Le bénévolat a ses limites aussi. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut professionnaliser tout cela parce qu'on a besoin aussi de ce vivre ensemble par rapport au monde associatif, mais il faut vraiment qu'on entre dans cet après ou pendant Covid, je ne sais pas comment l'expliquer, j'ai envie de vous dire l'après Covid pour après-demain et puis le pendant Covid si on s'arrête à l'instant T, mais on doit être très vigilant par rapport au monde associatif quel qu'il soit. On peut parler du sport, de la culture, de tout ce qui nous anime et des autres associations aussi.

Donc j'aimerais bien qu'on revoie. C'est un travail qui peut être dégrossi avec le Vice-président et ensuite que vous puissiez avoir un véritable échange en commission, qu'on puisse partager chacun avec nos sensibilités et nos caractéristiques sans dire : il faut tant à l'un, tant à l'autre. Non. Sur quoi on s'appuie. Jusqu'à présent, je peux vous le dire, il n'y a jamais eu ici dans la maison, que ce soit depuis 2015 ou avant, des critères qui auraient été erronés pour permettre une subvention qui ne rentrait pas dans les clous. On a toujours été très vigilant les uns et les autres.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – C’était pour notre groupe pour conclure, je souligne aussi, comme vous, Mme la Présidente, l’importance des bénévoles. Et puisqu’on est sur ces 2 festivals, on sait très bien que l’un et l’autre ne pourraient pas vivre sans des bénévoles aussi importants. Et aussi ce qui est agréable dans ces festivals, c’est qu’on sent le bénévolat, on sent le partage et justement ce n’est pas comme des plus gros festivals où là il y a une plus forte professionnalisation. Donc on souligne que ce sont 2 festivals qui marchent très bien dans le Doubs, qui s’appuient sur du bénévolat et que suite à votre engagement de pouvoir échanger au sein des commissions sur l’ensemble de ces dossiers de subvention, nous voterons pour ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas d’autre prise de parole, j’essaie d’être attentive. Pardon. Damien CHARLET. Pardonnez-moi.

M. CHARLET. – Merci. Ce n’est pas grave du tout. C’est juste un petit point, Présidente, par rapport à ce que vous venez de dire sur le soutien aux associations culturelles, et c’est une subvention dans ce cadre-là. C’est peut-être simplement un bug ou quelque chose mais j’ai été sollicité par la Fédération régionale des batteries et fanfares qui n’a pas perçu la subvention 2021, pour laquelle ils avaient pourtant reçu un courrier au mois d’avril. C’est peut-être un bug, il y a peut-être eu un problème dans le déroulé mais du coup ils me resollicitent parce qu’on arrive en fin d’année et ils avaient besoin de cette subvention pour un accompagnement du plan fanfare.

Je voulais juste le faire remarquer.

J’ai cru comprendre qu’on n’avait pas ôté de subvention dans cette logique de soutien du tissu associatif culturel donc je pense qu’il y a peut-être un quiproquo, mais ce serait bien qu’on lève ce petit point rapidement avec eux.

Mme la PRESIDENTE. – Pardonnez-moi, cher collègue, je n’ai pas compris le nom de l’association.

M. CHARLET. – La Fédération régionale des batteries et fanfares.

J’ai interrogé il y a quelques semaines en arrière, je n’ai pas eu de réponse sur ce point mais c’est peut-être juste un bug dans le processus

Mme la PRESIDENTE. – On regarde et on vous apportera la réponse.

Je ne vois pas d’autres interventions. Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport suivant, il s'agit du rapport 203, Jean-Luc, tu poursuis.

N° 203 – Lecture – Budget primitif 2022

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc.

Je passe la parole à Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Une année de transition comme Jean-Luc l'a souligné puisque nous devons adopter prochainement un schéma de développement de lecture à l'échelle départementale, donc nous vous remercions déjà de nous avoir dit oui pour participer à l'élaboration de ce schéma.

Comme Jean-Luc est poète, je vais continuer. En amour, on dit qu'il n'y a pas que les mots, il y a les actes, il nous faut des preuves donc bien évidemment nous serons attentifs aux preuves au prochain budget. Mais nous votons pour, pour l'instant.

Mme la PRESIDENTE. – Jean-Luc, je ne te demande pas de répondre ! (*Rires*) C'est un petit clin d'œil, je ne te demande pas de répondre.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 204, tu poursuis Jean-Luc.

**N° 204 – Archives départementales et patrimoines culturels départementaux
– Budget primitif 2022**

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Rapidement aussi, par rapport non pas aux archives mais au patrimoine, vous savez notre position sur la salle multimodale Berne Est. Sur le total des investissements, il y a 4 128 000 €. Il y a 4 000 000 € qui sont mis pour cette salle multimodale. Fidèles à ce que nous avons dit depuis plusieurs années, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne souhaite pas engager un débat concernant la Saline, je pense qu'on s'est toutes et tous suffisamment exprimés concernant ce projet qui est lancé maintenant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Rapport 205, Jean-Luc, tu poursuis.

N° 205 – Sport et éducation populaire – Budget primitif 2022

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – *Présentation du rapport.*

Priscilla, la réussite éducative est ta mission de tous les jours et c'est à toi.

Mme BORGERHOFF. – *Suite de la présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Priscilla.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Pour rejoindre mes collègues, l'importance du sport et je crois qu'en cette période de Covid tout le monde reconnaît à la fois volontiers que la pratique sportive a manqué, mais également les manifestations sportives et il y a véritablement un engouement pour retourner à ces manifestations sportives. Et comme nous l'avions souligné mais nous tenons à le redire, effectivement le soutien du Département a été important puisqu'il ne faut pas oublier que, là aussi, ce sont énormément de bénévoles qui sont là pour maintenir les clubs.

Deux petites remarques, enfin une petite demande sur il y a beaucoup de clubs. Du fait que ce sont essentiellement des bénévoles, qu'il y a rarement des professionnels dans ces clubs, ne pourrait-on pas réfléchir à une communication soit à travers les mairies soit directement les clubs pour parler de subventions qui peuvent être allouées dans le cadre d'une manifestation à dimension départementale ? Car il y en a parfois sur nos territoires, qui ne connaissent pas cette subvention. Donc peut-on réfléchir ensemble à une communication soit à travers les mairies soit à travers ces clubs ?

Nous en avons échangé lors de la commission, juste un point de vigilance pour l'avenir puisque dans les manifestations soutenues, dans l'ordre d'arrivée il y a le cyclisme, avec 12 manifestations, qui prend une large part du budget, ensuite sports de neige, glace, épreuves nordiques et après trail, athlétisme.

On sait que, avec notamment aussi le changement climatique, les manifestations sports de neige et épreuves nordiques risquent de diminuer les années qui viennent, et juste un point de vigilance, ne pas transférer puisqu'en moyenne montagne, il y aura certainement soit des trails soit du VTT, du coup ne pas, au niveau de l'enveloppe des manifestations, rebalancer sur déjà deux sports qui sont bien dotés en termes de manifestation : le cyclisme et la glace. Là, ce n'est absolument pas diminué à l'heure actuelle, mais c'est juste ce point de vigilance en disant qu'on essaie de garder une certaine ouverture par rapport aux autres sports.

Nous voterons pour.

Mme la PRESIDENTE. – Jean-Luc.

M. GUYON. – Pour répondre à Magali sur ce qu'elle vient de dire, c'est vrai qu'il y a des événements qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et 2021. Par contre, il y a pas mal de nouveaux projets, peut-être pas encore 2022 mais 2023, 2024, il y aura de très belles manifestations d'envergure, de niveau national, avec d'autres sports.

C'est vrai qu'avec ce Covid, ça ne sera plus comme avant. On ne fera pas que des trails et du vélo et du ski, mais il y a d'autres sports de nature, collectifs. On a parlé de « Partageons nos sports ». Il y aura de beaux événements également. Donc il y aura pas mal de choses un peu nouvelles qui vont sortir peut-être en 2023. Donc, 2022, on va aussi se laisser le temps d'observer tout cela et de revoir peut-être certains critères. On compte aussi sur les nouveaux contrats de territoire avec « Partageons nos sports » pour voir des choses nouvelles, on espère.

Mme la PRESIDENTE. – C'est l'année de transition on va dire, est-ce qu'on peut oser dire post-Covid, pour essayer de faire aussi l'état des lieux et voir ce qu'on est en capacité de faire avec un rayonnement un peu différent par rapport à ce qu'on a l'habitude de faire.

C'est sûr qu'il y a des épreuves phares, des choses auxquelles on tient toutes et tous, bien évidemment, qui font la renommée aussi de notre Département. Et puis, équilibrer un peu par rapport à des sports un peu nouveaux qui voient naissance depuis quelque temps.

M. GUYON. – On a également beaucoup d'événements en salle qui ont été annulés ou reportés et là, on espère que fin 2022 voire 2023 il y aura, par exemple, à l'Axone ou au Palais des sports, des choses un peu nouvelles, des sports comme le judo, même la pétanque, avec des championnats nationaux voire européens qui se préparent.

Mme la PRESIDENTE. – C'est important, en tout cas, qu'il y ait de l'engouement et des perspectives dans le domaine sportif et associatif.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pardon, Jean-Luc.

M. GUYON. – Comme Chantal l’a fait tout à l’heure, je voulais m’associer à elle pour remercier les services, principalement Mme CUQ et Odile DESCHAMPT-MONOT, qui nous ont beaucoup aidés pour préparer ce budget et pour nous tenir au courant de tout ce qui s’est fait les années précédentes. Un grand merci à toutes leurs équipes.

Mme la PRESIDENTE. – Nous partons sur la quatrième commission. Le rapport 401, Olivier c’est à toi.

N° 401 – Relations publiques – Budget primitif 2022

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Avez-vous des questions ? Je ne vois pas de prise de parole ici.

Christine, vous avez la parole.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci. En ce qui concerne la communication externe, nous sommes sollicités pour écrire quelques lignes sur les articles de Vu du Doubs. Ces brèves interventions sont très courtes. Nous souhaiterions que le contenu de ces petites interventions soit un peu plus étoffé pour qu’elles soient compréhensives et utiles pour le lecteur.

Petite remarque : il semblerait que pour certains des collègues de notre groupe, un contenu insuffisamment positif ait dû être réécrit.

Dans la continuité de nos propos concernant les aides qui peuvent être dispensées par le Département et notamment en pensant aux invisibles, il serait souhaitable que les informations qui s’y rattachent soient systématiquement publiées dans chaque bulletin.

On sait que les bulletins municipaux tout comme celui du Département sont des informations les plus lues dans les foyers. Profitons donc de cet outil gratuit pour les Doubiens afin de les aider à trouver les bonnes démarches à suivre.

Des campagnes d'affichage sur les aides départementales doivent être nombreuses et distribuées en continu auprès des associations caritatives, dans les CMS, dans les mairies.

Le Département doit être présent dans tous ces endroits par une communication visible et simple.

Sur la communication interne, abordée en filigrane au long de nos interventions, nous insistons sur l'importance de la qualité de la communication entre services, de service à service, entre directions, entre services et élus, entre majorité et minorité, en fait toutes les communications entre les acteurs du Département.

Cette communication est fondamentale pour la lisibilité partagée, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

Mais le budget est relativement faible : 37 000 €, et il baisse encore à 31 000 € au BP 2022.

En ce qui concerne les baisses budgétaires, il est noté que vous proposez d'inscrire la somme de 30 000 € aux unions départementales syndicales. Même si cette subvention n'est pas obligatoire, nous constatons que cette somme diminue chaque année depuis 2015. Y a-t-il une raison à cette diminution régulière et va-t-on vers une disparition complète de cette subvention dans les années à venir ?

Mme la PRESIDENTE. – Olivier va vous répondre mais je vous avoue qu'on n'a pas très bien entendu le début du propos.

Mme COREN-GASPERONI. – C'était par rapport à la communication externe. Dans Vu du Doubs, nous sommes sollicités à tour de rôle pour écrire quelques lignes sur des articles de Vu du Doubs. Ces brèves interventions sont très courtes et nous souhaiterions que le contenu de ces petites interventions soit un peu plus étoffé, afin qu'elles soient compréhensibles et utiles pour le lecteur.

Mme la PRESIDENTE. – Peut-être juste par rapport à cela, le propos de l'élu vient conforter l'article qui est en face en général, donc il n'y a pas plus de ligne pour les uns que pour les autres.

Mme COREN-GASPERONI. – On est d'accord. Ce n'est pas une différence qui est mise en exergue.

Mme la PRESIDENTE. – Il y a aussi le contexte du magazine, etc. Donc à voir, mais ce n'est pas une tribune d'élu. C'est l'élu qui conforte une politique ou un article auquel il est associé.

Après, pour le reste, je laisserai Olivier répondre.

M. BILLOT. – Merci Présidente. Voilà quelques précisions, mais vous l'aviez déjà eu en quatrième commission sur le montant des subventions pour les organisations syndicales. On l'a rappelé à travers une réponse très détaillée suite à votre remarque en commission, donc je rappelle que ces subventions sont attribuées selon deux critères : le premier critère, c'est le critère de représentativité en fonction du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales ; le deuxième critère, il y a une part fixe qui est versée de 5 250 €. En principe, la ventilation est détaillée lors d'une Commission permanente de septembre donc vous avez eu toutes les informations.

Vous l'avez rappelé, ce n'est pas une obligation. En termes de montant et en termes de versement de cette subvention, c'est uniquement volontaire vis-à-vis du Département. En aucun cas nous n'avons mentionné le fait d'arrêter ce type de subvention à l'avenir, donc on peut vous rassurer sur ce point-là.

Même chose, la baisse qui a été constatée n'a généré aucune réaction de la part des organisations syndicales.

J'ose également rappeler que l'on ne demande pas que les bénéficiaires ne fournissent pas ou fournissent vraiment très peu d'informations chaque année sur l'utilisation de cette subvention.

Voilà les propos qu'on pouvait vous donner pour préciser, pour répondre à votre question vis-à-vis de la contribution apportée par le Département aux différentes organisations syndicales.

Mme la PRESIDENTE. – Voilà.

Moyennant ces explications, je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Le rapport 402, Romuald VIVOT.

N° 402 – Modernisation de l'action publique – Budget primitif 2022

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – **Présentation du rapport.**

Mme la PRESIDENTE. – Merci beaucoup.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente. Nous aurions besoin de quelques minutes, 5 pas plus, de suspension de séance.

Mme la PRESIDENTE. – Pas de problème. Rendez-vous à 15 h 40.

(La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 15 h 47)

Mme la PRESIDENTE. – Nous en étions au rapport 402. Il n'y a pas de prise de parole ?

Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente. Suite à notre suspension de séance, nous avons rediscuté du contenu du rapport. Bien entendu, nous sommes totalement favorables à la modernisation de l'action publique en général et la voie qui est tracée, à la fois d'acquisition et d'évolution des systèmes d'information et du reste, doit bien entendu se poursuivre et aller dans ce sens.

Pour autant, et sans vouloir refaire le débat qu'on a eu tout à l'heure, qui était déjà assez long sur la question des logiciels libres et, au-delà de cela, des infrastructures, des systèmes d'information tels qu'on peut les concevoir aujourd'hui, quand on lit dans ce rapport plusieurs choix techniques.

On ne remet pas en cause les choix qui ont été faits par les services techniques, ils ne font que dérouler les orientations qui ont pu être données auparavant. Mais on voit qu'il y a plusieurs choix techniques financièrement lourds qui vont dans un sens qui est celui des logiciels commerciaux puisque vous voyez qu'on a plus de 600 000 € de licences Microsoft par exemple, et même sur la téléphonie, une évolution, je ne fais pas une fixation sur l'entreprise en question mais même la téléphonie bascule sur la solution Teams de Microsoft, ce qui peut d'ailleurs être un peu paradoxal alors qu'on utilise un autre système de visioconférence en ce moment.

A nouveau, ce n'est pas une remise en cause mais cela prouve la nécessité qu'on prenne le temps d'un débat de fond sur ces questions de l'étude et d'un travail, comme la proposition a été faite, peut-être issu d'élus des différentes commissions, un travail transversal autour de cette question du système d'information, des données et des logiciels libres tels qu'on pourrait le concevoir.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci d'indiquer le pourquoi de votre non-vote positif.

Martine, vous avez la parole.

Mme VOIDEY. – Merci Présidente. Nous, c'est simplement une question. Il y a beaucoup de projets intéressants dans ce rapport et, dans le même temps, c'est la Directrice de ce service qui a été choisie pour pallier la difficulté ponctuelle qui se trouve à l'ADAT. Donc, j'aurais voulu que vous nous donniez quelques explications sur la manière dont le service va s'organiser pendant les quelques mois qui viennent. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Sur la durée, vous l'avez compris que je ne pouvais pas vous le dire complètement puisqu'au vu de l'évolution ou non, ce sera 4 mois ou quelque chose de différent. En tout cas, l'idée est que la structure puisse continuer et qu'il y ait à ses côtés une personne responsable qui puisse travailler avec l'équipe qui, je le rappelle, fait son travail depuis la suspension.

Ce serait un temps partiel vous l'avez compris, et l'organisation se fera au sein de la DMAP puisque c'est de ce service-là dont on parle particulièrement, avec une feuille de route bien précise et une organisation bien précise que nous mettrons en place dès lors que j'aurai fait part de tout cela au conseil d'administration et à l'assemblée générale qui aura lieu jeudi. J'ai répondu ?

Mme VOIDEY. – La question se posait bien davantage sur la façon dont va s'organiser le service de modernisation de l'action publique au sein du Département pendant que sa Directrice actuelle sera mise à disposition pour 60 % de son temps à l'ADAT. L'ADAT, c'est un autre sujet.

Mme la PRESIDENTE. – C'est parce qu'elle va là-bas que... Pour nous, il n'y a pas de désorganisation. Si cette personne a été choisie, c'est parce qu'il y a une possibilité pendant un laps de temps très court de pouvoir y compris continuer et poursuivre le travail important.

Il y a une belle équipe à l'ADAT, qui pourra, me semble-t-il mais nous avons échangé avec la Directrice de la DMAP, mener l'action. On a 15 jours là où il y aura déjà des congés avec un rythme un peu moins soutenu puisqu'il n'y a plus d'Assemblée. Le mois de janvier est à peine moins chargé que d'habitude. On ne mettra pas en péril l'organisation complète. Je ne peux pas vous la définir, je souhaite qu'on puisse l'élaborer plus précisément à partir du 16.

Je peux comprendre votre inquiétude, je me suis aussi posé la question, mais il fallait qu'on trouve une solution très rapidement. Peut-être qu'elle ne sera que très temporaire ? Je ne sais pas du tout.

Romuald.

M. VIVOT. – Je voudrais apporter des éléments à Damien CHARLET concernant les licences sur les droits d'usage de Microsoft.

Ça a déjà été fait ce matin, mais on va encore le rappeler cet après-midi : les droits d'usage Microsoft, ça ne concerne pas uniquement du logiciel de bureautique, on est d'accord.

Sur ces droits d'usage Microsoft, on a quand même les licences des serveurs, la messagerie qui est notamment back up donc c'est comme si on avait deux adresses mails back up. On a la téléphonie, les anti-virus, les serveurs de déploiement, l'intranet et on a tous nos logiciels de bureautique. Si aujourd'hui on avait une projection de coût induit sans Microsoft, individuellement, sur la téléphonie, on serait déjà à 150 000 €. On serait à un coût moyen environ déjà de 700 000 €. C'est pour cela qu'il faut toujours être prudent sur Microsoft. Ce n'est pas que du logiciel de bureautique, il y a aussi tout ce qui licence serveur, messagerie, téléphonie, anti-virus, serveurs, intranet, enfin tout ce qui fait fonctionner aujourd'hui le système d'information de la collectivité.

Mme la PRESIDENTE. – Merci pour ces précisions, Romuald.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 14 abstentions.

Nous passons au rapport 403.

J'en profite, bien évidemment, pour saluer, remercier l'ensemble des collaborateurs de la collectivité. On a de beaux travaux qui s'effectuent pendant ces journées de plénière et tout au long de l'année, donc merci non seulement aux Directeurs, Directeurs adjoints, Chefs de service mais aussi à l'ensemble de ces collaborateurs. Il y en a qui sont à l'extérieur, d'autres à l'intérieur, en tout cas ils font fonctionner cette belle machine qu'est le Département.

Tu as la parole Serge.

N° 403 – Ressources humaines – Budget primitif 2022

M. RUTKOWSKI, Rapporteur

M. RUTKOWSKI. – Merci Mme la Présidente. Je ne vais pas refaire des remerciements aux services avec lesquels je travaille, mais ils se reconnaîtront, un travail vraiment important pour la collectivité.

Présentation du rapport.

Mme la PRÉSIDENTE. – Merci Serge.

Christine, vous avez la parole.

Mme COREN-GASPERONI. – Grâce à la réglementation, nous avons accès au rapport social unique qui est un outil très intéressant pour présenter l'image côté moyens humains du Département. Hélas, ces éléments ne peuvent permettre toutes les comparaisons avec les exercices précédents puisque ce rapport social unique n'existait pas.

Lors des CT et CHS derniers, le constat et l'inquiétude des syndicats ont été évoqués par rapport aux postes vacants dans plusieurs services. Des surcharges importantes de travail ont notamment été évoquées dans certains services, notamment pour les personnels chargés du déneigement et les services sociaux.

Malgré la densité des informations contenues dans ce RSU, tout n'y est pas et nous aimerions connaître quels sont les postes créés et non pourvus à ce jour, par service, ainsi que les prévisions de départs à la retraite pour les années à venir également par service.

Evidemment, nous ne vous demandons pas les renseignements tout de suite à l'instant T. Même si les services peuvent être réactifs, nous savons leur laisser le temps pour travailler à nos demandes.

La gestion du personnel et les moyens à mettre en œuvre pour attirer les candidats sur les postes vacants étant de la seule responsabilité de la majorité de la collectivité, nous nous abstiendrons sur ce point.

Mme la PRESIDENTE. – Abstention pour le groupe. Il n'y a pas d'autres prises de parole ?

Oppositions ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Le rapport 404, Serge.

N° 404 – Bâtiments et moyens généraux – Budget primitif 2022

M. RUTKOWSKI, Rapporteur

M. RUTKOWSKI. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Serge.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente. Pour revenir juste sur deux, trois points. Le premier point, on voit avec l'augmentation que toutes les collectivités et que tous les particuliers subissent au niveau des fluides et je pense que 6 % vous êtes encore optimistes parce qu'il me semble que le SYDED nous annonce une plus forte augmentation mais, oui, on voit l'importance de l'augmentation du prix de l'énergie et d'où aussi l'importance de mettre en place un programme de rénovation thermique des bâtiments. C'est en effet important.

Et justement, par rapport à ce programme de rénovation des bâtiments, on sait que, et vous nous en aviez parlé, je crois, juste avant les élections du CRTE, je sais qu'il y avait énormément de projets qui avaient été donnés, cités, un nombre de 160 projets, je crois : est-ce que c'est cela, ou je me trompe ?

Mme la PRESIDENTE. – Il y avait un nombre important pour un montant important aussi.

Mme DUVERNOIS. – Voilà. Justement, il ne me semble pas qu'on ait eu... Serait-il possible d'avoir la liste des projets inscrits dans le CRTE ? Je sais que vous en avez inscrit aussi sur les agglomérations, l'EPCI, j'ai vu en effet le collège de Bethoncourt inscrit. Mais pour nous, pour avoir une véritable vision aussi, à travers les subventions demandées au niveau de ce CRTE, ce serait important si vous pouviez nous communiquer la liste des projets.

Ça nous aiderait véritablement, et je pense qu'on pourrait encore plus s'impliquer et véritablement co-construire ce SDID parce qu'il me semble que les deux sont liés, et que le SDID ne peut se concevoir sans le CRTE puisque c'est véritablement aussi, outre et je ne l'oublie pas l'aspect très important d'apporter la proximité du service public, notamment au niveau du Département, il y a cet aspect-là mais aussi l'aspect rénovation thermique, transition écologique qui est prise en compte.

Nous vous demandons la liste des projets pour avoir une vraie vision sur l'importance de l'engagement du Département au niveau de ce CRTE.

Le point, et en effet nous nous réjouissons par rapport à Fort Griffon, vous vous souvenez du long débat qu'il y avait eu les années précédentes, nous allons en effet participer à cette visite de Fort Griffon et, pour rappeler, il me semble qu'il y avait eu un couac au niveau de la ville de Besançon, mais je pense que c'est très important de se coordonner Département, ville de Besançon pour un site historique, patrimonial comme celui-ci.

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Dans la continuité de ce que vient de dire ma collègue Magali DUVERNOIS, moyennant le résultat finalement de cette présentation autour du Fort Griffon, du cabinet ALGOE, de l'étude qui a été présentée à l'époque, moyennant un re-toilettage de ce SDID pour lequel, dans cette Assemblée, précédemment nous avons pu apporter des oppositions fermes, nous allons aujourd'hui, pour ce dossier, nous abstenir dans l'attente d'un travail co-construit avec vous pour pouvoir nous embarquer collectivement, et ce serait positif dans cette politique. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Pour le dossier CRTE, je suis en train, avec les services bien évidemment, de remettre en perspective des bâtiments puisque j'ai cette réunion avec la Présidente de Région jeudi, puisqu'il y avait eu une fin de non-recevoir dans un premier temps. Et là, je vais repropose à nouveau, dans la transition énergétique, des projets qui pour nous sont bien définis et voir les clauses qui pourront être abordées ensemble. Bien évidemment, je vous transmettrai les demandes qui ont été faites de part et d'autre, que ce soit au niveau de l'Etat, de l'Europe, de la Région mais pas avant jeudi bien évidemment.

Pour la présentation de l'étude et la présentation, pour ceux qui ne connaissent pas encore, découvrir Griffon, ce sera une réunion le 12 janvier, où nous nous retrouvons.

On aura tout loisir d'échanger et de partager sur ce bâtiment, ce patrimoine donc voir les perspectives, y compris avec la ville bien évidemment puisqu'il y avait eu une demande de l'ancienne mandature. A l'instant où je vous parle, je n'ai pas de demande de la nouvelle majorité mais ce n'est pas un problème, on peut très facilement se retrouver et exposer un sujet tel que celui-ci.

Serge, est-ce que tu veux compléter ?

M. RUTKOWSKI. – Non, je pense que vous avez bien dégrossi sur cette réponse et amené les réponses.

Je me réjouis, en effet, qu'on puisse travailler ensemble sur ce bâtiment, Griffon, qui est, comme vous l'avez dit Mme la Présidente, un bâtiment remarquable, sur lequel il faut qu'on puisse avancer maintenant parce que je pense que suite au rapport ALGOE, vous verrez qu'il est urgent de trouver une destination à ce bâtiment et voir exactement le devenir de ce bâtiment remarquable.

Il faut, en effet, qu'on puisse travailler avec la ville et tous ensemble sur ce bâtiment. C'est un bâtiment qu'il faut qu'on puisse préserver, garder et embellir encore pour qu'il puisse trouver une destination mais ne pas le laisser se dégrader.

Mme la PRESIDENTE. – On vous remettra, à la fin de la séance, l'étude. Cela fera un peu de lecture pendant la période des fêtes qui vont bientôt arriver.

Moyennant ces remarques, je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 13 abstentions.

Nous revenons sur les deux rapports qui ont été présentés après les deux rapports égalité femmes-hommes et le développement durable, donc nous repartons sur le rapport 405, peut-être dans la synthèse, sauf si vous voulez qu'on redéroule l'ensemble du rapport mais je pense qu'on l'a déjà beaucoup élaboré. Tu fais comme tu le souhaites, et après on échangera à loisir.

N° 405 – Gestion et optimisation financière – Budget primitif 2022

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – Avant de débiter ces deux rapports, je tiens à remercier l'ensemble des services, les agents du Département pour le travail qui a été réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire. Ça a été un gros travail collectif.

Bien sûr, en tant que Vice-président aux finances, je tiens tout particulièrement à remercier la Direction financière, Mme GALMICHE, Mme BOURLIER est présente aujourd'hui, la Direction générale qui était présente également à nos côtés. Je rappelle que c'était une grande première pour moi dans le cadre de la préparation d'un budget au niveau départemental.

Je remercie également l'ensemble de mes collègues pour leurs différentes présentations et je remercie chacun des Conseillers départementaux pour les échanges et les débats qui ont pu avoir lieu.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci à Olivier pour l'effort de synthèse et de présentation.

Dans la continuité des débats qui ont déjà eu lieu hier, nous nous abstiendrons sur le rapport 405.

Mme la PRESIDENTE. – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Rapport 406.

N° 406 – Budget primitif 2022 – Rapport de présentation générale

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport (Voir le diaporama joint en annexe).*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Vous l'aurez compris, nous ne partageons pas, nous n'avons pas la même lecture de ce budget pour 2022, budget prévisionnel, nous allons donc, dans la continuité encore une fois de nos échanges de ces deux jours, voter contre ce rapport 406.

Mme la PRESIDENTE. – Je passe la parole à Frédéric BARBIER.

M. BARBIER. – Présidente, c'est un budget qui remet des couleurs au Département du Doubs. La situation économique y est certainement pour une bonne partie. On est très satisfait bien sûr, puisqu'on avait demandé depuis des années de l'augmentation des salaires sur les aides à domicile et l'extension que vous en avez également faite. J'espère que l'année prochaine, il y aura encore du mieux parce que le Département du Doubs a connu aussi des budgets d'investissement qui étaient encore plus forts que ceux que l'on connaît aujourd'hui.

Ce n'est pas non plus un blanc-seing. Vous avez compris, avec Martine, qu'on avait un certain nombre de questions que l'on a posées dans le liminaire.

C'est le premier budget de cette mandature, avec Martine nous allons le voter, mais nous serons bien sûr vigilants et nous vous rappellerons les questions que l'on a pu poser lors de ce débat et lors du liminaire d'hier matin.

Nous voterons ce budget et, globalement, avec une satisfaction de retrouver des finances et des moyens de fonctionner pour le Département du Doubs.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Frédéric. C'est une satisfaction aussi pour nous que vous vous associez à ce budget.

Il y a deux votes. Sur le budget à proprement dit.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Il nous faut voter aussi les autorisations de programme et d'engagement, qui sont prévues à ce budget primitif 2022.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Comme tu le rappelais mais je voulais le dire en fin de séance parce qu'on va peut-être faire les rapports ponctuels derrière, si vous en êtes d'accord. On clôt après les débats complets. Vous voulez souffler 2 minutes ou on peut poursuivre ? Quand nous aurons terminé, nous signerons le parapheur par rapport au budget. Je vous propose qu'on entame les rapports ponctuels.

Rapport 108, Denis LEROUX.

RAPPORTS PONCTUELS

N° 108 – Nouvelle politique départementale pour un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale

M. LEROUX, Rapporteur

M. LEROUX. – Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis. C'était important qu'on puisse prendre le temps de présenter... ce n'est plus un projet cette fois-ci puisqu'on va signer dans quelque temps donc vraiment un travail remarquable qui a été effectué avec l'ensemble des partenaires et vous toutes et tous.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. On a vu l'urgence de passer le dossier aujourd'hui pour pouvoir signer avec la CNSA avant la fin de l'année donc c'est quelque chose qui doit être rapide. Et on avait un calendrier aussi très serré puisque quasiment concentré sur les 6 premiers mois de l'année pour les différents projets.

On a quelques petites interrogations, mais je crois qu'on n'attend pas les réponses aujourd'hui, je crois qu'on va travailler en commission sur ce dossier.

Par exemple, dans ce rapport il est indiqué que les habitants, ce sont des locataires. Donc qui dit locataires dit loyer. Après, le montant des loyers, est-ce que ce sera soumis un peu à une condition de cahier des charges ? Parce que si le loyer est trop élevé, par contre ça veut dire aussi que certains ne pourront pas y aller alors qu'ils auraient besoin.

Bien entendu, des choses sont proposées pour aider : la mise en place de l'aide à la vie partagée, la mutualisation AP et PCH, fonds de solidarité, si j'ai bien compris, qui sera présenté en Assemblée au mois de mars, il me semble.

Par rapport aux porteurs de projets, Denis tu l'as bien dit, ce sont des personnes morales.

Par rapport à cela, on connaît dans nos territoires des collectivités qui parlent depuis longtemps de pouvoir installer sur leur secteur, sur leur commune, leur territoire, un habitat de ce type, et donc je crois que c'est notre rôle aussi et ce qu'on propose, c'est de travailler ensemble pour le faire savoir à nos élus, le faire savoir à nos Communautés de communes. Tu as parlé de ces Communautés de communes où il n'y a rien, c'est vrai qu'il y a un message à faire passer et bien entendu on est prêt à le faire passer et à travailler sur ce point.

Il est indiqué dans le rapport de ne pas exclure les dispositifs existants. S'ils répondent au cahier des charges, si j'ai bien compris, ça voudrait dire qu'il y aura aussi des choses faites par rapport à ce qui existe déjà. Ce qui voudrait dire à un moment donné que ça prend un peu sur les créations. Mais on pourra toujours en reparler également lors de la première commission.

Enfin, par rapport aux personnes qui s'inscriront, qui pourront aller dans ces habitats intermédiaires, sur quels critères seront-elles prises ? Est-ce que ce sera par rapport au projet qui a été défini parce que dans le projet, plein de choses devront être définies par le porteur ? Est-ce que ce sera là-dessus que ce sera défini ?

Là, on n'attend pas de réponse. Je pense qu'on va en parler en commission. Tu as parlé du cahier des charges. Ce serait bien à un moment donné que ceux de la première commission, on ait ce cahier des charges pour le voir, pour pouvoir en discuter. On ne fait pas partie de la conférence des financeurs, mais au moins qu'on ait déjà assez rapidement ce cahier des charges pour voir ce qu'il y a dedans.

Bien entendu, on votera ce dossier sans problème.

Mme la PRESIDENTE. – Denis LEROUX.

M. LEROUX. – Je te réponds rapidement, Claude, sur les questions posées mais qui ne souffrent pas de difficultés. Sur le montant des loyers, sur la capacité que ce soit réservé à des locataires, c'est la loi qui le dit, c'est l'article 128 de la loi ELAN. C'est le mode d'habiter qui est prévu comme ça. Ça peut être des propriétaires, des locataires ou des colocataires, de manière relativement souple, avec un ensemble de logements autonomes, meublés ou non. L'essentiel est que ce soit un immobilier tout court, dans un immeuble, dans un groupe d'immeubles.

La souplesse est quasi totale pour montrer qu'il n'y a pas de frein sur ce volet-là.

Tout type de dispositif immobilier est, effectivement, recevable, sous réserve que les logements soient conçus pour répondre aux besoins du vieillissement, à la prévention de la perte d'autonomie et du handicap le cas échéant, bien sûr notamment avec les difficultés de mobilité : construction neuve, ancien bâtiment réhabilité. Il n'y a pas de frein sur cela donc, bien évidemment, sur le montant du loyer, tu imagines bien que ce sont des éléments qui seront examinés de près lors de la sélection des projets et du respect du cahier des charges, c'est indispensable.

Sur le fonds de solidarité, je l'ai indiqué, c'est un mécanisme qui n'est pas obligatoire du tout puisqu'il n'est pas prévu initialement. Il est en effet souhaité, par contre, par le Département. La Présidente nous a demandé de travailler, de faire des propositions en tout début d'année. J'ai promis en effet qu'on en parlerait en première commission mais après bien sûr les arbitrages exécutifs.

La question n'est pas simple, vous le verrez, sur un fonds de solidarité dans le cadre d'un habitat intermédiaire, qui n'est pas habilité à l'aide sociale puisque c'est le mécanisme et dans le département, vous le savez, seules les résidences autonomie portées par les CCAS sont habilitées à l'aide sociale. Certaines personnes âgées, pour le coup, ne peuvent pas intégrer ces hébergements ou s'y maintenir, deuxième option, en raison de l'insuffisance des ressources. C'est la difficulté. De manière incidente, faute de pouvoir financer l'accès à ces dispositifs, que peut-il se passer ? Soit elles n'y vont pas, soit elles sont orientées vers des EHPAD et là, en effet, on est en difficulté sur un autre système.

Toute la question de caler une aide sociale en fonction de ce qui existe déjà, vous connaissez l'aide sociale à l'hébergement, de regarder qui est habilité selon les établissements et vous savez qu'en matière sociale, ce n'est pas toujours simple, il y a des habilitations totales par département, partielles, dérogatoires. Derrière, il faut trouver un fondement juridique à la création de ce fonds de solidarité, qui on veut traiter, avec quelles modalités, est-ce qu'on a des recours à l'obligation alimentaire, ainsi de suite. Il y a des multitudes de questions, avant même d'imaginer le montant qui pourrait être alloué dans le cadre de cette aide. Nous n'en sommes pas là, mais c'est indiqué précisément quand ce mécanisme sera prêt.

S'agissant des personnes morales ou des collectivités, je peux d'ores et déjà vous indiquer que sont prévues des réunions notamment à Griffon sur le mois de janvier, pour accueillir celles qui seraient susceptibles d'être porteurs de projets puisqu'elles le pourront, s'agissant de personnes morales, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de porteurs plus spécifiques dans ce domaine. Bien évidemment, le faire savoir sera réalisé.

Et puis, cela n'empêche pas de travailler avec les dispositifs existants, qui sont là, qui ont leur légitimité je l'ai dit, et qui seront à regarder de près pour savoir s'ils sont compatibles à ce qui existe. On sait déjà que sur des dispositifs qui existaient notamment via l'Etat, un forfait autonomie, on ne souhaite pas qu'il y ait de redondance sur le sujet et que, plutôt qu'ils s'additionnent, ils soient mêlés au dispositif départemental global. C'est cela l'intérêt de la conférence des financeurs, de coordonner l'ensemble des financements bien sûr mais de coordonner aussi la philosophie qui est portée principalement par le Département.

Et puis sur les personnes, cinquième question que tu as posée, ce sera un choix. Comme c'est un accueil volontaire, personne n'y est forcé. L'idée, c'est de faire la promotion de ce nouveau dispositif qui sera justement au libre choix des personnes. Et c'était cela qui est intéressant, c'est non seulement au libre choix des personnes et modalité simple de rentrer sur ce volet immobilier, mais aussi indépendamment de l'attribution de prestations à l'autonomie ou de PCH, c'est cela qui est important, et indépendamment d'une orientation médicale voire socio-médicale. Donc, cela laisse une liberté totale, encore faut-il partager le projet et rentrer dans ce type d'établissement avec une volonté de partager le projet.

Sur les éléments de la conférence des financeurs, bien évidemment vous serez informés systématiquement. Je pense qu'à chaque première commission, on vous fera un point d'étape où on en est sur le dispositif, au moins toute l'année 2022, rassurez-vous. Mais vous l'avez dit, on partage beaucoup de choses en première commission et dans les autres aussi, mais vous aurez bien sûr la déclinaison précise, point par point, un point d'étape à chaque fois qu'on avancera sur ce plan.

Mme la PRESIDENTE. – On va passer au vote, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport 109, on essaie d'être un peu synthétique sur les différents rapports à venir.

N° 109 – Revalorisation salariale des agents des ESMS du secteur de l'enfance et du handicap

M. LEROUX, Rapporteur

M. LEROUX. – Le rapport est encore plus rapide que l'éclair puisque je l'ai parfaitement, en tout cas dans le détail, développé. Ce rapport n'est pas peu important pour autant, vous le savez bien, puisque c'est un rapport qui résume l'ensemble des revalorisations salariales des agents tous secteurs confondus sur l'avenant 43 étendu et sur le secteur du handicap et de l'enfance.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est voté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous poursuivons avec le rapport 110, Patricia.

N° 110 – Enfance Famille – Affectation d'autorisations de programme

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Pas d'opposition. Pas d'abstention. A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 111, Ludovic FAGAUT.

N° 111 – Fonds social européen (FSE) Inclusion : Modification par voie d'avenant des axes d'intervention et du plan de financement de la convention de subvention globale dans le cadre de REACT-UE

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que ça ne pose pas de problème.

Pas d'opposition. Pas d'abstention. A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 112.

N° 112 – Accompagnement vers l'emploi – Expérimentation « CMS Pilote »

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je passe la parole à Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Par rapport à cette expérimentation, on souhaite avoir des comptes rendus en première commission pour savoir ce que ça donne et, pourquoi pas, l'étendre ailleurs si tout marche bien.

Bien entendu, on votera ce dossier par rapport à cette expérimentation sur Planoise.

Mme la PRESIDENTE. – Je mets le rapport aux voix.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 113, Denis LEROUX.

N° 113 – Convention d'utilité sociale (CUS) d'Habitat 25 pour la période 2021-2026

M. LEROUX, Rapporteur

M. LEROUX. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas de réaction. Je mets le rapport aux voix.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 114, Jacqueline.

N° 114 – Affectation d'autorisations d'engagement (AE)

Mme CUENOT-STALDER, Rapporteur

Mme CUENOT-STALDER. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je mets le rapport au vote.

Pas d'opposition. Pas d'abstention. A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 115, Ludovic FAGAUT.

N° 115 – Actions collectives – Participation au capital de la SCIC MYCELIANDRE

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Claude DALLAVALLE, vous avez la parole.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Une petite remarque, j'ai entendu Ludovic tout de suite dire par rapport à MYCELIANDRE intéressante. Je me rappelle, je crois il y a 3, 4 ans, il y avait une demande de subvention qui avait été faite par MYCELIANDRE, qui avait été refusée, donc rentrer au capital, ça veut dire que le travail fait par MYCELIANDRE est intéressant donc il n'y a pas de souci, on votera pour ce projet.

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – C'est juste pour l'anecdote, pour ceux qui ne connaîtraient pas le secteur de Battant, la SCIC MYCELIANDRE se trouve très proche du CMS et donc c'est une proximité qui est intéressante. Et puis, pour l'anecdote, sachez que l'accompagnement informatique qui est fait aussi parce que c'est une part aussi, une des flèches qui sont dans l'arc de MYCELIANDRE propose ces cours d'inclusion informatique avec un matériel recyclé du Département du Doubs.

Mme la PRESIDENTE. – C'est bien de concrétiser les actions qu'on fait sur le terrain.

Je mets le rapport aux voix.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 206, Chantal.

N° 206 – Collèges – Affectation d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 207, vous poursuivez Chantal.

**N° 207 – Affectation de l'autorisation de programme relative aux
Equipements Numériques Educatifs**

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Magali, vous avez la parole.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Une précision : le projet d'affectation, c'est bien ce dont on a parlé. Parce que là, je vois renouvellement d'éléments, c'est cela, pour 1 530 000 € ? C'est ce qu'on nous demande d'affecter immédiatement.

Mme la PRESIDENTE. – Chantal.

Mme GUYEN. – Oui, il s'agit bien du renouvellement des postes de travail et des serveurs pour pouvoir être immédiatement opérationnels. Ça a été détaillé dans le rapport, et là on arrive au vote de l'autorisation de programme.

Mme la PRESIDENTE. – Vous avez suffisamment d'éléments ?

Mme DUVERNOIS. – Ça reste un peu flou et par honnêteté et par rapport à ce qu'on a dit ce matin, on va s'abstenir sur ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Claude DALLAVALLE, vous avez la parole.

M. DALLAVALLE. – Ce matin, on a parlé des tableaux numériques. C'est Magali qui a évoqué que la modification entre autres avec Windows 10 faisait que les tableaux numériques, dans certains collèges, ne fonctionnaient pas et donc qu'ils étaient obligés de racheter des tableaux numériques. J'en ai parlé un jour avec quelqu'un des services, c'est une question qui se pose : comment faire ? C'est dommage de ne plus utiliser ces tableaux numériques qui sont en bon état et d'être obligé d'en acheter donc un investissement qui serait inutile. Donc si on pouvait trouver une solution.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que les services font le maximum pour mettre en actif ces tableaux qui sont là. Je ne peux pas vous dire exactement ce qu'il en est, mais on n'a pas pour habitude dans la maison de gaspiller par rapport à de l'investissement matériel comme ça. Mais bon, votre remarque est prise en compte.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Rapport 208, Jean-Luc GUYON.

N° 208 – 4 Saisons – Affectation autorisation d'engagement

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Pas d'opposition. Pas d'abstention. A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous prenons le rapport 209, Priscilla.

N° 209 – Hommage au professeur Samuel PATY – Action citoyenne dans les collèges

Mme BORGERHOFF, Rapporteur

Mme BORGERHOFF. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Priscilla.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. En effet, nous vous avons parlé, ça nous tenait à cœur ce projet pour rendre hommage au professeur Samuel PATY et bien évidemment nous voterons pour. Nous sommes très heureux de voir qu'il y a une unanimité pour reconnaître à la fois la laïcité et à la fois, et je pense que c'est important de le répéter sans arrêt, le droit au blasphème.

En France, les lois de la République reconnaissent ce droit au blasphème depuis 1881 et je pense que, plus que jamais, il est important de le rappeler et ce pour toutes les religions puisqu'en 1881 on a changé de religion. Comme quoi, il est toujours important de rappeler que les lois de la République s'appliquent pour toutes et tous et rappeler ce droit au blasphème me semble indispensable.

On avait discuté avec les services, je ne me souvenais plus, pour avoir des références, un auteur qui s'est fortement impliqué, c'est Rachid BENZINE, dans « Lettres à Nour », qui a évoqué notamment tous ces problèmes.

Je pense que le Département doit aussi proposer des artistes pour aider le plus possible les établissements à véritablement cibler sur ce thème de la laïcité et de la liberté d'expression du droit au blasphème.

Mme la PRESIDENTE. – Ce rapport arrive avec une co-construction, vous l'avez compris, avec beaucoup de latitude, même s'il y aura un cadre bien évidemment.

On s'était engagé à vous proposer quelque chose de précis pour différents niveaux, donc voilà la concrétisation de tout cela. Et bien évidemment, il n'y a aucune prescription au départ par rapport à cela.

Vous l'avez entendu, il y aura un cadre d'artistes, de références scientifiques comme ça on ne pourra pas, à un moment donné, être dans le subjectif parce que personne ne perçoit l'art de la même façon. On a tous des yeux, des odeurs, des sons différents donc là je pense que ça correspondra et ça nous permettra d'avoir sur l'ensemble du département, en tout cas pour ceux qui voudront bien s'inscrire dans la démarche, un beau panel de mise en lumière de la laïcité qui nous est si chère.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une belle unanimité sur ce rapport.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous continuons avec le rapport 210, Priscilla.

N° 210 – Conseil départemental des jeunes – Affectation d'autorisation d'engagement

Mme BORGERHOFF, Rapporteur

Mme BORGERHOFF. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je pense qu'il n'y aura pas de problème pour le Conseil départemental des jeunes, ces jeunes qui sont très engagés, beaucoup de propositions.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le dernier rapport ponctuel de la deuxième commission avec l'arrêt des budgets, Chantal.

N° 211 – Arrêt budget

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Pas de question particulière.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous poursuivons avec le rapport 308, Florence ROGEBOS.

N° 308 – Mobilités et infrastructures – Affectations d'autorisations de programme et d'engagement

Mme ROGEBOS, Rapporteur

Mme ROGEBOS. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Très rapidement, dans l'extension finalement du débat qu'on a eu sur le rapport 301, on ne va pas voter contre ce rapport, simplement s'abstenir et regretter une nouvelle fois, mais à bon entendeur pour la suite, de ne pas avoir eu la construction budgétaire qui se cachait derrière le budget d'investissement routier, comme déjà mentionné en début de débat. Nous allons donc nous abstenir sur ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Le rapport suivant, il s'agit du rapport 309, Béatrix LOIZON.

N° 309 – Affectation d'autorisations de programme (AP)

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – *Présentation du rapport.*

Ce sont des rapports qu'on connaît bien.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas de demande de parole.

Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 310, Thierry MAIRE DU POSET.

N° 310 – Présentation des rapports d'activité 2020 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre

M. MAIRE DU POSET, Rapporteur

M. MAIRE DU POSET. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – J'ai l'impression que nous aurons beaucoup de lectures pendant la trêve de Noël.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 311, Florence ROGEBOS.

N° 311 – Conventionnement avec l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) pour la période 2022-2024

Mme ROGEBOS, Rapporteur

Mme ROGEBOS. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Sur ce rapport, vous dire d'entrée que nous allons nous abstenir pour ce vote. Il s'agit du budget de l'ADAT, et nous regrettons de ne pas avoir pu y siéger depuis le début de la mandature. C'était, pour nous, un préalable important pour pouvoir mesurer ce rapport. Je ne vais pas remettre de pièce dans la machine, nous avons exprimé notre avis de façon très claire hier et il n'en est rien.

Je m'associe à ce qui vient d'être dit, pour aussi le vivre sur mon canton également auprès des Maires, qui vraiment apprécient l'appui de l'ADAT. L'utilité de cette agence est bien sûr fondée, réelle, appréciée par les Maires et vraiment cette abstention ne jette en rien le doute sur l'utilité de celle-ci. Mais on vous a exprimé très clairement que nous aurions souhaité pouvoir y siéger, avant de voter ce rapport. Nous allons donc nous abstenir.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Le rapport 312, Béatrix.

N° 312 – Affectation d'autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Pas de prise de parole.

Frédéric BARBIER.

M. BARBIER. – Cela ne change pas le vote. Simplement pour vous dire que je suis obligé de vous quitter et que j'ai donné procuration à Martine et j'ai fait copie de la procuration.

Bonne soirée et bonne continuation à vous.

Mme la PRESIDENTE. – Et merci d'avoir voté avec nous ce budget.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 313, Béatrix.

N° 313 – Approbation des nouveaux statuts de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs et labellisation du Syndicat mixte Doubs Dessoubre en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Pas de question.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme LOIZON. – J'apporterai une précision : sur les titulaires, au sein de l'EPTB, ce sera Philippe ALPY, Raphaël KRUCIEN et moi-même, comme c'était avant ; en suppléants, Thierry VERNIER, Thierry MAIRE DU POSET et Claude DALLAVALLE. Pour que tout le monde soit bien au fait.

Mme la PRESIDENTE. – Parfait.

Rapport 315.

**N° 315 – Approbation d’une modification des statuts du Syndicat mixte du Mont d’Or
(SMMO)**

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Dans la précipitation, ma chère collègue, on va voter ce rapport s’il n’y a pas de question.

Oppositions ? Abstentions ? A l’unanimité.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

Mais il y a le rapport 314 qui était entre les deux. Je vais laisser la parole à Marie-Paule BRAND.

N° 314 – Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) : grille tarifaire 2022

Mme BRAND, Rapporteur

Mme BRAND. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Marie-Paule.

Il n’y a pas de question. Je vous propose de mettre le rapport au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l’unanimité, je vous remercie.

Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

Nous partons en quatrième commission, le rapport 407, Olivier.

**N° 407 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente
du Département par le Conseil départemental**

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Dont acte, s'il n'y a pas de commentaire, puisqu'il n'y a pas de vote, c'est un rendu.

Communication non soumise au vote.

Rapport 408.

**N° 408 – Affectation des autorisations de programme « Développement du numérique interne »
et « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels »**

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je vais passer la parole à Damien CHARLET, je pense que nous sommes dans la même démarche, pour la troisième fois, sur le rapport, ou il y a peut-être d'autres éléments ?

M. CHARLET. – Merci de noter la cohérence de vote de notre groupe. Nous nous abstiendrons, en cohérence avec les votes précédents, pour les mêmes raisons.

Mme la PRESIDENTE. – C'est tout à fait logique.

Oppositions ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Rapport 409, Serge.

N° 409 – Bâtiments et moyens généraux – Affectations d'autorisations de programme

M. RUTKOWSKI, Rapporteur

M. RUTKOWSKI. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas de prise de parole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 410.

N° 410 – Mise à disposition d'un agent à l'ADAT 25

M. RUTKOWSKI, Rapporteur

M. RUTKOWSKI. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Effectivement, ce rapport arrive à point nommé puisque le Directeur étant suspendu pour une période de 4 mois, je pense qu'il était urgent et bien utile de prendre cette décision-là.

Nous voterons pour ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous arrivons au terme de 2 journées de débat budgétaire mais aussi de débat de fond, je pense qu'on a pu aborder beaucoup de sujets.

Ces débats ont été riches, approfondis, vifs parfois, riches et vifs, l'un n'empêche pas l'autre, mais je crois que c'est l'investissement aussi des uns et des autres qui fait cette Assemblée si vivante. Je pense que chacune et chacun d'entre vous a pu s'exprimer très librement. Vous avez eu la parole, que ce soit la majorité, les minorités et c'est le cas depuis 2015 donc il n'est pas question de changer tout cela.

Je voudrais en profiter pour vous redire que je souhaite vraiment qu'il y ait un travail dans les commissions.

Le travail de plénière est un exercice plus politique, de débat aussi, mais le travail de commission doit rester très important et vraiment je vous y invite : posez les questions, faites des propositions, c'est vraiment l'instance où nous devons nous retrouver ou dire nos différences. Ensuite, on revient en plénière et c'est là que nous avons ces débats publics.

Je pense que je vous ai fourni les éléments nécessaires pour la décision dans le cadre réglementaire en tout cas, même si vous pensez parfois qu'il n'y a pas assez d'information donc nous serons vigilants par rapport à cela. Je vous ai fait des propositions, des propositions de travailler ensemble, dans des commissions ad hoc, j'ai envie de les appeler comme ceci, où nous pourrions partager ou influencer et il restera bien évidemment à la majorité de faire des propositions, et vous les voterez ou pas, c'est aussi l'exercice bien évidemment de la démocratie.

A cet instant-là, je voudrais vraiment vous remercier toutes et tous parce que c'est un investissement en temps, riche et vous vous êtes tous investis donc je remercie bien évidemment les élus mais aussi l'ensemble des Directeurs, des services, et l'ensemble des collaborateurs sous la direction de notre Directeur général des services, Philippe JAMET. Je pense que, pour bon nombre d'entre nous, nous n'avons pas beaucoup dormi ces derniers temps, à la tâche pour pouvoir être à la hauteur de ce rendez-vous.

Je voudrais remercier aussi les collaborateurs des groupes, les membres du Cabinet parce que cette session est réussie parce que chacune et chacun a contribué à la qualité de nos travaux.

Bien sûr, je suis très fière des choix que notre majorité a faits. Vous en avez voté certains avec nous, d'autres non, mais nous, nous sommes fiers de ce que nous avons proposé pour les services aux habitants sur l'ensemble des territoires du Département du Doubs. C'est notre objectif. Et la plus grande fierté, c'est notre engagement résolu en faveur des plus fragiles, des personnes âgées ou exclues, des enfants, des personnes à handicap.

C'est une action très forte, que nous avons voulu avec une juste reconnaissance au personnel des établissements de protection de l'enfance et des établissements d'accueil de personnes handicapées, en votant cette augmentation de salaire de 100 € nets par mois. C'est une mesure phare et inédite, et c'est un point important. Vous l'avez entendu, je vous l'ai dit et je l'ai écrit : s'il faut revenir sur cette politique, nous y reviendrons tant nous sommes sensibles, conscients de la valeur des hommes et des femmes qui apportent les services aux autres.

Un niveau d'investissement de la collectivité pour 2022 très élevé aussi, sans précédent en tout cas pour cette majorité.

Un budget solide. Alors on peut opposer les mots, comme notre Vice-président aux finances l'a fait tout à l'heure. Il y a des plus, il y a des moins, selon le côté où l'on se place.

J'ai un petit regret, malgré que j'aie beaucoup de satisfaction, c'est que les formules que la minorité nous dit très souvent : ce n'est pas suffisant, il faut faire plus, ne soient pas sujets à des contre-propositions, mais je crois que c'est un sujet que vous allez travailler encore plus parce que, il faut le dire, dans cette Assemblée, il y a beaucoup de nouveaux élus et l'exercice n'était pas facile aujourd'hui pour certains d'entre vous.

Ça a été long, difficile en compréhension par moment, même si on a essayé d'apporter tous les éléments pour la bonne compréhension d'un budget.

L'exercice était celui-ci.

Vous me dites toujours plus, moi j'ai envie de vous dire toujours mieux. On pourra sans doute se rejoindre un jour, en tout cas sur certains sujets.

Je voudrais vraiment vous remercier, vous souhaiter, pour ceux que je ne reverrai pas d'ici la fin de l'année, de joyeuses fêtes de fin d'année. Mais je vous fais un petit rappel, nous avons encore de nombreuses instances d'ici le 22 donc je vous y attends. Nous avons besoin de quorum.

Très simplement merci, et on se dit à l'année prochaine pour la préparation d'un nouveau budget, et surtout une des premières actions sera notre réunion pour notre patrimoine départemental. Ça va sceller une nouvelle façon de faire dans cette maison, et j'espère que vous y serez très nombreux.

En tout cas, merci à toutes et tous.

Je voudrais remercier la presse aussi, qui a été là pendant ces 2 jours. Ce n'est pas toujours évident de nous suivre. Merci à vous, M. BARBIER. Le geste était comme ceci, vous l'avez vu parce que oui, il faut être très concentré donc merci à vous et merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

- La séance est levée à 18 h 00 -

La Présidente du Département,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail.

Christine BOUQUIN

La Secrétaire de séance,

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, prominent loop and a long, sweeping tail.

Marie-Paule BRAND

ANNEXE

Diaporama
Budget primitif 2022



POINTS FORTS

BP 2022

278

**DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
SOUTENUES PAR LA REPRISE
ECONOMIQUE +7 %**

**DYNAMIQUE DES DEPENSES
D'INTERVENTION TOURNEE VERS LES
SOLIDARITES HUMAINES +2,9 %**

**UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN
FORTE PROGRESSION +16,6%**

**GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS
SAUVEGARDES**





BP 2022 : ²⁷⁹616,6 M€

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT +15,1% (hors dette : +16,6 %)	121 M€ (98,6 M€)	INVESTISSEMENT hors emprunts +3,6 %	18,2 M€
FONCTIONNEMENT +2,9 %	495,6 M€	FONCTIONNEMENT +7,3 %	550,3 M€

EPARGNE BRUTE
54,7 M€

EMPRUNTS
48,1 M€

Des recettes soutenues par la reprise économique

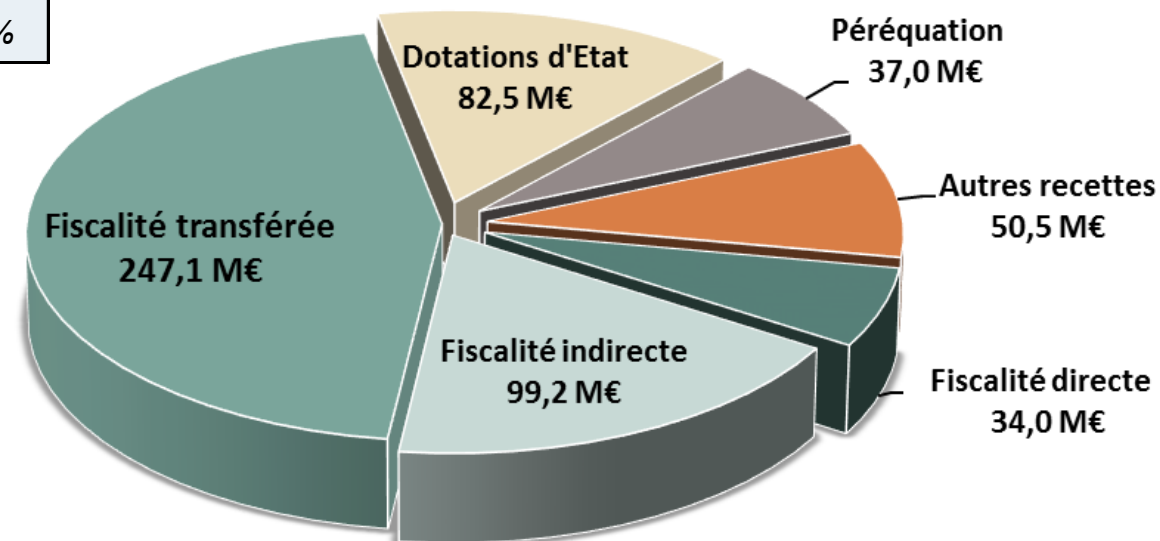
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 550,3 M€



(en M€)

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP / BP
FONCTIONNEMENT			
Solidarités humaines	42,004	45,155	7,5%
Développement humain	2,510	2,510	0,0%
Dynamique territoriale	1,340	1,360	1,5%
Effcience et ressources internes	467,133	501,300	7,3%
TOTAL	512,986	550,324	7,3%

- Conjoncture favorable qui améliore le rendement de la fiscalité notamment des DMTO, CVAE, TSCA, part de TVA,
- Stabilité des dotations de l'Etat



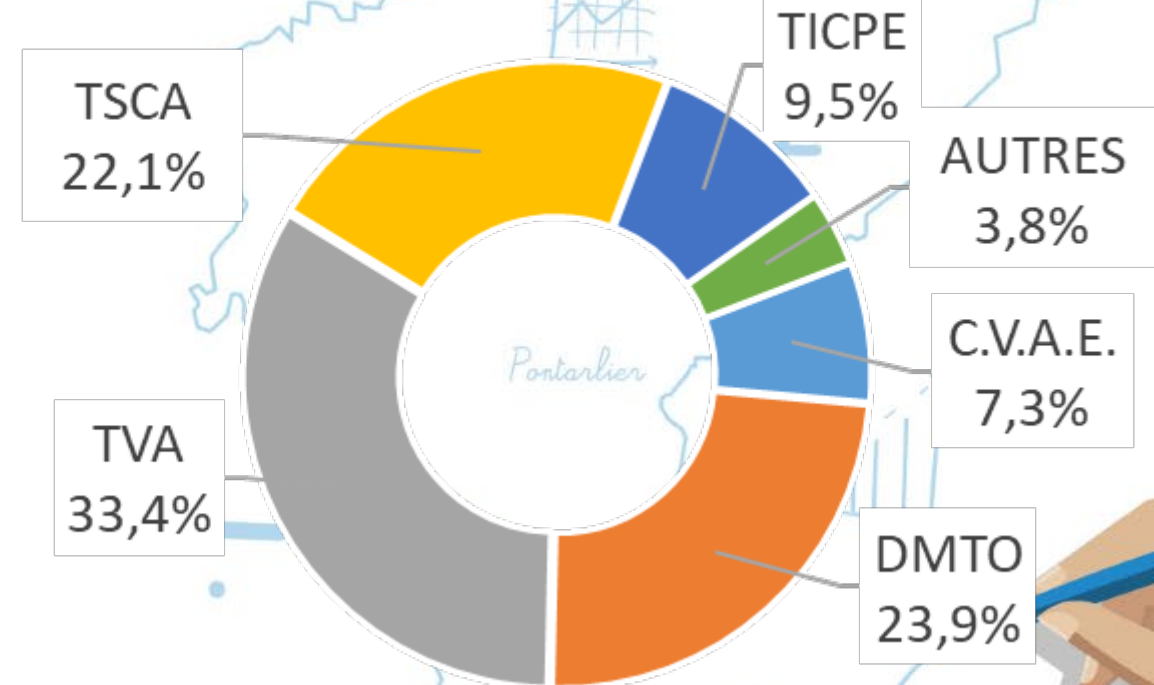
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité: 380,3 M€ + 8,9 %



- Fiscalité directe
 - CVAE : 27,6 M€
 - Compensation CVAE Région : 5,1 M€
- Fiscalité indirecte
 - Droits de mutation : 91 M€ (+ 30,7 %)
 - Taxe sur l'électricité : 5,4 M€ (+ 3,9 %)
 - Taxe d'aménagement : 2,8 M€ (+ 1,1 %)
- Fiscalité transférée
 - Fraction de TVA : 126,9 M€ (+ 5,5 %)
 - TSCA : 83,9 M€ (+ 6,1 %)
 - TICPE : 36,2 M€ (+ 0,6 %)

RECETTES DE LA FISCALITE





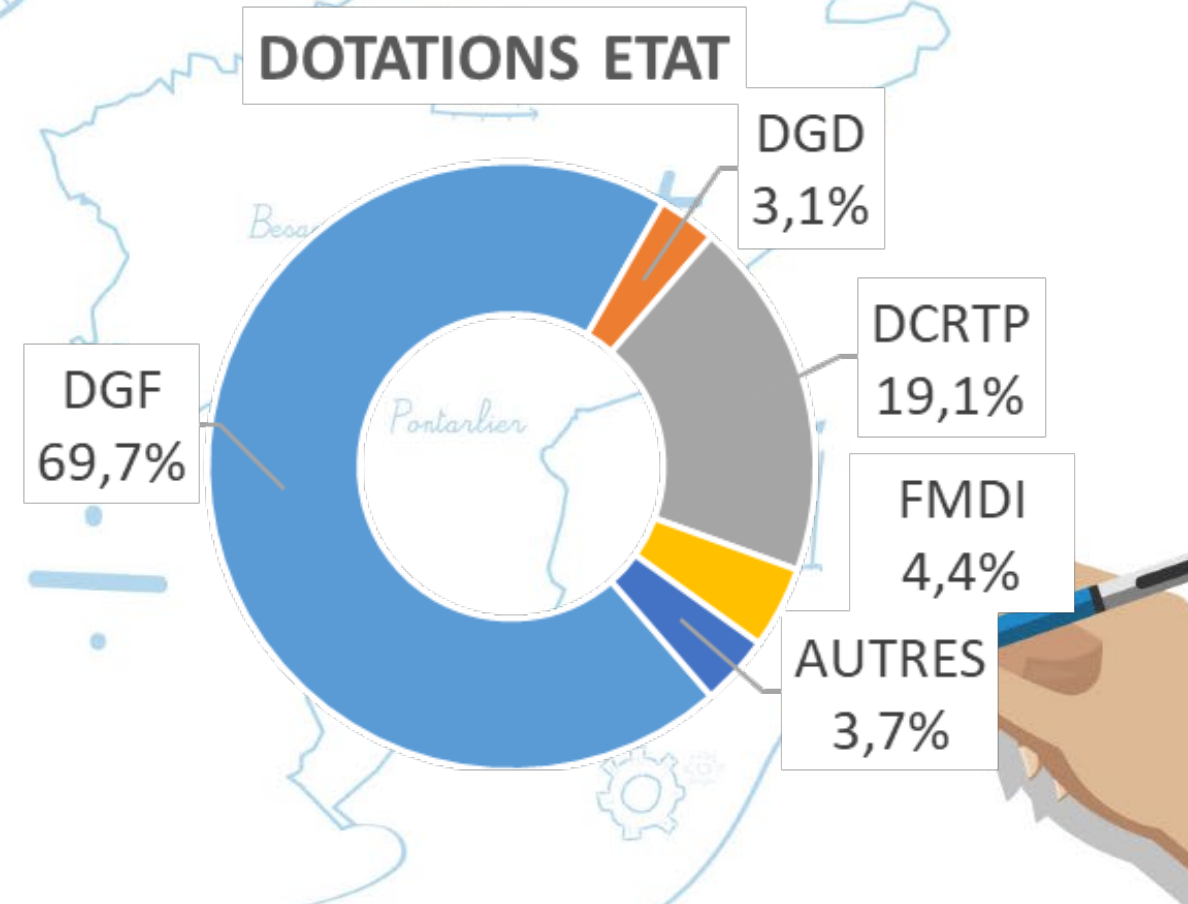
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

282

Dotations : 82,5 M€ + 0,2 %



- DGF = 57,6 M€ (+ 0,3 %)
- Dotation de Compensation de la Réforme sur la Taxe Professionnelle (DCRTP) = 15,8 M€ (+ 1 %)
- Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) = 3,6 M€ (- 0,6 %)
- Dotation générale de décentralisation (DGD) : 2,5 M€ (figé)





RECETTES DE FONCTIONNEMENT

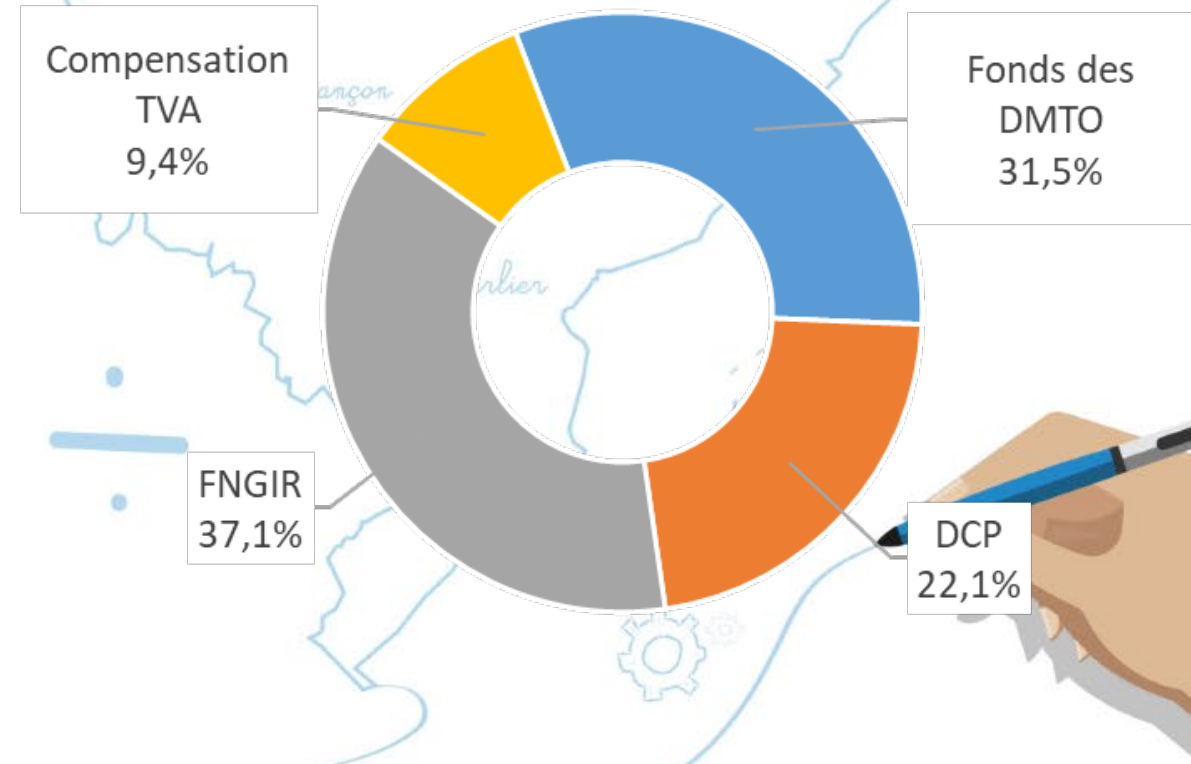
283

Péréquation : 37 M€ + 8,6 %



- Fonds DMTO = 11,7 M€ (- 4,1 %)
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) = 13,7 M€ (figé)
- Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) = 8,2 M€ (- 0,4 %)
- Fonds de compensation de la TVA = 3,5 M€
 - fonds mis en place en 2021 suite à la réforme de la fiscalité, en compensation du transfert de la TFPB
 - CD25 nouvellement éligible en raison d'un taux de pauvreté supérieur à 12 %

RECETTES DE PEREQUATION



Une progression de 3,6 % des recettes hors emprunts

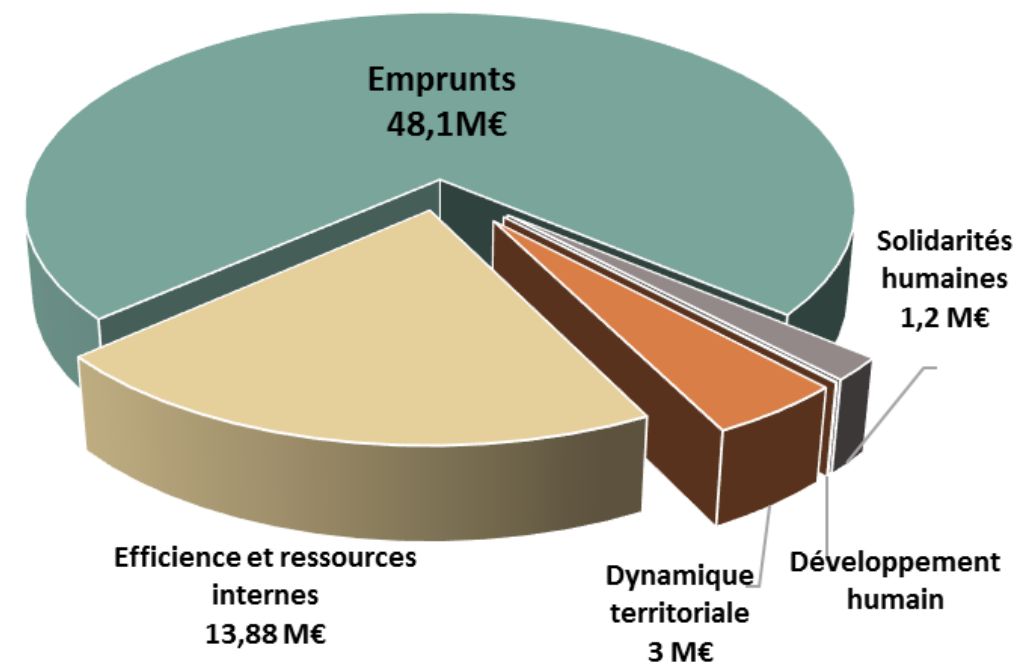
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 66,2 M€



(en M€)

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP / BP
INVESTISSEMENT			
Solidarités humaines	0,474	1,243	162,1%
Développement humain	0,215	0,023	-89,5%
Dynamique territoriale	2,979	3,003	0,8%
Efficience et ressources internes	13,852	13,883	0,2%
Emprunt	56,250	48,100	-14,5%
TOTAL	73,770	66,251	-10,2%

- FCTVA : 7 M€
- DSID : 3,8 M€
- DDEC : 2,5 M€
- Mobilités et infrastructures : 2,1 M€
- Habitat logement : 1,2 M€
- Participation de l'Etat sur les aides à la pierre : 0,7 M€
- Ventes patrimoine, véhicules : 0,6 M€



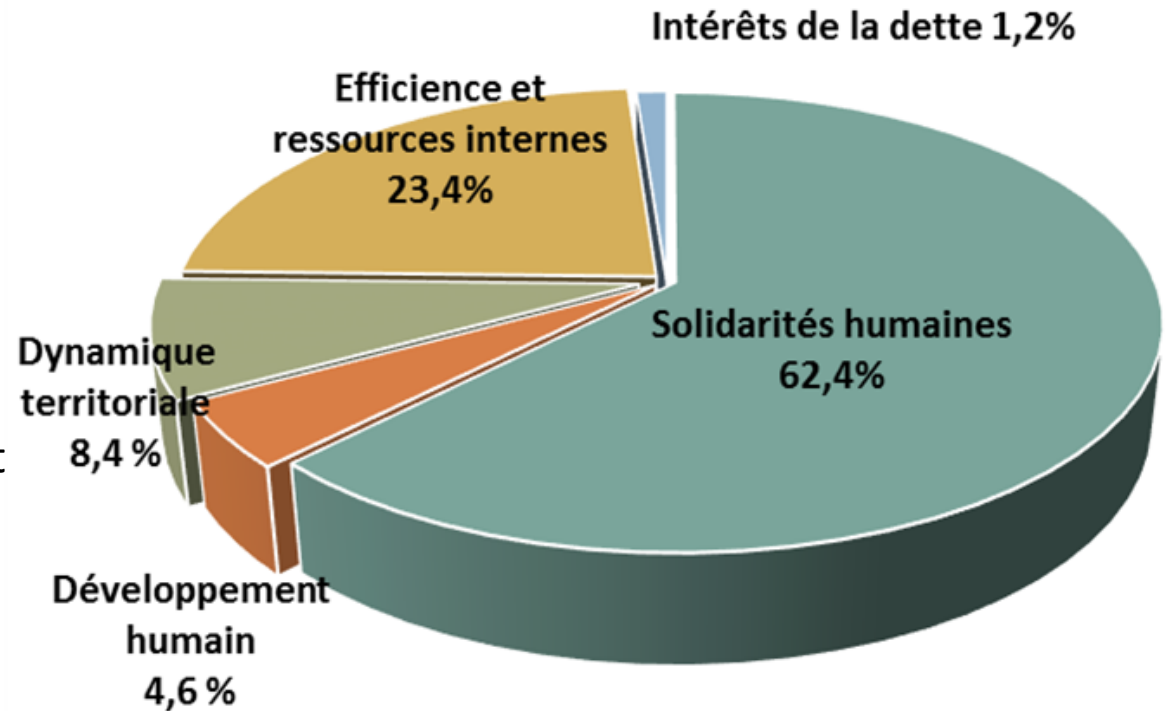
Dynamique des dépenses d'intervention tournée vers les solidarités

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 495,5 M€



(en M€)

	BP 2021	BP 2022	Evolution BP / BP
FONCTIONNEMENT			
Solidarités humaines	300,966	309,311	2,8%
Développement humain	23,062	23,026	-0,2%
Dynamique territoriale	40,447	41,342	2,2%
Efficience et ressources internes	111,028	116,073	4,5%
s/T	475,503	489,752	3,0%
Intérêts de la dette	6,200	5,900	-4,8%
Total	481,703	495,652	2,9%



UNE VOLONTE de porter l'effort sur les solidarités humaines :

- Mesures de revalorisation salariale des personnels médico-sociaux élargies par rapport à celles exigées au titre de l'avenant 43 Bourguignon
- Plan enfance 2022-2025 pour diversifier le dispositif d'accueil des enfants confiés : création de places
- Développement de l'habitat intermédiaire et intergénérationnel



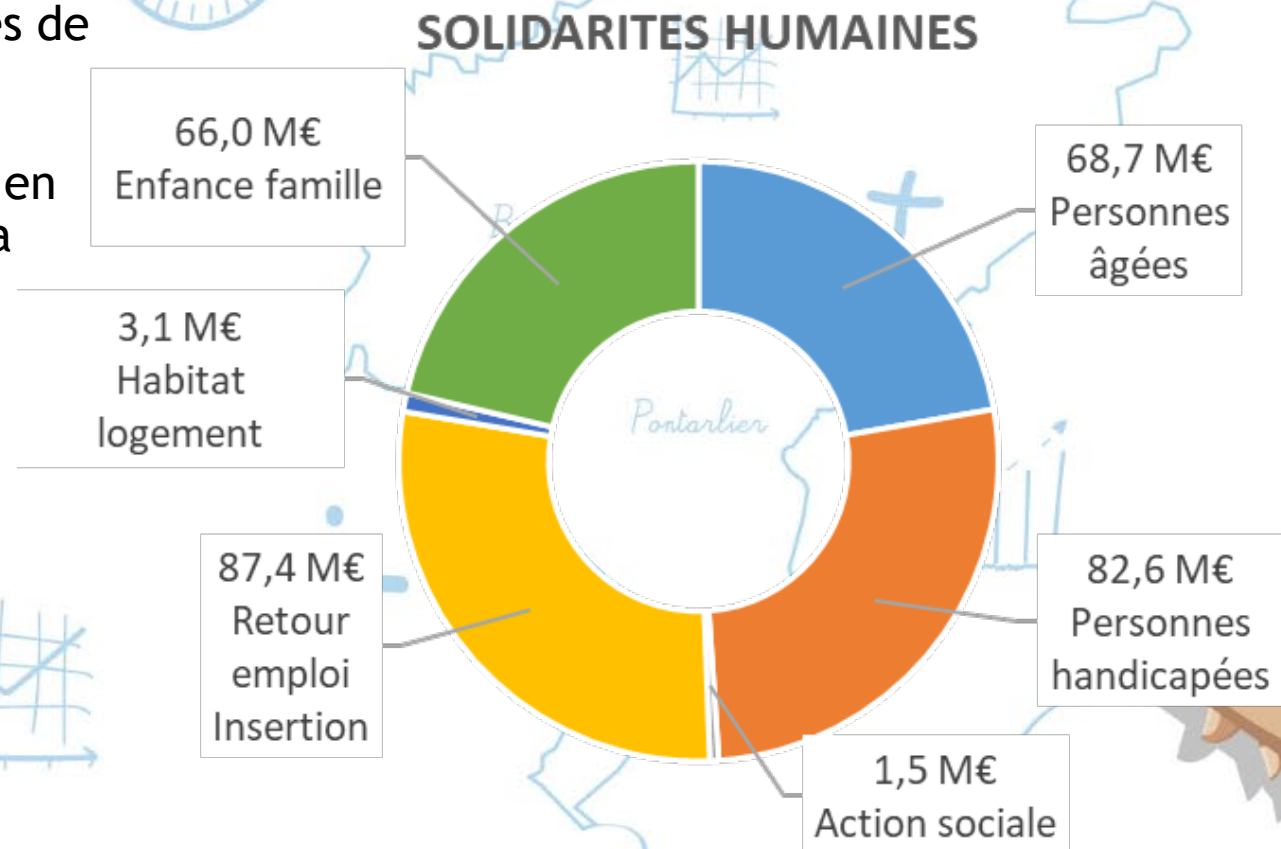
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

286

Solidarités humaines : 309,3 M€ + 2,8 %



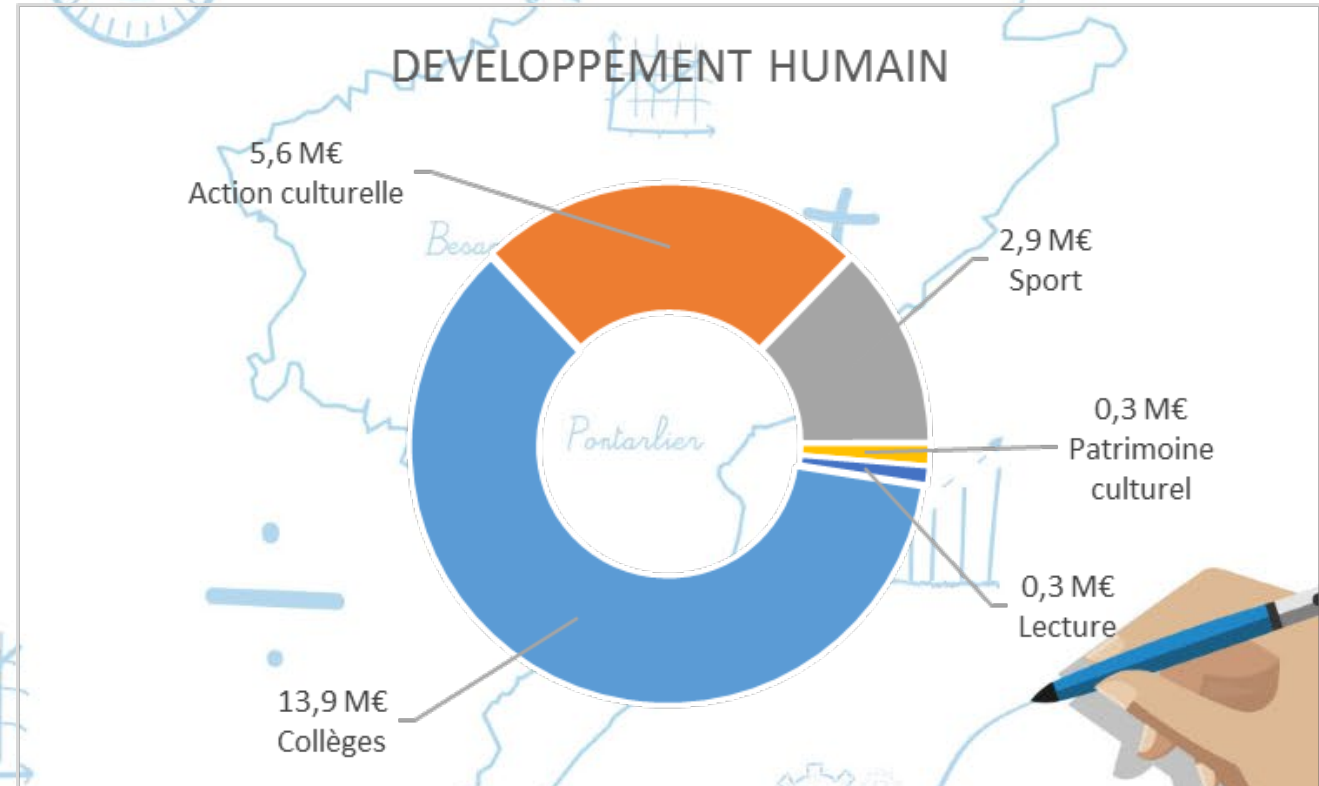
- Volonté d'élargir les revalorisations salariales aux secteurs oubliés du Ségur où de fortes difficultés de recrutement sont constatées
- Maintien à domicile des personnes âgées : mise en œuvre de nouveau CPOM SAAD pour renforcer la qualité de service et l'attractivité des métiers
- Plan enfance destiné à diversifier le dispositif d'accueil des enfants confiés
- Renforcement des moyens sur la prévention : contractualisation dans le cadre du SNPPE
- Retour à l'emploi : adaptation constante du dispositif d'insertion dans le cadre du PDIE
- Elaboration du nouveau PDH



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Développement humain: 23 M€ - 0,2 %

- Dotation de fonctionnement des collèges, lutte contre le gaspillage alimentaire, aides à la scolarité, entretien des bâtiments, numérique éducatif
- Défense de la création et de la diffusion culturelle par la programmation culturelle départementale et la mise en valeur des lieux culturels phares
- Soutien aux associations sportives, culturelles qui assurent la vitalité des territoires





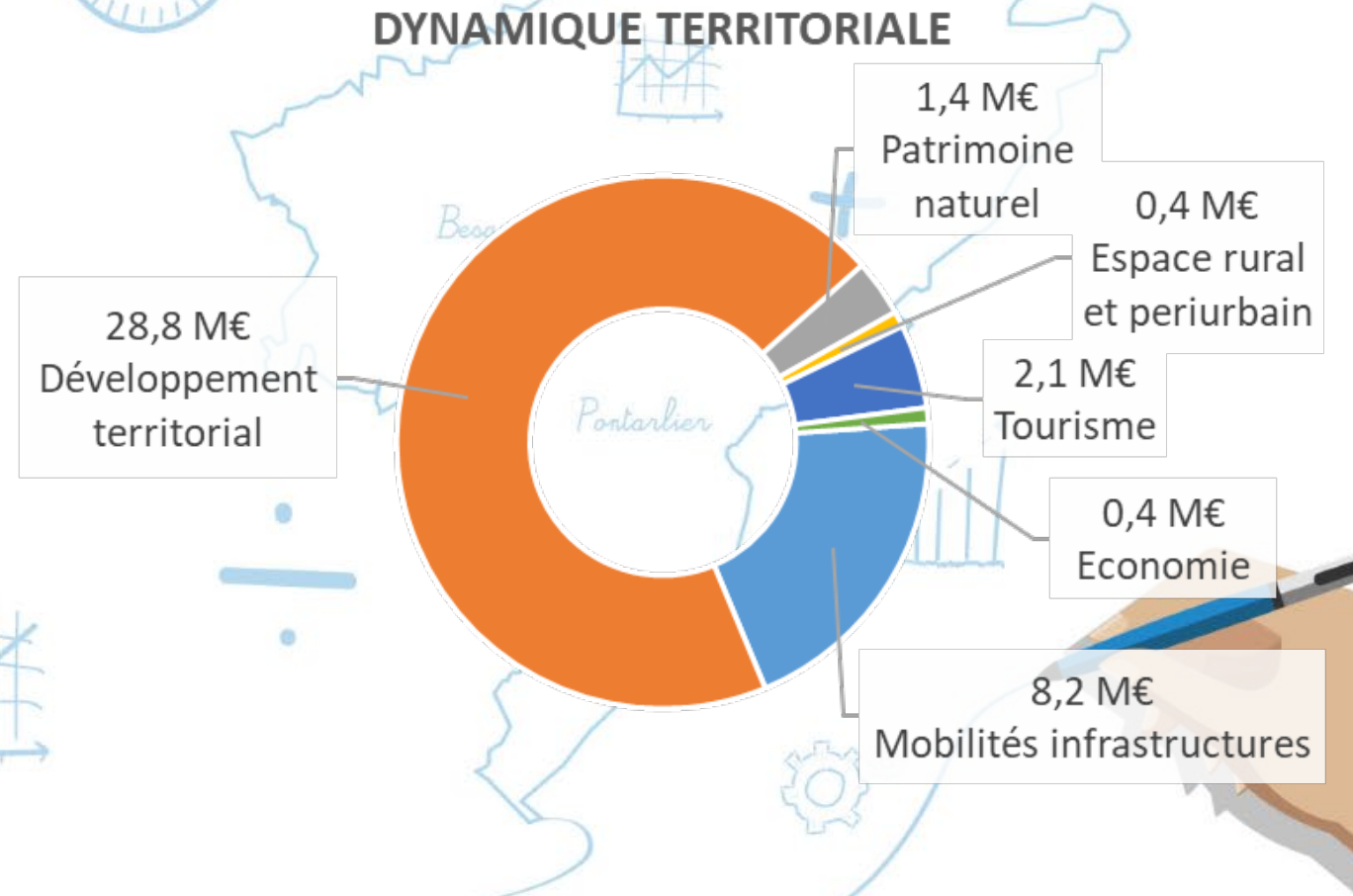
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

288

Dynamique territoriale : 41,3 M€ +2,2 %



- Opérations d'entretien sur les routes départementales avec le renouvellement des couches d'usure, des réparations localisées, viabilité hivernale, signalisation, fauchage, surveillance du réseau, comptage du trafic...
- Contribution au budget du SDIS
- Soutien aux structures et associations : EPF, ADUPM, aérodromes, Micropolis, parc naturel du haut Jura, CDT, syndicats mixtes de gestion de l'eau, SMIX Mont d'Or...
- Aménagement et animation des espaces naturels sensibles (ENS)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

289

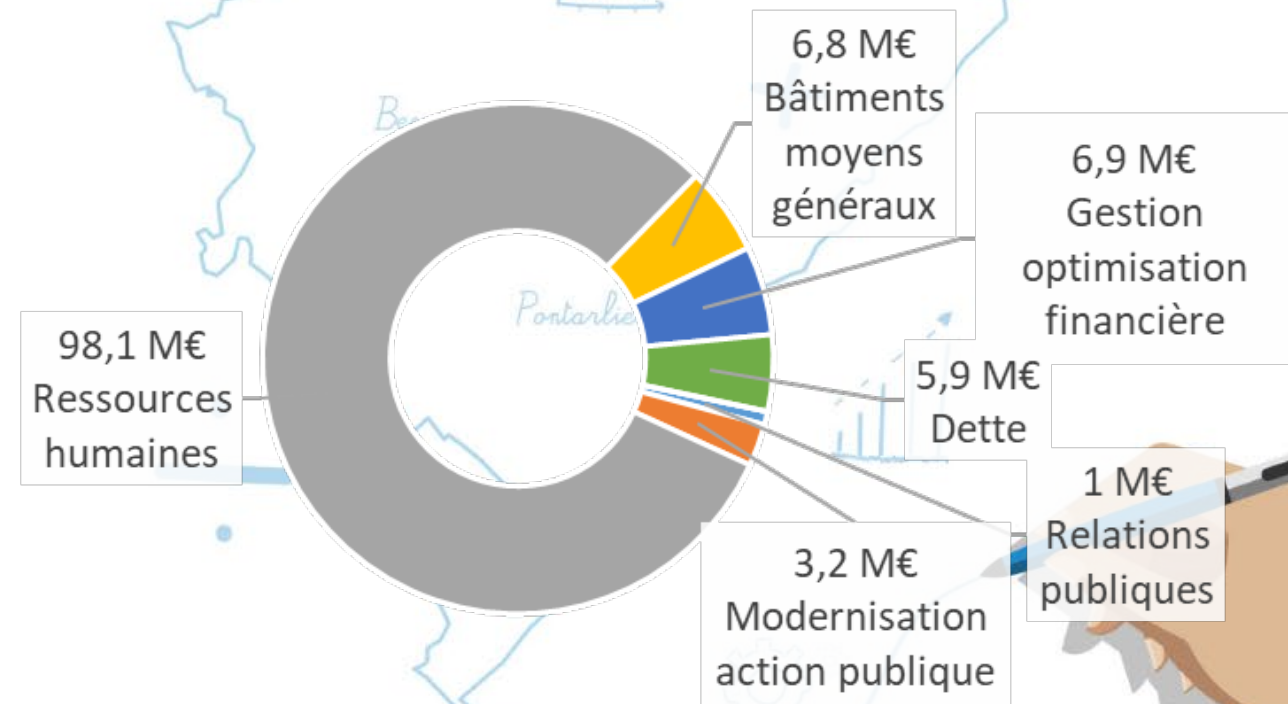
Efficienne ressources internes: 122 M€ +4 %



- Ressources humaines : masse salariale (GVT, avancements grades, promotions, adaptation et création de postes...), dialogue social sur l'organisation du travail, télétravail, nouveau plan de formation, favoriser la mobilité douce (vélos électriques, covoiturage, remboursement transport en commun), politique d'action sociale (risque santé, prévoyance), dispositifs de stages de découverte pour les collégiens, contrats d'apprentissage, emplois aidés.

- Entretien du patrimoine départemental et moyens logistiques

EFFICIENNE RESSOURCES INTERNES



Un niveau d'investissement élevé que le CD est en capacité de financer et réaliser

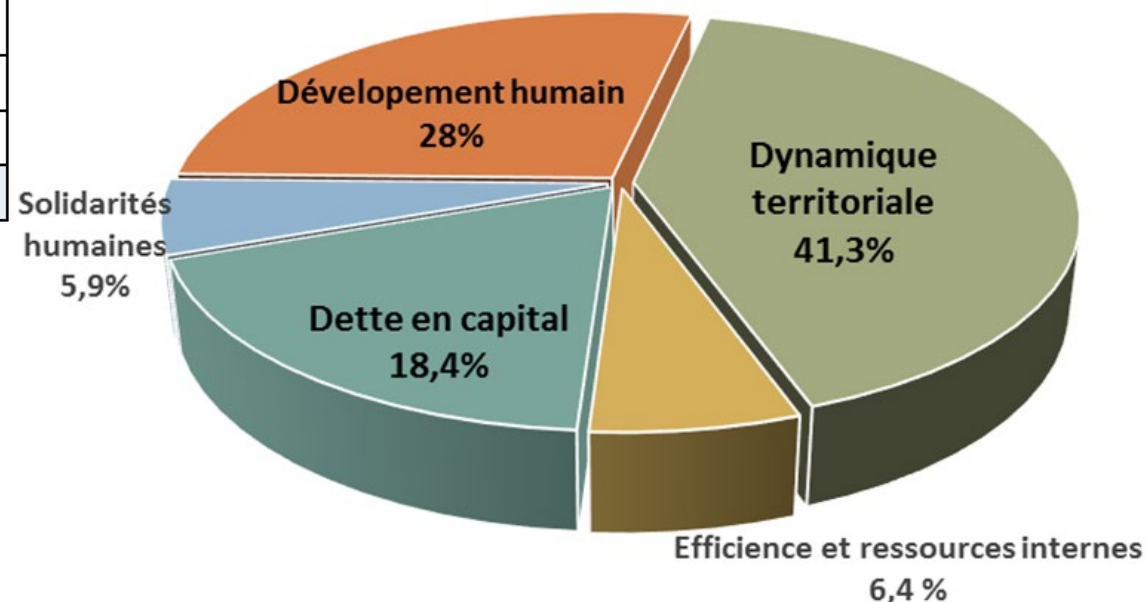
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 120,9 M€



(en M€)	BP 2021	BP 2022	Evolution BP / BP
INVESTISSEMENT			
Solidarités humaines	4,596	7,128	55,1%
Développement humain	29,000	33,869	16,8%
Dynamique territoriale	42,118	49,890	18,5%
Efficience et ressources internes	8,840	7,737	-12,5%
s/T	84,553	98,624	16,6%
Dette en capital	20,5	22,3	8,8%
Total	105,053	120,924	15,1%

UNE PRIORITE avec la montée en charge des programmes d'investissement +16,6 %

- Mobilité et infrastructures routières : 31,8 M€ +23,3 %
- Travaux dans les collèges : 28,7 M€ +36%
- Déploiement en cours d'année des nouveaux contrats P@C25 pour maintenir les services publics au plus près des habitants



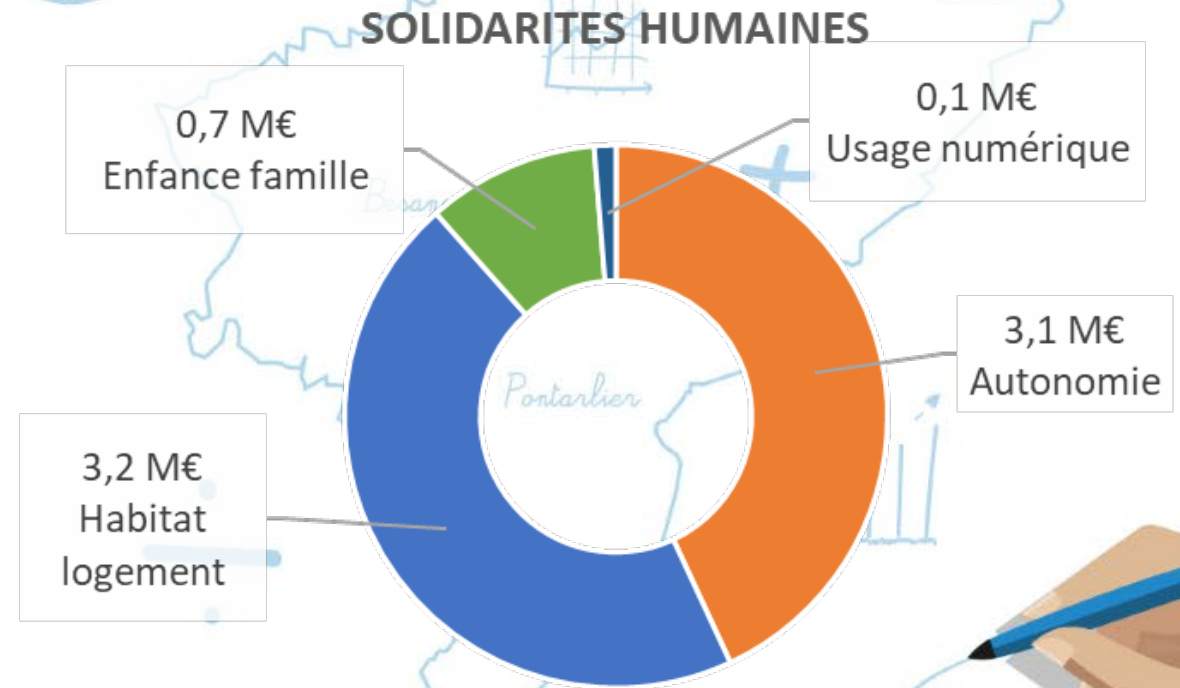


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Solidarités humaines : 7,1 M€ +55,1 %



- Programme de soutien des projets d'investissement dans les EHPAD pour améliorer l'accueil des résidents :
 - Projets 2022 : EHPAD d'Ornans, de Montferrand le Château, du Larmont, EHPAD des Portes du Haut Doubs
 - 9 nouveaux projets d'innovation numérique dans les EHPAD
- Enfance famille : Travaux de rénovation du CDEF de Besançon
- Habitat inclusif : développer une offre intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD





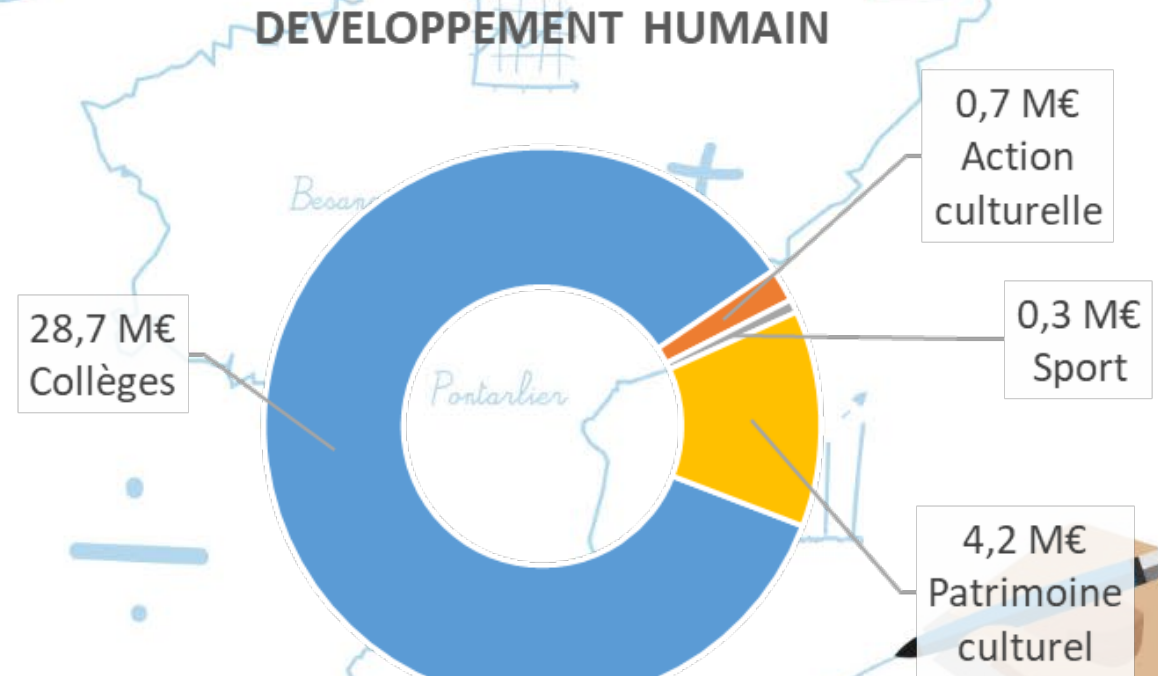
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

292



Développement humain: 33,9 M€ +16,8 %

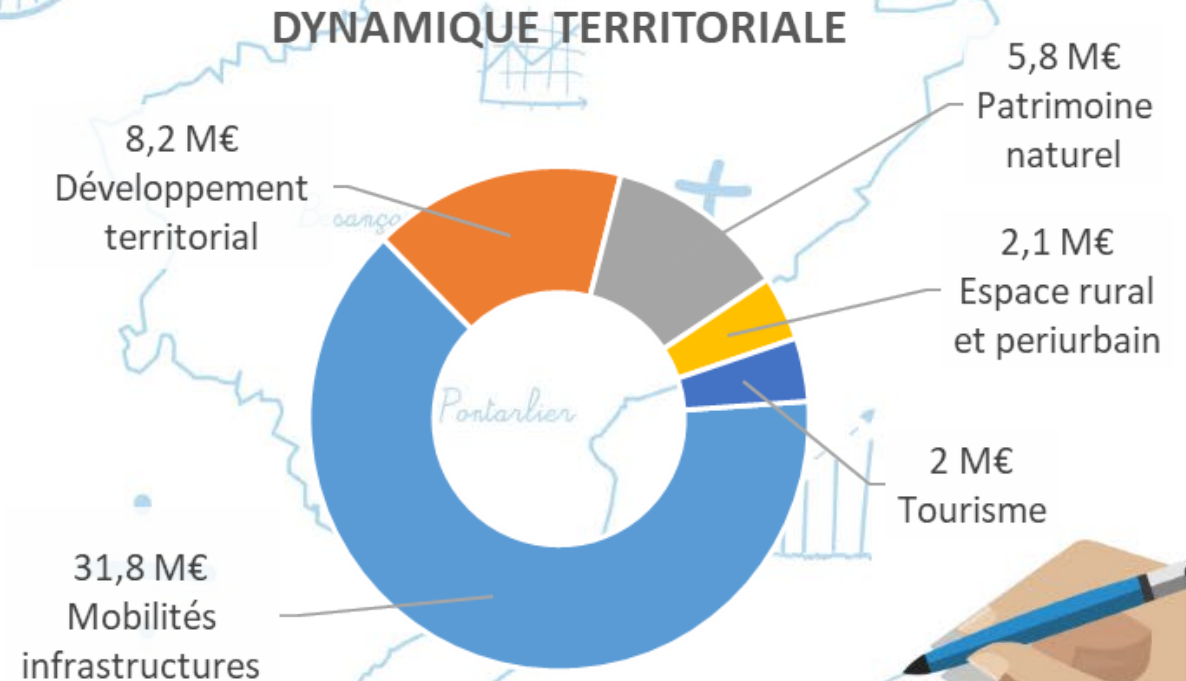
- Travaux de restructuration des collèges de Quingey, Frasné, Villers le Lac, et du gymnase du collège de Blamont. Construction du collège de Bethoncourt
- Travaux de gros entretien dans les collèges (préaux, mise à niveau des systèmes de gestion technique centralisée (GTC), travaux bâtiments...)
- Restauration scolaire : lutte contre le gaspillage alimentaire (bar à salades, distributeurs plateaux automatisés, composteurs de déchets verts...)
- Accompagnement du projet d'aménagement global du Musée des maisons comtoises ; poursuite des travaux à la Saline d'Arc et Senans...



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dynamique territoriale : 49,9 M€ +18,5 %

- Maintenir l'état général du patrimoine routier : 200 km routes renouvelés et une vingtaine d'ouvrages d'art restaurés
- Programmation de la politique cyclable définie en 2021
- Nouvelle génération de contrats P@C25 en 2022
- Financement des projets locaux de gestion de l'eau, d'assainissement, de préservation des ressources en eau et de protection des milieux aquatiques en partenariat avec le secteur communal
- Poursuite du soutien au projet de transition climatique de la station de Métabief





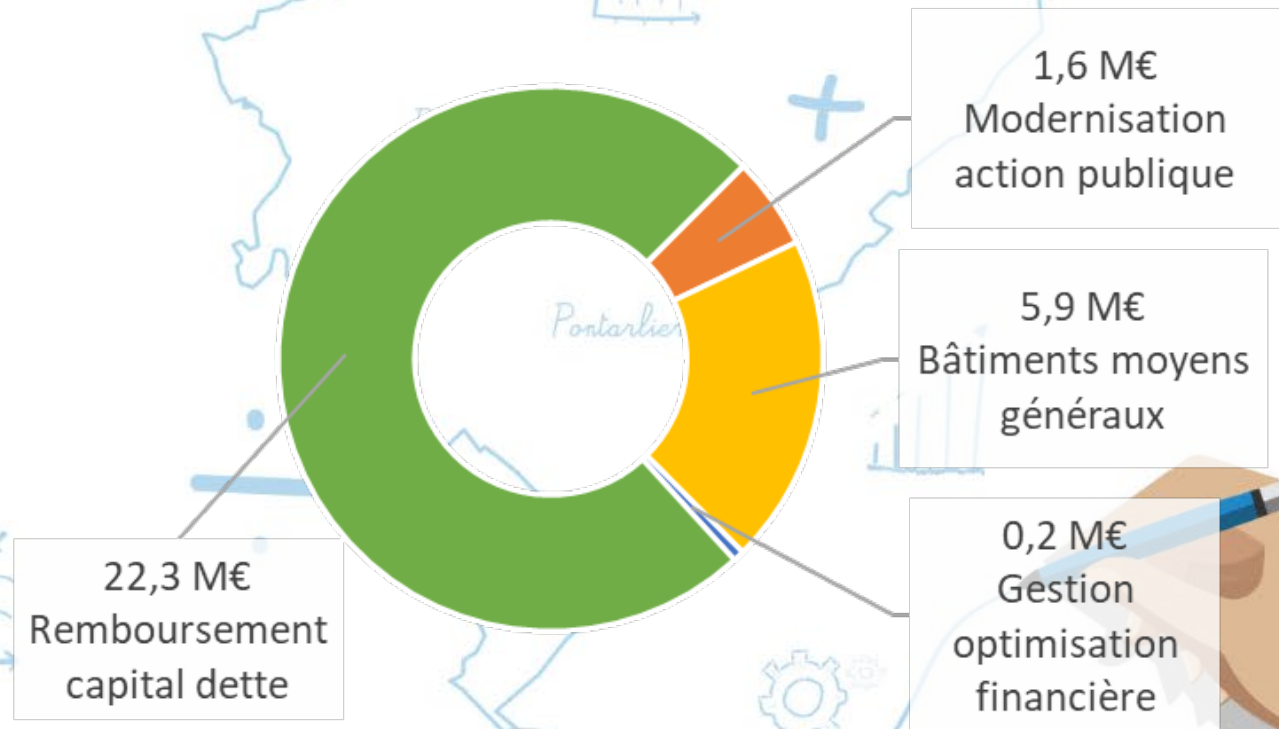
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Efficienne ressources internes: 7,7 M€ -12,5 %



- Poursuite du développement des usages du numérique interne dans le cadre du SDUN
- Maintenance du patrimoine bâti départemental avec des travaux dans les bâtiments à vocation administrative ou sociale ou liés à l'exploitation routière
- Acquisition de vélos électriques en lien à la politique cyclable

EFFICIENNE RESSOURCES INTERNES



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

205



INVESTISSEMENT

Politiques	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT				
	Estimation AP résiduelles au 31/12/2021	BP 2022	TOTAL AP	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	17 145 379,05	4 308 000,00	21 453 379,05	6 791 150	5 455 374	5 452 331	2 911 845	842 679
DEVELOPPEMENT HUMAIN	61 234 288,17	5 709 500,00	66 943 788,17	33 865 150	20 018 956	2 674 907	194 099	10 190 677
DYNAMIQUE TERRITORIALE	123 336 376,07	59 075 000,00	182 411 376,07	49 890 000	47 049 715	41 903 223	23 618 526	19 949 911
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	20 222 233,66	5 997 300,00	26 219 533,66	7 520 000	15 123 585	1 789 327	223 012	1 563 610
TOTAL	221 938 276,95	75 089 800,00	297 028 076,95	98 066 300	87 647 631	51 819 788	26 947 482	32 546 876

FONCTIONNEMENT

Politiques	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT				
	Estimation AE résiduelles au 31/12/2021	BP 2022	TOTAL AE	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	30 137 407,12	7 345 880,00	37 483 287,12	11 844 458	10 488 577	5 277 112	8 956 768	916 373
DEVELOPPEMENT HUMAIN	5 151 443,77	7 371 500,00	12 522 943,77	6 641 000	2 183 528	923 500	109 522	2 665 394
DYNAMIQUE TERRITORIALE	10 858 210,99	9 503 120,00	20 361 330,99	10 957 950	4 936 030	2 683 396	120 000	1 663 955
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	311 549,00	100 000,00	411 549,00	170 000	131 312	0	0	110 237
TOTAL	46 458 610,88	24 320 500,00	70 779 110,88	29 613 408	17 739 447	8 884 008	9 186 290	5 355 958

(*) Estimation AP/AE résiduelles au 31/12/2021 = AP/AE résiduelles au 31/12/2020 + AP/AE votées en 2021 - estimation CP réalisés en 2021



DES GRANDS EQUILIBRES SAUVEGARDES

296



UNE AMBITION RENOUVELEE et la construction d'un budget de « continuation et d'enthousiasme » grâce aux marges de manœuvres dégagées

- Epargne brute : **54,7 M€** au BP 2022
- Amélioration de l'épargne brute de plus de + 23 M€ de BP à BP
- Une épargne brute qui finance 45,2 % des dépenses d'investissement avec un niveau hors dette de **98,6 M€**



DES GRANDS EQUILIBRES SAUVEGARDES



- Inscription d'emprunt d'équilibre au BP 2022 : **48,1 M€**
- Encours de dette au 1^{er} janvier 2022 : **239,3 M€** au budget principal dont 69,7 % à taux fixe
- Taux moyen actuariel de la dette : **2,38 %**
- Durée résiduelle moyenne de la dette départementale : **11 ans et 10 mois**

- Centre départemental de l'enfance et de la famille
 - Equilibre dépenses / recettes : 8 369 596 €
 - Subvention d'équilibre du budget principal : 8 049 446 €

- Laboratoire vétérinaire départemental
 - Equilibre dépenses / recettes : 1 317 170 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 28 février 2022

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	4
RAPPORT PONCTUEL	6
<i>N° 401 – Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT</i>	<i>6</i>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Séance du 28 février 2022

Débats in extenso

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOSZ, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents,

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Philippe ALPY a donné pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD

Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Bruno BEAUDREY

Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Géraldine LEROY

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs les journalistes, M. le Payeur départemental, chers collaborateurs du Département, notre réunion d'aujourd'hui intervient dans un contexte international particulièrement inquiétant et dramatique. La guerre fait désormais rage sur le continent européen et les menaces d'extension du conflit sont réelles.

L'agression dont l'Ukraine fait l'objet porte l'atteinte la plus grave depuis 1945 aux valeurs qui font l'Europe et qui sont celles qui éclairent le destin de la France depuis plus de 200 ans.

Aucune concession n'est possible s'agissant de la liberté et de la démocratie.

Si nous devons saluer l'union des démocraties européennes et occidentales pour faire reculer l'obscurantisme et la barbarie, je tiens ici à affirmer haut et fort, en votre nom à tous, la solidarité du Département du Doubs avec le peuple ukrainien, son Président ZELENSKY et les autorités du pays.

C'est parce que nous sommes tous concernés que nous sommes résolument aux côtés des Ukrainiens et que notre attention se porte naturellement vers les femmes, les enfants et les personnes âgées, premières victimes de ce déchaînement de feu.

Nous manifesterons notre solidarité dans le cadre des prérogatives qui sont les nôtres et en nous associant, le moment venu, à toute action concertée d'ampleur qui pourrait être mise en place au niveau national.

Je vous tiendrai bien évidemment informés de toute initiative.

Par courrier en date du 13 décembre 2021, 9 Conseillers départementaux m'ont présenté une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur le thème de l'ADAT.

En application de l'article L. 3121-22-1 du code général des collectivités territoriales, il revient au Conseil départemental, à la demande d'un cinquième de ses membres, de délibérer sur la création de cette instance chargée notamment de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental.

J'ai donc pris la décision d'organiser cette séance extraordinaire du Conseil départemental ce 28 février, dans les 3 mois suivant la demande, conformément au règlement intérieur.

Cette séance sera strictement dédiée à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT. Elle se tient à la fois en présentiel et en distanciel par visioconférence.

Cette mission d'information serait chargée :

De mener un bilan complet de l'action de l'ADAT depuis sa création ;

D'effectuer un examen des comptes et des dépenses de l'ADAT depuis sa création ;

De clarifier le mode de gouvernance de l'ADAT ;

De mener une réflexion sur ses missions et son avenir.

Je vais vérifier que le quorum est atteint et je vous propose de faire l'appel des présents, sachant que des membres sont en visio selon la réglementation en vigueur.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Sont excusés Marie-Paule BRAND qui donne pouvoir à Bruno BEAUDREY, Raphaël KRUCIEN qui donne pouvoir à Géraldine LEROY.

Je constate que le quorum est atteint et je vous en remercie.

S'agissant des Directeurs et représentants institutionnels, sont présents M. FLAVIGNY, Directeur général adjoint des services ; M. CARBONNEL, Directeur général adjoint des services ; M. BISBAU, Directeur de Cabinet ; M. KERJEAN, Chef de Cabinet ; Mme BOUVET, Directrice de la modernisation de l'action publique ; M. LORENZELLI, Payeur départemental.

Est excusé M. JAMET, notre Directeur général des services.

Les autres Directeurs, Directrices, Directrices adjointes, Directeurs adjoints de la collectivité suivent notre séance par skype.

Je désigne un secrétaire de séance : je demande à Christian METHOT, s'il accepte.

M. METHOT. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – Je porte aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Je propose à M. BILLOT de présenter ce rapport. Je reprendrai la parole un peu plus tard.

Olivier, vous avez la parole.

RAPPORT PONCTUEL

N° 401 – Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – Merci Mme la Présidente.

Le rapport de cette Assemblée départementale concerne la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT.

Comme l'a rappelé Mme la Présidente, cette mission d'information serait chargée, selon le courrier de demande, de mener un bilan complet de l'action de l'ADAT, d'effectuer un examen des comptes et des dépenses, de clarifier le mode de gouvernance et de mener une réflexion sur ses missions et son avenir.

Avant de se prononcer sur l'intérêt ou non de cette mission d'information, je vous propose déjà, dans un premier temps, un rappel chronologique des faits.

Le vendredi 26 novembre, un journaliste de l'Est Républicain vient voir la Présidente du Conseil départemental pour lui parler de prétendues malversations financières commises par le Directeur de l'ADAT sans lui apporter le moindre élément tangible.

Le lundi 29 novembre, la Présidente de l'ADAT envoie, avec accusé réception, un courrier de signalement au Procureur de la République.

Le mardi 30 novembre, l'arrêté de suspension provisoire du Directeur de l'ADAT est signé et notifié le lendemain, donc une suspension jusqu'au 31 mars 2022.

Le mercredi 1^{er} décembre, les élus membres du conseil d'administration de l'ADAT sont directement informés par la Présidente.

Le 5 décembre est signée la commande de l'audit financier au cabinet KLOPFER et il est demandé un bilan d'activité de l'ADAT depuis sa création en janvier 2017.

Suite au signalement au Procureur de la République, une enquête préliminaire a été ouverte dès le mois de décembre et confiée à la police judiciaire pour enquêter sur la véracité des faits.

L'audit financier a été effectué en décembre 2021 et le rapport a été rendu le 14 janvier 2022 étant donné que la Présidente de l'ADAT a souhaité respecter le principe du contradictoire et a demandé formellement au Directeur de l'ADAT de fournir les justificatifs manquants.

Dans le courant du mois de janvier, la Directrice par intérim, Mme Sophie BOUVET, a épluché tous les documents relatifs aux rémunérations de tous les agents et a mis en évidence le fait que le Directeur s'était auto-attribué des indemnités auxquelles son statut ne lui permettait pas de prétendre.

Le 1^{er} février 2022, la Présidente a déposé plainte en tant que Présidente de l'ADAT pour abus de confiance et détournement de fonds publics et a remis à l'OPJ tous les documents en sa possession.

Aujourd'hui, l'enquête préliminaire est toujours en cours sous l'autorité du Parquet.

La police procède à toutes les investigations et auditions nécessaires.

Dans un second temps, je souhaite porter également à votre connaissance les démarches qui ont déjà été entreprises et dire quelques mots sur le bilan d'activité qui a été réalisé et sur l'audit financier. Vous retrouvez l'ensemble de ces documents en pièces jointes du rapport, et ils ont été présentés au conseil d'administration de l'ADAT le 10 février.

En quelques mots, voici les principaux points à retenir concernant déjà le bilan d'activité de l'ADAT.

Je rappelle que l'ADAT a été créée le 1^{er} janvier 2017, qu'aujourd'hui l'ADAT a 712 adhérents dont 565 communes, un effectif aujourd'hui de 12 agents, un budget de l'ordre de 1,3 M€ dont, en dépenses, 60 % de frais de personnel, 25 % de coûts d'acquisition des licences, des abonnements et des prestations achetées et 15 % sur les frais de fonctionnement.

Il y a peu de dépenses d'investissement au niveau de l'ADAT.

Les dépenses sont surtout du fonctionnement.

Les seules dépenses d'investissement concernent des véhicules ou du matériel informatique. Ces dépenses sont aujourd'hui amorties.

On a des recettes en face.

On retrouve, au niveau de l'ADAT, en termes de recettes, les cotisations des adhérents pour 472 000 €, la subvention du Département du Doubs pour 600 000 € et la vente de prestations complémentaires pour 230 000 €, soit un budget global de 1,3 M€.

On retrouve également dans le rapport, sur le bilan d'activité de l'ADAT, un point sur l'ensemble des activités de l'agence dans les trois domaines d'action :

Le premier domaine, c'est l'assistance informatique, avec une montée progressive et importante des prestations apportées dans ce domaine. Vous avez tout le détail dans le rapport.

Le deuxième domaine, c'est le conseil juridique, qui se fait principalement en direction des communes à 85 %. C'est environ 300 à 350 questions par an. Et en plus, l'ADAT apporte une information juridique permanente, toujours comme je l'ai dit principalement en direction des communes. C'est un service également qui est très apprécié et qui a été souligné dans les différents rapports, que ce soit dans le rapport d'activité ou dans le rapport financier de Michel KLOPFER.

Vous retrouvez également un point sur le troisième domaine d'activité de l'ADAT : le service RGPD (règlement général de protection des données). C'est un service qui a connu également une forte progression depuis sa mise en place en mars 2018 auprès des adhérents, et toujours surtout auprès des communes, en raison notamment de la complexité de ce domaine.

Le premier rapport, c'est le bilan d'activité, que vous retrouvez de manière très détaillée, avec des éléments précis sur ces trois domaines.

Le deuxième audit, qui a déjà été réalisé et que je vous ai évoqué dans l'ordre chronologique, c'est l'audit financier qui a été remis par le cabinet Michel KLOPPER et qui a été réalisé sur les mois de décembre et janvier.

Cet audit reprend également les éléments budgétaires évoqués, au niveau des grandes masses, sur le budget des 1,3 M€, et il apporte bien sûr une analyse plus fine sur l'utilisation notamment de la carte achat qui a été mise en place début 2019 et qui est mise à disposition du Directeur.

Cette carte achat a été mise en place, comme je viens de le dire, début 2019 suite à une délibération votée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'ADAT en décembre 2018.

C'est un contrat qui a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté et, depuis début 2019, une partie croissante des factures de frais généraux de l'ADAT ont été réglées via cette carte achat.

Un petit rappel : la carte achat est utilisée soit dans l'exécution d'un marché pour le règlement d'une commande de petits achats, soit l'acheteur peut passer une commande sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à des besoins dont la valeur est inférieure à 40 000 € hors taxes.

L'acheteur doit bien naturellement veiller à choisir une offre pertinente dans le cadre de la gestion des deniers publics.

L'utilisation de la carte achat au sein de l'ADAT s'est fait principalement dans ce cadre.

La banque Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté a transmis chaque mois les relevés mensuels qui ont servi de justificatifs pour le mandatement de ces dépenses liées à la carte achat.

Dans le cadre de l'audit financier réalisé par le cabinet Michel KLOPPER, 33 relevés ont été examinés et dans une minorité de cas, une facture de l'achat a été jointe au relevé.

Le relevé suffit pour autoriser le mandatement de la dépense. Par contre, derrière il y a eu très peu d'achats qui ont été justifiés par différentes factures.

Le montant total des transactions réglées par la carte achat depuis janvier 2019 est un montant de 46 260,75 €. Cela concerne 285 opérations. Sur ces 285 opérations, 41 opérations ont un justificatif, c'est-à-dire une facture à l'appui, donc 244 opérations avec uniquement le montant sur le relevé de compte sans justificatif. Ce qui représente donc un montant global de 37 933,96 € pour être précis.

Sur ces 37 933,96 €, 44,2 % des opérations effectuées ont été faites notamment sur le compte Amazon, la plateforme d'achat en ligne, et auprès de Géant Casino à Besançon.

Soit 17 548,73 € sur la plateforme Amazon et 2 917,91 € auprès de Géant Casino Besançon, pour un total de 20 466,64 €.

L'absence de justificatifs ne permet pas de dissiper les doutes sur l'utilisation de ces articles et produits pour les besoins de l'agence.

C'est sur le rapport qui a été fait sur l'audit financier, qui a concentré son analyse sur l'utilisation de la carte achat.

Un courrier en recommandé avec accusé de réception a été adressé au Directeur le 4 janvier lui demandant de fournir les éléments justificatifs.

Aujourd'hui, l'enquête est en cours sur l'ensemble des points que j'ai évoqués : que ce soit sur le justificatif lié à l'utilisation de la carte, que ce soit sur la rémunération et sur les différents autres points.

En conclusion de ce rapport, il est demandé de se prononcer en faveur ou non de la mise en place de cette mission supplémentaire d'information et d'évaluation de l'ADAT, sachant que l'enquête judiciaire et les auditions ont déjà débuté.

Voilà Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

M. CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente.

Tout d’abord, permettez-moi pour le groupe Doubs social, écologique et solidaire de nous associer aux propos que vous avez tenus sur la situation internationale.

Bien sûr, nous saluons également le peuple ukrainien, ses dirigeants. Nous saluons le combat qui est le leur pour vivre dans une nation démocratique.

Nous aurons aussi une pensée pour celles et ceux qui dans le peuple russe subissent ces décisions belliqueuses contre leur volonté, pour ces manifestants russes pour la paix, sévèrement réprimandés et arrêtés.

Nous saluons les choix politiques faits par les dirigeants d'autres nations pour contribuer à la résistance ukrainienne.

Enfin, nous nous associons à l’ensemble des citoyens, collectivités et associations qui manifestent leur solidarité, leur fraternité et leurs aspirations pacifiques.

Nous prendrons bien sûr part à tous les événements et toutes les dispositions que vous voudrez bien mettre en place dans le cadre de cette collectivité et nous vous remercions par avance pour cela.

Pour ce qui concerne l'Assemblée plénière qui nous réunit aujourd'hui, nous avons effectivement lors de cette Assemblée départementale extraordinaire à décider de la création ou non de la mission d'information et d'évaluation que nous avons sollicitée concernant la gestion de l'ADAT, l'agence départementale d'appui aux territoires.

Cette demande vous a été adressée le 13 décembre 2021, après la révélation dans la presse de premiers éléments semblant indiquer que de l'argent public a été détourné au sein de l'ADAT au profit de son Directeur.

Vous aviez alors réagi, contrainte par la force des choses, alors que l'affaire allait sortir dans la presse, bien après les premières alertes que nous avons contribuées, parmi d'autres, à vous transmettre. En effet, en même temps que le grand public apprenait les soupçons qui pèsent sur le Directeur d'une agence départementale que vous présidez, vous annonciez alors la suspension du Directeur, que le Procureur a été averti par vos soins et que vous aviez mandaté un cabinet privé pour, je cite vos propos : « éplucher les livres de comptes ». Et de comptes épluchés, nous n'en avons pas vu beaucoup.

Le rapport du cabinet KLOPFER, que nous avons à examiner lors de cette séance, se contente d'un focus sur les dépenses effectuées par la carte d'achat mise à disposition du Directeur.

Et si nous nous questionnions tant sur le caractère vraiment indépendant d'un cabinet privé que sur les moyens d'action dont il dispose pour mener sa mission dans un tel contexte, force est de constater que derrière des formules volontairement prudentes, derrière les tentatives désespérées de se raccrocher aux branches pour signaler que certaines dépenses suspectes pouvaient peut-être, éventuellement, se justifier au regard des besoins et des missions de l'ADAT, le rapport du cabinet pointe de graves dérives et n'a pas pu démontrer que la majeure partie des dépenses effectuées par la carte bancaire à disposition du Directeur étaient de nature professionnelle.

Malgré toutes les précautions qu'il se devait de prendre, comme il est d'usage dans ce type d'exercice, le rapport est à la fois éclairant et édifiant.

En effet, sur 285 achats réalisés entre janvier 2019 et octobre 2021, pour un montant total de 46 260 €, 244 achats n'ont pas de justificatifs. Et quand ils en ont, il ne s'agit souvent que d'un mot. En l'état actuel des choses, il n'a donc pas été possible de connaître avec précision la nature réelle des achats, précise le rapport.

Contrairement aux règles en vigueur qui imposent de justifier la nature de toutes les dépenses publiques, il n'y a aucun justificatif pour 85 % des achats réalisés par le Directeur, porteur de la carte bancaire de l'ADAT. Accablant ! Surtout quand on sait que parmi ces dépenses, plus de 17 500 € l'ont été chez Amazon, près de 3 000 € dans une grande surface, que des achats ont été réalisés avant Noël jusqu'au 24 décembre dans des magasins de décoration et d'articles culturels entraînant la suspicion à peine voilée des auteurs du rapport, que ceux-ci soient liés à des cadeaux personnels, etc.

Ce rapport est parcellaire, se contentant de tenter d'analyser les dépenses effectuées par la carte d'achat sur moins de trois ans. Il ne répond pas, à lui seul, à nos demandes de transparence concernant les éléments financiers que nous souhaiterions examiner dans le cadre de cette mission d'information et d'évaluation.

Comme vous l'avez rappelé, notre demande de mission repose sur 4 points :

Mener un bilan complet de l'action de l'ADAT depuis sa création ;

Effectuer un examen des comptes et des dépenses de l'ADAT depuis sa création ;

Clarifier le mode de gouvernance de l'ADAT ;

Mener une réflexion sur ses missions et son avenir.

Ces points doivent être pertinents puisque vous avez utilisé, presque mot pour mot, ces 4 points pour constituer l'ordre du jour du conseil d'administration de l'ADAT qui s'est réuni le 10 février dernier.

Seul le premier point, notre demande concernant le bilan de l'ADAT depuis sa création, nous apparaît satisfait à la lecture du bilan d'activité de l'ADAT 2017-2021. Nous remercions les services qui ont contribué à ce travail de synthèse, qui nous offre une vue complète des missions de l'ADAT et de leur pertinence.

Concernant le sujet de la gouvernance de l'ADAT, nous saluons les décisions prises lors du dernier conseil d'administration, sur votre proposition. Celles-ci vont dans le bon sens. Mais l'examen de la gouvernance jusqu'ici reste inexploré tout comme les réflexions concernant l'avenir de l'ADAT, et cela devra être traité dans le cadre de cette mission qui, nous n'en doutons pas, sera collectivement votée par notre Assemblée aujourd'hui.

Mais comme nous l'avons déjà dit, le point le plus important, celui qui concerne l'examen des comptes et des dépenses de l'ADAT, n'est traité que partiellement par ce rapport.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette analyse incomplète, qui ne porte que sur les dépenses de carte bancaire, qui ne permet pas de trancher véritablement la nature professionnelle ou non des dépenses, faute d'investigations suffisantes puisque sans capacité à les mener.

Il faut également rappeler ici que le rapport ne délivre pas de conclusion mais renforce encore un certain nombre de doutes existants : 10 000 € de dépenses suspectes effectuées avec la carte bancaire d'après l'article de l'Est Républicain, nous passons à plus de 46 000 € de dépenses dont seulement 8 300 € sont justifiés par une facture conservée par l'ADAT et dont certaines ont été délivrées au domicile personnel.

La carte d'achat n'a pas été paramétrée, comme le demande la législation.

Comment a-t-on pu laisser cela se faire sans aucun contrôle ? Comment peut-on arriver au chiffre effarant de 85 % d'achats non justifiés, ne serait-ce que par un mot ?

Des voitures de fonction dédiées au Directeur sont aussi pointées du doigt. On apprend donc que 2 voitures sont à sa disposition dont une voiture allemande, que la flotte globale des véhicules de l'ADAT fait l'objet d'une gestion atypique selon les mots du rapport, entre flotte propre et location.

Et encore plus accablant, le rapport nous invite aussi à creuser de nouvelles pistes : la plus significative est celle qui concerne les rémunérations. Cela nous semble une dimension cruciale et nous espérons que cette mission d'information nous apportera à nous, Conseillers départementaux, et à l'ensemble de nos concitoyens, des explications sur les modalités d'attribution du salaire du Directeur et du montant extravagant de ses primes.

Le rapport indique, en effet, que le budget de l'ADAT est spécialement développé pour les compléments de rémunération ; s'interroge ouvertement sur la proportion entre les rémunérations principales et les autres aspects de la rémunération notamment les primes.

Le rapport indique clairement que son étude n'entre pas dans le détail de ce volet, mais que les dépenses qui relèvent des rémunérations ont fait l'objet d'un examen particulier. Cet examen, nous vous le demanderons dans le cadre de la mission.

Vous comprenez bien que nous ne sommes pas satisfaits des réponses qui ont pu nous être apportées jusque-là et que l'intérêt de cette mission d'information est encore consolidé.

Nous ne comprendrions pas pourquoi les voix de la majorité ne se joindraient pas aux nôtres pour identifier ensemble les défaillances de notre institution que cette affaire semble pointer.

Cette mission d'information permettra d'exercer concrètement le contrôle qui doit nécessairement accompagner l'exercice de la démocratie. Et ce contrôle, indispensable pour prévenir les abus, ne semble pas avoir été mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui dans le cadre de l'ADAT.

Les missions d'information et d'évaluation sont prévues par la loi, largement utilisées par l'ensemble des institutions : dans les communes, les EPCI, Départements, Régions, Assemblée Nationale ou Sénat.

Le Département du Doubs ne saurait y faire exception.

Les missions d'information et d'évaluation sont, en effet, l'une des seules possibilités offertes aux groupes politiques minoritaires de mener des travaux de contrôle sur les modalités d'exercice du pouvoir et sur l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

C'est un outil naturel de contrôle démocratique et de transparence.

Nous ne serons pas seuls dans cette commission, mais accompagnés par les élus de la majorité que vous aurez désignés.

Nous travaillerons ensemble, dans le respect du caractère confidentiel de ces missions, pour mesurer l'ampleur du problème et comprendre comment tout cela a pu se produire.

Il est tout à fait légitime que les élus du Conseil départemental puissent évaluer le fonctionnement d'une agence départementale, se demander s'il est pertinent que les dépenses publiques effectuées par carte bleue, en partant du postulat que certaines sont liées aux besoins de l'agence, soient effectuées auprès d'Amazon plutôt que dans un commerce traditionnel et local.

Comment de telles défaillances du système de contrôle ont pu perdurer, rendre possible une telle situation ?

Sur la base de quelle grille sont établis les salaires et les primes des dirigeants de l'ADAT ?

Quelle est la politique générale du Département concernant les primes ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, doivent être traitées dans le cadre de la mission d'information et non pas au sein d'un conseil d'administration ne serait-ce que celui de l'ADAT.

Chers collègues, vous le savez aussi bien que nous, au fur et à mesure du temps qui s'écoule depuis la révélation de l'affaire, les langues se délient parmi les citoyens, parmi vos sympathisants, d'anciens élus, des élus actuels, des personnels des services. Tous nous encouragent à poursuivre, nous apportent d'autres éléments confortant des rumeurs anciennes qui circulent à propos du comportement de l'ancien Directeur.

Notre combat ne sera pas celui d'une chasse aux sorcières dirigée contre un individu.

Si la justice pointe sa culpabilité, des sanctions suivront.

Plus largement, ce que nous souhaitons, c'est prendre de la hauteur, chercher à comprendre comment un système peut laisser des individus en roue libre avec un comportement manifestement contraire à l'intérêt général.

Comme le dit l'adage : la confiance n'exclut pas le contrôle. Vous en faites l'expérience.

Mme la Présidente, vous connaissez l'ancien Directeur depuis plus de 30 ans. Il était avec vous à la mairie de Charquemont, puis à la tête de votre Cabinet qu'il a quitté pour prendre la direction de l'ADAT.

Vous aviez confiance en lui : vous n'étiez pas la seule. Le Président de la troisième commission nous avait confié, juste avant la publication de l'article dans l'Est Républicain : « Nous avons toute confiance en lui. », comme nous nous inquiétions, au mois de novembre, de l'absence de conseil d'administration de l'ADAT depuis le début de cette mandature.

Vous lui faisiez confiance et aujourd'hui vous portez plainte contre lui, comme vous nous l'avez annoncé lors du CA de l'ADAT.

N'ayons pas peur des mots : notre vote, celui de la majorité en l'occurrence, déterminera la crédibilité de notre institution, prouvera ou non son désir de manifester plus de transparence, plus de probité et d'améliorer ses pratiques.

Chers collègues de la majorité, c'est vous qui déciderez dans quelques minutes, en toute conscience, de faire le choix de la transparence ou celui de l'opacité. Et bien évidemment, seule la première option est valable si vous souhaitez respecter à la fois l'institution et les citoyens que vous représentez. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je passe la parole à Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente. Mes chers collègues, je voudrais tout d’abord en préambule dire tout le bien que les collectivités pensent du travail qui est fait à l’ADAT et des services qui sont rendus par les agents de l'ADAT. On a vraiment là un outil qui est précieux et il faudrait le dire, le répéter et apporter à ces collaborateurs tout notre soutien.

Ensuite, je voudrais dire qu'évidemment nous nous trouvons dans une situation complètement délicate et on a bien compris que ce dépôt de plainte n'est pas anodin, qu'il est consécutif à plus que des soupçons et je crois qu'il faut qu'on aille au bout pour comprendre ce qu'il s'est passé et garantir la transparence. C'est une exigence, je crois, qu'on partage tous. Cela montre, en tout cas, l'intérêt, toute la manifestation de la gravité qu'on prend de la situation.

C'est pourquoi on est aussi, Frédéric BARBIER et moi-même, favorables à ce que la procédure aille à son terme.

Des choses se sont passées, indéniablement, c'est souligné par le rapport KLOPFER. Je crois qu'on aurait tout honneur à en prendre acte et à aller au-delà, en ayant mis les choses sur la table et en apprenant de cette erreur. Un abus de confiance, ça veut dire aussi qu'on a été abusé, le mot est bien juste, et qu'on était dans un premier temps enclin à suivre les choses sans trop les surveiller. Mais il faut, aujourd'hui, prendre la mesure des choses et aller au bout de la procédure. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Mme VOIDEY.

Je souhaite, à mon tour, reprendre la procédure, pardonnez-moi pour quelques répétitions mais je pense qu'il y a des éléments qui n'ont pas été évoqués par le Vice-président et je vais le faire.

Je voudrais, tout comme l'a fait Martine VOIDEY, rappeler l'importance de l'ADAT : 700 adhérents, constitution en 2016.

Je rappelle aussi que les éléments demandés lors du conseil d'administration par votre représentant du groupe minoritaire, M. Raphaël KRUCIEN - qui n'est pas là aujourd'hui -, ont été fournis, que ce soit la délibération de constitution de l'ADAT, que ce soit le mode de rémunération et que ce soit l'obtention non pas d'une carte bleue mais d'une carte achat. L'ensemble de ces délibérations ont été votées à l'unanimité du conseil d'administration et l'assemblée générale en a eu compte bien évidemment puisque l'ensemble des adhérents sont présents là.

Je ne vais pas commencer le rapport au 26 novembre puisque ce n'est pas le 26 novembre que ça commence, malgré ce que vous me dites aujourd'hui M. CHARLET, mais je serai un peu plus précise.

Le 26 octobre, un élu membre du conseil d'administration de l'ADAT me dit avoir consulté des documents laissant à penser que des malversations financières auraient été commises à l'ADAT. Je demande alors à cet élu de me communiquer les documents qu'il a à ce sujet. Il me semble que c'est tout à fait légitime. Nous sommes dans ce cadre-là en présomption d'innocence.

Le 4 novembre, cet élu m'indique qu'il n'a aucun document en sa possession et qu'il ne peut certifier l'origine de ceux qu'il a consultés.

Je contacte alors le Directeur de l'ADAT, je lui indique l'objet de ma démarche et demande à le voir sur ce sujet. Un rendez-vous, avec le Directeur de l'ADAT, est alors fixé à mon agenda à la date du 8 décembre pour m'apporter l'ensemble des éléments demandés et, bien évidemment, préparer le conseil d'administration puisque nous n'avions pas eu de conseil d'administration. Je rappelle que la définition des membres du conseil d'administration avait été faite au mois de septembre. Donc, je prends rendez-vous pour qu'il me présente tous les documents requis.

Le vendredi 26 novembre, un journaliste de l'Est Républicain vient me voir pour me parler - je parle toujours de prétendues malversations, nous sommes au mois de novembre - de malversations financières sans m'apporter le moindre élément tangible. Je ne reçois que des paroles sans la moindre preuve.

Contrairement à ce que vous dites, je n'ai pas tergiversé. Je décide alors dans le cadre d'une présomption d'innocence.

Vous avez rappelé que M. le Directeur était à mes côtés depuis une trentaine d'années.

Je rappelle aussi que ce n'est pas 30 ans aux côtés de Christine BOUQUIN, qu'il a été embauché en 1989 par M. Robert BESSOT, Maire de Charquemont jusqu'en 1995, et jusqu'à preuve du contraire, M. le Maire, qui est décédé aujourd'hui, n'était pas de mon obédience politique. Donc je voudrais remettre aussi bien les faits par rapport au Directeur.

Qu'ai-je fait ?

J'ai informé le Procureur de la République de Besançon des faits qui ont été dénoncés conformément aux dispositions de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

J'ai pris un arrêté de suspension du Directeur à titre conservatoire, nous sommes toujours au mois de novembre. Je n'ai aucun document écrit, rien de la part du Directeur, rien du journaliste, rien de votre collègue Raphaël KRUCIEN.

Ensuite, j'ai décidé d'engager une enquête administrative afin d'établir la véracité des faits dénoncés, puis, bien évidemment, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la poursuite de l'activité de l'ADAT.

Je rappelle qu'à l'ADAT, vous l'avez dit, il y a 12 personnes. Je voudrais les saluer. Je voudrais dire combien je suis fière du travail qu'ils poursuivent malgré les difficultés qu'ils ont pu avoir. Cela a été une onde de choc qui est arrivée au sein de l'agence départementale d'appui aux territoires. Je les ai, à plusieurs reprises, confortés de notre soutien total qui a été affirmé en conseil d'administration par l'ensemble des collègues.

Je rappelle qu'il y a un collège du bloc communal, les représentants des Maires, les représentants des EPCI, les représentants des agglomérations. Nous avons, avec voix délibérative, les 2 représentants des 2 associations de Maires : l'association des Maires ruraux et l'association des Maires du Doubs. Nous avons le collège des Conseillers départementaux.

Qu'ils soient assurés de notre soutien total, cela a été renouvelé lors du dernier conseil d'administration où, j'ai envie de dire pour une fois et fort heureusement, nous étions fort nombreux, ce qui n'était pas toujours le cas.

Le 29 novembre, un envoi a été fait avec accusé de réception, un courrier de signalement au Procureur de la République.

Le 30 novembre, l'arrêté de suspension provisoire du Directeur est signé et notifié le lendemain.

Le 1^{er} décembre, les élus membres du CA de l'ADAT sont directement informés par votre serviteur.

Le 5 décembre, est signée la commande de l'audit financier au cabinet KLOPFER.

Voilà où nous en sommes. Il faut remettre dans le contexte.

Les résultats de tout cela : suite à mon signalement au Procureur de la République, une enquête préliminaire a été ouverte dès le mois de décembre et confiée à la police judiciaire. Vous imaginez que nous ne sommes plus tout à fait dans la même sphère.

L'audit financier a été effectué en décembre 2021, je pense qu'on ne pouvait pas faire plus vite, et le rapport a été rendu le 14 janvier 2022, étant donné que j'ai souhaité respecter le principe du contradictoire et demandé formellement au Directeur de fournir les justificatifs manquants, ce qu'il n'a pas fait.

Dans le courant du mois de janvier, la Directrice par intérim que j'ai nommée, je reprends vos propos et qui ont été les miens dans un premier temps « a épluché tous les documents relatifs aux rémunérations de tous les agents » et a mis en évidence le fait que le Directeur s'était attribué des indemnités auxquelles son statut ne lui permettait pas de prétendre.

Le 1^{er} février, j'ai déposé plainte en tant que Présidente de l'agence départementale d'appui aux territoires pour abus de confiance et j'ai remis à l'OPJ tous les documents en ma possession.

Aujourd'hui, à l'heure où on se parle, l'enquête préliminaire est en cours sous l'autorité du parquet. L'un de nos collègues, Raphaël KRUCIEN, le sait pertinemment puisqu'il a été convoqué et auditionné par la police judiciaire.

La police procède donc à toutes les investigations et auditions nécessaires, conformément aux prérogatives qui lui sont conférées par le code de procédure pénale.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

J'ai bien entendu les propos assourdissants de certains dénonçant le silence de la Présidente. Comment pouvez-vous dire cela aujourd'hui, quand je vous évoque tout ce qui a été fait depuis le début ? Comment pouvez-vous l'évoquer ?

Je n'ai rien commenté dans la presse, contrairement à certains autres. Rien.

Je n'ai pas fait autre chose que d'agir.

Je vous l'ai dit, j'ai pris immédiatement toutes les mesures qui pouvaient s'imposer en l'état des informations qui étaient les miennes, c'est-à-dire à ce moment-là de simples présomptions.

Votre demande de créer une mission d'information et d'évaluation, demande qui émane de la minorité, date du 15 décembre, en fonction de l'application des articles 37 à 41 du règlement intérieur du Conseil départemental.

Vous avez appelé « pertinence » votre demande, je vais vous dire ensuite ce qui vous a été rendu et on pourra échanger sur ce qui, à l'instant où nous nous parlons, n'a pas été fait.

Mener un bilan complet de l'action de l'ADAT depuis sa création, si j'ai bien compris, vous avez reconnu que cette mission-là était faite. Mais nous échangerons après.

Effectuer un examen des comptes et des dépenses de l'ADAT depuis sa création.

Clarifier le mode de gouvernance de l'ADAT et mener une réflexion sur ses missions et son avenir.

Je voudrais rappeler, à mon tour, quelles sont les obligations de la mission d'information et d'évaluation.

Les moyens ordinaires des services sont mis à disposition du Président de la mission pour mener les investigations nécessaires.

La mission a toute liberté pour auditionner toute personne dans le cadre de son enquête.

L'ensemble des travaux est confidentiel.

Le rapport est remis par le Président de la mission au Président du Conseil départemental dans un délai qui ne peut excéder 6 mois à compter de la date de la délibération relative à la création de la mission.

A compter de la réception du rapport, le Président présente dans un délai de 3 mois maximum ledit rapport à l'Assemblée.

Celui-ci est remis à chacun des Conseillers départementaux.

La présentation du rapport peut se faire à huis clos sur décision de l'Assemblée, comme aurait pu se faire cette Assemblée extraordinaire. Je n'ai bien évidemment pas souhaité qu'elle se fasse à huis clos.

Quelles réponses ont été apportées ? D'après le groupe minoritaire, par la voix de M. CHARLET, peu de réponses sont apportées.

Je pose une question : faut-il ou non accepter la création de cette mission d'information et d'évaluation ?

Vous vous êtes adressé à la majorité départementale, donc bien évidemment c'est à la majorité départementale que je me suis adressée et à qui j'ai apporté l'ensemble des éléments que je pouvais transmettre, vous avez bien compris où nous en étions actuellement.

La question fondamentale qu'il faut se poser aujourd'hui, pour moi, est la suivante : que pourrait faire cette mission qui n'a pas été fait ou qui est actuellement conduit par les enquêteurs dans le cadre de la procédure judiciaire en cours ? C'est une vraie question qu'il faut se poser.

Si cette mission était créée, je vais vous poser aussi des questions puisque vous m'en posez : comment imaginez-vous les investigations à conduire ? Vers qui les mener ? Avec quel outil et pour récupérer quoi ?

L'audit financier et comptable a analysé les comptes.

Vous me parlez de la carte Amazon : impossible pour l'audit KLOPFER d'aller chercher, et vous le savez fort bien. M. KRUCIEN a déjà posé la question en conseil d'administration. Pour aller chercher le détail des comptes, c'est un compte qui est personnel donc qui était au nom du porteur de la carte, donc du Directeur, il faut un numéro de compte. Ce compte a été demandé, il n'a pas été fourni. J'ai l'ensemble des courriers envoyés au Directeur et des réponses, que je peux bien évidemment vous fournir par rapport aux propos que j'évoque aujourd'hui.

Seule la justice désormais est en capacité d'aller chercher tout cela.

Il faut qu'on soit bien clair par rapport à cela.

Les éléments que nous avons eus en notre possession ont été transmis aux élus.

Les autres, qui font partie de l'enquête judiciaire actuellement et ce qui est en cours, tout cela a été fourni. Tout ce que je pouvais vous fournir l'a été, l'audit KLOPFER dans sa globalité, il n'y a pas eu de synthèse de faite, du tout, et le reste, j'ai déposé une plainte, je ne peux pas communiquer sur certains éléments, je pense que vous pouvez le comprendre.

Les élus, qui siégeront dans cette commission, n'auront pas accès bien évidemment aux éléments issus de l'enquête judiciaire. Ils devront attendre, tout comme les membres du conseil d'administration de l'agence départementale d'appui aux territoires et le Département, qu'elle soit achevée et que les conclusions soient transmises.

Je voudrais vous rappeler que les agents de l'ADAT ont été auditionnés dans le cadre de l'enquête interne. Certains ont été très sollicités pendant l'enquête administrative et pendant l'audit financier et ils seront peut-être auditionnés demain dans le cadre de la procédure judiciaire.

Si cette mission est créée, elle va de nouveau les auditionner : pour leur demander quoi ?

A noter que l'ADAT fera probablement l'objet d'un audit de la Chambre régionale des comptes. En son temps, vous m'aviez invitée à saisir la Chambre régionale des comptes. Quand on sait que le travail qu'a la Chambre régionale des comptes et la durée d'un rapport de la Chambre régionale des comptes, qu'aurais-je entendu sur la lenteur de la procédure ?

Une commande faite au mois de décembre, un rendu au 14 janvier : jamais la Cour régionale des comptes n'aurait pu nous fournir l'ensemble de ces éléments.

Mais ça fait 5 ans que la structure n'a pas été auditée, donc je pense qu'au vu des affaires révélées, il y aura la Chambre régionale des comptes qui là ira dans l'ensemble de toute la configuration parce qu'il faut quand même rappeler ce que sont les comptes de l'ADAT.

L'ADAT, c'est un budget de 1,3 M€, 600 000 € apportés par le Conseil départemental, le reste par les communes et quelques prestations extérieures.

1,3 M€ de budget et 12 personnels, le plus grand nombre des dépenses. Il y a très peu d'investissement, le Vice-président l'a rappelé. Donc, ce sont les dépenses de matière grise et de prestations par rapport au pack de base qui est offert aux communes et par rapport à l'évolution bien évidemment de l'ADAT demandée par les membres du conseil d'administration.

L'ADAT n'est pas l'entité du Département, il faut bien que nous en ayons conscience aussi.

Le conseil d'administration de l'ADAT a adopté, le 10 février, des modalités nouvelles en matière de gouvernance. Cela ne vous a pas échappé. Me semble-t-il, M. CHARLET, si j'ai bonne mémoire, vous étiez en visio ce jour-là et vous m'avez posé certaines questions auxquelles j'ai répondu.

J'ai pour habitude de répondre aux questions qui me sont posées, en tout cas quand je peux le faire et que je ne suis pas sous couvert d'un serment bien évidemment.

Contrairement à vous, je pense que c'est d'abord l'ADAT qui a la légitimité à faire évoluer cet établissement et pas le Conseil départemental seul.

Je vous rappelle que quand ça a été créé en 2016, ça a été compliqué. Les grandes agglomérations n'étaient pas très favorables à tout cela, mais nous avons tenu les uns et les autres pour offrir un service que nous ne pouvions plus fournir, nous Conseil départemental, suite à la loi NOTRe. Il faut toujours faire un peu de référence au pourquoi du comment : août 2015, interdiction pour le Département d'aider les communes comme nous le faisions antérieurement.

Le conseil d'administration est indépendant. Il s'agit d'un établissement public, je souhaite quand même le rappeler ici. Et je n'ai pas entendu lors du conseil d'administration du 10 février, j'ai repris l'ensemble des éléments puisque nous étions en visio donc nous pouvions facilement reprendre tout cela, des demandes d'investigations complémentaires lors de ce CA de la part de ses membres.

Ensuite, si on poursuit, quel rendu imagineriez-vous par rapport à cette mission ? Elle doit rendre des conclusions. Cela fait partie, vous l'avez bien compris, du descriptif que je vous ai fait tout à l'heure. Il faudra donc être en capacité d'apporter des éléments nouveaux : lesquels ? Je n'en sais rien.

Je voudrais aussi revenir sur la réaction des élus de l'ADAT qui pourraient quand même au travers de cette mission se sentir dépossédés et inspectés, j'ose le mot, voire considérés comme incapables de gérer eux-mêmes leur propre structure, ou d'être en incapacité d'envisager des perspectives d'évolution ou encore de faire évoluer leur gouvernance.

Pourtant, vous le savez très bien, plusieurs décisions ont été prises lors du CA du 10 février sur ces questions-là notamment. Elles ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Voilà où j'en suis dans la réflexion et ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Je suis à votre écoute.

Je vous donne la situation à l'instant où on se parle, entre le 15 décembre, la demande de la mission, l'évolution qui s'est passée, les documents qui vous ont été remis, la création d'un poste de Vice-président chargé de contrôler les finances, l'arrêt de la carte achat, les propositions faites au conseil d'administration d'envoyer un questionnaire à l'ensemble de ses membres pour qu'ils nous disent puisqu'ils sont les utilisateurs. Vous savez très bien que le Conseil départemental, qui alimente le budget à hauteur de 50 %, n'est pas le premier consommateur des prestations de l'ADAT, c'est une grosse collectivité, mais nous sommes là en écho et en soutien du bloc communal, communes et EPCI.

Je ne vois pas comment on pourrait faire dans cette démarche qui est la nôtre.

Voilà où j'en suis aujourd'hui.

Le questionnaire sera envoyé.

Le conseil d'administration fera des propositions qui seront validées par l'assemblée générale. Nous sommes sur un établissement public.

Je voudrais rappeler à ceux qui ne siégeaient pas à l'ADAT depuis sa création, que nous avons beaucoup évolué depuis le début de la création, d'un pack de base, nous sommes passés à différentes missions : pourquoi ? Au début, 4 personnes plus un Directeur. Parce que les élus, les membres adhérents ont souhaité faire évoluer l'ADAT et c'est pour cela que nous sommes 12 aujourd'hui, avec la partie informatique, avec la partie juridique et avec la partie RGPD.

Si demain les élus membres de l'ADAT demandent d'autres prestations, nous le ferons comme nous avons fait évoluer l'ADAT depuis le début, au conseil d'administration, et nous voterons et mettrons en face les moyens nécessaires.

A l'instant où je vous parle, les collaborateurs de l'ADAT sont extrêmement chargés en demandes.

Vous savez qu'accessoirement il y a, pas accessoirement, il y a un impératif que tout soit en ordre pour les élections présidentielles et législatives, avec des modalités encore différentes et il faudra que nous soyons en capacité d'équiper l'ensemble des communes qui en feront la demande.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis prête à répondre à d'autres questions, si je peux le faire dans la position où je me trouve aujourd'hui. Et bien évidemment, si d'autres veulent apporter des explications, le débat est vraiment ouvert.

Je passe la parole à Mme COREN-GASPERONI.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci.

Par rapport à ce que cette mission pourrait obtenir de plus, je voudrais rappeler qu'ayant organisé avec deux autres élus du CA une commission d'enquête demandée par vous-même dans une autre structure du Département pour une affaire qui a été présentée aux prud'hommes et dont la finalité a été le licenciement du Directeur, nous avons reçu certains personnels de cette structure qui se sont confiés aux trois enquêteurs dont je faisais partie.

Même si les personnels de l'ADAT ont déjà été entendus, ils peuvent se sentir plus libres de se confier à certaines instances plutôt qu'à d'autres, même s'ils se doivent de tout révéler à la justice. Ce sont des êtres humains qui agissent en fonction de leur ressenti et je pense que rien ne peut être inutile dans cette affaire.

Mme la PRESIDENTE. – Il est très important que nous remettions au cœur de l'ADAT l'ensemble des personnels. Pour les personnels qui le souhaitent, je vous l'avais dit au sein du conseil d'administration mais vous avez eu là aussi le compte rendu du conseil d'administration et vous avez pu prendre connaissance de ce qu'il s'était dit et de ce qui a été validé à l'unanimité, un psychologue est mis à disposition de l'ensemble des personnels si besoin et s'ils le souhaitent, pour qu'ils puissent bien évidemment dire ce qu'ils ont à dire.

Je pense, à l'heure où on se parle, que beaucoup de choses ont été dites. Je ne suis pas dans le secret de l'affaire judiciaire. J'ai déposé plainte, ensuite l'OPJ fait son travail et interroge ou n'interroge pas les personnels, je n'ai pas à juger de ce qu'il se passe par rapport à cela.

Tout cela pour revenir quand même sur un point que M. CHARLET a évoqué : les langues se délient, les personnels parlent.

Comment se fait-il que les langues ne se soient pas déliées plus tôt et que les personnels ne se soient pas adressés à la Présidente de l'ADAT ? Moi aussi je me pose des questions, parce que j'entends beaucoup de choses aussi et on me dit que d'anciens Conseillers départementaux auraient eu des informations il y a des mois.

Comment se fait-il, quand on veut faire régner la démocratie, la clarté, qu'on ne s'entretienne pas avec la tête de l'exécutif ? Je me pose aussi beaucoup de questions. Puisqu'il y a eu des fuites me dit-on, la justice le révélera, quid de celle ou de celui qui a manqué à son devoir de réserve et qui devait informer la tête de l'exécutif ?

Je me pose aussi beaucoup de questions par rapport à tout cela.

Alors, moi avec beaucoup d'humilité, je veux que la vérité soit faite.

Je veux que soit puni, s'il doit y avoir tout cela.

Mais il y aura un conseil, de toute façon. Le Directeur aura la sanction que vous jugerez bon de lui apporter parce que j'ai omis de vous le dire tout à l'heure : le Directeur ne fait plus partie de l'effectif de l'ADAT ; je l'ai réintégré au sein du Conseil départemental, puisque je pouvais le faire jusqu'au 31 décembre. Il était en détachement, le détachement étant pendant 5 ans.

Nous aurons, vous aurez, les élus tirés au sort, et les membres de cette commission, tout loisir de vous exprimer par rapport à la sanction que vous voudrez apporter au Directeur de l'ADAT, cela avant le 31 mars. Je ne fais pas partie de cette commission.

Voilà où j'en suis dans les informations que je souhaitais que nous puissions partager ensemble.

Je vais donner la parole à Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente.

Pour revenir un peu sur vos propos par rapport à d'anciens Conseillers départementaux, je pense que là ce n'est pas l'objet du débat.

L'objet du débat, c'est véritablement de mener une mission d'information pour clarifier et moi, plutôt que de parler du passé, ce serait aussi parler d'avenir. Comment est-ce qu'on peut nous, en tant qu'élus départementaux, et vous avez rappelé l'importance de la subvention départementale, permettre à l'avenir à des structures comme l'ADAT mais bien d'autres qui sont directement concernées par le Département, de réguler et éviter de tels débordements s'il y a bien eu débordements ?

On a parlé de la carte. Je pense qu'en effet il serait très intéressant d'avoir cette mission pour voir les différentes modalités qui peuvent exister afin de mieux réguler l'utilisation de cette carte.

Vous avez aussi parlé des primes qui ont été abordées. Vous le savez, je suis seulement suppléante à l'ADAT donc je n'ai pas suivi le dernier CA puisque les représentants titulaires étaient présents, mais normalement les primes sont attribuées à travers le RIFSEEP.

Le RIFSEEP, toutes les collectivités, et nous sommes plusieurs à être à la tête d'autres collectivités, nous avons à appliquer ce RIFSEEP. Comment se fait-il que l'on puisse agir en dehors de ce cadre qui est pourtant légal ?

Très sincèrement, au niveau de cette mission d'information, ce sont des questions d'élus que nous avons et auxquelles nous aimerions avoir des réponses.

Véritablement, il y a eu et il y a toujours des missions d'information qui sont parallèles à une enquête judiciaire. On peut reprendre l'ensemble des missions d'information qui ont eu lieu au niveau soit de l'Assemblée Nationale soit du Sénat, cela se fait souvent en parallèle d'enquêtes judiciaires.

Effectivement, la justice doit faire son travail, mais je pense que nous aussi en tant qu'élus, nous avons à fournir un travail, à nous poser des questions pour arriver à réguler et à éviter ces débordements.

Je vous le dis, je me pose encore énormément de questions par rapport au RIFSEEP et aussi en tant que chef de l'exécutif pour voir comment on peut contrôler par rapport à ces primes exceptionnelles qui ont été attribuées.

Franchement, j'ai besoin de réponses en tant qu'élue et je pense que l'ensemble des Maires qui adhèrent à l'ADAT, et on a appelé le travail de l'ADAT avec une véritable confiance faite à cette structure, doivent avoir les mêmes questions.

Vraiment, je pense qu'il ne faut pas opposer à la fois l'enquête judiciaire et la mission d'information qu'il peut y avoir, ce sont deux choses différentes. La justice a ses questions, et je pense que nous en tant que Conseillers départementaux, nous avons nos propres questions et nous avons besoin d'avoir des réponses.

Vous proposez de se prononcer sur la sanction qui pourrait avoir lieu auprès du Directeur, mais sans avoir eu cette mission d'information, je pense que ce sera compliqué pour nous, en tant qu'élus, de mettre en place une sanction si nous ne savons pas les tenants et les aboutissants.

Je n'oppose pas cette mission d'information au travail de la justice, bien au contraire, et je pense que c'est un travail d'élus avec des questions propres à des élus, qui ne seront sans doute pas les mêmes que la justice, que nous avons à poser.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vous ai peut-être pas donné suffisamment d'éléments, je voulais être le plus synthétique possible pour que nous puissions échanger.

Mme DUVERNOIS, je veux vous rassurer : je ne suis pas quelqu'un qui est tourné vers le passé mais bien vers l'avenir.

Vous vous posez des questions, mais moi aussi je me pose des questions parce qu'il est quand même facile de se dire mais comment ça a pu arriver quand les uns et les autres nous aurions pu, à tel conseil d'administration, à telle occasion, me poser des questions concernant tout cela.

La carte achat, le montant total, c'était 24 000 € autorisés. Il me semble que dans le rapport KLOPFER mais à revérifier parce qu'il est épais, nous avons les modalités d'une carte achat. Les modalités de la carte achat ont été, si ma mémoire est bonne, explicitées lors du dernier conseil d'administration par rapport au Payeur départemental. Je me tourne vers le Payeur départemental. Donc voilà. Là, on peut parfaitement définir. Pour l'instant, il n'y en a plus.

La question que nous allons nous poser : est-ce qu'il y en aura une demain ou après-demain ? On se la posera au sein du conseil d'administration et on y apportera réponse.

Quant à la sanction du Directeur, vous allez être tirés au sort, vous allez avoir un rapport comme il se doit pour chaque commission de discipline, et vous allez statuer avec les éléments.

Quels éléments complémentaires auriez-vous donc avec cette commission qui a 6 mois pour se prononcer ? Qu'est-ce que j'entendrais si avant je ne faisais pas un conseil de discipline avant le 31 mars ?

Mes chers collègues, il faut quand même un peu de cohérence dans les propos qui sont tenus ici !

Je vous rappelle que la suspension provisoire est jusqu'au 31 mars, donc il est important qu'il y ait une décision de la commission de discipline d'ici le 31 mars.

Comment on peut ne pas se rendre compte de tout ça ? Moi, je vais vous poser la question : quand vous avez confiance en quelqu'un, si je porte plainte pour abus de confiance et détournement de fonds publics, ce n'est pas anodin !

J'ai fait confiance, comme certains ont sans doute fait confiance à leur Directeur ou à des structures, et bien évidemment les structures satellites du Département seront auditionnées pour que nous puissions les uns et les autres avoir les tenants et les aboutissants, puisque nous siégeons dans ces structures-là, de façon la plus transparente possible.

Comment le Directeur a pu s'attribuer un RIFSEEP ?

Ce que nous avons découvert, c'est qu'il s'est attribué le RIFSEEP d'un administrateur alors qu'il est attaché principal.

Comment voulez-vous que dans un budget, voté à l'unanimité, nous pouvions déclinier cela ? Pour moi, ce n'était pas possible.

La confiance a été trahie. Cette fois-ci, la justice et la commission de discipline feront le travail.

Mme DUVERNOIS. – Si je peux me permettre Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Bien sûr Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Franchement, ce n'est pas du tout par rapport à remettre en cause la confiance que vous avez pu accorder et qu'on a tous accordée. Vous répétez « l'unanimité », mais je crois que le sujet n'est pas là.

Le sujet est véritablement parce que cela peut arriver. Vous l'avez dit, il y a eu sans doute, si tel était le cas et si c'est avéré par la justice, il y a eu effectivement une rupture de confiance, sauf qu'on est tous susceptibles d'avoir à faire face à cette rupture de confiance. Et je pense que le cadre de cette mission d'information, c'est aussi de trouver ensemble des outils pour ne pas arriver à cela et voir comment est-ce qu'il est possible, à travers différentes procédures, de ne pas avoir à faire face à ce genre de problème.

Encore une fois, cette mission d'information, j'ai l'impression que vous la prenez contre la majorité et contre vous, ce n'est pas ce cadre-là.

Nous, dans le cadre de la mission d'information, c'est véritablement savoir comment cela a été possible et comment nous, en tant qu'élus, on peut mettre en place des procédés pour justement ne plus avoir à faire face à de tels problèmes.

Encore une fois, ce n'est pas une mise en cause personnelle, à votre égard, c'est véritablement, je crois qu'on peut tous être confrontés à cette rupture de confiance et à cet abus de confiance, est-ce qu'il y a des moyens démocratiques, légaux à mettre en place pour éviter de nouveau ce genre de dérive ?

Ce sont des questions que nous avons, des questions vraiment d'élus.

Je vous le redis : la justice fera son travail ; nous, nous avons des questions d'élus auxquelles nous avons besoin de répondre.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne prenais absolument pas à mon encontre ni contre la majorité, cette mission. Simplement, je vous ai évoqué ce qu'était l'ADAT, comment elle était représentée avec le collège du bloc communal, le collège des élus départementaux. Cet outil appartient à l'ensemble des collèges.

Les missions qui sont confiées à l'ADAT permettront de répondre aux interrogations car, tout comme vous, je souhaite avoir des réponses pour qu'on ne puisse pas se retrouver dans une situation telle que nous sommes aujourd'hui.

Je pense que vous pouvez reconnaître avec moi, vous l'avez fait. Cela peut arriver dans n'importe quelle structure. C'est d'autant plus compliqué quand on a donné toute sa confiance et que tout se passe bien au niveau du travail qui est effectué.

Là, il s'agit d'agissements d'un Directeur au-delà des prérogatives qui lui sont confiées, je peux le dire, puisqu'il y a d'autres éléments maintenant dans l'enquête. Mais là, la justice et l'enquête prendra la place. Moi, je suis élue tout comme vous, je ne suis pas policier ni juge, et je pense que ces éléments que vous souhaitez, nous pouvons ensemble, avec les missions et la gouvernance que nous souhaitons mettre au sein de l'ADAT, les identifier en tant qu'élus, pas qu'élus départementaux mais en tant qu'élus.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Je voudrais déjà signaler l'importance de l'ADAT pour les petites communes.

Ancien Maire d'une commune de 200 habitants, j'ai souvent eu besoin des services de l'ADAT, qui m'ont toujours rendu un grand service au niveau de la commune, et je pense que la même chose peut être dite pour les 712 adhérents.

Tous les adhérents attendent cette transparence au niveau de cette structure.

Cette mission, c'est 8 personnes, 8 élus départementaux et donc je pense que c'est lors de la constitution de cette mission que les projets, tout ce qu'ils voudront faire, ce sera décidé ensemble entre les 8 qui auront été désignés.

Je voulais rappeler le travail fait par l'ADAT et je crois que c'est important.

J'ai rencontré des Maires, on a parlé de cette mission qu'on avait demandée et eux attendent aussi d'avoir des informations là-dessus. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – M. MATOCQ-GRABOT.

M. MATOCQ-GRABOT. – Je ferai un préambule, d'abord. Je suis Maire d'une ville qui travaille, depuis sa création, avec l'ADAT. J'ai interrogé les services, ce matin, qui travaillent avec l'ADAT et qui tous se réjouissent de la qualité du travail et des relations qu'ils avaient avec.

Ceci étant, quand on connaît le fonctionnement d'une collectivité ou d'une association, on se demande quand même comment a-t-on pu arriver à une telle situation.

Je ne sais pas s'il y a eu un défaut de vie démocratique ou quoi, mais il y a quand même une question grave qui se pose et je pense que nous devons tout faire pour connaître la vérité et savoir comment a-t-on pu arriver à cela. Et si la création de cette commission peut y contribuer, je pense qu'il serait dommage de ne pas le faire.

Par ailleurs, je voudrais savoir quel est le sentiment des personnels qui travaillent avec l'ADAT vis-à-vis de ce Directeur. Est-il possible que les 12 collaborateurs puissent pendant 2 mois ne s'apercevoir de rien ? Je ne sais pas. C'est quelque chose qui m'interroge. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Mon cher Albert, concernant les derniers propos par rapport aux collaborateurs, je ne peux pas répondre à leur place. Je sais ce qu'ils m'ont dit et ce qu'ils ont ou qu'ils vont dire à la justice parce que c'est à double tranchant ce que vous dites là.

Bien évidemment, c'est une interrogation mais quand il y a abus de confiance puisqu'il y a eu abus de confiance avec moi, il a pu y avoir abus de confiance avec l'ensemble des collaborateurs. Je vous le dis comme je le ressens. L'enquête nous le dira. Je ne peux rien dire de plus par rapport à cela.

Que la lumière soit faite là-dessus, je suis la première à le souhaiter.

Vous imaginez, quand vous découvrez des choses comme cela, quand vous avez eu confiance en quelqu'un et que vous découvrez cela, je n'ai pas tremblé, je ne me suis pas posé de questions dès l'instant où j'ai su certaines choses, jamais je ne me ferai complice de malversations. Jamais.

M. CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente.

Après tout ce qui vient d'être dit, à nouveau je tenais à réaffirmer que notre demande de mission d'information relève d'une demande démocratique qui n'a rien d'extraordinaire en soi. Je le redis, parce que les propos tenus tentent parfois à faire croire que cette mission d'information relève du tribunal ou d'une recherche de culpabilité. Ce n'est pas du tout le cas.

La mission d'information, c'est vraiment un outil qui permet de faire de la transparence. Entre élus, toutes tendances confondues, tous ensemble, on met sur la table, en l'occurrence ici un problème mais ce peut être aussi la manière dont on gère une politique, cela peut être plein de choses qu'on peut être amené à évaluer ensemble, et on regarde comment on peut mieux faire, c'est notre demande.

Présidente, on est tous conscients, je pense ici, que ce qui arrive, c'est un sacré pépin. C'est un sacré pépin pour l'ADAT, c'est un sacré pépin pour vous mais c'est un sacré pépin pour nous tous.

Qu'on le veuille ou non, ce qui ressort aujourd'hui vis-à-vis des Maires des villages, dans l'opinion publique et ailleurs, malheureusement les soupçons très forts de malversations nous éblouissent tous.

A un moment donné, est-ce qu'on peut sortir aujourd'hui de cette enceinte en se disant : finalement, on avait deux choix. On sait qu'il y a des problèmes. Vous avez déposé plainte, vous avez bien fait, il faut le faire, c'est important.

Il y a deux manières de régler ces situations-là.

Soit on se dit : on va régler les problèmes entre nous, en famille, on va le faire par des enquêtes internes, on va le faire dans le huis clos d'un conseil d'administration, on va demander à la justice de régler les responsabilités pénales et pour le reste on s'arrange.

L'autre manière de le faire, c'est de dire : on va tout mettre sur la table, on va jouer la transparence complète parce qu'à un moment donné, il y a eu des faits qui se sont déroulés. On n'est certainement pas au courant de tout. On ne sait pas aujourd'hui. Il y a certainement encore des choses à aller chercher ensemble, à regarder.

Bien entendu, il y a des responsabilités pénales mais il y a aussi et surtout des questions de confiance et de responsabilité, déontologiques et éthiques. C'est de l'argent public.

C'est l'argent public majoritairement du Département dont on parle aujourd'hui. Il faut quand même nous, en tant qu'élus, qu'on puisse garantir demain aux Maires, aux citoyens, qu'on pourra faire notre travail de contrôle tous ensemble. Je dis bien « nous ».

On pourra garantir que l'argent public est bien utilisé. C'est quand même cela qu'on attend de nous. Et garantir que l'argent public est bien utilisé, cela doit se faire en toute transparence, pour nous, dans le cadre de cette mission d'information et d'évaluation.

Est-ce qu'on peut ressortir de cette salle aujourd'hui en disant : finalement, on estime qu'on n'a pas besoin de mettre sur la table ce qui s'est passé entre nous, on n'a pas besoin d'évaluer tout cela ensemble, on peut continuer tranquillement laisser faire la justice et les choses vont se réparer d'elles-mêmes ?

Je crois que l'opinion publique, si on ressort d'ici, alors que maintenant les choses sont rendues publiques, il y a eu de l'argent public dépensé pour des voitures, pour des achats qui posent question, est-ce qu'on peut imaginer laisser dans la tête des gens le moindre doute sur le fait que toute la lumière n'a pas pu être faite ? C'est cela notre volonté.

A nouveau, Présidente, ne croyez pas qu'on soit en train d'essayer de mettre en place un outil pour chercher des culpabilités, pour essayer de pointer quelqu'un en particulier ou pour essayer de donner des torts. Ce n'est pas du tout ça.

On est vraiment dans cette logique de dire : aujourd'hui, en tant qu'élus, on a besoin de montrer qu'on a pris la mesure de nos responsabilités d'élus, qui ne sont pas les responsabilités pénales. La justice fera son travail. Mais nous, on a nos responsabilités. On a la gestion de l'argent public, on a des questions déontologiques. On veut garantir que demain, je donnais l'exemple tout à l'heure, cela paraît anecdotique mais ce n'est quand même pas rien, nos fournisseurs de matériel informatique, qu'est-ce qu'ils vont penser quand ils sauront que tout l'argent part chez Amazon ? Excusez-moi !

(Protestations dans la salle)

Mme la PRESIDENTE. – Là, je vous arrête parce qu'à un moment donné, il faut de la rigueur dans les propos.

M. CHARLET. – Si vous voulez.

Mme la PRESIDENTE. – Il faut de la rigueur dans les propos. Je vous ai parlé de la carte achat : 24 000 €, montant maximum par an.

M. CHARLET. – Tout à fait.

Mme la PRESIDENTE. – Quand vous regardez les investissements qui ont été faits concernant le matériel informatique, je ne suis pas en train de dire que c'est bien d'acheter sur Amazon, loin s'en faut.

M. CHARLET. – Nous sommes donc d'accord.

Mme la PRESIDENTE. – Après, on pourrait regarder dans toutes les collectivités comment nous achetons, pour quoi et en fonction de quel modèle. On achète chez tel ou tel, en fonction du cahier des charges et des marchés publics.

Là, je m'inscris en faux dans ce que vous me dites parce que la transparence...

Je ne pourrai jamais accepter que vous doutiez de ma transparence. Jamais. Ce n'est pas ce que vous avez dit.

M. CHARLET. – Je ne l'ai pas dit, Présidente, pas du tout.

Mme la PRESIDENTE. – Ce n'est pas ce que vous avez dit.

Régler cela en famille, ce sont vos mots, si j'avais voulu régler cela en famille, nous ne serions pas en train d'échanger aujourd'hui et je n'aurais pas déposé plainte.

Cela n'existe pas le règlement en famille, quand on connaît des faits et qu'on est au courant.

Ce que j'aurais aimé, c'est que vous me mettiez au courant puisque vous aviez des informations.

Que la presse vienne me voir, en direct, me montrer quelque chose, vous croyez que c'est intéressant qu'on vous brandisse une clef USB devant le nez quand on ne sait pas ce qu'il y a dedans ou que votre collègue, qui a vu des documents, ne puisse pas me les montrer ?

Qui est-ce qui parle de transparence, là ?

La transparence se fera au sein de l'ADAT, elle se fera vis-à-vis de tous les élus.

J'ai été 15 ans à la tête de votre association d'élus. Est-ce qu'un jour vous avez eu suspicion sur quoi que ce soit pour de la non-transparence ou de la non-information ? Jamais ! Jamais !

Là, ce sont les tripes qui parlent parce que j'entends beaucoup de choses aujourd'hui.

Huis clos, on ne l'a jamais demandé.

Je vous ai tout donné, tout dit, les informations que j'avais en ma possession et ce que j'ai fait acte par acte tout au long de la démarche.

Alors dites-moi maintenant clairement qu'au-delà de ce qui a été fait, qu'au-delà de ce dont je ne peux pas parler. Quand on est interrogé, on ne met pas sur la place publique ce dont on a parlé et ce qu'on a dénoncé. C'est la justice qui règle tout cela.

Quant aux fonds de la collectivité, la garantie d'utilisation d'argent public, ne laissez pas entendre aujourd'hui que ce sont depuis des années de l'argent public qui a été dépensé en ne faisant pas ce qu'il fallait. Ce n'est pas cela !

On parle certes d'une somme importante au regard des 24 000 € par an et d'une carte qui a été créée pas depuis le départ, donc on peut aussi faire le ratio. Et vous imaginez bien que l'ensemble de ces fonds publics qui ont été détournés et qui, s'ils ne sont pas rendus justifiés, seront remboursés.

Le RIFSEEP, la demande a déjà été faite à l'intéressé pour qu'il rembourse.

M. le Payeur départemental, je pense que vous pouvez certifier de la démarche qui a été faite dès l'instant où nous avons eu connaissance à l'ADAT.

M. LORENZELLI. – La demande a été faite et le remboursement a été effectué la semaine dernière.

Mme la PRESIDENTE. – Vous êtes plus informé que moi parce que je ne savais pas que le remboursement avait été fait. Mais c'est normal, je ne peux pas avoir toutes les informations. C'est tout à fait normal. J'ai bien compris qu'il y avait des choses dont on pouvait me parler et d'autres dont on ne pouvait pas me parler. Je reste à disposition bien évidemment de tout cela.

Ce que je voudrais vraiment savoir et ne pas laisser... je ne veux pas qu'on sorte d'ici, quelle que soit l'issue du vote, en laissant distiller une petite musique que nous voulions mettre les choses sous le tapis, que nous couvrions quelque chose, avec tout ce qui a été fait jusqu'à présent et tout ce qui sera engagé d'ici le 31 mars. C'est ce que la justice fera. Je ne sais pas jusqu'où cela ira. Je vous l'ai dit, je ne suis ni policier ni juge, mais il y a suffisamment de choses dont il faudra qu'il s'explique. C'est pour cela que je suis en abus de confiance et en plainte d'utilisation de fonds publics.

Dites-moi quoi de plus et comment vous voulez le faire ? C'est cela que je n'arrive pas à comprendre. Qu'est-ce que vous voulez faire de plus ? Comment voulez-vous investiguer de façon différente ?

Je le rappelle, vous me parlez des petites communes, on n'a pas dilapidé l'argent des petites communes, Claude. Il faut quand même être très juste dans le propos aussi.

Est-ce qu'il y a dans le rapport KLOPFER quelque chose qui nous indique que de la facturation n'ait pas été faite par rapport à une prestation ? Rien. Cela, vous pouvez quand même le reconnaître au rapport KLOPFER.

Qu'il n'ait pas pu justifier les dépenses Amazon, vous savez très bien comment ça fonctionne. Donc, ça c'est autre chose.

Mais sur l'utilisation et sur les recommandations, il y en a donc je suis allée au-delà de la mission de la carte qui m'était demandée. On est bien allé sur le champ financier complet.

Dites-moi comment vous voulez investiguer, pourquoi, comment, quel sera le rendu ?
Dites-moi !

Je rappelle, pour certains d'entre vous, la composition de cette commission donc si nous avons peur d'une commission, ce n'est pas parce que nous ne serions pas en majorité ou autre chose. L'important, c'est que la vérité soit faite. Il y a des élus de la majorité et, proportionnellement, des élus de la minorité. Donc les élus de la minorité, c'est 2 plus 1. Vous êtes 2 groupes minoritaires. Elle est constituée de 8 personnes je crois : 5, 2, 1. Alors, dites-moi ce que vous voulez faire de plus par rapport à ce qui sera fait à l'ADAT, à ce qui sera fait avec les différents collèges et à la gestion financière. Dites-moi !

M. CHARLET. – Je reprends la parole, Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Oui, bien sûr.

M. CHARLET. – On est un peu surpris du retournement de la question.

Cette commission d'information, en quoi est-ce que cela pourrait gêner ou apporter quelque chose de négatif ?

Vous l'avez dit vous-même, c'est une commission dans laquelle vous serez majoritaires.

On sera simplement tous ensemble, autour de la table, avec cette volonté affichée de regrouper les éléments, vous voyez on en apprend encore aujourd'hui et c'est normal, et d'avoir une discussion avec des membres de cette commission comme le précise le règlement intérieur, qui travaillent de manière indépendante, qui pourront discuter entre eux des éléments qui pourront être rassemblés au fur et à mesure et qui décideront ensemble de la manière d'auditionner et de monter finalement un rapport pour, au bout de 6 mois, dire : « voilà ce qu'il s'est passé, voilà les éléments qu'on a pu regrouper. On a décidé aussi d'approfondir tel ou tel aspect qui nous semble important par rapport à la politique menée par le Département en la matière », et ramener un rapport à l'issue.

C'est montrer aussi une volonté de transparence, de travail en commun et de dire qu'il y aura un groupe d'élus, qui peuvent être d'ailleurs totalement indépendants de l'ADAT, qui peuvent ne pas être des administrateurs de l'ADAT, par exemple, des gens qui n'ont pas été jusqu'à aujourd'hui dans le circuit de travail et qui découvriront un peu tout cela, avoir un œil nouveau et nous dire : on a souhaité approfondir cela. On s'est dit qu'il y avait peut-être telle chose à revoir, etc.

Pourquoi est-ce qu'on ne le ferait pas ? C'est la question, Présidente. Pourquoi on ne le ferait pas ? Ce serait un signe de volonté d'avancer ensemble.

Mme la PRESIDENTE. – Et pourquoi on le ferait ? Vous ne répondez pas !

Vous m'interrogez depuis... Il est 18 h 00, vous m'interrogez depuis une heure et demie. Je ne suis pas au tribunal ici, mais je vous réponds très sincèrement, j'espère que vous ne doutez pas de ma sincérité : tout comme vous, j'aurais bien aimé savoir que cela a été remboursé, en tout cas qu'on m'informe. Je pense que cela aurait pu être intéressant aussi, comme quoi j'aurais pu donner des éléments complémentaires aux collègues. Là, il semblerait que je mette sous le tapis une information que je n'ai pas, donc je suis quand même un peu...

Vous, vous aviez des informations ?

M. FLAVIGNY. – Non, aucune.

M. LORENZELLI. – On en reparlera.

Mme la PRESIDENTE. – Oui, on en reparlera parce que vous savez quand même... Cela fait depuis, je reprends la date, le 26 octobre qu'on se pose des questions, qu'on fait des investigations. Vous avez été aussi, vous, on vous a posé des questions par rapport au rôle de... Je rappelle quand même qu'il y a un ordonnateur et un payeur, donc je peux entendre beaucoup de choses aussi. Il faut vous adresser aussi à l'ensemble du fonctionnement d'un système et à l'ensemble de ce qui peut fonctionner ou moins bien fonctionner. Je crois qu'il faut qu'on soit très clair par rapport à cela.

M. CHARLET. – Présidente, simplement en conclusion puisque je crois qu'on s'est dit l'essentiel, c'est vous qui déciderez avec la majorité ce que vous souhaitez faire ou pas : pour nous, il nous semble difficilement concevable de sortir de cette pièce en disant : la majorité n'a pas souhaité mettre en place cette mission d'information pour les raisons que j'ai données tout à l'heure, parce qu'il n'y a pas de raison de refuser ce travail de transparence.

On vous le dit simplement comme ça. Après, c'est vous qui déciderez par rapport à cela.

Un dernier petit mot avant de conclure, j'ai été personnellement un peu interloqué et un peu choqué par vos propos concernant le ou la lanceur d'alerte.

Mme la PRESIDENTE. – Pardon ?

M. CHARLET. – Concernant le ou la lanceur d'alerte, et je le dis comme ça. Les personnes, qui savaient et qui ont parlé, sont des lanceurs d'alerte me semble-t-il puisqu'ils ont donné des informations concernant des malversations. Je voudrais plutôt qu'on leur garantisse qu'ils seront protégés comme tout lanceur d'alerte qui le fait de cette manière. Je pense que c'est important de le redire parce que vos propos laissaient peut-être entendre qu'il valait mieux éviter de dire des choses.

Mme la PRESIDENTE. – Vous avez l'art, M. CHARLET, de retourner la situation. Vous êtes très fort ! Comment vous pouvez imaginer qu'on serait en sanction contre des gens ?

Ce que j'ai regretté, je vous l'ai dit haut et fort, je le répète, c'est qu'on ne soit pas venu vers moi. C'est tout. Et ça aurait été bien logique. Et je peux m'interroger par rapport à cela puisqu'il y a tant d'antériorité me dites-vous maintenant avec les langues qui se délient.

Pourquoi personne n'est-il venu ici ? Est-ce qu'on n'a pas le devoir de venir vers l'exécutif ?

Donc, ne laissez pas dire que je mettrais des sanctions à quelqu'un.

Ce que j'ai envie de vous dire aujourd'hui, c'est que j'aurais aimé le savoir plus tôt. J'aurais perdu moins de temps, et vous aussi, moins d'énergie, moins de coups au cœur aussi.

Donc pas de leçons s'il vous plaît. Et puis, arrêtez de retourner les situations parce que c'est vraiment très désagréable. Même si c'est fait avec le sourire comme vous le faites, je sais bien que ça ne nous empêchera pas de nous serrer la main à la fin de la séance.

Je crois que M. BARBIER voulait prendre la parole.

M. BARBIER. – Je pense qu'il y a un besoin quand les élus sont en responsabilité. Beaucoup d'informations circulent, que ce soit dans la presse ou hors presse, sur ce qu'il s'est passé ou pas. Je pense qu'une mission d'enquête, d'étude qui est confiée, qui est donnée à des élus de la majorité est de nature, et je pense que c'est le rôle, quand il y a un sujet comme celui qu'on connaît aujourd'hui.

Mme la PRESIDENTE. – On a beaucoup de mal, M. BARBIER, à vous comprendre. La liaison n'est pas très bonne.

M. BARBIER. – Je pense que cette mission est de nature à rassurer.

On est des élus du Département et s'investir dans cette mission, l'accepter en toute transparence est de nature à rassurer.

La justice fera son travail, les élus doivent faire le leur.

Je pense qu'élus de la majorité et élus de la minorité doivent travailler ensemble pour rendre un rapport, qui sera échangé entre nous et qu'on tire des conclusions pour améliorer notre système. Mais je pense véritablement qu'il faut aller vers cette mission, c'est mon intime conviction. On le fait, cela a été rappelé tout à l'heure, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, et je pense qu'il faut aller vers cette mission.

Mme la PRESIDENTE. – M. UBBIALI.

M. UBBIALI. – Vous avez interrogé M. le Payeur départemental, j'aimerais moi aussi lui poser une question sur la manière dont sont attribuées les primes et comment il est possible, à travers toutes les procédures d'évaluation et de contrôle, que quelqu'un puisse s'auto-attribuer une prime et ce, apparemment, de manière régulière ? Ma question est relativement simple, et je pense que c'est ce genre de question qui pourrait effectivement être éclairé plus largement dans le cadre d'une mission d'information.

M. LORENZELLI. – Au niveau des contrôles des paies, comment est-ce qu'on fonctionne ? Lorsqu'il y a un personnel entrant, donc un fonctionnaire ou un titulaire ou non-titulaire d'ailleurs, pour tous les personnels entrants on s'assure que les différents éléments de paie, tout ce qui constitue les lignes de la paie, sont corrects. C'est ce qui avait été fait à la mise en place de l'ADAT, donc ce qui était versé au Directeur était parfaitement conforme à ce qu'il devait percevoir, à savoir qu'il a perçu du RIFSEEP.

Il y a des chiffres RIFSEEP qui sont votés, avec des planchers, des plafonds, et ce qui lui était attribué correspondait bien au grade d'attaché, ce qu'il était lorsqu'il a pris ses fonctions.

Il se trouve qu'il est toujours resté attaché, par contre c'est deux ans plus tard que le montant a été modifié.

Comme je vous l'ai dit, à toutes les mises en place, quand quelqu'un rentre et prend ses fonctions, on contrôle de façon exhaustive. Par contre, les changements en cours de route ne sont pas nécessairement contrôlés.

Systématiquement, chaque année, il y a 2 ou 3 thèmes de contrôle qui sont mis en place, qu'on nous demande d'effectuer. Par exemple, on peut s'assurer du SFT, supplément familial de traitement, donc une thématique est contrôlée.

Il se trouve que cette thématique n'avait pas encore eu lieu, c'est pour cela que ce contrôle n'a pas permis de détecter le changement de niveau de rémunération.

Il y a eu un changement de rémunération qui a été fait au niveau de l'indice : celui-là était parfaitement conforme, donc il y a eu un changement d'indice. Mais il n'est pas passé administrateur. Cela aurait pu être détecté, à un moment donné, dans le cadre de ces contrôles thématiques.

Il n'y a pas de contrôle exhaustif pendant que l'agent déroule sa carrière au sein d'un service, c'est uniquement quand il rentre dans le service que le contrôle est exhaustif. C'est vrai que c'est malheureux.

Les moyens font peut-être qu'on est dans cette logique-là actuellement et d'une façon générale je dirais, pas uniquement en matière de paie. Donc le contrôle exhaustif n'existe plus du tout à la DGFIP pour le visa des mandats d'une façon générale.

On pourra peut-être prendre un moment pour que je vous explique comment on fonctionne au niveau des contrôles.

Pour les autres mandats dont on a parlé, on exerce des contrôles en matière de CHD, contrôle hiérarchisé de la dépense. Cela figurait dans le rapport. Cela signifie qu'uniquement un certain nombre de dépenses, tirées au sort par l'application, sont contrôlées par les personnes de mon service.

J'apporte une précision sur la carte achat.

J'ai entendu, à un moment donné, que son mode de fonctionnement n'était pas conforme parce qu'elle permettait d'acheter auprès de différents commerçants.

Il n'existe pas de texte obligeant à paramétrer la carte pour pouvoir effectuer des achats uniquement auprès de tel ou tel commerçant. Généralement, c'est très souvent ce qui est appliqué dans les grosses structures. Par exemple, au niveau du Département, tout cela est parfaitement carré puisque, bien évidemment, après ce qu'il s'est passé, on en a profité pour faire un petit tour d'horizon et voir comment cela se passait ailleurs.

Très souvent, les cartes sont paramétrées de telle sorte qu'elles ne puissent être utilisées qu'auprès de quelques fournisseurs attitrés. Là, ce n'était pas le cas mais ce n'était pas non réglementaire pour autant.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions spécifiques au visa des dépenses ou contrôles comptables. Je peux en profiter pour vous répondre, si vous le souhaitez.

Mme CHOUX. – Sa paie a augmenté de 1 000 €. A un moment donné, il a bien fallu que quelqu'un donne l'autorisation et qui l'a donnée ?

M. LORENZELLI. – En matière de paie, comment est-ce que ça se passe ? Chaque mois, on reçoit un flux comptable de fichiers de virements de paie, donc chaque structure rattachée à la paie départementale envoie un flux dans lequel il y a les différents éléments de paie et c'est ce flux qu'on transmet au service de paie, qui mouline tout cela et qui génère derrière les virements.

Cela veut dire qu'en fait, concrètement, à quel moment cela s'est passé ? Au mois de décembre précédent tout était correct, et au mois de janvier il y a eu un changement d'indice qui lui était parfaitement normal comme je vous l'ai dit. Par contre, il y avait également un changement qui est apparu dans ce fichier de virements qu'on a reçu, mais pour lequel on n'effectue pas de contrôle puisqu'on n'avait pas de raison d'en faire à ce stade-là ; il n'y avait pas de thématique sur ce type de prime, puisque le Directeur était déjà en fonction depuis deux ans quand il y a eu le changement qui a été effectué.

Mme la PRESIDENTE. – Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – C'était une des questions qui aurait pu être abordée justement dans cette mission d'information. Mais il me semble que les primes pour les gens qui sont présents, qui sont Maires ou qui ont été Maires, on doit signer des arrêtés. Donc, une question aussi, c'était cette question-là qui doit être soulevée dans le cadre de la mission d'information : comment est-ce que ça a pu passer alors que normalement, en tant que Maire, on signe, nous, les arrêtés qui mettent en place le RIFSEEP, avec ce qui est noté très clairement à la fois au niveau du CIA et des primes mensuelles ? Cela, normalement, doit être signé.

C'est cet ensemble de questions, qui sont bien des questions d'élus et pas forcément des questions de la justice, et c'est pour cela que nous nous permettons d'insister sur le fait que nous avons véritablement des questions d'élus à poser par rapport à cela.

Mme la PRESIDENTE. – Je crois qu'on rentre dans le cadre de l'enquête, même si j'entends, Mme DUVERNOIS, ce que vous dites par rapport à tout cela.

Il y a la grille indiciaire, il y a les arrêtés de RIFSEEP, et puis vous l'avez compris il y a l'attribution par le Directeur d'un régime qui n'est pas le sien et qui n'a pas été contrôlé par le Payeur.

Je ne peux pas vous répondre plus que cela.

Je ne signe pas les bordereaux de paie, vous l'avez compris.

La délibération qui a été prise pour le RIFSEEP a été prise à l'unanimité des membres du conseil d'administration sur un grade d'attaché principal et de répartition par le Directeur de ses équipes comme il se fait dans toutes collectivités.

Je pense que nous avons suffisamment échangé, me semble-t-il.

Je vais vous proposer de mettre ce rapport aux voix sur la constitution d'une commission de la mission spécifique.

M. UBBIALI, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. UBBIALI. – Sur le mode de vote, je pense qu'on pourrait envisager un vote à bulletins secrets, en tout cas, c'est ce qu'au nom de notre groupe on demande.

Mme la PRESIDENTE. – Si vous souhaitez un vote à bulletins secrets, je n'y vois pas d'inconvénient. On va l'organiser. Par contre, ceux qui sont en visio, il faut envoyer les pouvoirs, etc.

Je vais vous rassurer M. UBBIALI, chacun dans cette Assemblée est libre de son vote, en tout cas, pour les membres de la majorité départementale. Moi, je ne m'ingère pas dans les votes de la minorité, que les choses soient claires.

Sinon les gens qui sont en visio ne pourront pas voter.

M. UBBIALI. – Si ce n'est pas possible, on ne va pas bloquer le vote.

Mme la PRESIDENTE. – Je n'étais pas du tout opposée, mais c'est vrai que la visio nous contraint un peu. Mais je pense vous avoir rassurés sur tout cela.

Nous avons beaucoup échangé.

Je vous remercie pour la qualité de ces échanges. Je crois que chacune et chacun a pu dire ce qu'il avait à dire.

Vous avez compris que j'ai parlé seule par rapport à ce qui était fait, non pas que les collègues n'avaient pas la parole, bien au contraire, ce qui leur permet de garantir leur vote en toute liberté, tout comme le vôtre est fait.

On peut considérer, à l'instant où on se parle. Alors j'ai bien entendu qu'il n'y avait pas de... Moi, je ne suis pas en train de mélanger le judiciaire avec le réglementaire ou ce que nous pourrions faire. Simplement, je dis qu'il y a un établissement public avec différents collègues qui est informé, où nous avons pris des engagements au sein du conseil d'administration. Nous aurons à nouveau un conseil d'administration au mois de mars, au moins avec d'autres sujets, pour renouveler ou pas notre Directrice par intérim parce que ça aussi je vais échanger avec les membres du conseil d'administration.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix dans la configuration qui est la sienne.

Nous avons à nous prononcer sur la création de la mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT, à décider de procéder à la désignation des représentants du Département du Doubs au sein de cette mission et à désigner 8 Conseillers départementaux à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le Conseil départemental rejette avec 24 voix contre la demande de création de la mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT.

Il n'y aura donc pas de mission d'information et d'évaluation sur le thème de l'ADAT. Vous avez eu suffisamment d'explications et il ne s'agit pas de non-transparence de la majorité départementale.

Je vous remercie.

- La séance est levée à 18 h 20 -

La Présidente du Département,



Christine BOLLUQUIN

Le Secrétaire de séance,



Christian METHOT

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 201
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DEVELOPPEMENT HUMAIN

COLLEGES - GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS -
GOUVERNANCE DES COLLEGES PUBLICS

Objet : Partage des installations sportives utilisées par les collégiens

INTRODUCTION

L'évolution des pratiques sportives, qui répond à un enjeu majeur de santé publique, tout particulièrement pour les jeunes, la nécessaire rénovation des équipements sportifs dans un objectif de transition énergétique, l'optimisation des usages guidée par le plein emploi des équipements pour une meilleure efficacité économique conduisent à modifier substantiellement la politique publique d'équipements sportifs dans le Doubs, dans la logique de la démarche « Partageons nos sports », pour faciliter l'accès aux pratiques sportives par le partage des équipements sportifs.

C'est pourquoi le Département, à la croisée des orientations C@p25 et de ses compétences d'équilibre territorial et de réussite éducative se doit de proposer un schéma global de cohérence pour une meilleure utilisation partagée des équipements sportifs.

CONTEXTE GENERAL

Dans le Département du Doubs, l'accès à des gymnases pour la pratique obligatoire de l'Education Physique et Sportive (EPS) des collégiens se fait dans le cadre suivant :

- 9 collèges bénéficient d'une installation sportive intégrée à l'établissement (gymnase et/ou salle d'EPS) ;
- 7 collèges utilisent un équipement sportif d'un territoire à titre gratuit ;
- 19 collèges utilisent une ou plusieurs installation(s) sportive(s) d'un territoire à titre payant ;
- 11 collèges utilisent à la fois une installation sportive qui leur est propre, et un équipement de territoire payant.

Le Département entend poursuivre l'ouverture de ses propres équipements aux associations sportives locales à des conditions tarifaires adaptées, pour contribuer à la vitalité associative et aux pratiques sportives pour tous.

L'analyse du financement actuel des gymnases met à jour les principaux points suivants :

- notre financement actuel des gymnases appartenant à d'autres collectivités est structurellement sous-dimensionné ;
- les collèges connaissent des situations hétérogènes tant, quant à leur accès à des infrastructures sportives locales, qu'en ce qui concerne le coût pour l'établissement ;
- de nombreux équipements sportifs sont vieillissants et nécessitent des opérations lourdes de réhabilitation ;
- la situation budgétaire générale des collectivités les conduit tendanciellement à rechercher la fin de la gratuité accordée jusqu'alors ou à solliciter des révisions de tarifs à la hausse ;
- les gymnases ou les salles de sport spécialisées, nécessaires à la pratique du programme d'EPS, particulièrement en période hivernale, comptent parmi les plus coûteux, tant en investissement (1,5 à 3 M€) qu'en fonctionnement ;
- l'optimisation de l'usage de ces bâtiments par un maximum de publics (scolaires, péri et extra-scolaires, associatifs, ...), sur des créneaux horaires et calendaires le plus souvent complémentaires à ceux mobilisés pour les collégiens, permet de répartir les coûts de fonctionnement et d'amortissement au maximum, dans une logique de bonne gestion des crédits publics ;
- la gestion de ces infrastructures par le bloc communal, plus souple, notamment pour les publics non scolaires, permet un accès optimisé à ces équipements sportifs sur des créneaux nocturnes, le week-end ou pendant les périodes de vacances scolaires.

I - VOLET FONCTIONNEMENT DU FINANCEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGIENS

I – 1. Situation actuelle

L'analyse du financement actuel des gymnases met à jour les principaux points suivants :

- sous-dimensionnement du financement départemental au regard de l'évolution des coûts de fonctionnement des équipements sportifs ;
- hétérogénéité des situations sur le territoire ;
- vieillissement du parc d'équipements.

Aussi, il est proposé de réévaluer significativement le financement départemental permettant une plus juste rémunération des collectivités propriétaires d'installations sportives, sans affecter les budgets propres des collèges et leur autonomie pédagogique.

L'effort financier correspondant à la mise à niveau nécessaire au regard des charges et du coût horaire moyen des gymnases qui ont pu être analysés et reconstitués représente le triple de l'enveloppe actuelle.

I – 2 Nouveau principe de tarification

Actuellement, le Département, dans le cadre de ses dotations de fonctionnement annuelles, soutient les collèges ne disposant pas d'équipement intégré par l'octroi d'un forfait de 18€/élève (et au-delà en 2022 pour cinq collèges dont les charges de location excèdent ce forfait), soit un total de plus de **271 000 €** en 2022.

En moyenne, cette dotation de 18 € se décompose en deux parts :

- 15,12 € pour les coûts de location ;
- 2,88 € pour l'achat de matériel d'EPS et autres frais propres au collège.

A noter que la dotation actuelle de 15,12 €/élève correspond à un coût moyen horaire théorique de 6,22 € de l'heure.

Il est ici proposé de réévaluer ce montant horaire à 20 €, cette évolution de 220 % représentant l'effort approprié à la réalité des coûts connus. Ce montant horaire connaîtra ensuite une actualisation annuelle sur la base d'un indice adapté.

Pour mieux garantir l'équité départementale dans le financement, vis-à-vis tant des collectivités propriétaires que des collèges, il est proposé de fonder désormais la base du financement sur le coût horaire de location des gymnases (20 €/heure), en remplacement de la dotation forfaitaire à l'élève (cf. **annexe 1**). En effet, celle-ci a comme limite de ne pas suffisamment prendre en compte l'hétérogénéité d'utilisation des installations sportives. Le financement sur une base horaire entend également être incitatif pour rechercher l'optimisation des heures d'utilisation des gymnases.

Par ailleurs, les collèges percevront tous un forfait de 3 € par élève pour l'achat de matériels d'EPS et autres frais propres au collège, ce qui correspond à la moyenne actuelle. Ce mécanisme mettra fin à des situations inégales où, en l'état, quelques établissements devaient consacrer la totalité de leur dotation aux frais de location de gymnase.

Ce tarif horaire sera soumis à une révision dès lors que le Département accompagnera un projet d'investissement significatif ayant un impact sur le coût de fonctionnement d'un équipement sportif, notamment en matière de fluides consécutivement à des travaux de rénovation énergétique.

Les présentes dispositions s'appliqueront à toutes les collectivités propriétaires d'équipements sportifs mis à disposition des collèges publics du Département, quelles que soient les modalités conventionnelles actuelles.

AVANT		APRES	
Gymnase intégré au collège	Forfait par tranche d'effectif (4,25 € maximum par élève)	Gymnase intégré au collège	Forfait par tranche d'effectif
Gymnase gratuit		Gymnase actuellement gratuit mais en devenir d'être payant	20 € / heure pour le propriétaire soit 49 € coût moyen élève
Gymnase payant	18 € par élève	Gymnase payant	
Mixte : gymnase intégré et gymnase payant ou gratuit	18 € par élève + forfait par tranche d'effectif	Mixte : gymnase intégré et gymnase payant ou gratuit	3 €/élève pour le collège

A noter que cette base horaire nouvelle équivaut à un coût par élève moyen de 49 € contre 18 € aujourd'hui.

I – 3 Mise en œuvre :

Dans une volonté d'équité, l'application de ces dispositions interviendra dès 2022 au profit de toutes les collectivités partenaires concernées.

Une **convention-cadre** entre le Département et chaque collectivité propriétaire d'installations sportives est proposée en **annexe 2** du présent rapport et formalise notre nouvelle doctrine en faveur des pratiques sportives des collèges. Ces conventions-cadres ont vocation à entrer en application à compter de la rentrée de septembre 2022. Aussi, pour les collectivités qui disposent d'une convention encore active pour l'année scolaire 2022/2023 et les suivantes, il sera procédé à leur **résiliation** afin de leur soumettre la présente convention-cadre.

La déclinaison de ces conventions-cadre en **conventions tripartites d'application** associant chaque collège viendra compléter le dispositif et sera soumise à la validation d'une prochaine commission permanente.

Pour les collèges utilisant des installations sportives actuellement non couvertes par des conventions pour l'année scolaire 2021-2022, ces mêmes principes de tarification s'appliqueront à la convention régularisant la situation de l'année en cours et feront l'objet d'une demande de crédits en DM1.

Notons enfin que le tarif horaire de 20 € ne concerne que les relations contractuelles entre le Département et les collectivités propriétaires de gymnase et n'a pas vocation à s'appliquer par exemple aux associations utilisatrices des gymnases situés en collège. Ainsi, le soutien au tissu associatif de chaque territoire se traduira par une recommandation d'encadrement du tarif pratiqué par les collèges. Ce point sera formalisé lors de l'assemblée départementale d'octobre prochain, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement 2023 avec un plafond de 10 € de l'heure pour le coût de location des gymnases propriétés du Département et mis à disposition par les collèges à des associations locales.

II – VOLET INVESTISSEMENT DU FINANCEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGIENS

Comme pour les autres projets d'investissement issus du bloc communal, le Département entend proposer son appui quant à l'émergence des projets.

Ainsi, le Département a vocation à accompagner, en amont, chaque projet de construction ou de rénovation d'équipement sportif afin qu'il soit « bien pensé » (implantation, organisation, contrôle d'accès, ...) et offre de bonnes performances énergétiques (isolation, énergies renouvelables, ...), de manière à maîtriser les coûts de fonctionnement en raisonnant en « coût global ».

II – 1. Installations sportive non intégrées utilisées par les collégiens

37 établissements ont recours à des bâtiments ou équipements extérieurs à un collège pour assurer le programme d'EPS. Très majoritairement, il s'agit de gymnases ou de salles spécialisées de type Dojo et, dans une moindre mesure, de plateaux sportifs et de terrains de grands jeux en extérieur.

Sur certains territoires (PMA, Grand Besançon, ...), ces bâtiments et équipements sont vieillissants et vont devoir faire l'objet de travaux de rénovation ou de reconstruction dans les prochaines années.

Ainsi, l'enjeu financier, sportif et éducatif se concentre essentiellement sur les gymnases.

De par leur ampleur, ces travaux peuvent constituer un enjeu majeur de cofinancement au niveau local du fait de la responsabilité du Département en matière de moyens nécessaires à la bonne réalisation du programme d'EPS.

Au titre de l'intérêt général, tant pour répondre aux besoins que pour mieux répartir les coûts, une optimisation des équipements est souhaitable.

Néanmoins, l'utilisation de ces équipements est placée sous la responsabilité des EPLE. C'est pourquoi, le Département a mis en œuvre un conventionnement tripartite qui permet d'ouvrir l'accès à des utilisateurs autres que les collégiens, sur des créneaux horaires complémentaires.

Actuellement, 21 conventions sont ainsi conclues pour ce partage d'équipements.

II – 2. Proposition de conditions d'interventions

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il vous est proposé que le Département soutienne financièrement la réalisation d'investissements au niveau des équipements appartenant au bloc communal et bénéficiant aux collégiens, pour peu que, s'agissant des projets de réhabilitation des installations existantes, le programme des investissements prévus conduise à une amélioration des infrastructures sportives et/ou que leur coût de fonctionnement soit maîtrisé (énergie, eau, maintenance, ...).

Dans cette perspective, la construction, la réhabilitation/ rénovation, notamment énergétique, l'amélioration de la pratique sportive (utilisations multiples, ...) ou du confort d'utilisation (éclairage, acoustique, wifi, ...) de ces équipements seront soutenus par le Département selon les modalités suivantes :

- Conditions d'éligibilité

Le montant minimum d'opération devra être de **300 000 € HT**. En effet, le Département souhaite financer des projets ayant fait l'objet d'une approche globale en termes d'usages et de performance énergétique. Les travaux d'entretien ou de simple mise aux normes ne seront donc pas éligibles à un cofinancement départemental.

Par ailleurs, l'équipement devra être utilisé de manière significative par les collégiens, à savoir au moins **10 % du temps** maximum d'utilisation.

Ce taux sera calculé sur une base de 4 100 heures par an, ce volume horaire correspondant à une disponibilité théorique moyenne de l'ordre de 45 semaines par an, à raison de 13 h pendant 7 jours.

Cette estimation est cohérente avec la pratique constatée dans les territoires qui recherchent l'utilisation maximale de leurs infrastructures.

Pour mémoire, ce taux qui varie actuellement de 2 à 43 %, selon les équipements et les territoires, est en moyenne de 20 %.

Dans le cas où le taux d'utilisation de l'équipement par les collégiens serait inférieur à 10 %, le projet serait alors étudié dans le cadre du Contrat P@C établi avec le territoire concerné, pour la période 2022-2028, considérant que l'équipement sportif aura un usage uniquement pour les acteurs locaux (particuliers, associations, écoles, ...).

S'agissant de la performance énergétique et de la qualité environnementale du bâtiment, le niveau minimum attendu pour bénéficier du soutien de la part du Département sera le suivant :

- **BBC rénovation pour l'existant,**
- **BEPOS et/ou E3C2 pour le neuf.**

Enfin, le collège devra être associé à la conception du projet afin de garantir le fait que certains besoins nécessaires à la pratique EPS des collégiens seront bien pris en compte.

- Application d'une décote

Si ces niveaux de performance énergétique ne devaient pas être atteints, ce qui se traduirait alors par des coûts de fonctionnement plus élevés, et/ou si les normes préconisées par les fédérations sportives n'étaient pas respectées (terrains synthétiques, hauteur de plafonds, ...), le taux d'aide du Département sera réduit de moitié.

- Modalités de soutien financier

Le Département souhaite se positionner comme un acteur contribuant, de manière incitative, à l'optimisation des équipements sportifs dont l'utilisation bénéficiera le plus aux collégiens.

C'est pourquoi, le niveau du soutien financier accordé par le Département sera corrélé au taux d'utilisation de l'équipement par les collégiens (ce taux d'utilisation donnant lieu à un conventionnement entre le maître d'ouvrage, le collège et le Département), dans sa configuration future après travaux, comme suit :

- taux d'aide de base : 30 % ;
- taux majoré jusqu'à 50% là où le taux d'occupation de l'équipement par les collégiens excède 30% (ex. 40% de subvention si le taux d'occupation par les collégiens est égal à 40%).

- Incidence financière

Sur la période 2022-2028, en prenant comme hypothèse que tous les territoires abritant un ou plusieurs collèges ne disposant pas d'un gymnase de type C (permettant la pratique scolaire des sports collectifs de ballons), soit 32 collèges, auront engagé des travaux de « modernisation » de tous ces équipements sportifs utilisés par les collégiens, le coût estimatif de la quote-part départementale serait de l'ordre de 10 à 15 M€ (en prenant comme hypothèse que le soutien du Département représenterait 30 % du montant total du coût des projets soutenus).

Cette estimation tient compte d'un cofinancement de ces opérations par l'Europe, l'Etat et la Région sur la partie performance énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables, sachant que celle-ci représente une assiette maximum de 30 % sur une réhabilitation lourde ou sur un bâtiment neuf.

Aussi, le Département s'attachera à rechercher et faciliter la mobilisation de ces financements au service ces opérations, l'objectif étant de mobiliser un maximum de financements afin de diminuer le coût résiduel d'investissement pour le maître d'ouvrage, étant entendu que le reste à charge de l'investissement se répercute dans les coûts de fonctionnement via la charge de l'emprunt à rembourser.

Afin de mettre en œuvre, à compter de 2022, ce dispositif de soutien à la construction ou la réhabilitation/ rénovation d'équipements sportifs appartenant au bloc communal et étant utilisés par les collégiens, il sera procédé à l'inscription d'une Autorisation de programme (AP) lors de la Décision modificative (DM) n° 1 au mois de juin prochain.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir se prononcer sur :

Sur le volet fonctionnement :

- le principe d'une hausse du financement des locations de gymnases pour les collégiens sur la base d'un coût horaire de fonctionnement de gymnase de 20 € revalorisé annuellement selon un indice précisé dans les conventions d'application à venir ;
- le principe d'un forfait de 3 € par élève pour le collège (**annexe 1 au rapport**) ;
- la convention cadre entre le Département du Doubs et chaque collectivité propriétaire d'installations sportives relative à la mise à disposition d'équipements sportifs en faveur des collèves (**annexe 2 au rapport**) ;
- la résiliation des conventions en cours afin de les remplacer par la convention cadre ci-dessus, pour appliquer les nouvelles dispositions de façon équitable sur l'ensemble du territoire ;

Sur le volet investissement :

- la participation financière aux constructions et réhabilitations lourdes d'équipements sportifs (gymnases, salles spécialisées, terrains de grands jeux) appartenant au bloc communal et étant nécessaires à la pratique EPS des collégiens, ceci via une ligne budgétaire spécifique qui sera indépendante des contrats P@C établis avec les territoires,
- l'accompagnement des projets selon les modalités d'éligibilité suivantes :
 - montant minimal des travaux fixé à 300 000 € HT, l'objectif du Département étant de soutenir des projets concourant à l'amélioration des conditions des pratiques sportives, à l'accroissement des capacités d'accueil, à la réduction des coûts de fonctionnement, et à l'amélioration de la performance énergétique et de la qualité environnementale des bâtiments,
 - le taux d'utilisation de l'équipement par les collégiens, après travaux, d'au moins 10 %,
 - le niveau de performance énergétique et de qualité environnementale à atteindre :
 - BBC rénovation pour l'existant,
 - BEPOS et/ou E3C2 pour le neuf.

- le taux d'aide de base du Département fixé à 30 % ou taux majoré correspondant au taux d'occupation de l'équipement par les collégiens après travaux, sachant que ce taux majoré pourra atteindre 50 %,
- la réduction de moitié du taux d'aide du Département si les travaux ne correspondent pas aux référentiels BBC rénovation, BEPOS ou E3C2 et/ou aux normes préconisées par les fédérations sportives.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi du n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Education et notamment son article 214-4 ;

Vu le rapport n° 201 présenté sous le timbre : **DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° 2 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve pour les collèges utilisateurs d'équipements sportifs non intégrés :

- **sur le volet fonctionnement :**

- le principe d'une hausse du financement des locations d'installations sportives pour les collégiens sur la base d'un coût horaire de fonctionnement de gymnase de 20 € revalorisé annuellement selon un indice précisé dans les conventions d'application à venir ;
- le principe d'un forfait de 3 € par élève pour le collège (**annexe 1 au rapport**);
- la résiliation des conventions en cours afin de les remplacer par la convention cadre, pour appliquer les nouvelles dispositions de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

- **sur le volet investissement :**

- la participation financière aux constructions et réhabilitations lourdes d'équipements sportifs (gymnases, salles spécialisées, terrains de grands jeux) appartenant au bloc communal et étant nécessaires à la pratique EPS des collégiens, ceci via une ligne budgétaire spécifique qui sera indépendante des contrats P@C établis avec les territoires,
- l'accompagnement des projets selon les modalités d'éligibilité suivantes :
 - montant minimal des travaux fixé à 300 000 € HT, l'objectif du Département étant de soutenir des projets concourant à l'amélioration des conditions des pratiques sportives, à l'accroissement des capacités d'accueil, à la réduction des coûts de fonctionnement, et à l'amélioration de la performance énergétique et de la qualité environnementale des bâtiments,
 - taux d'utilisation de l'équipement par les collégiens, après travaux, d'au moins 10 %,

- le niveau de performance énergétique et de qualité environnementale à atteindre :
 - BBC rénovation pour l'existant,
 - BEPOS et/ou E3C2 pour le neuf.
 - le taux d'aide de base du Département fixé à 30 % ou taux majoré correspondant au taux d'occupation de l'équipement par les collégiens après travaux, sachant que ce taux majoré pourra atteindre 50 %,
 - nécessaire association du collège à la conception du projet, afin de garantir la prise en compte des besoins nécessaires à la pratique EPS des collégiens ;
- Approuve, telle qu'elle figure en **annexe 2 du rapport**, la convention cadre entre le Département du Doubs et la collectivité propriétaire relative à la mise à disposition d'équipements sportifs en faveur des collèges.

Cette convention a pour objet de définir les principes de cette mise à disposition.

- Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ladite convention, ainsi que tout autre document permettant sa mise en oeuvre.

#signature#

TABLE DES ANNEXES

- 1 - Evolution du coût de location des équipements sportifs
- 2 - Convention cadre relative à la mise à disposition d'équipements sportifs en faveur des collèges

EVOLUTION DE LA DOTATION ALLOUEE AUX COLLEGES AU TITRE DE L'UTILISATION DE GYMNASES PROPRIETAIRES DE COLLECTIVITES

AVANT

DOTATION ELEVE = 18€

2,88€ pour matériel

15,12€ pour l'utilisation de l'équipement sportif

SOIT 6,22€ PAR HEURE

APRES

COÛT ELEVE = 52 €

3 € pour matériel

49 € pour l'utilisation de l'équipement sportif

SOIT 20 € PAR HEURE

CONVENTION CADRE ENTRE LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET LA COLLECTIVITE PROPRIETAIRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EN FAVEUR DES COLLEGES

ENTRE LES SOUSSIGNES

D'une part,

Le Département du Doubs représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, dûment habilitée par délibération de l'Assemblée départementale en date du 28 mars 2022, ayant son siège au 7 avenue de la Gare d'Eau, 25031 BESANÇON Cedex.

Ci-après dénommé, « le Département »

D'autre part,

La Commune / Communauté de communes de _____ représentée par son Maire/Président, Monsieur/Madame _____, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal/Communautaire en date du _____

Ci-après dénommée, « la Collectivité propriétaire »

Vu :

- Le code de l'éducation, et notamment son article L. 214-4 ;
- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1311-15 relatif au versement d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale mettant à disposition ses équipements collectifs ;
- La délibération de l'assemblée départementale en date du 28 mars 2022 autorisant Madame la Présidente à signer la présente convention ;

Préambule

En application de l'article L.214-4 du code de l'éducation, les équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) doivent être prévus à l'occasion de la création d'établissements publics locaux d'enseignement. Par ailleurs, ce même article prévoit expressément que des conventions doivent être passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive.

Le Département est propriétaire dans certains cas des équipements sportifs situés dans l'enceinte des collèges.

Dans une volonté d'utilisation rationnelle de l'ensemble des équipements existants et afin de pouvoir satisfaire à l'obligation d'enseignement de l'EPS des collégiens, il pourra être fait recours aux installations sportives communales ou communautaires.

La présente convention a pour objet de fixer les principes de cette mise à disposition.

Des conventions particulières d'application tripartites (Collectivité propriétaire/Département/Collège) fixant les modalités d'utilisation des équipements seront ultérieurement conclues.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités relatives à la mise à disposition par la collectivité propriétaire de ses installations sportives en faveur du Département du Doubs, pour la réalisation des activités sportives programmées dans le cadre des cours d'EPS sur le temps scolaire (y compris pour les sections sportives scolaires) et le mercredi après-midi, dans le cadre des activités de l'association sportive du collège.

ARTICLE 2 : Nature des équipements et installations mis à disposition

Les équipements mis à disposition sont de nature suivante :

d'une part :

- ❑ les gymnases ;

d'autre part :

- ❑ les autres équipements sportifs : les salles EPS, dojos ou équivalents ; les plateaux sportifs extérieurs et les annexes (vestiaires et rangements).

La liste précise des équipements sera établie dans une convention d'application.
Sont exclues de cette présente convention les piscines et les patinoires.

ARTICLE 3 : Tarification

Conformément aux dispositions de l'article L.1311-15 du code général des collectivités locales, l'utilisation d'équipements collectifs par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale propriétaire de ces équipements, sauf dans l'hypothèse où des conventions de mise à disposition gratuites ont été négociées (article L. 214-5 code de l'éducation).

Les modalités sont les suivantes :

- gymnases : tarif de 20 € de l'heure revalorisé annuellement sur la base de l' « indice des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) – GL68B – Location et exploitation de biens immobiliers » qui suit l'évolution des prix de location et d'exploitation d'immeubles non résidentiels ;
- autres équipements sportifs : les tarifs et situations de mise à disposition à titre gratuit relèvent de la convention d'application tripartite.

Les modalités de tarifications et de facturation seront rappelées dans chaque convention d'application.

ARTICLE 4 : Révisions de la tarification

Le tarif horaire défini à l'article 3 pourra être soumis à une révision dès lors que le Département accompagnera un projet d'investissement significatif ayant un impact sur le coût de fonctionnement d'un équipement sportif, notamment en matière de fluides consécutivement à des travaux de rénovation énergétique.

Cette révision s'effectuera par voie d'avenant, conformément à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 5 : Obligations de chaque partie

5.1– Obligations de la Collectivité propriétaire

La Collectivité propriétaire des installations sportives s'engage à les mettre à disposition du Département, pour permettre la réalisation des activités sportives programmées dans le cadre des cours d'EPS sur le temps scolaire (y compris pour les sections sportives scolaires) et, le mercredi après-midi, celles de l'association sportive du collège.

En outre, la Collectivité propriétaire :

- est l'unique interlocuteur du Département et des collèges dans le cadre de la mise à disposition d'installations sportives aux collèges ;
- détermine le règlement intérieur d'utilisation de chaque équipement et s'engage à le porter à la connaissance du Département et des collèges;
- s'assure de l'organisation, et, en concertation avec les collèges, de l'ouverture et de la fermeture des locaux ;
- s'engage à souscrire toute assurance exigible au titre de cette mise à disposition.

5.2– Obligations du Département

L'utilisation des locaux et équipements des Collectivités propriétaires par les collèges relèvera de l'entière responsabilité des chefs d'établissements concernés, qui devront respecter les conditions d'utilisation fixées par la Collectivité propriétaire et prévoir par une assurance appropriée les risques inhérents à l'utilisation des locaux.

Toutes attestations d'assurance devront être transmises à périodicité constante à la Collectivité propriétaire et au Département.

ARTICLE 6 : Entretien des équipements

La Collectivité propriétaire assumera l'entretien, le nettoyage et les contrôles périodiques réglementaires.

Toute utilisation anormale qui conduirait à devoir réaliser des travaux autres que ceux couramment réalisés par le propriétaire pourra donner lieu après examen conjoint des parties à une surfacturation spécifique, définie au cas par cas.

ARTICLE 7 : Conventions d'application tripartites

La mise en application de la présente convention est précisée par la signature de conventions particulières d'application tripartites entre :

- ❑ le Département ;
- ❑ la Collectivité propriétaire ;
- ❑ le collège concerné.

Elles sont destinées à définir au cas par cas les modalités, les coûts, les droits et les obligations des parties.

Ces conventions préciseront notamment :

- ❑ le planning d'occupation réactualisé en fonction de l'évolution des besoins et dans le but d'une appréciation en « temps réel » des occupations ;
- ❑ l'état des lieux, l'inventaire et éventuellement un plan d'accès à la structure ;
- ❑ un rappel des règles de sécurité à respecter.

ARTICLE 8 : Durée de la convention et modalités de dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter la rentrée scolaire 2022-2023 renouvelable une fois par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une quelconque des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) dans le délai de 2 mois avant l'arrivée du terme initial.

ARTICLE 9 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par les parties par voie d'avenant adopté selon les modalités prévues dans la délibération de l'Assemblée départementale du 28 mars 2022, et sans que ce dernier ne constitue une modification substantielle remettant en cause l'économie générale de la présente convention.

ARTICLE 10 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée :

- à tout moment, par volonté concordante des parties d'y mettre fin.
- à l'initiative de l'une des parties, et à tout moment, pour motif d'intérêt général dûment justifié, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties.
- à l'initiative de l'une ou l'autre des parties en cas de faute avérée d'un des cocontractants. Cette résiliation aura lieu de plein droit après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet pendant une durée de trois mois. Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation.

La résiliation de la présente convention ne met fin au contrat que pour l'avenir de sorte qu'elle n'a pas pour effet d'anéantir rétroactivement les actions réalisées en cours de contrat, ni d'affecter les droits et engagements contractuels de l'une ou l'autre partie consentis ou exercés avant la date de résiliation concernée.

ARTICLE 11 : Règlement des litiges

En cas de litiges pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai raisonnable préalablement à tout recours devant les tribunaux. En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Besançon, le

*Le Maire/Président de la
Commune/Communauté de communes,*

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 202
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DEVELOPPEMENT HUMAIN

COLLEGES - GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS -
FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

Objet : Avenant à la convention de partage de compétences entre le
Département et le collège

INTRODUCTION

Depuis la phase II de la décentralisation en 2004, les collectivités sont tenues de concevoir et de mettre en œuvre une convention avec les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

Cette convention est un document fondamental qui fixe les responsabilités respectives de la collectivité et des collèges et qui détermine les conditions de mise en œuvre de la politique territoriale.

Conformément à l'article L.421-23 du code de l'Education « ...Une convention passée entre l'établissement et le Département précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives... ».

I – CONTEXTE

La dernière convention de partage de compétences entre le Département et le collège applicable a été conclue pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

Ce document a été adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 mars 2018. Il comporte 9 annexes, à savoir :

- le guide de l'entretien et de la maintenance des bâtiments et des installations ;
- le règlement du service départemental de restauration et d'hébergement ;
- les législations et réglementations alimentaires ;
- la fiche Réflexes-Alertes Sanitaires et Signalement d'une Toxi-Infection Alimentaire Collective (T.I.A.C.) ;
- le règlement départemental relatif à l'attribution des logements de fonction dans les collèges ;

-
- les conventions d'utilisation de locaux ;
- le règlement départemental spécifique sur le temps de travail pour les agents techniques des collèges ;
- le guide de l'intervention d'entreprises extérieures ;
- le schéma d'organisation fonctionnelle et répartition des responsabilités concernant le numérique éducatif.

II – PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTAGE DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE COLLEGE

Cette convention est arrivée à échéance et une nouvelle convention de partage des compétences doit donc être élaborée en prenant en compte désormais les nouvelles orientations des politiques publiques (collèges, ressources humaines ...) mises en œuvre par le Département.

Toutefois compte tenu, d'une part, du temps nécessaire pour mener une révision de fond dans le cadre d'un important travail partenarial, et d'autre part, des incertitudes quant à la possible évolution législative concernant le projet de loi « 3DS », notamment la question du transfert des gestionnaires de collège sous l'autorité partielle fonctionnelle des présidents de Département pour certaines de leurs missions, il apparaît opportun de proroger par voie d'avenant pour deux années, soit jusqu'au 31 août 2023, la convention de façon inchangée.

Cette prolongation sécurise le cadre juridique de l'action quotidienne partagée entre les EPLE et le Département du Doubs, et ne préjuge pas de notre capacité de nous saisir avant le 31 août 2023, le cas échéant, des dispositions de la loi 3DS.

Cet avenant de prolongation sera communiqué à chaque collège pour une validation en Conseil d'administration.

L'avenant soumis à votre avis figure en annexe du présent rapport.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en date des 26 mars 2018, 14 avril et 23 novembre 2020 relatives à la convention de partage de compétences Département / Collège pour la période 2018-2021 ;

Vu le rapport n° 202 présenté sous le timbre : **DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° 2 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve, tel qu'il figure en annexe du rapport, l'avenant à la convention de partage de compétences triennale (2018-2021) à intervenir entre le Département du Doubs et chaque collège.

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ledit avenant et tout autre document permettant sa mise en œuvre.

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Avenant renouvelant la convention de partage de compétences entre le Département et les EPLE

Avenant n°1 à la convention de partage de compétences entre le Département et le collège 2018/2021

Vu le Code de l'Education,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 26 mars 2018 approuvant les termes de la convention de partage de compétences à passer entre le Département et chaque collège du Doubs ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 28 mars 2022 approuvant les termes de l'avenant à la convention à passer entre chaque collège du Doubs et le Département ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du collège en date du -----
-----autorisant le Principal à signer l'avenant à la convention à passer entre l'établissement et le Département ;

Entre :

Le Département du Doubs, représenté par Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Département dûment habilitée à signer en vertu de la délibération de l'Assemblée départementale du 28 mars 2022,

Et

Le Collège-----, représenté par -----,
Chef d'établissement, agissant en qualité de représentant légal et dûment habilité à signer par délibération du Conseil d'administration en date du-----,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Conformément à l'article L 421-23 du code de l'Education «...Une convention passée entre l'établissement et le Département précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives... ».

La convention de partage de compétences entre le Département et le collège précédemment applicable a été conclue pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2021.

Dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle convention tenant compte des modifications introduites par la loi 3DS dès qu'elles seront adoptées, il convient de proroger les dispositions contractuelles de la-convention validée en 2018 pour une période transitoire de deux années scolaires à compter du 1^{er} septembre 2021. jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la convention à venir, au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Tel est l'objet du présent avenant.

ARTICLE I : PROROGATION DE LA CONVENTION

Au 1^{er} septembre 2021, les dispositions de la convention de partage de compétences entre le Département et le collège continuent à s'appliquer et ce jusqu'à la signature de la nouvelle convention à intervenir entre le Département du Doubs et le collège.

ARTICLE II : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant entre en vigueur au jour de sa signature par l'ensemble des parties et s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de partage de compétence entre le Département du Doubs et le collège au plus tard à compter de la rentrée scolaire 2023.

Fait à Besançon, le

En deux exemplaires originaux.

*Pour le Département du Doubs,
La Présidente,*

*Pour le Collège,
Le Chef d'établissement,*

Christine BOUQUIN

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 203
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DEVELOPPEMENT HUMAIN

SPORT ET EDUCATION POPULAIRE - VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Objet : Conventionnement pour aménagement d'emploi d'un sportif de haut niveau

INTRODUCTION

S'inscrivant pleinement dans les orientations fixées par C@P25, notamment l'inclusion et la vitalité des territoires, la démarche « partageons nos sports » a permis au Département du Doubs d'être retenu parmi les premières collectivités labellisées « Terres de Jeux 2024 » et d'être reconnu tant au niveau national au travers des travaux conduits par l'Assemblée des Départements de France et le Comité Paralympique du Sport Français qu'au niveau local par un prix des Lauriers des collectivités.

Après une mise en œuvre contrainte par la crise sanitaire, l'année 2022 marquera une densification des actions avec un déploiement territorial d'évènements ainsi que de nombreuses initiatives pour partager la pratique sportive.

CONVENTIONNEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME MATOS

Au titre de la valorisation des talents, une des 24 actions du programme de « partageons nos sports », il est proposé d'accompagner Gwendoline MATOS, récemment recrutée au Département, dans son parcours de sportive de haut-niveau.

Joueuse de goalball en équipe de France, cette jeune femme est inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau et peut prétendre à un aménagement de son temps de travail afin de participer aux entraînements et aux compétitions.

Conformément à l'article L 221-7 du code du sport, une convention doit être établie entre l'employeur et la Fédération Handisport au profit de sa pratique de haut niveau.

Il vous est donc proposé de valider cette convention d'aménagement du temps de travail qui figure en annexe du présent rapport.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code du sport ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n° 203 présenté sous le timbre : **DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° 2 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve, telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention à intervenir avec la Fédération Handisport au profit de Mme Gwendoline MATOS - agent départemental - relative aux modalités d'aménagement de son emploi au titre de sa qualité de sportive de haut niveau.

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ladite convention.

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - CONVENTION AVEC LA FEDERATION HANDISPORT POUR UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

**CONVENTION D'AMENAGEMENT D'EMPLOI AU TITRE DE LA QUALITE DE
SPORTIF DE HAUT NIVEAU AU PROFIT DE MADAME GWENDOLINE MATOS**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le DÉPARTEMENT DU DOUBS, représenté par sa Présidente Madame Christine BOUQUIN, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Départementale du 28 mars, ayant son siège au 7 avenue de la gare d'eau, 25031 BESANÇON CEDEX, ci-après dénommé « Le Département »,

d'une part,

ET :

La FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT, 42 rue Louis Lumière – 75 020 PARIS, représentée par Franck BIGNET, DTN, et désignée par le sigle FFH,

d'autre part,

MADAME GWENDOLINE MATOS, domiciliée 1 impasse des Vignottes – 25660 MORRE, sportive de haut niveau,

VU :

- l'article L. 221-7 du Code du sport
- la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sur laquelle figure Madame G. MATOS ;

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'aménagement de l'emploi de Madame Gwendoline MATOS au titre de sa qualité de sportif de haut niveau.

Article 2 : Modalités

Conformément aux dispositions du code du sport, et notamment de l'article L 221-7, un aménagement d'emploi est consenti à Madame Gwendoline MATOS en sa qualité de sportive de haut niveau par mise à disposition de la FFH à concurrence de 40 jours ouvrés par an afin qu'elle puisse participer aux compétitions et stages.

Les temps de mise à disposition sont fixés annuellement par un calendrier sportif. Ce calendrier sera adressé au Département dans un délai de..., avant la fin de chaque année civile, pour à la collectivité d'organiser le temps de travail de Madame MATOS.

Compte tenu de l'organisation du travail que le sportif doit respecter, ce dernier s'engage à prévenir son employeur au plus vite si des changements de calendrier sportif interviennent.

Article 3 : Conditions

Lors des temps de mise à disposition, le sportif est couvert par la FFH. En effet, pendant le temps libéré au profit de l'exercice d'une activité sportive, le sportif se trouve sous la subordination de sa fédération.

Article 4 : Equipement

Afin d'offrir les meilleures conditions d'entraînement possibles, le Département, employeur du sportif de haut niveau, soutiendra Madame Gwendoline MATOS pour l'achat de ses équipements sportifs à hauteur de 3000€ par an.

Article 5 : Contrôle de la collectivité

Gwendoline MATOS s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département de l'emploi régulier des fonds publics, conformément à l'article 4 de la présente convention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Article 6 : Durée – fin de mise à disposition

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et prendra effet au jour de sa signature par le représentant habilité de chacune des parties. Elle cessera de plein droit à l'issue des 3 ans.

Elle pourra toutefois être reconduite pour une durée de 3 ans par décision expresse formalisée par voie d'avenant signé par chacune des parties et adopté dans les mêmes conditions que la présente convention.

La fixation de cette durée ne fait pas obstacle à ce que l'une et/ou l'autre des parties en prononce la résiliation dans les conditions fixées à l'article 8 de la présente convention.

Article 7 : Caducité de la convention

Il est rappelé que l'aménagement du temps de travail et le soutien financier accordé à Madame MATOS est lié à son statut de sportif de haut niveau. Par conséquent, en cas de perte du statut de sportif de haut niveau, la convention sera frappée de caducité, et cessera de plein droit. La caducité de cette convention n'aura pas pour effet de donner lieu à restitution des sommes déjà versées.

Article 8 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée :

- à tout moment, par volonté concordante des parties de mettre fin à la présente convention ;
- à l'initiative du Département et à tout moment, pour motif d'intérêt général dûment justifié, par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- A l'initiative des parties en cas de faute de l'un des cocontractants. Cette résiliation aura lieu de plein droit après envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet pendant une durée de 30 jours. Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation.

ARTICLE 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par le représentant habilité de chacune des parties et adopté dans les mêmes conditions que la présente convention.

Cet avenant précisera les éléments modifiés ou ajoutés à la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objet et l'économie générale de la convention.

Il est rappelé que tout avenant forme un ensemble contractuel unique et indissociable avec la convention qu'il modifie et qu'il est soumis aux dispositions qui la régissent.

ARTICLE 10 : Clause de sauvegarde

En cas de modification de l'environnement législatif, réglementaire, jurisprudentiel ou économique dans lequel les parties ont contracté, ayant une incidence directe sur les dispositions incluses dans la présente convention, celles-ci se concerteront sur les suites à donner à ladite convention et sur ses adaptations corrélatives éventuelles, pour en assurer la cohérence avec cette modification.

Article 11 : Règlement des litiges

Pour tout différend qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, préalablement à tout recours devant les tribunaux.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties,
le

Le Département du Doubs

Fédération Française Handisport

Sportif de haut niveau

Christine BOUQUIN

Franck BIGNET

Gwendoline MATOS

Présidente

DTN

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 301
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, ATTRACTIVITE, AFFAIRES EUROPEENNES ET
TRANSFRONTALIERES - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX -
CONTRACTUALISATIONS DE TERRITOIRE ET SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX

Objet : Contrats P@C 2022-2028 : propositions de mise en oeuvre

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I – RAPPEL	3
II – BILAN PROVISOIRE.....	5
III – CONTEXTE	9
IV – PROPOSITIONS	11
IV – 1. TERRITOIRES DE CONTRACTUALISATION.....	11
IV – 2. DUREE DES CONTRATS	11
IV – 3. FINALITE DES PROJETS SOUTENUS.....	11
IV – 4. STRUCTURATION DES CONTRATS	12
IV – 5. ARTICULATIONS DES PRIORITES DU DEPARTEMENT AVEC LES PRIORITES DES TERRITOIRES	13
IV – 6. FINALITE DU SOUTIEN FINANCIER DU DEPARTEMENT AUX PROJETS LOCAUX	14
IV – 7. MONTANTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	15
IV – 8. REPARTITION ENTRE LES TERRITOIRES DE L'ENVELOPPE DEDIEE A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS LOCAUX (AXE 3)	15
IV – 9. DEVENIR DU RELIQUAT DES ENVELOPPES DE L'AXE 3 DES CONTRATS P@C 2018-2021.....	18
IV – 10. SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES PAR LES COLLEGIENS	19
IV – 11. EXIGENCES DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	19
IV – 12. AJUSTEMENT DES MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT	20
IV – 13. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE CONCERTATION.....	23
IV – 14. GESTION DE LA TRANSITION ENTRE LES 2 CONTRACTUALISATIONS.....	25
DELIBERATION	26

INTRODUCTION

De par ses compétences, le Département a pour vocation de garantir un développement équilibré des territoires et de favoriser la cohésion sociale et l'équité territoriale.

A cet égard, et en tant que partenaire de proximité, le Département constitue le partenaire privilégié des communes et des intercommunalités pour favoriser l'émergence et faciliter la mise en œuvre de projets locaux qui, répondant aux priorités départementales, contribuent à améliorer l'offre de services au public, à garantir la qualité des équipements et des espaces publics, à améliorer le cadre de vie des habitants, et à favoriser ainsi le dynamisme et l'attractivité des territoires.

C'est dans cet esprit et sur la base des orientations stratégiques de son projet C@P25 (Construire, aménager, préserver notre département) que le Département avait mis en place avec le bloc communal (communes et groupements de communes), à compter de 2018 et à l'échelle du territoire de chaque Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les contrats P@C (Porter une action concertée) pour une durée de 4 ans, à savoir sur la période 2018-2021.

Ces contrats étant arrivés à leur terme, et comme convenu lors de la session budgétaire de décembre dernier, il convient de poser les bases du prochain partenariat à intervenir avec le bloc communal, à compter de 2022, pour accompagner la mise en œuvre des projets locaux, ceci dans le prolongement de la dynamique initiée durant ces dernières années et reposant sur une déclinaison différenciée de l'intervention départementale en fonction des caractéristiques des territoires et des priorités identifiées.

Dans cette perspective, il vous est proposé de prendre acte des principaux éléments de bilan provisoire (à fin décembre 2021) des contrats P@C, d'une part, et de vous prononcer sur les pistes d'évolution possible pour la prochaine contractualisation à intervenir avec le bloc communal à compter de 2022, d'autre part.

Les propositions formulées dans le présent rapport pour la mise en œuvre de la nouvelle génération des contrats P@C ont fait l'objet d'un récent échange avec les Présidents des associations de Maires et les Présidents d'EPCI, la durée de ces nouveaux contrats étant prévue sur la période 2022-2028.

Du point de vue budgétaire, et sur la base des propositions formulées ci-après, l'inscription des enveloppes nécessaires (en autorisations de programme - AP) à la poursuite des contrats P@C sur la période 2022-2028 interviendra lors de la réunion du Conseil départemental du 27 juin prochain, à l'occasion de la Décision modificative (DM) n°1, ce qui permettra de procéder, ce même jour, à l'individualisation de premières subventions en faveur de projets ayant fait l'objet du dépôt d'une demande de soutien financier auprès du Département à compter du 1^{er} janvier 2022.

I – RAPPEL

Les contrats P@C constituent, depuis 2018, le cadre d'intervention (accompagnement méthodologique et soutien financier) du Département en faveur des projets locaux visant à développer l'offre de services au public et à améliorer le cadre de vie des habitants, ceci par la création ou l'amélioration d'équipements publics, ainsi que par l'aménagement d'espaces publics.

En effet, en tant que garant (de par ses compétences) de la cohésion et des solidarités territoriales, le Département a décidé, dans le cadre du projet C@P25, de renouveler, sous une forme contractuelle et partenariale, son soutien aux projets menés par le bloc communal (communes et EPCI), sur la base des principes suivants :

- construire, avec les territoires, une vision départementale des politiques publiques de proximité, sur la base d'un diagnostic partagé, notamment issu du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP),
- faciliter les opérations locales et garantir l'équilibre des territoires, via des échanges réguliers entre les services et des temps de concertation entre élus,
- relayer les axes stratégiques et mobiliser les financements définis par l'Europe, l'Etat et la Région auprès du bloc communal,
- inscrire ce partenariat dans la durée en s'appuyant sur les compétences reconnues du Département en matière de développement local.

Ainsi, 18 contrats P@C ont été établis, pour la période 2018-2021 (4 ans), à l'échelle du territoire de chaque EPCI, dont 3 territoires concernant des communes du Doubs membres de Communautés de communes dont le siège est situé en Haute-Saône (Val Marnaysien, Pays de Villersexel, Pays d'Héricourt).

Chaque contrat a été signé par le(-la) Président(e) de l'EPCI et par les Maires du territoire concerné. Un exemplaire papier a été remis à chacune des parties signataires, les 18 contrats P@C étant consultables sur le site www.doubs.fr (rubrique « contrats de territoire »).

Destiné à être l'expression de priorités et d'objectifs partagés entre le Département et le bloc communal (commune et EPCI), chaque contrat intégrait des éléments de diagnostic et les choix prioritaires qui avaient été exprimés par le territoire concerné.

Pour chaque territoire, le Département a mis en place, au sein de ses services, un coordonnateur territorial qui, à l'échelle du territoire de chaque EPCI, constitue l'interlocuteur des acteurs locaux pour la bonne mise en œuvre du contrat P@C. Ainsi, 3 coordinateurs territoriaux assurent l'animation des 18 contrats P@C.

Ces contrats P@C avaient été structurés autour de 4 axes, à savoir :

- l'axe 1 dédié à la mise en œuvre des politiques départementales prioritaires sur le territoire (accompagnement social, gestion du réseau routier départemental, aménagement numérique, gestion de l'eau),
- 3 axes dédiés à l'articulation des politiques départementales avec les dynamiques territoriales et les projets locaux :
 - axe 2 : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux, notamment par le biais du dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage », via une enveloppe de 1,5 M€ votée pour la durée des contrats,
 - axe 3 : soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux, via une enveloppe de 42 M€ votée pour la période 2018-2021,
 - axe 4 : développement humain (sport, culture, jeunesse, ...), via notamment l'établissement de « contrats territoriaux jeunesse, sport, culture ».

Dans le cadre de l'axe 3 des contrats P@C, l'intervention du Département s'est faite par la mobilisation d'une enveloppe financière qui avait été définie pour chaque territoire (répartition de l'enveloppe de 42 M€ entre les 18 territoires), sur la durée du contrat (4 ans), étant entendu que cette enveloppe pouvait être mobilisée pour soutenir :

- volet A : des projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : des projets d'intérêt local.

La répartition des projets entre ces 2 volets s'est faite sur la base des priorités définies conjointement par les représentants du bloc communal (communes et EPCI) et du Département, sachant que les projets envisagés par les différents maîtres d'ouvrage au niveau de chaque territoire ont été régulièrement recensés par le Département et partagés avec les membres de l'instance de concertation qui, composée de représentants du bloc communal et du Département, est spécifique à chaque contrat.

Les travaux de cette instance de concertation sont préparés, en amont, par un comité technique regroupant les services du Département et du territoire concerné. Chaque réunion de l'instance de concertation a donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu par les services du Département et qui a été diffusé à l'ensemble des membres de l'instance et à l'ensemble des communes de chaque territoire.

L'inscription d'un projet en volet A, ainsi que le calage de la proposition de son accompagnement financier par le Département (au regard de l'optimisation du plan de financement envisagé), ont systématiquement fait l'objet d'une validation par l'instance de concertation du contrat concerné, préalablement à l'examen de ce dossier par la Commission permanente pour l'attribution de l'aide souhaitée par le maître d'ouvrage.

Pour les projets relevant du volet A, il a été demandé aux maîtres d'ouvrage d'associer les services du Département le plus en amont possible (via le coordonnateur territorial), afin que puissent leur être proposés, si besoin et à titre gratuit, la délivrance de conseils et un accompagnement dans l'émergence et la formalisation du projet, ainsi que dans l'optimisation du plan de financement et la maîtrise des différentes étapes opérationnelles.

Par ailleurs, une enveloppe de 2 M€ a été votée pour soutenir, sur la période 2018-2021, des projets de portée supra-communautaire, c'est-à-dire concernant plusieurs territoires.

Enfin, il convient de préciser que, parallèlement aux contrats P@C qui étaient ciblés sur « le soutien à l'équipement et à l'attractivité des territoires », le Département a mis en place (via des enveloppes budgétaires spécifiques) d'autres dispositifs d'accompagnement des projets locaux contribuant à la déclinaison opérationnelle de ses politiques publiques et priorités sur les territoires, comme par exemple :

- le développement de l'offre de logements à vocation sociale, via un accompagnement financier aux communes et organismes publics de l'habitat. A cet effet, une enveloppe de 5 M€ avait été votée fin 2018 et court jusqu'à la fin de l'année 2022. A l'issue de la Commission permanente du 28 février dernier, cette enveloppe a été mobilisée à hauteur de 3,4 M€ et a notamment permis d'accompagner 40 communes pour la réalisation de 79 logements locatifs conventionnés,
- l'aménagement numérique du territoire, via sa contribution de 32,7 M€ au Syndicat mixte Doubs THD sur la période 2013-2019,
- l'amélioration de la gestion de l'eau (eau potable, assainissement, milieux aquatiques), ceci en partenariat avec l'Agence de l'eau. Ainsi, sur la période 2018-2021, le Département aura soutenu les communes et groupements de communes pour la réalisation d'études et de travaux à hauteur de 18,5 M€ (dont 2,7 M€ au titre des

crédits de l'Agence de l'eau dont il a assuré la gestion déléguée jusqu'à la fin de l'année 2019),

- la préservation et la valorisation de la biodiversité locale, via la politique en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS) et par la mobilisation des crédits issus de la Taxe d'aménagement (TA),
- l'aménagement et l'attractivité touristique des territoires, ceci par le soutien aux projets touristiques majeurs et au développement de la pratique des activités de pleine nature. Ainsi, l'enveloppe de 2 M€ qui avait été votée à cet effet, parallèlement aux contrats P@C, a été mobilisée à hauteur de 1,8 M€,
- le développement des infrastructures cyclables, via l'appel à projets qui, lancé par le Département en 2018, a permis de soutenir des projets du bloc communal à hauteur de 1,4 M€, puis via l'enveloppe de 5 M€ ayant été votée dans le cadre du schéma cyclable départemental pour la période 2021-2026,
- l'amélioration de la sécurité sur RD en agglomération, via les opérations partenariales de sécurité en agglomération (OPSA). Ainsi, 108 opérations ont été financées par le Département sur la période 2018-2021, pour un montant total de 10,1 M€.

De plus, il convient de rappeler que, en sus de ces différents dispositifs de soutien à la mise en œuvre des projets locaux, le Département participe également au développement et à l'attractivité des territoires du Doubs en tant que membre de plusieurs Syndicats mixtes qui, par leurs compétences et leurs programmes d'actions, contribuent à la déclinaison opérationnelle de politiques départementales majeures pour les territoires du Doubs (développement territorial, gestion de l'eau, ...), à savoir :

- les syndicats à vocation environnementale (EPTB Saône-Doubs, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, EPAGE Doubs Dessoubre, marais de Saône). En 2022, les contributions statutaires du Département à ces structures représentent un montant total de 875 000 €,
- les 2 Parcs naturels régionaux (PNR) du Haut-Jura et du Doubs Horloger, pour lesquels les contributions du Département en 2022 s'élèvent à 170 000 €.

A cela se rajoute, chaque année, la participation financière du Département au programme de travail partenarial des Agences d'urbanisme (AUDAB et ADUPM) qui ont pour vocation d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans la connaissance de leurs territoires, et leur permettre de disposer d'une vision prospective des territoires du Doubs, au regard des enjeux liés à leur aménagement durable.

II – BILAN PROVISOIRE

Au titre de l'axe 2 des contrats P@C (accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux), le Département a accompagné la réalisation de 73 études d'opportunité et de faisabilité, ceci pour un montant total de subventions de 693 227 €, via le dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » (AMO).

En termes de commande publique, ces études représentent un montant de 1,78 M€ HT de prestations ayant été commanditées à des opérateurs.

S'adressant aux Communautés de communes de moins de 25 000 habitants et aux communes de moins de 3 500 habitants, ce dispositif permet au maître d'ouvrage d'appréhender, en toute connaissance de cause, les différents éléments à prendre en compte pour mener à bien son projet, et de disposer d'un accompagnement dans la rédaction du programme, puis dans le choix d'un maître d'œuvre, ces étapes étant déterminantes dans le bon déroulement d'une opération.

Au regard de la finalité des projets, les études AMO ainsi soutenues par le Département se répartissent comme suit :

Thématiques	Nombre de dossiers		Subventions accordées	
Bâtiment	40	55 %	436 435 €	63 %
Transition énergétique	21	29 %	107 006 €	16 %
Espaces publics	6	8 %	66 686 €	10 %
Autres (logements communaux, ...)	3	4 %	43 700 €	6 %
Equipements publics	2	3 %	23 400 €	3 %
Services au public	1	1 %	16 000 €	2 %
Total	73	100 %	693 227 €	100 %

De plus, durant ces 4 années, le Département a accompagné l'émergence de plusieurs dizaines de projets, par le biais de ses propres services et en faisant appel, en tant que de besoin, aux compétences de l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT), de la Maison de l'habitat du Doubs (MHD), de l'Etablissement public foncier (EPF) Doubs BFC, et du Comité départemental du tourisme (CDT), ainsi qu'aux compétences de partenaires extérieurs (SYDED, services de certaines intercommunalités).

S'agissant de l'axe 3 des contrats P@C (soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux), ce sont plus de 1 000 projets qui ont été recensés sur l'ensemble des 18 territoires, en vue d'un éventuel soutien par le Département sur la période 2018-2021.

La finalité, l'articulation avec les politiques départementales et leur cohérence avec les priorités du territoire, le plan de financement, ainsi que le calendrier de réalisation de ces projets ont donné lieu à échanges avec le Département, ceci lors de 4 séries de réunions des instances de concertation des contrats P@C.

Au final, près de 850 de ces projets ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès du Département.

Au regard de leur état d'avancement (achèvement de la consultation des entreprises par les maîtres d'ouvrage), 82 % des dossiers reçus ont fait l'objet, à fin 2021, d'une décision d'attribution de la part du Département.

Ainsi, à l'issue de la CP du 22 novembre 2021, le montant total des subventions individualisées s'élève à 28 M€, en faveur de 695 dossiers se répartissant comme suit :

- 161 dossiers (soit 23 %) relevant du volet A (projets structurants), pour un montant d'aides de 17,5 M€ (soit 62,5 %),
- 534 dossiers (soit 77 %) relevant du volet B (projets d'intérêt local), pour un montant d'aides de 10,4 M€ (soit 37,5 %) et une assiette de dépenses éligibles de 40,2 M€ HT.

Au regard de leur finalité, ces projets se répartissent comme suit :

Thématiques	Nombre de dossiers		Subventions accordées	
Services publics de proximité (mairies, petite enfance, école, santé, ...)	127	18 %	9 294 562 € (*)	33 %
Equipements sportifs	139	20 %	5 102 430 €	18 %
Bâtiments socioculturels	41	6 %	3 607 681 €	13 %
Espaces publics	110	16 %	3 008 145 €	11 %
Patrimoine local	105	15 %	2 058 642 €	7 %
Friches et cadre de vie	29	4 %	1 466 521 €	5 %
Université (Synergie campus)	4	0,7 %	963 361 €	3,5 %
Voirie rurale	86	12 %	862 867 €	3 %
Equipements touristiques	26	4 %	811 953 €	3 %
Autres (énergie, ...)	20	3 %	600 679 €	2 %
Modes doux	3	0,5 %	120 864 €	1 %
Activités en milieu rural	5	0,8 %	69 161 €	0,5 %
Total	695	100 %	27 966 866 €	100 %

(*) : dont :

- 6,98 M€ en faveur de 67 projets relevant de la thématique « scolaire et périscolaire »,
- 0,98 M€ en faveur de 13 projets relevant de la thématique « petite enfance »,
- 0,97 M€ en faveur de 34 projets relevant de la thématique « mairies et sièges d'EPCI »,
- 0,5 M€ en faveur de 3 projets relevant de la thématique « maisons de santé ».

En termes de commande publique et de retombées économiques, ces dossiers représentent un montant de près de 230 M€ HT de travaux (154 M€ pour les projets du volet A, et 76 M€ pour les projets du volet B).

Par ailleurs, à fin décembre 2021, le Département était dans l'attente de la transmission, par les maîtres d'ouvrage concernés, du résultat de la consultation des entreprises (RCE) pour 144 dossiers de demande de subvention, en vue de leur examen par la Commission permanente lors de ses prochaines réunions.

Ces dossiers représentent un montant cumulé de subventions sollicitées de l'ordre de 13 M€ au titre de l'axe 3 des contrats P@C.

En effet, la reprise de l'activité économique, dynamisée par les plans de relance mis en place pour la période 2021-2022 par l'Europe (Next Generation EU), l'Etat (France Relance) et la Région (Plan d'accélération de l'investissement régional), afin de contrecarrer les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, se traduit depuis quelques mois par des retards dans le calendrier des opérations qui avait été prévu initialement par les maîtres d'ouvrage, ceci en raison de la saturation de la capacité opérationnelle des bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises, ainsi que par une pénurie et une augmentation du coût des matériaux de construction (bois, acier, ...).

C'est pourquoi, le Département avait décidé (lors de la CP du 31 mai 2021) de reporter au 31 décembre 2021 (au lieu du 30 septembre comme prévu initialement) la date limite pour le dépôt, par les maîtres d'ouvrage, de leurs dossiers de demande de subvention complets (c'est-à-dire avec le résultat de la consultation des entreprises) dans le cadre des contrats P@C 2018-2021.

L'attribution des subventions en faveur de ces projets se fera au cours du 1^{er} semestre 2022, tel que cela avait été prévu lors du vote du BP 2022 relatif à la politique départementale en matière de développement territorial.

Ainsi, lors de sa réunion du 28 février dernier, la Commission permanente a procédé à l'individualisation de subventions pour un montant total de 3,7 M€, conduisant à une affectation à hauteur de 31,7 M€ de l'enveloppe de 42 M€ qui avait été inscrite au titre de l'axe 3 des contrats P@C (soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux).

Par conséquent, au titre de cet axe 3, le Département aura été sollicité par les communes et groupements de communes en vue de l'attribution d'un montant total de subventions de près de 41 M€ (28 M€ accordés à fin 2021 + 13 M€ restant à accorder), sachant qu'en 2020, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'émergence et le montage d'un certain nombre de projets auront été impactés par :

- les périodes de confinement,
- le décalage des élections municipales et intercommunales.

Dans ces conditions, le tableau ci-après détaille le niveau de mobilisation (à l'issue de la CP du 22 novembre 2021) de l'enveloppe ayant été accordée par le Département à chacun des 18 territoires :

Territoires	Enveloppe 2018-2021	Nombre de dossiers soutenus	Subventions accordées	Consommation de l'enveloppe	Enveloppe disponible
Grand Besançon	11 200 000 €	108	6 874 192 €	61,4 %	4 325 808 €
Pays de Montbéliard	8 100 000 €	103	6 051 674 €	74,7 %	2 048 326 €
Grand Pontarlier	1 600 000 €	14	708 706 €	44,3 %	891 294 €
Val de Morteau	1 100 000 €	13	642 456 €	58,4 %	457 544 €
Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	1 200 000 €	26	902 092 €	75,2 %	297 908 €
Portes du Haut-Doubs	2 000 000 €	62	2 002 702 €	100 %	-2 702 €
Pays de Maiche	1 600 000 €	48	1 367 851 €	85,5 %	232 149 €
Loue-Lison	2 500 000 €	81	2 069 396 €	82,8 %	430 604 €
Plateau du Russey	800 000 €	14	343 436 €	42,9 %	456 564 €
Doubs Baumoisi	1 900 000 €	54	1 184 068 €	62,3 %	715 932 €
Deux Vallées Vertes	2 100 000 €	47	1 677 978 €	79,9 %	422 022 €
Montbenoit	1 500 000 €	23	717 911 €	47,8 %	782 089 €
Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	1 300 000 €	17	356 566 €	27,4 %	943 434 €
Altitude 800	2 000 000 €	19	781 206 €	39 %	1 218 794 €
Pays de Sancey-Belleherbe	1 800 000 €	26	973 184 €	54 %	826 816 €
Val Marnaysien	1 100 000 €	34	1 177 623 €	107 %	-77 623 €
Pays d'Héricourt	180 000 €	5	132 241 €	73,5 %	47 759 €
Pays de Villersexel	20 000 €	1	3 584 €	17,9 %	16 416 €
Total	42 000 000 €	695	27 966 866 €	66,6 %	14 033 134 €

A cet égard, il convient de préciser que la clause de revoyure des contrats P@C ayant eu lieu fin 2019-début 2020 avait mis en évidence, pour 3 territoires, un besoin de déplaçonnement du montant de l'enveloppe qui leur avait été initialement dédiée par le Département, ceci afin de pouvoir continuer à soutenir financièrement les projets prévus d'ici la fin des contrats, à savoir :

- Portes du Haut-Doubs : + 500 000 € (sur une enveloppe initiale de 2 M€),
- 2 Vallées Vertes : + 250 000 € (enveloppe initiale : 2,1 M€),
- Loue Lison : + 200 000 € (enveloppe initiale : 2,5 M€).

Les instances de concertation de ces 3 territoires ont autorisé ces déplaçonnements.

Enfin, s'agissant du soutien aux projets de portée supra-communautaire, ce sont 5 dossiers qui ont été soutenus par le Département pour un montant total de 596 655 €, à savoir :

- la création d'une recyclerie à Maîche (subvention de 110 000 €),
- la construction d'un gymnase à Arcey (300 000 €),
- l'extension de la Maison des familles au CHRU Jean Minjoz à Besançon (100 000 €),
- la création d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier d'Autechaux (43 655 €),
- l'aménagement d'un accueil de jour à Pontarlier pour les femmes victimes de violences (43 000 €).

Ces opérations représentent un montant total d'investissements de 6,9 M€.

III – CONTEXTE

Préalablement à la mise en place d'une nouvelle contractualisation pluriannuelle avec le bloc communal, il convient de souligner les éléments de contexte suivants :

- **la vocation et le positionnement du Département :**
 - face aux mutations du monde et aux évolutions de la société, le Département est une collectivité qui, de par ses compétences et ses domaines d'intervention, se situe au cœur des principales transitions en cours et à venir (territoriales, démocratiques, sociales, techniques, écologiques, ...),
 - le Département a vocation à corriger les disparités et les inégalités entre les territoires, et à renforcer les solidarités,
 - au titre de ses compétences (solidarité humaine, solidarité territoriale), le Département agit en proximité avec les Doubiens et avec les territoires (infra et supra-départementaux),
 - le Département est un partenaire du bloc communal, à la fois pour les projets porteurs de « transitions pour le monde de demain » et pour les projets relevant de « la vie quotidienne » et de la « petite ruralité »,
 - en tant que partenaire de proximité, le Département a un rôle majeur à jouer pour accompagner les acteurs locaux dans l'anticipation des évolutions et la prise en compte des changements, ceci en :
 - créant des liens de confiance et en favorisant des synergies entre les territoires / les porteurs de projets / les partenaires,
 - impulsant, facilitant, et accompagnant la réalisation de projets locaux.
- **la plus-value de la contractualisation P@C avec les territoires :**
 - le renforcement du lien de proximité entre le bloc communal (communes et EPCI) et le Département,
 - l'établissement et la tenue à jour régulière d'un recensement partagé des projets envisagés au niveau de chaque territoire,

- l'instauration d'un temps d'échanges régulier entre les élus locaux et avec le Département sur les différents projets envisagés au niveau d'un territoire, sur la pertinence et la cohérence de ces projets avec les orientations stratégiques structurant le projet du territoire, ainsi que sur les possibles synergies à favoriser entre certains projets,
 - une meilleure articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique.
- **le ressenti des porteurs de projets sur les contrats P@C :**
Globalement, les contrats P@C ont été appréciés pour :
- la visibilité donnée aux territoires, pour plusieurs années, sur la garantie de l'engagement financier du Département,
 - leur souplesse de mise en œuvre (technique et financière),
 - l'implication de l'exécutif départemental dans la conduite de ces contrats,
 - la proximité des élus et des services :
 - des élus départementaux qui connaissent et sont présents sur leur territoire,
 - des services qui écoutent et sont accessibles,
 - des outils d'initiative départementale (ADAT, CDT, MHD, ...) au service des territoires et des initiatives locales (groupe « Le Département »),
 - l'approche au cas par cas des projets relevant du volet A, le Département ayant pour souci d'aider plus fortement les territoires en ayant le plus besoin, et d'inciter les maîtres d'ouvrage à mobiliser les autres financements disponibles,
 - la fluidité de la gestion des dossiers relevant du volet B,
 - les outils de suivi (tableaux, comptes-rendus, ...) permettant d'assurer une transparence des dossiers déposés et des décisions prises.
- **les attentes des porteurs de projets en milieu rural :**
- avoir une meilleure visibilité des politiques du Département et de ses priorités,
 - pouvoir disposer d'un « coup de pouce » quand il le faut et d'un accompagnement de proximité (qui soit disponible, réactif et compétent) pour que leurs idées puissent prendre vie et se dérouler sans entraves, en prenant appui sur une approche méthodologique qui soit pragmatique, bienveillante et adaptée aux besoins exprimés,
 - avoir accès aux aides publiques mobilisables, afin d'optimiser le plan de financement de leurs projets,
 - être orientés vers les interlocuteurs les plus pertinents en matière de conseils d'ingénierie et d'expertise, afin de pouvoir prendre en toute connaissance de cause les décisions nécessaires dans les étapes de mise en œuvre de leurs projets, et de monter en puissance dans l'exercice de leurs prérogatives en tant que maître d'ouvrage,
 - pouvoir se référer aux retours d'expériences d'autres porteurs de projets.

Par ailleurs, dans le contexte de mise en place, par l'Etat, de contrats de relance et de transition écologique (CRTE) avec les EPCI pour la période 2021-2026, ainsi que de mise en œuvre par la Région de sa nouvelle politique territoriale calée à l'échelle des Pays (pour la période 2021-2028), il conviendra de maintenir le principe suivant :

- la vocation du Département n'est pas seulement d'apporter un soutien financier aux projets locaux,
- le Département n'est pas là pour compléter les financements manquants dans des appels à projets.

IV – PROPOSITIONS

Sur la base des éléments exposés précédemment, il est proposé de :

- conforter le positionnement des contrats avec les territoires comme vecteurs du soutien du Département à l'équipement et à l'attractivité des territoires, ceci en ayant soin de porter les valeurs suivantes auprès du bloc communal :
 - proximité et efficacité,
 - souplesse,
 - confiance,
- opérer quelques ajustements à la future contractualisation, afin d'améliorer la lisibilité et la pertinence du soutien départemental, et de prendre en compte certains éléments de contexte.

Concrètement, dans le prolongement des contrats P@C 2018-2021, il est proposé de mettre en place une nouvelle contractualisation avec le bloc communal, sur la base des modalités suivantes :

IV – 1. Territoires de contractualisation

Il est proposé de maintenir le territoire des EPCI à fiscalité propre comme niveau de contractualisation avec le bloc communal (communes et EPCI), et donc d'établir à nouveau 18 contractualisations.

IV – 2. Durée des contrats

Il est proposé que la prochaine contractualisation avec les territoires couvre la période 2022-2028, soit une durée de 7 ans, étant entendu que :

- les prochaines élections municipales et intercommunales auront lieu au printemps 2026,
- les prochaines élections départementales auront lieu au printemps 2028.

Ainsi, proposer au bloc communal une contractualisation qui sera opérationnelle jusqu'à fin 2028 permettra :

- aux équipes actuelles du bloc communal d'avoir une visibilité sur le soutien possible du Département pour mener à bien leurs projets d'ici 2026,
- aux futures équipes municipales et intercommunales, qui seront élues en 2026, d'inscrire leurs premiers projets du mandat dans une dynamique d'accompagnement par le Département qui sera établie jusqu'à fin 2028.

IV – 3. Finalité des projets soutenus

Il est proposé que la prochaine contractualisation avec le bloc communal demeure entièrement dédiée à l'accompagnement des projets locaux ayant pour finalité le développement de l'offre d'équipements, de services et d'espaces publics, à savoir :

- améliorer le maillage territorial et la qualité des équipements et services au public (bâtiments administratifs, éducation, sport, culture, ...),
- aménager des espaces publics et des lieux permettant de développer le « vivre ensemble »,
- restaurer et valoriser le patrimoine local,

- requalifier du foncier et du patrimoine bâti existant, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité des territoires, d'une part, et de favoriser une dynamique de sobriété foncière, d'autre part.

Parallèlement, le soutien en faveur de projets locaux relevant d'autres politiques départementales (logement, tourisme, cyclable, sport-culture-jeunesse, ...) continuera à se faire :

- par le biais d'autres dispositifs d'intervention du Département prenant appui sur des lignes budgétaires spécifiques,
- en articulation avec la gestion des dossiers relevant des contrats P@C, dans un souci de cohérence de l'accompagnement proposé par le Département et d'approche globale des projets locaux à l'échelle d'un territoire, voire entre plusieurs territoires.

IV – 4. Structuration des contrats

Le Département est compétent pour promouvoir, sur son territoire, la cohésion et les solidarités territoriales, et garantir un développement équilibré de son territoire.

Cela passe bien évidemment par l'accompagnement des communes et groupements de communes dans l'émergence et la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets, ainsi que dans le soutien financier à la réalisation de ces projets, mais également par le partage de données avec les territoires afin de garantir le fait que les dynamiques locales s'inscrivent, dans la mesure du possible, dans une vision départementale en termes d'identification des enjeux, des priorités à satisfaire, et des stratégies à mettre en œuvre conjointement.

A cet égard, il convient de souligner le fait que le Département est porteur de nombreux documents exprimant une « vision départementale » dans divers domaines : services au public, lecture publique, services aux familles, ...

Ces documents qui posent un diagnostic territorial et fixent des orientations stratégiques ont vocation à être partagés avec les territoires et à servir de cadre de référence, dans les échanges entre le Département et les élus du bloc communal, au sujet des priorités à satisfaire et de l'accompagnement des projets locaux.

C'est pourquoi, il est proposé que les prochains contrats P@C soient structurés autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : la connaissance partagée (à l'échelle départementale) des territoires et des dynamiques locales, ceci via :
 - le tableau de bord du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) 2018-2023 qui, prenant appui sur les données de l'INSEE, permet de mettre en évidence les évolutions suivantes :
 - l'armature territoriale des services,
 - l'adéquation de l'offre de services au regard des publics concernés,
 - les temps d'accès aux services (isochrones),
 - les schémas départementaux, comme par exemple :
 - le schéma départemental des services aux familles,
 - le schéma départemental de la lecture publique,

- le schéma départemental des pratiques artistiques (écoles de musique, conservatoires),
 - le schéma directeur départemental d'aménagement numérique,
 - le schéma départemental d'inclusion numérique,
 - le schéma cyclable départemental, ...
- Axe 2 : l'accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
 - Axe 3 : le soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux.

IV – 5. Articulations des priorités du Département avec les priorités des territoires

Les contrats P@C 2018-2021 avaient été élaborés en confiant, au bloc communal, le soin de définir les thématiques et les priorités destinées à fonder l'accompagnement financier du Département pour la mise en œuvre des projets locaux, ceci au titre de l'axe 3.

Parallèlement, dans l'axe 1 de ces contrats, le Département avait mis l'accent sur 4 de ces politiques publiques considérées comme majeures, pour l'ensemble des territoires, en termes de cohésion et de solidarité territoriale, à savoir :

- l'accompagnement social,
- la gestion du réseau routier départemental en interface avec les voiries communales,
- l'amélioration de la gestion de l'eau (eau potable, assainissement, milieux aquatiques),
- le développement humain (jeunesse, sport, culture, espaces naturels sensibles).

Cependant, cette approche a eu pour conséquence de faire de chaque contrat P@C le vecteur de l'expression des priorités définies par le bloc communal, au détriment de la lisibilité des priorités portées par le Département.

Aussi, dans le prolongement de cette première démarche de croisement des priorités départementales avec les dynamiques et priorités locales pour la période 2018-2021, il est proposé que la prochaine contractualisation avec le bloc communal soit la traduction d'une articulation renforcée entre les priorités identifiées par le Département et celles identifiées par les élus locaux au niveau de chaque territoire, ceci sur la base :

- d'une approche croisée des enjeux et des priorités,
- d'un juste équilibre dans la formalisation des priorités,

entre le Département et le bloc communal.

Cette démarche sera facilitée par le fait que tous les territoires ont récemment procédé, à l'échelle du périmètre des EPCI à fiscalité propre, à la finalisation de leur projet de territoire, ceci à la demande de l'Etat en vue de l'établissement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui seront en vigueur jusqu'à fin 2026.

En effet, en 2017, lorsque les contrats P@C avaient été préparés par le Département avec le bloc communal, très peu de territoires disposaient d'un projet stratégique traduisant leurs priorités au regard des enjeux et des besoins identifiés, étant entendu que l'organisation des intercommunalités (périmètre et compétences) venait d'être fortement impactée, à compter du 1^{er} janvier 2016, par les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015.

Depuis, le bloc communal s'est structuré et a su monter en puissance dans l'exercice de ses compétences, cette évolution constituant une avancée très positive pour la mise en œuvre opérationnelle de la contractualisation souhaitée par le Département avec les territoires.

Dans ce contexte, il est donc proposé que, pour chaque territoire, la prochaine contractualisation avec le bloc communal soit établie sur la base du croisement des priorités identifiées respectivement :

- par le Département :
 - via le tableau de bord du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) qui présente par thématique (maisons de services au public, accueil de la petite enfance, médecins généralistes, équipements sportifs et culturels, ...) et en termes de maillage territorial, la situation de l'accessibilité des services au public à l'année N, d'une part, et permet d'apprécier les évolutions constatées en la matière depuis 2018, d'autre part (ce document est disponible sur le site www.doubs.fr , à la rubrique SDAASP),
 - via la connaissance des territoires par les services du Département (coordinateurs territoriaux et développeurs) qui, au quotidien, conseillent et accompagnent les maîtres d'ouvrage publics dans l'émergence et le montage de leurs projets,
- par le bloc communal, via son projet de territoire.

Cette approche croisée des priorités du Département avec les priorités du bloc communal sera formalisée à l'échelle de chaque territoire, en concertation avec le bloc communal.

Dans cette perspective, un recensement des projets sera engagé auprès des territoires au printemps prochain, ce qui permettra de réactualiser la connaissance des dynamiques locales en cette 3^{ème} année des mandats municipaux et intercommunaux.

IV – 6. Finalité du soutien financier du Département aux projets locaux

Dans un souci de bonne compréhension par les élus locaux et par les citoyens, il est proposé d'utiliser les termes suivants dans la prochaine contractualisation P@C, de manière à faire ressortir plus clairement la finalité des 3 volets complémentaires de l'intervention du Département au regard des objectifs et du rayonnement territorial des projets locaux :

- volet « soutien à la vie locale », au lieu de « projets relevant du volet B »,
- volet « soutien aux dynamiques territoriales », au lieu de « projets relevant du volet A »,
- volet « soutien aux projets d'envergure supra-communautaire ou départementale », au lieu de « projets de portée supra-communautaire ».

IV – 7. Montants des autorisations de programme (AP)

Le soutien financier du Département en faveur de l'émergence, puis de la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux sur la période 2022-2028 (soit une durée de 7 ans), se fera à partir des 3 enveloppes pluriannuelles (à voter en AP) suivantes :

Soutien financier du Département	AP à voter pour la période 2022-2028	Modalités
Axe 2 : Dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » » (AMO)	2 M€	Enveloppe non territorialisée
Axe 3 : Soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux : - soutien à la vie locale - soutien aux dynamiques territoriales	75 M€	Enveloppe territorialisée
Soutien aux projets d'envergure supra-communautaire ou départementale	15 M€	Enveloppe non territorialisée

Ces enveloppes, représentant une capacité d'intervention totale du Département à hauteur de 92 M€, seront votées en autorisations de programme lors de la DM n°1 du 27 juin prochain.

Pour mémoire, s'agissant de l'axe 3 (soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux), les contrats P@C 2018-2021 reposaient sur une enveloppe de 42 M€ ayant été votée pour la durée des contrats (4 ans), soit 10,5 M€/an. Par rapport au montant total des aides qui avaient été accordées par le Département durant les 4 années précédentes (2013-2016), cette enveloppe de 42 M€ correspondait à une augmentation de + 22 % de la capacité de soutien du Département en faveur des projets locaux.

L'enveloppe de 75 M€ proposée au titre de l'axe 3 pour la durée de la prochaine contractualisation, à savoir 7 ans (2022-2028), conduit à une capacité moyenne de soutien financier des projets locaux à hauteur de 10,7 M€/an (à comparer à l'enveloppe moyenne de 10,5 M€/an pour la période 2018-2021).

IV – 8. Répartition entre les territoires de l'enveloppe dédiée à la mise en œuvre des projets locaux (axe 3)

Pour les contrats P@C 2018-2021, la répartition entre les territoires de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 avait été réalisée sur la base des 4 paramètres suivants :

- la population municipale INSEE (publiée au 1^{er} janvier 2017),
- le revenu fiscal des ménages par commune (INSEE 2013),
- le potentiel financier des communes (en 2016),
- le déficit en accessibilité des services au public (diagnostic du SDAASP – 2^{ème} semestre 2016).

Pour chacun de ces paramètres, l'écart entre les valeurs minimales et maximales avait été ramené à une base 100, puis ces paramètres avaient été pondérés de la manière suivante :

Paramètres	Taux de pondération
Population du territoire	60 %
Revenu fiscal des ménages	15 %
Potentiel financier des communes	15 %
Déficit en accessibilité des services au public	10 %
Total	100 %

Pour chacun des 18 territoires, il avait alors été fait la somme de la valeur pondérée de ces 4 paramètres, ce qui avait permis d'attribuer à chaque territoire un taux pour la répartition de l'enveloppe financière du Département.

Cependant, pour la prochaine contractualisation avec les territoires, il n'est plus envisageable de prendre en compte les 2 paramètres suivants :

- le potentiel financier des communes, du fait de la complexité des nouveaux indicateurs de richesse du bloc communal (définis dans la loi de finances pour 2022) qui font suite à la réforme de la fiscalité locale,
- le déficit en accessibilité des services au public, car les données de l'INSEE permettant de mesurer les effets, sur les territoires, des actions engagées dans le cadre du SDAASP donnent la situation à l'année N-2, donc ne sont pas suffisantes, à ce stade, pour différencier aujourd'hui certains territoires au regard de dynamiques constatées en termes de maillage territorial et de temps d'accès des services au public par rapport au diagnostic établi dans le SDAASP.

Par ailleurs, il est proposé d'écarter le paramètre « revenu fiscal des ménages », considérant que :

- la vocation du Département est de soutenir des projets qui, portés par le bloc communal, visent notamment à améliorer l'offre de services et d'équipements au public (démarches administratives, santé, culture, sport, ...), dans un souci de cohésion et d'équilibre territorial, sans opérer de distinctions entre les territoires en fonction du niveau de revenus des ménages,
- la réforme de la fiscalité locale a réduit le levier fiscal du bloc communal.

Aussi, il est proposé que, pour la contractualisation 2022-2028, la répartition de l'enveloppe départementale entre les 18 territoires se fasse sur la base des 3 paramètres suivants :

- la population,
- la typologie INSEE des communes qui, depuis novembre 2020 (en cohérence avec la méthodologie européenne), repose sur la répartition spatiale de la population (agrégation de mailles de 1 km²) de chaque commune entre zones agglomérées et écarts (et non pas sur la densité classique), et différencie désormais les « communes urbaines » et les « communes rurales » sur la base des 4 catégories suivantes :
 - communes urbaines,
 - communes densément peuplées,
 - communes de densité intermédiaire,
 - communes rurales :
 - communes peu denses,
 - communes très peu denses,
- le nombre de communes.

De plus, il est proposé la mise en place d'un mécanisme de « garantie » destiné à éviter des évolutions trop importantes par rapport au montant de l'enveloppe moyenne annuelle ayant été dédiée par le Département à chaque territoire dans le cadre des contrats P@C 2018-2021, à savoir :

- pas de diminution de cette enveloppe moyenne/an pour les 7 prochaines années, de telle manière que les territoires qui, pour la période 2018-2021, avaient bénéficié d'une enveloppe « renforcée » de la part du Département afin de mener à bien des projets destinés à corriger les disparités en termes d'accessibilité des services au public, puissent continuer à bénéficier, pour les prochaines années, de ce soutien appuyé du Département pour poursuivre les dynamiques engagées durant ces dernières années. En effet, plusieurs territoires doivent encore réaliser des équipements pour compenser le déficit de l'offre de services au public, et n'ont pas entièrement mobilisé l'enveloppe que le Département leur avait accordée en ce sens pour la période 2018-2021.
- pas d'augmentation supérieure à 30 %.

Sur cette base, il est proposé de pondérer les 3 paramètres de la manière suivante :

Paramètres	Taux de pondération
Population du territoire	1/3
Typologie des communes (urbaines, intermédiaires, rural peu dense, rural très peu dense)	1/3
Nombre de communes du territoire	1/3
Total	100 %

Comme pour les contrats P@C 2018-2021, la somme de la valeur pondérée de ces 3 paramètres permet d'attribuer, à chacun des 18 territoires, un taux pour la répartition de l'enveloppe financière du Département.

Dans un souci de comparaison aisée de ces futures enveloppes territoriales avec les enveloppes ayant été dédiées par le Département aux 18 territoires dans le cadre des contrats P@C 2018-2021, il convient d'exprimer le montant de ces enveloppes territoriales en €/an.

Cependant, la comparaison de ces enveloppes nécessite de procéder au retrait du montant des aides ayant été accordées à plusieurs projets d'envergure qui, dans le cadre de la prochaine génération de contrats, relèveraient de l'enveloppe spécifique « soutien aux projets d'envergure supra-communautaire ou départementale ».

Concrètement, cela représente un montant de 5 045 000 €, à savoir :

- territoire du Grand Besançon : le projet Synergie Campus (subvention prévue à hauteur de 3 100 000 €),
- territoire du Pays de Montbéliard : Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de Montbéliard (1 500 000 €), pelouse du stade Bonal (375 000 €), locaux de la Banque alimentaire à Montbéliard (70 000 €).

Cela conduit donc à la proposition suivante pour la répartition de l'enveloppe de 75 M€ entre les 18 territoires :

Territoires	Contrats P@C 2018-2021		Contrats P@C 2022-2028	
	Enveloppe sur 4 ans (hors projets d'envergure)	Enveloppe annuelle (hors projets d'envergure)	Enveloppe annuelle proposée	Enveloppe sur 7 ans proposée (montants arrondis)
Grand Besançon	7 850 000 €	1 962 500 €	2 125 602 €	14 900 000 €
Pays de Montbéliard	6 155 000 €	1 538 750 €	2 000 375 €	14 000 000 €
Grand Pontarlier	1 600 000 €	400 000 €	400 000 €	2 800 000 €
Val de Morteau	1 100 000 €	275 000 €	275 000 €	1 950 000 €
Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	1 200 000 €	300 000 €	390 000 €	2 700 000 €
Portes du Haut-Doubs	2 000 000 €	500 000 €	650 000 €	4 600 000 €
Pays de Maîche	1 600 000 €	400 000 €	520 000 €	3 600 000 €
Loue Lison	2 500 000 €	625 000 €	812 500 €	5 700 000 €
Plateau du Russey	800 000 €	200 000 €	238 286 €	1 700 000 €
Doubs Baumoisi	1 900 000 €	475 000 €	617 500 €	4 300 000 €
Deux Vallées Vertes	2 100 000 €	525 000 €	682 500 €	4 800 000 €
Montbenoit	1 500 000 €	375 000 €	375 000 €	2 650 000 €
Plateau de Frasnne et du Val Drugeon	1 300 000 €	325 000 €	325 000 €	2 300 000 €
Altitude 800	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	3 500 000 €
Pays de Sancey-Belleherbe	1 800 000 €	450 000 €	450 000 €	3 200 000 €
Val Marnaysien	1 100 000 €	275 000 €	275 000 €	1 950 000 €
Pays d'Héricourt	180 000 €	45 000 €	45 000 €	315 000 €
Pays de Villersexel	20 000 €	5 000 €	6 500 €	35 000 €
Total	36 705 000 €	9 176 250 €	10 688 263 €	75 000 000 €

IV – 9. Devenir du reliquat des enveloppes de l'axe 3 des contrats P@C 2018-2021

Après individualisation des dernières subventions relevant des contrats P@C 2018-2021 (d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022), il est proposé que le reliquat éventuel de l'AP globale de 42 M€ qui avait été votée au titre de l'axe 3 des contrats soit rajouté, pour chaque territoire concerné, au montant de l'enveloppe lui étant proposée par le Département pour la contractualisation 2022-2028.

Cela permettra aux territoires de pouvoir continuer à bénéficier, durant les 7 prochaines années, du solde de l'enveloppe financière qui avait été mise à leur disposition par le Département sur la période 2018-2021.

En revanche, le reliquat (constaté à la fin du 1^{er} semestre 2022) de l'enveloppe du dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » et de l'enveloppe dédiée au soutien aux « projets de portée supra-communautaire » sera dégagé.

IV – 10. Soutien aux équipements sportifs utilisés par les collégiens

Une majorité de collèges du Doubs ne dispose pas d'équipements sportifs, le choix ayant été fait d'utiliser les équipements appartenant au bloc communal, dans une logique d'optimisation des équipements publics.

En tant que partenaire des communes et groupements de communes, et afin de favoriser le développement de services à la population, notamment à vocation sportive (ludique ou compétition), le Département participe financièrement aux opérations de construction et/ou de rénovation des équipements sportifs.

Cependant, au regard de l'évolution des pratiques, d'une part, et de l'état d'ancienneté de certaines installations, d'autre part, la modernisation du parc d'équipements sportifs utilisés par les collégiens constitue un enjeu majeur sur plusieurs territoires.

Aussi, parallèlement à la participation financière du Département aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les collégiens (via la dotation financière allouée chaque année aux collèges concernés), il est proposé que le Département, à compter de 2022, participe aux investissements du bloc communal destinés à améliorer l'offre d'équipements sportifs utilisés par les collégiens.

Ce soutien financier se fera par le biais d'une enveloppe financière spécifique, en dehors des contrats P@C 2022-2028. Les modalités d'intervention du Département en la matière font l'objet d'un rapport qui est soumis à votre approbation lors de la présente session.

IV – 11. Exigences du Département en matière de développement durable

Les contrats P@C ayant pour finalité de diffuser les politiques départementales au sein des territoires, l'éligibilité des projets à un soutien financier du Département au titre de l'axe 3 des contrats, sur la période 2018-2021, a été examinée au regard de plusieurs ambitions exprimées par notre collectivité dans son projet stratégique C@P25.

Ainsi, il avait été indiqué à l'article 9 des contrats P@C que le Département s'attachera à favoriser la prise en compte par les maîtres d'ouvrage, le plus en amont possible, des préoccupations suivantes lors de l'émergence de leurs projets :

- l'égalité femmes-hommes,
- l'insertion par l'activité économique (heures d'insertion, entreprise d'insertion, ...),
- la transition et la performance énergétique,
- la maîtrise de la consommation du foncier,
- l'optimisation et l'évolution possible de l'utilisation des équipements et services au public,
- le recours à des produits issus de circuits de proximité.

La nécessaire prise en compte de ces politiques publiques par les porteurs de projets est actuellement formalisée dans un document intitulé « modalités d'attribution des aides départementales » qui continuera à être annexé aux futurs contrats P@C.

Pour la prochaine contractualisation 2022-2028, il vous est proposé de maintenir ces exigences et de les compléter par le sujet de la prise en compte du changement climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre, ceci dans un souci de cohérence avec le futur plan de transition climatique dont le Département va se doter d'ici la fin de l'année 2022.

Concrètement, cela se fera par un renforcement des actions de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projets, le plus en amont possible (et avec l'appui notamment de la Maison de l'habitat du Doubs), afin que cette préoccupation soit intégrée dès la conception du projet pour, ensuite, être traduite concrètement dans le mode de réalisation des travaux, puis dans le mode de gestion du futur équipement ou aménagement.

Par ailleurs, il est proposé d'exprimer plus fortement la volonté du Département de voir émerger des projets locaux recourant à des innovations et expérimentations, de manière à impulser une dynamique de transitions (énergétique, sociétale, ...) des territoires du Doubs et de générer davantage de retombées pour les filières (bois, bio-matériaux, ...) et les acteurs économiques locaux (mobilisation des ressources et savoir-faire locaux).

De plus, il est proposé d'inciter les porteurs de projets à inscrire leur initiative, lorsque cela est possible, dans une démarche de coopération avec des territoires extérieurs au Doubs, ceci :

- soit dans le cadre de la coopération franco-suisse, via la mobilisation des crédits européens INTERREG VI qui seront disponibles sur la période 2023-2027,
- soit dans le cadre d'une démarche de coopération décentralisée, ceci en lien avec la politique que le Département va mettre en place au cours des prochains mois avec pour objectif de favoriser des partages de compétences et de savoir-faire entre des territoires et des modèles sociétaux différents, dans une logique « gagnant/gagnant » en termes de réponse à des préoccupations communes (gestion de l'eau, transition climatique, place des personnes âgées dans la société, éducation à la citoyenneté, ...).

IV – 12. Ajustement des modalités d'intervention du Département

Actuellement, les modalités de l'intervention financière du Département sont les suivantes :

Dispositif	Porteurs de projets éligibles	Modalités du soutien financier du Département
Axe 2 : Accompagnement à l'émergence des projets locaux		
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Communes < 10 000 habitants EPCI < 30 000 habitants	Taux d'aide : 80 % Dépense plafonnée à 20 000 € HT Maxi de 3 études simultanées Dispositif « AMO tech » : aide de 50 % sur une dépense plafonnée à 5 000 € HT
Axe 3 : Soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux		
Volet B : projets d'intérêt local	Communes < 5 000 habitants Associations foncières Communautés de communes sur certaines compétences	Taux d'aide : 18,5 x EF (effort fiscal) + 10 Taux d'aide maxi : 30 % Plancher de dépenses éligibles : 5 000 € HT Plafond de dépenses éligibles : 200 000 € HT
Volet A : projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale	Communes EPCI à fiscalité propre (FP) Syndicats de communes SEM (sous conditions) Associations Bailleurs sociaux publics Organisations socio-professionnelles	Examen par l'instance de concertation Taux d'aide : au cas par cas (objectif : optimisation du plan de financement par le maître d'ouvrage) Taux d'aide maxi : 50 %
Soutien aux projets d'intérêt supra-communautaire	EPCI à FP Syndicats Associations	Avis des instances de concertation des territoires concernés Taux d'aide : au cas par cas

A partir du retour d'expériences des contrats P@C, et afin de mieux répondre aux attentes des territoires, il vous est proposé de procéder aux évolutions suivantes en matière de soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux :

1) Soutien à la vie locale (ex volet B) :

- ouvrir l'éligibilité aux associations, considérant que dans le contexte de l'après-crise sanitaire, le tissu associatif est susceptible de porter un certain nombre de projets contribuant à renforcer localement le « vivre ensemble » (petite enfance, économie solidaire, mixité intergénérationnelle, ...).

Bien entendu, ces projets associatifs seront étudiés au regard de :

- la capacité (juridique, financière, ...) de chaque association à porter le projet envisagé,
- l'adéquation de la finalité du projet avec les besoins locaux à satisfaire,
- leur cohérence avec les orientations stratégiques et les priorités définies par l'instance fédérative (départementale, régionale, nationale) à laquelle l'association porteuse du projet est rattachée,
- des financements éventuellement mobilisables auprès d'autres partenaires que le Département,
- leur pertinence en termes de contribution à la déclinaison opérationnelle des politiques départementales (sport, culture, social, ...),
- leurs effets structurants en termes d'aménagement et/ou de dynamisation du territoire.

De plus, ces projets devront être validés par le bloc communal et s'inscrire dans le respect des principes républicains.

- fixer à 10 000 habitants (au lieu de 5 000 habitants actuellement) le plafond d'éligibilité des communes, ce qui permettra d'élargir le dispositif aux 6 communes suivantes : Béthoncourt, Grand-Charmont, Morteau, Seloncourt, Valdahon, Villers-le-Lac.

Cependant, il est proposé de limiter le nombre de dossiers de demande de subvention qui pourront être déposés par ces communes, à savoir un seul dossier par an.

- instaurer un taux d'aide fixe unique pour toutes les communes, en remplacement de l'actuel taux d'aide variable qui est spécifique à chaque commune car tenant compte de son effort fiscal (EF).

Pour mémoire, en 2021, le taux moyen de subvention calculé par le Département pour chacune des 568 communes de moins de 10 000 habitants était de 26 %, sachant que 254 communes (soit 45 %) avaient un taux d'aide compris entre 26 % et 30 %.

A compter de 2022, il est proposé de fixer à 30 % le taux d'aide du Département pour les projets qui relèveront du « soutien à la vie locale ».

Toutefois, dans le cas où l'accompagnement du maître d'ouvrage pour l'optimisation du plan de financement d'une opération conduirait à un possible cumul d'aides dépassant le plafond légal de 80 %, ce taux d'intervention fixe du Département serait bien entendu minoré en conséquence afin de permettre la mobilisation des aides proposées par les autres financeurs.

- permettre aux communes de moins de 10 000 habitants, dans un souci de souplesse pour le traitement de certaines demandes, de bénéficier au cours de la contractualisation 2022-2028 d'un soutien financier « bonifié » de la part du Département pour la mise en œuvre d'un projet (hors thématique « voirie ») d'un montant supérieur à 200 000 € HT, à savoir :
 - un taux d'aide de 30 % pour la tranche de dépenses jusqu'à 200 000 € HT,
 - un taux d'aide de 20 % pour la tranche de dépenses comprise entre 200 000 et 500 000 € HT.

Pour mémoire, sur la période 2018-2021, 78 % des dossiers (soit 414 dossiers pour une assiette de dépenses éligibles de 19,5 M€ HT) ayant fait l'objet d'une attribution de subvention au titre du volet B présentaient un coût inférieur à 200 000 € HT, tandis que 16 % de ces dossiers (soit 87 dossiers, pour une assiette éligible de 14,3 M€ HT) correspondaient à des opérations dont le coût était compris entre 200 et 500 000 € HT, et 6 % (soit 32 dossiers, pour une dépense éligible de 6,4 M€ HT) présentaient un coût supérieur à 500 000 € HT.

2) Soutien aux dynamiques territoriales (ex volet A) :

- examiner la recevabilité des projets au regard de leur adéquation vis à vis de l'approche croisée des priorités du territoire avec celles du Département.
- fixer comme base de discussion avec les territoires, eu égard au niveau de mobilisation constaté sur la période 2018-2021, la répartition suivante de l'enveloppe attribuée à chaque territoire au titre de l'axe 3 des contrats P@C :
 - 60 % pour « le soutien aux dynamiques territoriales »,
 - 40 % pour « le soutien à la vie locale »,
 étant entendu qu'il ne sera pas possible de dédier 100 % de l'enveloppe à l'un ou l'autre de ces 2 volets.

Pour mémoire, dans les contrats P@C 2018-2021, la base de discussion pour la répartition de l'enveloppe, en fonction des priorités et des besoins exprimés par chaque territoire, avait été fixée à :

- 75 % pour les projets relevant du volet A,
- 25 % pour les projets relevant du volet B.

3) Soutien aux projets d'envergure supra-communautaire ou départementale :

- dédier cette enveloppe (AP de 15 M€) à l'accompagnement de projets qui, de par leur nature, leur rayonnement et leurs effets attendus, voire leur caractère innovant, répondront à des priorités intéressant l'ensemble du territoire départemental, contribueront au dynamisme et à l'attractivité des territoires du Doubs, et/ou profiteront à l'ensemble des habitants du Doubs (ex : rayonnement universitaire, grand équipement sportif ou culturel, station de production d'hydrogène, ...),
- réserver la décision de mobilisation de cette enveloppe uniquement par le Département,
- acter le possible cumul de cette enveloppe avec une aide au titre du « soutien aux dynamiques territoriales ».

IV – 13. Composition et fonctionnement des instances de concertation

La composition et le fonctionnement des instances de concertation (IC) ont été définis dans l'article 5 de chaque contrat P@C.

Concrètement, chacune de ces instances réunit :

- la Présidente du Département,
- les Conseillers départementaux concernés par le territoire de contractualisation,
- le(la) Président(e) de l'EPCI,
- des Maires :
 - o désignés par l'ensemble des élus de l'EPCI,
 - o dont le nombre tient compte du nombre d'habitants du territoire,
 - o qui s'engagent à participer à l'IC pendant toute la durée de leur mandat.

Ainsi (et à l'exception des 2 territoires du Pays de Villersexel et du Pays d'Héricourt qui, au total, concernent 5 communes), le nombre de Maires siégeant dans les IC a été arrêté comme suit :

Nombre d'habitants sur le territoire de contractualisation	Nombre de Maires	Nombre de territoires concernés
< 10 000 habitants	4	6
De 10 000 à 20 000 habitants	5	4
De 20 000 à 30 000 habitants	6	4
Plus de 30 000 habitants	8	2

A partir du retour d'expériences de ces 4 dernières années, il est proposé de faire évoluer, pour la prochaine contractualisation, la composition du nombre des représentants du bloc communal dans les instances de concertation, afin de répondre aux objectifs suivants :

- favoriser une meilleure représentation des petites communes et de la diversité structurelle des territoires,
- augmenter le nombre de représentants pour les territoires comptant un nombre important de communes,
- faciliter la parité femmes/hommes, dans la mesure du possible.

Pour cela, il est proposé d'augmenter le nombre de représentants des communes, sur la base d'un représentant supplémentaire par tranche de 20 communes.

Cela conduira à l'évolution suivante entre les contrats P@C actuels (2018-2021) et la future contractualisation (2022-2028) :

Territoires	Nbre de communes	Nbre de représentants du bloc communal (EPCI + communes)		Nbre total des membres des IC pour la prochaine contractualisation (2022-2028)
		Contrats P@C 2018-2021	Prochaine contractualisation (2022-2028)	
Grand Besançon	70	9	13	30
Pays de Montbéliard	72	9	13	26
Grand Pontarlier	10	7	8	11
Val de Morteau	8	7	8	11
Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	32	6	8	11
Portes du Haut-Doubs	46	7	10	15
Pays de Maiche	43	6	9	14
Loue Lison	75	7	11	16
Plateau du Russey	17	5	6	9
Doubs Baumoisi	59	6	9	12
2 Vallées Vertes	56	6	9	14
Montbenoît	16	5	6	9
Plateau de Frasnne et du Val de Drugeon	10	5	6	9
Altitude 800	11	5	6	11
Pays de Sancey-Belleherbe	27	5	7	14
Val Marnaysien	21	5	7	10
Pays d'Héricourt	3	4	4	7
Pays de Villersexel	2	3	3	6
Total	578	107	143	235

Par ailleurs, il est proposé que soit mieux explicité aux représentants du bloc communal leur rôle attendu en tant que membres de l'instance de concertation, à savoir :

- s'exprimer au nom de l'ensemble du territoire pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département, et non pas être les porte-paroles de la position et/ou des attentes de leur commune ou de l'EPCI.
- identifier, au regard des priorités définies dans le projet du territoire, les opérations qui, de par leur nature, leur portée et leur finalité, peuvent être considérées comme structurantes pour le développement de l'offre d'équipements, de services et d'espaces publics,
- se prononcer sur la liste des opérations à programmer (année prévue pour le dépôt du dossier de demande subvention, soutien financier envisagé de la part du Département) dans le cadre de l'axe 3 du contrat,
- veiller à la bonne mise en œuvre du contrat, et garantir la bonne articulation avec les politiques départementales des initiatives locales découlant du projet de territoire porté par le bloc communal,
- faire émerger des propositions d'évolution possible de la politique départementale en matière de contractualisations de territoire et de soutien aux projets locaux.

Une fiche d'information sera remise aux membres des instances de concertation en début de contractualisation.

IV – 14. Gestion de la transition entre les 2 contractualisations

Sur la base des propositions formulées précédemment, la formalisation des prochains contrats P@C 2022-2028 pourra être engagée avec les territoires au cours du 2^{ème} trimestre 2022, dans la perspective de leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022, c'est-à-dire après le vote des autorisations de programme (AP) nécessaires lors de la DM1.

Dans cette perspective, et afin de garantir la continuité de la prise en charge des demandes de subventions déposées par les maîtres d'ouvrage, il vous est proposé de gérer comme suit la transition entre l'extinction des contrats P@C 2018-2021 et le démarrage des contrats P@C 2018-2022 :

- s'agissant des dossiers de demandes de subventions déposés à partir du 1^{er} janvier 2022 : ils seront examinés dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2022-2028,
- s'agissant des dossiers ayant été déposés jusqu'au 31 décembre 2021 :
 - pour les dossiers complets, c'est-à-dire qui comportaient le résultat de la consultation des entreprises (RCE) : examen par la Commission permanente lors de ses réunions de février et avril 2022, après instruction par les services, pour attribution de la subvention dans le cadre du contrat P@C 2018-2021,
 - pour les dossiers incomplets, notamment du fait de l'absence du RCE (sachant que la date limite avait été fixée au 31/12/2021 par le Département aux maîtres d'ouvrage pour la remise des offres par les entreprises pour prise en compte des dossiers dans les contrats P@C 2018-2021) :
 - la consultation des entreprises n'avait pas encore été engagée au 31 décembre 2021 : examen du dossier dans le cadre de la nouvelle contractualisation P@C 2022-2028,
 - la consultation des entreprises était en cours au 31 décembre 2021 en raison d'une précédente consultation s'étant révélée infructueuse (partiellement ou totalement), avec une seconde remise des offres prévue au plus tard le 31 mars 2022 : examen par la Commission permanente au cours du 2^{ème} trimestre 2022, après instruction par les services, pour attribution de la subvention dans le cadre du contrat P@C 2018-2021.

Dans ces conditions, le bilan de l'engagement financier du Département en faveur des 18 contrats P@C serait donc arrêté au mois de juin prochain.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 juin 2017 relative aux contractualisations de territoire et soutien aux projets locaux – Principes pour la mise en place de contrats territoriaux en 2018 ;

Vu la délibération du Conseil départemental relative au budget primitif 2022 concernant le développement territorial, l'attractivité, les affaires européennes et transfrontalières ;

Vu le rapport **n° 301** présenté sous le timbre : **DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

- Prend acte des premiers éléments de bilan provisoire (à fin décembre 2021) des contrats P@C (Porter une action concertée) qui avaient été établis avec le bloc communal pour la période 2018-2021,
- Approuve les propositions formulées dans le présent rapport pour la mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation P@C avec le bloc communal pour la période 2022-2028.

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 302
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, ATTRACTIVITE, AFFAIRES EUROPEENNES ET
TRANSFRONTALIERES - COOPERATION INTERNATIONALE - COOPERATION
TRANSFRONTALIERE

Objet : Aide d'urgence au peuple Ukrainien

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

CREDITS HORS AE					
Champs C@p 25 (libellé)	Crédits fonctionnement votés	Crédits fonctionnement engagés	Crédits fonctionnement disponibles	Proposition d'attribution	Reste disponible
Coopération transfrontalière	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €

INTRODUCTION

Dans une logique de solidarité humaine et territoriale, l'Assemblée départementale a décidé, lors du vote du budget primitif 2022, d'initier une nouvelle politique de coopération décentralisée en dehors de l'Union Européenne.

Eu égard à l'urgence humanitaire due à la guerre en Ukraine, comme bon nombre de Départements de France, il vous est proposé de mobiliser la totalité des financements disponibles, d'un total de **100 000 €**, pour porter assistance et secours aux civils ukrainiens.

Ainsi, le présent rapport a pour objet, d'une part, de procéder à l'attribution d'une aide humanitaire d'urgence à la Croix-Rouge française et, d'autre part, d'abonder le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour répondre aux besoins de la population ukrainienne de manière plus durable.

AIDE D'URGENCE AU PEUPLE UKRAINIEN

Face aux conséquences tragiques de l'invasion russe, engagée le 24 février dernier, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont considérables et vont s'inscrire dans la durée.

Le Département du Doubs, au cœur des solidarités humaines et territoriales, entend faire preuve de solidarité avec le peuple ukrainien

Par l'intermédiaire de l'Association des Départements de France (ADF), et comme bon nombre d'autres Départements, le Doubs est entré en contact avec la Croix-Rouge, très investie aux côtés des réfugiés et des populations civiles victimes de la guerre.

En lien avec la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères, la Croix-Rouge agira pour évaluer les besoins et organiser les modalités qui permettront d'aider les associations humanitaires dans leurs missions de soutien aux populations victimes de combats, en Ukraine comme dans les pays limitrophes.

Par ailleurs, tout récemment, l'Etat français a activé le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien qui ont émergé spontanément dans les territoires durant ces dernières semaines.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit, ceci de manière plus durable, tant il est à craindre que les conséquences de ce conflit ne s'inscrivent dans la durée.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer deux aides au bénéfice de la population ukrainienne, d'une part en mobilisant **50 000 €** pour l'aide humanitaire d'urgence apportée par la Croix-Rouge française et, d'autre part en abondant à hauteur de **50 000 €** le FACECO, géré par l'Etat français pour répondre à des besoins humanitaires à plus long terme.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n° 302 présenté sous le timbre : **DGS / DDET**;

Vu l'avis de la commission n° 3 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Valide l'octroi d'une aide financière humanitaire d'urgence d'un montant de 100 000 € afin de soutenir le peuple Ukrainien, à savoir :

- 50 000 € à la Croix-Rouge française, pour son aide d'urgence,
- 50 000 € pour le soutien aux victimes du conflit en Ukraine, « Action Ukraine », via le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 303
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

TOURISME - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE - SOUTIEN A L'AMENAGEMENT ET A L'ATTRACTIVITE

Objet : Mise en oeuvre d'une solution numérique pour la pratique des activités de pleine nature dans le Doubs, et d'un plan d'actions pour renforcer le jalonnement et la fréquentation des sites et activités touristiques

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I – MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE	3
I – 1. RAPPEL	3
I – 2. CONTEXTE	4
I – 3. PERSPECTIVES	5
II – PLAN D' ACTIONS POUR RENFORCER LE JALONNEMENT ET LA FREQUENTATION DES SITES ET ACTIVITES TOURISTIQUES.....	6
DELIBERATION	9

INTRODUCTION

En raison des mesures prises par les pouvoirs publics pour en limiter les impacts sur la population (confinements, fermeture des frontières, restrictions très fortes des déplacements et des rassemblements, ...), la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a particulièrement impacté la filière tourisme en 2020 et 2021.

Ceci étant, elle a également mis en exergue la capacité des acteurs institutionnels et professionnels à réinventer une offre touristique et à capitaliser davantage sur leurs atouts.

Dans le Doubs, la crise sanitaire a mis en évidence 3 tendances fortes :

- l'attractivité du département comme destination,
- la capacité des acteurs à travailler ensemble pour définir et proposer une offre de qualité qui réponde aux attentes des clientèles,
- la nécessité de poursuivre et conforter la réflexion engagée sur la prise en compte des enjeux liés à la transition climatique, en particulier en termes de développement des activités de pleine nature.

A cet égard, sur la base des fondements du projet C@P 25, et dans un esprit de convergence et d'articulation avec les orientations du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2017-2022, et celles du bloc communal, le Département a su adapter sa politique touristique par :

- la mise en place rapide d'un plan d'urgence à destination des acteurs du territoire avec l'appui du Comité départemental du tourisme (CDT) pour sa mise en œuvre,
- l'inscription de la transition climatique dans le projet stratégique 2021-2025 du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO),
- le déploiement de politiques renouvelées d'offre d'activités de pleine nature : politique cyclable, itinérance et randonnée.

Dans le cadre du présent rapport, il vous est proposé de prendre connaissance de l'état d'avancement et des perspectives d'évolution de deux projets stratégiques qui seront portés par le Département au cours des prochains mois, avec l'appui du CDT, à savoir :

- le développement de l'itinérance et de la randonnée, par la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation des activités de pleine nature,
- la mise en œuvre, sous l'égide du CDT et dans le prolongement de la dynamique ayant été générée en 2020 et 2021 auprès des opérateurs locaux dans le cadre du plan d'urgence, d'un plan d'actions visant à :
 - o renforcer la mise en réseau (dans une logique de maillage territorial) des sites et activités touristiques du Doubs, via une meilleure signalétique,
 - o dynamiser la fréquentation de ces sites et activités,
 - o fidéliser les clientèles, notamment d'origine locale.

Financé par le reliquat des crédits qui avaient été alloués par le Département au CDT en 2020, pour la mise en œuvre du volet « Tourisme » du plan d'urgence, ce plan d'actions reposera notamment sur la déclinaison, sur le territoire départemental, des visuels de la signalétique culturelle et touristique ayant été déployée sur l'autoroute A36 dans sa traversée du Doubs.

I – MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

I – 1. Rappel

Afin de conforter et qualifier l'offre de randonnée pédestre sur l'ensemble du territoire, le Département a élaboré et mis en place, depuis 2018, une nouvelle stratégie en matière d'itinérance et de randonnée, qui, au même titre que le schéma cyclable départemental, constitue l'un des principaux chantiers du volet « tourisme » du projet C@P25.

Cette dynamique, qui s'inscrit dans les compétences du Département en matière de développement des activités de pleine nature, a été engagée en étroite concertation avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les associations de randonnée pédestre.

Elle se traduit par la mise en œuvre de plusieurs « grands chantiers » qui sont complémentaires en termes d'attractivité des territoires du Doubs et de retombées économiques pour les acteurs locaux, à savoir :

- la hiérarchisation partagée du réseau d'itinéraires du Doubs en 3 niveaux, afin de garantir une offre de randonnée qui soit homogène et lisible, tant au niveau local que départemental, et en cohérence avec le schéma régional de l'itinérance,
- la redéfinition du partenariat avec les EPCI et les associations de randonnée, travail partenarial conduit depuis 2020 permettant une approche et une vision commune de l'offre de randonnée.

Cette dynamique se traduira par l'organisation d'une conférence de la randonnée au cours du 2ème trimestre 2022 qui associera l'ensemble des EPCI et partenaires concernés, et permettra de valider, à la fois, une stratégie et un réseau partagés en matière d'itinérance et de la randonnée,

- la conception puis la mise en œuvre, à partir de 2022, d'une solution numérique de gestion et de valorisation qui, dans un premier temps, servira de base de données commune et de cadre organisationnel pour permettre aux pratiquants et aux différentes clientèles touristiques d'avoir accès à tout moment, de manière fiable et sécurisée, à l'ensemble des informations (tracés et itinérance, hébergements, sites et patrimoine à visiter, services disponibles, événements, ...) relatives à l'offre des itinéraires de randonnée pédestre dans le Doubs puis, à terme, à l'ensemble des activités de pleine nature (trail, activités nautiques, VTT, escalade, ...), l'objectif étant de faciliter la préparation de ces activités dans les meilleures conditions possibles et de mettre en valeur les atouts des territoires du Doubs ainsi que les activités proposées par les acteurs locaux du tourisme.

Par ailleurs, ces différents « chantiers » s'inscrivent dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) dédié aux activités de pleine nature, l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan constituant une compétence à part entière des Départements, et permettront à notre collectivité d'apporter aux territoires, en tant que de besoin, une expertise, un appui pratique et un cadre stratégique à l'échelle départementale pour faciliter et garantir la coordination des initiatives locales.

I – 2. Contexte

En termes d'offre d'itinéraires de randonnée et de sites d'activités de pleine nature, le Département du Doubs dispose d'un riche potentiel constituant un levier d'attractivité majeur et une source importante de retombées économiques.

Aussi, afin de capitaliser sur ce potentiel et de le rendre accessible aux pratiquants et différentes clientèles touristiques, le Département a engagé une réflexion visant à se doter d'une solution numérique pourvue des fonctionnalités permettant de répondre aux attentes des randonneurs en termes d'attractivité et de lisibilité de l'offre.

Après un diagnostic approfondi des besoins et une démarche de parangonnage auprès d'autres territoires, c'est la solution numérique « Geotrek » qui a été retenue pour répondre à cet objectif.

Elle présente les caractéristiques suivantes :

- composée de 2 fonctionnalités essentielles : la gestion du réseau et la communication à destination du public,
- solution « open source » (gratuite), initialement mise au point par un acteur public (le Parc National des Ecrins),
- solution évolutive présentant l'avantage de pouvoir développer des fonctionnalités nouvelles, selon les besoins identifiés,
- outil couplé à une application smartphone, donnant accès à des fonctionnalités embarquées,
- synchronisée avec d'autres outils numériques, et en particulier :
 - l'application Suricate, plateforme nationale permettant aux pratiquants d'activités de pleine nature de signaler les dysfonctionnements ou problèmes constatés sur le terrain (balisage non conforme, défaut d'équipement des sites d'activités de pleine nature, dégradations, pollutions, chutes d'arbres, ...),
 - Décibelles Data, base de données touristiques régionales qui recense l'ensemble de l'offre touristique de la Bourgogne-Franche-Comté, alimentée et mise à jour par les acteurs touristiques, et notamment le Comité départemental du tourisme (CDT).

A terme, Geotrek permettra de disposer d'un site internet grand public qui sera couplé à une application smartphone. Ce site sera alimenté par une base de données mise à jour en permanence par les différents acteurs qui participent à la gestion de la randonnée et des activités de pleine nature dans le Doubs.

Au-delà de la seule démarche de communication numérique, la mise en place de cet outil aura vocation à créer une dynamique partenariale et partagée, et à fédérer autour d'un projet commun les territoires, les associations, ainsi que les acteurs de la randonnée et du tourisme.

Il permettra ainsi un accès à des produits de randonnée « packagés » pour les utilisateurs qui au-delà de disposer de l'ensemble des données liées à la caractéristique technique du parcours qu'ils auront identifié (dénivelé, accessibilité, points d'intérêt...), pourront visualiser les hébergements, les services de restauration à proximité, les animations proposées, les autres activités possibles dans le secteur, ...

De par ses caractéristiques, cette solution numérique à vocation à promouvoir d'autres axes de la politique départementale :

- les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Doubs, sous forme de points d'intérêt,
- la dynamique « Partageons nos sports », par intégration de l'agenda des manifestations qui s'y rapportent,
- le territoire « Pays de Courbet, Pays d'Artiste », par intégration d'informations géo-localisées relatives aux œuvres du peintre,
- les itinéraires cyclables et de mobilité douce identifiés dans le schéma cyclable départemental,
- l'inclusion numérique, via le schéma départemental mis en œuvre en la matière.

Permettre aux pratiquants d'activités de pleine nature, dans le Doubs, d'avoir accès à un tel outil numérique répondant aux évolutions sociétales ainsi qu'aux attentes des publics et clientèles, mais également à celles des acteurs socio-professionnels, contribuera à accélérer la « révolution numérique » des usages.

Du point de vue pratique, la conduite de ce projet passe par le recrutement d'un chargé de projets, pour une période de 3 ans, qui assurera les missions suivantes :

- améliorer et structurer les données relatives à la randonnée et aux activités de pleine nature,
- participer à l'élaboration et à la configuration de la solution numérique,
- former et accompagner les utilisateurs de l'outil dans leurs débuts,
- veiller à l'adéquation de l'outil aux besoins identifiés,
- identifier les perspectives de développement de l'outil au service des différentes politiques du Département.

Ce besoin de recours à une compétence humaine spécifique sera pris en compte dans les orientations de la 2^{ème} génération du Schéma départemental des usages du numérique (SDUN).

Ainsi, il est prévu le recrutement d'un administrateur fonctionnel d'outil numérique départemental (AFOND) qui, dédié à la valorisation de l'offre d'activités de pleine nature, sera positionné à la Direction du développement et de l'équilibre des territoires (DDET), étant entendu que la demande de création de ce poste sera effectuée à la DM1, en juin 2022.

I – 3. Perspectives

La mise en place de cet outil numérique Géotrek se fera avec l'appui du Comité départemental du tourisme (CDT) sur les volets « promotion » et « commercialisation » de l'offre locale liée à la pratique des activités de pleine nature.

De plus, ce chantier qui, en interne, mobilisera particulièrement la DDET, la DUN, la DESC et la DIRCOM, sera bien entendu conduit en étroite concertation avec le bloc communal (communes et groupements de communes), ainsi qu'avec le tissu associatif local concerné par l'organisation et l'animation des activités de pleine nature dans le Doubs.

Le financement du poste de chargé de projet se fera par la mobilisation des crédits issus de la Taxe d'aménagement (TA), étant entendu que la mise en œuvre des actions relevant du PDESI fait partie intégrante des domaines de mobilisation de cette taxe affectée.

Compte tenu des délais incompressibles inhérents au recrutement et aux travaux préalables, la mise en service effective de cet outil numérique est prévue au cours de l'année 2023.

II – PLAN D’ACTIONS POUR RENFORCER LE JALONNEMENT ET LA FREQUENTATION DES SITES ET ACTIVITES TOURISTIQUES

Le tourisme constitue une compétence partagée au plan institutionnel. Dans ce cadre, le Département est notamment compétent en matière d’aménagement touristique du territoire.

A ce titre, le Département a déployé en 2019-2020, en lien avec la société Autoroutes Paris Rhin-Rhône (APRR), un programme de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A36, dans sa traversée du Doubs.

Ce programme désormais achevé, constitue une véritable vitrine des atouts culturels et touristiques du Doubs.

Aussi, dans une logique de confortement de l’attractivité de notre territoire, il importe désormais d’assurer la continuité de cette signalétique sur le réseau routier départemental, ceci afin que les visiteurs puissent retrouver un jalonnement homogène, dès lors qu’ils quittent l’autoroute A36 pour rejoindre un point d’intérêt figurant sur l’un de ces panneaux autoroutiers.

Ce projet a vocation à s’inscrire dans une réflexion élargie sur l’évolution de la signalétique touristique départementale et les attentes exprimées par les acteurs concernés, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre par le CDT, en 2020 et 2021, du volet « tourisme » du plan d’urgence que le Département avait adopté en juin 2020 afin d’aider les acteurs locaux et les territoires à faire face à la crise économique et sociale.

La seconde phase de ce plan d’urgence, lancée le 28 juin 2021, a notamment permis, via une nouvelle campagne de promotion et communication autour des 3 actions que sont les « Billets Doubs », les « Doubs séjours » et le « Doubs en groupe » de stimuler l’attractivité touristique dans un contexte sanitaire une nouvelle fois difficile durant l’été 2021.

Ainsi, 37 513 « Billets Doubs » ont été distribués permettant la visite de 42 sites touristiques du Doubs, tandis que 308 « Doubs séjours » packagés ont été commercialisés.

Le bilan financier de ce plan d’urgence, faisant apparaître un reliquat d’un montant de 227 666 €, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Année	Dotation	Consommation	Solde au 31/12
2020	1 500 000 € (*)	830 672 €	669 328 €
2021		441 661 €	227 666 €

(*) : ce plan d’urgence a fait l’objet d’une dotation initiale globale de 1 550 000 €, dont un montant de 50 000 € affecté à l’opération « Doubs en groupe », opération dont l’achèvement est prévu fin 2022 du fait de report, pour raisons sanitaires, de séjours organisés par des autocaristes.

Dans le cadre de ce volet « tourisme » du plan d’urgence départemental, les acteurs du tourisme (gestionnaires de sites ou d’équipements touristiques) ont collectivement exprimé le souhait de voir leur signalétique être renforcée.

De plus, ils ont majoritairement exprimé le besoin d'une mise en réseau entre eux, en termes de signalétique et de jalonnement, de manière à offrir aux clientèles un maillage territorial de l'offre touristique et ainsi renforcer, collectivement, leur attractivité et leur niveau de fréquentation, en « donnant envie » à leurs clients de découvrir d'autres sites et activités dans le Doubs, d'une part, et de vivre de nouvelles expériences et découvertes par le biais d'une démarche de fidélisation s'adressant notamment aux clientèles locales, d'autre part.

Du point de vue pratique, cela passe par :

- le renforcement du jalonnement sur les routes départementales (RD) pour accéder aux sites. Cette démarche prendra appui sur les principes et conclusions du Schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique, dont la révision a été approuvée par l'Assemblée départementale le 16 juin 2014,
- la mise en place de panneaux de signalisation spécifique du site / équipement à proximité immédiate (à la charge des structures touristiques partenaires),
- la réalisation de panneaux indiquant des sites touristiques proches (incluant les musées ruraux soutenus par le Département) pour une meilleure information des visiteurs et une mise en réseau.

Dans cette perspective, il vous est proposé d'engager les démarches suivantes :

- approuver le principe de rachat, par le Département, de droits à l'image liés aux panneaux de signalisation culturelle et touristique sur l'A36, de manière à pouvoir les réutiliser, et autoriser Mme la Présidente à conduire les démarches auprès de M. Fred Van DEELEN, artiste qui avait été retenu par la société APRR pour la conception des illustrations figurant sur ces panneaux,
- missionner le Comité départemental du tourisme (CDT) en vue de la réalisation d'un schéma opérationnel de développement de la signalétique touristique, depuis les panneaux présents sur l'A36 jusqu'aux grands sites touristiques du Doubs, qui comprendra notamment un programme d'action chiffré et qui tiendra compte de l'articulation avec l'offre de services (en concertation avec les services routiers du Département et en cohérence avec l'actuel Schéma directeur départemental de signalisation directionnelle et touristique),
- proposer aux opérateurs touristiques privés une signalétique standardisée et « chartée », sous un format et un support type, en vue d'une implantation sur les sites identifiés.

Cette démarche sera menée par le CDT, en transversalité avec les différents services du Département concernés et les opérateurs privés identifiés.

Par ailleurs, en sus de ces actions destinées à renforcer la signalétique et le jalonnement touristique, et à partir des effets induits par les initiatives du CDT (« Billets Doubs » et « Doubs séjours ») dans le cadre du plan de relance initié en 2020 par le Département, les opérateurs touristiques partagent, aujourd'hui, un intérêt commun pour la mise en œuvre, par le CDT, d'un plan d'actions visant à :

- dynamiser leur fréquentation, notamment en dehors de la période estivale,
- fidéliser les clientèles, notamment locales.

C'est pourquoi, il est proposé que le CDT travaille durant les prochaines semaines, avec les opérateurs touristiques et les offices de tourisme, à la formalisation d'un programme de communication en ce sens, et d'un projet de dispositif de fidélisation des clientèles, en vue d'une mise en œuvre sur la période 2022-2023, considérant que cette année 2022 devrait, a priori, donner lieu à une sortie de la crise sanitaire.

Du point de vue financier, la mise en œuvre de ce chantier, sur la période 2022-2023, se fera par la mobilisation du reliquat des crédits détaillé ci-dessus que le Département avait alloués au CDT pour la mise en œuvre, en 2020 et 2021, du volet « tourisme » du plan d'urgence destiné à faire face aux conséquences de la crise économique et sociale et non utilisé à ce jour.

Les modalités d'utilisation de ce reliquat, selon les principes édictés précédemment, feront l'objet d'un avenant à la convention de partenariat 2022 avec le Comité départemental du tourisme.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L 361-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n° 303 présenté sous le timbre : **DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° 3 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Au titre du développement de l'itinérance et de la randonnée :

- approuve le principe de mise en œuvre d'une solution numérique de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnée et des activités de pleine nature, projet devant se traduire par le recrutement d'un chargé de mission dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 3 ans, selon des modalités qui seront définies dans le cadre de la DM1 lors de la session du Conseil départemental du 27 juin 2022,

Au titre de l'aménagement touristique départemental :

- approuve le principe de la mise en œuvre, sous l'égide du Comité départemental du tourisme (CDT) et dans le prolongement de la dynamique ayant été engagée en 2020 et 2021 dans le cadre du volet « Tourisme » du plan d'urgence que le Département avait mis en place, en juin 2020, pour faire face à la crise économique et sociale, d'un plan d'actions sur la période 2022-2023 visant à :
 - o renforcer la mise en réseau (dans une logique de maillage territorial) des sites et activités touristiques du Doubs, via une meilleure signalétique,
 - o dynamiser la fréquentation de ces sites et activités,
 - o fidéliser les clientèles, notamment d'origine locale,
- approuve, dans cette perspective, le principe de rachat par le Département des droits d'images liés aux panneaux de signalisation culturelle et touristique sur l'A36, de manière à pouvoir les réutiliser,
- autorise Mme la Présidente à conduire les démarches en ce sens auprès de M. Fred Van DEELEN, artiste retenu par la société APRR pour la conception des illustrations figurant sur ces panneaux,
- autorise le CDT à utiliser le reliquat d'un montant de 227 666 € des crédits du volet « tourisme » du plan d'urgence que le Département avait mis en place en juin 2020, pour mettre en œuvre ce plan d'actions 2022-2023,
- prend acte du fait que les modalités de mise en œuvre de ce plan d'actions, sur la période 2022-2023, par utilisation de ce reliquat de crédits du plan d'urgence, feront l'objet d'un avenant à la convention de partenariat établie avec le CDT pour l'année 2022.

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 304
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

TOURISME - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE - SOUTIEN A L'AMENAGEMENT ET A L'ATTRACTIVITE

Objet : Transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve : convention d'application 2022 et proposition de confortement du projet dans le cadre du plan national "Avenir Montagnes"

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I – PROJET DE TRANSITION CLIMATIQUE DE LA STATION DE METABIEF SUR LA PERIODE 2021-2025 : CONVENTION 2022	2
II – PROPOSITION DE CONFORTEMENT DU PROJET DE TRANSITION CLIMATIQUE 2021-2025..	4
DELIBERATION	6
ANNEXE AU RAPPORT	8

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de transition climatique 2021-2025 de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve mis en œuvre par le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour un montant de 11 M€, le Conseil départemental, lors de la session budgétaire de décembre 2020, a décidé, au titre du volet tourisme du projet C@P25, de mobiliser une autorisation de programme d'un montant de 7 M€ et a approuvé, à cet effet, une convention-cadre de partenariat établie pour la période 2021-2025, avec le SMMO.

Cette convention-cadre se décline en conventions annuelles précisant les actions à réaliser chaque année, ainsi que les conditions de leur financement.

A cet égard, il vous est proposé, dans le présent rapport, d'approuver la convention établie au titre de l'année 2022 entre le SMMO et le Département.

Par ailleurs, au regard de l'évolution de ce projet stratégique, tant en ce qui concerne son contenu que son environnement global, le présent rapport a également pour objet de vous présenter :

- un premier point d'étape sur le niveau d'engagement des actions portées à ce jour par le SMMO, dans le cadre du projet ayant été adopté pour la période 2021-2025, pour faire évoluer l'offre d'activités et le modèle économique de la station de Métabief et du site de sauts à ski de Chaux-Neuve, ceci afin d'anticiper la transition climatique dans le Haut-Doubs,
- les projets complémentaires que le SMMO souhaite engager pour conforter la dynamique engagée, notamment dans le cadre du plan « Avenir Montagnes - investissements » mis en œuvre par l'Etat en 2021 afin d'accompagner la transition climatique des stations de moyenne montagne.

I – PROJET DE TRANSITION CLIMATIQUE DE LA STATION DE METABIEF SUR LA PERIODE 2021-2025 : CONVENTION 2022

Avec l'appui du Département, le Syndicat mixte du Mont d'Or a adopté, fin 2020, le projet de transition climatique 2021-2025 de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve.

Ce projet stratégique d'un montant de 11 M€, pour lequel le Département a décidé de mobiliser une autorisation de programme (AP) d'un montant de 7 M€ sur cette période, répond pleinement à l'ambition du projet stratégique C@P25 visant à développer l'attractivité de ces deux sites, tout en adaptant cette dynamique d'aménagement et de développement au changement climatique.

Cet engagement du Département a donné lieu à l'établissement, le 17 décembre 2020, d'une convention-cadre de partenariat avec le SMMO pour la mise en œuvre de son projet de transition climatique 2021-2025.

Du point de vue opérationnel, il est prévu que cette convention-cadre donne lieu ensuite, chaque année, à une convention d'application.

Ainsi, pour 2022, la traduction opérationnelle du projet de transition climatique du SMMO donnera lieu à la mise en œuvre, par ce dernier, des 3 opérations suivantes :

- la poursuite des travaux de création d'un équipement de type « luge 4 saisons » sur le site de Métabief, en remplacement de l'actuelle luge d'été, pour un montant de travaux de 4 250 000 €,
- le volet 2022 du plan pluriannuel (2021-2025) d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) de la station de Métabief et du stade de Chaux-Neuve, sur la base d'un montant de 800 000 €/an (soit 4 M€ sur la période 2021-2025),
- la mise en œuvre, au titre du maintien du produit ski alpin, d'un programme de travaux de rénovation du TSF (télésiège à pinces fixes) de Troupézy, pour un montant total de 1 800 000 €.

En vue du financement de ces 3 opérations, et étant rappelé qu'en 2021, le Département a mobilisé une première enveloppe financière d'un montant de 1,5 M€, il vous est donc proposé d'attribuer au SMMO, au titre de l'année 2022, les subventions suivantes pour un montant total de **2 620 000 €** :

- 540 000 € pour l'aménagement de la luge « 4 saisons » sur le site de la station de Métabief, équipement qui sera opérationnel au mois de juillet 2022,
- 640 000 € pour la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du PPARME, en 2022,
- 1 440 000 € pour la mise en œuvre du programme de travaux de rénovation du TSF de Troupézy, cette opération étant programmée en 2022.

S'agissant du projet « luge 4 saisons », il vous est précisé qu'une mobilisation plus importante des crédits prévus initialement de la part de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (soit respectivement 810 000 € et 950 000 €) a permis de réduire la contribution du Département à 1,4 M€ (au lieu de 2,1 M€ prévus initialement), tout en préservant la stratégie de désendettement du SMMO.

Sur la base de ces éléments, vous trouverez, en annexe au présent rapport, la convention à intervenir avec le SMMO au titre de l'année 2022, en application de la convention-cadre de partenariat établie pour la période 2021-2025.

Le descriptif des 3 opérations figure en annexe de cette convention.

II – PROPOSITION DE CONFORTEMENT DU PROJET DE TRANSITION CLIMATIQUE 2021-2025

Les éléments précités témoignent d'un niveau d'engagement très important du SMMO pour la concrétisation du projet de transition climatique de la station de Métabief. En effet, 7,4 M€ auront déjà été engagés, en 2021 et 2022, sur l'enveloppe globale initiale de 11 M€.

Au-delà, ce projet mis en œuvre par le SMMO, avec l'appui du Département, a été l'élément déclencheur d'une réflexion plus large sur la transition du tourisme en montagne, ceci dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA) et de l'événement européen intitulé « la montagne jurassienne en transition, une expérience à partager » qui a été organisé en mars 2021, dans le Haut-Doubs (à Frasne et à Métabief).

Associant des territoires français et européens s'interrogeant tous sur le devenir de leurs territoires de montagne au regard de la transition climatique, cette réflexion à laquelle la station de Métabief a servi de modèle en termes de questionnements, de gouvernance et de retour d'expériences, a constitué l'un des fondements du plan « Avenir Montagnes » mis en place par l'Etat en juillet 2021.

De plus, la mission « d'ingénierie de projet » que le SMMO avait mise en place sur la période 2019-2021 avec l'appui du Département, afin d'accompagner la transition climatique des autres stations de ski dans le Doubs, et qui a été reconduite pour la période 2022-2024 (décision de la Commission permanente du 28 février dernier), a été retenue au titre du volet « ingénierie » de ce plan « Avenir Montagnes » à l'automne 2021 et bénéficie désormais d'un soutien financier de la part de l'Etat.

La dynamique conduite dans ce cadre institue, en effet, une nouvelle approche partenariale, en particulier à travers la structuration de l'office de tourisme de destination Haut-Doubs, dans le cadre d'une convention dédiée, mais également les acteurs socio-professionnels et partenaires de l'outdoor et des activités de pleine nature, afin de créer de nouvelles synergies dans un esprit coopératif.

Par ailleurs, la mise en œuvre des trois opérations décrites précédemment démontre la cohérence de l'approche de transition climatique, à travers le développement de produits « 4 saisons » et le maintien d'équipements permettant le maintien du produit « neige » par des investissements raisonnés.

Cette approche stratégique est confirmée par les premières tendances très positives de l'activité de la station de Métabief constatée au cours de l'hiver 2021-2022, et prend également en compte les enseignements de la crise sanitaire en termes d'attrait exprimé par les clientèles pour les activités de pleine nature et de proximité, dans un cadre environnemental préservé.

Ce contexte stratégique nouveau, ainsi que les nouvelles opportunités financières offertes dans le cadre du plan « Avenir Montagnes » mis en place par l'Etat, d'une part, et du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté, d'autre part, permettent au SMMO d'entrevoir, aujourd'hui, de nouvelles perspectives de confortement du projet 2021-2025 pour la démarche de transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve.

Ainsi, en complément des investissements prévus dans le projet 2021-2025, le SMMO se propose de renforcer cette dynamique par la mise en œuvre, sur la période 2022-2025, d'un projet dit « d'accélération de la transition climatique » qui porterait sur :

- l'aménagement du front de piste et de l'accueil, au pied de la station à Métabief et aux Longevilles Mont d'Or,
- la réalisation d'aménagements destinés à permettre la découverte de la partie haute de la station (sommet du Morond et du Mont d'Or, secteur de Granges des Pauvres à Jougne), en synergie avec le projet de labellisation en tant que « Espace naturel sensible » et de protection-valorisation du site du Mont d'Or dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le Département, sur un espace plus vaste que l'emprise de la station de Métabief,
- la transformation du site de Chaux-Neuve en pôle sportif et touristique,
- le renforcement de l'ingénierie de transition (renforcement de la culture du changement et de l'innovation, accompagnement de la transition touristique pour le Haut-Doubs).

Ce projet a été présenté au Comité syndical du SMMO lors de sa réunion du 8 mars dernier, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2022.

Sur cette base, le SMMO travaille actuellement sur l'estimation et le montage financier qui pourrait être envisagé pour mettre en œuvre ce projet d'accélération de la transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve.

Ainsi, une concertation a été engagée avec les représentants de l'Europe, de l'Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté afin d'établir une projection financière pluriannuelle et de sécuriser les perspectives de réalisation de ce projet.

Le Département sera bien entendu sollicité pour participer financièrement à ce programme d'investissements complémentaires.

Dans cette perspective, ce projet sera soumis à l'examen du Conseil départemental lors de sa séance du 27 juin prochain, dans le cadre de la Décision modificative (DM) n°1 de 2022.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le régime cadre exempté SA 43197, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 pris en application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ou Traité de Rome, du 25 mars 1957 modifié ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat mixte du Mont d'Or en date du 18 septembre 2020 portant approbation du projet de transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve, et sollicitant le soutien financier du Département ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2020 procédant à l'affectation de l'autorisation de programme (AP) de stock (pour la période 2021-2025) d'un montant de 7 M€ ayant été votée au Budget primitif 2021 au titre de la politique « Tourisme », en faveur du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour la mise en œuvre, sur la période 2021-2025, des investissements prévus dans le programme de transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve ;

Vu la convention-cadre de partenariat en date du 17 décembre 2020 signée entre le Syndicat mixte du Mont d'Or et le Département du Doubs, relative au projet de transition climatique 2021-2025 du Syndicat mixte du Mont d'Or ;

Vu le rapport n° 304 présenté sous le timbre : **DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° 3 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide, dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) de stock d'un montant de 7 M€ votée au Budget primitif 2021 pour la période 2021-2025 au titre de la politique « Tourisme », en faveur du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour la mise en œuvre, sur cette période, des investissements prévus dans le programme de transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve, d'attribuer au SMMO au titre de l'année 2022 une subvention d'un montant total de 2 620 000 €, selon la répartition suivante :

- 540 000 € pour l'aménagement d'une luge « 4 saisons » sur le site de la station de Métabief,
- 640 000 € pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) en 2022,
- 1 440 000 € pour la mise en œuvre du programme de travaux de rénovation du TSF (télésiège à pinces fixes) de Troupézy.

Précise que ces soutiens financiers du Département seront alloués sur la base du régime d'aide exempté n° SA.43197, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 (règlement général d'exemption par catégorie) de la Commission européenne, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) du 26 juin 2014, la période d'application de ce règlement général d'exemption par catégorie, et du régime d'aide exempté n° SA.43197 ayant été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention annuelle à intervenir avec le SMMO au titre de l'année 2022, en application de la convention-cadre de partenariat établie pour la période 2021-2025.

Cette convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties ainsi que les conditions et modalités générales du subventionnement octroyé par le Département du Doubs au SMMO, destiné à concourir au financement des opérations figurant au programme d'investissement pluriannuel 2021-2025 du SMMO qui seront engagées en 2022 dans le cadre du projet de transition climatique de la station de Métabief.

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ladite convention.

Prend acte de l'état d'avancement du projet de transition climatique 2021-2025 de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve, ainsi que de la proposition du SMMO de conforter ce projet afin de pouvoir bénéficier de l'opportunité financière offerte par le plan « Avenir Montagnes » mis en place par l'Etat, d'une part, et par le Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté, d'autre part.

Approuve l'examen de ce projet complémentaire, dit « d'accélération de la transition climatique » de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve, lors de la session du Conseil départemental du 27 juin 2022 (examen de la DM1).

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Projet 2021-2025 de transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve : convention pour l'année 2022

ANNEXE N° 1

PROJET DE TRANSITION CLIMATIQUE 2021-2025 DU SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2022

**EN APPLICATION DU RÉGIME CADRE EXEMPTÉ DE NOTIFICATION N° SA. 43197 (INFRASTRUCTURES
SPORTIVES ET INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES MULTIFONCTIONNELLES)**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Doubs, sis 7 avenue de la Gare d'Eau, 25031 BESANCON Cedex, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, dûment habilitée à l'effet de signer la présente convention par délibération du Conseil départemental en date du 28 mars 2022, ci-après désigné « **Le Département** »,

d'une part,

et

Le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO), représenté par son Président, Monsieur Philippe ALPY, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Comité syndical en date du....., ayant son siège 8 place Xavier Authier, 25 370 METABIEF, ci-après désigné « **le SMMO** »,

d'autre part

Pour les besoins de la présente convention, le Département du Doubs et le syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pourront être dénommés collectivement les « parties » ou individuellement la « partie » selon le cas.

VU :

- le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, dit TFUE ou Traité de Rome, du 25 mars 1957 modifié, et notamment ses articles 107 (principe d'interdiction des aides publiques aux entreprises qualifiées d'aides d'État), 108 (impératif de notification préalable de ces aides ou régimes d'aides à la Commission), 109 (*régimes d'aides exemptés de notification*) et 165 (*interventions publiques qui promeuvent les enjeux européens du sport*),
- le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 26 juin 2014 (dit règlement général d'exemption par catégorie, RGEC) et notamment son article 55 ;

- le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 (règlement de minimis) en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 (règlement général d'exemption par catégorie, RGEC) en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;
- le régime cadre exempté de notification n° SA. 43.197 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 ;
- le règlement (UE) n° 2015/1589 portant modalités d'application de l'article 108 du TFUE et notamment son article 26 (obligation de rapport annuel des aides) ;
- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 1111-4 alinéa 2, relatif aux compétences partagées en matière de sport et tourisme ;
- le Code du tourisme et notamment l'article L. 342-11, relatif au rôle du Département en matière de remontées mécaniques ;
- la loi n° 85-30 modifiée du 9 janvier 1985 relative au « développement et à la protection de la montagne » ;
- les statuts du Syndicat mixte du Mont d'Or adoptés par délibération du Comité syndical du 25 janvier 2019 et notamment l'article 14 relatif à la possibilité pour le Syndicat mixte du Mont d'Or de rechercher des compléments de financement auprès de ses membres,
- le projet stratégique de transition climatique élaboré par le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour la période 2021-2025 adopté le 18 septembre 2020,
- la demande globale de subvention du SMMO en date du 29 octobre 2020 en vue du financement de ce projet de transition climatique,
- la délibération du comité syndical du Syndicat mixte du Mont d'Or en date du 29 octobre 2020 autorisant Monsieur Philippe ALPY, son Président, à signer la convention cadre en date du 17 décembre 2020 et ses avenants éventuels à intervenir,
- la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 portant approbation du projet stratégique départemental intitulé « C@P25 » (Construire, aménager, préserver notre département) fixant le cadre de la politique départementale pour la période 2016-2021,
- la délibération du Conseil départemental en date du 18 mars 2019 portant approbation du contrat de station 2019-2023 élaboré par la Communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) en partenariat avec les opérateurs touristiques,
- la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2020 portant approbation de la convention cadre et autorisant la Présidente du Département à la signer,
- la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2020 procédant à l'affectation de l'autorisation de programme (AP) de stock (pour la période 2021-2025) d'un montant de 7 M€ ayant été votée au Budget primitif 2021 au titre de la politique « Tourisme », en faveur du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour la mise en œuvre, sur la période 2021-2025, des investissements prévus dans le programme de transition climatique de la station de Métabief et du site de Chaux-Neuve,

- la convention-cadre de partenariat en date du 17 décembre 2020 signée entre le Syndicat mixte du Mont d'Or et le Département du Doubs, relative au projet de transition climatique 2021-2025 du Syndicat mixte du Mont d'Or,
- la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2022 portant approbation de la présente convention annuelle d'application et autorisant la Présidente du Département à la signer,
- la délibération du comité syndical du Syndicat mixte du Mont d'Or en date du 8 février 2022 autorisant Monsieur Philippe ALPY, son Président, à signer la présente convention annuelle d'application et ses avenants éventuels à intervenir,
- les demandes de subventionnement présentées par le SMMO au titre de l'année 2022, en date du

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

A l'occasion de sa session budgétaire de décembre 2020, le Département du Doubs a approuvé le projet de transition climatique de la station de Métabief et du site de sauts à ski de Chaux-Neuve.

Ce projet, porté par le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) et qui porte l'ambition de développer l'attractivité de la station de Métabief, pôle touristique majeur de l'offre et de l'économie touristique du Doubs, tout en adaptant cette dynamique d'aménagement et de développement au changement climatique à échéance de 2040, s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet stratégique C@p25 du Département.

Au regard de son caractère à la fois innovant et pionnier en France, cette démarche a été mise en lumière à l'occasion des rencontres organisées les 16 et 17 mars derniers à Métabief dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA).

De manière concrète, le partenariat entre le Département du Doubs et le SMMO s'est traduit par la signature d'une convention-cadre le 17 décembre 2020, définissant les engagements de chaque partenaire en vue de la mise en œuvre de ce projet de transition climatique sur la période 2021-2025.

En termes opérationnels, cette convention-cadre doit donner lieu, chaque année, à l'établissement d'une convention annuelle d'application (conventions de partenariat) précisant notamment le programme d'investissement du SMMO pris en compte par le Département, le montant de sa participation financière pour l'année considérée ainsi que les obligations et engagements mutuels des deux partenaires.

C'est dans ce contexte qu'intervient la présente convention de partenariat (convention annuelle d'application) au titre de l'année 2022.

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention et a la même valeur juridique ; il ne saurait en conséquence en être dissocié.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties, de préciser les conditions et modalités du partenariat établi entre elles par convention-cadre en date du 17 décembre 2020 et notamment, de déterminer les conditions et modalités générales du subventionnement octroyé par le Département au SMMO, destiné à concourir au financement des opérations figurant à son programme d'investissement pluriannuel 2021-2025 qui seront engagées en 2021 dans le cadre du projet de transition climatique de la station de Métabief.

Ces opérations sont les suivantes :

- la poursuite des travaux de création d'un équipement de type « luge 4 saisons » sur le site de Métabief, en remplacement de l'actuelle luge d'été, pour un montant de travaux de 4 250 000 €,
- le volet 2022 du plan pluriannuel (2021-2025) d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) de la station de Métabief et du stade de Chaux-Neuve, sur la base d'un montant de 800 000 €/an (soit 4 M€ sur la période 2021-2025),
- la mise en œuvre, au titre du maintien du produit ski alpin, d'un programme de travaux de rénovation du TSF (télésiège à pinces fixes) de Troupezy, d'un montant total de 1 800 000 €.

Le descriptif et le plan de financement de ces deux projets figurent en annexe 1 à la présente convention.

Il est expressément rappelé que le financement octroyé par le Département au SMMO est réalisé sur la base du régime d'aide exempté n° SA. 43197, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014, publié au JOUE du 26 juin 2014.

Le règlement (UE) n° 2020/972 du 2 juillet 2020 a prolongé de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2023, la période d'application du règlement (UE) n° 651/2014 (RGEC) et par voie de conséquence, celle du régime cadre exempté de notification n° SA. 43197 adopté sur la base du RGEC n° 651/2014.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTIES

Article 3.1 - Engagements du SMMO

Le SMMO s'engage à réaliser ou engager les opérations définies à l'article 1 et précisées à l'annexe 1 des présentes, selon les prescriptions figurant à l'article 4.1 de la convention-cadre de partenariat du 17 décembre 2020.

Article 3.2 – Engagements financiers du Département et modalités de versement de la subvention

Afin de concourir au financement des 2 opérations décrites à l'article 1 et précisées à l'annexe 1 des présentes,, le Département accorde au SMMO, selon les modalités définies au présent article, et en application des dispositions de l'article 4.2 de la convention-cadre du 17 décembre 2020, une subvention d'investissement d'un montant de 2 620 000 € (deux millions si-cent-vingt-mille euros) en complément des aides apportées par d'autres co-financeurs publics (FEDER, Etat et Région), et répartie comme suit :

- 540 000 € au titre du projet d'aménagement d'un équipement de luge « 4 saisons »,
- 640°000 € au titre du Plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) en 2022,
- 1 440 000 € au titre du programme de travaux de rénovation du TSF de Troupézy.

Le Département se libérera, en une seule fois, des sommes dues au titre de la présente convention par virement administratif réalisé au crédit du compte ouvert au nom SMMO, selon les règles de la comptabilité publique et selon les modalités suivantes :

- sur présentation de la liste et du montant des travaux prévus en 2022 concernant le projet d'aménagement d'un équipement de luge « 4 saisons »,
- sur présentation de la liste et du montant des travaux prévus en 2022 dans le cadre du PPARME,
- sur présentation de l'ordre de service concernant le programme de travaux de rénovation du TSF de Troupézy.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le payeur départemental (agent comptable) du Doubs.

ARTICLE 4 - CONTROLE FINANCIER PAR LE DEPARTEMENT

Pour l'exécution de la présente convention, le SMMO se conformera aux obligations financières découlant de l'article 6 de la convention cadre de partenariat 2021-2025 conclue entre le Département et le SMMO en date du 17 décembre 2020 et en facilitera le contrôle par le Département en application dudit article.

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les modalités de modification de la présente convention sont celles définies à l'article 7 de la convention-cadre de partenariat 2021-2025 conclue entre le Département et le SMMO en date du 17 décembre 2020.

ARTICLE 6 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La procédure de résiliation de la présente convention est celle établie à l'article 8 de la convention-cadre de partenariat 2021-2025 conclue entre le Département et le SMMO en date du 17 décembre 2020.

Il est expressément rappelé que la résiliation de la convention-cadre susvisée entraînera de plein droit, la résiliation de la présente convention annuelle d'application, en cours d'exécution.

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES DIFFERENDS

La résolution des litiges entre les parties, portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention intervient dans les conditions fixées à l'article 9 de la convention-cadre de partenariat 2021-2025 conclue entre le Département et le SMMO en date du 17 décembre 2020.

ARTICLE 8 – PRIMAUTÉ DE LA CONVENTION-CADRE

En cas de contradiction sur quelque point que ce soit entre les termes contenus dans la présente convention et ceux de la convention cadre de partenariat 2021-2025 conclue entre le Département et le SMMO en date du 17 décembre 2020, cette dernière prévaut.

ARTICLE 9 - ANNEXE

Fait partie intégrante de la présente convention et a la même valeur juridique, le document suivant :

Annexe 1 : Descriptif et plan de financement :

- de l'équipement de luge « 4 saisons » sur le site de la station de Métabief,
- du plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME),
- du programme de travaux de rénovation du TSF de Troupézy.

Toutefois, en cas de contradiction sur quelque point que ce soit entre les termes contenus dans cette annexe et ceux de la présente convention ou de la convention cadre de partenariat, ces dernières prévaudront.

Faite à, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour le SMMO,

Le Président

du Syndicat mixte du Mont d'Or

Philippe ALPY

Pour le Département,

La Présidente

du Département du Doubs,

Christine BOUQUIN

ANNEXE 1 A LA CONVENTION

Descriptif et plan de financement :

- de l'équipement de luge « 4 saisons » sur le site de la station de Métabief,
- du plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) de la station de Métabief,
- du programme de travaux de rénovation du TSF de Troupézy.

Luge « 4 saisons »

Objectif : création d'un nouveau produit pouvant fonctionner quelles que soient les conditions durant l'ensemble de la période d'exploitation de la station de Métabief, et en particulier durant les ailes de saison, à savoir les mois d'avril et d'octobre.

Modalités de mise en œuvre : 2 phases de travaux de septembre 2021 à juin 2022 :

- remplacement de la luge d'été existante par la création d'une luge toutes saisons,
- création d'un nouveau tracé de luge avec une piste de montée d'une longueur de 449 m et une piste de descente de 687 m,
- dévoiement de pistes de VTT existantes,
- création d'une piste de dirt (contraction de « dirt jumping » ou « saut tout-terrain ») pratique sportive alliant le cyclisme et la voltige issue du VTT et du BMX, consistant à exécuter des figures dans les airs, sur des bosses en terre ou des structures artificielles (ex : skate park).
- création d'ouvrages pour le croisement de ces différentes pistes (tunnel, passerelle, ouvrage supérieurs),
- édification, au pied des pistes, d'un bâtiment d'accueil destiné, entre autres, à l'embarquement et au débarquement des pratiquants.

Plan de financement :

Financeurs	Montant	Taux
Etat (FNADT Massif)	1 000 000 €	23,5 %
Région Bourgogne-Franche-Comté	1 000 000 €	23,5 %
Département du Doubs	1 400 000 €	33 %
Syndicat Mixte du Mont d'Or (autofinancement)	850 000 €	20 %
Total HT	4 250 000 €	100 %

Plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) de la station de Métabief

Objectif : maintien des équipements « hiver/été » de la Station de Métabief et du Stade de Chaux-Neuve.

Modalités de mise en œuvre : élaboration par le SMMO de ce plan pluriannuel sur plusieurs fondements :

- prévoir un investissement annuel régulier visant au maintien de remontées mécaniques et de leur exploitation en toute sécurité,
- raisonner les investissements,
- garantir la sécurité des usagers et des salariés,
- dynamiser constamment la relation client de manière à préparer la clientèle au changement du modèle, à savoir, pour Métabief, le passage progressif d'une station de ski à une station de montagne,
- intégrer les activités liées à l'approche environnementale du site,
- poursuivre le développement du VTT-descente, activité identitaire de la station.

Programme d'investissements :

- amélioration continue et visites réglementaires des remontées mécaniques : confort des clients, motorisation, éléments de roulement, câble, ...
- évolution et maintenance de l'installation de neige de culture : amélioration technologique des performances des enneigeurs, maintien des compresseurs et pompes, travaux de génie civil sur les ouvrages d'art (retenue du Morond, grand étang),
- sécurisation, amélioration commerciale et intégration environnementale des pistes de ski et de VTT descente : végétalisation, traitement des lisières, gestion de l'eau de ruissellement, protection des espèces protégées,
- maintien des performances des véhicules techniques : dameuses, véhicules de chantier (4x4, mini pelle, manuscopique, ...),
- amélioration continue des bâtiments : isolation, hygiène et sécurité des salariés, optimisation des usages,
- développement continu des outils numériques : outils de contrôle, de vente et de promotion, logiciels de maintenance dans tous les secteurs d'activités, outils ludiques pour agrémenter le parcours client,
- amélioration continue des outils de connaissance : observatoire environnemental, études clients, ...

Financement : nécessité d'un montant de 800 000 €/an (soit un montant total de 4 M€ sur la période 2021-2025), selon la répartition suivante :

PPARME 2021-2025				
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Santé, hygiène et sécurité au travail (adaptation des bâtiments, tenues de travail,...)	1 251 000 €	Syndicat Mixte du Mont d’Or	800 000 €	20%
Maintien et amélioration continue des remontées mécaniques	1 189 000 €	Département du Doubs	3°200°000 €	80 %
Parc de véhicules (dameuse, engins de chantier, 4x4,...)	790 000 €			
Développement du numérique pour l’amélioration continue de la relation client	230 000 €			
Maintien des équipements « haut niveau » des tremplins de Chaux-Neuve	210 000 €			
Travaux annuels sur piste de ski et pistes VTT	150 000 €			
Maintenance annuelle de l’installation de neige de culture	105 000 €			
Observatoire de l’environnement (inventaires annuels, nouvelles espèces,...)	75 000 €			
TOTAL	4 000 000 €	4 000 000 €		

Programme de travaux de rénovation du TSF de Troupézy

Le projet de transition climatique du SMMO vise à maintenir le ski alpin dans des conditions optimales de sécurité et de qualité de service.

Les travaux nécessaires au maintien du ski ont été définis grâce à l'approche innovante « EVE » (méthode d'analyse des remontées mécaniques).

A l'issue de ces investigations techniques, un plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME 2021-2025) a pu être planifié.

Une opération spécifique a néanmoins été ciblée pour le télésiège de Troupézy qui nécessite une rénovation lourde.

En effet, cet appareil est l'appareil qui a été le plus utilisé dans l'histoire de la station et qui, en outre, se situe sur un relief très escarpé, sollicitant fortement la mécanique.

La méthode a révélé que l'on pouvait rénover cet appareil tout en augmentant la vitesse d'exploitation, ce qui augmentera le débit et donc le service.

Le programme de travaux consiste donc à :

- rénover les massifs béton défectueux,
- remplacer la gare de départ ayant souffert des désordres provoqués par les instabilités des massifs béton,
- remplacer le câble et le multi-paire (ligne de sécurité) compte tenu des dégradations,
- restructurer la file d'attente et les portiques de contrôle du fait de l'augmentation de vitesse et de l'implantation de la nouvelle gare de départ.

Le coût total de l'opération (travaux + étude + maîtrise d'œuvre) est de 1 800 000 € HT.

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 401
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE - EXPERTISE JURIDIQUE - SECURISATION JURIDIQUE

Objet : Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental

Conformément aux dispositions issues des articles L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut consentir certaines délégations à son Président.

En application de ces dispositions, par délibération en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget et des autorisations de programme et d'engagement en cours ;
- pour intenter au nom du Département les actions en justice ou pour défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et en cassation, devant les juridictions de toute nature (dont les juridictions européennes et communautaires, le tribunal des conflits, les juridictions administratives de droit commun et spécialisées, les juridictions judiciaires y compris d'exception et spécialisées, les juridictions financières) et pour toute action, quelle que puisse être sa nature.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'utilisation de ces délégations depuis la séance du Conseil départemental de décembre 2021. Vous trouverez en annexes au rapport :

- l'état des marchés qui ont fait l'objet d'un contrat écrit et avenants réalisés ;
- l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée ;

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment les articles L.3211-2, L. 3221-10-1 et L.3221-11,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation à Madame la Présidente du Département,

Vu le rapport n° 401 présenté sous le timbre : **DGS / DFA**;

Vu l'avis de la commission n° 4 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Prend acte des informations, ci-annexées, relatives :

- aux marchés et avenants réalisés depuis la séance du Conseil départemental de décembre 2021,
- à l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental de décembre 2021.

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - MARCHES ET AVENANTS REALISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE DECEMBRE 2021

ANNEXE 1

MARCHES REALISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE DECEMBRE 2021

ACCORDS-CADRES A MARCHES SUBSEQUENTS OU MIXTES

CODE ACCORD CADRE	Objet de l'accord-cadre	Type d'accord-cadre	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville
2021DESC0004	TRANSPORTS D'OEUVRES POLE COURBET 4 ans	A marchés subséquents	19/10/2021	LP ART	93100 MONTREUIL
				BOVIS TRANSPORTS	91712 FLEURY MEROGIS
				AXAL	68126 BENWHIR GARE
				SENDSIO	44840 LES SORINIERES
2021DRIT0014	HYDROCARBONES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES ET LES ANNEXES DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DU DEPARTEMENT DU DOUBS 4 ans	A marchés subséquents	08/11/2021	J.C. BONNEFOY	25660 SAONE
				CLIMENT TRAVAUX PUBLICS	25420 VOULJAUCOURT
				ROGER MARTIN	25410 DANNEMARIE SUR CRETE
				EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25200 MONTBELIARD
				EIFPAGE ROUTE CENTRE EST	39570 COURLAUX
				COLAS CENTRE OUEST	25410 DANNEMARIE SUR CRETE
				SIORAT SAS SAINT PRIEST	69800 SAINT PRIEST
				VERMOT	25650 GILLEY

MARCHES ET ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE

Fournitures

CODE MARCHÉ	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2021300673	FOURNITURE DE CD ET DE DVD LOT 1 DISQUES COMPACTS MUSICAUX 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	18/10/2021	GROUPEMENT ACHAT	74960 ANNECY	36 000,00 €
				R D M VIDEO	95110 SANNOIS	
2021300674	FOURNITURE DE CD ET DE DVD LOT2 DISQUES COMPACTS TEXTES ENREGISTRES 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	18/10/2021	BOOK IN DIFFUSION DISTRIB SARL	14790 VERNON	14 400,00 €
				R D M VIDEO	95110 SANNOIS	
2021300676	FOURNITURE DE CD ET DE DVD LOT 3 DVD ENREGISTRES 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	18/10/2021	ATELIERS DIFFUSION AUDIOVISUELLE	75020 PARIS	79 200,00 €
				COLACO SAS	69570 DARDILLY	
2021300675	COLLEGE BAUME LES DAMES FOURNITURE ET POSE SAUTEUSE MULTIFONCTIONS	Marché ordinaire	19/10/2021	HORIS	39800 POLIGNY	15 210,00 €
2021300702	ACHAT PLACES ET PRESTATIONS DE COMMUNICATION POUR LES MATCHS ESBF SAISON 21-22	Marché ordinaire	27/10/2021	ENTENTE SPORT BISONTINE FEMININE	25000 BESANCON PALAIS DES SPORTS	7 000,00 €
2021300715	ACQUISITION ET MAINTENANCE DE DIVERS MATERIELS D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS POUR LES COLLEGES GEORGES POMPIDOU A POUILLEY LES VIGNES ET VICTOR HUGO A BESANCON	Marché ordinaire	02/12/2021	HORIZON VERT	25400 EXINCOURT	11 664,00 €
2021300736	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS HYGIENE ET ACCESSOIRES D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	14/12/2021	JAVEL BARBIZIER SARL	25000 BESANCON	360 000,00 €

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2021300726	FOURNITURE ET POSE D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT D'UNE ARMOIRE DE MAINTIEN EN TEMPERATURE ET D'UN LAVABATTERIE A GRANULE COLLEGE MONT MIROIR A MAICHE	Marché ordinaire	16/12/2021	BERSOT SAS	25052 BESANCON	46 579,20 €
2021300727	FOURNITURE ET POSE D'UNE SAUTEUSE MULTIFONCTION, D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT ET D'UNE ARMOIRE DE MAINTIEN EN TEMPERATURE POUR LE COLLEGE MOUTHE	Marché ordinaire	17/12/2021	HORIS	39800 POLIGNY	31 104,00 €

Prestations intellectuelles

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2021300707	AMO POUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER	Marché ordinaire	15/11/2021	SAS PROTECTAS	35390 GRAND FOUGERAY	4 992,00 €
2021300710	ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE SPECIALISE PATRIMOINE HISTORIQUE - MISSION D'ETUDE D'EVALUATION SALINE ROYALE D'ARC ET SENANS	Marché ordinaire	16/11/2021	ARCHIPAT SARL	69009 LYON 9	79 074,00 €
				ECP ASSOCIES	01290 PONT DE VEYLE	
2021300721	MAITRISE OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT DU BOUT DU LAC - RD 9 SUR LA COMMUNE DE LABERGEMENT STE MARIE	Marché ordinaire	16/12/2021	PMM SARL	39100 DOLE	71 220,00 €
2022300778	ASSISTANCE A LA MAITRISE NUMERIQUE DES ORGANISATIONS SPORTIVES	Marché ordinaire	20/01/2022	WHALLER	92150 SURESNES	38 400,00 €
2022300772	EXPERT BATIMENT DIAGNOSTIC DE STRUCTURE BETON AU COLLEGE LES HAUTES VIGNES A SELONCOURT	Marché ordinaire	12/01/2022	FDI SARL	25720 BEURE	16 080,00 €

Services

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2021300669	TRANSPORTS D'OEUVRES ALLER ET RETOUR EMBALLAGE DEBALLAGE INSTALLATION ET DECHROCHAGE DE L'EXPOSITION UN ATELIER A SOI	Marché ordinaire	15/10/2021	SENDSIO	44840 LES SORNIERES	112 750,55 €
2021300679	ETUDES ET ESSAIS SUR OUVRAGES ART BETON LOT 1 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	20/10/2021	ADISS SARL	59000 LILLE	240 000,00 €
2021300680	ETUDES ET ESSAIS SUR OUVRAGES ART METALLIQUES LOT 2 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	20/10/2021	ADISS SARL	59000 LILLE	240 000,00 €
2021300687	ASSISTANCE TECHNIQUE ET AMO SUR AMENAGEMENTS CYCLABLES 3 ans	Marché à bons de commande avec maxi	25/10/2021	CEREMA DIRECTION TERRITORIALE	69674 BRON CEDEX CASE 1	48 000,00 €
2021300704	MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES MOYENS DE FERMETURE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES - LOT 1 SECTEUR DE BESANCON 4 ans	Marché à bons de commande	28/10/2021	ACCESS CONTROL SARL	25640 MARCHAUX	120 000,00 €
2021300705	MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES MOYENS DE FERMETURE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES - LOT 2 SECTEUR DE PONTARLIER ET MONTBELIARD 4 ans	Marché à bons de commande	28/10/2021	ACCESS CONTROL SARL	25640 MARCHAUX	120 000,00 €
2021300684	REALISATION AUTOSURVEILLANCE DE STATIONS D'EPURATION D'UNE CAPACITE INFIEURE OU EGALE A 500 EH DU DEPARTEMENT DU DOUBS - LOT 1 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	09/11/2021	SCIENCES ENVIRONNEMENT SARL	25000 BESANCON	44 640,00 €
2021300685	REALISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DE STATIONS D'EPURATION D'UNE CAPACITE INFIEURE OU EGALE A 500 EH DU DEPARTEMENT DU DOUBS - LOT 2 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	09/11/2021	LABORATOIRE DEP DU JURA	39802 POLIGNY CEDEX	37 440,00 €
2021300703	VISITES GUIDEES MUSEE COURBET 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	10/11/2021	COOBAR FREDERIQUE	25660 MONTFAUCON	30 000,00 €
2021300706	MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES SANITAIRES PUBLICS AU PARC DE LA GARE D EAU A BESANCON 4 ans	Marché à bons de commande	12/11/2021	INDUSTRIE DE THERMOFORMAGE ET ME	25110 AUTECHAUX	36 000,00 €
2021300686	REALISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DE STATIONS D'EPURATION D'UNE CAPACITE INFIEURE OU EGALE A 500 EH DU DEPARTEMENT DU DOUBS - LOT 3 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	24/11/2021	AMP ENVIRONNEMENT SARL	21000 DIJON	54 720,00 €
2021300714	COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX DANS LES SITES SOCIAUX DU DEPARTEMENT	Marché ordinaire	01/12/2021	PROSERVE DASRI SAS	39700 ROCHEFORT SUR NENON	14 400,00 €
2021300720	MAINTENANCE ET DEPANNAGE SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	10/12/2021	SPIE FACILITIES SAS	21650 SAINT APOLLINAIRE	216 000,00 €
2022300759	MISE EN OEUVRE D'UNE SOLUTION DE VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022	Marché ordinaire	10/12/2021	VOXALY DOCAPOSTE SAS	44800 ST HERBLAIN	21 288,00 €
2021300731	MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES DES PROGICELS ALOES SYRACUSE ET UNIVERSE 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	22/12/2021	ARCHIMED SAS	59000 LILLE	240 000,00 €
2021300732	MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES DU PORTAIL WEB ERMES 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	22/12/2021	ARCHIMED SAS	59000 LILLE	60 000,00 €
2021300733	PRESTATIONS ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT RELATIVES A LA FAUNE SAUVAGE DANS LE CADRE DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	24/12/2021	CD EAU ENVIRONNEMENT SARL	70190 MAIZIERES	110 040,00 €

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2022300737	SERVICE HIVERNAL DES ROUTES DEPARTEMENTALES DU DEPARTEMENT DU DOUBS LOT P55 SECTEUR DE VALDAHON PASSAVANT 4 mois	Marché à bons de commande avec min avec maxi	02/01/2022	KOLLY TP SARL	25360 GONSANS	88 000,00 €
2022300752	PRESTATIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DEPARTEMENT DU DOUBS POUR DES MISSIONS DE REMPLACEMENT D' AGENTS DEPARTEMENTAUX LOT 1 SECTEUR DE BESANCON 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	04/01/2022	ASSOCIATION DOMICILE SERVICES	25800 VALDAHON	1 040 000,00 €
				INTERMED BESANCON	25000 BESANCON	
2022300753	PRESTATIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DEPARTEMENT DU DOUBS POUR DES MISSIONS DE REMPLACEMENT D' AGENTS DEPARTEMENTAUX LOT 2 SECTEUR DE MONTBELIARD 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	04/01/2022	ASSOCIATION DOMICILE SERVICES	25800 VALDAHON	760 000,00 €
				DEFI	25701 VALENTIGNEY	
				FEMMES ACTIVES PAYS MONTBELIARD	25200 MONTBELIARD	
				TRAVAILLONS ENSEMBLE	25400 EXINCOURT	
2022300754	PRESTATIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU DEPARTEMENT DU DOUBS POUR DES MISSIONS DE REMPLACEMENT D' AGENTS DEPARTEMENTAUX LOT 3 PONTARLIER 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	04/01/2022	ASSOCIATION DOMICILE SERVICES	25800 VALDAHON	440 000,00 €
				HAUT SERVICES	25300 PONTARLIER	
2022300758	FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DES PERSONNES AGEES ET OU HANDICAPEES 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	06/01/2022	MAISON FAMILIALE RURALE MORRE	25660 MORRE	20 000,00 €
2022300781	ACTION PRECOCE DE DEVELOPPEMENT DU LANGAGE	Marché ordinaire	20/01/2022	COCCINOTE ASSOCIATION	25000 BESANCON	16 000,00 €
2022300780	CAMPAGNE 2022 GLOBALE POUR REALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP	Marché ordinaire	24/01/2022	BATISCOPIE DOMOBAT EXPERTISES	07400 LE TEIL	59 053,20 €
2022300784	ORGANISATION D'UN SALON DES RECRUTEURS LE 22 MARS 2022	Marché ordinaire	25/01/2022	AGLAE EVENTS SAS	69100 VILLEURBANNE	46 176,00 €

Travaux

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2021300672	ENROBES HYDROCARBONES RD 683 COMMUNES DE BART ET BAVANS	Marché ordinaire	18/10/2021	EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25200 MONTBELIARD	188 916,00 €
2021300668	RECONSTRUCTION DU PONT DES ROSIERS RD437 COMMUNE DE LA CLUSE ET MJOUX	Marché ordinaire	21/10/2021	RAYMOND TRAVAUX PUBLICS SARL	01250 MONTAGNAT	1 174 872,18 €
2021300681	ENROBES HYDROCARBONES RD50 COMMUNE DE GOUEHLANS	Marché ordinaire	22/10/2021	CLIMENT TRAVAUX PUBLICS SAS	25420 VOULJEAU COURT	236 398,80 €
2021300700	AMENAGEMENT EXPOSITION "UN ATELIER A SOI" MUSEE COURBET A ORNANS	Marché ordinaire	27/10/2021	MENUISERIE VUILLEMIN SARL	25220 CHALEZEULE	21 044,10 €
2021300682	ALIGNEMENT D'ARBRES SALINE ROYALE ARC ET SENANS	Marché ordinaire	28/10/2021	ALBIZZIA ESPACES VERTS SAS	25170 RUFFEY LE CHATEAU	381 472,20 €
				ID VERDE SAS	25000 BESANCON	
2021300708	ENROBES HYDROCARBONES RD35 COMMUNES D'AUDINCOURT ET SELONCOURT	Marché ordinaire	08/11/2021	EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25200 MONTBELIARD	160 836,00 €
2021300709	ENTRETIEN D'OUVRAGE DE PROTECTION DES ROUTES - D107E1 COMMUNE DE THORAISE	Marché ordinaire	16/11/2021	TETRA	25580 ETALANS	80 788,62 €
2021300719	TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INSTABILITES ROCHEUSES RD437 COMMUNE D'AUDINCOURT	Marché ordinaire	17/11/2021	ROC AMENAGEMENT SARL	25210 LE RUSSEY	100 000,20 €
2021300701	ENROBES HYDROCARBONES D464 NANCRAZ	Marché ordinaire	23/11/2021	J.C. BONNEFOY	25660 SAONE	136 876,80 €
2021300716	COLLEGE PIERRE VERNIER A ORNANS TRAVAUX DE CREATION D'UN ABRI EXTERIEUR POUR LES ELEVES - LOT 1 TERRASSEMENTS	Marché ordinaire	30/11/2021	TRAVAUX PUBLICS MOUROT	25330 SILLEY AMANCEY	21 433,20 €
2021300717	COLLEGE PIERRE VERNIER A ORNANS TRAVAUX DE CREATION D'UN ABRI EXTERIEUR POUR LES ELEVES - LOT 2 GROS ŒUVRE	Marché ordinaire	30/11/2021	SNCB SARL	25000 BESANCON	34 725,19 €
2021300718	COLLEGE PIERRE VERNIER A ORNANS TRAVAUX DE CREATION D'UN ABRI EXTERIEUR POUR LES ELEVES - LOT 3 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	Marché ordinaire	01/12/2021	NOUVEAU ET MYOTTE SARL	39110 SALINS LES BAINS	98 522,46 €
2021300725	COLLEGE PIERRE VERNIER A ORNANS TRAVAUX DE CREATION D'UN ABRI EXTERIEUR POUR LES ELEVES - LOT 4 ELECTRICITE	Marché ordinaire	15/12/2021	ITESYA	25110 AUTECHAUX	8 392,84 €
2022300735	RD34 HERIMONCOURT SECURISATION DE FALAISE	Marché ordinaire	16/12/2021	NGE FONDATIONS	69800 SAINT PRIEST	61 452,82 €
2022300776	REMPLACEMENT DES ASCENSEURS AU 13 - 15 ET 18 RUE DE LA PREFECTURE A BESANCON	Marché ordinaire	13/12/2021	SCHINDLER	78140 VELIZY VILLACOUBLAY	159 600,00 €

**AVENANTS REALISES DEPUIS LA SEANCE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE DECEMBRE 2021**

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
300376	Extension et restructuration du collège de Pouilley-les-Vignes, lot 1 : terrassement, VRD	30 968,68		1 395,00	32 363,68	4,50%	27/10/2021
300385	Extension et restructuration du collège de Pouilley-les-Vignes, lot 7 : résine de sol	42 631,35		-103,48	42 527,87	-0,24%	04/11/2021
300386	Extension et restructuration du collège de Pouilley-les-Vignes, lot 8 : électricité	36 913,91		sans incidence financière	36 913,91		28/10/2021
300263	Traitement d'un glissement de terrain à Nans-sous-Ste Anne	111 017,40		17 742,95	128 760,35	15,98%	05/11/2021
300384	Extension et restructuration du collège de Pouilley-les-Vignes, lot 5 : menuiseries extérieures	61 180,00		3 320,00	64 500,00	5,43%	18/11/2021
3158	Service hivernal des RD du Doubs, lot P 23 : secteur de Pontarlier- Les Gras	sans mini maxi		sans incidence financière			25/11/2021
3160	Service hivernal des RD du Doubs, lot P 31 : secteur de Levier- Evillers	sans mini maxi		sans incidence financière			30/11/2021
3161	Service hivernal des RD du Doubs, lot P 32 : secteur de Sombacour - Val d'Usiers	sans mini maxi		sans incidence financière			30/11/2021
3165	Service hivernal des RD du Doubs, lot P 42 : secteur de Morteau	sans mini maxi		sans incidence financière			25/11/2021

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
300397	Maitrise d'œuvre relative aux travaux de construction d'un bâtiment à usage de chevrerie-bergerie	31 980,00		7 950,00	39 930,00	24,86%	29/11/2021
300622	Fourniture et livraison de vélos à assistance électrique, gros entretien et géolocalisation	sans mini maxi		sans incidence financière			02/12/2021
300420	Travaux d'installation de dispositifs de lutte à la chaleur, rue de la Préfecture, lot 2 : charpente, couverture	77 022,00		12 685,15	89 707,15	16,47%	14/12/2021
3458	Fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de matériel divers dans les collèges publics et bâtiments administratifs du Département du Doubs, lot 10 : équipements pédagogiques spécifiques	sans mini maxi	sans incidence financière	sans incidence financière			16/12/2021
3449	Fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de matériel divers dans les collèges publics et bâtiments administratifs du Département du Doubs, lot 4 : tableaux et paillasse	sans mini maxi	sans incidence financière	sans incidence financière			16/12/2021
300388	Travaux de restauration de l'atelier Courbet, phase 3, lot 1 : démolition, gros œuvre, maçonnerie	275 212,53	4 650,00	37 882,86	317 745,39	15,45%	22/12/2021
300501	MS enrobés hydrocarbonés, rue de Dole à Besançon	572 548,00		149 503,68	722 051,68	26,11%	09/12/2021
300175	Nettoyage des locaux des bâtiments et des collèges du Doubs, lot 2 : secteur de Montbéliard	sans mini maxi		sans incidence financière			03/01/2022

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
19SGR01T	Travaux acrobatiques pour la protection des routes départementales contre les instabilités rocheuses NGE FONDATIONS	sans mini maxi		sans incidence financière			20/12/2021
19SGR01T	Travaux acrobatiques pour la protection des routes départementales contre les instabilités rocheuses ROC	sans mini maxi		sans incidence financière			20/12/2021
19SGR01T	Travaux acrobatiques pour la protection des routes départementales contre les instabilités rocheuses TETRA	sans mini maxi		sans incidence financière			03/01/2022
300408	Travaux de restauration de l'atelier Courbet, phase 3, lot 2 : charpente, couverture, étanchéité et bardage	223 130,90		46 718,47	269 849,37	20,94%	11/01/2022
3446	Fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de matériel divers dans les collèges publics et batiments du Département du Doubs, lot 1 mobilier scolaire	sans mini maxi		sans incidence financière			14/01/2022
3447	Fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de matériel divers dans les collèges publics et batiments du Département du Doubs, lot 2 mobilier pour centre de documentation et d'information	sans mini maxi		sans incidence financière			14/01/2022
3448	Fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de matériel divers dans les collèges publics et batiments du Département du Doubs, lot 3 mobilier de demi-pension	sans mini maxi		sans incidence financière			14/01/2022
300184	Nettoyage des locaux des bâtiments et des collèges du Doubs, lot 1 : secteur de Besançon	sans mini maxi		sans incidence financière			25/01/2022

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 402
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DMAP

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE - EXPERTISE JURIDIQUE - CONTENTIEUX

Objet : Action en justice - Diffamation des services départementaux

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I – LES FAITS.....	2
II – OPPORTUNITE D'UNE ACTION JUDICIAIRE POUR DIFFAMATION ET INJURE PUBLIQUE.....	3
II – 1. NECESSITE D'UNE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE POUR AGIR EN JUSTICE.....	3
II – 2. ACTION PROPOSEE	3
DELIBERATION	5

INTRODUCTION

Les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département du Doubs font l'objet de diffamations et d'injures publiques sur une page Facebook publique créée par les parents de deux enfants, des jumeaux de 6 ans, qui ont été confiés le 18/09/2020 aux services de l'ASE de Haute-Savoie, puis à l'ASE du Doubs, la famille ayant déménagé depuis en Italie pour fuir les services sociaux.

Ces deux enfants ont été confiés à l'ASE sur décision du juge des enfants, au regard des éléments de danger de leur milieu familial, relevés par différents services.

Le présent rapport a pour objet de proposer une action judiciaire pour diffamation et injure publique à l'encontre des parents.

I – LES FAITS

Les parents ont créé le 09/11/2021 un compte Facebook public intitulé :

Emma e Matthias: sottrazione minori

Ils publient de nombreuses photos et vidéos de leurs enfants sur ce compte, avec des mentions diffamatoires et injurieuses à l'égard des services de protection de l'enfance du Département du Doubs, comme par exemple :

« M. avant l'arrivée de ses bourreaux (= Aide sociale à l'enfance de Besançon). » (03/01/2022) »

« E. avant l'arrivée de ses bourreaux (= Aide sociale à l'enfance de Besançon). E. libre et en bonne santé » (03/01/2022) »

« M. avant son placement abusif.

Merci à l'Aide sociale à l'enfance de Besançon pour avoir détruit physiquement (voir plainte brûlures cigarettes adressée à la famille d'accueil) et psychiquement. » (02/01/2022) ».

« E. avant l'arrivée de ces bourreaux. Elle était en bonne santé selon la pédiatre (voir carnet de santé).

Après le placement abusif E. est en dénutrition grave avec IMC= 13.7

Merci à l'Aide sociale à l'enfance de Besançon pour le magnifique travail fait pour détruire la santé de E. » (02/01/2022) ».

« Mes jumeaux avant l'arrivée des bourreaux des enfants. » (02/01/2022) ».

« E avant la maltraitance institutionnelle pratiquée vers elle et M. » (02/01/2022) ».

Par ailleurs, les parents s'en prennent à l'assistante familiale du Département qui a accueilli l'un des deux enfants et ont mis en ligne sur ce compte public, la plainte qu'ils ont déposée à son encontre pour « brûlures de cigarettes ». L'assistante familiale a porté plainte car ses coordonnées personnelles ont ainsi été mises en ligne sans son consentement et a sollicité la protection fonctionnelle du Département.

II – OPPORTUNITÉ D'UNE ACTION JUDICIAIRE POUR DIFFAMATION ET INJURE PUBLIQUE

II – 1. Nécessité d'une délibération de l'Assemblée départementale pour agir en justice

La diffamation est définie à l'article 29 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse comme toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.

L'injure est quant à elle définie par ce même article (alinéa 2) comme toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.

Les peines encourues sont des peines d'amende délictuelles, d'un montant de 45 000 € en matière de diffamation publique envers les administrations publiques, et de 12 000 € en matière d'injure publique, conformément aux termes respectifs des articles 30 et 33 de la loi du 29 juillet 1881.

L'article 48 1° de la loi de 1881 précitée exige une délibération préalable prise par l'Assemblée délibérante de la collectivité pour engager les poursuites.

Il apparaît que la jurisprudence est très restrictive en la matière en ce qu'elle exige une délibération préalable de l'Assemblée départementale, même si le Président du Conseil départemental a reçu délégation pour ester en justice. Par ailleurs la Cour de cassation a précisé dans un arrêt du 18/05/1993 que même si l'article 24 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 autorise le Conseil départemental à déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente, ce texte ne peut pas déroger à la disposition spéciale édictée en matière pénale par l'article 48 1° de la loi du 29 juillet 1881 qui prévoit une délibération de « l'Assemblée générale ». Autrement dit, le Président du Conseil départemental ne peut agir en justice que sur délibération spécifique, précise (et non d'ordre général) et préalable de l'Assemblée départementale (organe délibérant).

Enfin, l'article 65 de ladite loi prévoit une prescription réduite de trois mois à compter de la date de la publication litigieuse, peu importe que le contenu demeure par la suite en ligne. Il s'agit en effet d'une infraction instantanée (et non continue).

II – 2. Action proposée

La société Facebook dispose d'une procédure interne de « signalement pour diffamation ». Pour l'heure, elle refuse de fermer le compte des parents auteurs des diffamations et injures à l'encontre des services de l'ASE.

Il apparaît donc nécessaire d'engager une action en justice dans le délai contraint de trois mois à compter de la date de la publication litigieuse, afin de pouvoir communiquer un jugement à Facebook en vue de la fermeture de cette page publique.

En effet, le risque est que le Département ne dispose plus d'aucun recours pour faire cesser ces agissements, alors que ces publications sont très facilement accessibles et qu'elles portent atteinte à la réputation des services départementaux et inquiètent les professionnels nommément désignés.

Il est donc proposé d'agir en justice via une **citation directe devant le Tribunal judiciaire**, qui interrompra la prescription de l'action publique et de l'action civile (demande de dommages-intérêts), et provoquera l'engagement des poursuites.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, l'exercice des poursuites par la collectivité nécessitant une délibération préalable de l'Assemblée départementale, **il vous est proposé d'autoriser Mme la Présidente du Département à engager une action en justice pour diffamation et injure publique afin de faire cesser les publications litigieuses susvisées et de voir fermer la page Facebook publique intitulée : [Emma e Matthias: sottrazione minori](#)**

*
**

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3121-19 ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de procédure pénale, et notamment ses articles 381 à 388-5, 389 à 392-1 et 550 à 566 (relatifs à la citation directe) ;

Vu la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, et notamment ses articles 29, 30, 33, 48, 1° et 65 (relatifs aux délits de diffamation et d'injure publiques) ;

Vu le rapport n° 402 présenté sous le timbre : **DGS / DMAP** ;

Vu l'avis de la commission n° 4 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Considérant que la page Facebook publique des époux N. intitulée [Emma e Matthias: sottrazione minori](#) contient de nombreux propos diffamatoires et/ou injurieux à l'encontre du service départemental de l'Aide sociale à l'enfance ;

Considérant que le délai de prescription des infractions de diffamation et d'injure publiques est de 3 mois à compter de la publication ;

Considérant que le Conseil départemental doit délibérer spécifiquement, précisément et préalablement à toute citation directe des époux N. pour diffamation et/ou injure publique devant le Tribunal judiciaire territorialement compétent ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

1) Prend acte des publications en litige sur la page Facebook publique des époux N., intitulée [Emma e Matthias: sottrazione minori](#), et créée le 9 novembre 2021, de différents textes diffamant et injuriant publiquement le Département du Doubs, accusant notamment les services de protection de l'enfance d'être des bourreaux, d'avoir détruit physiquement et psychiquement les enfants et de pratiquer de la maltraitance institutionnelle,

- 2) Approuve la citation directe des auteurs et responsables desdites publications devant le Tribunal judiciaire territorialement compétent pour délits de diffamation et/ou d'injure publique,
- 3) Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout acte ou engager toute action relative à cette affaire,

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 403
	Commission[s] : 44
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Rémunération des Assistants Familiaux

INTRODUCTION

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance a prévu, dans son titre III, un certain nombre de dispositions visant à valoriser l'exercice du métier d'assistant familial. Ces mesures portent sur la rémunération, mais aussi sur la mise en place de temps de répit, le cumul d'employeurs, le départ à la retraite...

L'article 28 de la présente loi précise ainsi que le montant minimal de rémunération versé lors de l'accueil continu ne peut être inférieur au salaire minimum interprofessionnel de croissance mensuel (SMIC).

Cette disposition s'appliquera aux assistants familiaux qui accueillent un seul enfant en accueil continu.

L'entrée en vigueur de ce dispositif est fixée par décret et au plus tard le premier jour du septième mois suivant la publication de la loi précitée, soit le 1^{er} septembre 2022.

Pour autant, afin de garantir dès à présent à tous les assistants familiaux un niveau de rémunération au moins égal au SMIC, il est proposé d'anticiper la mise en œuvre de cette mesure en modifiant les critères définis dans la délibération du 22 juin 2020, établissant la rémunération des assistants familiaux.

S'agissant des autres dispositions, elles nécessitent des précisions quant à leur mise en œuvre, qui seront définies par le décret à venir.

61 assistants familiaux accueillait un enfant en continu au 1^{er} janvier 2022.

Cela représente pour ces agents un gain brut mensuel égal à 290,63 €.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité technique, réuni le 3 mars dernier.

Il est proposé de définir les différents forfaits de rémunération sur les bases suivantes, sachant que les montants concernant l'accueil continu de plusieurs enfants restent inchangés.

Nombre d'enfants accueillis	Part fonction globale	Part accueil
1 enfant	54.50 SMIC horaire	97,5 SMIC HORAIRE
2 enfants	54.50 SMIC horaire	140 SMIC HORAIRE
3 enfants	54.50 SMIC horaire	235 SMIC HORAIRE
4 enfants	54.50 SMIC horaire	330 SMIC HORAIRE
5 enfants	54.50 SMIC horaire	425 SMIC HORAIRE

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action sociale des familles ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 3 mars 2022 ;

Vu le rapport n° 403 présenté sous le timbre : **DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° 4 4 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide de fixer, à compter du 1^{er} avril 2022 les différents forfaits de rémunération pour les Assistants Familiaux ainsi qu'il suit :

Nombre d'enfants accueillis	Part fonction globale	Part accueil
1 enfant	54.50 SMIC horaire	97,5 SMIC HORAIRE
2 enfants	54.50 SMIC horaire	140 SMIC HORAIRE
3 enfants	54.50 SMIC horaire	235 SMIC HORAIRE
4 enfants	54.50 SMIC horaire	330 SMIC HORAIRE
5 enfants	54.50 SMIC horaire	425 SMIC HORAIRE

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 404
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Elections professionnelles - composition des instances et modalités de vote

INTRODUCTION

Les prochaines élections professionnelles se tiendront le jeudi 8 décembre 2022.

A cette occasion, les agents du Département seront amenés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation dont l'architecture a été renouvelée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui prévoit :

- **La fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une seule instance, le Comité social territorial (CST).** Au sein de cette instance une formation sera spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- **La création d'une commission consultative paritaire (CCP) unique,** au lieu d'une par catégorie hiérarchique (A, B et C) ;
- **La suppression des groupes hiérarchiques** au sein des commissions administratives paritaires (CAP). La mise en place d'une CAP par catégorie hiérarchique est cependant conservée.

Par ailleurs, le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 ouvrait la possibilité aux collectivités territoriales de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel. Si ce choix n'a pas été fait il y a 4 ans, la collectivité semble aujourd'hui tout à fait à même de recourir à cette modalité, à la fois fiable, sécurisante, et qui simplifie le processus de vote et de dépouillement.

Ces différents points ont recueilli un avis favorable du comité technique, les 7 octobre 2021 et 3 mars 2022.

I - LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au Comité Social territorial précise les modalités d'élection des représentants du personnel au sein de cette organisation.

Au plus tard six mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer les points suivants pour le CST :

- le nombre de représentants titulaires du personnel,
- le nombre de représentants du collège employeur et le maintien ou la suppression du paritarisme numérique,
- le recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité.

Un groupe de travail avec les organisations syndicales a eu lieu le 31 janvier dernier afin de les concerter sur ces modalités. Un accord a été trouvé sur les différents points à examiner.

Composition

Le nombre des représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant, dans une tranche définie réglementairement qui dépend de l'effectif des agents relevant du Comité social territorial. Cet effectif comprend les agents qui ont la qualité d'électeurs au CST au 1^{er} janvier 2022. (Article 4 décret n° 2021-571 du 10 mai 2021)

- 3 à 5 représentants lorsque l'effectif est > ou égal à 50 et < 200
- 4 à 6 représentants lorsque l'effectif est > ou égal à 200 et < 1 000
- 5 à 8 représentants lorsque l'effectif est > ou égal à 1 000 et < 2 000
- 7 à 15 représentants lorsque l'effectif est > ou égal à 2 000

L'application au Département :

L'effectif de la collectivité au 1^{er} janvier 2022 est arrêté à 2 225 agents.

C S T		
EFFECTIF TOTAL	REPARTITION FEMMES/HOMMES	
2 225	Femmes : 1 502	Hommes : 723
	67,50%	32,50%
Nombre de représentants titulaires		
Effectif > ou égal à 2 000	7 à 15	
Application effectif du Département		
10 titulaires et 10 suppléants		

Le nombre de représentants titulaires du personnel doit donc être fixé entre 7 et 15 représentants.

Après consultation des représentants du personnel, et dans la mesure où le cadre actuel de 10 représentants du personnel titulaires donne satisfaction, il est proposé de maintenir ce nombre.

Le nombre de représentants du collège employeur

L'exigence du paritarisme numérique entre les deux collèges de représentants est supprimée depuis la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Cependant, les représentants du collège employeur ne peuvent pas être plus nombreux que les représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial. (Article 4 du décret n°85-565 du 30 mai 1985)

Afin de traduire l'engagement des membres de l'autorité territoriale sur les questions relevant du dialogue social interne à la collectivité, il est proposé de maintenir le paritarisme numérique entre les deux collèges, soit 10 représentants titulaires pour le collège employeur au Comité Social Territorial.

Les modalités de vote du collège employeur (voix délibérative ou non)

Les avis du Comité Consultatif territorial sont émis, par principe, à la majorité des seuls représentants du personnel. Toutefois, la collectivité peut, par délibération, prévoir que ce collège ait une voix délibérative. Dans ce cas, il sera recueilli d'une part l'avis du collège des représentants du personnel, d'autre part l'avis du collège employeur. Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. (Article 26 du décret n°85-565 du 30 mai 1985).

Il est proposé de maintenir le vote des représentants de la collectivité, afin d'affirmer la prise de position des membres du collège employeur sur les questions de dialogue social.

La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le Comité Social Territorial.

Le nombre de représentants suppléants au sein de cette instance est égal au nombre de représentants titulaires. (Article 16 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021)

Toutefois, à la demande des représentants du personnel, il est proposé de définir un nombre de 20 suppléants. Les modalités de participation aux instances seront définies par le règlement intérieur de la formation spécialisée afin d'assurer un bon fonctionnement des séances.

II - LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Composition

Le nombre de représentants varie selon l'effectif de fonctionnaires relevant directement de la catégorie de CAP concerné, avec parité entre les représentants du personnel et les représentants du collège employeur. (Article 2 du décret n°89-229 du 17 avril 1989).

- 3 représentants lorsque l'effectif est < à 40 fonctionnaires
- 4 représentants lorsque l'effectif est de 40 à 249 fonctionnaires
- 5 représentants lorsque l'effectif est de 250 à 499 fonctionnaires
- 6 représentants lorsque l'effectif est de 500 à 749 fonctionnaires
- 7 représentants lorsque l'effectif est de 750 à 999 fonctionnaires
- 8 plus de 1 000 fonctionnaires

L'application au Département :

CAP A	Effectif	% H/F		Nombre de représentants
	Total: 553			
	Femmes : 454	82,10%		6
	Hommes: 99	17,90%		
CAP B	Effectif	% H/F		Nombre de représentants
	Total: 311			
	Femmes : 211	67,85%		5
	Hommes: 100	32,15%		
CAP C	Effectif	% H/F		Nombre de représentants
	Total: 813			
	Femmes : 408	50,18%		7
	Hommes: 405	49,82%		

III - LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

COMPOSITION

Le nombre des représentants titulaires du personnel est déterminé en proportion de l'effectif d'agents contractuels avec la part respective femmes / hommes, selon le tableau suivant : (Article 4 décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016).

- 2 représentants lorsque l'effectif est < à 25 agents contractuels
- 3 représentants lorsque l'effectif est compris entre 25 et < 100
- 4 représentants lorsque l'effectif est compris entre 100 et < 250
- 5 représentants lorsque l'effectif est compris entre 250 et < 500
- 6 représentants lorsque l'effectif est compris entre 500 et < 750
- 7 représentants lorsque l'effectif est compris entre 750 et < 1000
- 8 représentants lorsque l'effectif est au moins égal à 1 000

L'application au Département :

CCP		
EFFECTIF TOTAL	Répartition Femmes/Hommes	
473	Femmes : 378	Hommes : 95
	79,90%	20,08%
Nombre de représentants titulaires		
5		

IV - LES MODALITES ET MISE EN ŒUVRE DU VOTE ELECTRONIQUE

Lors des dernières élections, la collectivité, comme bien d'autres, avait organisé les élections professionnelles selon les modalités classiques associant vote au sein d'un bureau de vote unique et vote par correspondances.

Les retours d'expériences des collectivités après les dernières élections professionnelles et les garanties réglementaires s'appliquant à ce dispositif nous conduisent à proposer un vote par la voie électronique, qui offre plusieurs avantages dont :

- Un accès facilité au vote par le biais d'un site internet accessible avec tous les outils informatiques (ordinateurs personnels ou professionnels, smartphone, etc.) ;
- Une fiabilisation et une simplification du processus de vote et de dépouillement ;
- Une période de vote élargie pour les électeurs ;
- Une visibilité en temps réel de la participation des électeurs au scrutin.

La mise en place de ce dispositif, comme modalité exclusive d'expression des suffrages, sera confiée à un prestataire extérieur spécialisé dans l'organisation et la mise en œuvre de processus électoraux, la société VOXALY.

L'ensemble des modalités d'organisation telles que prévues par l'article 4 du décret du 9 juillet 2014 seront présentées lors d'une prochaine Assemblée.

Des garanties réglementaires

Le décret n° 2014-73 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique prévoit un ensemble de garanties qui sécurisent le bon déroulé du processus électoral, et notamment :

- La désignation d'un expert indépendant qui vérifie que le système de vote respecte les garanties prévues par la réglementation.
- La mise en place d'une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique. Cette cellule est composée de membres de la collectivité et de représentants du personnel.
- La mise en place d'un centre d'appel chargé de répondre aux électeurs afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote.
- L'envoi aux électeurs par courrier d'une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales.

Une communication tout au long du processus

Tout au long du processus des élections professionnelles, un plan de communication spécifique sera déployé, pour expliquer le rôle des instances représentatives du personnel, l'impact des élections professionnelles, qui est électeur, comment voter, etc.

En amont de sa mise en place, une démonstration de l'outil de vote électronique par le prestataire retenu a été proposée à l'attention des représentants du personnel.

Il est précisé dès à présent qu'une vigilance particulière sera accordée aux assistants familiaux, aux agents des collèges et de la direction des routes qui ne disposent pas d'un ordinateur professionnel à titre individuel.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Comité technique en date des 7 octobre 2021 et 3 mars 2022 ;

Vu le rapport n° **404** présenté sous le timbre : **DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide que le nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial, issus des élections du 8 décembre 2022 sera fixé à 10 représentants du personnel.

Décide le maintien du paritarisme et à ce titre de fixer à 10 le nombre de représentants du collège employeur.

Décide de maintenir la voix délibérative des représentants du collège employeur au sein du Comité Social Territorial (CST).

Décide de fixer à 20 le nombre de suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Les modalités de participation aux instances seront définies par le règlement intérieur de la formation spécialisée afin d'assurer un bon fonctionnement des séances.

Décide de recourir au vote électronique par internet, comme modalité exclusive d'expression des suffrages, pour l'élection des représentants du personnel aux différentes instances (CST, CAP, CCP).

Décide de confier la mise en place du vote électronique à un prestataire extérieur spécialisé dans l'organisation et la mise en œuvre de processus électoraux, la société VOXALY.

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 405
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

RESSOURCES HUMAINES

Objet : Protection sociale complémentaire des personnels du Département

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I – LA COLLECTIVITE EN QUELQUES CHIFFRES.....	3
I – 1. PRESENTATION DE L'ABSENTEISME DANS LA COLLECTIVITE	3
I – 2. L'IMPACT DE L'ABSENTEISME SUR LA REMUNERATION.....	4
II – PANORAMA DE LA COUVERTURE DES AGENTS DANS LA COLLECTIVITE	6
II – 1. LE RISQUE SANTE	6
II – 2. LE RISQUE PREVOYANCE.....	9
III – LES MECANISMES DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	11
IV – L'EVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.....	14
IV – 1. L'ACCORD MAJORITAIRE OU LA LIBRE ADHESION	14
IV – 2. LES HYPOTHESES D'EVOLUTIONS POUR LA SANTE ET LA PREVOYANCE.....	14
IV - 3 SYNTHESE	15
DELIBERATION	16

INTRODUCTION

L'accompagnement social représente une composante importante dans la gestion des ressources humaines des collectivités. En effet, la mise en place d'une politique sociale renforcée en faveur des personnels contribue à un climat de travail favorable et à l'implication des personnels dans la réalisation de leurs missions. Elle est aussi un vecteur de fidélisation des agents et d'attractivité au moment du recrutement.

Au-delà de ces enjeux immédiats, le vieillissement des personnels confronte régulièrement la collectivité à des situations d'inaptitude au cours de la carrière, ce qui représente un sujet majeur pour les années à venir.

Il y a dix ans, un premier volet s'est ouvert au niveau national avec le décret du 8 novembre 2011 qui donnait la possibilité aux employeurs publics de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents sur les risques santé (mutuelle) et prévoyance (garantie maintien de salaire). Ce décret venait encourager les employeurs publics à participer au financement des cotisations des personnels pour limiter les risques de perte de rémunération lors d'arrêt long et améliorer la santé des agents.

Selon une enquête IFOP réalisée pour la Mutuelle nationale territoriale (MNT) en 2017, 56% des collectivités territoriales participaient financièrement à la protection sociale complémentaire au titre de la santé (pour un montant moyen de 17€) et 69% au titre de la prévoyance (pour un montant moyen de 11€).

Le Département participe depuis 2013 à la mutuelle santé de ses agents, lorsque cette dernière est labellisée et sous réserve de conditions de revenus. Il offre également la possibilité d'adhérer à un contrat de groupe négocié à un taux très avantageux pour la prévoyance, mais sans participation financière de la part de la collectivité.

Avec l'ordonnance du 17 février 2021, c'est un nouveau volet de la protection sociale complémentaire qui se met en place. La participation des employeurs territoriaux devient cette fois obligatoire sur la base d'un montant de référence minimum fixé par décret (en attente de publication).

Les employeurs territoriaux devront participer à minima :

- Au 1er janvier 2025 au plus tard, à hauteur de 20% de ce montant pour le risque prévoyance
- Au 1er janvier 2026 au plus tard, à hauteur de 50% de ce montant pour le risque santé

Cette participation devra se mettre en place via l'un des deux mécanismes déjà existants depuis 2011 ; soit en participant financièrement à un contrat personnel dit « labellisé » conclu par l'agent soit en proposant une convention collective négociée et en partie financée par l'employeur.

Ces mécanismes diffèrent du fonctionnement dans le secteur privé qui a conduit à l'obligation pour les salariés de recourir à la « mutuelle d'entreprise ». Sauf accord collectif le décidant, les personnels territoriaux resteront libres d'adhérer aux dispositifs proposés par la collectivité. L'obligation pour l'employeur est de proposer des mécanismes de participation financière, les agents sont ensuite libres d'y adhérer.

La réforme de 2021 implique dans un premier temps de formaliser un état des lieux qui doit être le support d'un débat en Assemblée départementale. C'est l'objet du rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Un deuxième temps de mise en œuvre s'ouvrira ensuite pour définir les modalités de mise en place de cette participation financière en concertation avec les représentants du personnel.

Le présent rapport vous propose de prendre connaissance tout d'abord de quelques chiffres globaux relatifs à l'absentéisme au sein de la collectivité et à son impact collectif et individuel (I).

Il présente ensuite un panorama de la couverture sociale des personnels départementaux (II), tant sur le risque santé que prévoyance, sur la base d'une enquête réalisée auprès des agents et de données RH.

Enfin, ce rapport présente les mécanismes de participation à la protection sociale complémentaire (III) et identifie les évolutions de la protection sociale complémentaire des agents départementaux (IV).

Une présentation de l'ensemble de ces éléments a été effectuée lors du dernier comité technique, le 25 novembre 2021. Les représentants du personnel se sont montrés particulièrement intéressés et mobilisés par ce dossier, qui sera, de par son importance et ses enjeux, le dossier à caractère social des prochaines années.

I – LA COLLECTIVITE EN QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la collectivité est de 2 322 agents dont 1 714 agents titulaires, 328 contractuels, 243 assistants familiaux et 37 agents de droit privé (cf. bilan social 2020).

Les femmes représentent 66% de l'effectif et les hommes 34%.

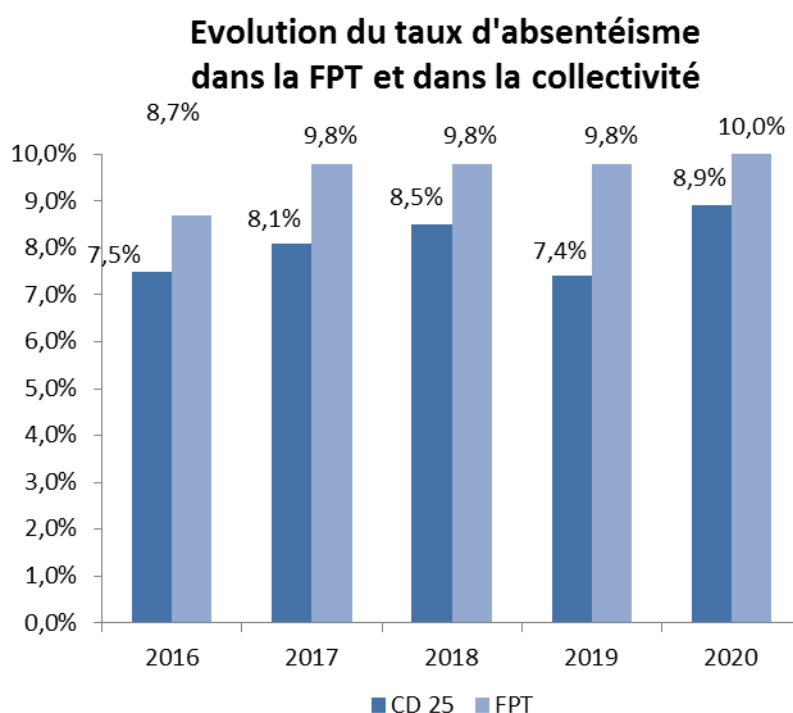
L'âge moyen est de 47 ans, 23.89% des agents ont moins de 40 ans et 45.70% plus de 50 ans.



I – 1. Présentation de l'absentéisme dans la collectivité

En 2020 au Département, le nombre de journées d'absences des agents s'élève à 61 682 journées, cela représente l'équivalent de 169 ETP absents tout au long de l'année. Le taux d'absentéisme de la collectivité s'élève à 8.9 % soit en deçà du niveau national du taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale, qui s'établit à près de 10%. Pour autant, il impacte fortement le fonctionnement de la collectivité.

L'analyse de l'absentéisme au sein de la collectivité prend en compte les absences pour maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail, maladie professionnelle mais aussi maternité et paternité. Il concerne les agents permanents et non permanents (hors assistants familiaux).



Le diagnostic absentéisme du cabinet ENEIS réalisé en janvier 2019 révélait que la plus grande proportion des agents qui s'arrêtent, ne le font qu'une seule fois au cours de l'année (46 %) et pour des absences de plutôt courte durée (entre 1 et 3 jours) concentrées sur les mois de décembre et janvier.

Les analyses statistiques du cabinet faisaient apparaître les agents polyvalents des collèges, les travailleurs sociaux et les infirmiers comme étant les plus exposés à l'absentéisme.

I – 2. L'impact de l'absentéisme sur la rémunération

La protection sociale complémentaire dans son volet prévoyance constitue une véritable politique sociale en faveur des personnels car, aux soucis de santé et aux frais médicaux, peuvent rapidement s'ajouter des difficultés financières liées à une baisse conséquente de la rémunération.

Pour les agents titulaires, trois types de congés maladie sont à distinguer :

Maladie ordinaire	
90 jours à plein traitement (3 mois)	270 jours à demi-traitement (9 mois)
Un agent des routes, adjoint technique au 6^{ème} échelon (INM 340) se casse la jambe, il a un arrêt de maladie d'une durée de 3 mois. Au bout de 3 mois, il doit de nouveau se faire opérer car il n'a pas récupéré toute sa mobilité, il va alors être rémunéré à demi-traitement. Sa rémunération nette diminue de 1 620 € à 810 € par mois.	
Congé de longue maladie	
1 an à plein traitement	2 ans à demi-traitement
Exemple de pathologies ouvrant droit à ce congé : accident vasculaire cérébral, insuffisance respiratoire chronique grave, cancer, maladie du système nerveux telle que la sclérose en plaques, etc. Un attaché territorial chargé de mission placé au 5^{ème} échelon (INM 480) est atteint d'un AVC, il va devoir suivre une rééducation longue. Au-delà d'une année de congé longue maladie, il va être rémunéré à demi-traitement. Sa rémunération nette va diminuer de 2 370 € à 1 185 € par mois.	
Congé de longue durée	
3 ans à plein traitement	2 ans à demi-traitement
Exemple de pathologies ouvrant droit à ce congé : cancer, maladie mentale, tuberculose, etc. Un agent technique est atteint d'un cancer ; il va être rémunéré à demi-traitement au-delà de 3 années de placement en congé longue durée.	

Ces deux derniers congés (longue maladie et longue durée) sont accordés pour des pathologies précises présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée. Ces pathologies nécessitent un traitement et des soins prolongés après avis du comité médical. Pour les agents contractuels, des droits à congé maladie du même type existent mais ils sont soumis par la réglementation à une condition de durée de services :

Maladie ordinaire après 4 mois de services	
1 mois plein traitement	1 mois demi-traitement
Maladie ordinaire après 2 ans de services	
2 mois plein traitement	2 mois demi-traitement
Maladie ordinaire après 3 ans de services	
3 mois plein traitement	3 mois demi-traitement
Congé de grave maladie	
1 an plein traitement	2 ans demi-traitement

Cet impact sur la rémunération est strictement encadré par la réglementation.

Les contrats de prévoyance « maintien de salaire » que peuvent souscrire les agents à titre individuel permettent de compenser cette perte de rémunération. La souscription de tels contrats n'est cependant pas généralisée, notamment en raison du surcoût financier qu'ils représentent.

II – PANORAMA DE LA COUVERTURE DES AGENTS DANS LA COLLECTIVITE

Ce panorama de la couverture des agents de la collectivité s'appuie à la fois sur les données issues des différents dispositifs et logiciels RH et d'une enquête menée auprès des agents du 6 juillet au 15 août 2021 portant sur leur couverture personnelle en matière de mutuelle et de prévoyance.

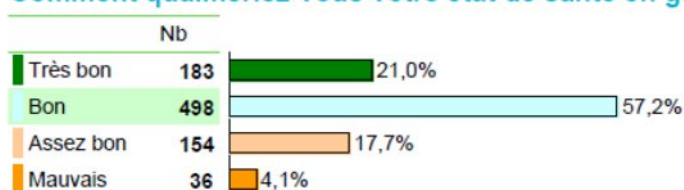
873 agents ont participé à cette enquête, soit un taux de réponse de près de 40% des agents de la collectivité.

La majorité des répondants à cette enquête sont des agents en bonne santé avec peu d'arrêts maladie.

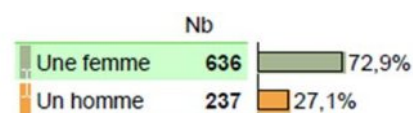
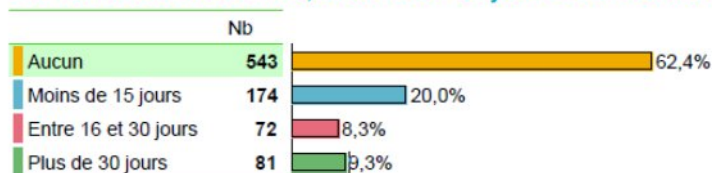
78.2% des répondants considèrent leur état de santé comme bon ou très bon

62.4% déclarent n'avoir eu aucun jour d'arrêt maladie sur ces 12 derniers mois

Comment qualifieriez-vous votre état de santé en général ?



Sur les 12 derniers mois, à combien de jours estimez-vous votre durée d'arrêt maladie ?



La part de femmes parmi les répondants est légèrement surreprésentée par rapport à la répartition dans l'ensemble de la collectivité (bilan social 2020 : 66% de femmes et 34% d'hommes).

II – 1. Le risque santé

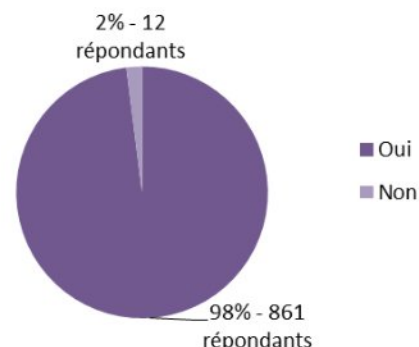
▪ Définition du risque

Le risque santé constitue les risques d'atteinte à l'intégrité physique des agents dans leur vie personnelle. La complémentaire maladie (mutuelle) prend en charge les dépenses de santé non couvertes par la sécurité sociale tels les frais médicaux courants (médecin, pharmacie, laboratoire, etc.), les frais d'hospitalisation, les frais d'appareillage et de prothèses (optique, dentaire, auditifs, etc.) ou encore les frais liés aux médecines douces.

D'une manière générale, la très grande majorité des agents sont couverts sur ce risque.

En effet **98%** des répondants à l'enquête relative à la protection sociale complémentaire déclarent bénéficier d'une **mutuelle santé**.

Disposez-vous d'une mutuelle santé ?



La couverture peut cependant recouvrir des garanties très diverses et plus ou moins protectrices. 67% des répondants à l'enquête considèrent bénéficier d'un niveau de remboursement par la mutuelle qualifié de « moyen ».

Les 6 principales garanties citées comme indispensables dans un contrat de mutuelle par les répondants sont les suivantes :

- Hospitalisation,
- Dentaire,
- Optique,
- Pharmacie,
- Consultations spécialistes,
- Prothèse.

La mutuelle santé représente un budget mensuel important pour les agents. Pour plus de **90% des répondants** à l'enquête du Département, la cotisation à une mutuelle santé est **supérieure à 50 € par mois**.

▪ Modalités actuelles de participation du Département

Le Département participe à la protection sociale complémentaire de ses agents sur le risque santé par le versement d'un montant forfaitaire permettant de réduire le coût de la mutuelle santé.

La participation employeur par le biais de la « labellisation » a été mise en place **le 1^{er} janvier 2013** au profit de tous les agents de la collectivité (fonctionnaires, contractuels et assistants familiaux) disposant d'une mutuelle dite « labellisée ». Dans l'enquête protection sociale complémentaire, 42% des répondants bénéficiaires d'une mutuelle disposaient d'une mutuelle « labellisée ».

Dans un but d'intérêt social, la participation employeur tient compte de la rémunération des agents avec une participation modulée en fonction de la tranche de revenu. Elle tient également compte de leur situation familiale avec une déduction de 10% du revenu opérée par enfant à charge de moins de 20 ans.

L'effort est ainsi concentré en faveur des agents aux rémunérations les moins élevées. Cette participation reste néanmoins assez faible, le montant de référence minimal qui sera fixé par la réglementation impliquera assurément une revalorisation de ces montants.

Tranches de rémunération brute mensuelle (déduction faite des 10%)	Participation annuelle	Nombre d'agents bénéficiaires en avril 2021
De 0 à 1500€	168€ (14€/mois)	196
De 1500€ à 2000€	144€ (12€/mois)	109
De 2000€ à 3000€	120€ (10€/mois)	13
+ de 3000€	0	
Nombre total de bénéficiaires et de contrats labellisés :		318

▪ Profil des bénéficiaires

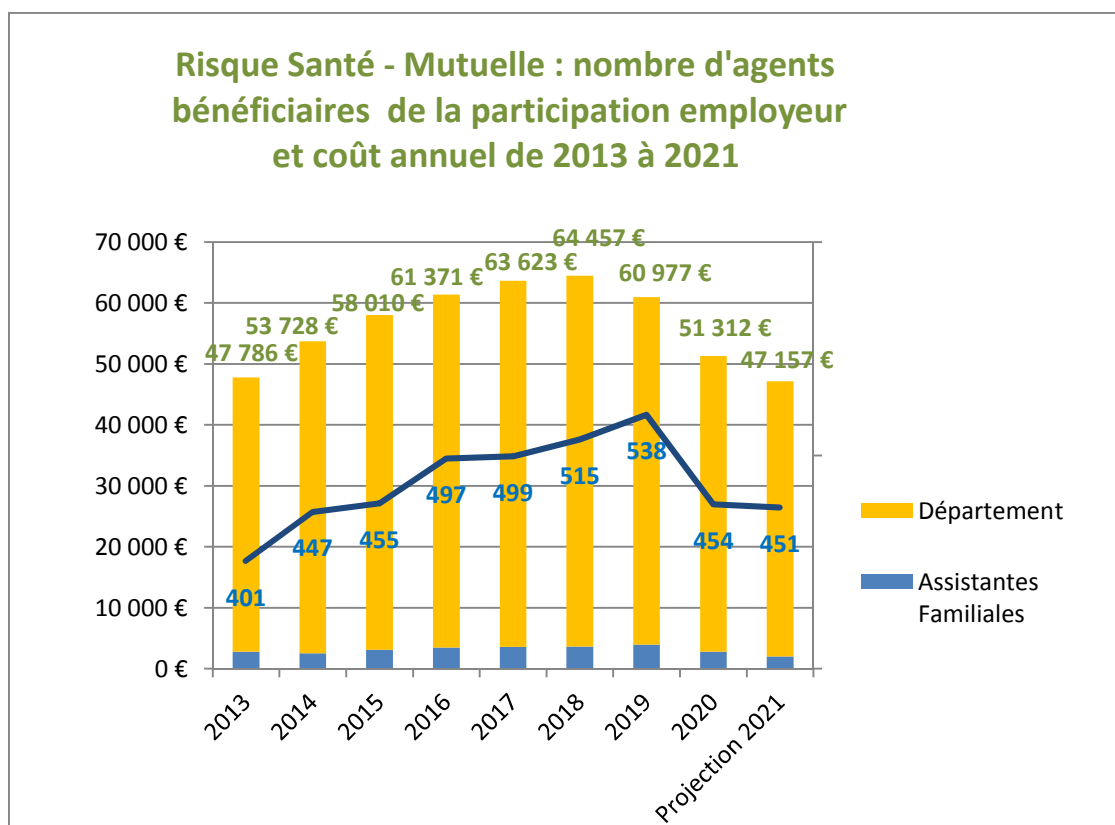
En avril 2021, **318** agents bénéficient de la participation employeur pour le risque santé soit **13% des agents** de la collectivité.

L'âge moyen des agents qui en bénéficie est de 48.5 ans contre 47 ans pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Sur ces bénéficiaires 89% sont des agents titulaires (37% administratifs, 24% médico-sociaux et 39% techniques) et 11% des contractuels.

▪ Coût et évolution

Le présent graphique présente le nombre d'agents bénéficiaires de la participation employeur de 2013 à aujourd'hui rapporté au coût du dispositif de participation pour la collectivité.



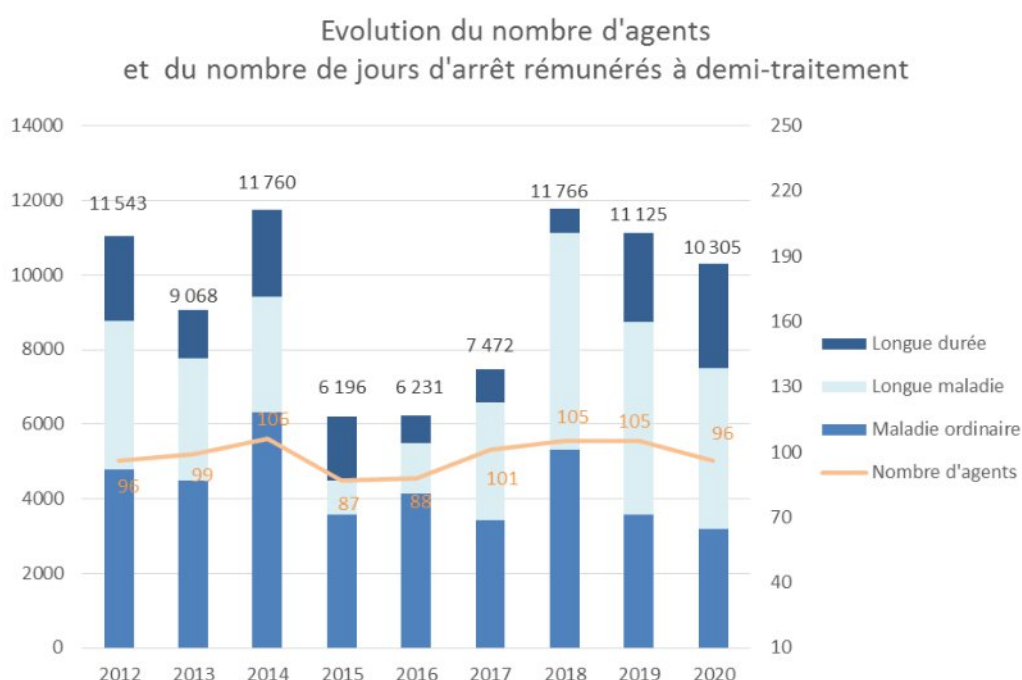
La baisse constatée à partir de 2019 est liée à l'augmentation des rémunérations (RIFSEEP, PPCR, agents en fin de carrière).

II – 2. Le risque prévoyance

▪ Définition du risque

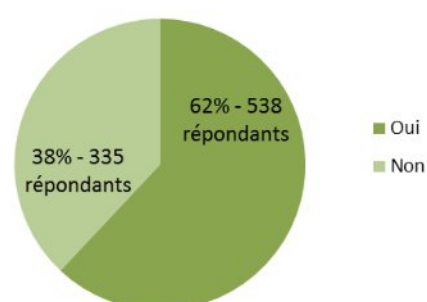
La couverture du risque prévoyance par la conclusion d'un contrat de garantie maintien de salaire permet de prendre en charge une partie de la perte de revenus induite par un arrêt de travail. Lors d'un arrêt prolongé suite à une maladie, la collectivité ne verse plus que 50% du salaire à l'agent, conformément au statut de la fonction publique territoriale.

En 2020, il y a eu **10 305 jours d'arrêt maladie rémunérés à demi-traitement** ce qui correspond à **96 agents** départementaux en arrêt prolongé. Ces agents ne perçoivent un complément de rémunération que s'ils ont conclu un contrat de prévoyance.



D'une manière générale, les agents sont beaucoup moins couverts sur ce risque prévoyance que pour la partie santé.

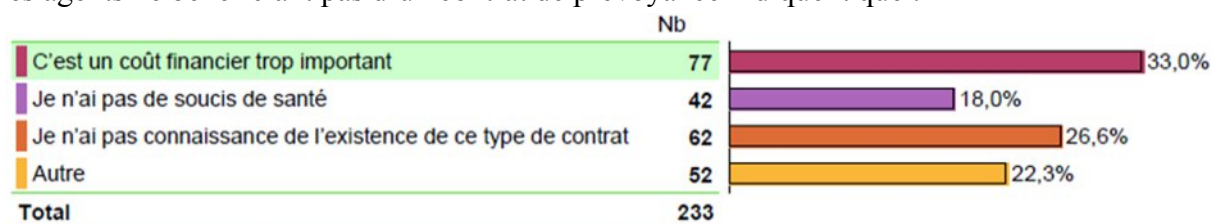
Disposez-vous d'une prévoyance ?



En effet, **62%** des répondants déclarent bénéficier d'un contrat de prévoyance ; contre 98% pour la mutuelle santé.

C'est un risque qui est également moins courant puisque seuls 18% des répondants déclarent avoir déjà subi une perte de rémunération du fait d'un arrêt maladie prolongé.

Pour autant, l'impact sur le pouvoir d'achat des personnes concernées est très important. Les agents ne bénéficiant pas d'un contrat de prévoyance indiquent que :



Le coût financier est donc le premier critère qui conduit les agents à ne pas conclure de contrat de prévoyance avec une garantie maintien de salaire.

▪ Modalités actuelles de participation du Département

Le Département ne finance pas la prévoyance mais propose aux agents d'adhérer à un contrat groupe avantageux qui couvre le 1er niveau de garantie à savoir l'incapacité.

Un contrat groupe a ainsi été conclu avec Territoria Mutuelle en janvier 2011, mis en œuvre en juillet de la même année, au profit de tous les agents de la collectivité (fonctionnaires, contractuels et assistants familiaux).

L'adhésion au contrat groupe Territoria Mutuelle permet aux agents de souscrire une assurance de maintien de salaire pour conserver 95% du traitement net (primes incluses), en cas de perte de revenu, par le biais du versement d'indemnités journalières.

La cotisation mensuelle est avantageusement fixée à **0.49% du salaire brut** (traitement brut + primes).

Ce contrat n'a que très peu évolué depuis sa mise en œuvre en 2011 et ne pourra perdurer.

Exemple :

Un agent dont le salaire brut est de 2 537.50 €, soit un salaire mensuel net de 2 043.25 €, cotisera à hauteur de $2\,537.50 \times 0.49\% = 12.43$ €

La garantie maintien de salaire en cas de maladie à demi-traitement vise à maintenir à l'agent 95 % de son salaire net à plein traitement soit $2\,043.25 \text{ €} \times 95\% = 1\,941.08 \text{ €}$ dont 1 021.61 € de l'employeur et 919.46 € de la mutuelle.

▪ Profil des bénéficiaires

En avril 2021, **825 agents sont adhérents à ce contrat soit 35% des agents de la collectivité.**

Sur ces adhérents 75% sont des femmes et 25% des hommes, les femmes sont légèrement surreprésentées par rapport à la répartition dans l'ensemble de la collectivité (cf. Bilan social 2020 : 66% de femmes, 34% d'hommes).

L'âge moyen des adhérents à ce contrat est de 49.5 ans, légèrement supérieur à l'âge moyen des agents de la collectivité (47 ans).

Sur ces adhérents 88% sont des agents titulaires (34% administratifs, 35% médico-sociaux et 31% techniques) et 12% des contractuels.

▪ Coût et évolution

La cotisation moyenne des agents s'élève à 13.27 € par mois soit 159.24 € par an. Entre 2011 et 2021, le coût moyen total des cotisations versées par les adhérents représente environ 120 126 € par an.

Néanmoins cette moyenne du coût de la prévoyance est sous-évaluée, d'une part car le contrat proposé par la collectivité est très avantageux sur le montant de cotisation et d'autre part car il ne couvre que le premier niveau de la prévoyance (incapacité de travail) et n'englobe pas de compensation en cas d'invalidité ou de décès.

Ainsi par exemple à la MNT pour un agent bénéficiant d'un traitement brut indiciaire de 1 500€ la cotisation s'élève à environ 15 €/mois pour le niveau 1 comprenant uniquement l'incapacité de travail et passe à 30 €/mois pour le niveau 2 incluant l'invalidité en plus de l'incapacité.

L'augmentation du nombre d'adhérents à partir de 2018 est certainement liée à l'accroissement de la moyenne d'âge des agents départementaux ainsi qu'à l'évolution de leur rémunération et à une communication renforcée notamment auprès des nouveaux arrivants.

III – LES MECANISMES DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

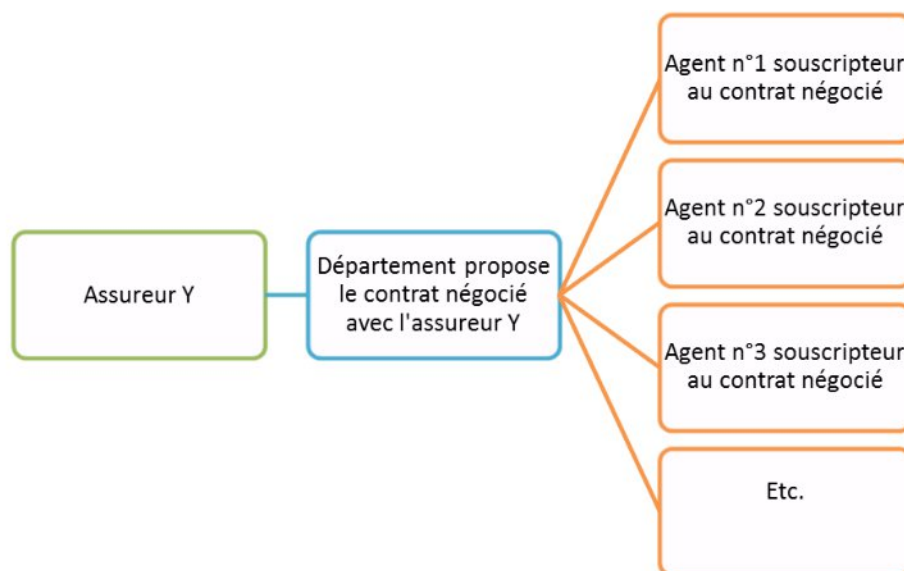
Les collectivités territoriales peuvent participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents par le biais de deux mécanismes :

- La convention de participation,
- La labellisation.

Dans les deux cas, le succès de la mise en place de ces mécanismes nécessite une communication renforcée et régulière auprès des agents.

❖ *Sur la convention de participation*

L'agent perçoit une participation financière de son employeur s'il souscrit au contrat sélectionné et négocié par ce dernier ; c'est la convention de participation.



Les avantages de ce dispositif sont les suivants :

- **Un socle de base garanti** : la négociation d'un contrat par la collectivité permet de définir des garanties minimales obligatoires auxquelles tous les agents adhérents à ce contrat sont certains de bénéficier ;
- **Un employeur partenaire santé** : la gestion d'un contrat négocié positionne l'employeur comme un véritable partenaire santé de l'agent.

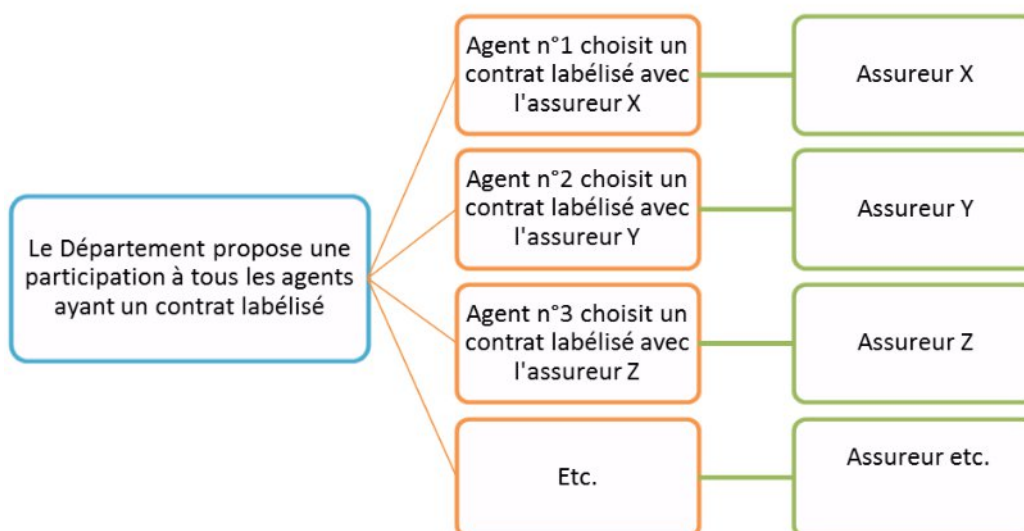
Les inconvénients :

- La **contrainte** : les agents ne peuvent pas personnaliser les garanties du contrat en fonction de leurs attentes ou besoins spécifiques en matière de santé ou prévoyance. Par ailleurs, le contrat et le taux proposé par l'assureur prend en compte l'absentéisme global de la collectivité même si in fine certaines populations avec un fort taux d'absentéisme n'adhéreront peut-être pas majoritairement au contrat (par exemple les agents des collèges).
- La **responsabilité du contrat et le risque juridique** : la collectivité est responsable du contrat proposé aux agents notamment si au fil des années l'assureur estime que le contrat devient déséquilibré et décide de le rompre. La collectivité assume également le risque juridique en cas de contentieux entre les agents et l'assureur sur les garanties proposées dans le contrat et leur mise en œuvre.
- La **complexité de la mise en place** : la négociation d'un contrat implique la mise en place d'une procédure de mise en concurrence lourde et longue (environ une année de préparation) qui nécessite l'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le domaine assurantiel.
- La **sollicitation accrue des moyens humains de la DRH** : la mise en place comme le suivi et la gestion du contrat nécessiterait le renfort de 0.5 à 1 ETP de la DRH (en fonction du nombre d'adhérents).

Dans l'enquête menée auprès des agents en juillet 2021, ces derniers sont plutôt favorables à la négociation par la collectivité d'un contrat groupe sous réserve que celui-ci soit proposé à un taux intéressant et avec la possibilité de personnaliser en partie les garanties du contrat.

❖ *Sur la labellisation*

Si l'agent choisit une offre parmi un ensemble de contrats dits « labellisés » il perçoit une participation financière de son employeur à la cotisation dont il s'acquitte ; c'est le processus de labellisation.



Les avantages de ce dispositif sont les suivants :

- **La liberté de choix** : les agents choisissent librement leur opérateur et le niveau de garantie auquel ils souhaitent adhérer ;
- **La portabilité du contrat** : si l'agent effectue une mobilité auprès d'un autre employeur il conserve le bénéfice de son contrat ;
- **La simplicité de mise en œuvre** : il n'y a pas de procédure de marché public à déployer, les agents souscrivent librement auprès des opérateurs qu'ils choisissent directement.

Les inconvénients :

- **La disparité des garanties** : chaque agent bénéficie d'une couverture plus ou moins étoffée en fonction du contrat auquel il décide de souscrire.
- **La politique sociale moins visible** : la politique sociale de la collectivité doit s'exprimer par d'autres biais notamment une communication renforcée pour sensibiliser les agents.

Dans l'enquête menée auprès des agents en juillet 2021, ces derniers déplorent que les contrats labellisés engendrent une cotisation plus élevée. Le niveau actuel de la participation financière proposée par le Département, ne permet pas de rendre ces contrats intéressants pour une majorité d'agents.

IV – L'EVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

IV – 1. L'accord majoritaire ou la libre adhésion

Les agents auront le choix d'adhérer ou non au dispositif de participation proposé par la collectivité, sauf en cas de conclusion d'un accord majoritaire avec les représentants du personnel.

Un tel accord pourrait prévoir de rendre obligatoire l'adhésion de tous les agents au contrat négocié par le Département (sauf exceptions particulières). Il impliquerait également de s'orienter obligatoirement vers la négociation d'une convention de participation et exclurait le dispositif de labellisation.

IV – 2. Les hypothèses d'évolutions pour la santé et la prévoyance

❖ *Sur le risque santé*

La protection sociale complémentaire sur le risque santé n'ayant pas évolué depuis sa mise en œuvre en 2013, l'application de la réforme réglementaire impliquera de revaloriser le montant de la participation en prenant en compte le montant de référence fixé par la réglementation.

Le montant de la participation en santé n'est pas connu à ce jour, il peut être estimé à 15 € (montant fixé pour la Fonction Publique d'Etat en 2022 à titre transitoire) ou 30 € (évolution possible en 2024 du montant fixé pour la Fonction publique d'Etat). Il impliquera mécaniquement (en dehors de l'ajout de « tranches sociales ») une augmentation du budget consacré qui dépendra in fine du nombre d'agents souscrivant au dispositif.

❖ *Sur le risque prévoyance*

Le contrat de prévoyance proposé actuellement aux agents ne pourra pas se poursuivre. La réforme de la protection sociale complémentaire imposant désormais aux collectivités de participer financièrement à ce risque. Par ailleurs, ce contrat ne respecte plus aujourd'hui les règles de la commande publique qui impliquent de renégocier régulièrement avec les prestataires.

Après discussion avec les assureurs, l'évolution du marché fait que le contrat qui serait éventuellement renégocié ne pourra pas être aussi avantageux financièrement (hors participation de l'employeur).

Le taux de cotisation dans le cadre du contrat actuel s'élève à 0.49%. Les taux pratiqués désormais par les compagnies se situent plutôt dans la fourchette 0.60% - 0.80% (estimation de la MNT). Le montant de la cotisation d'un agent évoluerait donc par exemple de 10.50 €/mois (avec un taux à 0.49%) à 15 €/mois (avec un taux à 0.70%). Dans cet exemple une participation de 5 €/agent par la collectivité permettrait donc uniquement de maintenir la cotisation au taux actuel.

L'obligation réglementaire de participer financièrement à la prévoyance des agents engendrera nécessairement un surcôt puisque la collectivité ne participe pas actuellement directement.

IV - 3 Synthèse

La définition de la politique de protection sociale complémentaire de la collectivité est au cœur de différents enjeux :

- Enjeu de protection de la santé des agents : effort porté en priorité sur la santé ou sur la prévoyance ;
- Enjeu des termes de la politique sociale : participation financière de la collectivité égalitaire ou sociale (avec des tranches différenciées en fonction des revenus des agents) ;
- Enjeu du choix des mécanismes de participation : entre labellisation et convention collective ;
- Enjeu financier du montant de l'enveloppe consacrée et d'une éventuelle mise en place échelonnée ;
- Enjeu de laisser l'adhésion à la libre décision des agents ou de conclure un accord majoritaire avec les représentants du personnel prévoyant une adhésion obligatoire.

La présentation de cet état des lieux est une première étape dans la définition de la nouvelle politique en matière de protection sociale complémentaire. Toutes ces questions devront être approfondies courant 2022, en concertation avec les organisations syndicales, avec d'une part les précisions réglementaires à venir sur le montant de la participation et d'autre part les orientations définies comme prioritaires.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu l'Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n° 405 présenté sous le timbre : **DGS / DRH**;

Vu l'avis de la commission n° 4 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 25 novembre 2021,

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Prend acte de l'état des lieux relatif à la protection sociale complémentaire des agents du Département du Doubs et aux garanties qui leur sont accordées.

#signature#

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 406
	Commission[s] : 44
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès de l'ADAT

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de mise à disposition de Madame Sophie BOUVET auprès de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs.

En application des articles 61, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, les agents départementaux peuvent, sous certaines conditions, être mis à disposition d'une collectivité territoriale et de ses établissements publics ou d'organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs.

Dans ce cadre, il est proposé de prolonger la mise à disposition auprès de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs, de Madame Sophie BOUVET, ingénieur principal, en qualité de Directrice, à hauteur de 60 % de son temps de travail.
Cette mise à disposition sera prolongée du 1^{er} avril au 30 juin 2022 inclus.

La convention, jointe en annexe du présent rapport, précise que cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement par l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs, au Département, de la rémunération de Madame Sophie BOUVET, ainsi que des cotisations et contributions afférentes.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n° **406** présenté sous le timbre : **DGS / DRH**;

Vu l'avis de la commission n° **4 4**;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve la mise à disposition, avec remboursement, de Madame Sophie BOUVET auprès de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs, du 1^{er} avril au 30 juin 2022 inclus, à hauteur de 60 % de son temps de travail. Les modalités de mise à disposition sont définies par la convention figurant en annexe au rapport.

Autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président du Département, à signer, au nom de la Collectivité, ladite convention.

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Convention mise à disposition de Sophie BOUVET à l'ADAT

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
Madame Sophie BOUVET,
Ingénieur principal**

Entre

- Le Département du Doubs, représenté par son Vice-Président, Monsieur Ludovic FAGAUT, d'une part,

Et

- L'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs, représentée par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, d'autre part,

Vu les titres I et III du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération lors de sa séance du Conseil Départemental du 28 mars 2022 autorisant la signature de la convention de mise à disposition de Madame Sophie BOUVET ;

Vu l'accord de Madame BOUVET quant à sa mise à disposition auprès de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs ;

La présente convention a été transmise à Madame BOUVET, dans les conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur ses conditions d'emploi ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet et nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition.

Madame Sophie BOUVET, ingénieur principal, est mise à disposition auprès de L'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs pour assurer au sein de cette entité les fonctions de directrice, à hauteur de 60% de son temps de travail.

Article 2 : Durée de la mise à disposition

Cette mise à disposition est établie pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022 inclus.

Article 3 : Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition.

Le Département du Doubs reste l'employeur de Madame BOUVET.

Pendant le temps où elle est mise à disposition, Madame BOUVET est placée sous l'autorité de la Présidente de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs.

2

En sa qualité d'employeur, le Département du Doubs continue à gérer la situation de Madame BOUVET sur les plans administratif et financier sur la base des règles générales applicables à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux.

Madame BOUVET continue à percevoir la rémunération correspondant à son grade et à l'emploi qu'elle occupe dans son administration d'origine.

Article 4 : Frais de déplacement

Tout déplacement, en dehors de BESANCON, lié aux fonctions de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs sera pris en charge par cette dernière.

Article 5 : Modalités de contrôle et d'évaluation des activités du fonctionnaire mis à disposition.

En cas de faute disciplinaire, le Département du Doubs est saisi par la Présidente de l'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs.

Article 6 : Dispositions financières

L'Agence Départementale d'appui aux Territoires du Doubs rembourse au Département du Doubs la rémunération de Madame BOUVET, ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

Article 7 : Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le

*La Présidente de l'Agence Départementale
d'appui aux Territoires du Doubs*

Le Vice-Président du Département

Christine BOUQUIN

Ludovic FAGAUT

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 407
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
RESSOURCES HUMAINES - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Objet : Adaptation des emplois de la Collectivité

Les mouvements de personnels, les évolutions de carrière, les ajustements des missions exercées et des compétences attendues nécessitent des transformations régulières de postes, qui passent par des suppressions et créations corrélatives. Elles traduisent la nécessité permanente d'ajuster les moyens aux évolutions de la collectivité et au fonctionnement des services.

Lors du Comité technique du 3 mars 2022, 9 transformations de postes ont été proposées, faisant suite à des mouvements de personnel, au fonctionnement des services et aux réussites à concours.

Le détail de ces transformations figure en annexe du rapport.

Il est proposé à l'Assemblée départementale d'adopter ces transformations de postes, qui se traduisent par des suppressions et créations corrélatives, avec effet au 1er avril 2022.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 109, 1° de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le Comité Technique en date du 3 mars 2022

Vu le rapport n° **407** présenté sous le timbre : **DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental approuve, suite à des transformations, les 9 suppressions de postes et les 9 créations corrélatives figurant en annexe du rapport, avec effet au 1^{er} avril 2022.

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - TABLEAU DES EVOLUTIONS DE POSTES

EVOLUTION DE POSTES au 1^{er} avril 2022

Sont ici présentées des transformations qui se traduisent par des suppressions et créations corrélatives de postes.

N° de poste	Direction	Service	Poste supprimé Cadre d'emplois	Poste créé Cadre d'emplois	Motif
Poste N° 1 136	DTSHB	Service enfance famille	Attaché	Assistant socio-éducatif	Adaptation suite à recrutement
Poste N° 773	DTSHB	Service enfance famille	Puériculteur	Attaché	Changement de cadre d'emplois par intégration directe
Poste N° 1 482	DRH	Service carrière et rémunération	Rédacteur	Adjoint administratif	Adaptation suite à recrutement
Poste N° 1 875	DRIT	STA Pontarlier	Technicien	Ingénieur	Adaptation suite réussite concours
Poste N° 132	DPL	Service logistique	Adjoint administratif	Adjoint technique	Adaptation suite à recrutement
Poste N° 1 516	DRIT	SCIR	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Adaptation suite à recrutement
Poste N° 1 521	DRIT	STR PRET Doubs central	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Adaptation suite à recrutement
Poste N° 968	DRIT	STA Montbéliard EGR	Technicien	Agent de maîtrise	Adaptation suite à recrutement
Poste N° 561	DTSHM	Service enfance famille	Assistant socio-éducatif	Conseiller socio-éducatif	Adaptation suite réussite concours

Conseil départemental du Doubs du 28 mars 2022	Rapport n° 408
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

GESTION ET OPTIMISATION FINANCIERE - OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES - ETUDES ET CONSEILS

Objet : Avenant à la Convention de services comptable et financier signée le 18/10/2016 par le Conseil départemental, la Direction départementale des finances publiques et la Paierie départementale

Une première convention de services comptable et financier (CSCF) a été signée le 15 décembre 2004 pour formaliser le partenariat existant entre la Direction Générale des Finances publiques et le Département du Doubs et définir des objectifs en matière de gestion, assortis d'un calendrier de travail.

Afin de prendre en compte les évolutions de la réglementation, une nouvelle convention a été signée le 18/10/2016 pour une durée de 5 ans (2016-2021).

Le comité de pilotage de la convention de services comptables et financiers, lors de sa réunion du 17 décembre 2021, a décidé de reconduire la convention en cours pour une année. Un avenant à ladite convention a été rédigé en ce sens.

Ce document, joint en annexe au présent rapport, est présenté à l'Assemblée départementale pour approbation avant signature par Madame la Présidente.

Les actions prévues par la CSCF signée le 18 octobre 2016 seront poursuivies.

L'année 2022 sera mise à profit pour élaborer une nouvelle convention qui engagera les partenaires sur la période 2023-2025. Elle permettra également de préparer au mieux le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 programmé pour le 1^{er} janvier 2023.

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport n° **408** présenté sous le timbre : **DGS / DFA**;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve tel qu'il figure en annexe au présent rapport, l'avenant à la convention de services comptable et financier (CSCF) signée le 18/10/2016 entre le Conseil départemental, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Paierie départementale. Cet avenant a pour objet la reconduction de la convention initiale pour une année.

Autorise Madame la Présidente du Conseil départemental à signer au nom du Département ledit avenant.

#signature#

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Avenant à la Convention de Services Comptable et Financier

**AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS
SIGNÉE LE 18 octobre 2016 POUR UNE DUREE DE 5 ANS ENTRE :**

- Le Conseil départemental du Doubs, représenté par Madame Christine BOUQUIN, Présidente,

et,

- La Direction départementale des finances publiques du Doubs, représentée par Monsieur Thierry GALVAIN, Administrateur général des finances publiques,

- La Paierie départementale du Doubs, représentée par Monsieur Guy LORENZELLI, comptable public.

1/ Motifs de l'avenant :

Le comité de pilotage de la convention de services comptables et financiers (CSCF), qui s'est déroulé le 17 décembre 2021, a décidé la reconduction de la convention en cours pour une année. L'année 2022 sera mise à profit pour élaborer une nouvelle convention qui engagera les partenaires sur la période 2023-2025.

En 2022, les actions prévues par la CSCF signée le 18 octobre 2016 seront poursuivies.

Par ailleurs, l'année 2022 sera mise à profit pour préparer au mieux le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 programmé pour le 1^{er} janvier 2023.

2/ Les modalités de suivi et de pilotage de la CSCF :

Afin d'effectuer un bilan intermédiaire des actions menées, le comité de suivi de la CSCF se réunira deux fois par an. Le comité de pilotage, sous l'égide du vice-président chargé de la gestion et de l'optimisation financière au Conseil départemental et du Directeur départemental des Finances publiques se réunira une fois par an.

3/ Les documents à remettre à chaque partie co-signataire :

Un exemplaire du présent avenant sera transmis aux parties co-signataires, accompagné de la CSCF, version initiale, ainsi que du compte rendu du comité de pilotage du 17 décembre 2021 actant des actions en cours d'exécution.

Le présent avenant prend effet à partir du 01/01/2022 et s'achèvera le 31/12/2022.

Fait en trois exemplaires.

A Besançon, le 5 janvier 2022

La Présidente du Conseil départemental du Doubs,	Le Directeur départemental des Finances publiques,	Le Payeur départemental du Doubs,
<i>Christine BOUQUIN</i>	<i>Thierry GALVAIN</i>	<i>Guy LORENZELLI</i>